

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ

« *Sicut qui lætantur in messe.* »

(ISAÏ., IX, 3.)

TOME DIXIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(Deuxième partie)

POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET C^{ie}

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

—
1895



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

Le tome X, relatif encore à l'hagiographie romaine, achève de traiter ce qui concerne les reliques et reliquaires, puis s'occupe du patronage spécial des saints et enfin commence la série des saints examinés individuellement ou par groupes.

Le sujet m'inspire deux sortes de réflexions : d'une part, je me permettrai de donner quelques conseils pratiques et, de l'autre, je ferai revivre deux mémoires précieuses devant le Seigneur.

Les études lipsanographiques n'ont pas encore suffisamment pénétré en France et le clergé s'en désintéresse trop facilement, quoique ce soit pleinement de sa compétence directe. Pour obvier à cet inconvénient, il serait nécessaire de prendre des mesures efficaces, comme une préparation première au séminaire, la discussion de questions posées dans les conférences ecclésiastiques et, par-dessus tout, la commission donnée, dans chaque diocèse, à un ecclésiastique, de gardien des saintes reliques.

Il ne sera pas inutile de rappeler ici ce que je tentai à Angers de 1857 à 1861, lorsque j'y remplissais la charge d'historiographe du diocèse. Mon premier soin fut de procéder au recensement général; trois catégories furent établies : paroisses, communautés et particuliers. Toutes les reliques furent minutieusement examinées, pour établir à la fois leur provenance, leur authenticité et leur état présent. Reconnues authentiques, elles étaient scellées à nouveau et enregistrées. Le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, que j'avais créé, publiait de temps à autre le résultat de mes investigations. A

ma demande, l'évêque réglait par une ordonnance les jours et mode d'exposition, pour laquelle il accordait toujours une indulgence. Aucune relique n'était distribuée sans mon autorisation préalable et intervention directe. Si le reliquaire cessait de faire honneur au saint et à l'église, l'hospitalité lui était offerte au musée diocésain que j'avais établi à l'évêché. Le culte des reliques fut ainsi avivé et, grâce aux précautions prises pour les mettre en relief, aucun doute n'était plus possible sur leur authenticité canonique.

Les rapports plus fréquents avec Rome de puis un demi-siècle ont importé en France et à l'étranger un nombre considérable de reliques. J'ai connu particulièrement deux collectionneurs intrépides. Le comte de Bainville, que j'y rencontrai en 1856, avait pris à Rome le goût des choses romaines. Quand il eut décidé de rétablir dans notre pays l'ordre des Olivétains, il constitua, à son prieuré de Mont Olivet, archidiocèse d'Auch, un trésor de reliques, qu'il se plaisait à exposer et à faire vénérer.

La lecture de mes publications, qui l'intéressaient vivement, avait mis en relation fréquente avec moi sœur Aloysia, des Sœurs de Notre-Dame, à Namur (Belgique). Elle avait une dévotion particulière pour les reliques : son couvent en était fort bien pourvu et, dans son zèle intelligent et éclairé, elle me questionnait volontiers à leur égard, ne voulant rien ignorer de ce qui y avait trait : histoire, culte, archéologie.

Puisse ce dévouement pieux à une si sainte cause trouver ailleurs des imitateurs pour la plus grande gloire de Dieu !

La Touche, le 7 juillet 1894.

LES PHYLACTÈRES ¹

Le reliquaire de Château-Ponsac (Haute-Vienne) n'est ni inconnu ni inédit. Les archéologues ont pu le voir quelque temps à Paris entre les mains de MM. Didron et du Sommerard, surtout à l'Exposition universelle de 1867, et à celle de Limoges en 1886 ². Les inventaires de l'abbaye de Grandmont l'ont enregistré, en 1567 et 1790, lui consacrant quelques lignes ³, et enfin, après trois courtes men-

1. *Le phylactère de Château-Ponsac*; Brive, Roche, 1887, in-8 de 33 pages, avec une planche et deux gravures dans le texte. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, t. VIII et tiré à 50 exemplaires. Comptes rendus : dom Piolin, dans le *Monde* du 6 novembre 1887 : « Mgr Barbier de Montault... traite plusieurs questions qui s'y rapportent avec les connaissances étendues qu'il possède de toutes les branches de l'archéologie. Il croit ce précieux reliquaire d'origine limousine et non toulousaine. Il décrit l'ensemble avec beaucoup de précision; il en fait voir le symbolisme et y reconnaît une figure du ciel; il donne des renseignements sur les reliques qui y étaient contenues et il démontre que le nom qui lui convient est celui de *phylactère*. » L. Cloquet, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 118 : « En décrivant cette belle épave de l'abbaye de Grandmont, l'auteur a voulu refaire une besogne dont l'abbé Texier s'était imparfaitement acquitté. Rien ne manquera plus désormais à la notoriété de cet objet du xiii^e siècle, remarquable plutôt par la richesse de ses détails que par l'élégance de sa forme générale. Aux gemmes qui le recouvrent se mêlent quatre médaillons en émail translucide, qui formaient à cette époque un fonds commun dans les ateliers des orfèvres. L'auteur en avait déjà signalé à Poitiers; dans notre dernière livraison nous en notions deux autres, singulièrement ressemblant à ceux de Château-Ponsac, qui existent à Tournai, appliqués l'un sur la châsse N.-D., et l'autre sur le reliquaire de la Vraie-Croix. — Mgr Barbier de Montault interprète le phylactère au point de vue symbolique. Il y trouve une quadruple expression de la Jérusalem céleste, dans le plan carré de l'objet, ses parois gemmées, ses pendeloques et l'arbre terminal. — Chose importante, ce reliquaire se nomme lui-même, dans l'inscription qu'il porte, un *phylactère*; cette circonstance amène Mgr Barbier de Montault à rechercher la définition de ce mot resté jusqu'ici si peu précis; d'après lui, ce phylactère est un reliquaire, de forme et matière indéterminées, affecté exclusivement à la conservation des parcelles de reliques. »

2. *Catalogue de l'Exposition, partie rétrospective, Orfèvrerie*, pp. 16-17.

3. « Une pièce d'argent doré, en carré, où il y a quatre petits clochers d'argent et des cristallins et perles qui pendent tout autour d'icelle, garnie de pierreries où il y a du cristallin et une pinne d'argent dorée, par le dessus, bien ouvrée. » (*Invent. de l'abbaye de Grandmont*, en 1567, dans *Mém. de la*

tions ¹, feu l'abbé Texier l'a décrit en détail dans les *Annales archéologiques*, en ayant soin d'accompagner son article d'une belle gravure due au burin de Léon Gaucherel ², et dans le *Dictionnaire d'Orfèvrerie* (Paris, Migne, 1856, in-4, col. 894-900), où la gravure est détestable (col. 1496).

A la rigueur, on pourrait se contenter de ce qui a été dit antérieurement. Cependant cette publicité est-elle réellement suffisante? Je ne le pense pas. Jeune séminariste, je lisais avec avidité les travaux de l'abbé Texier, admettant sans conteste une autorité qu'il m'était alors absolument impossible de contrôler et que j'acceptais volontiers de confiance. Actuellement, placé à un autre point de vue, sinon au-dessus au moins au même niveau, je constate à regret que le zélé archéologue n'a pas toujours bien vu ou tout vu, qu'il a émis des principes sans en tirer des conséquences, et qu'ayant peu voyagé et par conséquent très peu comparé, les limites du Limousin ont presque été son horizon, forcément restreint.

Je reviendrai donc, à l'occasion de l'Exposition de Limoges, sur une pièce d'orfèvrerie, dont il ne me semble pas avoir compris toute la portée archéologique. Pour ceux qui, avec le poète, n'aiment pas le *bis in idem*, mon excuse sera dans des aperçus nouveaux et ma justification dans des conclusions différentes ³.

Soc. des Antiq. de l'Ouest, an. 1842, p. 341; *Annal. archéologiq.*, t. XIII, p. 329; *Dictionn. d'Orfèvr.*, col. 899.)

« Un reliquaire de vermeil, orné de filigrammes de même matière, enrichi de plusieurs pierreries, dont le soubassement porte une plaque qui le couvre en entier comme une table, aux quatre coins de laquelle il y avait autrefois quatre petites tourelles, dont il ne reste plus qu'une entière; une seconde a perdu sa flèche par le laps du temps (l'ouvrage étant fort ancien et d'un goût gothique); les autres manquent. Au milieu de cette plaque s'élève un cristal carré et ciselé, qui paraît être de cristal de roche; il est surmonté d'un bouquet de feuilles de chêne et aussi de vermeil dont est toute la matière de ce reliquaire, sous le pied duquel, qui est carré, et sur les quatre faces d'icelui est gravée l'inscription suivante en caractères gothiques. » (*Inv. de 1790. — V. Mém. de la Soc.*, p. 336; *Annal.*, p. 329; *Dictionn. d'Orfèvr.*, col. 899.) L'abbé Legros, rédacteur de ce second inventaire, a lu couramment l'inscription; toutefois, il s'est trompé à *protomartire*, qu'il écrit PTBO, ce qui signifierait plutôt *presbytero*, et à *Persie*, qu'il interprète PHE, qui n'a guère d'autre sens que *prophete*.

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, an. 1842, p. 238; an. 1850, pp. 170-173. — *Annal. arch.*, t. XV, p. 292.

2. T. XIII, pp. 326-330. Une seconde gravure, sur bois, a été donnée dans les *Annales*, t. XIX, p. 37.

3. J'ai décrit le reliquaire de Château-Ponsac dans *Orfèvrerie et Emaillerie limousines*. Il figure en phototypie à la planche XX.

Je commence par déclarer que la dénomination de *Reliquaire de tous les saints* ne peut subsister, car elle n'est pas exacte. En effet, il ne s'agit pas de tous les saints, ni même d'un nombre considérable de saints, pas plus que d'un calendrier, mais seulement de trente-six reliques, nombre peu considérable relativement au martyrologe et au bréviaire. De plus, on ne précise pas de cette façon le lieu qui a l'honneur de le posséder, ce qu'il importe principalement aux amateurs de savoir, car c'est là qu'ils devront aller le chercher. Enfin ce n'est pas un reliquaire ordinaire, puisque une inscription gravée sous le pied lui donne un nom particulier, qu'il est d'autant plus utile de faire ressortir que, jusqu'à présent, on ne connaît que de très rares exemplaires authentiques des phylactères du moyen-âge.

I. — La hauteur totale du phylactère, dans son état actuel de mutilation, est de 0^m28 centimètres. Le pied mesure, en largeur, 0^m12 centimètres, tandis que le plateau supérieur n'a que 0^m085 millimètres.

L'ensemble se constitue ainsi : Une pyramide carrée, à lignes courbes, sur laquelle est posée par la pointe une autre pyramide plus petite, l'une et l'autre séparées par un nœud. Du plateau, formé par la base de la seconde pyramide, s'élançe une tourelle quadrangulaire, flanquée de quatre petits clochetons ¹.

La matière est l'argent, doré seulement à l'extérieur.

Le pied est carré, ce qui a permis d'asseoir solidement le reliquaire ; mais aussitôt, pour dissimuler la lourdeur inhérente à cette forme, l'artiste en a percé à jour la plinthe, qu'il a ornée d'une série d'arcades cintrées ².

1. Ces clochetons se nommaient, au moyen âge, *fillettes* ou *filloles*, parce qu'on les considérait comme les *filles* du clocher central. Le *Glossaire archéologique* n'a pas le mot *fillettes* ; il donne, au contraire, de nombreuses citations à *fillole*. L'acte de confection de la tombe de du Guesclin, en 1398, porte qu'il y aura « un tabernacle à 3 pans », avec « les arches, les pignons et les fillioles », c'est-à-dire les clochetons (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVI p. 239). En 1536, le maître maçon de la cathédrale de Vannes « dict que, pour mettre le dict clocher en service, il conviendrait l'abaptre jusques à environ la carrée, où sont les guarites et abaptre et démollir les quatre fillettes et petites tourelles qui sont au cerne du grant aguillon d'iceluy clocher ».

« Sunt plures reliquie in grosso vase cristallino cum quatuor turribus esmaillatis. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1410, n^o 47.)

2. Nous retrouvons ces arcades sur la croix filigranée de l'église d'Eymou-tiers et le reliquaire de l'église Saint-Michel, à Limoges, deux pièces remar-

Une pyramide quadrangulaire rectiligne eût manqué de grâce. Les côtés en ont donc été adoucis par une courbe, dont toutes les arêtes sont dessinées par une torsade qui s'harmonise avec les fils, également tors, qui pourtournent le soubassement. Sur chaque pente courent des tiges souples, formées par un filigrane léger qui, aux extrémités, s'arrondit en volute : en quelques endroits, le fil d'or est double, mais toujours strié sur sa tranche, soit pour imiter le fil tordu au fuseau, soit pour mieux le détacher du fond uni.

Le filigrane relie ensemble les pierres précieuses, régulièrement disposées en orle, et sur une ligne droite, au nombre de dix-neuf par panneau. Suivant l'usage admis au moyen-âge, les petites alternent avec les grosses. Toutes sont montées en bâte, cylindrique pour les petites, irrégulière pour les autres, selon la forme même de la pierre. Le lapidaire employait la gemme telle qu'elle lui était fournie par le commerce, se contentant de la polir. Aussi y en a-t-il de formes très diverses : rondes, ovales, carrées, triangulaires, irrégulières, ce que l'on nomme les pierres *baroques*. La taille n'admet que deux variétés : le cabochon et la table, c'est-à-dire que la surface est tantôt arrondie et tantôt plane.

Ces pierres se nomment l'améthyste, le saphir, l'émeraude, la turquoise, la topaze, la cornaline, le rubis balai. Au nœud, il y a alternance de saphirs, d'émeraudes et de rubis. Parmi elles il faut noter une turquoise pointillée, une topaze de mauvaise qualité et quelques perles fines, mais surtout deux pâtes phéniciennes ; une pierre a été probablement rapportée au xvii^e siècle.

J'ai expliqué, à propos du trésor d'Aix-la Chapelle, où ils étaient signalés pour la première fois¹, l'usage de ces émaux assimilés

quables de l'orfèvrerie du xiii^e siècle (*Orfèvrerie et Emaillerie limousines*, pl. XV, XVII).

1. *Bulletin Monumental*, 1877, p. 233. A l'Exposition du Trocadéro, on a beaucoup remarqué la splendide collection de M. Gréau, qui possède quantité de fragments de ces verroteries et même un vase intact.

Dans la nécropole gallo-italique de Carlana, on a trouvé de nombreux objets de céramique et d'orfèvrerie, qui ont été déposés au musée de Côme. Parmi eux, M. Garovaglio signale (*Rivista archeologica della provincia di Como*, Côme, 1888, 31^e livr., pp. 8-9) « des fragments d'un *unquentario* ou vase à parfums, de fabrication évidemment phénicienne. Celui-ci devait être un des plus beaux exemplaires que recherchent les musées et les collectionneurs. La nécropole phénicienne de Tharros en Sardaigne en a fourni un grand nombre, également de forme cylindrique, dits communément *alabastron* ou de forme sphérique, *bombilos*. Les uns et les autres offrent les plus vives couleurs, comme le vert

à des gemmes. Peut-être un jour sera-ce un indice pour la fixation certaine de quelques ateliers d'orfèvrerie. Plus tard, ce genre a été imité à Venise. Ici les pâtes violacées sont veinées de blanc.

Une pierre artistique doit fixer notre attention, parce que c'est une intaille antique. Le fond en est d'un bleu très pâle. La gravure est fine et montre, dans un très petit espace, un lapin assis sur le train de derrière et broutant des feuilles entassées dans une corbeille. Une autre intaille figure un hexagone saillant, chaque pan incliné arrondi à la base.

Au milieu de cette constellation de gemmes variées brillent quatre petits médaillons en émail, un par côté, montés en bâte comme les pierres. Ce sont des émaux cloisonnés et translucides. Sur le fond d'un rouge grenat, contourné de bleu, se détache une croix verte, dont les bords sont ondulés et qui est marquée, au centre, d'une petite rose blanche. Sur le quatrième émail, la bordure est rouge, le fond vert et la croix blanche. Cette croix, d'un dessin très léger, est trilobée à ses extrémités, cantonnée de trèfles rouges et marquée, au centre, d'un point jaune bordé de bleu. Ces émaux, ce que n'a pas dit l'abbé Texier, ne peuvent être de fabrication limousine;

clair, l'azur, le jaune, disposés en dessins linéaires à anneaux concentriques ou coupés, comme sur nos fragments. Il faut retenir que ces vases sont d'importation étrangère et une preuve du commerce établi avec des contrées lointaines. A Rondineto, on a la preuve que ce commerce fut fait par ceux mêmes qui produisaient ces objets, les Phéniciens. »

Les vases phéniciens sont actuellement très connus des amateurs. Leur provenance n'est plus douteuse depuis l'inscription qui nomme le pays d'origine et qui a été découverte et publiée par M. Maxe Werly dans le Barrois. C'est, en effet, dans les sépultures qu'on les rencontre généralement. Mais, presque toujours, les vases, destinés aux onguents et parfums de l'Orient pour la toilette des femmes, sont brisés et réduits à l'état fragmentaire. Un vase intact ou presque entier est une rareté. Les deux plus belles collections en ce genre sont celles du Vatican et de M. Gréau : la seconde l'emporte de beaucoup sur la première, au moins pour la qualité des pièces.

Le moyen âge eu a en main ces verres phéniciens et les a trouvés si beaux qu'il les a employés au lieu de pierres précieuses dans son orfèvrerie. J'en ai vu de cette sorte dans les trésors d'Aix-la-Chapelle, de Cologne et du Limousin. Le premier, j'ai appelé sur eux l'attention qu'ils méritent. Leur emploi indique qu'ils étaient déjà en morceaux, qu'on a cherché à utiliser à cause de leur éclat et de l'originalité de leurs dessins.

M. Garnier écrit dans *l'Histoire de la verrerie*, pp. 27-28 : « Les Celtes et les anciens Gaulois connaissaient le verre ou du moins les verroteries, que leur apportaient les hardis navigateurs phéniciens... On a trouvé à Arles des rebuts de pâtes vitrifiées dans lesquelles on voit le mélange de plusieurs couleurs et ces « rebuts, dit Quicherat (*Revue archéologique*, t. XXVIII, p. 74), y ont été trouvés en assez grande abondance pour témoigner qu'il y eut là une fabrique

ils pourraient provenir soit de Byzance ¹, soit d'Italie : je les crois d'une époque bien antérieure au reliquaire et fabriqués à Trèves où,

où l'on travaillait le verre à la façon de Sidon ou d'Alexandrie. » Cette information est-elle bien exacte et peut-on croire réellement à une fabrication locale ?

1. « L'industrie byzantine importait en Occident des pacotilles de plaquettes émaillées, que les orfèvres latins associaient aux pierreries dans la composition de leurs ouvrages. J'en puis citer des exemples au trésor de Conques et à Ste-Croix de Poitiers. D'autres seraient faciles à rencontrer ailleurs. J'estime néanmoins que la fabrication de cet article *Byzance* cessa dès l'époque où les produits *limousins, mosans et rhénans* accaparèrent le marché européen ; sans nul doute au ^{xiii} siècle, quand la domination étrangère, imposée par la croisade de 1204, eut précipité l'Empire grec au fond de l'abîme de décadence qu'il côtoyait depuis longtemps » (*Rev. de l'Art chrét.*, 1887, p. 421). Il y a dans ce passage une double erreur. D'abord Ste-Croix de Poitiers n'a point d'émaux byzantins de rapport ; puis il faut distinguer deux sortes de *plaquettes émaillées*, les unes orientales et les autres occidentales. Il existe des unes et des autres à Conques ; la différence est sensible, les byzantines étant d'un travail plus fin et soigné. Bien avant 1204, on en faisait de ce genre en Italie et à Trèves ; le pillage de Constantinople dut en jeter un grand nombre dans le commerce.

M. Garnier écrit à ce sujet : « L'autel d'or que Justinien, neveu et successeur de Justin, et Théodora son épouse donnèrent à l'église Ste-Sophie était, selon toute probabilité, enrichi d'émaux de couleur. C'est du moins ce qui ressort, malgré leur obscurité, des descriptions qu'en ont laissées plusieurs auteurs, entr'autres Nicéas, qui assista à la prise de Constantinople par les Croisés en 1204 et qui fut témoin du pillage pendant lequel cet autel fut détruit. « La sainte table, dit-il, composition de différentes matières précieuses assemblées par le feu et se réunissant l'une à l'autre en une seule masse de diverses couleurs et d'une beauté parfaite, fut brisée en morceaux et partagée par les soldats. » Il paraît évident que ces matières *assemblées par le feu et formant une masse de diverses couleurs* ne pouvaient être que de l'émail » (*Hist. de la verrerie*, p. 376).

Le même auteur continue ainsi par une citation de Labarte : « Ces orfèvres (de Constantinople)..., dès le ^{ix} siècle, s'étaient livrés à la fabrication des croix, reliquaires portatifs de petite dimension et de ces petits émaux détachés qui pouvaient s'adapter à toute pièce quelconque d'orfèvrerie. Le commerce les répandait ensuite à profusion dans l'Europe, puis les orfèvres français, allemands et anglais, enrichissaient leurs travaux de ces émaux, qu'ils sertissaient comme des pièces fines dans des chatons » (p. 383). — « Les émaux byzantins, exécutés sur des plaques de formes et de dimensions variées, étaient recherchés par les orfèvres d'Occident, qui les faisaient entrer dans l'ornementation de leurs œuvres, en les disposant avec plus ou moins de goût au milieu des pierres les plus précieuses » (p. 394).

« C'est de Constantinople que venaient la plupart de ces petits émaux, me nue monnaie de l'art byzantin, que nous retrouvons sur une foule d'œuvres d'orfèvrerie exécutées soit en France, soit en Allemagne ; ils sont facilement reconnaissables, à la finesse du travail, aux tons des couleurs et les orfèvres occidentaux les ont montés comme de véritables pierres précieuses ». (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XI, p. 86).

L'aiguière dite de Charlemagne, à S.-Maurice d'Againe, aurait été composée, « du ^{vi} au ^{viii} siècle, avec des plaques émaillées venues de l'Orient ». (Muntz, *Etud. iconograph.*, p. 99.)

dans le trésor de la cathédrale, il en existe de précieux spécimens ¹. Dans l'atelier du lapidaire, ils formaient un fonds commun ², comme les pâtes de verre et les intailles antiques; on y puisait au besoin, sans se préoccuper d'autre chose que d'enrichir une œuvre qu'il fallait faire belle avant tout.

Le moyen-âge, qui aimait le luxe, prodiguait les pierres précieuses dans ses œuvres les plus soignées. Ici ce n'était pas sans raison, car on attachait un sens mystique à toutes les pierres et on leur faisait signifier, en ne tenant compte que de leur nuance, les différents ordres de saints et même certaines individualités exceptionnelles, telles que celles des apôtres. De la sorte le pied du phylactère s'harmonisait avec les reliques qu'il devait supporter : en haut, on vénérât les dépouilles mortelles des saints, et, en bas, on se plaisait à considérer les gemmes, qui étaient les emblèmes de leurs vertus ³.

Le symbolisme se maintient au nœud, qui a la forme d'une boule légèrement aplatie. Il se divise en deux zones, séparées par un bandeau gemmé où se remarquent des émeraudes, des saphirs et des balais. Sur chacune d'elles s'allongent des dragons ailés, aux yeux d'émail, à la queue recourbée en volute, et qui s'entrelacent et se mordillent ⁴. Une décrétale, citée par le chanoine Auber dans son

1. Voir, dans le *Trésor de Trèves*, l'Autel portatif et l'Etui du saint Clou, qui sont des œuvres de l'archevêque Egbert. M. Cloquet, décrivant la chasse de N.-D., à Tournai (*Rev. de l'Art chrét.*, 1892, p. 325), fait remarquer au manteau de la Vierge un fermail en émail translucide, analogue à celui du reliquaire de la Ste-Croix, dans la même ville. Il ajoute : « L'un et l'autre doivent être un de ces bijoux d'orfèvrerie byzantine que les orfèvres d'Occident ont souvent enchâssés, comme de véritables pierres précieuses, dans leurs œuvres les plus importantes. Ils ressemblent d'une manière frappante à ceux qui décorent l'autel portatif du Trésor de Trèves. »

2. M. Darcel exprime la même idée à propos d'émaux analogues constatés par lui à Conques sur l'A dit de Charlemagne : « Les émaux translucides des médaillons ne peuvent fournir aucune date positive (pour l'âge du reliquaire), car ils doivent avoir été fabriqués en Orient à toutes les époques et envoyés dans tous les ateliers d'orfèvrerie pour y être montés au gré de chacun, du VIII^e au XIV^e siècle... Rien n'empêche que nos médaillons ne soient des premières années du IX^e. » (*Annal. arch.*, t. XX, p. 269.) Cette dernière date convient presque aux émaux de Château-Ponsac.

3. Voir dans les *Annales archéologiques*, t. V, p. 216, l'article plein d'érudition de M^{me} Félicie d'Ayzac : *Symbolique des pierres précieuses*.

4. Le moine Théophile, dans sa *Diversarum artium schedula*, à propos de l'encensoir, prescrit de mêler aux fleurs des bêtes et oiseaux, ainsi que des dragons dont les queues et les cous s'enlacent : « In quibus sint flores, bestiae et aviculae sive dracones concatenati collis et caudis » (cap. LXXXIV). Or, Théophile écrivait cinquante ans au plus avant l'exécution du phylactère limousin.

Histoire du Symbolisme, nous révèle que ces monstres, si fréquents sur les crosses où souvent ils sont rendus d'une manière plus énergique, figurent la lutte qui existe sur la terre par suite des mauvais instincts, combat dans lequel les saints, que l'Église propose comme modèles, sont demeurés vainqueurs. Ces dragons se détachent en fort relief et contrastent avec le reste de l'ornementation, si délicate et si fine, dont ils n'ont plus les proportions harmoniques ; aussi pourrait-on peut-être concevoir quelque doute sur leur authenticité ¹. D'ailleurs, il est assez singulier de faire traverser une tige carrée par une boule, qui aurait dû être évidée à pans pour maintenir l'équilibre des lignes ². Cela est si vrai que, plus haut, l'on n'a pas osé donner la forme cylindrique au clocheton central, quoiqu'elle soit plus élégante.

Du nœud émerge la seconde pyramide, filigranée et gemmée comme celle dont elle est le développement, mais dans des proportions plus restreintes, car les lois du goût exigent que le pied soit plus large, parce que c'est sur lui que repose toute la pièce. De ce plateau pendaient de petites boules de cristal de roche, traversées par un fil et attachées par un crochet. Il n'en reste plus que deux ³.

Le plateau se rapetisse par un glacis, bordé d'un orle de petites gemmes. Un second rang de gemmes semblables décore la plateforme, qui sert de base au clocheton. De celui-ci il n'y a plus que les amorces, c'est-à-dire une série d'arcades cintrées. Le plan forme un losange, cantonné de quatre tourelles ajourées, terminées par un toit conique, que couronne une petite croix : une seule de ces tou-

1. Je ne veux pas dire pour cela que ce nœud soit de fabrication récente et non du XIII^e siècle, mais qu'il n'a pas dû être fait pour ce reliquaire ; néanmoins il trouve son pendant dans les feuillages de l'amortissement du clocheton.

2. L'ostensoir de Limoges, dont le pied est rectangulaire, a modifié esthétiquement la boule de son nœud en la faisant traverser par un filet à pans, qui rétablit à l'œil l'accord des lignes principales.

3. L'inventaire du château de Nantes, de 1490, qualifie *boutonnets branlants* de petites boules suspendues et non fixes : « Une esguyère d'albâtre, garnye d'or... Et à l'environ d'iceluy fretellet a xij. boutonnetz d'or branlans. » Ailleurs, à propos d'une salière d'or, il dit que : « ou corps d'icelle » sont « six petites perles branlantes... et ou fretellet une grosse perle et cinq petites perles branlantes. »

Des perles pendantes se voient ainsi à la coupe de plusieurs calices du trésor de S. Marc de Venise, qui datent du X^e siècle (Rohault de Fleury, *la Messe*, t. IV, pl. CCC, CCCI, CCCIV, CCCV, CCCVI, CCCVII).

relles est restée en place ¹. De la galerie à jour, gemmée sur sa corniche, monte une collerette de feuillages, destinée à emboîter le clocheton, renforcé de petits arcs-boutants et disposé en carré, de manière à concorder avec le pied du reliquaire.

Un flacon de verre coulé ² a remplacé, au xvii^e siècle, le tube de cristal, plus ou moins élancé, dans lequel étaient renfermées les saintes reliques. On ne pourrait que se livrer à des conjectures sur sa forme et sa hauteur, quoiqu'il soit probable que l'élévation n'a pas dû varier sensiblement, et qu'il soit au contraire certain, d'après la base et le couronnement, que le clocheton affectait la forme rectangulaire. L'amortissement se compose de quatre étages de feuilles, disposées en croix et dont la nervure se prolonge en une petite grappe; au sommet est une pomme de pin, appuyée sur une corolle. Ce détail est gracieux, quoique un peu lourd.

Au point de vue de l'esthétique, ce reliquaire laisse à désirer sous le rapport de la forme, car, comme lignes, il est d'un dessin médiocre et peu étudié. Cependant l'originalité ne lui fait pas défaut, et, quand on en vient à examiner les détails, on est frappé tout de suite par sa « remarquable exécution », suivant l'observation judicieuse de Didron ³.

2. Je ne suis pas partisan du symbolisme à outrance. Cependant je l'admets sans difficulté quand il se fonde sur une inscription ou que l'intention de l'artiste est manifeste. Or, dans le phylactère de Château Ponsac, l'évidence saisit au premier abord et la pensée ne peut se défendre de s'arrêter à l'idée de la Jérusalem céleste, dont nous avons sous les yeux une quadruple expression dans le carré, les parois gemmées, les pendeloques et l'arbre terminal.

La ville sainte est bâtie sur un plan carré : « Ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem descendentem a coelo, habentem claritatem Dei... et civitas in quadro posita est » (*Apocalyp.*, XXI, 11, 16).

1. Toutes les reliques ne pouvant tenir dans le tube central, il est probable que l'on en disposa un certain nombre dans les tourelles, comme il fut fait dans un reliquaire analogue, exécuté en 1223 pour l'abbaye de Clairvaux. (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, pp. 33, 37.)

2. « Une buze dorée et deux petits flacons dorés » (*Trousseau de Marguerite de Valois*, 1559). Ces flacons contenaient des essences parfumées pour la toilette des femmes.

3. *Annal. arch.*, t. XIII, p. 327.

La clarté divine est admirablement rendue par le brillant de l'or : « ipsa vero civitas aurum mundum » (XXI, 18). Les portes, toujours ouvertes, qui y donnent accès, sont cette galerie à jour qui forme le soubassement : « Et habebat murum magnum et altum, habentem portas... et portæ ejus non claudentur » (XXI, 12, 25).

Les murs sont ornés de toutes sortes de pierres précieuses, parmi lesquelles saint Jean spécifie le saphir, l'émeraude, la topaze et l'améthyste : « Et fundamenta muri civitatis, omni lapide pretioso ornata : jaspis,... sapphirus,... chalcedonius,... smaragdus,... sardonix,... sardius,... chrysolithus,... beryllus,... topazius,... chrysoprasus,... hyacinthus,... amethystus » (XXI, 19, 20).

L'office de la dédicace, développant le même symbolisme, nous montre les pierres, dont sont formés les murs, préparées et polies sous le marteau de la souffrance. « Lapidés pretiosi omnes muri tui, et turres Jerusalem gemmis ædificabuntur, » dit une ancienne des vêpres, complétée par l'hymne :

Cœlestis urbs Jerusalem,
Beata pacis visio,
Quæ celsa de viventibus
Saxis ad astra tolleris. . .

Hic margaritis emicant
Patentque cunctis ostia :
Virtute namque prævia

Mortalis illuc ducitur,
Amore Christi percitus,
Tormenta quisquis sustinet.

Scalpri salubris ictibus
Et tunsione plurima
Fabri polita malleo
Hanc saxa molém construunt.

Dans cet ensemble harmonieux et pacifique, les dragons ne sont pas déplacés. Occupés à se dévorer entre eux, ils attestent par là même que les justes sont désormais à l'abri de leurs morsures. En effet, là où ils habitaient poussent le jonc et le roseau, si bien exprimés par les tiges souples et élégantes du filigrane. Ceux qui ont été délivrés sont les seuls appelés à fouler cette voie sainte de la nouvelle Sion, où la joie sera éternelle, sans douleurs ni gémissements. « In cubilibus, in quibus prius dracones habitabant, orietur viror calami et junci. Et erit ibi semita et via sancta vocabitur: non transibit per eam pollutus... Et ambulabunt qui liberati fuerint. Et redempti a Domino convertentur, et venient in Sion cum laude : et lætitia sempiterna super caput eorum : gaudium et lætitiám obtinebunt et fugiet dolor et gemitus. » (Isai., XXXV, 7-10.)

L'office de saint Bernard, composé au XII^e siècle, exprime la même

dée dans l'antienne du premier nocturne : « Viæ viri sancti viæ pulchræ et omnes semitæ ejus pacificæ, quia lignum vitæ apprehendit » (Lalore, *Reliq. des trois tombeaux saints de Clairvaux*, page XI).

De plus, les saints ont vaincu par la foi ¹. Or, cette vertu victorieuse est ici exprimée par le vice qui lui est contraire et qu'elle a dompté, l'hérésie, qui ne croit pas et conteste l'autorité enseignante. Le chanoine Auber, qui a découvert dans les Décrétales une des sources du symbolisme chrétien ², a bien eu soin de consigner dans son docte ouvrage ce passage de Grégoire IX qui, excommuniant et anathématisant tous les hérétiques, sous quelque nom qu'ils se cachent, les compare à ces monstres dont la queue repliée est faite pour enlacer et, comme ils se tiennent tous, dont le lien est la vanité ³.

Ici les dragons ont une queue enroulée, qui dénote l'aptitude à ces enlacements funestes, et elle s'épanouit en feuillages stériles, symbole expressif de ce qui est vain et ne produit rien pour le ciel.

Puis, au milieu du plateau de la cité, s'élève, près d'un fleuve de cristal, l'arbre de vie, aux fruits nombreux et savoureux ⁴, aux feuilles toujours vertes qui doivent guérir les nations : « Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni. In medio plateæ ejus... lignum vitæ, afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum et folia ligni ad sanitatem gentium » (*Apoc.*, XXII, 1, 2).

Enfin, la grâce céleste descendra sur tout germe comme une rosée bienfaisante, ce que traduisent littéralement les gouttes de cristal tombant du plateau où coule le fleuve : « Flumen Dei repletum est

1. L'Inventaire de Grandmont, en 1666, admettait parfaitement ce symbolisme : « Un reliquaire fait en tableau, dont le cadre est en bois et par-dessus orné d'ivoire et d'ébène, bien travaillé. On lit, à travers d'une glace, ces mots tout autour du carré : *Sancti per fidem vicerunt regna, operati sunt, etc.*, et les noms autour des reliques dont il est garni. » (*Dictionn. d'Orfèvr.*, col. 871.)

2. *Hist. du Symbolisme*, t. III, p. 344.

3. « Excommunicamus et anathematizamus universos hæreticos, Catharos..., Pauperes de Lugduno..., Arnaldistas et alios quibuscumque nominibus censentur : facies quidem habentes diversas, sed caudas ad invicem colligatas, quia de vanitate conveniunt in idipsum. » (*Decretal.*, lib. V, tit. VII, cap. xv.)

4. Saint Bernard, dans sa vie de saint Malachie, répétée aux leçons et aux antiennes dès la fin du xii^e siècle, fait allusion à ces fruits spirituels : « Liceat nobis aliquas, te migrante, retinere reliquias de fructibus spiritualibus quibus onustus ascendis, qui in tuo hodie tam delicioso convivio congregamur. » (Lalore, *Reliq. des trois tombeaux*, page XXVIII, XXXVI.)

aquis, parasti cibum illorum... Rivos ejus inebria, multiplica gemina ejus ; in stillicidiis ejus lætabitur germinans » (*Psalm. LXIV, 10, 11*). — « Descendet sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidia stillantia super terram » (*Psalm. LXXI, 6*).

Et alors, « le chrétien se conserve dans une éternelle jeunesse de cœur, » suivant l'expression de saint Ambroise, qui le compare au pin, toujours vert par son feuillage, incorruptible par son fruit.

Je ne puis mieux faire, après cet exposé rapide, que d'invoquer le témoignage d'Innocent III. Ce grand pape du XIII^e siècle s'exprimait ainsi à propos des rites liturgiques : « Toutes ces choses sont pleines de mystères divins, et chacune abonde en douceur céleste ; mais, pour cela, elles doivent être diligemment examinées par celui qui sait tirer le miel de la pierre et l'huile du roc le plus dur ¹. »

3. La provenance de ce phylactère est certaine : il a été tiré de Grandmont à la fin du siècle dernier, et Château-Ponsac l'a obtenu dans la répartition faite à tout le diocèse des reliques de l'abbaye supprimée ².

A Grandmont, il aurait existé une tradition sur son origine et sa date ; j'éprouve quelque peine à l'accepter, quoiqu'on la dise consignée à la fois dans les inventaires et les chroniques de l'ordre. Les inventaires ne sont pas toujours des sources sûres, témoin ce qu'ils rapportent de la châsse d'Ambazac : d'ailleurs, la citation faite par l'abbé Texier (*Essai sur les argent. et les émail. de Limoges*, p. 117) ne se retrouve pas sur l'original. L'identification du texte de Bonaventure de Saint-Amable a échappé à M. Rupin, malgré ses recherches. Le raisonnement croule donc par la base, et nous avons

1. « Hæc omnia divinis sunt plena mysteriis, ac singula cœlesti dulcedine redundantia ; si tamen diligentem habeant inspectorem, qui norit sugere mel de petra oleumque de saxo durissimo. » (*De sacr. alt. myst.*)

2. On ne saurait trop blâmer cette dispersion dans les églises rurales, quand il eût été si facile et si sage de conserver à la cathédrale le trésor tout entier. Il s'en est suivi que nombre de reliquaires, tenus en mince estime par leurs dépositaires et gardiens, ont été aliénés et vendus souvent à vil prix. On est effrayé de ce qui a ainsi disparu clandestinement, depuis la liste dressée en 1842 par l'abbé Texier pour les trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, an. 1842, pp. 237-247). A l'étonnement succède bientôt une légitime indignation. Sauvons au moins ce qui reste, en faisant intervenir l'autorité ecclésiastique, qui ne doit pas rester indifférente, et, pour notre compte personnel, décrivons et photographions ces vénérables survivants, afin d'intéresser le public à leur conservation.

des doutes sérieux pour ne pas admettre, sans preuve positive, que le nom de *reliquaire de Saint-Sernin* tenait, non pas à la destination, mais uniquement à la commémoration du fait de la donation au XIII^e siècle. Voici ce qu'en dit l'abbé Texier : « En 1226, les abbayes de Grandmont, près Limoges, et de Saint-Sernin de Toulouse, s'affilièrent mutuellement à la fraternité de leurs ordres. Ce langage, peu intelligible aujourd'hui, signifiait que les deux communautés entraient en participation spirituelle de toutes les bonnes œuvres qui s'accomplissaient dans chaque monastère. C'était une mise en fonds commun des mérites particuliers. A cette occasion, ces deux abbayes célèbres échangèrent des dons affectueux. Saint-Sernin possède une châsse émaillée par le procédé limousin, qui pourrait bien avoir cette origine. Mais, le fait douteux pour Saint-Sernin, est positif à Grandmont. Les anciens inventaires et Bonaventure de Saint-Amable désignent le joyau que publient les *Annales* comme donné à Grandmont par Saint-Sernin en 1226. Il a d'ailleurs tous les caractères du commencement du XIII^e siècle, si ce n'est même de la fin du XII^e 1. »

Deux conséquences immédiates découleraient de ce document, que l'on ne peut considérer comme officiel jusqu'à preuve contraire, à savoir la date et le lieu d'exécution. Que le phylactère en question ait été fabriqué dans le premier quart du XIII^e siècle, l'archéologie n'y contredit pas. Sans doute, la forme générale est insolite, mais nous trouvons, pour le Limousin, des similaires dans les arcades du pied et les dragons du nœud ; quant à l'ornementation filigranée et gemmée, elle est bien celle du temps, quoiqu'elle se prolonge encore plus avant. Il y en a un beau spécimen contemporain dans le reliquaire d'Arnac-la-Poste 2.

Si nous sommes fixés sur la date, nous ne le sommes guère sur le lieu de l'exécution. En effet, il est plus que probable que les religieux toulousains donnèrent seulement les reliques et non le reli-

1. *Annal. arch.*, t. XIII, p. 326.

2. *Orfèvrerie et Emaillerie limousines*, pl. XX. En comparant entre eux les reliquaires de Château-Ponsac et d'Arnac, j'ai été frappé immédiatement de la similitude des types, de l'ornementation, de la date, de la destination, de l'origine et de la provenance. La logique me permet donc d'attribuer à celui-ci le nom spécial de *phylactère*, qui, dans le principe, fut officiellement assigné à l'autre.

quaire, quoique la désignation populaire à Grandmont ait autorisé à croire le contraire. Les reliques étaient minuscules et secondaires, tandis que le reliquaire qui les contenait était d'une telle richesse qu'il constituait par là même un cadeau non ordinaire.

Je reconnais volontiers dans cette œuvre le travail de l'école limousine, qui est ailleurs aussi délicat et aussi soigné. Mais si ce n'était pas un produit limousin, le style devrait permettre de l'attribuer à la France, et, puisqu'il proviendrait du Midi, probablement à l'école de Toulouse ou à celle de Montpellier, qui étaient alors dans tout leur épanouissement et qui jouissaient d'un juste renom ¹. Cette attribution demanderait à se justifier en comparant cet objet avec d'autres, très authentiques, qui auraient une date et une origine certaines. La science est-elle assez avancée, de nos jours, pour pouvoir préciser quel fut le style de chaque atelier ou de chaque centre industriel ?

Dans *l'Orfèvrerie et Émaillerie limousines*, j'ai posé cette objection qui a une grande force : « Comment se fait-il que, parmi tant de reliques, il n'y en ait pas une du titulaire lui-même, saint Saturnin, et que le donateur, qui en inscrivait si long sous le pied, n'ait pas ajouté une ligne de plus pour constater la fraternité spirituelle et le don spécial qu'elle provoquait ? »

4. Une inscription, gravée entre deux lignes, énumère les reliques incluses jadis dans le phylactère. Elle se divise en quatre sections, occupant chacune un des pans du dessous du pied. L'ordre suivi dans leur énumération n'est pas absolu, ainsi que l'avait remarqué Didron, car le quatrième compartiment semble revenir sur les catégories déjà établies ².

Au premier rang figurent les reliques du Sauveur : Un de ses

1. « Dans les villes méridionales, on *ouvrait* (travaillait) l'argent plutôt que l'or, et les orfèvres prenaient le nom de *dauraires*, d'*argentiers* et d'*émailleurs*... Toulouse et Montpellier, qui avaient anciennement accueilli l'art limousin dans leurs murs, lui conservaient son caractère et ses habitudes ; les orfèvres de ces deux villes étaient donc plutôt des émailleurs et des argentiers... Montpellier et Toulouse étaient renommés pour l'argenterie blanche et dorée. » (Paul Lacroix, *Hist. de l'Orfèvrerie*, pp. 52-53.) — Voir *Annal. archéol.*, t. VIII, pp. 260, 263, pour les orfèvres et argentiers de Montpellier.

2. *Annal. arch.*, t. XIII, p. 328. — Il ne faut pas chercher habituellement un ordre hiérarchique dans le placement des reliques. — Voir Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 19.

cheveux ¹, puis des fragments de sa tunique sans couture, de sa croix, de son sépulcre et de la table sur laquelle fut posé son corps. On ne saurait préciser quelle est cette table, car on en compte deux à Jérusalem. L'une servit au moment des onctions et de l'embaumement, qui précédèrent l'ensevelissement ²; l'autre, au sépulcre même, reçut le corps du Christ une fois embaumé.

La seconde énumération débute par le sépulcre et les vêtements de la Vierge; ensuite défilent les reliques de saint Jean-Baptiste, des saints apôtres André, Philippe, Barthélemy, Thomas et Jacques, probablement le majeur; enfin les saints Innocents précèdent les évangélistes saint Marc et saint Luc.

Dans le troisième compartiment, nous avons successivement les martyrs, les évêques et les docteurs, représentés, les premiers, par saint Étienne, saint Vincent, saint Laurent, saint Ignace, saint Eustache, saint Théodore et saint Éleuthère; les seconds par saint Martin, saint Nicolas, saint Hilaire; puis saint Jacques l'intercis, qui aurait été mieux à sa place parmi les martyrs ³. Sur quatre docteurs, deux seulement sont mentionnés: saint Grégoire et saint Jérôme. Ce n'est que bien plus tard que Boniface VIII, par une décrétale, déclara que les quatre docteurs de l'Église latine seraient honorés d'un culte spécial, ce qu'atteste encore la belle mosaïque de Saint-Clément, à Rome, qui était exécutée à l'époque même où se prononçait cette déclaration.

Le dernier groupe de reliques comprend saint Zébedée, le gendre

1. « Item une petite relique ronde de cristal, où il y a : *de pillis Domini*. » (Inv. de N.-D. de Lens, xv^e siècle.)

2. Voir cette scène sur le bel ivoire du Louvre, qui est du xiii^e siècle, et que reproduisent les *Annales archéologiques*, tome XXV, p. 109. Un voyageur du xvii^e siècle, cité par Chateaubriand dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, distingue la pierre de l'onction de la table du sépulcre: « En entrant dans l'église, on rencontre la pierre de l'onction, sur laquelle le corps de Notre-Seigneur fut oint de myrrhe et d'aloès avant que d'être mis dans le sépulcre... Le saint sépulcre est à trente pas de cette pierre... Le dedans du sépulcre est presque carré... Il y a une table solide de la même pierre qui fut laissée en creusant le reste... Ce fut sur cette table que le corps de Notre-Seigneur fut mis, ayant la tête vers l'Occident et les pieds à l'Orient. »

3. M. Texier propose de lire « *Pisidia*, ou peut-être *Persia*, parce qu'il aurait été martyrisé en Perse ». Cette dernière lecture est la seule bonne et conforme à la Légende d'or, qui débute ainsi à propos de ce martyr illustre: « De sancto Jacobo interciso. Jacobus martir, cognomento intercisus, nobilis genere, sed fide nobilior, ex regione Persarum et civitate Elape oriundus fuit. » (*Legenda aurea*, édit. Grasse, p. 799.)

de sainte Anne, le vieillard saint Siméon, sainte Marie-Madeleine, les deux martyres sainte Euphémie et sainte Catherine d'Alexandrie, enfin un fragment d'épines de la sainte Couronne.

✠ IN HAC PHILECTERIA SVNT HE RELIQ'E
 QVIDAM PILVS DNI : DE TVNICA INC
 ONSVTILI : DE CRVCE DNI : DE S
 EPVLCHRO DNI : DE TABVLA
 IN QVA FVIT POSITVM COR
 PVS DNI :
 DE SEPVLCHRO BEATE MARIE : DE VESTIMEN
 TO : IPSIVS : (DE ¹) BI IOHS BBÈ : DE SCO ANDREA
 DE S : PHILIPPO : DE S : BARTHOLOMEO : DE S
 BARNABA DE S TOMA DE S IACOBO
 APLIO : DE : INNOCENTIB : DE S : MAR
 CHIO : DE : S : LVCHA EVANGL :
 DE SCO : STEPHO PTHOMARTIRE : DE S LAVRENTIO : DE
 : S VINCENCIO : DE S : IGNATIO : DE : S : EVSTACHIO :
 : DE : S : THEODORO : DE : S : ELEVTARIO MARTIRIB
 DE : S : MARTINO : DE : S : NICHOLAO :
 DE : S : ILARIO : DE : S IACOBO PSIE :
 DE : S : GREGORIO : DE : S : IERONIMO :
 DE : S ZEBEDEO : DE : S : SIMEONE :
 DE : S MARIA MAGDALENA : DE : S : EVFEM
 IA : DE : S : CATHERINA :
 DE SPINIS CORONE DNI :

5. J'ai restitué au reliquaire son vrai nom, qui est celui de *phylactère*. Essayons de bien préciser le sens de ce mot qui, jusqu'à ce jour, a plus été étudié d'après les textes que sur les monuments, et qui ne semble pas avoir été appliqué d'une manière suffisamment adéquate aux objets existants. Mais, avant de me prononcer, l'équité la plus vulgaire me fait un devoir de citer ce qui a été imprimé à ce sujet. Je vais rapporter *in extenso* l'opinion d'un maître en archéologie : c'est le procédé habituel de saint Thomas d'Aquin qui, pour mieux établir sa thèse, a soin d'en écarter toutes les objections et de déblayer ainsi le terrain. Alfred Darcel écrivait ceci en 1858 dans les *Annales archéologiques* (t. XVIII, pp. 344-346) :

1. Effacé.

Si l'on s'en tenait au sens rigoureux du mot phylactère et de sa racine *φυλασσειν* (*conserver, garder*), tous les reliquaires devraient porter ce nom. Mais cette appellation nous semble devoir être plus spécialement réservée pour désigner les monuments de la nature de celui que publient aujourd'hui les *Annales archéologiques*.

D'après les exemples cités dans l'édition moderne de Du Cange, au mot *Filaterium*, le phylactère désignerait surtout les croix qui renferment soit des parcelles de la vraie Croix, soit simplement des reliques. « *Aduo- valdo regi transmittere filateria curavimus, id est, crucem cum ligno S. Crucis,* » dit saint Grégoire. « *Fecit igitur illam (redditionem) cum quodam pulcro filaterio, scilicet cruce argentea, in qua sanctorum reliquæ continebantur,* » trouvons-nous dans une vie des évêques d'Ha- gustald. Mais, croix ou non, ces reliquaires sont éminemment portatifs, car l'Ordinaire de Saint-Germain renferme cette prescription : « *Hebdoma- darius vero missæ portabit crucem cum duobus filateriis, et veniet processionaliter per navem monasterii.* »

De même dans l'ordre de Cluny : « *Signa autem omnia pulsantur, sicut cum fratres filacteria portant, antequam egrediantur ab ecclesia, propter reliquias;* » et plus loin : « *Omnis scilicet basilica ornamentis suis ex integro decoratur, filacteria appenduntur.* » Que ces phylactères aient été portés au cou, il n'y a rien d'impossible à cela, mais rien ne le prouve dans les exemples cités. Aussi Du Cange ou ses continuateurs ont-ils tort de dire que le mot *filacterium* désigne « une petite boîte à reliques, qui se portait suspendue au cou par des phylactères (*filacteriis*) ou par des cordons, durant les processions. » Ils ont donné à un accessoire le nom du reliquaire lui-même, croyant devoir attribuer à ce reliquaire tout entier le nom de ce qui, suivant eux, le portait. Suspendu ou non à des cordons, le reliquaire devait s'appeler, dans l'origine et d'après sa nature propre, un phylactère ¹. Mais ce nom a pu se restreindre à ceux que l'on pouvait porter sur soi, et qui ressemblaient à ces morceaux de parchemin, couverts de passages de l'Écriture sainte, peut-être enchâssés dans de l'orfèvrerie, que les juifs pieux avaient sur le front ou sur la poitrine.

C'était naturellement sur la poitrine que l'on tenait les reliquaires comme ceux qui nous occupent, et nous en avons la preuve dans l'une des planches du trésor de Saint-Denys et dans le reliquaire de Saint-Étienne de Muret lui-même. Aucun des textes que nous avons donnés jusqu'ici ne prouve avec certitude que l'on désignât ces reliquaires précisément sous le nom de phylactères; mais nos présomptions se changent en cer-

1. Darcel a eu tort de prendre pour des « reliquaires d'un poids léger, qui étaient certainement destinés à être portés sur la poitrine », autrement dit « des phylactères », là où il n'y a évidemment, d'après l'inventaire de la métropole d'Avignon en 1511, que des pectoraux ou agrafes de chapes contenant des reliques, comme il s'en trouve ailleurs des exemples, et entre autres à Aix-les Chapelle au xv^e siècle (*Rev. des Soc. sav.*, VII^e série, t. I, p. 265).

titude à la lecture d'un chapitre de l' « Inventaire du trésor de Notre-Dame de Laon », publié par M. Ed. Fleury. Malheureusement cet inventaire n'est que de l'année 1523, et, malgré le défaut de précision que nous y remarquons, il nous est impossible de ne pas voir l'analogie de notre monument dans cette description sommaire de l'un des sept phylactères que renfermait ce trésor.....

Mais ce reliquaire et les deux autres, dont il sera parlé dans un autre article, sont-ils bien des reliquaires et non de simples plaques d'ornements? Si nous n'avons là que des ornements, ce sont, en tout cas, des ornements mobiles et pouvant être vus sur l'une et l'autre face, car l'une et l'autre sont décorées. Si ce sont des reliquaires, il suffirait de les ouvrir pour s'en assurer. Mais comme nous ignorons si cette investigation a été faite, comme de plus il nous est impossible de la tenter, il nous faut essayer de prouver par analogie ce que nous avançons. Il y a d'abord une grande ressemblance entre ces objets et les reliquaires, cités plus haut, du trésor de Saint-Denis, puis de l'analogie avec d'autres reliquaires qui portent des inscriptions précisant leur usage.

C'est d'abord le phylactère du Musée départemental d'antiquités, à Rouen. Une double inscription, gravée sur son revers, indique et les reliques qu'il contient et par qui il a été commandé. Nous avons aussi vu, à l'Exposition de Manchester, un phylactère du XIII^e siècle appartenant à lord Hastings et portant sur son plat, en lettres repoussées, les noms des saints dont il contient des reliques.

Tout en reconnaissant les louables efforts faits par Darcel pour arriver à la vérité, il faut reconnaître qu'il est resté en route, quoiqu'il ait presque atteint la solution désirée. Revoyons donc les textes et les monuments, et surtout serrons de plus près la discussion.

D'abord il est nécessaire de distinguer deux sortes de phylactères : le phylactère de dévotion et le phylactère liturgique. Le premier se portait au cou, car il était toujours de petite dimension. Les textes, en le disant rempli de reliques, ne manquent pas d'indiquer son usage tout personnel. « Phylacterium a collo usque ad pectus pendens, sanctorum reliquiis refertum, quorum patrocinio se in periculis tutum futurum credebat. » (Albericus, *in Chron.*) — « Reliquiarum phylacteria, tenui argento fabricata, vilique pallio de collo suspensa. » (Joan. Diaconus, *in Vita Gregorii Mag.*, lib. IV, cap. 80.) — « Et pretiosa quidem ligna ab eo sublata supra mensam posuit, phylacteria vero in collo suo suspendit. » (*Histor. Miscella.*, lib. XX, p. 629.) Phylactère est ici synonyme d'*encolpium*¹.

1. Voir ce mot dans le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, de Mgr Martigny.

Le phylactère liturgique, au contraire, ne sert qu'à l'église¹. Qu'il soit avec ou sans pied, il est éminemment portatif, on le voit même suspendu au cou de l'officiant ou de ses ministres, qui le soutenaient de leurs mains². La rubrique clunisienne *phylacteria appenduntur* s'interprète d'une manière plus logique et régulière, à l'aide de cet article de l'Inventaire de Lille, daté d'environ 1400 : « S'ensuit les reliques, tant en phillatières comme en bourses, estant en ung coffret de bos point, qu'on pent au ceur quant on dresche le candelabre³. » Si on suspendait ces reliquaires, c'est, à n'en pas douter, qu'ils étaient dépourvus de pied, et alors s'expliquent les ornements sur leurs deux faces.

Je ne suis pas très sûr que le reliquaire de Saint-Étienne soit un phylactère⁴; il doit plutôt être classé parmi les *images*. J'en dis autant du reliquaire cité par Dom Félibien⁵, auteur trop moderne pour donner au phylactère un sens se référant à des objets anciens. Cependant, en ne tenant pas compte du support, diacre ou donateur, le médaillon renfermant la relique pourrait, à la rigueur, avoir été dénommé *phylactère*, car le phylactère, dans l'Inventaire de Laon de 1502, est dit se combiner parfois avec l'image : « Tertia

1. Un coffret du XIII^e siècle, conservé à Saint-Maurice d'Agaune et dessiné en forme de maison, porte cette inscription qui le qualifie *phylactère* : IN HOC PHILTRO... *Philtro* est contracté de *phylacterio*.

2. « La lèpre de ce pauvre homme guarie par Nostre Seigneur, c'est à scavoir ceste peau pleine de boutons qu'il leva de dessus son visage, est encore conservée dans le Thrésor de S. Denis avec les saintes reliques, et est en un vase d'argent qu'un jeune religieux porte pendu à son col avec une chaîne d'argent, quand on va à la procession es jours des Rogations et de S. Marc. » (Dom Millet, *le Thrésor sacré de l'abbaye royale de S.-Denys en France*, 1640, p. 19.)

3. V. le *Glossaire* de M. de Laborde, au mot *Phillatière*. M. de Montaignon a signalé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2^{me} période, p. 161, un petit coffret qui pourrait bien n'être qu'un de ces phylactères qui se suspendaient. Voici comment il le décrit, en parlant du trésor de la cathédrale de Sens :

« Par contre, les châsses sont assez peu importantes. Une, qui est très commune puisqu'elle est en cuivre et décorée sur un seul côté par neuf bosses, posées trois par trois, dont sept, reliées par des lignes saillantes, forment une sorte de marelle incomplète ou mieux de *rai*, est particulièrement curieuse et de forme plus que rare. Elle est plate, étroite, un peu plus large en bas qu'en haut, et garnie, sur ses deux petits côtés, d'un anneau à passer une suspension. C'est un reliquaire de voyage à porter, soit sur la poitrine, soit au côté à un cordon en bandoulière, comme plus tard une cartouchière ou une giberne. Dans sa condition toute vulgaire, la forme insolite de cette petite chasse lui donne un intérêt très particulier. » Il ne manque à cette description qu'une seule chose : la date du petit monument.

4. *Ann. arch.*, t. XIII, p. 322.

5. *Ibid.*, p. 345.

imago est major ceteris, argentea deaurata, tenens coram se phylacterium esmaillatum, reliquiis plenum. »

Un texte de 1523, très vague dans sa rédaction, est par trop insuffisant pour pouvoir établir une comparaison avec un objet du XIII^e siècle qui n'a pas été visé par lui. Aussi, après avoir affirmé la *certitude* de l'attribution, Darcel devient-il moins affirmatif quand il arrive à l'étude des trois objets dont il présente la gravure¹. Il n'est même plus assuré que ce soient des reliquaires; donc il est plus que douteux que ce soient des phylactères, qui supposent nécessairement des reliques, que la gravure ne laisse pas du tout soupçonner. Puis il va jusqu'à les appeler *simples plaques d'ornements*, et enfin, toute hésitation cessant, la lettre de la seconde gravure porte *phylactères ou agrafes*. Les objets exposés ne peuvent donc être invoqués en témoignage.

Quant aux phylactères de Rouen ou de Manchester, leur attribution est moins contestable, puisqu'ils portent des inscriptions désignant les reliques². Toutefois, comme je ne les connais ni en original ni en gravure, je m'abstiens de me prononcer sur le genre d'appellation qui leur convient, et je laisse à Darcel la responsabilité de cette attribution.

Les inventaires d'Angers, que M. de Farcy a publiés dans la *Revue de l'art chrétien*, doivent être spécialement consultés sur la question des phylactères.

Reliquiæ Tanchæ virginis in philaterio oblonguo argenteo deaurato, cum figura ejusdem tenentis caput suum. Reliquiæ beati Eutropii et beatæ Brigidæ virginis et beati Crispini in philaterio cristalino, cum pede et coopertorio argenteis. — Reliquiæ Agnetis virginis in philaterio cristalino, cum pede et coopertorio argenteis. — Reliquiæ beati Ypothemii in philaterio argenteo deaurato in figura episcopali. — Os tibiæ beati Benedicti, episcopi Andegavensis, sine philaterio, intra scrinium pictum ligneum. — Item, reliquiæ beatæ Magdalenæ in philaterio argenteo oblonguo, cum figura argentea deaurata ejusdem tenentis librum. — Item, confinetur in scrinio prescripto cum pluribus figuris deauratis, philaterium aureum

1. *Annal. arch.*, t. XVIII, p. 345; t. XIX, p. 230.

2. Nous savons, par les vers du charmant poète du XIII^e siècle, Gauthier de Coincy, dans ses *Miracles de la Vierge*, que les phylactères portaient des inscriptions :

« Li filatère de l'église
Qui riche et bel sunt, à devise. »

oblongum, ornatum gemmis, quoddam continens camaeu in medio sui cum figura capitis hominis cum collo et humeris et quasdam reliquias beati Maurilii et beati Sebastiani. — Reliquiæ beati Dyonisii cum philaterio argenteo et cristallo in medio. — Item, reliquiæ beati Mauricii in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. — Dens beatissimi Juliani, Cenomanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati in figura crucis cum quatuor cristallis. — Reliquiæ sancti Stephani in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum unico cristallo, scilicet capilli ejusdem. — Reliquiæ beati Blasii in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio. — Item, duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio. — Item, quoddam philaterium oblongum argenteum deauratum cum grosso cristallo in medio. — Item, aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. — Item, aliud philaterium oblongum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo. — Item, philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea. — Item, philaterium crystallinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea (*Inv. de la cath. d'Angers, 1255.*)

Item, philacia cooperta de argento, quæ communiter traduntur et deferuntur in processionibus, in rogationibus. — Item, alia nova cum corpore beati Sereneti. — Item, in alio estagio a parte sinistra supra cruces sunt V philacia cum reliquiis talibus, scilicet beati Mauricii cum antiquo milite depicto. — Item, duo philacia de beato Stephano. — Item, philacia Magdalene. — Item, duæ philaciæ rotundæ de argento cum baculis coopertis de argento. — Item, magnum scrinium ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta pixide parva quæ est eburnea (*Inv. de la cath. d'Angers, 1286.*)

Philacterium, in quo repositæ sunt plures reliquiæ et lapides preciosi in cruce desuper et crucifixo (*Inv. de la cath. d'Angers, 1505.*)

Notons ces différents caractères du phylactère, d'après l'Inventaire de 1255. Il a un cristal pour laisser voir la relique : « Reliquiæ beati Dyonisii cum philaterio argenteo et cristallo in medio. » Il est oblong et gemmé : « Item, reliquiæ beati Mauricii in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. » Il a un pied et un couvercle : « Reliquiæ beati Eutropii et beatæ Brigidæ virginis et beati Crispini in philaterio cristalino, cum pede et coopertorio argenteis. » Le saint dont on y déposait les reliques y était représenté : « Reliquiæ Tanchæ virginis in philaterio oblonguo argenteo deaurato, cum figura ejusdem tenentis caput suum. » On le fait en carré : « Reliquiæ beati Blasii in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio. »

Le phylactère était orné des deux côtés : « Item, aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. Item, aliud philaterium oblongum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum crystallo. » Une chaînette servait à le suspendre : « Item, philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea. Item, philaterium cristalinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea. »

Étudiés isolément, les textes sont scabreux ; confrontés avec les monuments, ils n'enlèvent pas encore toute incertitude. Le reliquaire de Château-Ponsac offre, au contraire, l'incomparable avantage de réunir en lui les deux éléments de la solution tant cherchée : il nomme l'objet et le montre.

Cependant tout embarras n'a pas cessé, car ce reliquaire ne diffère en rien de ceux que nous nommerions volontiers *pyramidaux*, parce qu'ils ont un clocheton monté sur un pied. La signification du mot ne se trouve donc pas uniquement dans ce rapprochement. Elle n'est pas évidemment dans la forme, mais plutôt dans la destination, ainsi que nous l'apprend l'Inventaire de Laon. En effet, ce document répartit les reliquaires en plusieurs catégories : ce sont d'abord les reliquaires majeurs, parmi lesquels je constate deux images, deux fiertes et une monstrance eucharistique, *reliquiaria majora*; les images, *imagines*; les capsules de cristal exhaussées sur des piliers, *capsule crystalline super quatuor pilaria site*; les vases en forme de candélabres, *vasa instar candelabrorum confecta*; les reliquaires de cristal à pied tréflé et clocheton, *reliquiaria crystallina, cum pede triforiato ac campanili desuper*; les reliquaires à pied polylobé, *reliquiaria cum pedibus plurium laterum angulorumque quattuor, utpote quorum pedes nec sunt quadranguli nec quadrati nec triforiati*; les reliquaires à pied carré, *reliquiaria cum pedibus quadrangulis*; les reliquaires à pied rond, *reliquiaria cum pede rotundo*; les vases ronds, à l'instar des *Agnus Dei*, *vasa rotunda instar unius Agnus Dei*; les couronnes auxquelles pendent des reliquaires et des bijoux, *corone prime descriptio ac sanctarum reliquiarum quibus ipsa decoratur, cum jocalibus in ea appensis*; les cornes et autres vases recourbés, *cornua et alia vasa adunca seu recurva*; les pyxides, *pyxides*; les vases de cuivre, *vasa cuprea*; les arches ou coffrets, *arche*, et enfin les phylactères ou capsules, *spé-*

cialement destinés aux menues reliques des saints, *philacteria, id est capsule in quibus reservantur minute reliquie sanctorum.*

Ce texte est extrêmement précieux, car il tranche définitivement la question. Le phylactère devra donc se définir rigoureusement : « un reliquaire, de forme et matière indéterminées, affecté exclusivement à la conservation des parcelles de reliques. » Que la relique soit unique ou que plusieurs soient groupées ensemble, cela ne change pas la dénomination du reliquaire : il suffit que ces reliques soient minuscules et que ce soient plutôt des fragments que des reliques entières, susceptibles d'avoir un nom par elles-mêmes, comme seraient un fémur, un tibia, etc.

Il ne faudrait pas prendre à la lettre le mot *capsule*, employé ici comme terme de comparaison, car le rédacteur de l'inventaire a déjà eu un article à part pour les *capsule crystalline*. La forme n'influe en rien sur la dénomination.

L'inventaire de l'abbaye de Clairvaux, rédigé en 1741 sur d'anciens documents, me donne pleinement raison pour la signification que j'attribue au mot phylactère :

La table, marquée par derrière d'un grand A, a été faite du temps de dom Radulphe, XV^e abbé de Clairvaux. Il a placé dans le milieu de cette table un philactère, ou reliquaire quarré, couvert d'une lame de vermeil, laquelle se lève et baisse comme une coulisse. Dom Artaudus, chevalier du Temple, puis moine et cellérier de Clairvaux, y apporta ce philactère. Il contient des reliques de saints au nombre de vingt-quatre, sous vingt-quatre petites cellules. Dans ce philactère, il y a un morceau de bois de la vraie Croix, à nud, sous la forme de croix patriarchale à deux croisons, donné par le même dom Artaudus. Dans toute cette table on comptait, en 1504, cent quarante-huit reliques, et maintenant quatre-vingt-huit. (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 49.)

L'Inventaire de 1504 porte :

Decimo loco est tabula ¹ que facta fuit tempore domini Radulphi, XVⁱ abbatis, et nonni Drogonis, sacriste Clarevallis, in cujus medio insertum est philaterium, quod attulit nonnus Artaudus, in quo continentur reliquie viginti quatuor sanctorum, sub viginti quatuor cellulis. Sub eodem philaterio continetur portio ligni Dominici, quam attulit idem Artaudus. Et continentur in dicta tabula reliquie centum quadraginta duo. (*Ibid.*, p. 21.)

Le même inventaire décrit plusieurs autres phylactères, pleins de

1. Du Cange n'a pas, à *tabula*, l'acception de reliquaire en *tableau*.

petites reliques, qui ont été insérées comme précédemment dans une table.

In eminentiori parte posite sunt reliquie que erant in quodam philacterio aureo, quod dedit comes Philippus, scilicet : de ligno Domini, de spongia, de spinis, de presepio, de sepulchro, de cunabulo. Hoc philacterium primo fuit domini Roberti, comitis Flandrie, qui interfuit captioni Jerusalem et Antiochie cum Godefrido de Buillon et aliis baronibus multis. Super idem philacterium faciebant dictus comes Philippus et predecessores ejus jurare in precipuis quibusdam causis; super quod cum quidam miles juraret et perjuraret, videntibus omnibus, dextera ejus super illud philacterium extenta dirigit, ita quod retrahere non potuit donec confessus est coram omnibus se perjurasse... Unde quotiescumque deferabatur in medio predictum philacterium, multo timore et horrore concutiebantur omnes qui super illud jurare habebant. Hoc philacterium, quia conquassatum erat et parvum, conflatum est, et aurum positum in hac tabula, et reliquie hinc collocate. Sub eisdem reliquiis insertum est philacterium aureum quod dedit domina Mathildis, Flandrie comitissa, in quo est portio ligni Domini et capilli B. M. V. ², et alie reliquie sicut in carta secundum formam hujus tabule confecta continentur. In parvis philacteriis

1. Voir dans le *Glossarium* de du Cange l'article *Juramenti ad sanctorum reliquias*.

2. « Une image de Nostre Dame, tenant son enfant, posée sur un soubassement quarré, appuyé sur quatre Lyons, le tout d'argent doré. Cette image, enrichie d'émaux sur lesquels sont représentés les mystères de la Nativité et Passion de Notre Seigneur et les armes de la reine Jeanne d'Evreux. Elle a sur la teste une couronne d'or, les fleurons de laquelle, comme aussi tout le rond, sont enrichis de précieux saphirs, grenats et très belles perles. Elle tient en la main droite une fleur de lys d'or, assise sur un branchage d'or et enrichie de grenats, perles et rubis. Derrière la fleur de lys, sur un champ d'émail vert, on lit ces mots : *Des cheveux de Nostre Dame. Des vestemens de Nostre Dame.* Autour du soubassement de l'image sont ces mots : *Cette image donna céans Madame la Reyne Jeanne d'Evreux, Reyne de France et de Navarre, compagne du Roy Charles, le 28 avril 1339.* » (Dom Millet, *le Trésor sacré de Saint-Denis*, p. 91.) L'épithaphe de Jeanne d'Evreux, morte en 1370, porte : « Laquelle Reyne donna... cette image de N. Dame, laquelle est d'argent doré, où il y a de son lait, de ses cheveux et de ses vestemens. » (D. Millet, p. 270.) — « Une grande image, d'argent doré de Notre Dame, tenant à la main droite une fleur de lis d'or émaillé, sur laquelle on lit ces mots : *Des cheveux de Notre Dame.* Ce reliquaire a été donné par Jeanne d'Evreux, reine de France. » (*Le Trésor de S.-Denis en France*, 1783, p. 8.)

« Secundo nonas decembris. Susceptio capillorum beate Marie et capitis beati Dionisii in Ecclesia Parisiensi. » (*Missel du XIV^e siècle, à la Bibl. nat.*)

« Ung autre cristal, à pié d'argent, doré aux bors et sans couvercle, ouquel sont de sacris vestibus et capillis beatæ Mariæ Virginis et Mariæ Magdalenæ. » (*Inv. de la cath. de Beauvais*, 1472, n^o 41.)

« Une image de la Sainte Vierge, d'argent..., dans laquelle sont des cheveux de la Sainte Vierge. » (*Inv. de S.-Remy de Reims*, 1690, n^o 13.)

que sunt circa illud continetur : de sanguine D. ¹, de capillis D. ², sicut in eadem tabula continetur. (*Ibid.*, pp. 22-23.) — Imago Beatæ Virginis... Pes (infantis Jesu) decem marchas et novem et duas uncias. Sub cujus pede in quodam philacterio argenteo et deaurato, quadrato, sub crystallino, continentur reliquie sequentes, videlicet : *De camisia* ³, *de pallio*, *de corrigia*, *de lacte Virginis Mariæ* ⁴; et in quatuor angulis sunt duodecim margarete juncte quatuor saphyris (*Ibid.*, p. 54).

Item in eadem tabula inferius insertum est philaterium aureum, divisum in duas partes, quod fuit domini Eskili, venerabilis archiepis Dacie, postea monachi Clarevallis, in quo continentur reliquie multorum sanctorum. (*Ibid.*, p. 61.)

L'Inventaire de 1405 signale plusieurs phylactères d'argent : « Item aliud scrinium deargentatum, plenum reliquiis, et plura filacteria de argento. » (*Ibid.*, p. 98.) Plus un autre phylactère pour plusieurs reliques : « Unum filaterium argenteum, deauratum de super, in quo sunt plures reliquie. » (*Ibid.*, p. 100.)

Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XII^e siècle* et publié par le chanoine Van Drival, mentionne, pages 107, 108, 109, des phylactères pleins de petites parcelles, à en juger par l'énumération qu'il en donne : « Sunt etiam in ipsa ecclesia philacteria et in quibusdam eorum tales legimus titulos : De ligno Domini, de sepulchro Domini... Item, reliquie in diversis philacteriis invente. » Or, ces reliques minuscules sont au nombre de 112.

Je reviens à l'Inventaire de Laon. Darcel n'y a rencontré que sept phylactères. Pourtant il y en a douze bien comptés, dont cinq sont enregistrés à l'endroit de la description des deux couronnes auxquelles ils sont suspendus. Ce texte est capital pour le sujet qui

1. *Œuvres*, t. VII, pp. 524-539.

2. « La couronne du glorieux Roy saint Louys, d'or massif; elle est enrichie de topazes, saphirs, rubis, esmeraudes et de très belles perles orientales, mais principalement d'un très excellent rubis ballay, cabochon de grand prix, qui est percé de long, et dans le creux y a une des espines de la couronne de Nostre Seigneur, avec quelque parcelle de ses cheveux. Ces mots sont gravez dans le chatton de cette pierre précieuse : *De capillis Domini, de Spinis Domini.* » (Dom Millet, *le Trésor sacré de saint Denys*, p. 123.)

Sur la châsse de la Sainte Chemise était appliquée « une ovale », dont « le quadre tout uni » contenait « huit reliquaires qui en font le tour et qui portent chacun leur inscription : *De capillis Jesu Christi... De tabula rubificata sanguine Christi* » (*Inv. de la cath. de Chartres*, 1682). — « Deux cheveux de Nostre Seigneur disposez en croix de S. André. » (*Id.*, XVIII^e siècle.)

3. *Œuvres*, t. VII, pp. 321-334.

4. Voir sur le lait de la Vierge, *Œuvres*, t. II, pp. 321-341.

nous occupe; en conséquence, je crois opportun de le reproduire intégralement :

Septem philacteria, id est capsule, in quibus reservantur minute reliquie sanctorum.

Philacterium primum est argenteum deauratum, ab una parte esmailatum. In cujus circumferentia olim exculpta fuisse hec duo carmina sequentia tradunt, quibus exprimebantur reliquie in eo contente et habet annulum cum calliena argentea :

*Spongia, crux Domini, cum sindone, cum faciali
Melacrat, atque tui, genitrix et virgo, capilli.*

Secundum philacterium habet crystallum in medio et evangeliste imaginem deauratam a tergo.

Tertium philacterium habet lapidem crystallinum in medio.

Quartum philacterium est esmailatum, habet quatuor lapillos in angulis acutis.

Quintum est perforatum in quattuor locis et continet sub crystallo os sancti Quintini, martyris.

Sextum est undecumque argento opertum, et continet de sanctis Sebastianiano, Hippolito, Cucufate, de sepulchro sancti Martini, et de pulvere sancti Marcelli.

Septimum ab una parte habet vitrum et a reliquis partibus est coopertum argento rigato. Et continentur in eo reliquie sequentes, scilicet : Dens sancti Stephani protho-martyris, dens sancte Felicitatis, os sancti Blasii episcopi, de petra mense Domini, de virga Aaron, de corrigia Domini. (*Invent. du trésor de la cath. de Laon en 1523*, par Ed. Fleury, pp. 22-23.)

Corone prime descriptio ac sanctorum reliquiarum quibus ipsa decoratur, cum jocalibus in ea appensis... *Item, philacterium* argenteum deauratum, in quo est imago Crucifixi ab una parte, et ab altera parte est lapillus qui vulgo vocatur *camahiru*. Et continet de cilicio et coopertorio sancti Thome, martyris; de beate Helisabeth capillis, de ossibus sancti Thome, martyris; de sancta Dorothea, de beatis Cosma et Damiano, de capite sancti Sebastiani, et de ossibus sancti Thome apostoli. (*Ibid.*, pp. 25-26.)

Dependent in circuitu corone reliquaria et jocalia sequentia, et omnia sunt argentea... *Philacterium* deauratum cum lapillis rubris super extantibus, et continet de tumba sancte Catharine cum aliis. (*Ibid.*, pp. 26, 28.)

Corone secunde declaratio cum reliquariis et jocalibus in ea pendentibus. *Item, philacterium* deauratum ab utraque parte, habens ab una parte imaginem Crucifixi et ab altera Agnum Dei, et continet de vera cruce. (*Ibid.*, pp. 28-29.)

Reliquaria et jocalia pendentia in circuitu corone. *Philacterium* parvum, habens sex lapillos qui sunt virides a parte anteriore. Continent de sancta Catharina. *Philacterium* aliud deauratum, in quo sunt desuper tria

lilia aurata cum esmaillatura, et continet multas reliquias quibus nulla est inscriptio. (Ibid., pp. 29-30).

Puisque le phylactère de Château-Ponsac appartient au Limousin et au XIII^e siècle, je ne puis me dispenser de dire qu'à la même époque le trésor de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges possédait quatre phylactères, dont deux en or et deux en argent. Des deux premiers, l'un contenait de la vraie Croix, et l'autre était renfermé dans des tables d'argent, c'est-à-dire un diptyque. Des deux autres, le premier servait à signer le peuple, ou à le bénir en faisant sur lui le signe de la croix, et le dernier contenait de l'huile recueillie au tombeau de sainte Catherine d'Alexandrie. « III^{or} philacteria : duosunt aurea cum ligno crucis; unum servatur in tabulis argenteis ¹ et duo sunt argentea; unum ad signandum populum, aliud cum oleo sancte Caterine ². »

6. De l'archéologie passons à la philologie.

On aura pu croire que le graveur limousin, en écrivant *philecteria* ³, avait fait un barbarisme, excusable chez un ouvrier et un laïque. Sans doute *phylacterium* est bien la forme classique et primitive, mais il est incontestable aussi que le mot a été féminisé au moyen-âge, lorsqu'il a été employé par les liturgistes. Au XII^e siècle, Jean Beletch cherchait à définir cette espèce de reliquaire et à établir une distinction plus subtile que vraie entre *phylacterium* et *phylacteria* : « Est tamen discrimen inter phylacterium et phylacteriam. Phylacterium enim chartula est, in qua decem Legis præcepta scribebantur, cujusmodi chartas solebant ante suos oculos circumferre Pharisæi, in signum religionis. Unde in Evangelio : *Dilatant enim phylacteria sua et magnificant simbrias*. Atque hoc quidem phylacterium a *φυλακτω*, et Thorah, quod est Lex. Phylacteria autem, phylacteriæ, vasculum est, vel argenteum, vel aurcum, vel etiam crystallinum, in quod sanctorum cineres et reliquiæ reponuntur. » (*De divinis offic.*, cap. 115.)

1. Je crois voir un exemple de ces phylactères appliqués à des tables dans le beau triptyque, en argent doré et du XIII^e siècle, que Darcel a décrit dans le *Trésor de Conques* (*Annal. arch.*, t. XX, pp. 219-221), et que Léon Gaucherel a reproduit dans une fidèle gravure.

2. *Bulletin archéologique publié par le Comité historique*, t. IV, p. 101.

3. V. sur la substitution de l'e à l'a au moyen-âge et dans le langage populaire, l'opuscule de L. Charles : *Mélanges et aperçus sur diverses questions littéraires ou archéologiques*. Le Mans, 1861, in-12, pp. 27-28.

Au XIII^e siècle, Guillaume Durant, qui n'est qu'un compilateur, répétait la même définition dans des termes identiques : « Philacteria est vasculum de argento vel auro vel crystallo, vel ebore et ejusmodi, in quo Sanctorum cineres vel reliquiæ reconduntur. » (*Ration.*, lib. I, cap. III, num. 26.)

Ces deux définitions ne précisent rien, car elles peuvent s'appliquer indistinctement à toute sorte de vase contenant des reliques de saints. Nous n'avons à en retenir que ces deux choses : que ce reliquaire était de petite dimension, *vasculum*, et qu'en latin on l'avait mis du féminin pour le distinguer du phylactère dont parle l'Évangile.

La même expression se retrouve avec le même genre dans ces deux textes cités par Du Cange : « Philacteriae superstolantur et tapetia ex formis auferantur... Post versum seniores ponant philacterias super altare hinc inde, sicuti in choro consistunt. »

La traduction française s'est calquée sur le latin ; aussi le mot est-il resté au féminin dans notre langue, comme le témoignent plusieurs textes cités par de Laborde aux mots *Fillatière* et *Phillatière*, et dans ce passage du *Roman de Rou* :

Dessous out une filatiere,
Tout le meilleur qu'il pot eslire
Et le plus chier qu'il pot trover.

RELIQUAIRES PROFANES

Les reliquaires n'ont pas toujours été faits expressément pour les reliques ; souvent on a pris, pour les renfermer, des boîtes profanes. C'est ainsi qu'on trouve parfois dans les trésors d'églises des coffrets de mariage ou à bijoux, en métal ou en ivoire, dont l'extérieur a conservé ses sujets galants, qui font là un singulier effet. Je puis citer pour mémoire les curieux coffrets des cathédrales d'Anagni et de S.-Bertrand de Comminges, ainsi que de l'église de Ste-Ursule à Cologne, qui remontent au xiii^e siècle. A Rome, dans les trésors de Latran et de S.-Marc, j'ai relevé des boîtes carrées, du xv^e siècle, en bois marqueté, à appliques d'ivoire, qui rappellent par leurs motifs des épisodes des romans de chevalerie.

On descend même plus bas, car on n'a pas hésité à prendre ce qu'on avait sous la main, par exemple de petits vases à usage purement domestique. De ce genre sont les deux suivants, qui ne sont pas dépourvus d'intérêt artistique et qui comblent une lacune dans la série des objets de table. L'un, trouvé à S.-Léonard (Haute-Vienne) et décrit tome IX, page 480, est une poivrière ; voici maintenant la salière, qui peut lui faire pendant, quoiqu'elle soit d'une époque postérieure.

1. *La Salière d'Enghien* ¹.

Plus un objet est rare, plus il mérite de fixer l'attention des archéologues. A ce titre, je parlerai d'une salière du xv^e siècle, trouvée en Belgique, et qui offre un véritable intérêt, à cause de sa forme et du mélange de sacré et de profane que l'on remarque dans ses inscriptions en gothique carrée.

1. *Une salière du XV^e siècle*, Montauban, Forestié, 1875, in-8° de 10 pag. Extr. du *Bullet. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, tir. à part à 25 ex.

1. Le R. P. Bossue, de la compagnie de Jésus, a raconté, en 1859, dans les *Précis historiques* (180^e livraison), la découverte de ce petit ustensile, à la fois ecclésiastique et civil. Voici en quels termes s'exprime le savant Bollandiste :

Vers le commencement de l'année 1859, on démolit le maître autel de l'église paroissiale d'Enghien (Belgique), pour y en placer un nouveau, en style gothique, conforme à l'architecture de ce remarquable édifice... Dans la maçonnerie et sous le sépulcre de l'ancien autel, on découvrit un coffret en bois qui renfermait les trois pièces suivantes, superposées les unes aux autres : un vase en terre cuite, recouvert d'une plaque ou tablette en plomb, et sur cette plaque un petit vase en étain ; le tout dans un état de conservation, je dirais de fraîcheur parfaite, quoique le dépôt en ait été fait il y a plus de quatre siècles. Le vase en terre cuite est de moyenne grandeur, sans aucun ornement, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. On y avait renfermé les reliques de plusieurs saints, enveloppées de soie et recouvertes d'une touffe de ouate... La tablette en plomb est à peu près carrée. . et porte sur chacune de ses deux faces une inscription.

Enfin, sur la tablette se trouvait placé le petit vase en étain, fermé, de forme élégante ; il s'ouvre au moyen d'une charnière. Le couvercle représente un dôme octogone, se terminant en pointe et surmonté d'une fleur. On lit à l'extérieur : O MATER DEI : *O Mère de Dieu*. Les lettres sont réparties dans les huit panneaux. La coupe est appuyée sur trois lions, et autour, encore à l'extérieur, sont écrits les mots : SALES BIEN A POINT (*sales bien à point*). Au fond intérieur on voit un agneau de l'Apocalypse, en relief, avec ces paroles gravées à l'entour : AGNUS DEI, QUI TOLLIT PECCATA MUNDI : *l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde*.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que sur l'agneau on avait placé un corps mince et rond, de la forme de nos hosties consacrées. Je ne doute guère que ce n'en soit une, mais altérée par le temps. Sa couleur jaunâtre, à peu près comme celle d'une éponge, me fait penser qu'avant d'être déposée elle aura été humectée, peut-être même trempée dans le vin eucharistique. On l'a trouvée tout entière, maintenant elle est brisée et rompue en plusieurs fragments d'inégale grandeur. En les examinant de près, on s'aperçoit que c'est réellement du pain azyme, mais évaporé, après un séjour de plus de quatre cents ans dans une pyxide close et maçonnée sous la table de l'autel...

Il nous reste à parler d'un second vase ou boîte en étain, renfermant avec les reliques un petit parchemin qu'on a trouvé dans un autre autel de la même église paroissiale, et qui, sous plusieurs rapports, ne manque pas d'intérêt. D'une forme moins élégante que le premier vase, il nous est aussi parvenu dans un état de conservation moins fraîche. Le couvercle,

légèrement bombé et surmonté d'un emblème qu'on pourrait dire pour le moins assez profane (un coq avec une poule), est attaché à la coupe par une charnière. On y remarque des ornements, entre autres une guirlande, qui rappellent la Renaissance ou la fin du xv^e siècle. L'inscription suivante est clairement tracée : SALES BIEN A POINT (*salez bien à point*). C'est absolument la même que celle que nous avons trouvée sur la partie inférieure de l'autre vase. Dans toutes les deux, entre chaque mot, il y a un signe bien distinct de séparation. Autour de la coupe, à l'extérieur, on lit : TSECH SEL DE PUR ESPESE (*sech ou sec sel de pure espèce*). Les mots *sel, de, espese* sont écrits à l'envers : *les, ed, espese*, de manière qu'il faut lire de droite à gauche. On sait que ces sortes de caprices ne sont pas rares.

Tout cela peut faire concevoir l'idée que cette boîte n'a pas eu, dès le principe, une destination exclusivement religieuse, et qu'elle n'est autre chose qu'une salière commune et (vu l'emblème) assez profane, dont on se sera servi pour y renfermer les reliques du sépulcre. Ajoutons toutefois que la fleur de lis, placée à la charnière du couvercle, est le signe ordinaire de la localité dans laquelle ces sortes de meubles ont été faits. Or, le lis étant la marque communale de Lille, il est probable que notre boîte provient d'un étainier de cette ville¹.

2. Le sel n'est pas seulement un condiment indispensable à l'alimentation humaine. L'Église en fait aussi usage d'une manière symbolique dans sa liturgie : au baptême des enfants, pour la confection, le dimanche, de l'eau bénite et le mélange de l'eau grégorienne², réservée aux consécration d'églises et d'autels. Si donc le sel figure parmi les matières sanctifiées par le culte catholique, on doit retrouver dans les inventaires la mention du vase destiné à le contenir.

Du Cange, dans son *Glossaire*, cite quelques textes qu'il peut être utile de reproduire ici. Jean de Salisbury, en sa 75^e épître, appelle la salière le vase au sel : *vas salarium*. L'ordre de Saint-Victor de

1. « De tous les arts, l'orfèvrerie fut celui que l'industrielle population de la Belgique rendit le plus populaire; et dans les vieilles cités, dont la bourgeoisie marchande était si riche. l'art des orfèvres-joyelliers ne fut pas voué exclusivement, comme en France, au service des nobles et des grands. Le premier élan donné à cet art dans les provinces flamandes était venu des ducs de Bourgogne; l'intelligente vanité des bourgeois fit le reste. Pendant tout le cours du xv^e siècle, les plus précieux ouvrages des orfèvres de Gand, de Bruges, de Bruxelles et des autres villes à corporations d'orfèvres, allèrent successivement prendre place dans le trésor de Bourgogne; mais tout l'or, tout l'argent, que les ingénieux artistes de ces villes-là fondaient estampaient et liaient, découpaient et ciselaient, où allaient-ils, sinon sur les dressoirs et dans les coffres de la fière bourgeoisie locale? » (Lacroix, *Hist. de l'orfèvrerie*, pag. 80.)

2. On la nomme ainsi parce que saint Grégoire le Grand en est l'auteur.

Paris, au chapitre dix-septième, parle à la fois de bassins, de salières, de chandeliers, de nappes et de manuterges : « *Bacinos, et salarias, et candelabra, et mensalia et manutergia... habere debent.* » L'histoire des évêques d'Auxerre enregistre quatre petites salières, pesant quatre livres, et une autre salière d'une livre, au milieu de laquelle était un homme avec un chien : « *Dedit item salariolas quatuor anectas, quæ pensant lib. quatuor. Item, salariolam anacteam, pens. lib. 1 : habet in medio hominem cum cane.* » L'ordre de Cluny (partie I^{re}, chap. xxvii) veut que le surplus du sel béni, qui n'a pas été mis dans l'eau, soit porté par un enfant de chœur, à la procession, jusqu'à la porte du réfectoire, où un des maîtres le prend et en met une pincée dans chacune des salières disposées sur la table des moines : « *Cum aqua benedicta fit, unus eorum (puerorum) de sale servit, et quod restat portat ad processionem usque ante ostium refectorii ; unus vero magistrorum ibidem illud accipiens de manu ejus..., ponit inde in omnibus salariis refectorii, parum in unaquaque.* »

L'inventaire de la cathédrale d'York contient une salière d'argent, dorée à l'intérieur, qui servait à mettre le sel béni chaque dimanche : « *Unum salarium argenteum intus deauratum, pro sale in dominicis diebus benedicendo, ponderis 3 unciarum et dimidii.* »

Enfin, Flodoard dit que Sonnatius¹ donna à l'église de Saint-Remy, à Reims, douze cuillères et une salière d'argent : « *Cochlearia quoque duodecim et salarium argenteum*². »

En 1550, époque de décadence, l'on n'avait même pas un vase pour mettre le sel destiné à l'eau bénite, et J. Thiboust, valet de Marguerite, duchesse de Berry, en était réduit à creuser « *du pain pour faire salières* ». C'est ce qui résulte de « *la déclaration de ce qui est nécessaire à dédier une église* » (De Laborde, *Glossaire*, pag. 491).

D'ailleurs, il n'en était pas autrement dans la vie civile³. « *On ferait fausse route, dit le comte de Laborde, si on jugeait de l'ordinaire de la vie du moyen-âge par le tableau de son luxe. La simplicité et le dénûment le cotoyaient. Pour les salières, dans l'habitude de la*

1. Sonnatius fut évêque de Reims de 593 à 631.

2. Comme on se servait autrefois de cuillers pour baptiser, il est probable que ce don de cuillers et de salière se référait à l'administration du baptême.

3. « *Le saussier doit livrer le sel... et doit avoir le pain... sur quoy on met le sel pour faire la salière* » (1474, Olivier de la Marche).

vie, on se contentait de morceaux de mie de pain découpés, et cela non seulement dans de modestes intérieurs, comme ceux décrits dans le *Ménagier de Paris*, mais aussi sur la table du plus fastueux des ducs de Bourgogne » (*Glossaire*, p. 489).

Je ne suivrai pas le docte écrivain dans l'énumération qu'il fait en son *Glossaire* des textes des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, car il ne cite que « les salières d'une richesse remarquable ou d'une forme particulière, comme il s'en trouvait un grand nombre dans les trésors des princes et des riches seigneurs ». « C'était sur la table la pièce importante ; » aussi Aliénor de Poitiers déclarait en 1485 que « la salière devait se mettre au milieu de la table » (*Glossaire*, pag. 489, 491).

Les deux salières exhumées à Enghien nous ramènent à des habitudes plus modestes et moins fastueuses. Par elles, nous avons à nous occuper d'un ménage bourgeois, qui connaît l'aisance, mais qui ne se sert pas d'argenterie. En effet, toutes les deux sont simplement en étain, que l'art a embelli en lui donnant une forme gracieuse et en l'ornementant avec goût.

Il n'y a pas de doute possible sur la seconde salière, que le parchemin qui l'accompagnait date au moins de l'an 1500, sinon de quelques années plus tôt. Son affectation aux usages domestiques ressort parfaitement, tant de sa double inscription, où il est question de l'emploi du sel et de sa qualité, que du sujet qui en agrmente la crête.

Comment a-t-on été amené à mettre des reliques dans une salière quand il était facile de fabriquer à peu de frais un vase analogue, présentant au moins l'avantage de ne pas avoir servi préalablement à la vie domestique ? Je ne puis m'expliquer, sinon par la date même de la consécration, l'oubli formel des plus simples convenances. L'inscription seule eût dû faire écarter un tel vase, et sans elle on eût parfaitement oublié, à plusieurs siècles de distance, une origine toute profane.

3. Je ne parlerai ici avec détail que du premier vase, dont on a une représentation exacte, puis surtout à cause des inscriptions profanes et religieuses qui y sont bizarrement mélangées.

La date de la salière d'Enghien est fixée rigoureusement par la tablette de plomb sur laquelle elle était posée, et qui contient l'acte

même de la consécration de l'autel, cérémonie qui fut accomplie en 1442, la veille de la Toussaint, par l'évêque de Dora.

Son élégance est incontestable : on y sent le faire d'une main exercée et d'une époque habile jusque dans les plus petites choses. Du reste, l'étain, qui est une matière fort malléable, s'y prêtait admirablement.

Trois lions¹, assis et appuyés sur une petite tablette dont les angles sont rabattus, offrent complaisamment leur croupe pour y appuyer le petit vase, représenté dans la gravure de grandeur naturelle. La présence de ces lionceaux, fermes sur leurs pattes de devant, à l'œil ardent, à la bouche rugissante, n'est pas une nouveauté. En effet, l'inventaire de Charles V, en 1380, mentionne « une salière sur un lyon, séant sur un esmail vert semé de marguerites » (*Glossaire*, pag. 490). Je ne crois pas qu'il y ait ici pure fantaisie, car tout autre animal eût aussi bien fait les fonctions de support. Ne faudrait-il pas y voir le double emblème de la force² donnée par le sel aux aliments, et aussi de la sagesse que l'Église a symbolisée dans sa liturgie par le sel³?

La forme de la salière est celle d'une boîte circulaire ou pyxide. Tels étaient encore, aux XII^e et XIII^e siècles, les petits vases en cuivre doré et émaillé qui servaient à la réserve eucharistique. C'est pourquoi l'inventaire du Dauphin, rédigé en 1347, parlant d'une salière d'argent et voulant spécifier sa forme, ajoute qu'elle ressemble à une pyxide : « Unam aliam saleriam clausam, argenteam, factam ad modum picidis » (*Glossaire*, pag. 489).

Le corps de la boîte est enchâssé d'une manière non vulgaire, entre deux bandes unies qui font saillie en haut et en bas, en manière de corniche et de soubassement. L'inscription qui se déroule sur sa surface recommande de *saler à point*, ni trop ni trop peu,

1. Trois semble le nombre traditionnel pour les pieds des salières : « Unam salariam parvam. . cum tribus pedibus » (1347. *Invent. du Dauphin.*) — « Une salière de cristal et d'or... où ij dames qui la tiennent. » (1363, *Glossaire*, pages 489-490). Cependant, on en rencontre aussi à quatre : « Une autre salière d'or, à quatre lyons, dont le font est d'une agathe, qu'on disait de bericle ou de cassidoine, garnie à l'entour de huyt petites perles et d'un saffir persé, pesante ladite salière ni onces d'or. » (*Inv. des Ducs de Bretagne*, 1490, n^o 30).

2. Saint Mélicon fait du lion le symbole de la force (Pitra, *Spicilegium*, III, 51-54).

3. Saint Euchère, dans ses *Formulæ minores*, nomme le sel *condimentum sapientie* (Pitra, *Spicilegium*, III, 405).

dans la mesure convenable et rationnelle, pour que les aliments prennent du goût et se digèrent facilement. Comme l'espace ne manquait pas, l'ouvrier a espacé ses lettres, qui demeurent planes et lisses sur un fond guilloché de lignes réticulaires. Par un raffinement qui montre son intelligence des lois de la lumière, il renforce le trait qui se trouve dans l'ombre. Les mots, suivant un usage assez fréquent à cette époque, sont séparés par deux points losangés et superposés, que réunit un filet qui se contourne en S.

La partie supérieure du rebord est ornementée d'un rinceau courant, qu'interrompt la forte charnière qui joint le couvercle à la boîte.

Le couvercle était exigé par la propreté. Il empêchait la poussière ou toute autre immondice de se mêler au sel. Les salières de ce genre existaient précédemment. Nous avons déjà vu que celle du dauphin était *fermée*. En 1363, l'inventaire du duc de Normandie parle également de couverture : « Une salière de cristal et d'or, à la façon d'une coupe couverte. » L'inventaire du duc de Berry, en 1416, s'exprime ainsi : « Une salière d'agate, dont le couvercle est d'or, » et enfin l'inventaire du duc de Bourgogne, daté de 1453, décrit une salière en « façon d'un petit hanap, avec un couvercle en manière d'une coupe » (De Laborde, *Glossaire*, p. 490).

Le couvercle était donc dans les traditions. Quoique de forme octogone, celui de la salière d'Enghien se combine assez bien avec le cylindre, auquel il se superpose. Une tranche unie sert de base à sa pyramide, dont les pans sont guillochés en manière de filet, et portent chacun une des lettres de l'invocation pieuse à la mère de Dieu.

Enfin, ce couvercle en pyramide surbaissée se termine par quatre feuillages disposés en croix et formant une espèce de pomme de pin¹. Ce n'est peut-être pas sans raison, car de même que le sel a la propriété de conserver ce qu'il imprègne, ainsi l'antiquité avait-elle fait du fruit du conifère un symbole de longévité et d'immortalité à cause de la liqueur résineuse qui durcit sa substance et la rend inattaquable aux insectes.

A la base de cet appendice terminal, quatre crochets s'élancent

1. « Une pomme d'or faite à pennes » (1528, *Glossaire*, pag. 456).

dans quatre directions différentes, portant chacun un anneau. Ces anneaux ne sont point un motif de décoration inutile, si j'en juge par cet article de l'inventaire du duc de Normandie (1363), qui laisse entendre que les salières étaient munies de chaînes pour pouvoir les suspendre : « Une salière d'argent à pendre à la cheminée » (*Glossaire*, pag. 489).

A l'intérieur et au fond est représenté l'Agneau de Dieu avec une légende qui le montre, après la liturgie qui l'a empruntée à l'Évangile, comme ayant mission d'effacer les péchés du monde. Cette invocation en cet endroit, là même où pourrait reposer la sainte hostie, ferait croire à une pyxide. Le R. P. Bossue, qui déclare y avoir trouvé des traces de pâte azyne, confirmerait cette supposition. Mais les explications qu'il donne ne permettent pas d'ajouter foi à cette destination, sinon d'une manière accessoire. Cependant, il ne serait pas impossible que, comme ailleurs, l'hostie consacrée eût été jointe aux reliques ou même les eût remplacées : la salière aurait cessé d'être profane par l'apposition de l'Agneau. Les textes cités pour appuyer cette opinion prouvent l'existence de cet usage, non dans la seconde moitié du xv^e siècle, mais à une époque bien antérieure. Ils perdraient donc par là même, dans le cas en question, presque toute leur valeur probante, si l'on ne pouvait invoquer ce petit monument en faveur du maintien de la tradition.

Si j'osais hasarder une autre opinion, je dirais que nous avons là sous les yeux une *boîte à Agnus*, et je serais d'autant plus enchanté de la découverte que je n'en connais jusqu'à présent que deux principales, les autres étant de simples médaillons : l'une du xv^e siècle, en orfèvrerie et en forme de monstrance¹, au dôme d'Aix-la-Chapelle, et l'autre en nacre, du xvi^e siècle, au musée de Narbonne². Je n'insiste pas sur cette attribution, que n'infirmerait pas l'invocation du couvercle, mais que ruine complètement la légende toute profane du pourtour extérieur.

Cette salière est vraiment une énigme pour moi. A ne considérer

1. Cette monstrance a été dessinée par le P. Martin et gravée dans les *Mélanges d'archéologie*, t. I, planche XIX. Le chapitre m'ayant autorisé à l'ouvrir, j'y ai trouvé un *Agnus Dei* consacré par Eugène IV en 1134.

2. Sa destination est rendue certaine par l'inscription gothique gravée sur le couvercle et que n'avait pu lire M. Tournal, à qui j'en signalai toute l'importance.

que le *Salez à point*¹, on ne peut songer qu'à une salière de table². A n'envisager que les deux invocations à la Vierge et à l'Agneau, sa destination religieuse est évidente. D'ailleurs, l'emploi de salières pour les consécration d'autels se retrouve ailleurs ; le fait, pour être rare, n'est pas absolument exceptionnel. En effet, les comptes de la dédicace de l'église de Mormant (Seine-et-Marne), accomplie en 1553 par l'archevêque de Sens, contiennent cet article : « Quatre salières d'étain pour mettre les reliques, 10 sols » (*Rev. des Soc. Sav.*, 5^e sér., t. VIII, p. 437).

Faut-il chercher quelque explication à cette anomalie ? Je puis en donner deux également plausibles. Ce petit vase est réellement une salière ; sa confrontation avec l'autre salière, qui n'a pas de devise religieuse, ne permet pas la moindre hésitation. Alors, de deux choses l'une : ou les inscriptions pieuses ont été rapportées après coup, ou elles sont de la même main et de l'époque même de la salière.

Dans ce dernier cas, l'ouvrier atteignait un double but, et il vendait sa salière aussi bien aux ecclésiastiques qu'aux bourgeois, montrant aux uns et aux autres que l'objet était à volonté ou religieux ou profane. Je n'approuve pas, bien entendu, un pareil procédé, car tout ce qui sert à l'église doit être fait spécialement pour elle, et n'avoir pas d'autre destination possible, en raison de la forme aussi bien que de l'ornementation. Ce laisser-aller me paraît, d'ailleurs, concorder avec les coudées franches qu'en fait d'art, religieux surtout, savait se donner une époque si voisine de la Renaissance.

Il me serait impossible, en présence du seul dessin publié par le R. P. Bossue, de dire si les inscriptions ont été gravées à deux fois différentes. Pour cela, il faudrait avoir l'original sous les yeux, et peut-être même resterait-il muet devant nos pressantes questions.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, la salière d'Enghien n'en demeurera pas moins un de ces petits meubles domestiques, aussi curieux que rares, et nous remercions l'intelligent Bollandiste, qui

1. SALES BIEN A POINT ne serait-il point la devise de la famille des Salenbien, bourgeois de Paris, dont a parlé le baron de Guilhaemy dans ses *Inscriptions de la France*, t. III, pp. 403-404 ?

2. Cette devise ne conviendrait que bien imparfaitement à un vase baptismal.

l'a remise en lumière, d'avoir appelé sur elle les observations des archéologues et des critiques.

2. — *Le coffret de l'Escorial*¹.

Le coffret de l'Escorial, par Edm. Bonnaffé; Paris, impr. de l'Art, 1887, in-4° de 28 pages, avec 6 pl. hors texte et 4 vignettes.

Ce merveilleux coffret a été exécuté à la fin du xvi^e siècle par des artistes Milanais : les frères Sarachi gravèrent les plaques de cristal que monta avec un art exquis le joaillier J.-B. Croce. La duchesse de Savoie, qui le commanda, en fit don à l'infante Isabelle, qui, en 1593, l'offrit au roi d'Espagne Philippe II. Le roi Alphonse XII l'a fait restaurer à Paris, par M. Alfred Audré, en 1885.

Toute l'ornementation est essentiellement profane et ne convient qu'à une cassette de bijoux, augmentée d'une écritoire. Néanmoins, on l'a affecté, dès l'origine, à la réserve eucharistique du jeudi-saint, et, en dehors de ce temps, on y a enfermé des reliques (il y en avait 7.000 à l'Escorial), entre autres de saint Herménégilde.

Les sujets gravés sur les plaques, d'une façon un peu maigre pour les triomphes, représentent les quatre saisons, les quatre éléments et Apollon sur son char. Les gravures ne donnent que l'Eau et le Feu, l'Automne et l'Été : j'aurais préféré, pour avoir un tout complet, qu'on eût figuré une seule série, par exemple, celle des éléments.

Au point de vue iconographique, négligé par l'auteur, qui se préoccupe surtout de la question d'art, notons, d'après les planches, que l'Eau, sous la figure d'une femme, a six attributs : des *cygnes*, qui traînent son char; la *mer*, sur laquelle elle vogue; le *roseau* et les *joncs*, qui croissent sur ses bords; le *dauphin*, qui est le plus célèbre parmi les habitants de l'onde, et l'*aiguière*, destinée à contenir et verser le liquide.

Le Feu, comme le voulait le genre de son nom, est au contraire un homme, que distinguent cinq attributs : les *lions*, symbole de force, attelés à son char; la *flamme* qui pétille, le *nuage* qui lance des éclairs, la *foudre* qui brille, la *torche* qui éclaire.

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1893, pp. 64-65.

L'opuscule de M. Bonnaffé est des plus intéressants et fait honneur au talent bien connu de l'auteur. Plus tard, je me réserve de condenser mes propres observations sur un motif iconographique, qui n'a encore été traité, mais d'une manière insuffisante, que dans les *Annales archéologiques* (t. XVIII, p. 232), par Didron, à qui l'iconographie est redevable de tant d'aperçus ingénieux. Aussi bien la science profitera de cette énumération de monuments, qui, groupés, fourniront une résultante de caractéristiques qu'on aimera à ne pas ignorer.

LE PITACIUM

On trouve dans les reliquaires trois sortes de renseignements écrits : l'étiquette, le *pitacium* et l'authentique.

L'authentique, généralement en forme brève, est une petite charte en parchemin ou papier qui désigne la relique, indique sa provenance et fixe l'époque de sa translation ou donation.

L'étiquette, inscrite sur la relique même ou placée à côté, se contente d'un mot : elle est comme le sommaire de l'authentique.

Le *pitacium*, empruntant une matière plus durable et une forme plus solennelle, se présente en manière d'inscription. Comme il n'en a encore été question nulle part parmi les archéologues, je vais lui consacrer un chapitre détaillé.

On se plaît à répéter, depuis quelques années, dans des journaux politiques, que l'archéologie est en baisse. Je voudrais me le dissimuler, mais je suis forcé de me rendre à l'évidence. Je n'en veux d'autre preuve que celle-ci : deux anciennes, superbes et importantes publications, les *Annales archéologiques* et la *Gazette archéologique*, ont cessé de paraître, faute d'un nombre suffisant d'abonnés. C'est une perte immense, irréparable pour la science du passé, surtout celle du moyen âge, qui en est réduit à compter ses adeptes et ils sont, hélas ! bien peu nombreux. La vogue est ailleurs, à l'époque dite préhistorique surtout.

Quelques méchantes langues, qui ont eu sans doute maille à partir avec les vrais savants, crient bien haut et impriment même que l'archéologie est morte, comme une lampe qui s'éteint par défaut d'huile. Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore arrivés à cette extrémité et rien ne fait présager la famine dans notre camp, depuis longtemps abondamment pourvu. La matière, loin d'être épuisée, peut fournir pendant une longue période de bonnes et solides dissertations. Tout n'a pas été fouillé et tout n'a pas été dit.

L'archéologie entre actuellement dans une phase nouvelle. Il s'agit de lui appliquer le procédé de la synthèse, après l'avoir confinée dans l'analyse ¹. C'est le moyen le plus sûr de la rajeunir et de la faire accepter, comme utile et pratique, par les esprits trop superficiels qui n'y ont vu jusqu'à présent que des études isolées, partielles et désagrégées les unes des autres. On s'est livré avec ardeur à l'exploration des détails. Aussi les revues, les recueils, les répertoires sont-ils de vrais magasins où le labeur de chaque jour a été incessamment déposé et entassé. Il importe maintenant d'y puiser avec discernement et de grouper ensemble les documents d'une nature identique, pour en faire une œuvre unique et homogène. Il appartient au talent de suivre cette voie peu explorée, qui n'est pas sans périls sans doute, mais qui aboutira certainement à un résultat.

Le temps est donc venu de généraliser les découvertes, en prenant pour ainsi dire leur substance et en les coordonnant entr'elles. Un sujet quelconque présenté ainsi offre de prime abord un aspect nouveau. Néanmoins, il ne manquera pas de gens qui, une fois mis sur la trace, n'auront qu'à puiser dans leurs souvenirs pour en savoir aussi long que l'auteur. Mais l'étincelle n'avait pas jailli, qui devait allumer ce flambeau, destiné à éclairer un recoin de l'antiquité encore plongé dans les ténèbres ou tout au plus environné comme de la demi-teinte du crépuscule.

J'aborde aujourd'hui un sujet qui n'est probablement étranger en lui-même à aucun archéologue. Tout le monde a vu, palpé, décrit et commenté des *pitacium*. En effet, il en existe à peu près partout et les musées en conservent des spécimens aussi nombreux que variés. A eux seuls ils constitueraient une branche spéciale de l'épigraphie, si l'on s'était avisé de les grouper pour en traiter à part. Or, les recueils épigraphiques les citent sans même une mention spéciale et, qu'ils soient sur plomb ou sur marbre, c'est pour beaucoup tout simplement une inscription.

1. « L'analyse devait précéder la synthèse, mais la synthèse doit succéder à l'analyse. Il est possible aujourd'hui de concevoir la synthèse et d'y travailler, c'est possible et c'est nécessaire. Le temps de la synthèse est venu : il faut qu'on prenne conscience — il en est temps, je vous le dis — et de ce que cherche la science et de ce qu'elle a trouvé déjà ; il faut qu'on le formule et le proclame. » (Henri Berr, *Vie et science*, Paris, 1894.)

Pourtant la question est complexe, car ces petits monuments ne sont pas seuls en jeu ; on fait appel également aux textes des auteurs contemporains, qui permettent de les nommer et de les classer. L'archéologie a ici double tâche : comparer les monuments aux ouvrages manuscrits ou imprimés et contrôler les faits acquis d'une part par des témoignages non moins probants de l'autre.

Dans l'origine, le *pitacium* est une petite feuille de parchemin, une cédule, qui ne tarde pas, pour une plus grande durée, puisqu'il s'agit d'éclairer la postérité, à se transformer et à adopter une matière plus résistante, telle que le marbre et le plomb.

Pitacium est un terme générique, vague par lui-même. Il devint plus précis quand on le surnomma *plumbetum*, à cause de la matière employée et l'expression *titulus*, qui signifie un marbre gravé, indique au premier coup d'œil une inscription.

Je n'étudierai pas ici le *pitacium* d'abord dans l'antiquité, chez les Grecs et les Romains, puis au moyen-âge, montrant quelques traces de cet usage jusque dans les temps modernes. Mon but exclusif est de faire voir comment il a été employé, dès l'époque la plus reculée, à nommer les saints, soit dans leurs tombeaux, soit dans leurs châsses, si l'Église les a jugés dignes d'un culte public et par conséquent, d'une manière plus générale, à identifier et authentifier leurs reliques.

Pour plus de clarté, je répartirai, suivant leur destination, les *pitacium* connus en plusieurs catégories, comprenant les tombeaux, les châsses et les autels.

I

Avant de s'occuper des *pitacium* existants, recherchons les formes diverses, l'étymologie et les différents sens de ce mot.

1. La forme primitive, d'où dérivent toutes les autres, est *pic-tacium*. La première syllabe étant dure, on a cherché à l'adoucir en supprimant le *c* et en redoublant le *t*, procédé fort usité dans la langue italienne. On a donc écrit *pittacium*. Le double *t* rapprochait de l'étymologie, mais dans la prononciation il n'était pas indispensable. Ayant été supprimé, il en résulta le mot *pitacium*.

Les voyelles *i* et *y* sont identiques, quant au son et au radical. De

là les formes, constituant des variantes, de *pyclacium* et *pytatium*.

La dernière syllabe est et reste dure, quoi que l'on fasse pour l'adoucir. Il est donc indifférent d'écrire par un *c* ou par un *t*. Le moyen-âge préférait le *c* et écrivait *pitacium*, comme les mots analogues *negocium*, *annunciatio*, *preciosum*. Depuis le xvi^e siècle, le *t* a prévalu.

Les manuscrits, suivant les copistes et les époques, offrent des formes diverses, auxquelles il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent. Quand il s'est agi d'imprimer des textes anciens, on a simplement reproduit ce que l'on avait sous les yeux, en indiquant tout au plus une modification possible dans l'orthographe, comme il résulte de l'édition d'Anastase le bibliothécaire, publiée à Mayence, en 1602, où, après avoir dans le texte imprimé *pictacium*, on retrouve à la marge la variante *pitacium*.

Il est dans le génie d'une langue d'altérer les mots, soit par augmentation, soit par diminution, pour mieux exprimer une nuance dans l'emploi de la locution. Je ne connais pas d'augmentatif, mais seulement un diminutif de *pictacium*, qui s'allonge, avec la désinence ordinaire *olum* ou *olus*, *pittaciolum* et *pitaciolum*, *pictaciolum* et *pittaciolus*. C'est ainsi que *domus* était devenue *domuncula*, *oratio*, *oratiuncula* et *monasterium*, *monasteriolum*, qui nous est resté en français sous la forme si commune de *Montreuil*.

Peut-être pourrait-on rattacher, comme le fait du Cange, au radical primitif l'altération *pittaphium*, qui aurait produit ultérieurement, par l'addition d'une lettre initiale exigée par l'oreille, le mot *epitaphium*, conservé tel quel dans notre langue, où il a pour équivalent *épitaphe*.

2. Les grammairiens sont loin d'être d'accord relativement à l'étymologie possible ou probable du latin *pictacium*. Du Cange cite jusqu'à quatre racines grecques entre lesquelles il laisse le choix. Il donne d'abord les deux mots $\piυκτὸς$, $\piυαξ̄ \piυκτὸς$, avec la signification de tablette manuelle, *pugillaris tabella*, qui servait à écrire. Il en retrouve même la forme dans le mot allemand *buch* et dans les expressions anglaises *book* et *bega boek*. En effet, on peut considérer un livre comme n'étant que la réunion de tablettes ou de feuilles distinctes. Cette étymologie aurait la chance d'être exacte si l'on indiquait quelques mots formés du radical proposé, qui aurait

passé dans la langue latine avec une simple variante de désinence, car il n'y a pas loin de *pyctos* à *pictacium*, en prenant le participe *pictus* pour intermédiaire.

Voici deux autres radicaux qui demandent une comparaison avec les précédents. Les Grecs se servaient encore des substantifs *πίσσαυ*, *πίτταυ*, pour exprimer les mêmes tablettes, enduites à l'intérieur de poix fondue, sur laquelle on traçait les caractères. Eustathius, dans ses Commentaires sur Homère, page 633, adopte cette origine et observe que le mot s'applique surtout aux tablettes qui affectent la forme carrée.

C'est peut-être remonter bien haut, non pas que le *pitacium* ait été inconnu aux Grecs, puisqu'on peut en citer au moins un exemple, mais comme ceux dont j'ai à parler sont tous latins, je trouve naturellement l'origine du mot dans la forme primitive de l'objet qu'il désigne. Effectivement, le plus ancien *pitacium* que j'aie rencontré à Rome est en marbre, avec lettres simplement peintes au minium, usage qui semblerait s'être maintenu ultérieurement d'après ce texte qui parle de lettres d'or : « Pittacium aureis conscriptum litteris. » (*Vita S. Wiboradx, sæc. V Bened., pag. 62.*) De plus, si les premiers *pitacium* étaient en parchemin ou en cuir, l'écriture qu'ils portaient n'était-elle pas une peinture à l'encre noire ? Je serais donc autorisé à faire dériver *pictacium* du participe *pictus*, qui indique un objet peint.

3. Consultons maintenant les grammairiens pour savoir quelle signification ils attribuaient au mot *pitacium*.

Papias le définit une *membranule*, un *petit morceau de charte*¹ et par extension une *lettre*, qui s'écrivait sur une simple feuille : « Petatia et petatiola, modica pars cartæ » et ailleurs : « Pitacium vel pitaciola, membranula, epistola. »

Isidore de Séville est aussi explicite. Il considère le *pitacium* comme une *membrane*, qui devient ultérieurement une *lettre*, courte quant au style et petite quant à la dimension. « Pictacium, epistola brevis et modica. Pictaciuncula, membrana. »

1. Telles sont les étiquettes en papyrus, apposées aux célèbres fioles de Monza et qui nomment les saints devant les reliques desquels ont brûlé les huiles contenues dans ces fioles et envoyées en présent à la reine Théodelinde par S. Grégoire le Grand, au VI^e siècle.

Guillaume le Breton dans son vocabulaire ne parle pas autrement, mais il offre en plus l'avantage de donner une étymologie et une signification nouvelle du mot. « Pictacium a pingo dicitur epistola brevis et modica. Item pictacium dicitur cedula de membrana decisa. Item pictacium dicitur corii particula, quæ soleæ repetiatæ insuta est. Unde pictatiatus, repetiatus. »

S. Germain, dans son glossaire latin français, abonde surtout dans ce dernier sens. « Pittacium, *Tacon de soler*, ou *Epistre brève* ou *cédule*, » ce que confirme Josuas, chapitre IX : « Calceamenta que perantiqua, quæ ad indicium vetustatis pittaciis consuta erant. »

Si nous réunissons *méthodiquement* tous ces textes de manière à en tirer une idée générale, nous arrivons à cette conclusion : le *pitacium* était une *membrane* ou pièce taillée dans une peau d'animal ; un *parchemin* de petit format, *cédule* sur lesquels on écrivait une *lettre* ; un *morceau de cuir*, rapporté sur de vieux souliers pour en boucher les trous. Bien entendu, ce n'est pas ce dernier côté de la question que nous envisagerons, *paulo majora canamus*.

De *scheda* dérive le diminutif *schedula*, d'où nous avons fait *cédule*, qui équivaut à *pitacium*. Du Cange prétend même y trouver l'origine du mot *billet*, qu'il suppose avoir été écrit primitivement *pillet* : « Pittaciolum et pitaciolum, diminut. à pittacium, pro schedula : unde forte nostri suum *billet* pro *pillet* hauserunt. » Aussi Hariulphe (lib. IV, cap. 17) met-il le *pitacium* en opposition à la *charte*, qui est de plus grande dimension : « Quorum nomina vel chartæ, vel quælibet pittaciola insinuare videbantur. »

4. Passons maintenant en revue les textes anciens où il peut être question de ce mot.

Théodose, dans la Nouvelle de *Siliquarum exact.*, veut que ce qui concerne les biens meubles se constate par l'émission du *pitacium* : « Ut gestis municipalibus immobilium rerum contractus constet initus : mobilium vero emissis pictaciis transigatur. » Voir aussi de *Erogat. milit. annonæ*, l. *LXIX* de *Petition. Leges XI, XIII, XVI*.

S. Euloge, dans sa lettre à Alvar, parle de dispositions prises au moyen de chartes et de *pitacium* : « Ut erat cartulis et *pitaciis* diversis dispositum ».

S. Césaire d'Arles, dans son Testament, dit qu'un objet peut être donné de trois manières, ou par lettre, ou par *pitacium* ou encore

verbalement : « Si cui aliquid per epistolam, aut per *pitacium*, aut verbo, pietatis intuitu, contulit, valere volo. »

Le pape Symmaque, qui siégea de 498 à 514, dans le premier concile romain, déclare privé de sa dignité et excommunié quiconque, prêtre, diacre ou clerc, qui, du vivant du pape et à son insu, s'occupe clandestinement de lui choisir un successeur, s'engageant par écrit ou par serment. « Si quis presbyter aut diaconus, aut clericus, papa incolumi et eo inconsulto, aut subscriptionem pro Romano pontificatu commodare, aut *pyctacia* promittere, aut sacramentum præbere tentaverit, aut aliquod certe suffragium polliceri, vel de hac causa privatis conventiculis factis deliberare et decernere, loci sui dignitate atque communionem privetur. » (*Decretor. pars I, distinct. LXXXIX, cap. 2*). Le mot *pyctacium* peut s'entendre ici du bulletin de vote donné au moment de l'élection.

Jean diacre, dans sa vie de S. Grégoire le Grand, mentionne une oraison écrite sur un *pitacium* : « Et scribens orationem in *pyctatio* » (*Vita Gregorii magni, cap. XLV*).

Adrien II, écrivant à Charles-le-Chauve, lui fait savoir qu'il établit un cardinal métropolitain et archevêque de la province de Tours par ces quatre moyens : la fêrule ou bâton pastoral, le *pitacium*, l'anneau et une décrétale : « Constituimus cardinalem metropolitanum et archiepiscopum Turonicæ provinciæ per ferulam, *pitacium* et anulum, nec non per nostræ autoritatis litterale decretum » (Baronius, *Annal. Eccles.*, an. 871, n° 87). Le *pitacium* était donc un des objets nécessaires à l'investiture canonique, mais seul il demeurerait insuffisant ; aussi Jean, évêque de Citri, demandait-il si le patriarche peut nommer un évêque de sa propre autorité, simplement par *pitacium* et bref : « per sola *pitacia* et brevia. »

Atton, évêque de Verceil, parle d'un *pitacium* qu'on lit en tremblant : « Vel in aliquo tremens leget *pyctatio* » (d'Achery, *Spicileg.*, tom. VIII, p. 74).

Arnulphe, au troisième livre de son *Histoire de Milan*, assure que le *pitacium* s'employait en témoignage du vœu de chasteté ¹ : « Deinde providet callide scribi *pyctacium* de castitate servanda. » (Muratori, *Scriptores rerum italic.*, tom. IV, p. 24).

1. Les bénédictins, le jour de leur profession, signent sur l'autel même un papier contenant leurs vœux.

Rodrigue de Tolède, dans son *Histoire d'Espagne*, relate avoir scrupuleusement compulsé les parchemins et les *pitacium* : « Et aliis scripturis, quas de membranis et *pictaciis* laboriose investigatas laboriosus compilavi » (*Præfat. ad. Histor. Hispanic.*).

Hincmar, évêque de Laon, inscrit en tête de son recueil des lettres des Pontifes romains, que ce livre prouvait pleinement qu'on pouvait en appeler librement au Siège apostolique :

« Iste *pittaciolus* plane depromit et apte
Sedem appellandam libere Apostolicam. »

Et aussitôt son oncle, archevêque de Reims, lui répond qu'il a mal employé le mot *pittaciolus*, inconnu sous cette forme à l'antiquité :

« Namque *pittaciolum* neutro dixere priorcs. »

Bède, cité par Mabillon dans son voyage en Bourgogne, fait allusion aux *pitacium* sacrés, dispersés dans les divers lieux habités par les apôtres : « Ille multa sacra *pictaciola* in Apostolorum variis in locis scribendo dispersit. »

Raoul Glaber dit que les Juifs écrivirent au prince de Babylone en caractères hébraïques et que, pour ne pas exposer leurs lettres à être perdues, ils les renfermèrent dans un bâton de fer : « Miserunt (Judæi) ad principem Babilonis cum hebraicis caracteribus scriptis epistolis, *pictaciolis* ferri baculo insertis, ne quo casu potuissent ab eo divelli » (Duchêne, tom. IV, page 31).

Je pourrais multiplier les citations, mais je crois en avoir dit assez pour attirer l'attention sur l'emploi de ce mot par les écrivains tant ecclésiastiques que profanes. Je n'ajouterai plus que quelques indications à l'usage de ceux qui voudraient approfondir la question. Pour l'antiquité, citons Pétrone, page 40; Celse, liv. III, chap. 10; Marcel empyrique; l'édit de Théodoric, chap. 126.

Quant aux auteurs ecclésiastiques, ils sont nombreux. C'est d'abord S. Augustin (*De verbis Apost. serm. XIX, cap. 7*). — Ra ban Maur (*Epist. ad Reginboldum*). — Théodore ermite (*Vita S. Magni, cap. XVI*). — Guillaume le Breton (*Lib. II Philippid., in libro miraculor. S. Vulfranni episc., num. 26*). — Théodoric (*de Inventione S. Celsi episcopi Trevirænsis, num. 16*). — Rathier de Vérone

(*Epistola ad Joannem papam, apud d'Achery, Spicileg., tom. II*).— Il n'est pas jusqu'aux conciles qui n'aient fait usage de ce mot. Voir le premier concile de Carthage, chap. XII; le septième concile œcuménique, action IV, et le premier concile de Douai, partie II, chap. XXVII.

J'ai dit plus haut que *pitacium* avait dégénéré en *pittaphium*. Ce mot se trouve en effet dans les Bollandistes, au tome II du mois de mai, page 841, dans la vie du Carme S. Ange : « Legerunt quoddam scriptum, seu *pittaphium* scripturæ. »

II

Les tombeaux se reconnaissent à leurs inscriptions, car rarement ils étaient anépigraphes. Or ces inscriptions se plaçaient, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur et même au dehors et en dedans à la fois. L'épithaphe, comme le nom l'indique, se plaçait sur le sarcophage même, afin d'avertir le passant de son contenu; le *pitacium*, au contraire, ne pouvait se voir qu'autant que le sarcophage était ouvert, car il était exclusivement réservé à l'intérieur.

1. Le plus ancien exemple, actuellement existant, du *pitacium* latin, gravé sur plomb, a été découvert à Augsbourg dans le sarcophage anépigraphie de l'illustre martyrre Afra et il ne porte autre chose que son nom écrit en majuscules romaines : AFRA¹ (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 98).

C'est bref et concis, comme les épithaphes des locules des catacombes, qui, aux époques les plus reculées, ne présentent rien que le nom du défunt, sans explication pour indiquer l'âge et le jour de la déposition, détails qui ne sont donnés que postérieurement à cette époque. Ce *pitacium* peut donc être reporté sans crainte au IV^e siècle. Là aussi nous voyons pour la première fois le plomb, qui sera plus tard d'un usage si commun et qui, en raison de la matière, offre une durée égale à celle du marbre.

2. Les actes de S. Siméon le reclus, reproduits par les Bollandistes, dans les *Acta Sanctorum*, au tome I^{er} du mois de juin, page 103, men-

1. S^{te} Afre fut martyrisée à Augsbourg, avec sa mère et ses trois servantes, l'an 304 (Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 128; *Bullet. d'archéolog. religieuse*, 1871, p. 113).

tionnent un *pitacium* de plomb, écrit à la main, par conséquent sans apprêt, en écriture cursive, puis déposé dans un cercueil de plomb. On pouvait écrire sur le cercueil même à l'extérieur, mais on a pensé avec raison que le temps détruirait cette épitaphe, tandis qu'il a épargné la tablette mise ainsi à l'abri : « Porro residuum corpus in plumbea reconditum tumba, cum plumbeto indigna manu mea super re gesta conscripto ».

3. Avec Boldetti et le chanoine Martigny je consacrerai quelques lignes aux rouleaux de plomb qui ont été signalés dans les catacombes, aux époques de persécution.

En parlant de certaines lames de plomb roulées recueillies par lui dans quelques sépultures des catacombes, et où, selon une pratique d'ailleurs bien constatée, on avait coutume d'écrire les actes de quelques martyrs, Boldetti (p. 324) suppose que des épitaphes de simples chrétiens ont pu être tracées d'après ce procédé et placées à l'intérieur des tombeaux. Si le fait était constant (Boldetti n'en cite pas d'exemples), ces épitaphes devraient aussi être rangées dans la classe des inscriptions gravées.

Telle était l'importance qu'on attachait à leur conservation (Actes des martyrs), que plus d'une fois on les écrivit sur des lames de plomb que l'on renfermait dans les tombeaux des martyrs eux-mêmes avec leurs ossements sacrés, afin de leur assurer la durée que Job voulait pour ses oracles (Job, xix) : « Qui me donnera que mes discours soient gravés dans un livre avec un style de fer, et sur une lame de plomb ? » Un écrivain nommé Cyrus (ap. Sur., *die jun. XVIII*) grava ainsi sur le plomb les actes du martyr Léontius, couronné sous Vespasien, et il les plaça dans le *loculus* où fut déposé le corps. Notre S. Grégoire de Tours raconte aussi que l'empereur Dèce ayant fait (en 253) fermer l'entrée de la grotte où s'étaient cachés les sept frères d'Ephèse, appelés les *Sept Dormants*, afin qu'ils y trouvassent la mort que les tourments qu'ils avaient déjà soufferts n'avaient pu leur donner, il se rencontra un chrétien qui eut soin d'écrire leurs noms, ainsi que l'histoire abrégée de leur martyre, sur une tablette de plomb qu'il jeta furtivement dans la caverne, avant qu'elle fût complètement close (*De glor. MM.*, I, 95) ¹. D'après le même écrivain, on aurait retrouvé sous Théodose, et les saints pleins de vie, et la lame de plomb renfermant les détails de leur martyre : *Invenit (episcopus) tabulam*

1. Voici plus au long le texte de Grégoire de Tours : « Quod dum ageretur, quidam christianus in tabula plumbea nomina et martyrium eorum scribens, clau in aditu cavernæ priusquam oppilaretur inclusit... Cumque ingrederetur episcopus, invenit tabulam plumbeam, in qua omnia que pertulerant habebantur scripta, locusque cum eis, nuntiaverunt hæc cursu rapido imperatori Theodosio. »

plumbeam in qua omnia quae pertulerant habebantur scripta. A l'époque de l'invention du corps de S. Valentin, évêque de Padoue, on recueillit aussi dans son tombeau le récit de ses actes sur une lame de plomb. Boldetti donne (tav. II, n° 3, p. 322), et nous reproduisons, d'après lui, un objet de ce genre qu'il avait trouvé dans un *loculus* de martyr au cimetière de Cyriaque. Malheureusement, le plomb se rompit quand on voulut le dérouler, et il fut impossible de déchiffrer les caractères, très visibles néanmoins, qui y étaient tracés (Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, pp. 12, 306).

4. On a trouvé, dans la catacombe de S. Calixte, à l'intérieur d'un sarcophage de marbre, une tablette également de marbre, sur laquelle reposait la tête du cadavre. Or, cette tablette portait une inscription peinte à l'encre :

CYRIACO
ET VICTORIAE

Le commandeur de Rossi, qui le premier a parlé de cette découverte, dans la *Roma sotterranea*, tom. II, p. 168, ne me semble pas attribuer à ce *pitacium* son importance réelle, et en cela je le surprends en contradiction avec ce qu'il écrivait au tome I^{er}, page 98. En effet, si, dans ce dernier cas, il reconnaît que le *pitacium* sert à nommer le défunt, pourquoi ici diffère-t-il de sentiment, en disant que le marbre où sont écrits les deux noms de Cyriaque et de Victoire est un marbre rapporté et n'ayant pas pour but de désigner les défunts inhumés dans ce sarcophage? Pourtant le cas est identique. De part et d'autre, il n'y a que le nom seul, nom double, il est vrai, puisqu'il s'agit d'un bisome, c'est-à-dire d'une tombe destinée à renfermer deux corps. De plus, la matière employée ne diffère pas substantiellement. Solide et résistante, marbre ou plomb, c'est exactement la même chose pour le but qu'on se propose, et ultérieurement on les emploie alternativement tous les deux. Le plomb a été gravé et le marbre n'est que peint. On écrit facilement sur le plomb, dont les molécules s'écartent sans peine sous le stylet de fer; le marbre, au contraire, demande une main plus ferme et un outil mieux trempé. D'ailleurs, quelle nécessité y avait-il de graver le *pitacium* de marbre, puisqu'il devait être renfermé et hors de toute atteinte qui pût l'altérer ou le détruire? Des traits à l'encre suffisaient donc. Je ne puis admettre avec M. de Rossi que

ce marbre ait été posé là uniquement pour soulever la tête des époux, et pris au hasard parmi des marbres sans emploi. Resterait à expliquer comment cette inscription offre par elle-même un sens complet. De plus, M. de Rossi suppose gratuitement que l'inscription n'était que préparée par la main du graveur qui, pour une raison ou pour une autre, l'avait jetée au rebut, ne comptant pas la graver. Cette hypothèse est loin de satisfaire comme celle du *pitacium*, qui est peint, parce que son nom même l'indique.

Il ne faut pas croire que cette peinture sur marbre soit une rareté ou un fait insolite. Je citerais au besoin plusieurs épitaphes du musée même de Latran, dont le marbre ou la brique ne porte qu'une inscription peinte¹ et j'en conclus *a fortiori* que si on agissait ainsi à l'extérieur des locules, rien ne s'oppose plus à reconnaître à l'intérieur du tombeau des épitaphes abrégées et traitées par le même procédé. Enfin, voici un autre fait non moins concluant. Tout le monde peut voir au séminaire romain le corps d'un jeune martyr, qu'une tablette de marbre, simplement peinte à l'encre, nomme S. Florentin.

Enfin, s'il fallait une autre autorité que la mienne pour voir un *pitacium* dans le marbre romain, je citerais celle de M. Edmond Le Blant, qui, dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne* (p. 201), a écrit ces lignes qui me donnent raison : « Il en était souvent que la tombe dérobait au regard. Les légendes se gravaient de trois manières : sur une plaque déposée dans le sépulcre, sur la face intérieure du couvercle qui fermait le sarcophage ou sur la dalle qui en formait le fond. Des inscriptions de cette nature ont été retrouvées dans les nécropoles de Trèves, de Metz et de Briord. »

5. En 1752, le cardinal Guadagni, vicaire de Benoît XIV, envoya à Peraes le corps de S. Victorien, martyr, extrait du cimetière de Castulus, « cum palma, vase sanguinis et nomine inciso in parvula tabula lignea ». Cette curieuse tablette de bois ne se retrouve malheureusement plus.

6. Le corps de Ste Febronia, vierge et martyre, est conservé à Trani, dans la Pouille. Lors de sa translation de Mésopotamie en cette ville, à une époque indéterminée, l'authenticité fut constatée

1. Voir sur les inscriptions peintes le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, pp. 306-307.

par une plaque de plomb gravée, disent ses actes, qui fixent sa mort vers l'an 304. « Ipse (archiepiscopus).... omnia considerans esse ut sibi relatum fuerat, insuper invenerit tabellam plumbeam, cui inscriptum FEBRONIE VIRGINIS ¹. » Ce laconisme dénote évidemment une haute antiquité, surtout avec l'absence du qualificatif *sainte*, qui à l'origine ne s'appliqua qu'aux martyrs.

7. Les sépultures des saints vont nous révéler d'autres *pitacium* et en nombre assez considérable pour qu'ils puissent être classifiés à part. Il importait, en effet, aux populations qu'aucun doute ne planât dans les âges ultérieurs sur l'identité des corps saints qu'elles entouraient de respect et de vénération, auxquels même elles s'adressaient avec confiance dans leurs nécessités physiques et morales, spirituelles et temporelles, domestiques et civiles.

La translation de S. Martin se fit à Tours le 1^{er} décembre 1323, par permission du pape Jean XXII. « Le tombeau fut ouvert et l'on y trouva une châsse d'argent contenant une cassette ou plutôt une corbeille d'osier (*cistellam saliceam*), dans laquelle le corps du bienheureux avait été déposé par S. Perpet, huit cents ans auparavant. Ce corps était enveloppé et lié avec des bandelettes blanches, sur lesquelles S. Perpet avait apposé son sceau et accompagné d'une inscription portant en latin : *Ici est le corps du bienheureux Martin, évêque de Tours.* » (*Bullet. monum.*, 1873, p. 120). Dom Ruinart, dans ses notes sur l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, donne le texte de ce *pitacium* du v^e siècle : « *Cedulam alligatam invenit (Perpetuus), in qua scriptum erat : HIC EST CORPUS BEATI MARTINI EPISCOPI TURONENSIS .* » (*S. Gregor. Turonen.*, édit. Migne, col. 213) ².

8. Le chanoine Corblet, dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. II, page 341, cite une inscription qui pourrait bien être du vi^e siècle. Comme elle est gravée sur une pierre de petite dimension et avec la formule ordinairement adoptée en pareil cas, je crois y reconnaître le *pitacium* placé dans le tombeau de S. Gentien pour indiquer le lieu de son repos.

Une inscription, beaucoup plus curieuse, est celle dont j'ai eu occa-

1. Bollandist., *Act. SS. Junii*, t. V, p. 16.

2. M^{sr} Chevalier, *le Tombeau de S. Martin à Tours*, p. 32.

sion d'entretenir la Société des Antiquaires de Picardie, dans sa séance du 14 novembre 1865. C'est une pierre, large de seize centimètres, sur onze centimètres de hauteur, offrant, sur trois lignes, les mots suivants :

HIC REQUIESCIT
SCS ¹ GENTIANVS
MARTYR XPI ²

L'inspection des caractères suffirait à démontrer la haute antiquité de ce monument épigraphique. Il est indubitablement antérieur à l'an 865, époque où les reliques étaient conservées dans une châsse à Notre-Dame d'Amiens. Cette inscription n'a pu servir que de pierre tumulaire, placée à l'endroit où reposait sous terre le corps de S. Gentien. Nous ne pouvons supposer que ce soit la pierre funéraire qu'on aurait mise, à la fin du III^e siècle, sur la sépulture du saint : on ne discernait pas aussi vite alors la qualification de *Sanctus*; nous croyons donc que cette inscription date de la réinhumation de notre martyr, qui fut faite en 555, dans la crypte de l'église de Sains.

9. Le chanoine Uccelli a reproduit en lithographie le marbre trouvé à S. André de Bergame (Italie), dans le tombeau des SS. martyrs Domnuset ses compagnons (*Dei santi martiri Domno, Domnionone ed Eusebia*; Bergame, 1874, p. 61) et qui paraît dater du V^e ou VI^e siècle :

HIC REQUIESCUNT
IN PA' B M' ³ DOMNIO
CVM NEPOTIBVS SVIS
EVSEBIA ET DOMNON
DEP ⁴ DOMNO AVVS XVII
K' AVGVS' ⁵ EVSEBIA IIII
NOVENB' DOMNIO
NON' IAN' ⁶.

La découverte eut lieu en 1401, et deux chroniqueurs du temps racontent avoir vu cette pierre : l'un d'eux même la cite textuellement.

10. Voici, d'après le *Journal de Florence* et les *Actes de S. Apol-*

1. *Sanctus.*
2. *Christi.*
3. *In pace bonæ memoriæ.*
4. *Depositus.*
5. *Kalendas Augusti.*
6. *Nonas januarias.*

linaire récemment édités, le texte des trois inscriptions, gravées sur plaques d'argent, qui furent déposées dans le tombeau de l'illustre apôtre de Ravenne. Ce sont les plus étendues que nous connaissions, car elles contiennent un abrégé de la vie du pontife martyr.

Ortus ab Antiochia, B. Apollinaris a summo apostolorum Principe Ravennam missus est predicare baptismum penitentiae in remissionem peccatorum; ibique per eum Dominus virtutes multas operatus est: nam caecos illuminavit, paraliticos curavit, mutos loqui fecit, demones fugavit, mortuos suscitavit, leprosos mundavit, simulacra et idolorum templa dissolvit.

Illic fustibus caesus est diutius; super prunas stetit nudis pedibus; equileo appensus, denno verberatus; super plagas aquam suscepit fervidam; cum gravi pondere ferri in exilium religatus; ore saxo contuso, defunctus est sub Vespasiano Caesare Aug. die X kalendas August., regnante Domino nostro Jesu Christo cum Patre et Spiritu Sancto in secula seculorum, amen.

Hic requiescit sanctissimum corpus beatissimi Apollinaris sacerdotis et martiris Christi. Quod vero hic deest, in hac eadem ecclesia, ob maximam cautelam, optime reconditum est ¹.

Ces inscriptions, qui ne sont autres qu'un abrégé des actes, furent trouvées dans le tombeau du saint en 1173, lorsqu'eut lieu la translation de ses reliques. L'antiquité des inscriptions remonte au VII^e siècle, vers l'année 650, attendu qu'elles ont été gravées sur des plaques d'argent par ordre de l'archevêque Maur, qui fut élu au siège de Ravenne, en l'an 648. Les érudits considèrent ces plaques d'argent comme un des monuments les plus précieux touchant la vie et le culte de saint Apollinaire. Leur antiquité et leur harmonie avec les actes fournissent un argument à l'appui de l'authenticité de ces mêmes actes ².

11. Les reliques de Ste Madeleine, pour être soustraites aux Sarrazins, furent, en 710, cachées par les religieux qui en avaient la garde, « ainsi qu'il est constaté par une inscription écrite sur parchemin, de la grandeur de la main et enfermée dans un morceau de liège pour la préserver apparemment des effets de l'humidité. Cette inscription a été trouvée dans le tombeau de S. Sidoine, avec

1. Le P. Gonzaga donne un texte différent : « In quo (sepulchro) et plumbea tabella, sequenti titulo insignita, olim inventa fuit; In hoc sarcophago requiescit corpus beatissimi et sacratissimi Apollinaris, martyris Christi, collocatum a Joanne archiepiscopo. » (*De orig. rel. franc.*, pp. 77, 78.)

2. Voir, au sujet du *pitacium*, les Bollandistes, t. V de juillet, pp. 331, 362, 363, 373.

le corps de Ste Madeleine, en 1279. Une seconde ouverture du tombeau ayant été faite par le prince Charles de Salerne, au mois de mai suivant, en 1280, on aperçut parmi les reliques un globe de cire : ce globe, que l'on rompit, contenait une tablette de bois enduite de cire et portant une deuxième inscription : *Hic requiescit corpus Mariæ Magdalenæ* » (Rohault de Fleury, *l'Évangile*, I, 224; Faillon, *Monum. inéd.*, I, 693, 875.)

12. L'abbé Texier a publié, parmi les *Inscriptions du Limousin* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVIII, page 128), le *pitacium* en pierre qui authentiquait le corps de S. Martial. Là on lui donnait le titre d'*apôtre*, parce qu'il évangélisa l'Aquitaine et, si l'on en croit l'inscription, le sarcophage était le même que celui où il reçut la sépulture après sa mort. Il serait difficile de préciser la date exacte de ce petit monument, qui peut se classer entre le VI^e et le XI^e siècle. Voici la copie de l'abbé Texier et les réflexions dont il l'accompagne :

IN ISTO	PRIMITUS
SARCOF	QVANDO
SGS MAR	EVIT MOR
TIAL APLS ¹	TVVS RE
	QVIEVIT

« Cette inscription, en caractères romains, était gravée sur les deux faces d'une pierre conservée dans les archives de S. Martial. Elle a disparu et n'est plus connue que par un dessin de l'abbé Legros. Plusieurs A n'ont pas de traverses, ce qui semblerait annoncer une date plus reculée que le XI^e siècle ; le premier e de *requievit* est arrondi. »

13. En 1127, le corps de S. Mathias fut retrouvé à Trèves. Le *pitacium* qui l'authentiquait mentionnait sa donation par Ste Hélène en 368 (*Gall. christ.*, XII, 546) :

† Corpus sci. Mathie. Helena. dante. ab. Agricio. Treviri. translatum. anno Duice Incarnacionis CCC.LXVIII .

14. A Chamalières, près Clermont-Ferrand, « avant 1789, on voyait le tombeau de Ste Thècle, vierge martyre, convertie par S. Paul, tombeau placé extérieurement et conservant ses reliques. On le

1. *Sarcofago sanctus Martialis apostolus.*

découvrit (1684), avec une lame de plomb, portant en caractères du VII^e siècle : *Hæc (sic pour hæe) sunt reliquiæ beatæ Theclæ virginis et martyris, quæ Yconii oriunda (oriunda) fuit, dehinc vero a Paulo apostolo converso (conversa) Seleuciam requievit.* Petite châsse émaillée (XII^e siècle), donnant le martyr de Ste Thècle » (Tardieu, *l'Auvergne*, p. 196). M. Tardieu ne dit pas où il a pris ce texte, qui est ici fort incorrect et que j'ai dû rétablir; peut-être le *pitacium*, si curieux à étudier, n'existe-t-il plus. En tout cas, je puis renvoyer à Dom Boyer, qui, dans son *Journal de voyage*, en donne une meilleure lecture et aux *Annales Bénédictines*, qui en ont reproduit un fac-simile, t. I^{er}, p. 481. Les variantes du bénédictin sont peu notables : il met partout *e* pour *x* et écrit *Hiconie* et *Seluciam*.

15. Eginhard a raconté, dans *l'Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri*, que les voleurs, venus d'Allemagne, étant arrivés au tombeau de S. Marcellin, à Rome, « le voient reposant dans la partie supérieure du tombeau et, près de la tête, une tablette de marbre portant le nom du martyr. » (*Rev. arch.*, 3^e série, t. IX, p. 326.)

16. Le disque de plomb, découvert à Dijon dans le tombeau de S. Bénigne, portait en cercle et en lettres de l'époque romane :

+ HIC REQUIESCIT CORP' S' BENIGNI PRB¹ +

et au milieu :

E
T
MARTY
RI
S

17. Les Bollandistes, au tome V des *Acta sanctorum* du mois de juin, donnent en gravure l'inscription gravée sur pierre, *parvus lapis*, qui fut découverte à Otricoli, diocèse de Narni, dans le tombeau, *in veteri monumento*, de S. Medicus martyr (*Œuvres*, VII, 460) :

✠ Ω HIC REQUIESCIT. ME
DICVS. MR. X. CV. PLV
RIBVS. J. C. Q. E. S. T. B. A. M.

Les Bollandistes traduisent : *Hic requiescit Medicus, martyr*

1. *Presbyteri*.

Christi, cum pluribus in Christo quiescentibus et sub terra repertis anno millesimo. Cette interprétation est très douteuse, la date aussi.

18. A Trèves, dans la crypte de S. Paulin, une lame de plomb nommait les treize martyrs qui y reposaient.

Erat in monasterio S. Paulini cripta, ubi circa ipsius sancti sarco- phagum ferreis catenis suspensum 13 jacebant corpora martirum..... Scripserunt in tabula plumbea : *In hac cripta iacent corpora sanctorum quorum nomina hæc sunt : Palmacius, Maxentius, Constantius, Crescentius, Justinus, Leander, Alexander, Sother, Hormisda, Papirius, Constans, Jovianus.* » (*Gesta Treverorum*, ap. Pertz, *Monum. German. histor.*, t. X, p. 167.)

19. Dom Fournereau, qui a écrit, au xvii^e siècle, la chronique de S. Serge à Angers, relate qu'en 860, après les ravages des Normands, Héruspée, roi des Bretons, donna aux bénédictins de cette abbaye le corps de S. Briec, évêque, qui fut déposé dans un sarcophage, dans une chapelle voisine du chœur. En 1166, l'abbé Guillaume Amaury fit l'ouverture de la tombe, en présence du roi d'Angleterre Henri II, de l'évêque d'Angers Geoffroy la Mouche, et des abbés bénédictins de S. Aubin et de S. Nicolas d'Angers, de S. Maur-sur-Loire et de Toussaint dans la même ville. Il s'agissait de lever le corps pour le placer dans une châsse de bois, en réservant son chef pour une thèque d'argent doré. Les saintes reliques étaient authentiquées par une tablette de marbre, datant du ix^e siècle, où était écrit en lettres d'or le nom du saint confesseur et l'époque de sa translation à S. Serge, grâce à la donation du roi Breton.

Monasterium circa annum 850 a Normannis funditus deletum est, et monachis sacrisque reliquiis spoliatum; sed paulo post ab Hæruspeo seu Hyllispodio, Britonum rege, non nihil restitutum, et sacro pignore corporis B. Brioci pontificis ditatum, in suam capellam fuit adoptatum.... Circa an. 1166, sub Guillelmo Amaurio abbate, corpus sancti Brioci, episcopi et confessoris, e sepulcro levatum est, presente Henrico, Anglorum rege, duce Normannorum et Andegavorum comite, cum tota sua curia. Anno regni sui 10, caput in theca argentea deaurata, corpus vero in capsâ lignea, decentissime recondita sunt, pridie kal. augus. 1166, officium præbente Gofrido cognomento Musca, Andeg. episcopo, astantibus Guillelmo sancti Albini, Hugone sancti Nicolai, Willelmo sancti Mauri, Guillelmo item Omnium Sanctorum abbatibus, cum conventu Britanniae. In sarcofago reperta est marmorea tabula, hæc verba, litteris aureis descripta, continens : *Hic jacet corpus beatiss. confessoris Brioci, episcopi Britanniae, quod detulit ad basilicam istam, quæ tunc tempo-*

ris erat sua capella, Hyllispodius, rex Britannorum. (*Revue des Sociétés savantes*, décembre 1870, pp. 377-379).

20. En 1012, l'évêque Hubert de Vendôme trouva le corps de S. Loup, aussi évêque d'Angers, renfermé dans un sarcophage en pierre, qui avait été déposé dans l'église de Saint-Martin sous un *subgrondarium*. Ce fait est attesté par un procès-verbal, écrit sur une bande de parchemin, qui fut mise avec le corps dans le tombeau lui-même et retrouvée, en 1495, par les chanoines de Saint-Martin, lorsqu'ils exhumèrent le corps de saint Loup pour l'exposer dans une châsse à la vénération des fidèles. Les termes de ce procès-verbal, dont l'original est sans doute perdu, ont été relatés dans le *Lectionnaire de S. Martin*, rédigé à l'époque même de la découverte dont il raconte les circonstances. Voici le texte trouvé dans le tombeau : *Hic sunt reliquiae B. Lupi, episcopi Andegavensis et confessoris, repertae a venerabili Huberto, Andegavensi episcopo, in quodam subgrondario sub sarcophago magno, reperto in ecclesia S. Martini, anno incarnationis millesimo duodecimo, XI^o kalendarum Aprilis, rege Francorum regnante Roberto* (Extrait du *Lectionnaire de S. Martin*, copie de Claude Ménard, Mss. 630 de la Bibliothèque d'Angers. Voir aussi Iliret, p. 129; *Breviarium Andegavense* de 1724; Bolland., *Vita S. Lupi*, octob. t. VIII ¹).

21. Le chanoine Corblet, dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tome I, pages 163-164, raconte en ces termes l'ouverture du tombeau de S. Angilbert, abbé de S. Riquier :

Des travaux, exécutés en 1685, par l'abbé commendataire Ch. d'Aligre, mirent au jour le tombeau de S. Angilbert, et on dut procéder à une translation dont les détails sont consignés dans l'authentique que renferme la châsse actuelle : « L'an 1685, le 9 septembre, sur les quatre heures après midi, issue des vêpres, messire François d'Aligre, abbé de S. Jacques de Provins, en présence de messire Charles d'Aligre, son frère, abbé commendataire de S. Riquier..., s'est transporté au devant de la porte du chœur de l'église de ladite abbaye, lieu du sépulchre où reposaient depuis 843 ans les reliques et ossements de S. Angilbert, septième abbé de ladite abbaye (auquel lieu ledit saint corps a été transféré par Ribodo, lors abbé, vingt-huit ans après son décès, arrivé le 18 février 814, ayant ordonné sa première inhumation au devant de la grande porte de l'église qu'il avoit magnifiquement fait bâtir, aussi bien que toute l'abbaye, où il a gouverné saintement jusqu'au nombre de quatre cents religieux); où estant parvenu, auroit fait découvrir ledit tombeau, où se sont trouvées deux plaques de plomb qu'il s'est fait apporter et lire; sur l'une desquelles, qui est la plus petite, est gravé : *Angilbertus, abbas*; et la seconde, large d'un pied, est gravé : *Anno ab incarnatione Dni MCXVIII a domno Anschero abbate apertum est hoc sepulchrum S. An-*

1. *Revue de l'Anjou*, 1873, t. II, p. 326.

gilberti, et corpus ejus adstanti populo ostensum, ac denuo clausum ». Charles d'Aligre mit les reliques du saint abbé dans une châsse d'argent. »

Déjà, sous l'abbatit de S. Gervin (1045-1075), un religieux nommé Tendoald avait recherché, à l'entrée du chœur de S. Riquier, le tombeau de S. Angilbert. Il découvrit des ossements enveloppés dans une étoffe verte et un parchemin, déposé dans le crâne, fit connaître que c'étaient bien là les restes du saintabbé. (*Ibid.*, tome I, pages 162-163.)

22. Le B. Bernhard, évêque de Hildesheim, mourut en 1153. En 1700 fut faite la visite de son tombeau. Voici quelques extraits du procès-verbal :

Sublato operculo (sepulcri), repertus est beatæ memoriæ Bernardus episcopus, indutus casula moris antiqui sub qua manus in pectore tectæ erant, nuda ossa capitis... Hoc caput videbatur reclinatum fuisse super lapidem, cui sequens scriptura incisa erat :

† ANNO DOMINICE INCARNATIONIS
MCLIII. INDICT. I. O. DOMNVS BERNHARDVS
BEATE MEMORIE HILDESM. EPC. XX
SRDIT. ANNOS XXIII. MENSES II. DIES X

... Collum circumdabat parva catenula cum parva cruce pectorali, jacente supra pectus. Crux ipsa putatur argentea. Parvus calix argenteus, cujus pes consumpluserat, cum patenula repositus erat intra brachium dextrum. Pedum ligneum, cujus superior pars propter partem aliquam intermediam consumptam divisa erat a reliqua parte, jacebat ad dextrum latus. Ipsum corpus erat vestimentis opertum usque ad tibias; tibie autem et pedes erant induti sandaliis pontificalibus, tibialibus quam calceis, qui adhuc integriores erant, ornatî parvis inauratis sîmbrîs (Bolland., *Acta SS.*, t. V jul., p. 101).

23. « On retira du tombeau de Ste Marthe (à Tarascon) la tablette de marbre blanc qui portait en caractères romains : *Hic Martha iacet* et, en 1187, on la remplaça par une plaque de plomb, dont les caractères ne sauraient être plus récents que la fin du XII^e siècle » (Faillon, *Monum. inédits*, t. I, pp. 223, 1222, 1224). On y lit :

S MARTHA OS
PITA XPI IACET
HIC ¹.

1. Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, p. 225.

Le voyageur flamand Lenguerant raconte qu'il vit, au xv^e siècle, dans l'église de Tarascon, « un^g tablet d'argent, auquel Nostre Seigneur Jesus avait escript de sa propre main, en disant : *c'est le corps de Ste Marthe*. Et fut led. tablet trouvé au tombeau où le corps de lad. Ste estait ensepvely. » (*Ann. archéol.*, t. XXII, p. 250.)

24. Inscription trouvée dans le tombeau de saint Hadulphe, évêque d'Arras et de Cambrai, et abbé de Saint-Vaast. Elle est sur une bande de parchemin, longue de 0,73 et large de 0,04, écrite en trois lignes, en belle écriture du xii^e siècle (1197).

Anno. Verbi. incarnati. Millesimo. Centesimo. Nonagesimo. Septimo. Indictione. XV. Epacta. Nulla. concurrente. I. I. Sancte. Romane. Ecclesie. presidente. Celestino. P. P. I-I-I Willelmo. Autem. Remorum. Archiepiscopo. Inperante. Glorioso. Romanorum. Inperatore. Henrico. Apud. Nos. vero Regnante. fortissimo. Francorum. Rege. Philippo. Pugnante. etiam. contra. nos. potentissimo. Rege. Anglorum. Ricardo. Reconditum. est. in. isto. feretro. ligatum. que. in. duobus. pannis. corpus beatissimi. confessoris. XPI. Hadulphi. Cameracensis. et Atrebatensis. Episcopi. A. Domino. Henrico. Abbate Sancti. Vedasti. Ipso die. depositionis ejus. scilicet. X-I-I-I Kalendas. Junii. Feliciter. Amen.

25. Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1893, pp. 344 et suiv., a publié une note sur le tombeau de S. Thibault, découvert l'an II, à S. Thibault de l'Enclave, près Melle (Deux-Sèvres). Le corps était dans une « auge » de pierre, avec couvercle; il était accompagné d'« une plaque de plomb, de sept pouces de longueur sur deux pouces et demi de largeur, sur laquelle sont empreints les caractères qui suivent: BEATVS TERAVDVS CONFESSOR ». Le tombeau portait lui-même cette inscription :

ISTE TENET SANCTI LOCVLVS
CORPVS THEOBALDI

Dom Mazet estimait la plaque et le tombeau « des xii^e et xiii^e siècles ¹ ».

26. L'évêque de Périgueux, Pierre de Saint Astier, fit, au xiii^e siècle, l'invention du corps de S. Front (*Gall. Christ.*, t. II, p. 1161). On lit dans son procès-verbal :

Devote prædictum sepulcrum intrantes, aperuimus cum magno labore tumulum lapideum... et invenientes in prædicto tumulo magnam capsam

1. Dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers, t. LXXXI, p. 63.

ligneam fortem et bene ferratam, ipsam operuimus, reperientes in ea magnam aliam capsam plumbeam, in quâ invenimus, sicut sperabamus, sanctissima ossa corporis integra. Duplex inventa in tumulo lamina, plumbea altera, cuprea vel ærea altera. In prima legitur : *Hic jacet corpus B. Frontonis, J.-C. discipuli et B. Petri in baptismo dilecti filii.* In altera idem habetur, sed et additur : *Ex Lycaonia regione orti, de tribu Julia, ex Simeone et Frontonia. Obiit VIII cal. novem., anno 42 post passionem Domini J.-C.*

27. « Une pièce de plomb, où y a en escript : *Hic requiescit Sanctus Eparchius*, qui fut trouvé sur le tombeau de monseigneur Saint Chibart, quant fut relevé » (*Inv. de l'abbaye de S. Cybard, à Angoulême, 1457, n° 56*). Sur ne doit pas être exact, il faut rétablir dans le tombeau.

28. En 1673, le corps de S. Fulgent fut découvert à Narni. Dans le tombeau, *depositum*, était une lame de plomb inscrite : « cum plumbea lamina, his verbis notata : *Hoc est corpus S. Fulgentii episc.* » (*Bolland., Act. SS. Jun., t. V, p. 491.*)

29. On ignore à quelle époque les corps de S. Just et de S. Arthémie furent transférés du lieu dit *tombe de S. Just*, dans l'église de Monchel. Il n'est question d'aucune translation dans la légende du xiv^e siècle, ce qui semble donner raison à ceux qui prétendent que la première élévation n'eut lieu que le 7 février 1509. C'est alors que l'on consigna sur deux ardoises les inscriptions suivantes :

*Anno Domini millesimo quingentesimo
Nono, septima Februarii, repositae
Sunt hae reliquiae, quas, ut
Audiimus a patribus, speramus
Esse de corporibus sanctorum
Justi, Arthemii et Honesti,
In praesentia Dni Philippi Crescent
Capellani, fratris Joannis Delewarde
Prioris Caricampi, Domini Joannis
Mathieu, Joannis Attagnant et
Joannae Dorion et aliorum
Presbyterorum, Guillelmi Lecointre,
Watrini Lecointre et Reginaldi
Lamot.*

*Firmissime credendum est quod in apertione hujus tumuli odor suavissimus erupit qui multos consolavit*¹.

1. Corblet, *Hagiogr.*, t. III, pp. 169-170.

30¹. Le pèlerin français Benoit Joseph Labre mourut à Rome, le 16 avril 1783, à une heure de nuit, c'est-à-dire une heure après l'*Angelus* du soir. Il fut inhumé dans l'église de Ste-Marie-des-Monts, pour laquelle il avait une grande vénération et comme sa sainteté était connue de tous, pour n'avoir pas de doutes plus tard sur l'identité de son corps, on plaça dans son cercueil de bois une plaque de cuivre, portant une inscription gravée en italien et donnant à la fois son nom et la date de sa mort :

BENEDETO. LABRE
MORI. A. DI. XVI. APR²
A. I. OR³. DI. NOTTE
ANNO. MDCCLXXXIII

Lorsque le procès de béatification de Benoit Labre eut été introduit à la Congrégation des Rites, on fit par autorité apostolique, le 8 juillet 1796, l'ouverture du tombeau et la recognition du cadavre qu'il contenait. A cette occasion, une deuxième plaque en cuivre fut ajoutée aux ossements, avec cette inscription :

D. O. M⁴
CORPVS
V. S. D⁵
BENEDICTI. JOSEPHI. LABRE
APOSTOLICA. AVCTORITATE
RECOGNITVM
VIII. IDVS IVLIJ
MDCCLXXXVI

La béatification ayant été décrétée par Sa Sainteté Pie IX, le corps fut levé de terre pour être exposé sur les autels. Le P. Virili, sous la direction duquel se faisait l'exhumation, a retiré et conservé les deux *pitacium*, que l'on peut voir maintenant dans l'oratoire du saint, *via de' crociferi*, 20.

1. Œuvres, t. VII, pp. 236-237.

2. Aprile.

3. Ora.

4. *Deo optimo maximo*.

5. *Venerabilis servi Dei*.

III

Les corps saints ne sont pas toujours restés dans leurs tombeaux primitifs ou bien ces tombeaux ont été transférés hors du lieu de la déposition première ; on les a alors mis sous les autels, dans les autels mêmes ou un peu arrière, comme faisant un avec eux. Or ce mode de vénération spéciale a entraîné également l'usage du *pitacium*.

1. En 1876, quand on ouvrit, sous les marches du maître autel, le sarcophage qui contenait les corps des Machabées, à S.-Pierre-ès-Liens, à Rome, on y trouva, sur deux plaques de plomb, ces deux inscriptions, rapportées par le comm. de Rossi dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1876, p. 86, et par dom Paoli, dans ses *Memorie delle S. catene di S. Pietro apostolo, Prato*, 1885, pp. 55, 56.

IN. HIS. SEPTEM. LOCU (lis)
CONDITA. SUNT. OS
SA. ET. CINERES. SCOR
SEPTEM. FRATRUM MA
CHABEOR. ET. AMBOR
PARENTV. EOR. AC. INV
MERABILIU. ALIOR. SCOR.

IN. HIS. LOCULIS. SUNT. RE
SIDVA. OSSIV. ET. CINER
SCOR. SEPTEM. FRATRIV
MACHABEOR. ET. AMBOR
PARENTV. EOR. AC. INNV
MERABILIU. ALIOR
SANCTORUM.

Une inscription de l'église, actuellement disparue, en fixerait la date au pontificat du pape Pélage (555-560):

PELAGIUS RURSUS SACRAVIT PAPA BEATUS
CORPORA SANCTORUM CONDENS IBI MACHABEORUM

Cependant le *Bulletin* ne précise pas la date de ces *pitacium* et se contente d'ajouter que le sarcophage était divisé en sept compartiments et que la première « lame de plomb était fixée à la paroi du premier compartiment ».

2. En creusant sous le maître-autel de l'église de S. Clément, à Rome, en 1866, on a enlevé une plaque de porphyre avec inscription (*Œuvres*, II, 216, note 2; IX, 444). Plus bas était une cassette de plomb, de 25 centimètres de large sur 50 de long et de

profondeur. Le couvercle portait cette inscription : S¹ FLAVII CLEMENTIS M. EXCONSULIS

On y a trouvé entre autres choses : 1^o Un fragment d'ardoise, avec une inscription mentionnant les reliques des quarante martyrs de Scillita en Afrique, *reliquiæ Sanctorum quadraginta* : REL. SCT. XL.

2^o Une pierre qui indique le lieu de sépulture du martyr Flavius Clemens, que l'on croit avoir été le consul de ce nom et dont quelques auteurs ecclésiastiques font le pape S. Clément. On y lisait :

FLAVIVS : CLEM : MR :²
HIC FELICIT : E TV³
LEO. I. DOCT. XISCO. VI. AS. P. EG

La cassette avait été ouverte sous Benoit XIII, et le P. de Vitry qui publia un savant opuscule à ce propos, dit de la troisième ligne : *Facilius est dicere quomodo non sit legenda quam quomodo legenda sit.* Telle qu'elle est présentée ici, la fin de l'inscription devient réellement indéchiffrable. S'agit-il de S. Léon I ? Nous remonterions ainsi au v^e siècle. Mais le chiffre qui donne le numéro d'ordre du pape rend cette date suspecte. Tout au plus pourrait-on supposer qu'elle a été ajoutée postérieurement, à l'occasion de l'ouverture de la tombe. Au siècle dernier, où les connaissances épigraphiques étaient inférieures à celles que nous avons acquises de nos jours, on pouvait hésiter dans l'interprétation de la dernière ligne, mais puisqu'on a eu sous les yeux l'original, pourquoi ne l'a-t-on pas soumis au jugement d'hommes compétents, tels que le P. Garucci et le commandeur de Rossi ? Or nous n'avons eu connaissance de cette découverte que par un journal de dévotion, *Il Divin Salvatore*, à qui j'ai emprunté, en les analysant, les renseignements qui précèdent.

3^o. Le 9 août 1866, en restaurant la diaconie de S.-Ange in Pischeria, à Rome, on s'est trouvé dans la nécessité de déplacer le maître-autel, et par conséquent les corps de Ste Symphorose, de S. Gé-

1. *Sepulcrum* ou *sancti*.

2. *Clemens martyr*.

3. *Feliciter est tumulatus*.

4. *Œuvres*, t. II, p. 216, note 2.

tule et de leurs sept enfants, martyrs, qu'une inscription extérieure annonçait y être conservés. En creusant derrière l'autel, on a découvert un cercueil de plomb. Une plaque de plomb, ramassée parmi les ossements, présentait cette inscription, gravée très distinctement et qui reporte à l'an 752 :

† *Hic requiescunt corpora Sanctorum Martyr. Symphorosae et viri sui Zotici et filiorum ejus a Stephano Papa translata.*

Je regrette d'être obligé de citer de confiance cette inscription, qui n'a eu à Rome aucun retentissement dans le monde archéologique. La découverte n'a préoccupé le Vicariat qu'au point de vue de la recognition des corps saints et le public n'en a été informé que par un article du *Divin Salvatore*, dont je viens de reproduire la substance.

Le pape mentionné ici pour avoir fait lui-même la cérémonie de translation est Etienne III, qui siégea de 752 à 757 et dont il est question dans une autre inscription où sont relatées toutes les reliques de l'église à cette époque.

4. Rome et Bénévent se disputent encore la possession du corps de S. Barthélemy. Or chaque église invoque, comme preuve d'authenticité, un *pitacium* joint aux ossements. A Rome, la tablette de bronze était gravée à la fois en grec et en latin, comme l'atteste un document contemporain de l'invention. En effet, Rupert rapporte qu'en 1157, lors d'une inondation du Tibre, dans l'église de S. Barthélemy en l'île, « inventum est in quodam sarcophago corpus B. Bartholomæi Apostoli totum integrum..., sicut tabulæ æreæ, scriptæ literis græcis et latinis, quæ repertæ fuerunt in corpore apostoli, testantur ».

Pour terminer le différend existant entre Rome et Bénévent au sujet de la possession du corps de l'apôtre S. Barthélemy, on ouvrit, en 1688, « la châsse conservée à Rome : indépendamment d'un grand nombre d'ossements, on trouva dans la châsse de marbre deux lames de plomb, dont l'une portait, en caractères paraissant remonter à 700 ans en arrière, l'inscription suivante : † SCS BARTHOLOMEVS A » (*Mém. de la Soc. arch. de Pontoise*, t. XIII, p. 66). Le corps ayant été enlevé de Bénévent par Othon III, au commencement du XI^e siècle, le *pitacium* pourrait fort bien remonter à

cette époque, sans préjudice d'un plus ancien, puisque la chässe en contenait deux.

Le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, rapporte, dans une lettre que j'ai eue entre les mains aux archives métropolitaines et qui est écrite en italien et datée de 1698, qu'après le tremblement de terre qui ruina l'église de S. Barthélemy, à Bénévent, il voulut, en présence des pères du concile provincial, faire la recognition du corps du saint Apôtre. L'urne de marbre, qui se trouvait sous l'autel, fut ouverte et on vit aussitôt, au-dessus des ossements, « une lame de plomb, de plus d'un palme de long sur trois doigts de large, gravée en lettres lombardes, colorées de rouge : SĀS BARTHOLOMEVS APLS. Cette plaque fut mise, selon les documents consultés, par l'archevêque Fr. Arnolde de Brussac, de l'ordre des Mineurs, en 1338, quand il fit la dernière translation du saint corps après la ruine de la basilique. On trouva aussi une autre lame de plomb blanc, longue d'un peu moins d'un palme, et à peu près large de deux doigts, rongée d'un côté et de l'autre brisée en partie; il y avait écrit en lettres romaines : SCS BARTHOLOMEVS APST. On croit, au témoignage des experts, que ce plomb est plus ancien de sept siècles et qu'il fut mis dans l'urne par l'évêque Orso en 838, quand le saint corps fut transporté de Lipari par Sicard, cinquième prince de Bénévent ».

5. Boldetti raconte que, en 1711, en déblayant les ruines d'une antique église de Corneto, on trouva sous l'autel deux tombeaux de marbre, superposés l'un à l'autre. Celui de dessus, long à peu près de trois palmes, contenait un seul corps et un petit marbre avec les lettres S FIRMA; l'autre, plus grand, était plein d'ossements, accompagnés d'une lame de plomb, inscrite comme il suit :

† ECE DEPOSITA
SVNT H' CORPO
RA SANCTORUM
SE. VI. MAR

Ecce deposita sunt hic corpora Sanctorum sexaginta sex martyrum. — Ces inscriptions sont certainement postérieures au dixième siècle (*Bullet. d'Arch. chrét.*, 1874, p. 103).

6. En l'an 1091, le corps de S. Sabin fut découvert à la cathédrale de Bari par l'archevêque Hélie. La relique était authentiquée

de trois manières, par une inscription sur marbre, sur pierre et sur étoffe, comme le rapporte un document contemporain :

Jussit altare destrui. Quo diruto, apparuerunt ossa in anteriori altaris facie, veluti sub quadam spelunca vel sepultura condita, quodam connecta panniculo. Quo viso, statim cœpit idem archiepiscopus illum auferre caute atque suaviter. Verumtamen illum non sequebatur integer totus : particulæ namque illius ob illa quæ prius fuerant integritate corruptæ, jam putrefactæ cadebant. Multorum quippe annorum curricula transierunt : ab illo etenim tempore, quo supradicta fuerunt ossa usque ad hoc ibi supposita, invenimus ducentos et quasi quadraginta præterisse annos, numerantes diligenter, ut volumus, episcoporum annos qui huic nostræ præfuerant Ecclesiæ. Prædicto autem anno modo supradicto inventæ litteræ sunt visæ atque relectæ, quæ dicebant : *Angelarius episcopus attulit corpus sancti Sabini*. Hujusmodi etiam scriptura inventa est in tabula una marmorea, quæ ibidem tunc reputo est. Similiter et in uno tofo.

Or la première translation faite par l'évêque Angelarius eut lieu l'an 855 : le corps saint avait été enlevé à Canossa ¹.

7. Quand on découvrit le corps de S. Prosper, évêque, il était enveloppé de soie rouge et on lisait sur une lame de plomb, gravée en 1148, *cum lamina plumbea* :

Anno ab Incarnatione D. N. Jesu Christi MCXLVIII, indictione undecima, die Kalendarum Juniarum, consecratum est hoc altare et repositum est ibi corpus S. Prosperi, episcopi et confessoris, a D. Moyse, archiepiscopo Ravennatensi, et ab episcopo Regiensi Albero, et ab episcopo Parmensi Lanfranco et ab episcopo Adriensi Gregorio et ab Amizone abbate ejusdem monasterii, et multis aliis ².

Le corps lui-même était authentiqué par une inscription, de rédaction plus ancienne, également gravée sur plomb : *Corpus et reliquiæ S. Prosperi episcopi Regii* ³.

8. L'archevêque de Gênes retrouva, en 1188, sous l'autel de la cathédrale de S. Laurent, le corps de S. Syrus, son prédécesseur, accompagné de deux inscriptions, l'une sur marbre, et l'autre sur plomb.

Domnus archiepiscopus Bonifatius.... fodit sub altare B. Laurentii, ubi sarcophagum invenit marmoreum, quod publice.... aperiri fecit. In quo quidem beatissimi confessoris Syri reliquias, qui olim fuit episcopus

1. Garruba. *Serie critica de' sacri pastori Baresi, Bari, 1814, p. 146.*

2. *Act. SS. Jun., t. V, p. 59.*

3. *Ibid., pp. 60, 67-70.*

Januensis..... invenit, cum quibus reliquiis inventus fuit episcopalis anulus et pars virge pastoralis, cum quibus fuit predictum corpus beatissimum tumulatum. In predicto namque sarcophago, epytaphia duo inventa sunt, unum plumbeum et aliud marmoreum. In marmoreo quidem epytaphio continetur ita :

HIC RECVRAT SYRVS SACRO BAPTISMATE DICTVS,
CVIVS TERRA LEVIS FLORIDA MEMBRA PREDIT.

In plumbeo etiam epytaphio pariter continetur et etiam plus. (*Annal. Oberti*, ap. Pertz, t. XVIII, p. 403).

9. En 1196, le pape Célestin III consacra, à Rome, l'église de S. Eustache et replaça au maitre-autel le corps du titulaire, de Ste Théopiste, sa femme et de leurs deux fils Agapit et Théopiste. L'inscription qui rappelle cette dédicace donne en même temps quelques détails sur la découverte et la recognition des quatre corps saints, qui purent être nommés grâce au titre de marbre qui les accompagnait.

Sous le maitre-autel, non dans l'autel même et par conséquent à l'endroit que les Romains nomment *confession*, comme on le voit encore dans les églises de S.-Georges *in Velabro* et des SS.-Jean et Paul, était une *conque* ou urne d'onyx, qui renfermait la dépouille des saints martyrs. Suivant l'usage traditionnel à Rome, cette conque devait avoir servi primitivement de baignoire dans les thermes. Les exemples en sont nombreux : ainsi à S.-Marc, à Ste-Croix de Jérusalem, à Ste-Marie *in Cosmedin*, à S.-Nicolas *in Carcere*, etc. L'onyx est une matière précieuse, qui ne se débite qu'en objets de petite dimension. On en fera bien à l'occasion un vase ou une coupe, mais jamais une urne de grande dimension, telle que celle dont il s'agit ici. J'y verrais plutôt cette variété d'albâtre que sa transparence et ses veines ont justement fait nommer *albâtre onyx*. Il en existe un superbe échantillon dans l'urne du maitre-autel de l'église de Ste-Bibiane. Or, dans cette urne, jointe aux ossements, était une tablette de marbre ou titre funèbre portant cette inscription :

HIC REQVIESCVNT CORPORA SANCTORVM MARTIRVM EVSTATHII ET VXORIS EIVS THEOPISTIS EORVMQVE FILIORVM AGAPITI ET THEOPISTI

Célestin III remit toutes choses dans l'état où il les avait trouvées,

sans oublier le titre, auquel il ajoute ces mots pour l'instruction de la postérité :

EGO CELESTINVS CATHOLICE ECCLESIE EPISCOPVS CORPORA SANCTORVM ET OCVLIS VIDI ET MANIBVS TRACTAVI ET RECONDIDI CVM TITVLO ANTIQVO IN MAVSOLEO SVB ALTARI.

Le *pitacium* de marbre, soigneusement indiqué dans l'inscription commémorative, avait donc la valeur d'un authentique, au moyen duquel on pouvait ultérieurement constater l'identité des saintes reliques. Les évêques présents à la cérémonie et mentionnés par l'épigraphie étaient Octavien, cardinal évêque d'Ostie ; Pierre, cardinal évêque de Porto ; Jean, cardinal évêque d'Albano ; Paul, archevêque d'Aggera ; Anastase, évêque de Fossombrone et Sabariscus, évêque de Bade.

Voici maintenant le texte de cette inscription, où l'on remarquera que la forme narrative est momentanément interrompue pour attirer spécialement l'attention sur la confession, son urne, son *pitacium* et ses quatre corps saints.

† In nomine Domini Nostri Iesu Christi. anno
Incarnationis ejusdem millesimo c xc vi. et anno
vi Domni Celestini III papæ, indictione XIII, in dominica qua
cantatur Modicum. dedicata est ecclesia ista, cum tribus
altaribus quæ sunt in ea. Quæ consecratio facta est ab eodem Domino
papa, cui coadjutores fuerunt hii episcopi : Octavianus
Hostiensis, Petrus Galloia Portuensis, Joannes Albanensis,
Paulus archiepiscopus Aggerensis, Anastasius Caputaquensis nunc
Forisimproniensis et Sabariscus Badensis. In maiori al-
tari consecratum hab¹ ipso Domino papa, cui etiam asstitit predict-
o² episcopus, sunt hee reliquie : De ligno † Domini, de sanguine
Xpisti, de spinei corona, de vestimentis ejusdem, de reliquiis et
vestimentis apostolorum Petri et Pauli, de costa S. Andree, et de
arvina et carbonibus S. Laurentii, de reliquiis sanctorum martyrum Eusta-
thii, uxoris et filiorum ejus. Sub maiori altari in conca-
onichina sunt corpora sanctorum cum titulo marmoreo : *Hic
requiescunt corpora sanctorum martirum Eustathii
et uxoris ejus Theopistis eorumque filiorum Agapiti et The-
opisti. Ego Celestinus, catholice Ecclesie episcopus, cum
predictis episcopis corpora sanctorum et oculis vili et manibus trac-*

1. Sic pour *consecrato ab.*

2. *Prædictus ?*

tavi et recondidi cum titulo antiquo in mausoleo sub altari. Ad cujus consecrationi¹ anniversarium statuimus ut quotquot ab ipso die usque ad octavum² Pentecostes devote convenerint, duorum annorum remissionem suorum peccatorum habeant. Hec consecratio anno et die supradicto facta est studio et labore Petri archipresbyteri, cognomento Saccocia, clero et populo auxiliante. Cuius consecrationis celebritati usque ad hec tempora nulla similis extityt.

10. Une plaque de plomb donnait en même temps la date de la consécration de l'autel de la cathédrale d'Imola, en 1216, et de la reposition du corps de S. Cassien. L'inscription du *pitacium* est ainsi rapportée par l'*Episcoporum Imolensium historia*, Faenza, 1719, p. 407 :

Anno Domini MCCXVI, tempore Honorii III, collocatum est corpus B. Cassiani Imole in episcopali sede et altare consecratum a M. ejusdem ecclesiæ episcopo VI septembris.

11. En 1455, on visita, à Brescia, le tombeau des SS. Faustin et Jovite ; les corps étaient authentiqués par une table de plomb, ainsi qu'en fait foi Onofri dans son ouvrage *De sanctis episcopis Brixie commentarium* :

Divina providentia anno 1455 inventa sunt sub altari (corpora SS.), cum tabuleta plumbea, in qua erat insculpta sequens inscriptio : *Hic tumulantur corpora SS. Faustini et Jovite. Ex parte meridiana corpus S. Faustini. Ex parte altera corpus S. Jovite.*

12. Lorsqu'au xvii^e siècle le tombeau de S. Savin fut ouvert pour procéder à la récoignition du saint anachorète du Lavedan (dioc. de Tarbes), trois ardoises inscrites furent déposées dans la tombe pour constater l'authenticité des reliques trouvées. On lit ceci sur ces ardoises :

L'an 1656, l'autel fut reculé, dans lequel furent trouvées les présentes reliques, le 26 septembre 1656.

Ce sont les cendres du bienheureux Saint Savin ; les ossements duquel sont en la sacristie et ses boy. sont dans le sépulcre.

Le septembre 1656, les reliques ont été mis³.

1. *Consecrationis.*

2. *Octavam.*

3. *Abbadie, Vie de S. Savin, p. 41.*

IV

Un tombeau fixe gardera fidèlement la dépouille qui lui a été confiée, surtout s'il est enfoui dans le sol ou cerclé de fer, comme ceux de S. Magne, à Anagni, et de S. Marin, à S. Savin (Vienne). Mais si le corps saint qu'il contient pendant plusieurs siècles a été élevé au-dessus de terre pour être renfermé dans une châsse, ornement plus somptueux et plus en rapport avec la dévotion des fidèles, le meuble étant exposé à être transporté, ouvert, visité, il devient nécessaire d'authentifier, d'une manière durable, la précieuse relique. Or pour cela deux moyens se présentaient : l'inscription gravée sur pierre ou sur métal et la charte ou le rolet de parchemin.

1. En 1104, fut retrouvé le corps du pape S. Clément à l'abbaye de Casauria. La chronique contemporaine, reproduite par Muratori, *Rer. italic. Script.*, II, pars II, p. 870, dit : « Aperuerunt thecam thesauri et invenerunt titulum, aureis litteris scriptum : *Hic iacet S. Clemens, Petri discipulus et a Petro papa secundus, qui in mari iussu Traiani imperatoris, anchora ad ejus collum ligata, fuit in pelago missus.* » (*Archiv. stor. dell'arte*, 1891, p. 16).

Ce pitacium devait remonter au temps du pape Adrien II, qui donna le corps de S. Clément à l'empereur Louis, lequel le remit à l'abbé Romain.

2. Le chanoine Corblet a publié et décrit dans la *Revue de l'art chrétien*, année 1866, pages 377-392, un *pitacium* du XI^e siècle, provenant de l'abbaye de Corbie ¹. Je laisse la parole au savant historiographe du diocèse d'Amiens, dont je ne reproduirai ici que les passages principaux :

Au moment où éclata la Révolution, M. Leulier, curé de S.-Albin de Corbie, fit transporter à son presbytère les nombreuses reliques de l'abbaye, pour les soustraire aux profanations. Il se retira plus tard à l'hospice de Corbie et y transporta dans treize sachets les corps de S. Précord, de S. Gentien, de Ste Laurienne, de Ste Agrippine, les chefs de S. Adhélard et de S. Valentin, des ossements de S. Paschase Radbert, de S. Brice et d'autres Bienheureux. Ce précieux dépôt demeura dans cet asile provisoire jusqu'en 1820, époque où en eut lieu la reconnaissance et où on le transporta solennellement à l'église paroissiale de S.-Pierre de Corbie.

1. Voir aussi *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, t. III, p. 330.

On oublia alors à l'hospice une plaque de plomb avec inscription, à laquelle sans doute on attachait peu d'importance. Cette plaque a été retrouvée récemment par M. l'abbé Douillet, curé-doyen de Corbie, qui a bien voulu me la communiquer. Je me suis empressé de la faire graver, non seulement parce qu'elle précise la date de la translation de S. Paschase, date qui pouvait être contestée en raison des variantes que nous offrent à ce sujet nos historiens locaux, mais aussi parce que l'enchevêtrement des lettres et des abréviations en font un curieux monument de l'épigraphie du XI^e siècle. Cette plaque, pesant 648 grammes, a 0^m, 111 de hauteur sur 0,219 de large et 0,002 d'épaisseur. L'inscription, dont nous reproduisons ici le *fac-simile*, a été répétée derrière à une époque plus récente, mais d'une façon presque illisible.

Ici le docte chanoine donne le *fac-simile* de l'inscription, qu'il fait suivre d'une traduction et de quelques observations épigraphiques. Puis il continue :

Ainsi donc, d'après cette inscription, ce fut le 4 des ides de juillet de l'an 1058 que fut transféré le corps de S. Paschase Radbert, sous le règne de Henri I, par les soins de Guy ou Wido, évêque d'Amiens, qui avait pris possession de son siège cette même année, alors que Foulques, abbé de Corbie, était procureur et ministre de ce monastère. Comme la gloire de Radbert consiste surtout dans le traité qu'il écrivit sur l'Eucharistie, l'inscription rappelle le titre de cet ouvrage qu'elle qualifie d'admirable. S. Paschase Radbert, par un sentiment d'humilité qui résume toutes les vertus de sa vie, avait ordonné que ses dépouilles mortelles fussent déposées, non pas dans l'église S.-Pierre de Corbie, à côté de ses prédécesseurs, mais dans l'église S.-Jean, lieu de sépulture des pauvres et des serviteurs de l'abbaye. Deux siècles ne s'étaient point écoulés que des guérisons miraculeuses vinrent illustrer ce tombeau. Le bruit de ces prodiges arriva jusqu'aux oreilles du Pape qui chargea Guy, évêque d'Amiens, de procéder à l'élévation du corps et de le déposer à l'église S.-Pierre, dans une châsse qui attirerait la vénération des fidèles. Tous les auteurs qui ont fait mention de cette translation, équivalant à une canonisation, sont unanimes à la fixer au 12 juillet ; mais ils sont loin d'être d'accord sur l'année où elle s'est accomplie.

La *Gallia Christiana* (tom. X, pp. 174 et 1274) mentionne l'existence d'une plaque de plomb trouvée, le 3 septembre 1710, dans la châsse de S. Radbert. Il est évident que c'est la même qui nous occupe et dont la lecture est rendue difficile par la multitude de lettres enclavées et la non-séparation des mots. Voici comment je crois devoir la lire :

ANNO AB INCARNACIONE DomINI MLVIII
TRANSLATVM EST CORPVS Sancti RATBERTI III

Idus Iulii regnante in Gallis rege Henrico
huius translacionis auctor fuit Wido Presul
Ambianensium primo ordinacionis sue anno
Procurator et minister Corbeiensium Fulco Abbas
iste est Ratbertus Pascasius discipulus et success
sor Sancti Adalhardi qui de sacramentis do
minici corporis libellum edidit mirificum

3. M. le docteur Guérout, de Caudebec, a signalé dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1870, pag. 58, « une plaquette en pierre sur laquelle est gravée en creux l'inscription onciale relative aux reliques de saint Gradulphe, 30^e abbé de Fontenelle, mort le 2 mars 1049, et enseveli dans le Trésor de l'église Saint-Pierre de l'abbaye.

† R : S : GRA
DVLFI : ABBIS :

« Reliquiæ Sancti Gradulfi, abbatis. »

4. En 1066, à Trèves, fut ouverte l'arche de plomb, qui contenait le corps de S. Mathias apôtre, qui avait été donné par Ste Hélène en 368 : le *pitacium* était en marbre.

Ibi invenerunt locellum in modum arcæ plumbeæ, majora corporis ossa Mathiæ apostoli continentem, sed et marmor latum ad modum palmi, in quo coraxatum fuit : S. Mathias apostolus, simul cum reliquiis intrinsicus positum. (Pertz, t. X, pp. 228, 229.)

5. A Douai, en 1206, le corps de S. Aimé fut extrait « scrinio plumbeo », puis « involutum panno serico in alio scrinio plumbeo et magno desuper mausoleo marmoreo in loco eminentiori, retento exterius capite. » L'évêque retira l'ancienne plaque de plomb qui datait de 1078, et en ajouta une nouvelle.

Vetusta lamina plumbea inscripta, addentes... novam laminam plumbeam. in qua scriptum est : Johannes, Cameracensis episcopus, jam antiquitus hoc S. Amati corpus in scrinio ornato argento cum sigillo suo deposuit, sed revolutum multorum annorum spacio, ab illo scrinio in quodam plumbeo et marmoreo secundus Gerardus,....Cameracensis episcopus... idem corpus cum sigillo predicti Johannis et suo iterum deposuit 14 kal. novembris, 6 feria, anno ab incarnatione Domini 1078, tempore septimi Gregorii pape... Rodolphus vero, Atrebatensis episcopus, idem corpus posuit in hoc loco,anno gratie 1206, 14 kal. novembris, tempore Innocentii papæ (Pertz t. XXIV, pag. 28-29).

6. En 1095, selon les Bollandistes, au tome III d'août, p. 609,

on ouvrit, à Hautvillers, la châsse de Ste Hélène, mère de Constantin.

Indiculum ab intus extraximus, in quo scriptum legimus : *Corpus sanctæ Helenæ reginæ, matris Constantini, sine capite...* Quod corpus ab intus carbaso candido involutum est et a foris brandeo Ibero ferrugineo depicto.

7. Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 333, a publié une « plaque de plomb, enfermée dans la châsse de S. Hildulphe », dans « l'église de Moyenmoutier (Vosges) ». On n'en dit pas la date, qui n'est peut-être pas antérieure à l'ère romaine :

SANCTVS
HILDVLFVS
TREVIRORV̄
ARCHIEP̄VS

8. Aurèle de Pérouse, dans son abrégé des Annales de Baronio, écrit, au sujet de Ste Martine : « Erant autem (reliquiæ) testacea in arca duos inter parietes, una cum plumbi lamina, ac marmorea tabula, quarum hæc martyrum habebat nomina illa, licet inscripta litteris, tamen temporis diuturnitate semi delctis, perlegi nequit » (t. II, p. 451).

9. J'ai relevé au musée de Narbonne l'inscription assez singulière d'un *pitacium*, qui a été copié en *fac-simile* par M. Tournal, mais dont l'original existe dans l'église de Boutenac. Elle est gravée sur les deux faces d'une petite plaque de plomb et en caractères cursifs. Sa forme et son style dénotent clairement qu'elle a été trouvée dans un tombeau. Voici ce qu'en écrit le savant conservateur dans son *Catalogue du musée de Narbonne*, page 64 : « L'évêque Siméon, qui n'était probablement que directeur ou bien surveillant, car il n'y a jamais eu d'évêque proprement dit à Boutenac, était aussi qualifié de moine; il n'a jamais été canonisé. Les archevêques de Narbonne permirent cependant que l'on vénérât les reliques de ce pieux cénobite, dont on célèbre la fête, dans cette commune, le jour de S. Simon le Stylite. La tradition raconte qu'il sortit du couvent de Fontfroide pour s'imposer une règle plus sévère, qu'il vécut dans une caverne, et qu'il portait sans cesse une ceinture de fer munie de pointes aiguës. »

La fête de S. Simon stylite est fixée au 5 janvier. Peut-être est-ce le rapprochement de nom qui a fait confondre dans une même solennité les deux fêtes du moine français et du cénobite de l'orient ? Il est possible aussi d'admettre que ce Siméon est le second évêque de Jérusalem, qui mourut l'an 110 sur la croix, après avoir été flagellé ; mais rien n'indique qu'il ait été moine (Piazza, *Emeologio di Roma*, page 145).

Il s'agit évidemment d'un saint local, qui se démit de son évêché pour revêtir l'habit monastique et mourut en paix à Boutenac, le 16 décembre. Malheureusement la date du décès n'est pas indiquée dans le seul document qui nous reste. Longtemps après, son corps fut retrouvé, le 17 du mois d'août et l'an 1133 élevé de terre dans une châsse avec une grande joie et pour lui rendre honneur.

Je donne d'après M. Tournal, la première partie de cette inscription :

Decimo septimo calendas januarii, Simeon episcopus et monachus apud Bollenacum in pace quievit, qui post multa tempora a bonis viris decimo sexto calendas septembris inventus, cum magno gaudio et honore hoc in loco conditus est, anno nullesimo centesimo trigesimo tertio ab incarnatione Domini.

Au revers de la plaque était gravée une deuxième inscription qui a une grande importance, car elle relate trois faits sur lesquels j'insisterai en particulier. La date de l'invention, de l'exhumation et de l'élévation est fixée de nouveau à l'an 1133. Le corps était alors renfermé dans un sarcophage de pierre, *tumulum*. Le saint avait été lié de fer et pourtant rien n'indique qu'il fut martyr. Veut-on par ces mots exprimer une chaîne de fer ou un cilice de même métal, qu'il aurait porté sur lui en esprit de pénitence ? Toujours est-il qu'il en restait quelque chose dans le tombeau, *partem ferri extra tumulum retinuimus*.

M. Tournal, dans son *Catalogue du musée*, a lu ainsi : *partem cujus ferri, videlicet et crucem quam in pectore gestabat, extra tumulum retinuimus*, ce qui semblerait indiquer deux objets distincts, un morceau de fer et une croix pectorale. Ma transcription, au contraire, note simplement une partie d'une croix de fer retrouvée sur son cadavre, à l'endroit de la poitrine. Voici ce que j'ai lu au musée même de Narbonne, en face du *fac-simile* de la plaque de

plomb de Boutenac. Je regrette que le temps qui me pressait ne m'ait pas permis de relever la première partie de l'inscription, que j'ai dû reproduire plus haut, sans distinction de lignes, telle qu'elle a été imprimée.

NOTUM ECIAM SIT O
MNIBUS QUOD EPISCOPUS ISTE
FERRO FUIT LIGATUS
PARTEM ENIM FERRI
VIDELICET E CRUCE IN
QUAM IN PECTORE GES
TABAT EXTRA TUMU
LUM RETINUIMUS ANNO M̄
C̄ XXXIII° AB INCARNA
CIONE DNICA 1

10. Le corps de S. Florent fut transféré à Roye, le 28 septembre 1152, dans une châsse neuve.

On enveloppa les ossements dans l'ancienne peau de cerf, et on y joignit une plaque de plomb portant cette inscription : *Hic requiescit corpus beati Florentii confessoris* (Corblet, *Hagiogr.*, t. IV, p. 267.)

11. Le chanoine Van Drival a trouvé dans la châsse de l'évêque saint Vindicien et fait reproduire en lithographie, dans son ouvrage intitulé : *le Trésor sacré de la cathédrale d'Arras*, pag. 113, trois plaques de plomb qui authentiquaient les saintes reliques. Les lettres sont d'écriture cursive. On lit sur la première :

† Anno Dominice incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo quinto, Inditione III, Epacta XV, concurrente V termino paschali, XII kalendas aprilis, presidente romane ecclesie Adriano III pontifice, Sansone archiepiscopo Remensi, repositum est corpus beati Vindiciani patris nostri in hoc feretro, presentibus episcopis Godescalco Atrebatensi et Milone Morinensi, octavo kalendas iulii.

La seconde est ainsi conçue :

Anno Domini M̄ CC̄ LXXV mense februario
III kalendas martij fuit reconditum brachium beati
Vindicianj in hoc vase, presente Petro
Atrebatensi episcopo.

Sur la troisième :

et de corpore sancti Vindiciani episcopi sanctique Benedicti abbatis reliquie.

1. *Dominica.*

12. En 1162, Pierre, évêque du Puy, fit ouvrir, dans sa cathédrale, *quoddam vas*, qui contenait les corps de S. Georges, premier évêque du Puy et de S. Hilaire, évêque de Poitiers, comme l'attestaient deux inscriptions gravées sur marbre. Les deux *pitacium*, gravés dans la *Gallia christiana*, t. III, col. 688 ¹, sont transcrits dans l'authentique, dont voici la teneur, d'après le même ouvrage :

Petrus, Aniciensis Episcopus, omnibus Christianæ religionis fidem servantibus, notum fieri volumus quod ego Petrus, Aniciensis Episcopus, consilio prælatorum Ecclesiæ nostræ... anno ab Incarnat. Dom. M. C. LXII. indictione decima, feria quarta ante diem Paschæ, feci aperiri, me præseunte, cum supradictis et pluribus aliis, quoddam vas quod erat post altare S. Georgii et inveni ibi membra sanctorum cum duabus tabulis marmoreis, in una quarum erat scriptum sic :

HIC REQVIESCVT MEMB
RA SCI AC. GLORIOSISSIMI
GEORGII EPI

In altera :

HIC . REQUIESCUNT MENBRA
S . AC . GLORIOSISSIMI HILARI
PICTAVENSIS . EPI.

Et eadem membra cum eisdem tabulis reposui in vase ligneo, laminis ferreis hinc inde firmiter ligato, in die natalis S. Stephani protomartyris et eadem die reposui illud vas in vase lapideo et in signum memoriæ hanc chartam scribi et sigillo meo muniri præcepi et intus reposui; aliam autem eadem continentem extra reservari ad majorem fidem posteris relinquendam jussi ².

13. Lorsque le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, fit, en 1712, la recognition du corps de S. Palerio, évêque de Telese, il trouva dans la châsse une lame de plomb :

Cum ipsis reliquiis fuisse insuper, tempore repositionis in dicta arca, ali-

1. Celui de S. Hilaire, fort ancien, est en lettres romaines; celui de S. Georges, en onciales du x^e ou xi^e siècle.

2. Ces deux *pitacium* sont relatés, avec les procès-verbaux, dans la *Vie de S. Hilaire*, par l'abbé Barbier, Paris, 1887, in-12, pp. 371, 379, 380, 387, 398, 403. Les procès-verbaux, au nombre de cinq, datent de 1655. Dans le second on lit : « Nous aurions vu un marbre en forme carrée, auquel lesdits sieurs magistrats consuls nous auraient rapporté estre escrits ces mots en lettre gothique : *Hic... Et au second moyen ou séparation, un autre marbre de mesme forme carrée... Hic...* » On y a écrit à tort *Pictaviensis*, qui est l'orthographe moderne.

qua frustula reperta parvæ laminæ plumbeæ, quæ uti rubiginosa et digitis attrita, tanquam inutilia tunc judicata projecta fuere.

14. Une plaque de plomb attestait l'authenticité des reliques de S. Adhélard, à Corbie.

An. 1263, adfuit (Bertrandus, episc. Forcjuliensis) translationi S. Adhélardi abbatis in monasterio Corbeiensi, ut probat inscriptio in tabula plumbea inventa mense septembri an. 1710, cum aperta est sancti abbatis capsula (*Gall. christ.*, t. 1, col. 433).

15. *La Semaine du clergé* donnait cette nouvelle en 1880, p. 126 :

A l'occasion de l'achèvement de la basilique royale de Saint Guy, au Hradschin de Prague (Autriche), on a démoli la chapelle de Saint Adalbert, située dans le voisinage. Les travaux de démolition ont fait découvrir le corps du saint, disparu depuis des siècles. Cet événement a causé une joie immense. Les autorités ecclésiastiques et civiles sont aussitôt accourues, toute la ville était en liesse. On a procédé à l'ouverture du sarcophage et au bris des sceaux. Sur le cercueil en plomb on trouva l'inscription suivante :

Anno Domini Millesimo trecentesimo nonagesimo sexto, in festo Sti Adalberti, Dominica die Jubilate, quæ fuit dies XXII mensis Aprilis, translata est hæc capsula cum corpore seu reliquiis Sti Adalberti, Episcopi et Martyris, Patroni regni Bohemiæ prædicti, de antiqua ecclesia in istud medium novæ ecclesiæ Pragensis cum reliquiis Sanctorum quinque fratrum et multis aliis reliquiis aliorum Sanctorum quorum nomina ignoramus.

Sur une seconde plaque se trouvait l'inscription suivante :

Anno Domini Millesimo trecentesimo quadragesimo sexto, die undecima mensis Januarii, ego Arnestus, primus Archiepiscopus Pragensis, in præsentia Serenissimi Principis domini Caroli, Marchionis Moraviæ nec non primogeniti Domini Johannis, regis Bohemiæ, qui ipsam ecclesiam Pragensem in archiepiscopalem apud Sedem Apostolicam erigi procuravit, aperiri fecit hanc capsam repertam in tumba Beati Adalberti, Episcopi et Martyris, in qua una cum reliquiis in ea reconditis erat carta tenore infrascripto : Hic sunt cineres Sti Adalberti, Episcopi et Martyris, et paniculi qui circa ossa fuerunt, et quinque fratrum et sunt reliquiæ plurimorum Sanctorum, quorum nomina ignoramus, quæ pridie calendas Octobris sunt recunditæ.

Lecture et constatations faites, S. Em. le cardinal prince-archevêque de Prague s'est écrié, avec tous les assistants : *Deo gratias*. Alors, toutes les cloches ont sonné à pleine volée, le canon a tonné, le cardinal s'est revêtu de ses habits pontificaux et, suivi du chapitre et d'un peuple immense, il a accompagné processionnellement les reliques à la cathédrale, où elles ont été déposées provisoirement à la chapelle de la noble famille des Sternberg. Pendant le cortège, toutes les cloches sonnaient et le peuple chantait l'hymne national religieux : *Hospodine promiluj ny*, en l'honneur

de saint Adalbert, patron de la Bohême. Arrivé à Saint-Guy, le cardinal a entonné le *Te Deum* et donné sa bénédiction au peuple. Une neuvaine extraordinaire a été organisée en l'honneur du saint patron.

Nos lecteurs savent que saint Adalbert, évêque de Prague et apôtre des Prussiens, fils d'un magnat de Bohême, a été élevé à la célèbre école palatine de Magdebourg. Placé en 983 sur le siège de Prague, dont le premier évêque Thierry venait de mourir, il s'est appliqué de toutes ses forces à faire cesser les mœurs scandaleuses et le dévergondage qui régnaient en Bohême. Fatigué de ces longues luttes, il s'est retiré en 988 au couvent de Saint-Alexis de Rome, d'où il a été ramené dans son diocèse, cinq ans plus tard, par une députation de ses ouailles repentantes. Il a fait ensuite de longues excursions chez les Prussiens, où il a prêché l'Évangile. Le 23 avril 997, il a été tué à coups de lance par un noble Prussien, nommé Siggo, dans la ville de Fischhausen, près de Königsberg. Le duc de Pologne, Boleslas, a racheté son corps au poids de l'or et l'a fait transporter à la cathédrale de Gnesn, qui l'a rendu plus tard à Prague; ce corps avait disparu à la suite des guerres hussites. Beaucoup de miracles s'opéraient à Saint-Guy de Prague, mais l'on ne savait pas au juste où était déposé le corps jusqu'au jour où un hasard providentiel l'a fait découvrir.

16. M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, a lu, en 1868, aux séances extraordinaires du Comité des travaux historiques, une très curieuse *Notice sur les anciennes châsses de S.-Martin de Tours*. (Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie, pages 115-126). Il y raconte, d'après un procès-verbal tiré des archives de S.-Martin, reproduit en partie dans les leçons du bréviaire, l'invention du corps du thaumaturge des Gaules, qui eut lieu au xiv^e siècle, en présence de Charles le Bel et de sa cour. Une inscription formant *pitacium* ne laissait pas de doute sur l'identité du corps saint, mais le texte n'est pas assez précis pour déterminer si elle était écrite ou gravée.

« Le 1^{er} décembre 1323, avant l'aurore, la noble assemblée se trouva réunie dans la basilique de S. Martin, dont l'entrée fut interdite au peuple séculier. Là, au milieu des chants religieux de tout le clergé, les ouvriers attaquèrent avec des instruments de fer la partie postérieure du tombeau où était renfermée la châsse; mais, après de longs efforts, ils durent renoncer à leur entreprise; ils furent plus heureux sur la face antérieure, et parvinrent à ouvrir le tombeau. On y trouva une châsse d'argent contenant une cassette ou plutôt une corbeille d'osier (*cistellam saliccam*), dans laquelle le corps du bienheureux confesseur avait été déposé par S. Perpet.

Ce corps était comme celui d'un petit enfant, enveloppé et lié avec des bandelettes blanches, sur lesquelles S. Perpet avait apposé son propre sceau, et accompagné d'une inscription portant ces mots : « Ici est le corps du bienheureux Martin, évêque de Tours. » Sur le refus respectueux du roi de toucher à la tête du saint, l'évêque de Chartres la prit et la montra au clergé, en disant : « Tenez pour certain, mes très chers frères, que j'ai entre les mains la tête du bienheureux confesseur, votre patron, et que le reste de son corps demeure ici enveloppé dans le même lieu où nous l'avons trouvé. » On entonna le *Te Deum* et Robert de Joigny, aidé du roi, déposa le chef dans le reliquaire d'or, qui demeura exposé sur l'autel jusqu'à l'heure de prime. »

17. Le 20 avril 1435, le corps de S. Vulphy fut transféré par l'évêque Jean, coadjuteur de Jean le Jeune, dans une nouvelle châsse d'argent. On trouva dans l'ancienne, sur une lame d'argent, une inscription ainsi conçue : *Hic continetur corpus sancti Vulphugii, confessoris* (Corblet, *Itag. du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 100.)

18. On nomme *coussins des saintes* « l'un des morceaux de marbre qui furent trouvés en 1448 sous la tête des saintes, l'un sous celle de Ste Marie Jacobé avec cette inscription : *Hic jacet sancta Maria Jacobi*; l'autre sous celle de Ste Marie Salomé, avec ces mots : *Hic jacet sancta Maria Salome* » (Faillon, *Momum. inédits*, t. I, col. 1335.)

19. En 1785, fut ouverte la châsse de S. Amable, à Riom en Auvergne. Le procès-verbal porte :

Il (l'évêque de Clermont, en 1650) trouva de plus dans la châsse en marbre de six pouces, à peu près en carré, sur lequel étaient gravés ces mots, pour lesquels il lui fallut un peu suppléer, attendu qu'il s'était trouvé cassé dans quelques parties des extrémités : *Igitur post passionem Domini anno CCCCLXXV^o obiit Dominus sanctæ memoriæ Amabilis, kalendis novembris, quo tempore totius regni Francorum apicem gubernabat Chilpericus rex ; hanc memoriam jussit scribere Justus archipresbyter.* » (Tardieu, *l'Auvergne illustrée*, pp. 26-27).

Je doute fort de la haute antiquité de ce marbre, qui me paraît reproduire la fin des actes de S. Amable. L'an 475, date de la mort, le rendrait très précieux si l'on pouvait admettre son authenticité.

V

La partie du corps la plus noble est le chef, qui très souvent a été mis à part pour lui rendre un culte spécial. Pour l'authentifier, on n'a pas négligé l'emploi du *pitacium*, dont voici quelques notables spécimens.

1. J'ai publié dans une brochure intitulée : *la Bibliothèque du Vatican*, page 90, et reproduit dans mes *Œuvres*, t. II, p. 216, n° 435, un *pitacium* de marbre, de très petite dimension, que possède le Musée chrétien du Vatican et que je ne crois pas postérieur au VII^e siècle, en raison de ses caractères qui rappellent à peu près la rustique de cette époque. L'inscription, gravée sur une de ses faces, nomme comme reposant en cet endroit, probablement une chaise, le chef de S. Crescentin, martyr, et les reliques de S. Exupérance.

hic r EQVIESCIT CAPVT
.... XI¹ CRESCENTINI . M²
.... RELIQVIE . S SVPERANTII

2. S. Zacharie, qui siégea de 741 à 752, mit la main, dans le patriarchat de Latran, sur une cassette où était renfermée la tête de S. Georges, qu'il reconnut au *pitacium*, gravé en lettres grecques, qui était joint à la sainte relique. Joyeux, le pape assembla le peuple de Rome et transféra solennellement ce chef venu de l'Orient dans la diaconie, située au Vélabre, qui portait le nom du célèbre martyr et où eurent lieu dans la suite de nombreux miracles par son intercession. Le texte d'Anastase le bibliothécaire, consigné dans le *Liber pontificalis*, à la vie de S. Zacharie³, a été reproduit depuis en inscription sous le portique de l'église de S. Georges, où son chef se vénère encore, associé aux deux autres reliques insignes de sa lance et de son étendard de soie rouge.

Hujus denique temporibus magnum thesaurum Dominus Deus noster in hac Romana Urbe per eundem almficum Pontificem propalare dignatus est. In venerabili itaque Patriarchio sacratissimum Beati Georgii martyris

1. *Sancti* ?

2. *Martyris*.

3. *Œuvres*, t. II, p. 216, note 2.

Isdem Sanctissimus Papa in capsâ reconditum reperit caput, in quo et *pitacium* invenit, pariter literis exaratum græcis, ipsum esse significantes. Qui sanctissimus Papa, omnino hilaris et satisfactus, illico aggregato Romanæ Urbis populo, cum hymnis et canticis spiritualibus in venerabili diaconia ejus nominis sita in hac Romana civitate, regione secunda, ad velum aureum, illud deduci fecit. Ubi immensa miracula et beneficia omnipotens Deus ad laudem nominis sui per eundem sacratissimum martyrem operari dignatur. (*De vitis pontificum romanorum*, édition de Mayence, 1702, page 114.)

3. Le *pitacium* prenait aussi dans ce cas le nom d'*albaranus*, que les Espagnols disent *albala*, *albara* et *albarajo* et que du Cange définit : « Aponcha, schedula, vel breviculus ». Je puis en citer deux exemples, l'un relatif à la translation du corps de S. Honoré d'Arles : « Aperientesque loculum in quo beata ossa includebantur, albaranum, verbis sequentibus inveniunt » ; l'autre concernant les reliques de la cathédrale de Marseille : « In quadam devota capsula, que olim ferreis cathenis penderesolebat ante majus altare venerabilis ecclesie sedis civitatis Massilie, nonnullorum sanctorum reliquie recondite erant, inter quas fuit repertum quoddam frustum de cruce verace..., prout per legitima documenta, scripturas et albaranos designantes nomina illorum quorum existunt infra capsulam ipsam posita. » (*Acte de 1466 appartenant à M. le chanoine Joubert, à Angers.*)

4. En 1259, eut lieu à Beaugency la translation des chefs des trois patrons de cette ville : S. Fuscien, S. Victorie et S. Gentien, qu'avait concédés l'abbaye de Corbie. Une plaque de plomb, gravée et déposée dans les reliquaires en forme de chefs, donnait les noms de ces saints martyrs. Le chanoine Corblet en parle en ces termes dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tome II, page 322, où il reproduit le texte de l'historien de Beaugency, Pellieux.

Les trois têtes étaient enchassées dans des reliquaires d'argent doré, représentant des têtes de grandeur naturelle. Elles étaient autrefois dans des reliquaires d'or, mais ces bijoux précieux, dit l'auteur du manuscrit de l'abbaye, furent si bien cachés durant les ravages des hérétiques qu'on ne put les retrouver. L'ancienne châsse était de cuivre doré, de forme antique et travaillée avec beaucoup d'art ; elle fut brisée par les protestants, en 1568. Les religieux avaient eu la précaution d'enterrer dans l'église les reliques qu'elle contenait. Elles furent depuis renfermées dans une châsse de bois, dont fit présent à l'abbaye, en 1625, un prieur de Vouzon nommé Lelectier. Cette châsse qui, lors du régime révolutionnaire, eut le sort de la première, ne contenait aucun procès-verbal authentique,

mais seulement une plaque de plomb, sur laquelle était gravée en lettres gothiques cette inscription : *Ossa SS. Martyrum Fusciani, Victorici et Gentiani.*

5. M. Léon Germain a publié dans le *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, une plaque, gravée sur métal, qui désigne le chef de Ste Marguerite. D'après la phototypie, l'écriture est celle du XIII^e siècle :

IN HOC VASE CONTINENTV
R : MVLTE RELIQVIE CAPVT
SANCTE MARGARETE V
IRGINIS ET MARTIRIS QVOD
QVOBALDVS REX DEDIT
DAGOBERTO NEPOTI SVO
CI. . . ET ET DE CAMISI
A MARIE MADALE(ne)

6. M. de Longpérier a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 7 juin, de très intéressantes observations sur une capsule en argent, trouvée près d'Amiens, et renfermant une inscription en français, datant, selon le témoignage de MM. Delisle et de Wailly, de la fin du XI^e ou du commencement du XII^e siècle. Voici cette inscription dont on reconnaîtra l'importance au point de vue de l'histoire de la langue française : † CEST EST LE TEST SAIN FERMIN.

Il existe peu de monuments de la langue française datant de cette époque, cette inscription est donc importante par le seul fait de sa rareté ; elle mérite en outre d'être signalée comme le plus ancien document sur lequel le mot *chef* est remplacé par le mot *tête*. Répondant à un membre de l'Académie, M. de Longpérier dit que *le* est employé au féminin en Picardie.

L'inscription, que nous venons de reproduire en caractères modernes, forme, dit le *Journal des Débats*, la légende d'une tête qui est censée représenter saint Firmin, mais qui, en réalité, est celle d'un empereur romain. Si nous avons bien compris, c'est d'une pièce de monnaie que la capsule a été faite. M. de Longpérier est parvenu, non sans peine, à séparer les feuilles de la capsule et a ainsi mis à découvert un petit morceau de toile renfermant une petite pierre, entourée d'une bande de parchemin sur lequel on lisait : *De sepulcro Domini*. C'était donc un reliquaire. Cet emploi de la capsule était d'ailleurs indiqué par les dessins décrits par M. de Longpérier. (*Gazette de France*, 28 juin 1872.)

7. Cancellieri, dans ses *Memorie istoriche delle sacre teste de' santi apostoli Pietro e Paolo e della loro solenne ricognizione* (Rome, 1806), cite le procès-verbal de la recognition des têtes de

S. Pierre et de S. Paul, d'après un acte notarié du 23 juillet 1803. Or cet acte mentionne des étiquettes *en caractères antiques* qui remontaient probablement au pontificat d'Urbain V, parce que c'est ce pape qui avait transféré les chefs dans de nouveaux reliquaires.

Ayant reconnu tous les sceaux intacts, on tailla les rubans et l'on ouvrit la cassette. On y trouva, sur deux papiers séparés, une inscription moderne, faite en 1799 et sur l'une le nom *Sanctus Petrus* et sur l'autre *Sanctus Paulus*. Après avoir enlevé plusieurs morceaux de soie rouge qui recouvraient les saintes reliques, on les trouva toutes les deux renfermées dans une thèque d'argent en forme de boule, recouverte à l'extérieur d'un tissu blanc broché d'or. On reconnut d'abord la tête de S. Pierre. On enleva l'étoffe qui recouvrait la thèque et on la trouva fermée de toutes parts. Aussi fut-il nécessaire à l'orfèvre de l'ouvrir avec des ciseaux. Dans la même thèque d'argent on trouva un bulletin, avec une inscription en caractères antiques, portant ces mots : *Sanctus Paulus apostolus*..... On passa ensuite à la recognition de la tête de S. Paul... On y trouva également un billet, avec une inscription dans le même caractère, avec ces mots *Sanctus Paulus apostolus*, et une lame d'argent (pages 95, 96).

Le 3 juillet 1804, Monti, notaire du Vicariat, fit un autre acte pour la translation solennelle des deux chefs dans des bustes d'argent doré. On y lit ce qui suit :

Le S. Père (Pie VII) ouvrit la cassette et en sortit la boule d'argent où était le chef de S. Pierre et de cette boule le suaire de soie rouge, lié avec un ruban et divers sceaux et un billet où était écrit *S. Petrus apostolus*..... Avec le plus grand soin il plaça le tout (les ossements) dans l'ampoule destinée à recevoir le chef de S. Pierre, y adaptant le même billet qu'y avait renfermé Urbain V, de manière qu'à travers le cristal il fût toujours visible à tous.

VI

Ce qui s'est fait pour le corps et le chef a été également pratiqué pour les autres reliques. Il importe d'en citer quelques exemples, pour montrer la perpétuité de la tradition.

1. On lit dans le *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer*, pp. 233-234 :

M. l'abbé Vernet m'envoya l'inscription suivante ; bien figurée, qu'il a

tirée d'un reliquaire de la cathédrale (de Clermont), que l'on appelle de S. Arthème et que l'on porte aux incendies :

† *In nomine Dī summi et in honore sc̄or. martīr. Agricoli et Vitalis Arr̄ civitat. hunc caps. ex elimonio Carolo rege anno XVIII regni sui nec non Hicterio comite vel reliquis chr̄anis qui hunc aurum vel gemmas congregaverunt pro animas eorum Hadebert episcopus fieri rogavit et vos Domini episcopi successores... in mercedibus orate pro nobis † Deodiggus fecit †.*

J'ai vu, dessous l'autel de la cathédrale, un autre reliquaire d'or, de même structure, avec de semblables caractères, sans date :

In nomine Dei summi et in honore sancte Marie, sancti Petri et sancti Martialis vel quorum reliquiæ hic conditæ sunt. Audebertus episcopus fieri jussit.

Il y a un troisième reliquaire de même trempe :

Hic habentur reliquie de caput S. Agricoli et sancti Vitalis... Hadebertus episcopus in Bononia civitate jubente Carolo rege, recipit festo eorum IV kal. decemb.

Je laisse à D. Girardin un gros paquet de mémoires pour le R. P. de Sainte Marthe, dans lequel est contenu ce qui suit... *Inscriptiones triumphanothecarum Eccles. Claromontensis, factarum ab Adalberto, episcopo Claromontensi, tempore Caroli Magni, a Damiano Vernet, presbytero et canonico S. Genesisii, accuratissime delineatæ..*

Page 450, le même bénédictin ajoute l'inscription, gravée sur une petite plaque de cuivre, qui fut trouvée en 1699 dans la châsse de sainte Thècle de Chamalières et rapportée en fac-simile dans les *Annales bénédictines*, t. I, p. 481 :

« He sunt reliquie beate Tecle, virginis et martyris, que Hiconio oriunda fuit. Dehinc vero a Paulo episcopo conversa, Seluciam requievit. »

2. J'ai déposé au musée diocésain d'Angers deux bandes circulaires de plomb, que l'on m'a dit provenir de l'abbaye S.-Nicolas de cette ville et qui offrent un curieux, mais barbare mélange d'onziales et de minuscules, tellement les caractères en sont mal gravés. Elles datent au moins du xi^e siècle.

Le premier de ces *pitacium* indique des reliques de l'apôtre S. Pierre. Comme le plomb a manqué, le graveur s'est rattrapé sur l'épaisseur et a ajouté en dessus la fin du mot *Apostoli*. Je ferai observer que la lettre *p*, deux fois répétée, n'est pas différente de la lettre *q*.

OLI

RELIQUIE SC̄I PETRI APOS

Le deuxième *pitacium* mentionne, d'un côté, les reliques de S. Aubin, évêque d'Angers, et, au revers, celles d'un saint dont le nom est effacé. Cette double inscription est tout entière en minuscules :

reliquie *sancti albinni* .
reliquie *sancti*

3. Dans le troisième de ces reliquaires (à Conques) a été placée... la plaque de plomb... qui atteste que l'ossement est une relique de S. Paul (Bouillet, p. 493) :

RELIQVIE
S PAVLI
APL'I

Les *Procès-verbaux* disent ailleurs : « De pollice S. Pauli » (p. 119) et, sur une autre plaque de plomb trouvée à Pomiès, dans un autel du XI^e siècle : *Reliquia Sti Petri apost.*

4. Le musée chrétien du Vatican conserve une petite plaque en plomb dont les caractères accusent le XII^e siècle. Elle provient d'une châsse, où elle désignait et authentiquait les reliques des saints martyrs Sébastien et Proceso. Je l'ai signalé et décrite dans ma *Bibliothèque du Vatican*, p. 92, et reproduite au tome II de mes *Œuvres*, p. 217, n^o 436.

HE SVNT RE
LIQVIE SANCTORVM
MARTIRVM SEB
ASTIANI ET
PROCESSI

VII

Je passe maintenant aux *pitacium* de parchemin; ce sont les plus nombreux. Ils abondent au moyen âge, qui parfois les transforme en chartes. Je n'en citerai que quelques-uns pour donner idée du genre.

1. *Hec sunt pignora de bresagrïo domino Monulfo trejectense ep.* Ces mots, écrits sur une bande étroite de parchemin, de sept centim. de longueur, servaient autrefois d'inscription à un petit paquet de reliques renfermé dans une châsse de l'ancien trésor de la cathédrale de Chartres. Il s'agit ici de S. Monulfe qui, dit-on, succéda à un Domitien, évêque d'Utrecht, vers l'an 560, et gouverna son diocèse pendant trente-neuf ans; les Bollandistes font mémoire de ce prélat au 16 juillet.

Cette courte inscription est le plus ancien monument paléographique des archives. Les caractères sont presque en tous points conformes à ceux du manuscrit de Grégoire de Tours du VII^e siècle, conservé à la bibliothèque (n^o 132, *Notre-Dame*). Cette écriture, appelée par M. de Champollion, cursive, mérovingienne, offre beaucoup de ressemblance avec l'écriture cursive, en usage dans les chancelleries d'Italie, depuis le V^e siècle jusqu'à l'adoption définitive de l'écriture lombarde (de Santeul, *Le trésor de N.-D. de Chartres*, p. 96).

2. Je relève, dans une très intéressante brochure de M. Léopold Delisle : *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne découvertes à Vergy*, Rome, 1834, in-8^o, les « sept petites bandelettes de parchemin » trouvées « dans de vieux reliquaires du monastère de S.-Vivant-de-Vergy » (Côte-d'Or) et qui offrent « le caractère de l'écriture mérovingienne de la fin du VII^e ou du commencement du VIII^e siècle. »

Hic sunt reliquias sancti Victuri episcopi. Festivitate kalendis septembris.

Hic sunt reliquies Jagobo apostolo.

Hic sunt reliquiae sancti Ibolito.

Hic sunt reliquies sancti Trojano episcopo et confessore.

Hic sunt reliquiae sancti Meiaridi episcopus.

Hic sunt pignora sancti Martini.

Hic sunt patrocina sancti Petri et Paullo, Roma civio.

M. Delisle fait de *pignora*, « souvent employé par Grégoire de Tours, » et de *patrocina*, « mauvaise leçon du mot *patrocina*, » des synonymes du mot *reliquiæ*.

3. Le commandeur de Rossi, dans le *Bulletin d'Archéologie chrétienne*, 3^e série, 3^e année, publie le dessin d'un parchemin du IX^e siècle, trouvé à Aix-la-Chapelle, dans la châsse de saint Spes, évêque de Spolète. Il paraît certain que, lorsque le corps fut transporté par les soins de Charlemagne, on reproduisit sur le parchemin qui devait servir de *pitacium*, l'inscription qui ornait le tombeau du pontife :

DEPOSITIO SANCTE MEMORIE VENERABILIS SPEIS
AEPISCOPI DIE VIII KĀL DECS¹ QUI VIXIT
IN SACERDOTIO ANNIS XXXII.

1. *Kalendus decembris.*

La même planche reproduit une autre inscription relative à un enfant dont on n'a plus le corps à Aix-la-Chapelle, mais qui a été évidemment copiée dans les mêmes conditions.

4. Le reliquaire de Pepin contient... plusieurs paquets de reliques, accompagnés de parchemins portant l'indication bien incomplète de certaines de ces reliques. Voici ce qu'on a pu en lire :

1. *Breve de reliquias sancte Marie sancto... edot sancto Martino sancto Sosto sancto Uplito* (d'origine carolingienne).

2. *Patrocinia sancti Petri, sancti Martini, sancti Joanne baptiste, sancte Marte, sancto Chirico et matris ejus Julithe* (ix^e-x^e siècle).

3. *Breve sanctus Martinus* (x^e siècle).

4. *Breve de pignoribus sanctæ Mariæ, sancti Petri, sancti Pauli, sancti Andrew, sancti... sancti... Georgi et... sancti Joannis evangelistæ et sancti Epoliti mart.* (Écriture mérovingienne.)

5. *Sanctis... carne CKS* (ix^e-x^e siècle).

6. *Reliquie sancte Marie* (vii^e-viii^e siècle).

7. *Sancti Justi* (x^e siècle).

(Bouillet, *l'Église et le trésor de Conques*, p. 49) ¹.

5 Ste Elévare et Ste Sponsare sont deux vierges qui souffrirent le martyre au iv^e siècle et dont la fête se célèbre dans le diocèse d'Amiens, le 2 mai. Leurs corps reposaient dans l'abbaye de S.-Riquier, où ils étaient l'objet d'un culte spécial. Au commencement du xii^e siècle, en ouvrant leurs châsses, on y trouva un *pitacium* de parchemin qui en formait comme l'authentique.

En 1097, selon la Chronique de Jean de la Chapelle, en 1113, d'après la *Gallia Christiana*, Ancher, abbé de S.-Riquier, examina et renouvela toutes les châsses qui étaient endommagées soit par la vétusté, soit par la fréquence des déplacements qu'elles avaient subis. Dans deux châsses couvertes en cuir de cerf, il trouva un parchemin qui portait l'inscription suivante : *Ista sunt corpora sanctarum virginum et martyrum Elevaræ et Sponsariæ, quæ passæ sunt martyrium propter nomen Domini Jesu Christi sub Rictiovaro, sexto nonas maii.*

Nous suivons ici la version de la Chronique manuscrite de S.-Riquier, par D. Cotron, dont M. l'abbé Hénoque possède une copie. Cette inscription a été répétée de diverses manières faulives. Malbrancq (I, 139) la cite ainsi : *Hic sunt corpora sanctarum virginum Elevaræ et Sponsaræ, quæ propter amorem Jesu Christi martyrium passæ sunt, VI non. maii, Rictio-*

1. Cf. *Procès-verbaux authentiques et autres pièces concernant la reconnaissance des reliques de Ste Foy, vierge et martyre, dans l'antique église de Conques*. Rodez, 1880, pp. 14, 27, 37, 53, 60, 119, 120, 123, 126.

varo tyranno cruciante. — Du Monslier (*Sacrum Gynecœum, 2 maii*) la défigure ainsi : *Corpora SS. V. et M. Elevarix et Sponsariæ, quæ martyrium subiere pro nomine Domini Jesu Christi, sub Rictiovaro, die 2 maii.* (Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, tom. I, pp. 559-560).

6. En 1702, M. Feydeau de Broie procéda à la troisième translation des reliques de S. Salve, évêque d'Amiens. On lit dans son procès-verbal, à l'occasion de l'ouverture de la châsse :

Nous avons trouvé plusieurs actes, dont le plus ancien, sur une peau en lettres onciales, qui nous ont paru avoir été écrites il y a plus de 800 ans, contient ces paroles : *Ici repose le corps de S. Salve, évêque et confesseur, et ensemble celui de S. Ingaud, confesseur.*

Le second, sur du parchemin, contient les mêmes paroles, écrites d'une main plus récente.

Le troisième, sur une plaque de plomb, en grandes lettres, porte : *L'an de l'incarnation du Verbe III, indiction II^e, l'onzième de Juin, le présent corps de S. Salve, évêque d'Amiens, a été transféré dans cette précieuse châsse par l'évêque Geoffroi, sous le règne de Louis, roy de France, l'an troisième.* (Corblet, *Hagiogr.*, t. III, p. 481).

7. Le 13 juillet de l'an 1113, l'abbé Anscher transféra les restes de S. Mauguille dans un nouveau reliquaire, et trouva dans l'ancien un parchemin où on lisait l'inscription suivante : *Corpus sancti Mogdeljesili confessoris hic positum III kalendas junii.* Le sac en peau de cerf qu'on avait préparé s'étant trouvé trop petit pour contenir certains ossements, on les déposa sans enveloppe dans la châsse (Corblet, *Hagiogr.*, t. III, p. 236).

8. L'église Saint-Frambourg de Senlis prétendait posséder le corps de S. Vigor en entier, et invoquait à ce sujet une charte de Louis le Gros, datée de 1135, et mentionnant que ce roi, sous l'épiscopat de Pierre I^{er}, évêque de Senlis, fit translater dans une nouvelle châsse le corps de S. Vigor : « *Ego Ludovicus, Dei misericordia in Francorum regem sublimatus, posterorum memoriæ commendare dignum duximus, quod tempore Petri, venerabilis Silvanectensis episcopi, corpus B. Vigoris, Bajocensis episcopi et confessoris, et aliorum sanctorum reliquias in mausoleo isto reponi fecimus, anno ab incarnatione MCXXXV, regni nostri XXVII, Ludovico juniore filio nostro in regem sublimato anno tertio* (*Gall. christ.*, t. IX, col. 1399) ». Or, en 1703, cette charte fut vue « dans la châsse où le corps de S. Vigor était enseveli » (Corblet, *Hagiogr.*, t. IV, p. 661).

9. Le corps de S. Piat fut porté à l'abbaye de S. Amand, en 1070, lorsque l'église fut consacrée par Lietbert, évêque de Cambrai et Rathod, évêque de Tournai et de Noyon. . . Dans le siècle suivant, Simon de Vermandois fait une reconnaissance solennelle des mêmes reliques et dépose dans la châsse une petite charte qui s'y trouve encore. Cousin et Poutrain disent même qu'elle en contient deux, c'est-à-dire que la première partie

émane de l'évêque Simon, et que la fin, à commencer des mots *hec est nomen*, est la teneur d'un billet de S. Eloi. . .

Nous avons eu entre les mains cette importante pièce. L'écriture porte, à ne pas s'y méprendre, le cachet du XII^e siècle. . . En 1609, Michel d'Esne fait de nouveau l'ouverture de la châsse de Seclin. Il y trouve la charte de Simon de Vermandois et la lettre d'authenticité de Jean Chevrot, et il les insère textuellement toutes deux dans son procès-verbal, qu'on peut lire dans Cousin, tom. I, pp. 119 et suivantes.

On lit ce qui suit dans le protocole de l'évêché (1609). « 31 julii. Reverendissimus Dominus, Seclinii existens, visitavit feretrum sancti Piat, illudque aperiri mandavit, in quo inventa fuit maxima pars reliquiarum, corporis dicti sancti et nonnullæ litteræ antiquissimæ fidem facientes de dictis reliquiis, quas copiari curavit eidemque feretro restituit, adjungens novas hujusmodi visitationis litteras et sedulo recludit. . . »

Nous avons nous-même assisté à la dernière reconnaissance des précieux restes de S. Piat, conservés à Seclin, qui fut faite avec beaucoup de solennité par nos seigneurs les archevêques et évêques de Cambrai, de Tournai et de Gand, le 23 octobre 1853. Voici le procès-verbal qui en a été dressé. . . « Savoir faisons qu'au mois de juillet dernier, la châsse de bois, qui contenait à Seclin les précieuses reliques de S. Piat, martyr, a été ouverte pour les reconnaître vaguement, et qu'alors, il a été trouvé deux chartes sur parchemin. La première a été dressée le 23 mai 1458, par les notaires épiscopaux Bulandx, Flaming : elle constate que presque tout le corps de St Piat a été placé dans un reliquaire neuf en or et en argent par Jean Chevrot, évêque de Tournay. La seconde est de Michel d'Esne, évêque de Tournay ; elle fait connaître que, le 31 juillet 1609, ce prélat a ordonné d'ouvrir la châsse de S. Piat, et qu'il a retrouvé la plus grande partie du corps du glorieux martyr. En même temps, il accorde une indulgence de quarante jours à tous les fidèles qui visiteront avec piété les saintes reliques. . .

« Trois différents dépôts d'ossements, précieux restes de saint Piat, martyr, se trouvaient réunis dans un grand sac en cuir blanc. . . Le premier dépôt d'ossements était renfermé dans un sachet de soie rouge, doublé de toile blanche. Et avec tous ces saints ossements se trouvait une bande de parchemin portant ces mots : *Don ties saint Piat de Seclin et des os* ; l'écriture et l'orthographe prouvent que ce petit parchemin remonte jusqu'à l'an 1300. Le troisième dépôt était composé de nombreux et gros ossements, enveloppés dans une vieille nappe d'autel. Il se trouvait en outre, dans ce troisième dépôt, une charte écrite sur parchemin, sans date ni signature, dont voici la teneur exacte, même pour l'orthographe : *In Nomine Sancte et individue Trinitatis. Notum sit tam futuris quam presentibus in Sicclinio beatissimo martyri Piat et Christo famulantibus, quod carta cum reverendis membris in tumulo prefati martyris a beato Eligio cum de terra levaretur in hunc modum inventa sit, quum*

nullus modernorum immutare presumpsit : Hec est nomen Sancti Piat qui in Sicclinio requiescit. Cette charte est certainement du XII^e siècle ; elle a été reconnue comme étant de cette époque, non seulement par nous, mais encore par le docteur le Glay, archiviste général du département du Nord. Elle se rapporte sans doute à la translation des reliques de S. Piat, en 1143, par Simon de Vermandois, évêque de Tournay. Elle est mentionnée dans les lettres authentiques données, en 1609, par Michel d'Esne, aussi évêque de Tournay. » (Voisin, *Vitraux légendaires de la cathédrale de Tournay*, pages 81-87.)

10. Lorsqu'en 1847 on ouvrit, à la cathédrale de S.-Brieuc, la châsse de S. Guillaume Pichon, on dévêla parmi les ossements « une bande de parchemin, qui porte, en caractères de la seconde moitié du XIII^e siècle, ces mots : *Hic est corpus et carnis beatissimi Guillelmi.* » (*Bullet. des Comit. historiq., Archéologie*, t. III, p. 177.)

11. Le 1^{er} décembre 1520, un maçon voulut se mettre en devoir d'abattre un mur de la chapelle S.-Etienne que l'on vouloit réparer, à Suze (Piémont). Il trouva, dans ce mur, une enveloppe de papier qui se réduisit en poudre. Il ne lui resta qu'un fragment sur lequel on reconnut ces lettres, tracées avec du minium : C. SCTI STEPHI PTHOM, qu'il laissa entre les mains du prévôt. On trouva la relique de S. Etienne indiquée dans un ancien inventaire ; on ne douta pas que, d'après l'inscription qu'on lut ainsi : *Corpus sancti Stephani prothomartyris*, ce corps ne fût celui du premier martyr. L'examen des os offrit sur le crâne des preuves des contusions et des fractures que produisit sa lapidation. Plusieurs portions des os parurent avoir été teintées par le sang. Et ce concours de témoignages fit conclure que Rome ne possédait que quelques fragments du corps du S. martyr et qu'il était en effet à Suze" (Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gènes*, t. I, p. 126.)

12. Le jeudi, 22 avril 1858, en [vertu d'une délégation spéciale de Mgr l'Evêque d'Angers, j'ouvrais la châsse de bois, placée sous le maître-autel de l'église paroissiale de S.-Florent-lès-Saumur, et j'y constatais d'une manière positive une partie considérable des corps de S. Florent, confesseur, et de S. Méen, abbé. Le vendredi 23, vers midi, continuant l'examen des reliques que renfermait la châsse, je trouvai un suaire de soie rouge, plié en carré et cousu tout autour. Ce suaire contenait plusieurs ossements, un peu de poussière, et un petit sac en velours rouge de Gènes.

Large de 0,09 centimètres, haut de 0,06, et muni de floquets de soie verte et rouge aux extrémités inférieures, le sac était ouvert, et plusieurs des parcelles répandues dans le suaire avaient dû s'en

échapper. L'humidité ou peut-être une tension trop prolongée avait rompu le cordonnet qui fermait la partie supérieure. Or, dans cette bourse, il y avait trois dents, de l'espèce de celles nommées canines, un morceau de la Vraie-Croix et un parchemin formant authentique. D'après ce parchemin, tout doute était levé. L'église paroissiale avait hérité, de l'abbatiale bénédictine, d'un morceau insigne de la Vraie-Croix, de la pierre pulvérisée sur laquelle coula le sang du Sauveur, de la poussière de son tombeau, et des reliques précieuses des saints apôtres André, Paul et Jacques, de S. Etienne, premier martyr, de S. Laurent, diacre et martyr, de S. Eustache, martyr, de S. Christophe, de S. Théodore, de la vierge Ste Marguerite et de Ste Anastasie, vierge et martyre.

Voici maintenant, par la seule restitution des abréviations et de quelques lettres qui font défaut, la traduction littérale de ce précieux authentique du XIII^e siècle :

In hac cruce continetur de ligno sancte crucis. de sepulcro Domini. de lapide in quem sanguis Domini cecidit. de corpore beati Eudree apostoli. et beati Pauli apostoli. et beati Iacobi apostoli fratris Domini. et beati Stephani prothomartiris. et beati Laurentii martiris. et beati Eustachii martiris. et beati Xpistofori. et beati Theodorj. et beate Margarite virginis. et beate Anastasie virginis et martiris.

A S.-Florent, comme dans toutes les abbayes, existait un Cartulaire, où étaient recueillies les chartes originales concernant le monastère et souvent où étaient transcrites les pièces principales, afin d'en assurer la conservation à la postérité. Chaque cartulaire prenait son nom de la couleur ou de la matière de sa couverture. Or, dans le *Livre d'argent*, *codex argenteus*, cartulaire écrit vers la deuxième moitié du XII^e siècle, à l'usage de l'abbaye de S.-Florent, est insérée tout au long, entre les années 1073 et 1130, la copie de la lettre par laquelle l'abbé ou prieur de Ste-Marie-Majeure de Jérusalem remet à Jean, porteur de cette lettre, diverses reliques, dont trois sont identiques à celles mentionnées dans le texte du XIII^e siècle : la Vraie-Croix, la pierre du tombeau de Notre-Seigneur et la pierre sur laquelle étant plantée sa croix coula son sang divin. On lit au folio XLV du *Codex argenteus*, qui fait partie des archives départementales de Maine-et-Loire, la lettre latine qui suit :

H. Dei gracia Sancte Marie Maioris de Ierasalem. Ad quoscunque he littere pervenerint salutem. Sciat dilectio vestra Dominum Iohannem, pre-

soncium literarum dilatorem, absque ambiguitate de sanctissimo dominice crucis ligno et de tumulo in quo corpus dominicum requievit. et de lapide in quem Xpisti (crux) superposita fuit. et de presepe Xristi. et de utroque tumulo sancte Marie. et de camisia eiusdem sanctissime virginis, et de cruce sancti Andree. in amore Dei et servicio sui. a propriis manibus suscense et sic illa supradicta assensu communis capituli. quod sibi in bonum vertatur habere.

13. En 1229, Gauthier de Marvis fit la translation solennelle du corps de S. Eubert ou Eugène, évêque et confesseur, qui vint de Rome dans les Gaules, pendant la persécution de Dioclétien, et contribua beaucoup à l'établissement du christianisme en Belgique. Il était surtout vénéré à Lille dans la collégiale de S.-Pierre, où il reposait.

Molanus dit que les lettres d'authenticité qui furent mises dans la châsse par Walter de Marvis ont été copiées, mais il n'en donne pas le texte complet, non plus que Bazelin. Voici la traduction de ce qui se trouve de ces lettres dans les *Acta SS. Belgii* : « L'an de l'Incarnation douze-cent-vingt-neuf, cette châsse fut ouverte par le vénérable père Walter, évêque de Tournay, en présence de Guillaume, abbé de Loos; Guillaume, doyen de S.-Pierre; Pierre, chantre de la même église, et de Guillaume, trésorier au même lieu, et on y trouva les restes de presque tout un corps que, d'après la tradition, on croit être celui du glorieux S. Eubert, évêque et confesseur; et comme nous avons appris des chanoines de l'église de Lille que nos prédécesseurs ont toujours jugé que ces reliques doivent être honorées comme celles d'un saint, nous avons, de notre côté, fait la même déclaration, afin qu'on continue de rendre le même culte à ces restes sacrés. Les reliques de S. Eubert ont probablement été profanées à la fin du siècle dernier. On ne sait ce qu'elles sont devenues, et, il y a quelques années, la ville de Lille n'en possédait plus la moindre parcelle » (*Voisin, Vitr. de la cath. de Tournay*, pp. 116, 117).

14. La *Sainte manne*, que l'on vénérât à la cathédrale d'Arras, était conservée dans un vase d'or, enrichi de pierreries, qui fut brisé en 1285, à la suite d'une émotion populaire. A cette occasion, on trouva dans le reliquaire un authentique déjà ancien, scellé du grand sceau d'ivoire : *Litteram antiquam, sigillo magno eburneo ac vetustissimo ipsius ecclesie sigillatam* (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e sér., t. I, p. 64.)

15. Jean de Harcourt, évêque d'Amiens, dans un acte de translation qu'il signa le 13 juin 1424, constate que les reliques de S. Ethbin étaient renfermées *ab antiquissimis temporibus*, dans un coffret de marbre de telle vétusté, qu'il dut les mettre dans une nouvelle châsse, également en marbre. Il y déposa en même temps une inscription en très vieille écriture,

trouvée dans l'ancien coffret et ainsi conçue : *Hic requiescit corpus beati Ethbini confessoris* (Corblet, *Hagiogr.*, t. IV, p. 245.)

16. Le 13 juin 1424, Jean de Harcourt, évêque d'Amiens, fit à Montreuil la translation des reliques de S. Conocain et de S. Corentin dans une châsse neuve. . . . On trouva dans l'ancienne châsse un parchemin avec cette inscription : *Hic requiescunt corpora sanctorum Corentini et Conocani* (Corblet, *Hagiogr.*, t. IV, p. 218.)

17. Quand, en 1636, les bénédictins ouvrirent, à Nancy, le bras qui contenait un ossement de S. Nicolas, évêque de Myre, ils y remarquèrent une étiquette et un parchemin, que reproduit M. Badel, dans sa brochure : *le Bras d'or de S. Nicolas*, 1894, p. 26 :

Les deux doigts étant ouverts par le R. P. Prieur, revestu d'un surpells et d'une estolle, s'est trouvé sur l'index un escreteau portant ces mots : *R. Beati Nicolai*, et, dans un taffetas figuré, s'est trouvé un os assez gros avec deux esquilles, qui paroît estre du pouce, et au medius s'est trouvé un petit morceau de parchemin, à queue pendante, sans sceau, contenant ces mots : *De sancto Nicolas os illo tempore Venedii spoliaverunt. Bure inde sunt C. anni transacti nuper. Scitote illi Venedii miserunt nobis duo frustula et miseram (miserunt ?) fratri meo Sy. e conventu Cantuarien. Propterea sigillavi sigillo meo ut credatur. In fraternitate rogo vos ut nobis mittatis de beato Thoma vel nobismet afferatis*; et, dedans un taffetas aussi figuré, une jointure entière d'un doigt, signé aux originaux des présentes.

18. En 1660, eut lieu à Agaune (Suisse), la visite des reliques de l'abbaye. Or le procès-verbal constate pour l'authenticité du corps de S. Maurice, chef de la légion thébéenne, l'emploi d'un pitacium de parchemin.

Reseravit et operiri curavit capsam argenteam..., in qua reperta sunt sequentia : Primo, scheda, conscripta litteris rubris majusculis antiqui characteris, hæc continens : *Hic est corpus sancti Mauricii ducis et martyris*. (Aubert, *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune*, p. 248.)

19. Il serait aussi long que fastidieux d'énumérer les étiquettes placées sur les reliques ou les reliquaires pour indiquer aux fidèles l'objet de leur vénération. Ainsi les célèbres fioles de Monza ont, attachée à leur goulot, une petite bande de parchemin, qui indique la provenance de l'huile qu'elles contiennent. A Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, le reliquaire dit de S. Grégoire le Grand, dont l'arrangement ne remonte pas au delà du XIII^e siècle, désigne la relique de chaque casier par une banderole de parchemin; toutes ces étiquettes ont été soigneusement relevées dans le tome II de mes

Œuvres, pp. 346-348. Voir aussi ma brochure : *les Stations et dimanches de carême à Rome*, pp. 94-95.

Je ne parlerai ici que du cœur du B. Robert d'Arbrissel que les religieuses fontevristes conservent dans leur monastère de Chemillé, au diocèse d'Angers. La forme de la cassette, qui est en cuivre argenté et travaillé au repoussé, ne manque pas d'élégance et rappelle parfaitement le style du XVII^e siècle. Le couvercle adhère par des charnières à la boîte, qui est divisée ou plutôt close par une plaque de métal, dans laquelle deux trous circulaires ont été pratiqués pour recevoir deux fioles de cristal, dont le contenu poussiéreux est dénommé par une étiquette en parchemin, où on lit en lettres noires, précédées d'initiales rouges :

COR. B.
ROBERTI.

D'autres étiquettes, également en parchemin, authentiquent cette relique, dont elles fixent la translation à Fontevraud, au premier octobre 1646. Tel est le texte de ces étiquettes, qui désignent trois sortes de reliques : du cœur du bienheureux, des boîtes qui renfermaient ce cœur et du doigt de l'archevêque Léger.

De la boîte de bois qui renfermoit lad. boîte d'yvoire et ledit cœur. — De la boîte d'yvoire qui renfermoit immédiatement le cœur du B. H. ROBERT, et qui se réduisit en morceaux.

Du cœur du B. H. ROBERT. — De la boîte d'yvoire où estoit ce cœur. — De la boîte de bois qui renfermoit l'un et l'autre. — Du doigt de Leger, arch. de Bourges.

Le cœur du B. H. Robert fut translaté d'une partie de l'église d'Orsan, en un autre lieu, par le P. Jean Lardier, 1^{er} visiteur de la province d'Auvergne, et en a réservé la portion qui est en cette boîte, qui est un peu meslée de la poudre de la boîte de bois qui y tomba. Ledit P. Jean Lardier a fait enchasser ce cœur dans ce grand vase, en mémoire d'une grièfle maladie où il fut dix jours en extrémité et pour son subject mad. Jeanne Baptiste de Bourbon et la compagnie de Font-Evraud le voua au B. H. Robert et recut guarison. La translation dud. cœur fut faicte le 1^{er} oct. 1646.

Dans l'acte est escript et signé dans la page 185 du livre de la visite d'Auvergne, marqué sur le dos F. F. F. en la 1. fenestre des chartres de Font-Evr.

20. Quelquefois, comme dans les deux cas ci-dessous indiqués, le *pitacium* de parchemin reproduit en dessin l'épithaphe du corps ex-

trait d'une catacombe et le vaso de sang qui l'accompagnait, en signe du martyr souffert pour la foi.

S. Irénée fut martyrisé vers le III^e siècle. Les Capucins de Poitiers avaient reçu ses reliques de Rome et en faisaient solennellement la fête, le 20 août. Après leur translation à la cathédrale, par la commission du département de la Vienne, elles restèrent avec les autres dans la salle capitulaire. On avait renfermé avec les ossements un parchemin de cinq pouces de long et de forme semi-circulaire, portant l'image d'un tombeau antique, au-dessus duquel une colombe chargée d'un rameau d'olivier, et l'inscription : IRENÆVS IN PACE. A gauche du petit tombeau, le monogramme du Christ est écrit en encre rouge, comme à droite la figure d'un vase. Un fragment de petit vase en terre, de forme antique, y est enveloppé aussi dans un papier, contenant en caractères du XVI^e siècle, ces mots : PARS VASIS IN QVO SANGVIS M. ERAT. Ces reliques forment une partie considérable de la charpente osseuse du martyr (Auber, *Hist. de la cath. de Poitiers*, t. II, p. 448.)

Il en fut de même des reliques de sainte Antonine. Tirées du cimetière de Cyriaque à Rome, l'évêque de Porphyre les avait envoyées au monastère de la Trinité, en 1676; elles furent reconnues authentiques par les vicaires généraux de Poitiers dans un procès-verbal du 17 juin 1780. Les marques de leur origine accompagnaient ces restes précieux, qui consistaient en une réunion des ossements principaux et de la tête tout entière. C'était toujours le monogramme du Christ sur un parchemin, avec les mots ANTONIA IN PACE, accostés de deux palmes, symboles unis de la virginité et du martyr, plus la figure d'un petit vase (*Ibid.*, t. II, pp. 449-450).

VIII

Quand un autel a reçu l'huile sainte des mains de l'évêque, il devient nécessaire de faire connaître aux âges à venir un acte de cette importance. Comme pour les châsses, on se sert, en pareille occurrence, soit de tablettes de marbre ou de plomb, soit de feuilles de parchemin. Deux choses sont alors à noter : les reliques déposées dans l'autel (ce qui est le principal) et la date de la consécration.

1. Près de la ville de Dôle, au diocèse de Saint-Claude, existe un pèlerinage célèbre, connu sous le nom de Notre-Dame-du-Mont-Roland. Suivant la tradition, l'église où se conserve la statue miraculeuse, aurait été visitée, l'an 380, par S. Martin, qui en aurait fait

la dédicace. On prétend qu'en démolissant l'autel consacré par le saint évêque de Tours, « on trouva une bandelette de parchemin avec cette inscription : *Martinus episcopus me consecravit*. Ce parchemin aurait encore existé en 1646. » (*Rosier de Marie*, 1872, n° 37, p. 579.)

Je ne crois guère à l'authenticité de ce parchemin, qui, s'il a réellement existé, a été évidemment fabriqué après coup. Quoiqu'il en soit, ce *pitacium*, en raison de son laconisme qui sent l'antiquité et surtout à cause de la tradition locale, méritait ici une mention particulière.

2. M. de Rossi a publié en fac-simile les onze petites plaques d'or qui nommaient les reliques placées dans une cassette d'argent, trouvée à Grado dans un autel. Ces plaques datent du v^e ou vi^e siècle (*Bullet. d'arch. chrét.*, 1872, pl. XII). On y lit :

† SCS TRO	† SCA	† SCS BRAN	† DOMNA
EOMVS	AGNES	CATIVS	MARIA
† SCS CAS	† SCS MAR	† SCS HYP	† SCS APOLLO
SIANVS	TINVS	POLITVS	NARIS
† SCS	† SCS . SE	† SCS SABA	
BITVS	VERVS	STIANVS	

3. Le 19 février 1584, sous le pontificat de Grégoire XIII, Alexandre de Médicis, cardinal prêtre de la Ste Eglise Romaine et archevêque de Florence, après avoir renouvelé le maître-autel de son église titulaire, le consacra solennellement. Il y mit des ossements des bras de S. Cyr et de Ste Julitte, martyrs, auxquels il joignit les reliques suivantes : d'une côte de S. Jean-Baptiste, du chef de S. Etienne, premier martyr, du diacre Saint-Laurent et du bois de la croix. L'inscription commémorative, gravée sur marbre à la droite de l'autel, mentionne un fait intéressant, à savoir la présence d'un *pitacium* dans l'autel qui venait d'être remplacé. En effet, le cardinal de Médicis, ayant fait démolir l'autel qu'il voulait renouveler, y aperçut une tablette de marbre, qui nommait à la fois le consécrateur et les reliques déposées dans l'acte même de la consécration. Or, d'après cette inscription, qui malheureusement n'existe plus, la cérémonie de dédicace fut accomplie par le pape Vigile, qui siégea de 538 à 555. Voici donc un *pitacium* remontant au vi^e siècle.

SEDENTE GREGORIO XIII SVMMO PONT¹,

ALEXANDER MEDICES HVIVS TIT. PRSB. CARD. ARCHIEP. FLOREN²
 ALTARE HOC A SE TRANSLATVM ET IN MELIOREM FORMAM REDA
 CTVM AD DEI HONOREM ET BEATT. MARTT³. QVIRICI ET IVLITTÆ
 SOLEMNI RITV CONSECRAVIT. RECONDITIS SACSIS RELIQVHS
 EX BRACHIIS EORVMDDEM MARTT. TVM ALIIS RELIQVHS QVAS IDEM
 INVENIT IN ANTIQVISS⁴ : ALTARI A VIGILIO PAPA CONSECRATO
 QVEM ADMODVM⁵ TABVLA MARMOREA IBIDEM INVENTA DE
 CLARABAT SVNT AVTEM INFRASCRIPTE PARTICVLE COSTÆ
 S. IOANNIS BAPTISTÆ, CAPITIS S. STEFANI PROTHOMART. S.
 LAVRENTII MART. LIGNI VIVIFICÆ CRVCIS DOMINI

ANNO DOM⁶ MDLXXXIII

DIE XIX FEBRVARI

4. En 1869, les Servites de Marie ayant achevé la restauration de leur grande et belle église de Saint-Marcel, qui est un titre cardinalice, ouvrirent l'urne du maître-autel pour voir ce qu'elle contenait. L'on y trouva les ossements du pape S. Marcel, des saints Large et Smaragde et de plusieurs autres saints, dont les noms étaient gravés sur une lame de plomb. Je tiens ces renseignements du R. Père Prieur, qui procéda à l'invention et rédigea lui-même le procès-verbal. Il remit le *pitacium* dans l'urne, peut-être aurait-on mieux fait de le déposer au musée chrétien du Vatican. La formule employée était fort concise et ne débutait pas, suivant l'habitude, par ces mots : *Hic requiescit*, ce qui impliquait une époque postérieure. En effet, le commandeur de Rossi, qui a déchiffré et transcrit cette inscription, affirme qu'elle n'est ni antérieure au x^e siècle, ni postérieure au xii^e 7. Voici comment il l'a reproduite dans son *Bulletin d'archéologie* (édit. française, 1870, pl. XII) :

1. Pontifice.

2. Tituli presbyter cardinalis, archiepiscopus Florentinus.

3. Beatorum martyrum.

4. Antiquissimo.

5. Sic en deux mots.

6. Domini.

7. Comme on a trouvé en même temps une monnaie du pape Jean VIII, qui siégea de 872 à 882, il convient d'adopter comme date le ix^e siècle (*Bullet.*, 1870, p. 165). — Le R. P. Pellegrino Tonini a écrit à ce sujet au commandeur de Rossi : « Je crois pouvoir affirmer de science certaine qu'elle (la lame de plomb) est de la fin du ix^e siècle et de l'une des dix années qui séparent 872 de 882. En effet, avec cette petite lame, il fut trouvé un denier du pape Jean VIII (j'ai vu l'un et l'autre objet); et ce denier est, à mes yeux, une preuve certaine que cette lame, où sont indiquées les reliques déposées dans l'autel de S. Marcel, est du temps où Jean VIII gouvernait l'Eglise. » (*Bullet. d'arch. chrét.*, 1871, p. 170.)

∴ ✕ ∴ CORPVS BE
ATI MARCELLI :
∴ PP ∴ ET M ∴¹
LARGI ∴ ET SMA
RALDI ∴ M ∴²
ET ALI ✕ ORVM ∴ ✕ ∴

L'inscription se termine par une palme qui, dans l'intention du graveur, doit faire allusion au genre de mort de ces trois saints.

5. De Longuemar nous fournit un nouvel exemple de *pitucium* dans une inscription de consécration d'autel, à S.-Hilaire de Poitiers³. Un des côtés de la feuille de plomb mentionne la date de consécration, qui est le 29 août 1162, et les reliques des saints martyrs Urbain, pape, Chrysanthé et Darie et Irénée, qui furent déposées dans l'autel. Le revers indique que la consécration fut faite en même temps que celle de l'église par un de ses chanoines, l'évêque Pierre.

Cette inscription est divisée en deux parties, gravées séparément sur les deux faces d'une plaque de plomb qui n'existe plus, et qui fut trouvée sous la table de l'autel de la chapelle de S. André de Fargues, qui s'élevait devant l'église de Saint-Hilaire, dont elle relevait immédiatement, et qui fut démolie en 1772. Le *fac-simile* en a été conservé dans le recueil de dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers, et est disposé de la manière suivante.

Face supérieure :

HEC : SUNT : RELIQUIE : SCOR : MRM⁴
URBANI : PAPE : ET : MRIS :⁵
CRISANTI : ET : DARIE : MRM :
SCI : HIRENEI : MARTIRIS :
ANNO : AB : INCARNACIONE : DNI : M̄ : C̄ : LX : II :
IN HOC : ALTARI : REPOSITA : III : KL : SEPT :

Revers :

HIC : RELIQUIE : IN : HOC : ALTA :
RI : FUERUNT : IN : DEDICATIO
NE : ECCLIE⁶ : REPOSITA :

1. Pape et martyr.

2. Martyrum.

3. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIII, p. 80; t. XXVIII, p. 203.

4. *Sanctorum martyrum*.

5. *Martyris*.

6. *Ecclesie*.

PETRUS : AURIENSIS : EPS ¹ : CANONI
CUS : SANCTI : HILARII : CONSECRAVIT : ECCLIA ² :

6. Les *Précis historiques*, publiés en Belgique (année 1859, 180^e livraison), renferment un mémoire très intéressant d'un Bollandiste, le P. Bossue, sur une plaque de plomb avec deux inscriptions de 1347 et 1443, plus un parchemin de 1442, qui indiquent des consécrations d'autels. Je reproduis ici cette érudite dissertation, mais en l'abrégeant et en orthographiant les inscriptions avec plus de précision.

Vers le commencement de l'année 1859, on démolit le maître-autel de l'église paroissiale d'Enghien (Belgique), pour y en placer un nouveau, en style gothique, conforme à l'architecture de ce remarquable édifice... Dans la maçonnerie et sous le sépulcre de l'ancien autel, on découvrit un coffret en bois, qui renfermait les trois pièces suivantes, superposées les unes aux autres : un vase en terre cuite, recouvert d'une plaque ou tablette en plomb, et sur cette plaque un petit vase en étain ; le tout dans un état de conservation, je dirais de fraîcheur parfaite, quoique le dépôt en ait été fait il y a plus de quatre siècles.

Le vase en terre cuite est de moyenne grandeur, sans aucun ornement ni à l'intérieur ni à l'extérieur. On y avait renfermé les reliques de plusieurs saints, enveloppées de soie, et recouvertes d'une touffe d'ouate, qui ne paraît dater que d'hier. La tablette en plomb est à peu près carrée, sa longueur étant de 0^m,105, sa largeur de 0^m,093 ; elle a tout au plus quatre millimètres d'épaisseur, et porte, sur chacune de ses deux faces, une inscription, que nous donnons plus loin.

Enfin sur la tablette se trouvait placé le petit vase en étain, fermé, de forme élégante ; il s'ouvre au moyen d'une charnière. Le couvercle représente un dôme octogone, se terminant en pointe et surmonté d'une fleur. On lit à l'extérieur : O MATER DEY. Les lettres sont réparties dans les huit panneaux. La coupe est appuyée sur trois lions, et autour, encore à l'extérieur, sont écrits les mots : SALES BIEN A POINT. Au fond intérieur, on voit un agneau de l'Apocalypse, en relief, avec ces paroles gravées à l'entour : AGNUS DEI QUI TOLLIT PECCATA MUNDI.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, sur l'agneau, on avait placé un corps mince et rond, de la forme de nos hosties consacrées. Je ne doute guère que ce n'en soit une, mais altérée par le temps. Sa couleur jaunâtre, à peu près comme celle d'une éponge, me fait penser qu'avant d'être déposée, elle aura été humectée, peut-être même trempée dans le vin eucharistique. On l'a trouvée tout entière ; maintenant elle est brisée

1. *Episcopus.*
2. *Ecclesiam.*

et rompue en plusieurs fragments d'inégale grandeur. En les examinant de près, on s'aperçoit que c'est réellement du pain azyme, mais évaporé, après un séjour de plus de quatre cents ans dans une pyxide close et maçonnée sous la table de l'autel.

S'il restait encore quelque doute à ce sujet, il serait levé par la note que m'a envoyée, en date du 12 avril 1859, M. Jean Huart, curé-doyen d'Enghien. On venait de lui mettre entre les mains une Histoire manuscrite du couvent des Pères Augustins de cette ville, en deux volumes in-folio. L'ouvrage a été composé, vers le milieu du siècle dernier, par un savant religieux du même ordre, le R. P. de Houst. En parcourant les volumes, on voit qu'il n'a puisé qu'aux sources les plus pures... C'est une histoire sérieuse, qui mérite toute confiance. Or, voici ce que j'y trouve, à l'année 1442, qui est la date de la consécration du maître-autel, faite par le même évêque, Pierre de Dora, comme on le verra plus bas par la seconde inscription : *Sub eo anno 1442 consecratum est summum altare nostrum in honorem B. V. Mariæ, vigilia Omnium Sanctorum, ab illustrissimo D^{no} Petro episcopo Dorensi, auctoritate et vice illustrissimi Dⁿⁱ Joannis episcopi Cameracensis, et in eo reverenter et cum decore pro reliquiis reposuimus, inquit, Corpus Dominicum.* Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de l'autel de l'église paroissiale, puisque l'historien, qui était un religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, dit formellement *summum altare nostrum*. D'ailleurs rien n'empêche que le prélat n'ait consacré l'autel du couvent, après avoir dédié ceux (*altare majus cum septem aliis*) de l'église principale.

Il est vrai que l'inscription ne fait pas mention du *Corpus Dominicum*, mais elle ne parle pas de reliques non plus ; et cependant la consécration n'a pu se faire sans qu'on déposât dans le sépulcre pour le moins l'un ou l'autre, des reliques ou l'Eucharistie. Il n'y a pas de doute possible à ce sujet. On ne peut donc rien conclure de l'inscription contre l'opinion que nous avons proposée et que nous regardons comme certaine... On sait d'ailleurs que c'était une coutume, généralement reçue et continuée pendant un grand nombre de siècles, de déposer dans l'autel, lors de sa consécration, le *Corpus Dominicum*, soit seul, soit avec les reliques des Saints. *Certissimum quidem est*, dit le P. Martène ¹, *cum usum per multa sæcula passim in Ecclesia viguisse* ; et il en cite beaucoup d'exemples ². Je n'en transcrirai qu'un seul. « Geoffroi, évêque de Sora, ayant résolu de restaurer une très vieille basilique, et pour cela ayant fait démolir l'ancien autel, il y trouva une petite cassette, qui renfermait des reliques de Saints. Or parmi ces mêmes reliques était déposé le Corps du Seigneur. *Reperit in eo capsulam scabrosam ac veterem, Sanctorum reliquias continentem. Porro inter easdem reliquias corpus Domini repositum erat.* Geoffroi mourut en 1172.

1. *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, lib. II, cap. XIII, § XI, t. II, p. 243. Edit. de Venise, 1783.

2. Voir sur cette question les textes cités par le chanoine Aubert dans son *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, t. III, p. 263 (X. B. de M.).

Il serait difficile de dire au juste quand cette coutume a cessé. Nous voyons par ce qui précède qu'elle n'était pas abolie vers le milieu du XI^e siècle. Plus tard elle a été entièrement abandonnée et puis proscrite¹.

Passons aux deux inscriptions de la tablette. La plus ancienne, qui est aussi la plus longue, date de l'année 1347. Les lettres sont tracées au moyen d'un poinçon et portent les caractères du XIV^e siècle. On a eu cependant de la peine à lire l'inscription, parce qu'elle n'est pas profondément gravée, et que, d'ailleurs, en voulant nettoyer la tablette, on a rendu les mots illisibles à l'œil nu. Ce n'est qu'avec le secours de plusieurs loupes assez fortes, qu'il a été possible de déchiffrer le texte. Le voici ligne pour ligne et sans les abréviations.

ISTE INTRA² RELIQUIE IN ALTARI MAIORI BEATI NICHOLAI
ECCLESIE PAROCHIALIS VILLE DE AYNGHIEU RECONDI
TE . SCILICET . DE OSSIBUS SANCTI PETRI APOSTOLI . DE OSSIBUS SANCTI
PAULI . DE OSSIBUS SANCTI JACOBI . MAIORIS . DE OSSI
BUS ET DE CRUCE SANCTI ANDREE APOSTOLI . DE COSTA
SANCTI CLEMENTIS . DE OSSIBUS SANCTE BARBARE, ET
DE RELIQUIIS PLURIMORUM SANCTORUM. ACTA SUNT HEC TEMPORE
QUO DOMINUS IOHANNES DICTUS KELUEKIN FUIT CU
RATUS IBIDEM . ANNO . DOMINI . M . CCC . XLVIJ . DOMINICA
QUE FUIT IN CRASTINO BEATI MICHAELIS AR
CHANGELI . ET IN VIGILIA BEATI REMIGIJ .
ET TUNC ALTARE MAIUS DEDICATUM .
ET FRATER . AEGIDIUS FRATRUM HEREMITARUM SANCTI AUGUSTINI . VENE
RABILIS EPISCOPUS LUNDINENS FECIT PREDICTA

Tout est clair dans cette inscription, sauf les mots *eps Lundinens*. Et d'abord, faut-il lire *Ludinens*, ou *Lundinens*? Le trait (si réellement c'en est un) placé à côté de l'*u* semble devoir marquer une abréviation, et, dès lors, il faut bien en faire *Ludinensis*. D'autre part, on ne connaît pas de lieu ou de ville nommée *Luda* ou *Ludinum*, dont Fr. *Ægidius* pût être évêque; tandis que Lequien³ signale un siège épiscopal du nom de *Lunda*, dans la Phrygie Pacatienne, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Laodicée. Il se trouve dans la Notice d'Héroclès le grammairien et dans celle qui porte le nom de l'empereur Léon. On en connaît deux évêques; l'un, Nicéphore, fut présent au septième concile général; l'autre, appelé Eustathe, assista au concile de Photius. Le Fr. *Ægidius* pourrait donc avoir été évêque de *Lunda in partibus infidelium*. On en sera d'autant

1. Voyez la bulle de Clément VIII, en tête du nouveau *Pontifical romain*, par laquelle il est ordonné que partout on en fasse usage, sans qu'il soit permis de rien ajouter ou retrancher.

2. Je lis sur le fac-simile *sunt* et non *intra* (X. B. de M.).

3. *Oriens Christianus*, t. I, col. 821 et 822.

moins étonné, qu'au xiv^e siècle ces évêques n'étaient pas rares. Nous en trouvons plusieurs qui furent suffragants ou coadjuteurs de Cambrai, diocèse auquel appartenait alors Enghien. M. Le Glay, dans son *Camera-cum christianum*, en compte vingt-neuf, et il ne les a pas connus tous...

La date de la consécration est précise ; on ne saurait mieux l'indiquer : l'an 1347, *Dominica que fuit in crastino B. Michaëlis Archangeli et in vigilia B. Remigii*, c'est dire le 30 septembre, qui cette année était effectivement un dimanche, comme on le voit dans les calendriers perpétuels sous la lettre dominicale G, qui est celle de l'année en question.

Au revers de la tablette se trouve la deuxième inscription ; nous nous contentons ici de suppléer les abréviations.

ANNO DOMINI . MILLESIMO . CCCC^o
XLIJ . IN VIGILIA OMNIUM SANCTORUM
FUIT DEDICATUM MAIUS
ALTARE HUIUS ECCLESIE CUM
SEPTEM ALIJS IN NAUI EIUSDEM
PER REUERENDUM DOMINUM DOMINUM
PETRUM EPISCOPUM DORENSEM
CURATO PRO TUNC DOMINO JOHANNE
PISTORIS ¹ ET SCRIPTORE ² ALEXANDRO
VANDEN ASSCHE

Tout ici est clairement et distinctement tracé. Les lettres, faites aussi au poinçon, sont plus profondes que dans la première inscription et parfaitement lisibles à l'œil nu. Il n'y a pas de difficulté non plus pour l'évêque de Dora, ce titre *in partibus se domant* encore aujourd'hui ³. C'était un siège suffragant de Césarée en Palestine.

Il nous reste à parler d'un second vase ou boîte en étain, renfermant, avec les reliques, un petit parchemin, qu'on a trouvé dans un autre autel de la même église paroissiale, et qui, sous plusieurs rapports, ne manque pas d'intérêt. D'une forme moins élégante que le premier vase, il nous est aussi parvenu dans un état de conservation moins fraîche. Le couvercle, légèrement bombé et surmonté d'un emblème qu'on pourrait dire pour le moins assez profane (un coq avec une poule), est attaché à la coupe par une charnière. On y remarque des ornements, entre autres une guirlande, qui rappellent la Renaissance ou la fin du xv^e siècle. L'inscription sui-

1. *Pistoris* ou *Pistorius* probablement répond au nom propre très commun aujourd'hui : *de Backer* ou *Boulangier*, latinisé ici.

2. Que veut dire ce mot *scriptor* ? Ce sera sans doute celui qui fit et grava l'inscription ; cela me paraît d'autant plus probable qu'on n'ajoute à ce nom aucune qualification honorifique. Peut-être est-ce le notaire.

3. Voyez *Gerarchia della santa Chiesa*, du chevalier Jérôme Pietri, avocat de la *Curia Romana*, p. IXXIX. Edit. de Rome, 1851.

vante est très clairement tracée : SALES BIEN A POINT... Autour de la coupe, à l'extérieur, on lit : TSECH SEL DE PUE ESPESE (*Sech ou sec sel de pure espèce?*)... Tout cela peut faire concevoir l'idée que cette boîte n'a pas eu dès le principe une destination exclusivement religieuse et qu'elle n'est autre chose qu'une salière commune, et (vu l'emblème) assez profane, dont on se sera servi pour y renfermer les reliques du sépulcre...

Le parchemin est muni d'un sceau et porte le texte suivant, très distinctement écrit à la main. Nous le reproduisons ligne par ligne, en supplant les abréviations :

ALTARE ISTUD CONSECRATUM EST PER REVERENDUM PATREM FRATREM
EGIDIUM EPISCOPUM BERITENSEM ORDINIS GLORIOSÆ VIRGINIS MARIE
DE MONTE CARMELO IN HONORE SANCTI ELIGII, NICOLAI,
STEPHANI. ANNO DOMINI MILLESIMO QUINGENTESIMO
DIE XXVIII MENSIS MAII.

L'année 1500 étant bissextile et les lettres dominicales E D, la fête de Pâques tomba au 19 avril, et par conséquent la consécration se fit le jour de l'Ascension, qui cette année se célébrait le jeudi 28 mai.

M. Le Glay marque parmi les suffragants *in partibus* de Cambrai, Gilles de Merica (*Ægidius de Merica*), Carme, élu évêque de Beryte le 6^e des Ides (c'est-à-dire le 2) de mai 1499, et mort le 5 février 1505. Ce fut lui qui officia pontificalement aux obsèques de Henri de Berghe, mort en 1502¹.

Le sceau est en cire rouge, et n'a que sept centimètres de diamètre. Il est appliqué au parchemin, auquel on a fait une incision, de manière à former une étroite bande pendante, non entièrement détachée. On voit, au milieu du sceau, les deux lettres, en assez grands caractères : H ou E M, (probablement *Hegidius de Merica*); au-dessus flotte une petite banderole, avec la devise : SPE VIVE, *Vivez par l'espérance*.

Bérite, ou Berytus, est une ville de Phénicie, située entre Tripoli et Sidon, siège épiscopal depuis le iv^e siècle. Sous Théodose le Jeune, il fut érigé en métropole; mais ce titre semble avoir été purement honoraire, au moins après le concile de Chalcédoine. La ville fut prise en 1111, par Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem. Depuis cette époque jusqu'à la fin du xiv^e siècle, ou le commencement du xv^e siècle, Lequien² signale un assez grand nombre d'évêques de Bérite (il ne leur donne que ce titre); le dernier, Blaise de Clusiano, fut promu par Boniface IX, le 29 juillet 1397. Parmi ces prélats, les uns y ont siégé pendant l'occupation des Latins; les autres, après la chute du royaume de Jérusalem, ont gouverné cette Église d'une manière quelconque. Plus tard, elle est devenue un titre *in partibus* proprement dit, et je suis porté à croire qu'il était tel lors de la consécration de l'autel d'Enghien. De nos jours, les titulaires *in partibus* de Bérite sont archevêques.

1. *Cameracum christianum*, p. 85.

2. *Oriens christianus*, t. III, col. 1325-1328.

7. En visitant la chapelle castrale de Comborn, on a trouvé, le 25 août 1645, un écrit où étaient tracés ces mots : *Anno Dni M. CCCC. LV, die XVI mensis septembris, Rdus pater et Dnus Michael... hoc altare consecravit et recondidit has reliquias in honorem beatæ M. (Ste Madeleine, d'après la tradition) (Bull. de la Soc. des lettr. de la Corrèze, t. XII, pp. 283-284).*

8. L'abbé Texier, dans ses *Inscriptions du Limousin*, page 261, reproduit une inscription datée de 1460, qui constatait la consécration d'un autel. Il oublie de dire quelle était la matière, plomb, marbre ou pierre.

Au mois d'août 1846, en démolissant l'autel de la chapelle S.-Eutrope, située près de Berneuil (Haute-Vienne), on a trouvé cette inscription placée près des reliques. Il est à regretter que le nom du siège épiscopal soit à peu près illisible.

ANNO DNI M CCCC LX DIE VERO IIIJ MESIS AVGVSTI
 RE^{ps} IN XPO ¹ PR et DNS MICHAEL EPS *Nicodie* ? ²
 CONSECRAVIT HOC ALTARE ET RECONDIDIT P^{tes} ³ RELIQUIAS
 IN HONORE STI ⁴ EVTROPII PONTIFICIS ET MARTIRIS

9. M. Bock, chanoine du dôme d'Aix-la-Chapelle, dont tous les ouvrages, si pleins d'érudition, répondent pour ainsi dire à toutes les questions qu'on leur pose, me fournit trois exemples variés de *pita-cium* du moyen-âge et de la renaissance, dans sa belle publication intitulée : *Rheinlands Baudenkmale des mittelalters*. Le docte archéologue ne se contente pas de donner la traduction, il publie aussi le *fac-simile* de ces bandes de parchemin, hautes de deux doigts.

L'autel du S.-Esprit et de S.-Guy, martyr, dans l'abbaye de Gladbach, fut consacré, en 1273, le jour de la fête de S. Vital, par frère Albert, ancien évêque de Ratisbonne.

✱ In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti consecratum est hoc altare a venerabili patre fratre Alberto, episcopo quondam Ratisponensi in honore Sancti Spiritus et Sancti Viti martiris. Anno Domini. M. CC. LXV. quinto. In festo Vitalis martiris.

10. L'autel de Ste Anne et de S. Hubert, au dôme d'Aix-la-Chapelle, fut consacré, le 29 janvier 1449, par frère Denis, de l'ordre

1. *Reverendus in Xpisto Pater et Dominus.*

2. Texier a lu *Nicomédie*. Peut-être serait-il mieux d'écrire *Nicosie* ?

3. *Presentes.*

4. *Sancti.*

des Carmes, évêque *in partibus* et vice-gérant de l'évêque de Liège,
Jean de Heynsberch.

Anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nono,
mensis Januarij die xx nono,
Consecratum est hoc altare per Nos fratrem Dyonisium, ordinis fratrum
beate Marie de Monte
Carmeli, Dei et apostolice Sedis gratia episcopus Rossen., vicesgeren. in
pontificalibus Reverendj
in Xpisto patris et Dominj Dominj Johannis de Heynsberch, eadem gratia
episcopi Leodien., in
honore sanctorum Anne matrone et Hubertj episcopi et confessoris. Datum
sub sigillo nostro
parvo, anno, mense et die quibus supra. (Signature illisible.)

11. L'autel de S. Michel et de la Ste Vierge, au dôme d'Aix-la-Chapelle, fut consacré, le 4 juillet 1513, par François Challen, de l'ordre des Frères-Mineurs, bachelier en théologie, évêque de Chalcedoine et vicaire de l'évêque de Liège.

Anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo decimo
tercio, mensis Julij die quarta, Altare hoc consecratum est per Reverendum patrem et Dominum Dominum Franciscum Challen, ordinis minorum, sacre theologie baccalaurium, Dei et apostolice Sedis gratia episcopum Calcedonen. ac Rmj Domini Erardi de Marka, eadem gracia episcopi Leodien., in pontificalibus vicarij, ad honorem sancti Michaelis et beate Marie Virginis.

12. En démolissant un autel, à Pagny-la-Ville, on a trouvé, dans une ampoule en plomb, des reliques et un parchemin qui les authentiquait et en même temps faisait mention de la consécration de cet autel, en 1506, par Pierre Tassard, auxiliaire de l'évêque de Besançon. Voici ce qu'on lit sur ce parchemin :

Anno Domini millesimo quingentesimo sexto, die viscesima secunda mensis martii, ego Petrus, episcopus Chrysopolitanus, consecravi altare hoc in honorem sancti Nicolai confessoris et reliquias sancti Theoberdi martyris in eo inclusas (*inclusi?*), singulis christifidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesie consueta concedens. — Tassard ¹.

13. M. Chapelier, dans sa brochure intitulée *Saint Auger et son*

1. *Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. VIII, p. 269. — La signature est intéressante à signaler, car elle constitue une exception, les évêques signant toujours de leur nom de baptême et laissant de côté le nom de familier

ermitage (Saint-Dié, Humbert, 1886), cite un *pitacium* en plomb, provenant de Toul et maintenant conservé au musée lorrain de Nancy. « Cette plaque était fixée à la pierre consacrée d'un autel de l'église Saint-Léon ». Je ne le pense pas : elle devait se trouver dans l'autel même, qui fut renouvelé en 1512 par l'abbé Thouvenot Didier au prix de 300 francs, et qui devait contenir une relique importante du saint confesseur pontife. L'auteur la reproduit ainsi, page 8 : « Hoc beati Ogerii, confessoris et pontificis, pignus, venerandi patris fratris Thowneti Desiderii, hujus cenobii abbatis, opera ac tricentorum francorum impensa, hic devote reconditum credatur, 1512 ».

14. La consécration d'une église et d'un autel est un des faits les plus saillants de la liturgie catholique, et dont il importe essentiellement de transmettre le souvenir à la postérité. Il y a pour cela trois moyens également efficaces : les croix représentées sur les murs, à l'endroit où ont eu lieu les onctions; le procès-verbal, qui relate les circonstances principales de la cérémonie et enfin une inscription commémorative, qui est comme le résumé de la charte rédigée par le consécrateur. Rome exige davantage encore, car par une rubrique spéciale elle prescrit l'emploi d'un *pitacium* de parchemin, qui, caché aux regards de tous, accompagnera les reliques de l'autel. Non seulement il les authentique, mais il donne également la date de la consécration, le nom du consécrateur, le vocable de l'église et de l'autel, plus la double indulgence accordée le jour même de la consécration, puis renouvelée, mais amoindrie, à l'anniversaire. Cet acte sommaire est mis dans une boîte convenable, avec trois grains d'encens et les saintes reliques. La boîte elle-même est ensuite scellée extérieurement du sceau de l'évêque.

La formule est répétée dans le *Pontificale Romanum* au titre *De Ecclesie dedicatione seu consecratione* et à celui *De altaris consecratione, quæ fit sine ecclesie dedicatione*. Elle est identique dans les deux cérémonies, à cette variante près que, dans le dernier cas, on supprime le mot *ecclesiam*.

Le Pontifical est très ancien dans l'Eglise. Depuis que Guillaume Durant, évêque de Mende, en a revu le texte, il n'a pas substantiellement varié pendant la durée des siècles. Cependant, comme les copistes ou les imprimeurs y avaient introduit quelques erreurs, il fut corrigé de nouveau à la fin du xvi^e siècle. Clément VIII, par la

constitution *Ex quo*, donnée le 10 février 1596, rendit obligatoire l'édition préparée par ses soins et Urbain VIII, par le bref *Quamvis alias*, en date du 17 juin 1644, ne fit que confirmer la décision si sage de son prédécesseur. Le Pontifical de Clément VIII fait donc loi dans l'Eglise. Henri Arnould, évêque d'Angers, le suivit scrupuleusement pour les nombreuses consécérations qu'il fit dans son diocèse, comme j'ai pu m'en convaincre par plusieurs des parchemins qui ont été retirés des boîtes de plomb scellées dans les autels. Voici maintenant la formule du *pitacium*, telle qu'elle se lit dans la rubrique du Pontifical :

Sane sero ante diem dedicationis, Pontifex parat reliquias in altari consecrando includendas, ponens eas in decenti et mundo vasculo, cum tribus granis thuris; ponit etiam in eo chartulam de pergameno, scriptam sub hac forma :

M. DCC. etc... die N. mensis N., Ego N., Episcopus N., consecravi Ecclesiam, et altare hoc, in honorem sancti N. et reliquias sanctorum martyrum N. et N. in eo inclusi, et singulis Christifidelibus, hodie unum annum, et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia, in forma Ecclesiæ consueta concessi.

Sigillans ipsum vasculum diligenter, et illud in honesto et mundo loco, vel sub tentorio ante fores ecclesiæ consecrandæ parato ponens, et super ornatum feretrum decenter collocans, cum duobus candelabris et luminaribus ardentibus.

15. M. Demange a publié dans sa brochure : *les Vitraux de l'église de Blénod-lès-Toul*, Nancy, 1894, page 16, ce procès-verbal en parchemin de la consécration, en 1528, de l'autel de S. Sébastien :

Anno Domini millesimo quingentesimo xxviii^o, die vero lune et sancti Mathei apostoli, xxi^a mensis septembris. Ego Xpistoforus Coleti, episcopus Xpistolitan., vicarius in pontificalibus R. P. D. Hectoris Daly, episcopi Tullen., consecravi altare hoc in honorem sancti Sebastiani martiris; singulis Xpistifidelibus hodie xl^a dies ac in anniversario dedicationis visitantibus similiter xl^a de vera indulgentia concedens, cum reliquis (dernier mot illisible) ¹. — Xpistoforus.

16. Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1893, p. 396, cite ce document d'après un manuscrit :

Le 14 août 1704, l'autel de Notre-Dame (à la cathédrale de Condom) ayant été démoli pour le réparer et faire un retable, Monsieur Arnoulet,

1. Il faut restituer *reliquiis*, le dernier mot désignait les reliques déposées dans l'autel.

chanoine, archidiaque et vicaire général de Mons^{sr} Louys de Milon, évêque de Condom, avec Mons^r Laurent, grand prébandier et sacristain de l'église cathédrale, qui avoit le soing de cette réparation, ouvrirent une petite boëtte d'estain, liée avec un fil et cachetée avec du papier et de la cire rouge, et le cachet du seig^r Antoine de Cous ¹. Dans laquelle ils trouvèrent les reliques, qui étoient trois petits morceaux d'os, de la grosseur d'un pois carré et avec un peu de poudre blanche, enveloppée dans un petit morceau de taffetas rouge cramoisi et lié avec un petit filet blanc. Plus, un morceau de parchemin, de la grandeur de la main, en quarré, plié, où estoit bien escrit ce qui suit et signé du sein ordinaire dudit seigneur évêque :

« Anno Domini mill^mo sexcentesimo vigesimo quinto, die vigesima secunda martii, Ego Antonius, episcopus Condomiensis, hoc altare consecravi in honorem B. Dei genitricis Mariæ. Et reliquias SS. Martyrum innoctas, Romæ cimeterio Callisti extractas, a me allatas, in eo inclusi et angulis (singulis) Christifidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis huius (hujus) modi ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta concessi. Antonius E. Condomiensis. »

17. Le 10 juin 1891, on trouva, dans le massif de l'autel de cette chapelle (absidiole terminale), une ampoule de verre contenant une côte humaine et une plaque de plomb sur laquelle est gravée cette inscription :

ANNO DNI MILL VI^{CG}
 XXXII MENSE SEPT SS IAC. ET
 PHILI . DICATV CV HISCE RE
 LIQVIIS IBIDÈ INVENTIS REPA
 RATV FVIT CVRA ET SVMPTV
 IOANNIS MADRIERES
 PNTIS ECHLÆ SACRISTÆ
 HOC ALTARE

(Bouillet, *l'Église et le trésor de Conques, Mâcon, 1892, p. 38.*)

1. « Antoine de Cous fut appelé de bonne heure auprès de son oncle du Chemin (évêque de Cahors)... Il avait à peine dix-neuf ans!... Avant même d'être ordonné prêtre (1595), il est nommé chanoine de la cathédrale de Condom, vicaire général, archidiaque. Enfin, en 1603, à trente ans, la reine Marguerite de Navarre, dame des villes d'Agen et de Condom, lui donna les titres d'évêque d'Auch et coadjuteur de Condom avec future succession (il succéda à son oncle en 1615)... De Cous, accompagné d'un de ses frères, partit aussitôt pour l'Italie... De Cous profita de son séjour en Italie pour se faire sacrer. La cérémonie eut lieu le 25 mars 1604, à Saint-Louis-des-Français, à Rome. Le prélat consécrateur fut M^{sr} Antoine Perrot, évêque de Vénafre, ville du royaume de Naples, assisté des évêques de Padoue et de Concorde. Deux jours après, il prêta le serment d'usage au Souverain Pontife entre les mains d'Alexandre Peretti, doyen des cardinaux. Après deux ans et demi d'absence, il revint en

18. J'ai signalé, aux consécration d'autels, l'usage du *pitacium* de plomb et du *pitacium* de parchemin. Nous allons voir maintenant, pour plus de précaution, l'emploi simultanément des deux formes traditionnelles.

Les reliques qui doivent être déposées dans le massif de l'autel ou scellées sous sa grande table de pierre sont renfermées dans une boîte ou cassette de métal, fer blanc, cuivre ou plomb. C'est sur cette boîte même qu'Henri Arnauld, évêque d'Angers, qui consacra tant d'églises dans sa verte vieillesse, faisait répéter la substance du procès-verbal écrit sur parchemin, plié et mis dans la boîte.

Les démolitions de plusieurs des autels consacrés par lui me permettent d'en citer ici jusqu'à six exemples. L'écriture est la cursivé du temps, nette et élancée.

Voici l'inscription gravée en 1668 sur la boîte-reliquaire en fer blanc ayant servi à la consécration du maître-autel de l'église de Soulaire. L'original appartient au musée diocésain.

Sur les côtés : Henricus Arnauld Ep(iscop)us
Andegauensis hanc
Ecclesiam et Altare dedicabat
Santo Martino Ep(iscop)o

En dessous : Anno Domini millesimo
Sexcentesimo ¹ octauo

Inscription gravée sur le couvercle de la boîte en plomb dans laquelle furent déposées les reliques lors de la consécration du maître-autel de l'église de la Poitevinière, en 1669. Au musée diocésain.

Henricus : Arnauld
Ep̄us : Andeg. ² hanc
Ecclesiam : Et
altare. Dedicabat
S. ³ Petro. Anno D. ⁴
. 1669 .

Inscriptions gravées sur deux boîtes en plomb affectées, en 1669, à la consécration des deux petits autels de l'église de la Poitevi-

France par Notre-Dame-de-Lorette. Venise et Turin, où il séjourna pendant quelque temps. » (*Bullet.*, p. 393.)

1. Le graveur a omis le mot *sexagesimo*, ce qui fausse la date.

2. *Andegavensis*.

3. *Sancto*.

4. *Domini*

nière. J'ai déposé la première au musée diocésain et j'ai offert l'autre au musée de Cluny, à Paris.

Henricus : arnauld
Ep(iscop)us. Andeg : hanc
Ecclesiam. Et. altare
Dedicabat. B. ¹
Mariæ. Anno D.

1669

Henricus. Arnould
Ep(iscop)us. Andeg : hanc
Ecclesiam : Et
Altare : dedicabat
S. Sebastia ² : Anno d.

1669

Inscriptions gravées pour indiquer le vocable des autels consacrés en l'église abbatiale de Saint-Nicolas-lès-Angers. Les deux boîtes en plomb appartiennent à M^{me} Perrault, à Angers.

Sur la première : SANTVS : IOSEPHV

Répété en dessous : SANCTVS : IOSEPHVS :

Sur la deuxième, on lit dessous et dessus : SANCTA : ANNA :

Inscription gravée sur le devant de la boîte en plomb dans laquelle furent déposées les reliques qui servirent, en 1679, à la consécration de l'autel de la Vierge, à Andrezé. Cette boîte est maintenant au musée diocésain. L'écriture offre un bizarre mélange de majuscules et de minuscules.

ANNO . Do(mi)NI . 1679 . DOM(inica) . DIE 8^a . octob. ³

ILL^s & Reuerendiss . DD ⁴ Henri

cus . Arnould . Ep(iscop)us . ANdeg . hanc

EcCL(es)iam . Dandrezé . consecrauit &

hoc : AL(tar)e in honorem . B . Mariæ . Virg . ⁵

Dedicauit .

Telle est l'épigraphe de la boîte de consécration d'autel, en cuivre, que possède l'église de Brain-sur-Allones (Maine-et-Loire) et qui date de 1694 :

1. Beatæ.

2. Sancto Sebastiano.

3. Octobris.

4. Illustrissimus et Reverendissimus Dominus Dominus.

5. Virginis.

Anno 1694
Die 3^a octob II^s DD Henri
cus Arnauld Ep(iscopus)
Andeg hanc
Eccles. Et hoc altare in
honore(m) B. Mariæ
Consecrauit.

Je ne sais à quelle date vraie reporter cette inscription que le graveur a maladroitement attribuée à l'an 1694 : il y avait deux ans qu'Henri Arnauld était mort. Peut-être faudrait-il lire 1664 ? Cette faute et une autre relevée plus haut indiquent une certaine précipitation dans l'exécution et l'absence de vérification soit par l'évêque, soit par son secrétaire Musard, chargé de la rédaction des procès-verbaux, toujours rédigés avec un soin minutieux.

IX

L'archéologie, pour être vraiment utile et pratique, doit servir de leçon au présent. Presque toujours il y a profit pour nous à écouter ses enseignements. En nous montrant ce qui s'est observé dans le passé, elle nous invite à l'imiter. On n'était pas indifférent autrefois à l'avenir et c'est pour les générations futures qu'on travaillait en rédigeant des chroniques et en gravant des inscriptions.

La plaque de plomb, marquée d'une épigraphe, est bien tombée en désuétude. Il appartient à nous de la relever, pénétrés que nous sommes de sa nécessité, et d'en faire, comme jadis, le complément obligé des tombeaux, des châsses, des reliquaires et des autels.

On croit avoir tout fait quand on a placé sur une sépulture qui est chère une dalle de pierre portant épitaphe. Mais on oublie que la pierre se délite facilement, que les agents atmosphériques rendent peu à peu l'inscription illisible et qu'enfin la pierre elle-même finit par disparaître, emportée, vendue, retaillée ou brisée. Avec elle disparaît le souvenir qu'elle était appelée à maintenir. Et si vous ouvrez dans la suite des temps ce sépulcre abandonné, il ne reste rien, pas même un mot, pour vous en dire l'histoire et l'origine. Or le *pitacium*, déposé dans la bière au moment de l'inhumation,

est un témoignage, pour ainsi dire, permanent, car il survit par sa matière et sa clôture aux bouleversements extérieurs.

Quelle ne sera pas son utilité, si, au lieu d'un homme obscur ou inconnu, il s'agit d'une de ces notabilités qui doivent leur illustration, soit à leur naissance ou à leur dignité, soit à leur talent ou à leur courage! Et si ce personnage, ayant pendant sa vie pratiqué les vertus à un degré héroïque, mérite d'être élevé aux honneurs des autels, il importe essentiellement qu'aucun doute ne puisse s'élever sur son identité, car le culte se rapporte directement aux ossements que l'on vénère.

Une châsse, quelque soin que l'on prenne de la sceller et de l'authentifier, peut, à un moment donné, se voir dépouiller de tous les caractères qui avaient pour but de la transmettre intacte aux générations futures. Les rubans de soie se rompent, les sceaux de cire rouge fondent, demeurent sans empreinte et se fendillent; le parchemin ou le papier, contenant le procès-verbal de reconnaissance, s'altère à la longue, ou même, distrait dès le principe pour être conservé aux archives, s'égaré et se perd. Mettez au contraire dans la châsse la plaque de plomb traditionnelle et, quelles que soient ses vicissitudes, vous avez toujours un point de repère suffisant pour fournir une certitude morale.

L'autel peut se trouver également dans de telles conditions, surtout d'humidité, que le parchemin, prescrit par le pontifical, perde à la fois toute consistance et toute valeur paléographique. Sans le négliger, puisqu'on ne peut s'en dispenser, ne serait-il pas opportun de lui adjoindre un *pitacium*, qui, sans en répéter le contenu, en donnerait au moins la substance?

Pensons donc, quand nous voulons une œuvre durable, aux précautions sagement prises par l'antiquité et le moyen-âge. Marchons hardiment sur leurs traces et rappelons-nous toujours que si nous lisons avec une curieuse avidité les *pitacium* que le passé nous a légués, plus tard nos successeurs nous seront reconnaissants du soin que nous aurons pris de faciliter leurs travaux et de répondre à leurs légitimes désirs de connaître les secrets des monuments soumis à leurs investigations.

PATRONAGE DES SAINTS

Patronage dérive de *patron*, que le *Dictionnaire de Richelet* définit de la sorte : « *Patron* signifie aussi protecteur, défenseur, celui qui s'intéresse dans notre fortune. » D'une manière plus précise et pour cette acception restreinte, le patron est le saint choisi pour protecteur spécial.

En droit et en fait, il existe plusieurs espèces de patrons, désignés en conséquence par ces qualificatifs : *local*, *personnel* et *réel*.

Le patron réel veille exclusivement sur les *choses*, comme sont les maladies, les accidents, les biens de la terre, etc. Le patron personnel ne s'occupe, au contraire, que des gens, personnes isolées ou groupées ensemble ¹, comme sont les corporations et les communautés : le nom en est donné, signe tutélaire, à l'individu, au baptême, à la confirmation, lors de l'entrée en religion.

Le patron local se réfère au lieu, quel qu'il soit, tel que paroisse, territoire, diocèse, province, royaume. Il se considère aussi, selon les circonstances, sous un triple aspect : *universel*, *principal* et *secondaire*. S. Joseph est le seul qui, par la déclaration de Pie IX en 1875, jouisse du privilège de patron de l'Église universelle (*Œuvres*, t. VIII, p. 444). Le patron principal est celui qui figure seul ou en première ligne, avant tous les autres : cependant, il peut se rencontrer que deux patrons soient également principaux, *æque principales*, selon la rubrique. Le patron secondaire est au-dessous du principal, aussi la liturgie lui assigne-t-elle un rite inférieur, car, dans ce cas, il n'est que double majeur et, pour l'autre, double de première classe avec octave.

1. Le chanoine Cerf, dans sa brochure *Anciens usages de quelques églises de Reims*, Reims, 1894, dit que les prêtres avaient pour patron S. Jean, les diacres S. Etienne, les enfants de chœur les SS. Innocents et les écoliers S. Nicolas.

Ces distinctions posées, je renvoie aux *Caractéristiques des Saints* du P. Cahier (pp. 635 et suiv.), pour les patrons de lieux, me réservant de traiter ici du patronage personnel et réel, sous le double rapport des corporations d'arts et métiers et des bienfaits temporels réclamés par la dévotion des fidèles. Pour le reste, je me contenterai d'indications rapides, afin de ne pas trop allonger ce chapitre qui doit se tenir dans les généralités.

I. — LES ÉDIFICES.

Les édifices sont de deux sortes : *religieux et profanes, publics et privés.*

1. Les églises et chapelles publiques ont leur titulaire propre, dont la fête se célèbre avec solennité sous le rite double de première classe¹. A Rome, il y a deux manières de le désigner : une inscription à la façade, comme à la basilique de S.-Pierre, *In honorem principis apostolorum*, etc. ; une statue ou une peinture murale qui le représente, par exemple à Ste-Hélène.

Les oratoires privés ou des chemins sont bien placés sous le vocable d'un saint, mais sans conséquence liturgique, c'est-à-dire de culte public obligatoire.

2. Les monastères et couvents prennent, en général, le nom de l'église qu'ils desservent, c'est ainsi qu'on a fait à S.-Calixte, à Ste Pudentienne, à S.-Marcel, à S.-Antoine, etc.

Il en est de même pour les collèges : citons entre autres ceux de S.-André-des-Écossais et de S.-Thomas-des-Anglais.

Les asiles, conservatoires et écoles ont également pris des noms de saints, pour indiquer leur protecteur et aussi se distinguer les uns des autres.

3. L'hôpital, qui offre un abri aux malheureux sans secours, avait reçu, au moyen âge, une dénomination populaire fort touchante : on l'appelait *Hôtel-Dieu*, par contraction de *Hôtel de Dieu*, parce que c'est Dieu qui, en inspirant cet acte de charité, se fait pour ainsi dire hospitalier lui-même.

Sa place, primitivement, était près de la cathédrale (*Œuvres*, t. I,

1. Voir le mot *titulaire* à la *Table générale des Analecta juris pontifici*

p. 476). Ainsi en est-il à Rome pour l'archihôpital de S.-Jean de Latran. D'autres hôpitaux, dans la ville éternelle, prennent le nom de leur fondateur, par exemple de Ste-Galle; des saints qui se sont voués à l'assistance des malades, comme S. Gallican et S. Jean de Dieu; ou celui des réguliers qui le desservaient, comme l'hôpital du S.-Esprit ou encore de l'église près de laquelle il a été établi, tel est l'hôpital de la Consolation ¹.

Le 10 juillet 1894, la S. C. des Rites a décrété qu'il était opportun d'inscrire au Bréviaire et au Martyrologe la mention du patronage de S. Camille de Lellis et de S. Jean de Dieu sur tous les hôpitaux et tous les infirmes. (*Ephem. liturg.*, 1894, pp. 638-640.)

Die VIII Martii. In festo S. Joannis de Deo confessoris. *Additio ad calcem VI lectionis* : Post verba in sanctorum numerum retulit, addatur : « Et Leo decimus tertius, ex sacrorum catholici orbis antistitum voto ac Rituum Congregationis consulto, cœlestem omnium hospitalium et infirmorum ubique degentium patronum declaravit ipsiusque nomen in agonizantium litanis invocari præcepit ». — *Additio Martyrologio Romano inserenda* : « Granatæ in Hispania, Sancti Joannis de Deo, ordinis fratrum hospitalitatis infirmorum institutoris, misericordia in pauperes et sui despicientia celebris; quem Leo decimus tertius pontifex maximus omnium hospitalium et infirmorum cœlestem patronum renuntiavit ».

Die XVIII Julii. In festo S. Camilli de Lellis confessoris. *Additio ad calcem VI lectionis*. Post verba *Sanctorum fastis adscripsit*, addatur : « Et Leo decimus tertius, ex sacrorum catholici orbis antistitum voto ac Rituum Congregationis consulto, cœlestem omnium hospitalium et infirmorum ubique degentium patronum declaravit ipsiusque nomen in agonizantium litanis invocari præcepit ». — *Additio Martyrologio Romano inserenda* : « Sancti Camilli de Lellis, confessoris, clericorum regularium infirmis ministrantium institutoris, cujus natalis dies pridie idus julii recensetur; quem Leo decimus tertius, pontifex maximus, hospitalium et infirmorum cœlestem patronum renuntiavit. »

Chaque salle se distingue par un nom de saint, qui lui assure sa protection efficace.

En France, on est allé plus loin et au lieu de numéroter les lits,

1. En 1617 fut passé le marché pour la construction de l'hôpital de Cadillac (Gironde). Il y est stipulé ces deux choses corrélatives : le vocable de l'hôpital et la niche qui recevra la statue de la patronne sainte Marguerite. « Bastir, construire et édifier ung conven et hospital de l'invocation de sainte Marguerite...; plus un pourtal,... avec son demi ron et une niche au-dessus pour mettre une image de sainte Marguerite que lesdicts entrepreneurs feront faire. » (*Société archéologique de Bordeaux*, t. X, p. 139.)

on les a désignés par des noms de patrons. J'ai retrouvé cette pieuse pratique à Baugé (Maine-et-Loire), où existent encore, en témoignage, les cuillers et fourchettes d'argent, afférentes à chaque lit et gravées en conséquence, l'an 1737, sur le manche, d'un nom qui correspond aux diverses désignations hagiographiques des lits de l'hôpital.

Voici le relevé de ces courtes inscriptions indicatives ¹ :

STE * SCOLASTIQUE *	S * MAGDELAINNE
S * ANTOINE *	* S * CATHERINE
STE * FRANCOISE *	S * LOVIS
S * CHARLES *	S * MICHEL
* S * ELISABETH *	S * CLAVDE *
* S. MARGVERITE *	S * IAQVES *
* S. VRSVLE :.	S. THERESE
* S * MARTHE :.	S * BERNARD *
M CHANTAL ²	S * NICOLAS *
* S * MONIQUE :..	* S * BARBE. :.
* S. ANNE :..	STE * FRANCOISE ³
* S * GENEVIEVE :..	STE (cœur enflammé) JEANNE ⁴
* S * CLOTILDE :.	* S * CLOTIDE :..
* S * PELAGIE :.	S * IESVS * 1737
* * * CHRISTINE :..	Pour la compagnie de lhospitaliere
* S * HELENNE :..	Pour lhospitaliere

4. En Allemagne, les ponts sont souvent honorés d'une statue de S. Jean Népomucène, parce qu'il fut précipité d'un pont dans la rivière où il trouva la mort ⁵. Rome a donné cet exemple au pont Milvius, mais elle y a ajouté le souvenir de S. Jean qui baptisa le Sauveur. Le pont S.-Ange a été sanctifié, en raison de son nom spécial, par une série d'anges qu'a sculptés le Bernin et qui tiennent les instruments de la Passion.

1. Dans l'*Épigraphie du département de Maine-et-Loire*, Angers, Cosnier, 1869, n° 595 bis.

2. Sainte Jeanne de Chantal n'était alors que vénérable. M signifie peut-être *Madame*. Elle fut béatifiée par Benoit XIV et canonisée par Clément XIII.

3. Sainte Françoise se trouve répétée deux fois ainsi que sainte Clotilde, dont le nom est altéré la seconde fois.

4. Le cœur, qui est l'attribut de sainte Jeanne de Chantal, reporte ce couvert à une époque postérieure aux autres.

5. Cahier, *Caractér. des saints*, p. 699.

5. A Rome, les fontaines sont païennes ou indifférentes : une seule fait exception, c'est celle qu'érigea Sixte V sur la place des *Termini*. Fontana y a fait représenter, en statue colossale, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher pour désaltérer le peuple hébreu dans le désert, à sa sortie d'Égypte ¹.

En France, au contraire, on s'est plu à placer les fontaines sous la protection des saints : une statue orne souvent le petit monument et on y va en pèlerinage, buvant et emportant de l'eau par dévotion. La Bretagne, plus que toute autre province, se distingue par ce culte traditionnel (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 3). L'Anjou y est également fidèle : une des fontaines les plus populaires est celle de S.-Avertin, dans la paroisse de Luigné.

6. Les maisons, à Rome, ont généralement une Madone pour les protéger ; mais on rencontre encore aux façades des peintures qui représentent les patrons de Rome, S. Pierre, S. Paul et S. Philippe Néri ². Ailleurs, le propriétaire a attesté sa dévotion particulière : c'est ainsi que dans le quartier des Monts une peinture murale, de quelque mérite, figure S. Jérôme en prière.

Il n'est pas jusqu'aux vignes de la campagne romaine qui n'exhibent, au-dessus de la grande porte, presque toujours en style monumental, une *majolica* en couleur, qui représente soit une Vierge, soit un saint.

7. Les enseignes des auberges et hôtelleries méritent d'être signalées ici, car souvent elles ont un caractère religieux. Rome a conservé celle des Trois Rois mages, patrons des voyageurs. En France, les enseignes de S. Jacques et de S. Martin ne sont pas

1. « La fontaine de *Termini* est aussi appelée fontaine de Moïse et son eau *Felice* du nom de *Félic*, qui fut celui de Sixte V pendant qu'il était religieux. Ce grand pape fit venir cette eau à Rome du lieu appelé *la Colonna*, au moyen d'un aqueduc de 22 milles de longueur. Le chev. Fontana en fut l'architecte ; la façade est de travertin, ornée de quatre colonnes et de trois niches. Dans celle du milieu, on voit Moïse, qui, la baguette en main, fait jaillir l'eau d'un rocher ; c'est une statue colossale de Robert de Brescia. Les deux autres niches contiennent chacune un bas-relief. On remarque dans l'un le prêtre Aaron conduisant le peuple juif pour se désaltérer dans ces eaux, sculpture de Jean-Baptiste de la Porta ; dans l'autre Flaminius Vacca a représenté Gédéon qui mène l'armée vers les eaux, afin de faire le choix des soldats » (Fea, *Description de Rome*, Rome, 1821, t. II, p. 94).

2. Voir l'ouvrage de Ruffini, *Indicazione delle immagini di Maria santissima, collocate sulle mura esterne di taluni edifici dell'alma città di Roma*, Rome, 1853, 2 vol. in-12.

rare : les premières se rapportent presque toujours au pèlerinage de Compostelle et se trouvaient sur le chemin que suivaient les pèlerins.

II. — LES CHOSES.

1. Quantité de plantes et de fleurs portent, dans le langage populaire, des noms de saints. Elles désignent de la sorte le temps de l'année où on les cueille et qui correspond à la fête, par exemple, l'*herbe de S.-Jean, S.-Michel* (astérie), et la confiance qu'on a en leur efficacité par suite de l'intercession des saints.

2. Il ne faut pas oublier les *images*, les *médailles* et les *enseignes de pèlerinage*. Ces dernières, si usitées au moyen âge, ne sont plus guère connues ; mais les autres sont toujours en grande vogue. Les *images s'encadrent*, pour être placées près du chevet ou au-dessus du prie-dieu ; on les met dans les livres de piété, où elles servent pour la prière ; les Italiens les baisent avec empressement.

La médaille se porte surtout au cou ou fixée au chapelet. Souvent, elle est indulgenciée, ayant reçu la bénédiction apostolique et son efficacité est d'autant plus grande.

3. Il est une pieuse coutume qu'ont conservée les Russes et qui consiste à faire bénir les navires et même de simples barques, auxquels on donne le nom d'un saint : la cérémonie prend en conséquence l'appellation vulgaire de *baptême*. L'art, s'inspirant de cette pratique, sculpte à l'avant l'effigie du patron, afin qu'il assure aux passagers et aux pêcheurs sa protection pendant toute la navigation et les fasse échapper aux périls de la mer.

4. Les cloches sont généralement désignées par un nom de saint, qui leur est imposé, le jour de leur bénédiction, improprement appelée *baptême* ; officiellement, la liturgie ne leur en reconnaît aucun ; c'est donc un usage, à la fois ancien et louable.

Ce nom est emprunté d'ordinaire à trois sources : le titulaire de l'église, le prénom du parrain ou celui de la marraine, les prénoms réunis du parrain et de la marraine, comme on va le voir par les exemples suivants, qu'il serait facile de multiplier.

A Vitteaux (Côte-d'Or), les deux cloches empruntaient à l'église

leur vocable, sous forme d'invocation : « Sancto Germane, ora pro nobis » : « Sancte Nicolae, ora pro nobis ».

On lit dans les registres paroissiaux de la ville de Châtellerault, au diocèse de Poitiers : « 1735 ... la première (cloche) ... a été nommée Jeanne ou de S. Jean-Baptiste ». Le titulaire de la paroisse est, en effet, le précurseur. — « 1769 ... J'ay béni et dédié à S. Jean-Baptiste, patron de cette église, la grosse cloche ».

A l'Argentière, en 1719, une cloche fut appelée S. François, parce que son parrain fut « Messire François de Beaumont, baron de Largentière. » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 253).

« 1688. La troisieme ... a été nommée Catherine ou de Ste Catherine, ... par ... damoiselle Catherine Théodore ». — « 1753. La seconde ... Radegonde-Thérèse, ... par dame Radegonde-Thérèse Bourgnon. » (*Reg. de Châtellerault*).

L'Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin (*Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XV, 2^e partie) fournit quelques textes relativement au droit de la marraine :

A Lierville : † *L'an 1735, i'ay été bénié par M^{re} Alexis Prevost, curé de Lierville, et nommée Marie-Louise par ... dame Marie-Louise Chibert.*

A Jaméricourt : † *L'an 1742, i'ay été bénié ... et nommée Françoise par ... Françoise le Barbier.*

A Lattainville : *L'an 1713, i'ay esté nommée Mariane par ... M^{re} Mariane de la Vielville, abbesse de Gomerfontaine et patronne de ce lieu.*

A Fleury : *L'an 1773, au mois d'octobre, j'ay été bénite ... et nommée Anne par ... Dame Anne-Henriette-Marguerite-Rosalie Frezon.*

« Je m'appelle Jacques-Marguerite. Mon parrain Messire Jacques Languet ... et ma marraine damoiselle Marguerite Cothenot. » (*Inscription de la cloche de Vitteaux*), en 1656.

La cloche de Largentière fut, en 1714, nommée « cloche de S.-Martin et de Ste-Geneviève », parce que le parrain était « illustrissime et révérendissime seigneur Martin de Ratabon, évêque et comte de Viviers » et la « marraine, dame Geneviève de Néremand ». (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 252).

« 1721 ... La grosse des petites cloches ... a esté nommée Marie-

Louise, par Messire Louis-Claude Guillon, chevalier, seigneur de Rochecot ... et dame Marie Rasteau ». — 1740. Laquelle cloche a esté nommée Jeanne-Marie, par M^{re} Jean Fumée, ... et Madame Marie de Sauzay ». (*Reg. de Châtellerault*, cités par la *Revue Poitevine*).

« Je m'appelle Frédéric Bonaventure. Mon parrain est Messire de Fresne ... ma marraine dame Bonaventure Désirée, épouse d'Alexandre de Repas ». (*Inscript. de la cloche de Vitteaux*, en 1734).

5. En beaucoup d'endroits, les prébendes canoniales étaient placées sous le vocable d'un saint; aussi les fondations de chapellenies, qui constituaient des bénéfices ecclésiastiques.

6. *L'Inventaire des meubles du château de Pau (1561-1562)*, publié par MM. Molinier et Mazerolle en 1892, nous révèle un fait curieux : dix coffres, dans lesquels sont enfermés des objets précieux, principalement des bijoux, sont désignés par des noms de saints et de saintes, qui en sont en quelque sorte constitués les gardiens et protecteurs. « 29. Cy finist le dict coffre de bahu intitulé Saint Pierre. Aultre coffre de bahu intitulé Saint Jehan. — 113. Aultre coffre de bahu intitulé Saint Michel. — 426. Aultre coffre de bahu intitulé Sainte Margueritte. — 454. Aultre coffre de bahu intitulé Saint Thomas. — 473. Aultre coffre de bahu intitulé Sainte Barbe. — 614. Aultre coffre de bahu intitulé Sainte Jeanne. — 935. Cy finist le coffre intitulé Sainte Anne. — 998. Une grande casse, fermant à clef, intitulée Sainte Marye. — 1009. Cy finist le coffre Sainte Magdelene ».

III. — LES LIEUX.

1. Le lieu a un patron, au gré de ses habitants et à la suite d'une élection régulière, faite conformément aux prescriptions d'Urban VIII.

Le patron de l'Eglise universelle est S. Joseph, depuis la déclaration de Pie IX, à la suite de la pétition qui lui fut présentée en 1870 par les Pères du Concile du Vatican.

Les royaumes ont généralement leur patron : en France, c'était autrefois S. Michel; en Espagne, on reconnaît S. Jacques, et S. Patrice en Irlande.

Une province peut aussi avoir son patron particulier : tel est S. Martial, qui fut l'apôtre de l'Aquitaine.

Celui du diocèse (*Ephemerid. liturg.*, 1894, p. 329) ne diffère pas, d'ordinaire, du titulaire de la cathédrale.

Le patronage des villes a entraîné une dénomination spéciale, qui est celle même du saint protecteur ; telles sont S.-Claude, S.-Dié, S.-Florent, S.-Nicolas-de-Port, etc. En Italie, les patrons des cités jouissent de ce quadruple privilège : ils donnent leur nom à la porte principale de la ville, au-dessus de laquelle est posée leur statue ; ils tiennent en main un étendard aux armes de la ville, et ont la représentation de la ville soit dans la main soit à leurs pieds et enfin figurent sur le sceau et la monnaie municipale. Rien n'est beau et imposant comme la couronne des statues d'argent, de grandeur naturelle, des patrons de la ville de Naples qui, aux solennités, entourent le chœur, au-dessus des stalles.

Il en fut de même pour les paroisses : en France, le nom de S. Cyr est très fréquent dans les campagnes.

S. Giraud a laissé son nom au village où il a vécu et où il est mort (*Œuvres*, t. IX, p. 331).

2. Le patron est honoré liturgiquement par une fête chômée, avec vigile-jeûne et octave, sous le rit double de première classe ; souvent avec office propre.

3. Les noms des rues et des places sont généralement motivés ou par des églises disparues ou par les voies qui conduisent aux églises et les grands espaces qui les précèdent. La place de S. Pierre, à Rome, encadrée d'un portique, est une des plus belles qui se puissent voir ; la longue voie, percée par Sixte V et qui s'appelle *via di S. Giovanni* ou *via del Laterano*, aboutit à la basilique de Latran.

IV. — L'ANNÉE.

Le jour du premier de l'an, au soir, vers trois heures, dans l'église cardinalice de Sainte-Marie *in Campitelli*, après un sermon sur les exemples des saints, les clercs réguliers de la Mère de Dieu distribuent aux fidèles des billets imprimés contenant le nom d'un saint que l'on adopte pour patron pendant l'année, et qui prend le

nom de *saint avocat* ; on l'honore en conséquence , cherchant à imiter ses vertus. En voici deux spécimens :

S. VINCENZO a Paolo conf.

19 . Luglio .

Se ravvisi in te qualche merito,
sappi che lo hai per seguitare a gua-
dagnare, e non già per presumere.

S. Bernardo .

Abborrire la vana stima .

Preg. per gli Ostinati peccatori .

S . ROSA di Viterbo Vergine

4 . settembre .

Possiede la carità fraterna chi
compatisce le debolezze del suo
Prossimo, e le sopporta .

S. Bernardo .

Compatire le altrui debolezze .

Preg. per l'estirpazione dell'Eresie

Tous les ans, au siècle dernier, le jour de la Circoncision, il était d'usage, dans certaines communautés, de distribuer à chacun des religieux, un petit billet imprimé contenant le nom du saint que l'on devait adopter pour patron de l'année qui commençait, l'indication d'une vertu à pratiquer et d'une prière à une intention spéciale. Telle est la teneur d'un de ces billets, trouvé en 1857 dans un volume de l'ancienne bibliothèque du monastère bénédictin de Saint-Aubin, à Angers :

Patronus anni .

S PLACIDVS

Protomartyr Benedictinus .

VIRTVS .

STUDIVM PER-

FECTIONIS .

Ora pro augendo in nobis

virtutum studio .

V. — LE MOIS.

1. Au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, le dernier jour de chaque mois, est distribuée une image du saint patron que l'on devra adopter pour le mois suivant. Cet usage est aussi pratiqué dans nombre de séminaires et de communautés religieuses.

Les images tirées pour la circonstance datent du siècle dernier : ce sont de vieux clichés qu'on utilise, la typographie seule varie.

L'image est petite, longue et étroite, de façon à tenir dans un livre. Le type en est uniforme : en haut, sur la face, une vignette représentant le saint ou un trait de sa vie ; au-dessous, une réflexion pieuse, analogue au sujet et l'oraison du saint ; au revers, sommaire de sa vie.

2. La piété des fidèles a assigné à chaque mois une dévotion spéciale, souvent enrichie d'indulgences. En voici le résumé :

Janvier. Mois de la Sainte Enfance du Sauveur.

Mars. Mois de S. Joseph.

Avril. Mois de S. Jean.

Mai. Mois de Marie.

Juin. Mois du Sacré-Cœur.

Juillet. Mois de S. Pierre, mois du Précieux Sang.

Octobre. Mois du Rosaire, mois de S. François d'Assise ¹.

Novembre. Mois des Morts.

Décembre. Mois de l'Enfant Jésus ².

VI. — LA SEMAINE.

1. Léon XIII, dans le but de supprimer les fêtes dont l'office est trop long, a autorisé à le remplacer par un office votif :

Lundi. Les SS. Anges ³.

Jeudi. S. Sacrement.

Mardi. SS. Pierre et Paul.

Vendredi. La Passion.

Mercredi. S. Joseph.

Samedi. L'Immaculée-Conception.

1. Le 18 septembre 1893, Léon XIII a accordé, pour dix ans, une indulgence de trois cents jours à tous les fidèles, chaque fois qu'ils assisteront « piis exercitiis per mensem in honorem S. Francisci ».

2. L'inventaire du marquis de Cucé, rédigé en 1661 et publié par M. Saulnier (Rennes, 1893), contient cet article, page 35 : « Nous a ladictes dame douairière de Cucé déclaré qu'avant le départ de feu Monsieur le premier Président, son mary et elle à s'en aller à Paris, ils prestèrent aux religieuses de la Charité de ceste ville de Rennes six flambeaux d'argent, pour servir à la sérémony qui se faict tous les vingt et cinquiesme des moys, en l'honneur de l'Enfance de Nostre Seigneur Jésus-Christ, fondée par ledict deffunct seigneur de Cucé ; lesquels, après son retour de Paris, lui furent rendus par lesdictes religieuses. »

3. On lit dans *le Prêtre*, 1894, p. 466 : « Pourriez-vous me renseigner sur le culte des saints Anges fixé au lundi ? — Nous croyons qu'il faut remonter au moins jusqu'au x^e siècle pour avoir l'origine de la dévotion des saints Anges, en tant qu'elle est attachée au lundi. A cette époque, en effet, l'*Histoire de*

2. On trouve les renseignements suivants dans d'anciens documents, surtout dans les actes de fondations¹ ou parmi les dévotions romaines.

Dimanche. S. Louis de Gonzague, S. Stanislas Kostka, S. Camille de Lellis.

Mardi. S. Esprit, Ste Anne², S. Antoine de Padoue³.

L'Eglise catholique en France, par Jager, t. V, p. 500, nous apprend que plusieurs avaient la simplicité de croire que saint Michel officiait dans le ciel tous les lundis et y célébrait la messe. Nous avons un sermon de Ruthier, évêque de Vérone, homme de talent, mais que son esprit singulier et bizarre rendit constamment malheureux. Dans ce discours intitulé : *Babil inutile, Garritus inefficax*, il se moque de la naïveté de ceux qui ajoutent foi à ces contes. Il n'en est pas moins établi par ce qui précède que la dévotion populaire s'adressait de préférence, le lundi, au chef de la milice angélique et aux saints Anges en général, dès le x^e siècle. N'est-il pas permis de voir dans cet usage la racine de la dévotion actuelle, qui nous porte à honorer les saints Anges particulièrement le lundi ? »

1. *Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVI, pp. 28-29.

2. Les *Mémoires de la Société académique de Beauvais*, t. XV, 2^e partie, p. 387, ont publié une inscription de 1649 portant fondation, dans l'église d'Enencourt, diocèse de Beauvais, par « Anthoinette Drouard, femme de Jean Martin, dit la Fontaine, marchand, demeurant à Enencourt », d'une messe « le iour de mardy, qui sera dicte basse, en l'honneur de Dieu et de sainte Anne ».

3. « Le mardi est consacré à S. Antoine, parce que ses funérailles eurent lieu un mardi, au milieu d'un immense concours de fidèles, et pendant cette procession triomphale, il se fit un grand nombre de miracles. On choisit treize mardis consécutifs, parce que S. Antoine mourut le 13 juin » (*La Voix de S. Antoine*, 1894, p. 12). — Les membres de la pieuse union de S. Antoine gagnent, par décret de la S. C. des Indulgences, en date du 4 mai 1894, une indulgence plénière « pour chacun des treize mardis continus, en quelque temps de l'année qu'on les choisisse, pourvu qu'à chacun de ces mardis, après s'être confessé et avoir communiqué, ils visitent une église ou oratoire public et y prient aux intentions du Souverain Pontife » (*Ibid.*). — « S. Antoine était mort un vendredi, mais certaines difficultés soulevées au sujet des obsèques et les nombreux miracles opérés au contact de ses restes sacrés firent différer sa sépulture. Il ne fut inhumé que le mardi 17 juin 1232. En ce jour d'impérissable mémoire, les prodiges furent plus nombreux, plus éclatants que jamais. La reconnaissance et l'admiration des peuples consacrèrent spécialement le mardi à S. Antoine. Ainsi on choisissait de préférence le mardi pour aller prier au tombeau du saint. Et c'était une croyance générale à Padoue qu'on obtenait tout ce qu'on demandait en ce jour. Cette dévotion prit un accroissement surprenant en 1617. Une noble dame de Bologne réclamait avec instances une grande faveur par l'intercession de S. Antoine. Une nuit elle le vit en songe : Visite, lui dit-il, pendant neuf mardis, mon image dans l'église de Saint-François et tu seras exaucée. La pieuse femme s'empressa d'obéir à cette prescription, et elle obtint ce qu'elle désirait si ardemment. Les frères mineurs divulguèrent aussitôt ce miracle et recommandèrent vivement la dévotion des *neuf mardis*. Cette pratique se répandit promptement dans toute l'Italie et dans beaucoup d'autres contrées du monde catholique. La dévotion des peuples ne s'en tint pas là. Le mardi était consacré à S. Antoine, le miracle autorisait cette dévotion. Insensiblement les fidèles portèrent à treize le

Mercredi. Ste Radegonde.

Jeudi. S. Sacrement.

Vendredi. La croix , le Sacré-Cœur (surtout le 1^{er} du mois),
S. Onuphre, Ste Madeleine de Pazzi (*Œuvres*, VII, 81).

Samedi. La Ste Vierge.

VII. — LES SAISONS.

Les fidèles ont appelé *saints funestes* ceux dont la fête coïncide avec des changements nuisibles dans la température, sans pour cela que l'effet leur en soit imputé.

1. Je citerai quelques dictons à cet égard. Voici pour le mois de juin :

Quand il pleut le jour de saint Médard (8 juin),
Le temps est à la pluie durant six semaines.

S'il pleut le jour de *saint Médard*,
Il pleuvra quarante jours plus tard.
Saint Barnabé peut tout réparer.

Saint Médard planteur de choux,
Mangeur de lard.

Quand il pleut à la *saint Médard*,
Si l'on ne boit du vin, on mange du lard.

S'il pleut le jour de *saint Médard*,
La récolte augmente ou diminue d'un quart;
Et si saint Bernabé le permet (11 juin),
Il pleut trente-neuf jours après.

Quand il pleut pour *saint Médard*,
Il pleut quarante jours plus tard.
A moins que saint Gervais ne soit beau (19 juin),
Et qu'il tire *Médard* de l'eau.

nombre des mardis destinés à honorer le saint, et cela en souvenir de sa bienheureuse mort arrivée le 13 du mois de juin. L'Eglise a sanctionné cette dévotion par son autorité suprême et l'a enrichie de nombreuses indulgences. Ce que l'Eglise a approuvé sur la terre est approuvé dans le ciel, Dieu l'a montré victorieusement en accordant des grâces sans nombre à la dévotion des *treize mardis* de S. Antoine. » (P. Marie-Antoine, *les Grandes gloires de S. Antoine de Padoue*, p. 41.)

« Les fidèles qui visiteront chaque mardi, jour consacré à S. Antoine, une église franciscaine, pendant que le S. Sacrement est exposé, pourront gagner une indulgence plénière, en priant aux intentions du Souverain Pontife. » (*La Voix de S. Antoine*, 1894, p. 31.)

S'il pleut le jour de *saint Médard*,
Nous n'aurons ni vin, ni lard.

S'il pleut le jour de *saint Médard*,
Le tiers des biens est au hasard,
A moins que saint Barnabé
Ne vienne lui couper le pied.

La pluie de *saint Médard* fait fermer les épis
Au gerbier, de quoi le sarrazin rit.

Si le jour de *saint Médard* il pleut sur les vaches,
Elles n'ont pas de lait de l'année.

Tel *saint Médard*, tel août.
Quand il pleut à la *saint Médard*,
Prends ton manteau sans nul retard ;
Mais s'il fait beau pour Barnabé,
Qui va lui couper l'herbe sous le pied,
Ton manteau chez toi peut rester ;
Enfin s'il pleuvait ces deux jours,
Si *Médard* et *Barnabé*, comme toujours,
S'entendaient pour te jouer des tours,
Tu aurais encore saint Gervais,
Accompagné de saint Protais,
Qui le beau temps vont ramener.

Eau de Saint-Jean ôte le vin (24 juin),
Et ne donne point de pain.

2. M. Oscar Havard écrivait dans *le Monde* du 22 mai 1894 :

Les gelées de mai, effroi des vigneron, préoccupent les jardiniers depuis plusieurs siècles, et, comme elles coïncident, la plupart du temps, avec les jours où l'Eglise honore saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais, le peuple appelle familièrement ces vénérés patrons les « Saints de glace ». Malheur à qui les dédaigne !

On raconte que, pendant les premiers jours du mois de mai 1780, le roi Frédéric de Prusse se promenait sur la terrasse du château de Sans-Souci. L'air était tiède, le soleil chaud. Le roi s'étonna que les orangers ne fussent pas encore sortis. Il appela son jardinier (un disciple français du savant La Quintinie) et lui ordonna d'exposer les arbustes à l'air extérieur. — Mais, sire, objecta le jardinier, inquiet, vous ne craignez donc pas les « Saints de glace » ? Le roi, en sa qualité de philosophe, se moqua des saints et voulut que ce fidèle serviteur dérogeât à la coutume. Il fallait en finir avec une stupide superstition. Le jardinier obéit. Jusqu'au 10 mai, tout alla bien, mais le jour de Saint-Mamert, le vent du nord se mit à souffler ; le jour de Saint-Pancrace, la température baissa sensiblement, et le jour de Saint-Servais, la gelée frappait de mort les orangers frileux.

La croyance du jardinier, fondée sur de nombreuses observations météorologiques, n'était donc pas sans fondement. Le roi, interloqué, fit appeler deux savants, les docteurs Mœdler et Lohrman, et leur donna l'ordre de contrôler les dires du jardinier. Un intéressant travail de statistique, entrepris par l'Observatoire de Berlin, justifia les défiances du bonhomme.

On redoute pour les vignes les gelées blanches de S. Eutrope (30 avril) et de S. Urbain (25 mai).

VIII. LES NOMS DE BAPTÊME¹.

1. A propos du nom de saint imposé à l'enfant dans la cérémonie du baptême, il y a lieu de rechercher le motif du choix, qui procède de la *parenté*, du *jour de la naissance* et de la *dévotion locale*.

Les noms du père et de la mère sont fréquents. Dans l'ancienne loi, il en était ainsi, témoin ce qui se passa à la naissance de S. Jean-Baptiste et qui est raconté dans l'évangile de S. Luc : « Et factum est in die octavo, venerunt (vicini et cognati ejus) circumcidere puerum et vocabant eum nomine patris sui Zachariam. Et respondens mater ejus, dixit : Nequaquam, sed vocabitur Johannes. Et dixerunt ad illam : quia nemo est in cognatione tua qui vocetur hoc nomine. »

Pour les garçons, le nom est donné par le parrain et pour les filles, par la marraine. Nous lisons à ce sujet dans le livre de raison de la famille Barbou, de Limoges (*Bullet. de la Soc. archéolog. du Limousin*, t. XII, pp. 129 et suiv.)

1568. Ma fille Anne fust née... et fust... sa marraine Anne Cossi.

1590. Marie Barbou... fust sa marraine Marie Juge.

1598. Fust née Péronne Barbou..., sa marraine Péronne de Broua.

1601. Anthoine Barbou... fust son parein M^r Anthoine Fougères.

1622. Jehan Barbou... Jehan Buesly a été parrain.

1627. Mon fils Martial Barbou est né et a été son parrain mon beau-frère Martial Plaignard de Sollonnat.

1648. Ma fille Catherine Barbou..., sa marraine dame Catherine Guytard.

1727. Ma fille a été nommée Marie... sa marraine Marie Farne.

Le nom est aussi attribué, en raison du jour de la naissance, ce que constate la généalogie des Barbou (*Ibid.*, pp. 146, 148).

Le 19^e mars 1693 est né mon cinquième fils, jour de Saint-Joseph... a

1. Voir sur l'Usage du nom de baptême, mes *Œuvres*, t. VII, p. 15.

été nommé Joseph. — L'an 1717 et le 27^e décembre, jour de Saint-Jean évangéliste, est né mon second fils et a été nommé Louis-Jean.

Un des enfants de Jean-Charles Brumauld de Beauregard, « né le 25 décembre 1743, avait reçu le nom d'Emmanuel, en reconnaissance de la faveur qu'il a eue de naître le jour de la naissance de N. S. J. C., a écrit notre père dans son *Livre de raison* » (*Rev. du Bas-Poitou*, 1893, p. 421)¹.

Au Congrès de la Sorbonne, en 1894, « M. Voillery, curé de Pommard, a lu un mémoire sur les noms de baptême usités dans la paroisse; il y signale les particularités historiques et souvenirs locaux, qui accrétaient ou accrétaient encore à Pommard les noms des saints et des saintes. » (*Corresp. hist. et archéolog.*, 1894, p. 202.) En Poitou, la présence du tombeau de sainte Radegonde, à Poitiers, objet d'un pèlerinage incessant, explique la fréquence de ce nom; de même pour S. Martial en Limousin.

2. Il est dans les habitudes de fêter un double anniversaire, celui du nom et celui du jour de la naissance, appelés par les Italiens de deux dénominations assez barbares, *onomastique* et *génétliaque*. C'est l'occasion de vœux exprimés, de cadeaux offerts et de repas ou soirées de famille.

3. Dans les *chiffres* des deux derniers siècles, l'initiale du nom de baptême se combine avec celle du nom de famille. On en a même fait, dès le moyen âge, un meuble d'armoiries. La dalle tumulaire de Jean de Troussey, abbé d'Évaux, mort en 1404, conservée au musée de Bar-le-Duc, porte les armoiries du défunt, qui sont un J couronné, initiale de son nom de baptême (Maxe-Werly, *Dalle funér. de Jean de Troussey*, p. 3).

4. Le nom de baptême change en trois circonstances : la *confirmation*, la *profession religieuse* et l'*élévation au souverain pontificat*.

Pour la cérémonie de la confirmation, la substitution n'est que temporaire et ne reparaît pas dans le reste de la vie, tandis qu'elle est complète et définitive lors de la profession religieuse².

1. Voir aussi *Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVI, pp. 127, 134; t. IX, p. 198.

2. Dans la cérémonie « de professione noviciorum » existe cette oraison : « Sancte Spiritus... per intercessionem beatissimi Benedicti quem precipuum

Longtemps, les évêques adoptèrent un autre nom, à l'occasion de leur sacre : il n'en est plus ainsi et il est rare qu'un nom nouveau s'ajoute à celui préexistant. Toutefois, l'usage s'en est maintenu en Orient et Léon XIII, dans le consistoire du 18 mai 1894, a annoncé officiellement au Sacré Collège l'élection du patriarche syrien d'Antioche : « Qui (episcopi syriaci)... patriareham renunciaverunt; isque, ex veteri decessorum more, nomen sumpsit Ignatium. » (*Anal. eccles.*, 1894, p. 206.) Il se nommait auparavant Cyrille.

Les papes prennent le nom qui leur convient¹ et ils y ajoutent le numéro d'ordre dans la série. Pie IX choisit son nom en souvenir de Pie VII et Léon XIII en mémoire de Léon XII.

Cette inscription se lit au Vatican dans la salle de Léon X, qui précède l'appartement Borgia :

SERGIUS. II.
SUMMIS. PONTT.
IMMUTANDI
NOMINIS
INITIVM
DEDIT

Toutefois, dans certains actes, ils continuent à signer de leur nom de baptême, par exemple *Jean* pour Pie IX et *Joachim* pour Léon XIII.

IX. — LES LIVRÉES.

Richelet, dans son *Dictionnaire portatif*, définit ainsi la *livrée* : « Les couleurs qu'une personne choisit pour se distinguer des autres personnes, les gens qui portent une même livrée, tous les laquais en général ». Il n'y manque que la livrée hagiographique, qui se réfère directement à la clientèle et au patronage spécial d'un saint et qui comporte tout ensemble la *couleur*, le *vêtement*, le *scapulaire*,

hujus sancte institutionis legislatorem dedisti neonon et aliorum sanctorum ad quorum nomina petitionem facit, cum a vanitate seculi veraciter convertite » (*Offic. eccles. abbat. Eveshamen.*)

Agostino Agostoni, religieux augustin, en faisant profession au commencement du xvii^e siècle, « changea son nom de baptême en celui d'Agostino » (*Giorn. arald.*, 1894, p. 22).

1. *Œuvres*, t. III, p. 190.

le *cordon*, le *ruban* et le *sac*. Elle est ordinairement le résultat d'un vœu et elle se prend, soit pour une période indéterminée, soit pour un temps limité. En tout cas, la couleur propre domine toujours dans chacune de ces diverses manifestations de la dévotion.

1. Chaque saint a sa couleur, qui n'est pas d'ordinaire en relation avec celle que l'Église lui attribue dans le culte liturgique. Voici les couleurs qui reviennent le plus souvent :

Blanc : Sainte Vierge¹.

Blanc et bleu : Sainte Vierge².

Blanc et rouge : Sainte Philomène³.

Bleu : Ste Vierge⁴, Ste Jeanne de Valois, S. Joseph⁵, S. Yves⁶.

Brun : Sainte Thérèse.

Gris cendré : Saint François d'Assise.

Jaune : Saint Joseph.

Noir : S. Augustin, S. Benoît, S. François de Paule, S. Jean de la Croix.

Rouge : SS. Martyrs, la Passion de N. S.

Tricolore : la Trinité.

Vert : Sainte Apolline.

Violet : Sainte Radegonde.

2. On désigne sous le nom de *voués* les gens qui se vouent à un saint de leur choix, c'est-à-dire qui, par un motif de piété, pour obtenir une grâce particulière ou remercier d'une faveur reçue, se consacrent spécialement, eux ou leurs enfants, à un saint en particulier et s'engagent à en porter la livrée ou les couleurs pendant un temps déterminé, comme plusieurs mois, une ou plusieurs années.

Cet usage est très ancien dans l'Église, comme le montre le fait

1. *Œuvres*, t. VII, p. 53.

2. L'évêque d'Orléans, M^r de Beauregard, écrivait, en 1803 : « Notre pieuse mère voua André à la sainte Vierge ; il porta ses couleurs pendant ses jeunes années et il lui resta fidèle pendant toute sa vie. Dès que la raison se fût développée, il renouvela lui-même cette consécration et mit son innocence sous la protection de la Reine du ciel » (*Rev. du Bas-Poitou*, 1893, p. 421).

3. *Œuvres*, t. VII, p. 53.

4. « Le bleu (dans l'écusson, aux xii^e et xiii^e siècles, en Italie) caractérise le serment de la fidélité à Marie comme reine des cieux. On trouve ainsi les villes qui ont fait partie de la ligue lombarde » (*Inst. des Fastes du S. C.*, 1894, p. 657).

5. *Œuvres*, t. VII, p. 148.

6. *Anal. ecclesiast.*, 1894, p. 238.

suivant : « André de Chio, âgé de vingt-neuf ans, fut atteint d'une fièvre violente qui le mit à deux doigts du tombeau. Il se recommanda à Marie, lui promettant de lui consacrer sa virginité, si elle lui rendait la santé. Marie accéda à sa prière, et aussitôt, revêtu d'une robe blanche, il alla publiquement prononcer le vœu qu'il avait promis de faire. Il voulait que personne dans la ville n'ignorât qu'il appartenait à la Vierge Marie et que la blancheur de ses vêtements fit connaître à tous l'engagement sacré qu'il avait pris en son honneur. Bientôt cette robe blanche devait être empourprée des roses du martyre. » (*Semaine du clergé.*)

En France, il n'y a guère que les enfants, malades ou chétifs, que les parents, dans l'intérêt de leur santé, vouent à la Vierge pour les premières années de leur vie, ordinairement jusqu'à sept ans. Les couleurs adoptées sont le blanc et le bleu. Le blanc est, en effet, la couleur normale et liturgique de la reine des Vierges ; mais le bleu ne lui convient que très imparfaitement, quoiqu'on en trouve des traces dans certaines contrées, comme l'Espagne. Peut-être aussi a-t-on été amené à l'adopter de préférence, parce qu'il est moins salissant. Quoi qu'il en soit, la Sacrée Congrégation des Rites, à la demande de plusieurs de nos évêques, a approuvé une bénédiction spéciale pour ces vêtements ou autres analogues que la piété des fidèles porte à mettre sous la sauvegarde de l'Église ¹. Nous ne pouvons que louer semblable zèle.

Parfois, pour plus de commodité, on substitue au vêtement blanc un cordon de même couleur, que l'on fait bénir préalablement. La S. C. des Rites a bien voulu encore sur ce point condescendre au désir de nos évêques et accorder pour cette bénédiction une formule spéciale ².

3. En Italie, les voués sont beaucoup plus nombreux et on les rencontre, non seulement parmi les enfants, mais aussi parmi les adultes. Ce vœu affecte trois formes : le noir, les rubans de couleurs diverses et l'*habit religieux*.

1. J'ai cité (*Œuvres*, t. VII, pp. 61-62) la formule pour vêtir et dévêtir ceux qui se mettent sous la protection de S. François de Paule.

2. J'ai parlé dans *Œuvres*, t. VII, pp. 54-69, des cordons de la Vierge, de S. François d'Assise, de S. François de Paule, de S. Joseph, de sainte Philomène et de S. Thomas d'Aquin.

Le noir est un signe de pénitence et de componction : il témoigne que l'on s'humilie devant Dieu.

Les rubans, dont la couleur varie suivant la nuance adoptée pour tel ou tel saint, se portent extérieurement, à la taille, en manière de ceinture et retombent en avant, au côté gauche. C'est une faveur étroite, nullement embarrassante. Plusieurs rubans se mettent fréquemment ensemble.

A Poitiers, le ruban est vert, symbole de l'espérance qu'on a de voir accorder la grâce demandée : il n'est pas porté par la personne, mais attaché à la grille de la chapelle où se vénère le saint.

4. Le scapulaire ou petit habit rappelle le scapulaire des réguliers. On trouvera ce qui concerne celui de S. Joseph dans mes *Œuvres*, t. VIII, p. 504.

Remarquez la gradation : du vêtement complet l'on passe à une de ses parties, qui se réduit à un minimum, par exemple le scapulaire. La corde de S. François, distribuée par les conventuels à Assise, n'est plus qu'une cordelette, agrémentée même d'un effilé de soie rouge.

Dans cette catégorie rentrent les mesures de dévotion, telles que la ceinture de la Vierge et celle de Ste Marguerite ¹; on les garde sur soi ou on en porte au cou, au chapelet, une reproduction, comme la Ste Chemise de Chartres (*Œuvres*, VII, 321 et suiv.).

5. Le costume religieux n'est donné qu'à des enfants, jusqu'aux limites de l'adolescence. C'est pourquoi l'on voit, de temps à autre, de jeunes bénédictins, dominicains, etc., qui ne sont revêtus de cet habit spécial que pour remplir les vœux faits par leurs parents.

6. Un autre usage consiste à revêtir, seulement au moment de la mort, le costume religieux ou le sac des tertiaires, afin de participer aux faveurs spirituelles de l'ordre auquel on s'affilie de cette façon. Il serait contraire aux principes que, sur l'instance des parents, le cadavre fût habillé tardivement de cette même livrée, sans participation aucune du défunt, dont la volonté n'aurait pas été consultée.

1. « Dans l'église Saint-Acheul se trouve la ceinture de sainte Marguerite, à laquelle les dames ont une grande confiance, car, le 20 juillet de chaque année, les femmes enceintes vont dans l'église se faire mettre la ceinture pour être protégées contre les maux de reins et avoir une couche heureuse. Cette relique fut apportée vers 1514 par un chanoine de l'abbaye de Saint-Acheul. » (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 180.)

Les curés ne peuvent pas empêcher les religieux de la compagnie de Jésus de revêtir de leur habit propre les fidèles qui le demandent, à l'article de la mort et désirent être ensevelis dans ce costume. Seulement, les curés ont droit aux émoluments usités pour les funérailles qui sont faites dans les églises des réguliers. Cette question fut déferée jadis par les curés de Bilbao à la S. C. du Concile, qui décida formellement la licéité de cet acte.

Calaguritana. Funerum. — Cum, vigore licentiæ obtentæ usque de anno 1695 a P. præposito generali Societatis Jesu, Augustinus de Ybayzabal, clericus beneficiatus in una ex parochialibus ecclesiis villæ de Bilbao, habitu ejusdem societatis in mortis articulo indutus, ac post obitum uti religiosus ab iisdem patribus in ipsorum ecclesia sepultus fuerit, parochi ecclesiarum parochialium, una cum clero dictæ villæ, habuerunt recursum ad hanc S. Congregationem, instantes pro emolumentis funerariis sepulture dicti Augustini, et supplicarunt quod in futurum dicti patres non possent amplius uti hujusmodi facultate induendi eorum habitu religioso constitutos in mortis articulo, in ipsorum præjudicium, ex eo quod major et principalis pars congruæ beneficiorum constituta sit in his funerariis emolumentis.... An supradicti Patres societatis possint induere constitutos in mortis articulo eorum habitu religioso, ad effectum illos tumulandi in ipsorum ecclesia et percipiendi emolumenta funeralia, private quoad dictos parochos villæ de Bilbao? Sacra Congregatio Concilii rescripsit : Affirmative, sed sine præjudicio jurium parochialium. Die 18 junii 1701.

La question retourna trois fois à la Sacrée Congrégation, qui décida enfin, le 18 novembre 1702, que les religieux devaient restituer au curé le casuel usité pour les funérailles qui ont lieu dans les églises des réguliers.

Une foule de personnes, dans l'Amérique du Sud, expriment le désir, au moment de la mort, d'être ensevelies avec l'habit de S. François. Des séculiers, des religieux errants distribuent l'habit, moyennant finances. La Sacrée Congrégation réprime cet abus qu'elle recommande à la vigilance des Ordinaires, car les supérieurs, généraux ou locaux, de l'ordre de S. François ont seuls le pouvoir, à l'exclusion de tous séculiers et réguliers, de donner par eux-mêmes ou leurs délégués, pour recouvrir le cadavre, l'habit franciscain, qui est muni de certaines grâces spirituelles, conformément à la constitution de Sixte IV.

Humiliter exponit Fr. Ferdinandus a S. Antonio, ordinis S. Francisci Discalceatorum procurator et commissarius provinciæ Brasiliens., cum plures christifideles, in Indiarum regionibus, viam universæ carnis ingres-

suri, sepeliri mandent cum habitu fratrum minorum, ut spiritualium gratiarum participes fiant, ab usum inoluisset, quod a personis secularibus, vel a quibusdam religiosis vagantibus, vendantur, sive alio modo distribuuntur habitus hujusmodi regulares, quibus induta cadavera piorum defunctorum ad sepulturam deferuntur; quo fit ut fidelium pietas ita decipiatur, cum spirituales gratiæ sint concessæ recipientibus, sive postulanti- bus religiosum habitum a superioribus prædicti ordinis. Proinde devotus orator supplicat pro opportuna provisione.

Sacra Congregatio decrevit et declaravit quod habitus hujusmodi per guardianum conventus ordinis minorum loci, in quo tales devotos fideles decedere contigerit, vel per superiorem prælatum ipsius ordinis, vel per eorum delegatum duntaxat, et non per alium sive secularem sive regularem, quavis auctoritate vel prælatione fungentem, ad præfatum effectum exhiberi debere, ad formam constitutionis sacræ memoriæ Sixti IV incipientis *Sacri*, § 9; proindeque secularibus sive regularibus prohibendum censuit, sicuti præsentis decreti vigore prohibuit, distributionem habitus minorum, quo cooperta cadavera mortuorum ad tumulum deferantur, exceptis tantummodo guardianis aliisque superioribus ordinis minorum vel eorum delegatis, ad formam dictæ constitutionis atque ordinarii locorum sedulo incumbant executioni hujusmodi decreti sub pœuis iisdem bene visis, facto verbo cum Sanctissimo. Romæ, 22 junii 1724.

X. — LES MALADES.

Les malades, pour obtenir leur guérison ou un soulagement à leurs infirmités, ont confiance en certaines pratiques que leur suggère l'Eglise, comme bénédiction spéciale et reliques des saints.

1. On trouvera dans le tome VII la bénédiction des enfants malades (p. 42), spécialement sous la protection de S. Théodore (pp. 47-51), la bénédiction de S. Maur pour les malades (pp. 45-47).

2. J'ai donné (pp. 42-43) la bénédiction des linges à l'usage des malades.

3. Les liquides que l'on bénit sont l'eau ¹, le vin et l'huile. La formule pour l'eau bénite de S. Ignace à l'usage des malades est aux pages 51-53 du tome VII, qui fournit aussi des renseignements pratiques pour l'huile de S. Benoît Labre. page 43. Chaque année, à

1. L'office de S. Thomas de Cantorbéry, au xiv^e siècle, contient ce répons (Dreves, *Anat. hymnica*, XIV, 244) :

« Ex ejus aqua sanctissima
Curatur pestis varia,
Qua potantur sanantur ægri,
Mutis loquela redditur
Et debilis quisque
Lætus revertitur. »

Rome, dans l'église de Ste-Marie Transpontine, les Carmes bénissent et distribuent l'eau de S. Albert.

On lit dans la *Curiosité Universelle*, n° du 4 juin 1894 : « Une vénérable relique est l'objet à l'abbaye d'Arnstein d'un culte bien singulier. C'est le crâne de S. Fabien. On en a fait une coupe. Tous les ans, à la Saint-Sébastien, les fidèles de la paroisse viennent boire dans ce crâne un verre de vin du cru, lequel, par parenthèse, n'est pas mauvais et ces bonnes gens se croient, pour les douze mois suivants, à l'abri de toute maladie contagieuse ».

4. A Rome, il existe certains puits vénérés, dont on boit de l'eau par dévotion, par exemple celui de la maison de S. Alexis sur l'Aventin, de la crypte de Ste-Marie *in via lata* qu'habita S. Paul, de Ste-Marie *in via*, où fut trouvée la Madone que l'on y vénère. De même, pour les sources miraculeuses de S. Paul-aux-trois-Fontaines, qui jaillirent aux trois bords que fit la tête de l'apôtre lors de sa décollation; de la prison Mamertine, où S. Pierre et S. Paul baptisèrent leurs geôliers, S. Processus et S. Martinien; de la prison de S. Laurent à *S. Lorenzo in fonte*, qui servit également au baptême.

J'ai écrit dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XX, p. 207, à propos du puits de l'église de Ste-Agathe *ai pantani* : « On boit de l'eau de son puits, où les bourreaux lavèrent les couteaux qui servirent au supplice des martyrs. Cette église porte aussi le nom de Ste-Marie-des-Anges *in macello martyrum*, parce que sous Néron un grand nombre de chrétiens furent mis à mort en cet endroit même, comme l'attestait Charlemagne en 797 : *In loco dicto macello, propter occisionem martyrum sub Neroniano gladio* ».

5. Le pain se bénit spécialement, à Rome, au mois d'août, aux quatre fêtes de S. Cyriaque, de S. Nicolas de Tolentin, de S. Roch et de S. Philippe Benizi.

Le 3 août, fête de S. Cyriaque, diacre et martyr, la distribution du pain se fait, toute la matinée, à l'église de Ste-Marie *in via lata* : chaque fidèle qui se présente reçoit un petit pain rond, vulgairement appelé *pagnotta*.

Le 10 août, fête de S. Nicolas de Tolentin, la bénédiction solennelle du pain précède, à S. Augustin et à S. Nicolas de Tolentin, a grand'messe et la distribution s'en fait aussitôt à l'assistance ¹.

1. Le P. Jacques de la Porte, augustin, a écrit : *Le pain bény, à l'invocation*

Ce pain, de la largeur d'un sou, est marqué à l'effigie du saint patron.

Le 16 août, fête de S. Roch, l'archiconfrérie qui dessert son église, *via Ripetta*, fait bénir le pain, que les dignitaires présentent au pape dans la journée.

Le 23 août, fête de S. Philippe Benizi, les Servites, à S.-Marcel, bénissent et distribuent, avant la grand'messe, du pain auquel on attribue la vertu de guérir la fièvre.

6. Du même genre est l'hostie de S. François de Paule, que les Minimes donnent à qui en demande, en tout temps de l'année, pour les femmes en couche, qui y trouvent le secours d'une prompte délivrance. Elle est de forme carrée et marquée d'une prière au saint protecteur.

Le fer imprime sur la pâte les initiales de chacun des mots suivants, qui sont une antienne et une oraison en l'honneur du saint confesseur : je crois qu'il peut dater du xviii^e siècle. En voici la configuration :

S. François de Paule dans un médaillon perlé.
I. M. I.
A. I. S. E. I. C. S. V. L. T. M. C. D. M.
B. C. O. Q. S. P. E. U. F. D. S
Y. O. P. E. S. P. F. D. P
R. U. D. E. G. D.
O. S. N. T. D. I. S. Q. U. B. P. F. C. T. P. S.
I. E. T. D. M. E. A. O. T. A. P. C. D. N. A.
L. D.

du glorieux saint Nicolas de Tollentin, son institution, ses merveilleux effects confirmez par plusieurs histoires et le moyen d'en user, avec l'abrégé de la vie dudit saint et quelques oraisons pieuses, mis au jour par ordonnance du R. P. Melchior Beydals, docteur en la Sa. Th. et provincial des Pères Augustins au Pays-Bas. A Douay, de l'imprimerie de Baltazar Bellère, au Compas-Vert, 1647.

Dans un acte de 1556, portant fondation d'une procession, il est stipulé ainsi : « Et sera faite distribution par ledit procureur (de la fabrique) de Coullaines à chacun des confrères assistans à ladite procession, personnellement, d'ung petit gastelet ou eschaudé, sur lequel sera empreint l'ymaige et représentation Monsieur Saint Nicollas, ainsy que l'on a accoustumé distribuer aux frères et sœurs de confrairie Monsieur Saint-Nicollas dudict Coullaines, au cas qu'ils aillent processionnellement audit lieu iceluy jour de lundy des ferries de Pasques et non à ung aultre jour » (*Union hist. du Maine*, 1894, p. 75).

1. Sic au lieu de II.

Je tiens l'interprétation suivante du curé de *S.-André delle fratte*, à Rome, qui a bien voulu m'offrir aussi quelques-unes de ces osties bénites :

JESUS MARIA JOSEPH.

Antiphona. — In sanctitate et justitia Christi sequens vestigia, longum tulit martyrimum, carnem domuit ; mundi blandimenta contempsit, hostemque superbum, pauper et humilis, fortiter dimicando, superavit.

ÿ. Ora pro ea, S. Pater Francisce de Paula.

ñ. Ut digna efficiatur gratia Dei.

Oremus. — Servitutis nostræ tibi, Domine, jura solventes, quæsumus, ut Beati Patris Francisce Confessoris tui patrocinio suffragante, in ea tua dona multiplices, et ab omnibus tuearis adversis. Per Christum Dominum Nostrum. Amen. — Laus Deo.

7. La S. C. des Rites a rendu deux décrets, relativement à l'usage de porter aux malades la relique de S. Saturnin, titulaire de l'église paroissiale de ce nom, à Pampelune ¹.

Pampilonen. — Expositum fuit apud S. Rituum Congregationem, quod in parochiali ecclesia S. Saturnini civitatis Pampilonen., quæ per vicarium perpetuum curam animarum gerentem, per sacristam ac per quatuordecim alios beneficiatos, choristas nuncupatos, deservitur, omnes et singulæ functiones sive actus, tam in choro quam extra, juxta inveteratam consuetudinem, ab eodem vicario perpetuo, utpote digniore, exercentur, quatenus præsens reperiatur ; sin minus, supplet sacrista ; et, eo etiam absente vel impedito, succedunt choristæ juxta ordinem antianitanis. Unus ex actibus suprascriptis est delatio reliquie S. Saturnini, ecclesie patroni, ad infirmos morbo periculoso laborantes, pro qua dictus vicarius vel alter in ejus locum, juxta ordinem antedictum, reliquis capellanis associatus, dictamque reliquiam velo serico coopertam gerens (privatim tamen et absque ulla solemnitate), domum infirmi accedit, eoque perventus ipsam reliquiam supra mensam adorationi exponit, et successive psalmi, evangelia et orationes recitantur, ac cætera fiunt quæ in visitationibus infirmorum per Rituale Romanum præscribuntur. Cum autem aliquando contingat quod de tempore, quo vicarius penes aliquem infirmum moratur pro administrando sacramento extremæ unctionis, vel alia de causa, superveniat sacrista, sive alter beneficiatus reliquiam prædictam deferens ; dubitatum fuit, ad quem ex ipsis spectet celebratio ceremoniarum visitationis dicti infirmi, an scilicet ad illum qui reliquiam detulit et quodammodo per hujusmodi delationem videtur functionem inchoasse, an potius ad vicarium tanquam digniorem et præsentem atque

1. Voir dans le tome IX, p. 458, un autre décret donné pour Cagliari, en 1607.

allegantem dictas ceremonias esse actum diversum et separatum ab ipsa delatione reliquiæ? Quapropter pro parte præfati vicarii supplicatum fuit pro hujusmodi declaratione. Et eadem S. Congregatio respondit, in casu proposito, spectare ad vicarium tamquam digniorem et ita declaravit. Die 22 novembris 1687.

Pampilonen. Visitationis infirmorum. — Cum in sacrario ecclesiæ parochialis S. Saturnini civitatis Pampilonen. asservetur reliquia S. Saturnini, ejusdem ecclesiæ titularis, quæ juxta consuetudinem ad infirmos deferabatur, orta fuerit controversia inter sacristam et beneficiatos ex una et vicarium prædictæ ecclesiæ ex altera partibus, an existente vicario in domo infirmi, ad ipsum vicarium potius vel ad presbyterum dictam reliquiam deferentem spectet ipsum actum visitationis explere. Cumque S. Rituum Congregatio, sub die 22 novembris 1687, declaraverit actum spectare ad vicarium uti digniorem, iterum vero, commissa causa Emo cardinali Estensi et, stante ejusdem absentia, per Emum Columnam relata, eadem S. Congregatio, utraque parte, tam in voce quam in scriptis informante, auditisque juribus hinc inde deductis, et instantibus dictis sacrista et beneficiato pro revocatione supradicti decreti, censuit functiones inchoatas a sacrista seu alio beneficiato dictæ ecclesiæ ab eodem esse terminandas. Ideoque actum visitationis infirmorum cum dicta reliquia S. Saturnini explere ad deferentem spectare decrevit, et ita deinceps, quibuscumque non obstantibus, servari mandavit. Die 21 januarii 1690.

8. Voici la formule employée, à Rome, par les Servites pour la bénédiction des infirmes avec la relique de leur fondateur, S. Philippe Benizi; elle est la même, moins l'oraison spéciale, pour la bénédiction avec les reliques des sept saints fondateurs, de S. Pèlerin Laziosi, de Ste Julienne Falconieri ou de tout autre saint ou bienheureux de l'ordre des Servites, comme il résulte du livret imprimé par les soins de Pecoroni.

MODO DI BENEDIRE GL'INFERMI COLLE RELIQUIE DI S. FILIPPO BENIZI.

Il sacerdote, voltato verso l'infermo, l'esorterà a chieder perdono e misericordia de'suoi peccati, per rendersi degno della grazia che brama, indi a recitare coi circostanti tre Pater e tre Ave Maria ad onore della Santissima Trinità, perchè il Signore, pei meriti ed intercessione del Santo, gli conceda la grazia della salute dell'anima e del corpo; poi dirà:

Jesus † Maria † Philippus, Jesus salus nostra. Super ægros manus imponent, et bene habebunt. Dominus Jesus Christus, Dei et Beatæ Mariæ Virginis filius, mundi salus et Dominus, sit tibi clemens et propitius; et per merita et intercessionem ejusdem Beatissimæ Mariæ et B. P. N. Philippi, confessoris ac servi sui, liberet te ab omni febre tertiana, quartana, quotidiana et continua, ac ab omni malo detque tibi salutem mentis et corporis, ad laudem et gloriam sui sanctissimi nominis. Amen.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster.

Ÿ. Et ne nos inducas in tentationem. — R̄. Sed libera nos a malo.

Ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini. — R̄. Qui fecit cœlum et terram.

Ÿ. Convertere, Domine, usquequo. — R̄. Et deprecabilis esto super servum tuum (*vel servam tuam*).

Ÿ. Benedic, anima mea, Domino. — R̄. Qui sanat omnes infirmitates tuas.

Ÿ. Domine, exaudi orationem meam. — R̄. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. — R̄. Et cum spiritu tuo.

Oremus. Concede nos famulos tuos, quæsumus, Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere, et gloriosa beatæ Mariæ semper Virginis intercessione, a præsentī liberari tristitia et æterna perfrui lætitia. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oremus. Omnipotens sempiternus Deus, salus æterna credentium, exaudi nos pro infirmo famulo tuo (*vel infirma famula tua*) pro quo (*vel pro qua*) misericordiæ tuæ imploramus auxilium, per merita B. Philippi, confessoris tui, Patris nostri, quem ad Genitricis Filii tui famulatum, in sancta hac religione Servorum, mirabiliter elegisti, ut, reddita sibi sanitate, gratiarum tibi in ecclesia tua referat actiones.

Omnipotens et misericors Deus, qui ad mentes illuminandas et corpora sananda tot mirabilia per gloriosæ Virginis Matris Unigeniti tui servum Philippum operari dignatus es; concede, per ejusdem merita et intercessionem, hunc (*vel hanc*) nomini tuo fidelē infirmum (*vel infirmam*) de salute mentis et corporis ita gaudere, ut post præsentem vitam tui vultus gloria cum ipso perfrui mereatur æterna. Per Christum Dominum nostrum. — R̄. Amen.

Dipoi si fa il segno della croce sopra l'infermo con la reliquia del Santo, dicendo : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Avvertasi che quando vorrà darsi la benedizione colle reliquie de' Sette BB. Fondatori, o di S. Pellegrino Laziosi, o di S. Giuliana Falconieri o d' altro Santo o Beato dell'Ordine, si recitano le sopradette orazioni, variando rispettivamente i nomi de' Santi, e aggiungendo l'orazione propria de' medesimi che trovasi stumputa in questo stesso libretto presso le preghiere dei singoli Beati.

XI. — LES MALADIES, INFIRMITÉS, ACCIDENTS ET FLÉAUX¹.

Abcès à la gorge : S. Albert de Trapani.

1. Dans l'Année liturgique à Rome, Rome, Spithover, 1870, 5^e édit., pp. 265-266, et dans le Traité d'iconographie chrétienne, Paris, Vivès, 1890, t. II pp. 168-174.

Affaires désespérées : S. Jude; *difficiles* : S. Joseph; *embarrassées*,
S. Expédit.

Agonisants : S. Joseph.

Animaux domestiques : S. Antoine.

Animaux nuisibles : S. Grat.

Apoplexie : S. André Avellin.

Ardents (mal des) : Ste Geneviève, S. Goëry.

Avalanche : S. Défendant.

Avertin ou tournoiement de tête : S. Acaire ou Encaire.

Aveugles : S. Clair, S. Giraud de Salles, S. Louis.

Avortement : Ste Catherine de Suède.

Bergerie : S. Jean-Baptiste, S. Roch.

Bêtes : S. Blaise.

Bétail (conservation du) : S. Claude m., S. Guy.

Bêtes à cornes : S. Antoine, S. Blaise, Ste Brigitte, S. Corneille
S. Roch, S. Sébastien.

Biens de la terre : Ste Praxède.

Blasphèmes (cessation des) : S. Giraud de Salles.

Bœufs : S. Corneille.

Bonne mort : S. Ange gardien, Ste Barbe, S. Giraud de Salles,
S. Ignace de Loyola, S. Joseph, Ste Ursule.

Boutons et croûtes à la figure : S. Laurent (mal de Saint Laurent).

Calculs : Ste Aldegonde, S. Benoit, S. Fiacre, S. Girard de Toul.

Campagne : S. Valentin.

Cancer : Ste Aldegonde, S. Cado, S. Fiacre, S. Gilles.

Captifs. Voir *Prisonniers*.

Cécité : S. Giraud de Salles. Voir *Aveugles*.

Chats : Ste Gertrude.

Chevaux : S. Antoine, S. Eloi, S. Etienne, S. Georges, S. Guidon.

Chiens : S. Belin, S. Guy, S. Hubert, S. Pierre Chrysologue,
Ste Quiterie.

Choléra : S. Roch.

Chutes : S. Venant.

Claudication : S. Evre, S. Giraud de Salles.

Colique : S. Brieuç, Ste Emerance, S. Erasme, S. Fiacre, S. Iry,
S. Mamert, S. Mesmin, S. Vincent.

Contagion : Voir *Peste*.

Conduite de la vie : S. Lewias, pilote.

Convulsions : S. Barthélemy, S. Eutrope, S. Ghislain, S. Sylvain.

Coqueluche : Ste Bertile.

Couches : S. François de Paule, S. Joconde.

Cours de ventre : S. Fiacre.

Croup : Ste Radegonde.

Dartres, maladies herpétiques : S. Antoine.

Dents : Ste Apolline, S. Bernard de Menthon, Ste Élisabeth de Hongrie, S. Grégoire l'Illuminateur, S. Médard, S. Turibe, Saint Ursmar.

Descente : SS. Côme et Damien. Voir *Hernies*.

Diarrhée : Voir *Cours*.

Dysenterie : S. Guy, Ste Lucie, S. Roch.

Ecoliers : S. Nicolas.

Ecrouelles : Ste Balbine, S. Cado, S. Cloud, S. Edouard le confesseur, S. Lienne, S. Marcou, S. Méen.

Enfantement : Ste Anne, Ste Marguerite, Ste Marie d'Oignies.

Enfants : S. Claude, S. Nicolas; *crieurs* : S. Pierre; *malades* : S. Eutrope, S. Flocel, S. Fort, S. Julien du Mans, S. Leufroi, S. Macou ou Malo, S. Théodore; *incontinents* (Voir *Incontinence*); *tardant à marcher* : S. Fort, S. Martin, S. Remy, S. Vât; *ne marchant pas*, S. Idunet. Voir *Peur*.

Enflure : S. Eutrope, S. Thibault.

Engelures : N. D. de Pitié, S. Genès.

Entrailles (maux d') : S. Erasme, S. Julien du Mans.

Epidémies : S. Antoine, B^e Philippe de Chantemilan (parce qu'elle mourut de la peste en 1451), S. Roch, S. Sébastien, S. Valentin.

Epilepsie : Ste Aldegonde, Ste Bibiane, S. Cado, S. Corneille, S. Eutrope, S. Giraud de Salles, S. Guillaume d'York, S. Jean Baptiste, Saint Joachim servite, S. Lambert évêque de Vence, SS. rois Mages, Ste Monique, S. Nauphrase (c'est pourquoi on l'appelle mal de S. Nauphrase), Ste Néomaie, S. Valentin, S. Willibrod.

Epizootie : S. Antoine, S. Antoine de Padoue, S. Bernard de Menthon, S. Blaise, S. Bohi, S. Erard, S. Eston, S. Gui d'Anderlecht, S. Monon.

Eruptions : S. Julien du Mans.

Erysipèle : S. Benoît, S. Maixent (*mal de S. Maixent*).

Esquinancie : S. Blaise, S. Luitbert.

Estomac (maux d') : Ste Emerance, S. Paixent.

Estropiés : S. Eutrope, S. Gervais, S. Gilles.

Etisie : S. Théodulphe.

Faiblesse : S. Fort ou Symphorien, S. Germain, S. Malo, S. Ours.

Famine : S. Maurille.

Femmes : *enceintes*, Ste Anne, Ste Euphémie, Ste Félicité, S. Flocel, Ste Livrade, Ste Marguerite; *en couches*, S. Joconde, B. Torrello; *méchantes*, S. Goumer, S. Mathurin; *stériles*, S. Albert de Trapani. Voir *Couches*, *Sein*, *Stérilité*.

Feu : S. Antoine, S. Benoit, Ste Marie Egyptienne, S. Nicolas, S. Pierre, B. Rizzerio, S. Serein ou Séverin, Ste Sigolène, S. Sirot, S. Thibault, Ste Verge.

Fièvre : S. Amalair Fortunat, évêque de Trèves; S. Ammon, évêque de Toul; S. Antoine de Padoue, Ste Bove, Ste Brigitte, S. Calmine, S. Cerin, S. Claude m., S. Euladius, S. Florent, S. François d'Assise, S. Gérard, S. Gilles, S. Giraud de Salles, S. Gonery, S. Hirmin, S. Onuphre, S. Pierre Chrysologue, S. Raymond de Moissac, S. Regnauld, Ste Ségolène, S. Sigismond, S. Udalric, Ste Vierge, S. Winebald.

Filles à marier : S. Nicolas.

Fistules aux jambes : S. Antoine.

Fléaux : Ste Godeberthe.

Flux de sang : S. Fiacre, Ste Lucie.

Fluxion : S. Grégoire illuminateur.

Folie : S. Alpinien, Ste Dympe, Ste Geneviève, S. Gildas, S. Giraud de Salles, S. Hildevert, S. Julien du Mans, S. Mathurin, Ste Restitue, S. Vrain.

Foudre : Ste Barbe, S. Donat, Ste Eurosie, S. Grat, S. Guy, Ste Irène, SS. Jean et Paul, S. Joconde, S. Thomas d'Aquin.

Fracture : S. Léonard.

Froid : S. Joconde.

Furoncles : S. Antoine, S. Cloud, S. Crépin.

Gale : B. Regnaud, ermite, S. Méen.

Gelée : S. François Xavier.

Glandes : S. Nicaise.

Gorge : S. Albert de Trapani, Ste Amelberge, Ste Bertile, S. Blaise Ste Lucie, S. Nicaise.

Goutte : S. Ennemond, archevêque de Lyon; S. Genou, S. Giraud de Salles, S. Gotard d'Este, S. Jubin, S. Julien d'Alexandrie, S. Louis évêque de Toulouse, B. Regnaud, S. Stapin, S. Trophime, S. Walfroid.

Gravelle : S. Benoit, S. Liboire, Ste Syrie, S. Vulgan. Voir *Calculs*.

Grêle : S. Abdon, Ste Barbe, S. Barthélemy, S. François Xavier, S. Grat, S. Joconde.

Grossesse : S. Tudual. Voir *Femmes*.

Hannetons (contre les ravages des) : S. Grat.

Hémorrhagie : Ste Lucie, Ste Matrone, Ste Richarde, Ste Tanche.

Hémorrhoides : S. Fiacre (mal S. Fiacre).

Hernies : Ste Aldegonde, Ste Begge, S. Corneille, Ste Cyre, S. Fiacre.

Hydrophobie : Ste Aldegonde, Ste Cazarie, S. Germain d'Auxerre, Saint Guy, S. Hubert, S. Mamert, S. Othon, S. Pierre, S. Pierre Chrysologue, Ste Quiterie, S. Udalric, Ste Walburge.

Hydropisie : S. Eutrope, S. Giraud de Salles, S. Guillaume d'York, S. Malo, S. Théodulphe, S. Thibault.

Impuissance : S. Ennemond, S. Gilbert.

Incendie : Ste Agathe, S. Antoine, Ste Barbe, S. Donat, S. Florian, Ste Foy, S. Gatien, Ste Godeberthe, S. Laurent, S. Nicolas, Ste Richarde, S. Sébastien, S. Yves. Voir *Feu*.

Incontinence d'urine : SS. Gervais et Protais, Ste Tanche.

Inflammations : S. Benoit.

Inondations : Ste Catherine de Suède, S. Colomban, S. Défendant, S. Grégoire de Néocésarée, S. Joconde, Ste Marguerite de Hongrie, S. Spiridion.

Insectes dévastateurs des campagnes : S. Bernard de Menthon. Voir *Hannetons*.

Insensés : S. Germain d'Auxerre.

Iressse : S. Mathurin (mal de S. Mathurin).

Jambes : S. Quirin, S. Stapin.

Jaunisse : S. Gérard.

Lèpre : S. Ammon, évêque de Toul; S. Grat.

Lait (pour avoir du) : Ste Blandine.

Lessive : S. Clair.

Loupe : S. Loup.

Loups (contre les) : S. Défendant, S. Ignace de Loyola, S. Pierre de Trévi, B. Torello.

Mal de S. Sylvain : S. Sylvain.

Malades en danger de mort : S. Léonard.

Maladies contagieuses : Ste Geneviève, Ste Julienne, Ste Lucie.

Maléfices (contre les) : S. Benoît.

Mer (périls de) : Ste Agnès, S. Christophe, S. Erasme, Ste Lucie, Ste Marie de Cervellon, S. Nicolas, S. Pierre Gonzalès.

Migraine : S. Eutrope, S. Hernin, Ste Julienne de Collalto, S. Pierre Damien.

Moissons : S. Grat.

Moribonds : S. Sévère, évêque de Naples.

Mort spirituelle : S. Giraud de Salles.

Mort subite : S. André Avellin, Ste Barbe, S. Christophe, Ste Marthe.

Mulots (contre les) : S. Valentin.

Mutisme : S. Giraud de Salles.

Naufrage : Ste Marie de Cervellon, S. Nicolas, S. Telme, S. Yves.

Nerfs (maux de) : S. Alpinien, S. Barthélemy.

Néuralgie : S. Gonery.

Noyer (danger de se) : S. Hyacinthe, S. Jean d'Ortega, S. Romain.

Objets perdus : S. Antoine de Padoue, Ste Édigne, Ste Hélène, S. Hiéron.

Oies (protection des) : S. Ferréol, m.

Orage : Ste Barbe, Ste Chélidoine, S. Christantien, S. Donat, Ste Eurosie, S. François-Xavier, SS. Jean et Paul, S. Joconde, S. Loup, S. Madir, S. Mesmin, S. Michel, Ste Scholastique, S. Théodore Tiro

Oreilles (maux d') : S. Quirin.

Ouragans : S. Blaise.

Paix des ménages : S. Amalair-Fortunat.

Panaris : S. Grat.

Paralysie : S. Eutrope, S. Evre, S. Giraud de Salles, S. Guillaume d'York, S. Loup, S. Quirin, Ste Reinelle, S. Walfroid.

Peau (maladies de) : S. Benoît.

Peste : S. Adrien, S. Antoine de Padoue, S. Casimir, S. Charles Borromée, S. Christophe, S. François-Xavier, Ste Godeberthe,

S. Goussault, S. Macaire, Ste Praxède, S. Roch, S. Salvi, S. Sébastien, S. Valentin.

Petite vérole : S. Mathias, S. Nicaise, B^e Rite de Cascia.

Peur : S. Paul de Narbonne, B. Regnaud, ermite.

Peur de la mort : S. Gervais.

Peurs des enfants : S. Cyr et Ste Julitte, S. Jean-Baptiste, S. Leu, S. Loup de Sens, Ste Néomaye, S. Paul.

Pierre : S. Benoît, S. Florent de Strasbourg, S. Jean de Sahagun, S. Liboire.

Plaies : S. Julien du Mans.

Pluie (pour avoir de la) : S. Calmine, Ste Emérite, S. Eutrope, Ste Florence, S. Grat, S. Héribert, S. Isidore, S. Lucius, S. Maxentiot, S. Pierre, S. Sanctien, S. Valentin.

Pluie (cessation de la) : Ste Praxède.

Porcs : S. Antoine.

Possession diabolique : S. Ayon, S. Cyriaque, S. Giraud de Salles, S. Romain de Rouen, S. Ubald.

Prisonniers (délivrance des) : S. Eutrope, Ste Foy, S. Léonard.

Rage. Voir *Hydrophobie*.

Rats (contre les) : Ste Gertrude de Nivelles, B. Martin de Porrès, S. Valentin. Voir *Mulots*.

Reins (maux de) : Ste Marguerite.

Rhumatisme : S. Eutrope, S. Gonéry, S. Maur abbé, S. Nicolas, S. Remy, S. Stapin, S. Walfroid.

Ruptures : S. Thibault. Voir *Hernies*.

Sauterelles : S. Grégoire d'Ostie.

Sciaticque : S. Maur abbé.

Scrofules : voir *Écrouelles*.

Sécheresse (contre la) : S. Boniface, Ste Emérite, Ste Eurosie, S. Lucius, S. Martial, S. Martin, S. Maximin, S. Paul, Ste Rade-gonde, S. Sigebert, S. Thibault.

Sein (maux de) : Ste Agathe, Ste Aldegonde.

Sérénité du temps : S. Clair, S. Salvi, S. Séréné.

Serpents : S. Guy.

Souris (contre les) : Ste Gertrude de Nivelles, S. Servais.

Spasmes : S. Erasme.

Stérilité des femmes : S. Adrien, S. André, S. Brice, Ste Foy,

Ste Marguerite, S. Mathias, Ste Prève, S. Regnauld, Ste Vénère.

Surdité : S. Giraud de Salles, S. Sour, S. Sylvain.

Syphilis : S. Job.

Teigne : S. Ignace.

Tempêtes : S. François Xavier, S. Nicolas, S. Salvi.

Tête (maux de) : S. Antoine, S. Aubin, S. Avertin, Ste Bibiane, Ste Cazarie, S. Etienne, S. Eutrope, S. Florent, S. Fraimbault, S. Hervé, S. Juste, S. Lando, S. Mathurin, S. Paixent, S. Pierre Damien, S. Raymond de Moissac, S. Taraque, S. Véron. Voir *Avertin*, *Migraine*.

Tonnerre : Ste Barbe.

Toux : S. Blaise.

Tremblements de terre : S. Emygdus, S. François de Borgia, S. François Solano.

Tumeurs : S. Cloud, S. Loup, S. Mandez, S. Thibault.

Ulcères : Ste Reinelle.

Variole : voir *Petite vérole*.

Ventre : S. Erasme. Voir *Colique*.

Vents : S. Blaise.

Vers : S. Fiacre, S. Macou, Ste Néomaye, Ste Radegonde.

Vertige : S. Mathurin.

Vignes : S. Vincent Ferrier.

Voyageurs : Ste Florence, Ste Gertrude de Nivelles, S. Julien le pauvre, S. Nicolas, Ste Pétronille, S. Valentin.

Yeux : Ste Adèle, S. Bernard de Menthon, S. Clair, Ste Fare, Ste Foy, S. Gautier, S. Hervé, S. Jean-Baptiste, S. Julien du Mans, Ste Lucie, Ste Mang, Ste Odile, Ste Reinelle, S. Turibe.

1. On consultera avec fruit les ouvrages suivants qui sont spéciaux sur la matière :

Du Broc de Segange, *Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*; Paris, 1887, Bloud et Barral, 2 gros vol. in-8, de plus de 600 pages chacun. Beaucoup de prières sont insérées dans cet ouvrage.

De l'invocation miraculeuse des saints dans toutes les maladies et les besoins particuliers, par M^{me} la baronne d'Arret; Paris, Palmé, petit in-16. Chaque page donne, en suivant l'ordre des jours de l'année, le nom d'un saint, quelques lignes de biographie et une prière. Une table, par ordre alphabétique de maladies, complète le volume.

Voir aussi la *Table générale de la Grande vie des saints de Collin de Plancy et Daras* (édition de 1891, pages 430 et suivantes).

M. le chanoine Arbellot, au Congrès de la Sorbonne, en 1893, a lu un mé-

XII. — CORPORATIONS, CONDITION SOCIALE ¹.

Le patron est le saint choisi pour protéger la corporation. Deux raisons ont motivé, d'ordinaire, ce choix : la similitude de profession et l'église ou chapelle où se tenaient les réunions.

Il figure sur le sceau, la targe, les médailles, les méreaux, l'écusson, la bannière et les diplômes. L'église ou chapelle lui est dédiée, sinon il a un autel sous son vocable.

On lui met en main, pour le faire reconnaître, les instruments de la profession, surtout s'il l'a exercée.

Voici la liste alphabétique des patrons, invoqués autrefois en France ou encore à Rome, où existent toujours les corps de métiers :

Agneliers : Ste Croix.

Aiguilletiers : S. Sébastien.

Amidonniers : S. Charles Borromée.

Apothicaires : SS. Côme et Damien, S. Michel, S. Nicolas (à cause de la manne).

Arbalétriers : S. Christophe, S. Georges, S. Sébastien.

Archers : voir *Arbalétriers*.

Architectes : l'Ascension de N. S., S. Thomas d'Aquin.

Ardoisiers : S. Lezin.

Armuriers : Ste Barbe, S. Guillaume de Malavalle.

Arquebusiers : S. Eloi.

Artificiers : Ste Barbe.

moire intitulé : *Étude sur le culte des saints, les pèlerinages et l'observation de certaines pratiques religieuses, au point de vue de la guérison de certaines maladies*. Après avoir dit quelques mots sur la question au point de vue théologique, il en parle au point de vue historique. Il expose trois raisons pour lesquelles les saints sont invoqués pour la guérison de certaines maladies : 1^o lorsque les saints eux-mêmes ont éprouvé ces maladies ; 2^o lorsque, dans leur légende, il est rapporté qu'ils ont guéri des maladies semblables ; 3^o lorsque le nom des saints a quelque analogie avec la maladie dont on sollicite la guérison. Il termine en citant les diverses pratiques religieuses qui sont encore en usage dans les campagnes du Limousin.

M. l'abbé Valtier, de la Société archéologique de Senlis, fait observer à ce propos que les pèlerinages ont été souvent détournés de leur destination primitive par l'ignorance du peuple, qui aimait à trouver un sens pour ainsi dire palpable à leur dévotion. A Saint-Leu-d'Esserent, par exemple, on conduisait les enfants pour les guérir de la peur, le *leu* ou *loup* inspirant cette peur.

1. Dans le *Traité d'iconographie chrétienne*, t. II, pp. 314-321.

Artilleurs : Ste Barbe.

Aubergistes : Ste Marthe, S. Théodote, S. Zachée (ayant reçu le Christ chez lui).

Avocats : S. Yves, avocat.

Balanciers : S. Michel, parce qu'il tient une balance pour le pèsement des âmes.

Barbiers : Ste Catherine, SS. Côme et Damien, S. Louis.

Bateliers : S. Julien le pauvre, S. Nicolas.

Bâtiers : S. Georges.

Batteurs de cuivre : voir *Dinandiers*.

Batteurs d'or : S. Eloi.

Bergers : S. Druon, Ste Germaine Cousin, Ste Néomaye, qui gardèrent les troupeaux; S. Wendelin.

Beurriers : voir *Fruitiers*.

Blanchisseuses : Ste Hunna, S. Lidoire.

Blatiers : la Toussaint.

Bonnetiers : Nativité de la Vierge.

Bouchers : S. Amarand, l'Annonciation, S. Antoine, S. Barthélemy (qui fut écorché), S. Hubert, S. Nicolas, le S. Sacrement, S. Thomas de Cantorbéry, S. Thomas d'Aquin.

Boulangers : l'Annonciation, S. Aubert, S. Honoré, S. Lazare, S. Michel, N.-D. de Lorette.

Bourreaux : S. Adrien.

Bourreliers : S. Eloi, S. Georges, S. Gualfard, N.-D. des Vertus.

Boursiers : S. Brieu.

Boutonniers : S. Louis, Nativité de la Vierge.

Brasseurs : S. Adrien, S. Arnould, Ste Dorothee, S. Médard.

Brodeurs : S. Clair, S. Louis, N.-D. des Neiges.

Brossiers : Ste Barbe.

Broutiers : S. Thomas d'Aquin.

Buveurs : Ste Bibiane, S. Mathias.

Cabaretiers : S. Laurent, S. Lubin, Ste Marthe, S. Martin, S. Théodote (il fut cabaretier), la Transfiguration, S. Zachée.

Cardeurs : S. Blaise, à cause du poigne de cardcur avec lequel il fut supplicié; Ste Madeleine, parce qu'elle employait le peigne pour sa toilette.

Carillonneurs : Ste Barbe, S. Joseph.

Carriers : S. Blaise.

Carrossiers : S. Antoine, S. Eloi.

Cartiers : S. Claude, les rois Mages.

Cavaliers : S. Georges.

Ceinturiers : S. Jean-Baptiste, qui portait une ceinture sur son vêtement de poils de chameau.

Chamoiseurs : S. Jean-Baptiste.

Chandeliers : la Chandeleur (par synonymie), S. Jean-Porte-Latine, la Nativité de la Vierge, Ste Suzanne.

Chantres : S. Grégoire, qui institua le chant grégorien ; S. Jean-Baptiste, dont l'Évangile dit : « Vox clamantis in deserto. »

Chapeliers : Ste Barbe, S. Jacques, S. Michel.

Charbonniers : S. Alexandre, S. Laurent (brûlé sur des charbons ardents).

Charcutiers : S. Antoine, à cause de son porc ; B^e Rite de Cascia.

Charpentiers : S. Blaise, S. Jean-Baptiste, S. Joseph (qui fut charpentier), S. Mathias (à cause de sa hache), S. Wolfgang.

Charrons : Ste Catherine (à cause de sa roue), S. Eloi (ayant travaillé le fer).

Chasseurs : S. Eustache, S. Hubert, qui se convertirent à la chasse.

Chaudronniers : S. Dominique, S. Eloi, S. Fiacre, S. Maur.

Chaussetiers : Ste Anne, Ste Geneviève, Ste Vierge.

Chevaliers : S. Georges, S. Longin, S. Paul (parce qu'il fut renversé de cheval sur le chemin de Damas).

Chevaliers de l'arc : S. Sébastien, qui fut percé de flèches par des archers.

Chevriers : Ste Croix.

Chirurgiens : Ste Catherine, SS. Côme et Damien qui étaient médecins.

Ciriers : S. Nicolas.

Cloutiers : S. Cloud (à cause de l'analogie du nom).

Cochers : S. Eloi.

Coffretiers, bahutiers : S. Jean porte Latine.

Confiseurs : S. Mathias, la Purification.

Confrères du S. Sacrement : S. Thomas d'Aquin, parce qu'il composa l'office de la Fête-Dieu.

Conscrits : S. Eflam.

Constructeurs : les Quatre couronnés, qui travaillaient la pierre.

Contre-pointiers : S. François d'Assise, S. Louis.

Cordiers : S. Paul.

Cordonniers : S. Barthélemy, parce qu'il fut écorché et que ces artisans emploient la peau ; SS. Crépin et Crépinien, qui exercèrent ce métier ; S. Martin, S. Simon.

Corroyeurs : S. Barthélemy, S. Blaise, SS. Crépin et Crépinien, S. Thibault.

Courtiers de commerce : S. Gabriel (chargé du message de l'Annonciation), S. Sébastien.

Courtisanes : Ste Madeleine, Ste Pélagie, Ste Thaïs, qui firent pénitence après une vie de désordre.

Couteliers : S. Eloi (qui travailla le fer), S. Jean-Baptiste.

Couturiers : Ste Anne (qui apprit à travailler à la Ste Vierge), la Chandeleur, Ste Geneviève, Ste Lucie, S. Sébastien, Ste Vierge.

Couvreurs : l'Ascension (parce qu'ils doivent monter sur les toits), Ste Barbe, S. François d'Assise, S. Julien le pauvre, S. Vincent Ferrier.

Cuisiniers : l'Annonciation, S. Laurent (qui fut rôti sur un grill), Ste Marthe (qui reçut N. S.)

Cuveliers : S. Mathias.

Danseurs : la Visitation ; la danse est un signe de joie, or Ste Elisabeth dit alors : « Exultavit infans in utero meo » et la Ste Vierge dans le *Magnificat* : « Et exultavit spiritus meus. »

Débardeurs : S. Nicolas.

Dégraisseurs : la Transfiguration.

Déchargeurs de vin : voir *Tonneliers*.

Dentelières : Ste Anne, S. François Régis, N.-D. des Neiges.

Dinandiers : S. Fiacre, S. Maur.

Doreurs : S. Eloi, qui fut orfèvre.

Drapiers : Ste Anne, S. Blaise, Ste Geneviève, S. Hommebon (il fut tailleur), S. Sévère.

Droguistes : SS. Côme et Damien, qui fournirent des remèdes aux malades qu'ils soignaient.

Ecoliers : Ste Catherine, parce qu'elle fit la leçon aux philosophes d'Alexandrie ; S. Louis de Gonzague, à cause de sa jeunesse ; S. Ni-

colas, qui ressuscita trois écoliers ; Ste Ursule, en raison de sa compagnie des onze mille vierges.

Ecrivains : S. Jean Porte Latine, *latine* se disant des lettres moulées, comme les caractères d'imprimerie.

Employés de l'église : Epiphanie.

Enfants de chœur : SS. Innocents, parce qu'ils sont à l'âge de l'innocence.

Entrepreneurs de bâtiments : les Quatre Couronnés.

Eperonniers : S. Eloi, S. Gilles.

Epiciers : S. Nicolas, la Purification.

Épingliers : Ste Claire, la Nativité de la Vierge (parce qu'on épingle les nouveaux nés dans leur maillot).

Escrimeurs : S. Michel, qui tient une épée pour combattre le démon.

Espaliers : S. Eloi.

Estagniers : S. Martin.

Étudiants : S. Jérôme (très studieux), S. Laurent, S. Mathieu.

Étuvistes : Ste Catherine, S. Grégoire, Ste Madeleine, S. Michel.

Expéditeurs d'affaires : S. Expédit, par similitude de nom.

Fabricants de peignes : S. Antoine de Padoue.

Facteurs : l'Annonciation, à cause du message de l'ange Gabriel.

Façonniers : S. Antoine de Padoue.

Faucheurs : S. Walstan.

Femmes mariées : Ste Barbe.

Ferblantiers : S. Eloi, Ste Ursule.

Ferronniers : S. Eloi, patron de tous les arts du métal.

Fermiers : S. Eloi.

Filtiers : S. Thibault.

Fondeurs : Ste Barbe, S. Eloi, S. Hubert.

Forestiers : S. Hubert, parce qu'il chassait dans les forêts.

Forgerons : Ste Barbe, S. Eloi.

Fossoyeurs : Ste Barbe, S. Joseph, patrons pour la bonne mort ; Epiphanie.

Foulons : S. Christophe, SS. Philippe et Jacques, SS. Pierre et Paul, S. Vât.

Fourbisseurs : S. Eloi, S. Jean-Baptiste (à cause de sa décollation par le glaive).

Fourniers : S. Pierre.

Fourreurs : S. Roch.

Fripriers : Ste Anne, S. Maurice, S. Roch, la Transfiguration.

Fromagiers : S. Michel.

Frondeurs : S. Etienne, qui fut lapidé ; or le projectile lancé par la fronde est une pierre.

Fruitiers : S. Christophe, S. Léonard, Nativité de la Vierge, N. D. des Neiges.

Gatniers : Ste Madeleine, à cause de ses bijoux, qui supposent des écrins.

Gantiers : S. Barthélemy (les gants se faisant en *peau*), S. Jean-Baptiste, Ste Madeleine (à cause de sa vie élégante), SS. Pierre et Paul.

Geóliers : S. Adrien.

Gorliers : S. Eloi.

Graveurs sur bois : S. Luc.

Grossiers : Ste Vierge.

Grainetiers : S. Antoine.

Guerriers : S. Georges, S. Ignace de Loyola, S. Martin, S. Maurice, qui tous embrassèrent la carrière militaire.

Horlogers : S. Eloi.

Hospitaliers : Ste Elisabeth de Hongrie, S. Julien le pauvre, Ste Marthe.

Hôteliers : Ste Marthe, la Transfiguration.

Houilleurs : S. Léonard.

Huchiers : S. Luc.

Huiliers : Ste Suzanne.

Imprimeurs : Ste Barbe, S. Jean Porte Latine.

Instruments de musique (fabricants d') : S. Érasme, dont les boyaux furent enroulés sur un treuil, les cordes des instruments râclés se faisant avec des boyaux.

Jaloux : S. Efflam.

Jardiniers : S. Adélarde, Ste Agnès, Ste Dorothee (qui reçut du ciel une corbeille de fleurs et de fruits), S. Fiacre (qui fit du jardinage), Ste Madeleine, Nativité de la Vierge, Ste Quiterie, S. Urbain de Langres.

Jaugeurs : voir *Tonneliers*.

Journaliers : B. Jean d'Épire.

Laboureurs : S. Eloi, S. Guy, S. Isidore le Laboureur, S. Junien, Ste Lucie, S. Roch.

Lampistes : S. Jean porte Latine, parce que l'évangéliste fut plongé dans une chaudière d'huile devant la porte du Latium, à Rome.

Langueyeurs : S. Antoine, à cause de son porc.

Lanterniers : S. Clair, S. Marc, S. Maur, Ste Menehould; Ste Ursule.

Lapidaires : S. Louis.

Latoniers : S. Eloi.

Lavandières : S. Blanc ou Blanchard (en raison de son nom), Ste Hunna, Ste Marthe. Voir *Blanchisseuses*.

Libraires : Ste Barbe, S. Jean porte Latine, S. Thomas d'Aquin.

Lingères : Ste Anne, Ste Véronique (parce qu'elle essuya la figure de N. S. avec un linge).

Liniers : S. Roch.

Lithographes : S. Jean porte Latine.

Lormiers : S. Eloi.

Luthiers : Ste Cécile.

Maçons : S. Alpinien, l'Ascension (parce qu'ils sont obligés de monter), S. Blaise, S. Grégoire, S. Louis, les Quatre Couronnés.

Maîtres d'arme : S. Michel, S. Paul, à cause de leur épée.

Maîtres d'école : S. Cassien, qui exerça cette profession.

Maîtres d'écriture et d'arithmétique : S. Mathieu, qui fut comptable.

Maîtres de danse. Voir *Ménétriers*.

Maquignons : S. Eloi, S. Louis.

Marbriers : S. Claude et ses compagnons, qui pratiquèrent ce métier.

Marchands : S. Michel, à cause de sa balance ; *de bois* : Ste Catherine ; *de porcs* : S. Antoine ; *de vin* : S. Nicolas.

Maréchaux-ferrants : S. Eloi.

Mariées (jeunes) : Ste Dorothee.

Marins : S. Christophe, parce qu'il aidait aux voyageurs à passer l'eau d'un torrent ; S. Clément, qui fut jeté à la mer ; S. Erasme, S. Nicolas, S. Telme.

Médecins : SS. Côme et Damien, S. Luc, parce qu'ils exercèrent la médecine.

Mégissiers : S. Jean-Baptiste.

Ménétriers : S. Genès, S. Goërric ou Guerry, S. Julien, la Visitation.

Menuisiers : Ste Anne, Ste Barbe, S. Joseph (à cause de son état).

Merciers : Ste Barbe, S. Michel, parce qu'il tient la balance du pèsement des âmes; la Purification, la Trinité, Ste Vierge.

Messagers : S. Gabriel.

Mesureurs de grains : S. Michel, S. Nicolas.

Meuliers : S. Blaise, S. Léger.

Meuniers : S. Arnold, Ste Catherine, S. Honoré, S. Léger, S. Martin, S. Ours de Loches, S. Victor de Marseille (parce qu'il fut supplicié avec une meule).

Militaires. Voir *Guerriers*.

Mimes : la Visitation.

Mincheurs : S. André.

Mineurs : Ste Barbe, S. Eloi.

Moissonneurs : S. Gomer, S. Pierre ès-liens (parce qu'ils lient les gerbes).

Monnayeurs : S. Eloi, qui frappa la monnaie de Dagobert.

Mulquiniers : Ste Véronique.

Musiciens : Ste Cécile, à cause de cette antienne de son office : « Cantantibus organis, Cœcilia decantabat in corde suo ».

Nattiers : la Nativité de la Vierge. Voir *Vanniers*.

Navigateurs : Ste Anne.

Notaires : S. Jean Baptiste, St. Jean porte Latine, S. Luc.

Nourrices : Ste Anne, Ste Catherine (parce que le lait coula au lieu du sang, lors de sa décollation), Ste Honora, Ste Laurence, Ste Marguerite (patronne des femmes en couches), Ste Maure.

Oiseliers : S. Jean Baptiste.

Orfèvres : S. Andronic (il fut orfèvre), Ste Barbe, S. Bernward (il pratiqua l'orfèvrerie), S. Dunstan, S. Eloi (orfèvre), S. Luc.

Ouvriers en corne : S. Nicolas.

Palefreniers : Ste Anne, S. Marcel (qui fut chargé du service d'une écurie).

Pancossiers : S. Michel.

Papetiers : S. Jean porte Latine, S. Pierre.

Parcheminiers : S. Jean porte Latine.

Parfumeurs : S. Nicolas. Voir *Gantiers*.

Passementiers : S. Louis.

Pastel (fabricants de) : S. Michel.

Pâtissiers : l'Annonciation, la Chandeleur, S. Michel.

Paumiers : Ste Barbe.

Paveurs : S. Roch.

Payroliers : S. Eloi.

Paysans : Ste Lucie.

Peaussiers : S. Barthélemy, qui fut écorché vif; S. Jean porte Latine.

Pêcheurs : S. André, S. Pierre, qui vécurent de leur pêche; S. Nicolas.

Pédicures. Voir *Etuivistes*.

Peigniers : Ste Anne, S. Hubert.

Peintres-dorateurs : S. Lazare, S. Luc, qui furent peintres.

Peintres-verriers : S. Marc.

Pelletiers : S. Jean-Baptiste, Nativité de la Vierge, S. Roch.

Perruquiers : S. Louis.

Pharmaciens : SS. Côme et Damien. Voir *Apothicaires*.

Philosophes : Ste Catherino.

Pintiers : S. Martin.

Plâtriers : S. Blaise, les Quatre Couronnés.

Ployeurs : Ste Véronique.

Poissonniers : S. André, Ste Barbe, S. Pierre.

Pompiers : S. Antoine (protecteur contre le feu), S. Nicolas.

Ponceurs : S. Jean-Baptiste.

Porcelainiers : S. Antoine de Padoue.

Portefaix : S. Christophe (qui porta l'Enfant Jésus sur ses épaules), S. Maur, les Cinq Plaies.

Porteurs d'eau : S. Léonard; *au sac* : S. Thomas d'Aquin.

Potiers d'étain : S. Fiacre, S. Georges, S. Martin, S. Mathurin; *de terre* : S. André, S. Bon, Ste Catherine, Ste Raffinie, le S. Sacrement.

Poudriers : Ste Barbe.

Quincailliers : Notre Dame.

Raccommodeuses : Ste Catherine.

Ramoneurs : S. Claude.

Raquetiers : Ste Barbe.

Régleurs : S. Jean porte Latine.

Relieurs : S. Luc.

Rôtisseurs : l'Assomption (au mois d'août le soleil étant brûlant), la Chandeleur, S. Laurent, S. Michel (qui plonge Lucifer en enfer), S. Sixte (à cause de S. Laurent qui fut son diacre).

Sabotiers : S. Crépin, S. René.

Sacristains : S. Gui d'Anderlecht, N. D. des Neiges.

Salpêtriers : Ste Barbe.

Savetiers : S. Aignan d'Alexandrie (il fut savetier), SS. Crépin et Crépinien, S. Pierre ès Liens.

Savonniers : S. Jean porte Latine.

Scieurs : S. Simon (parce qu'il fut scié) et S. Jude (les deux apôtres étant fêtés le même jour), la Visitation.

Sculpteurs : S. Luc (patron des artistes), les Quatre Couronnés (à cause de leur profession).

Selliers : *bourreliers* : S. Eloi, S. Gualfard, S. Luc ; *harnacheurs* : S. Eloi, Ste Lucie.

Sergers : la Visitation.

Serruriers : S. Eloi, S. Pierre (à cause de ses clefs), S. Pierre ès-liens (par allusion à ses chaînes).

Servantes : Ste Marthe, qui servit le Christ; Ste Zite, qui fut domestique.

Sonneurs. Voir *Fossoyeurs*.

Tabletters : S. Hubert.

Taillandiers : S. Eloi.

Tailleurs : *d'habits* : S. Boniface, S. Dominique, S. Etienne S. François d'Assise, Ste Geneviève, S. Hommebon (il fut tailleur), S. Jean Baptiste, Ste Lucie, S. Martin, la Trinité (qui vêtit nos premiers parents après leur chute); voir aussi *Couturiers*; — *de pierres* : l'Ascension, S. Etienne, S. Louis, S. Marin, S. Martin, les Quatre Couronnés, S. Thomas (à cause d'un trait de sa légende, qui le représente comme architecte). Voir *Maçons*.

Tanneurs : l'Assomption, S. Barthélemy, S. Blaise, Ste Catherine

de Sienne, S. Claude, S. Cucuphas, S. Martin, S. Simon, SS. Simon et Jude.

Tapissiers : l'Assomption, l'Immaculée Conception ; *hautelissiers* : Ste Barbe, S. François d'Assise, Ste Geneviève, S. Louis.

Taverniers : S. Vincent, jeu de mots parce qu'ils vendent *vin*.

Teinturiers : l'Assomption, Ste Lucie, S. Maurice, N. D. des Neiges.

Tisserands : l'Annonciation (parce que la Ste Vierge filait à ce moment), Ste Barbe, S. Barnabé, S. Blaise, S. Clair, SS. Crépin et Crépinien, S. Désiré, S. Eutrope, S. François d'Assise, Ste Lucie, Octave de l'Epiphanie, S. Sévère.

Tisseurs de haute lisse : la Transfiguration ; *de laine* : S. Blaise, S. Bernardin.

Toiliers : Ste Anne, S. Clair. Voir *Couturiers*.

Tondeurs de draps : S. Antoine, l'Assomption, S. François d'Assise, S. Nicolas, la Visitation.

Tonneliers : Ste Anne, S. Jean-Baptiste, S. Jean évangéliste (parce qu'il fut plongé dans un *tonneau* d'huile bouillante), Ste Madeleine, S. Mathias, S. Nicolas (dont le corps fut transporté à Bari dans un *tonneau*), S. Simon.

Tourneurs : Ste Anne, S. Bernard de Tirou, Ste Catherine (à cause de la roue de son supplice), S. Claude, S. Dominique, S. Gomer.

Traiteurs : Ste Marthe.

Troubadours : S. Julien.

Tuiliers : S. Bon, S. Gour.

Valets de ferme : Ste Anne, S. Eloi.

Vanniers : S. Antoine (il faisait des corbeilles), S. Marc, S. Paul ermite.

Verduriers. Voir *Fruitiers*.

Vergetiers : Ste Barbe.

Vendeurs : S. Macaire.

Verriers : S. Bernard, S. Jacques l'Allemand, S. Luc, S. Philbert, S. Roch.

Vidangeurs : S. Jules.

Viésiers : S. Roch.

Vignerons : S. Jean porte Latine, S. Mathias, S. Werner, S. Vincent (à cause du mot *vin* qui est dans son nom).

Vinaigriers : Nativité de la Vierge, S. Vincent.

Virtuoses : Patronage de S. Joseph.

Vitriers : S. Clair (parce que les vitres sont transparentes), S. Jacques l'Allemand, S. Luc, Ste Lucie, S. Marc, La Trinité ¹.

XIII. — DEMANDES PIEUSES ET ACTIONS DE GRACES.

1. Le jour de la fête de S. Louis de Gonzague (21 juin), dès les premières vêpres, les élèves du Collège Romain, tenu par les jésuites, apportent à l'autel du patron de la jeunesse, souvent incluses dans de riches enveloppes et écrites sur papier doré, des lettres, où chacun expose ses demandes, suivant ses besoins. Elles restent ainsi exposées dans des corbeilles, jusqu'au soir du 21, où on les brûle : la fumée emporte les vœux jusqu'au ciel, où S. Louis de Gonzague doit les exaucer.

Cette pratique existe encore en Anjou et je l'ai retrouvée entre autres au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, paroisse de S. Jean des Mauvrets (Maine-et-Loire). La supplique se place sous les pieds de la statue vénérée ².

1. Outre l'ouvrage de Du Broc de Ségange, on peut consulter le jésuite Bridoul : *la Boutique sacrée des saints et vertueux artisans*.

2. Zola raconte ainsi ce qui se passe à Lourdes : « Voici le plus intéressant : ce sont des lettres que, journellement, des fidèles jettent dans la grotte, à travers la grille. On ne peut les brûler sans les ouvrir, car elles contiennent souvent de l'argent, des pièces de dix sous, des pièces de vingt sous et surtout des timbres-poste... Presque toutes étaient de pauvres lettres d'illettrés, dont les adresses : *A Notre-Dame de Lourdes*, étaient de grosses écritures irrégulières. Beaucoup contenaient des demandes ou des remerciements, en phrases incorrectes, d'une terrible orthographe; et rien n'était plus touchant parfois que la nature de ces demandes, un petit frère à sauver, un procès à gagner, un amant à conserver, un mariage à conclure. D'autres lettres se fâchaient, querellaient la Sainte Vierge, qui n'avait pas eu la politesse de répondre à une première lettre, en comblant les vœux du signataire. Puis, il y en avait d'autres encore, d'écriture plus fine, de phrases soignées, des confessions, des prières brûlantes, des âmes de femme écrivant à la Reine du ciel ce qu'elles n'osaient dire à un prêtre, dans l'ombre du confessionnal. Enfin, une enveloppe, la dernière ouverte, contenait simplement une photographie : une fillette envoyait son portrait à Notre-Dame de Lourdes, avec cette dédicace : *A ma bonne Mère*. C'était, en somme, chaque jour, le courrier d'une Reine très puissante, qui recevait des suppliques et des confidences, et qui devait répondre en grâces, en bienfaits de toutes sortes. Les pièces de dix sous, les pièces de vingt sous étaient, naïvement, un simple témoignage pour la fléchir; et quant aux timbres-poste, ils ne devaient être qu'une commodité, facilitant l'envoi d'argent, à moins qu'ils ne fussent une pure innocence, comme dans la lettre d'une paysanne, qui avait ajouté un post-scriptum pour dire qu'elle ajoutait un timbre et qu'elle attendait la réponse. » (*Lourdes*, 1894, pp. 307-308.)

L'usage est très ancien, comme en témoigne cette note : « On conversait avec les saints trépassés, on leur écrivait même. On en trouve de fréquents exemples dans Grégoire de Tours. On laissait la lettre sur le tombeau ; le plus souvent on trouvait la réponse en ouvrant *au hasard* un livre saint. » (*Annal. de la Soc. d'émul. des Vosges*, 1893, p. 88.)

2. Pour activer la faveur, un cierge est offert à l'église et on le fait brûler devant l'image ou la relique vénérée.

En Anjou, afin d'abrégé la *neuvaine*, on fait brûler en même temps neuf petits cierges.

La dévotion consiste encore à entretenir une lampe pendant un temps déterminé, un jour, trois jours, une semaine, une neuvaine, un mois, etc. A Rome, les fidèles se signent avec l'huile qui brûle devant la Madone *del parto*, dans l'église de S. Augustin.

3. L'action de grâces, quand la faveur est obtenue, se constate par l'offrande, soit d'un cœur, soit d'un tableau qui représente la grâce reçue, soit la figure en cire ou en métal du membre guéri, par exemple tête, bras, jambe, main, sein, œil, etc. Les Romains ajoutent à l'*ex-voto* ces trois lettres P G R, qui signifient *Pro Gratia Recepta*.

XIV. — LES ŒUVRES CATHOLIQUES.

Par décrets des Souverains pontifes, les œuvres catholiques ont chacune leur patron spécial : la charité reconnaît S. Vincent de Paul ; la jeunesse, S. Louis de Gonzague ; les écoles, S. Thomas d'Aquin.

1. Le 10 juillet 1894, la S. C. des Rites a décrété qu'il y avait lieu de faire, en l'honneur de S. Vincent de Paul, cette double addition à la 6^e leçon du 2^e nocturne et à l'éloge dans le Martyrologe : « *Patroni omnium societatum caritatis in toto catholico orbe existentium*, » ce qui étend à l'univers entier un titre réservé en principe à la France.

Orbis. — Quum per litteras apostolicas in forma brevis, diei 12 maii 1885, Sanctissimus Dominus Noster Leo papa XIII sanctum confessorem Vincentium a Paulo « *omnium societatum caritatis in toto catholico orbe existentium et ab eo quomodocumque promanantium seu peculiarem apud Deum patronum* » declaraverit et constituerit, Rmus D. Antonius Fiat, moderator generalis Congregationis Missionis, quo sancti patris ac fun-

datoris sui in universa Ecclesia honor et gloria magis magisque adaugeatur, Sanctissimum eundem D. N. iteratis precibus rogavit ut de ejusmodi patrocinio tam in officio quam in martyrologio Romano, die decima nona julii, per additamenta a se proposita mentionem fieri benigne concederet. — Hæc porro additiones. quum a me infrascripto cardinali S. R. C. præfecto et relatore in ordinariis ipsius S. C. comitiis ad Vaticanum subsignata die coadunatis, ut approbarentur propositæ fuerint, Emi ac Rmi Patres sacris tuendis ritibus præpositi, audito R. P. D. Augustino Caprara, S. fidei promotore, ita rescribere rati sunt : Pro gratia et ad Emum ponentem cum promotore fidei. Die 10 julii 1894. — Itaque earumque additionum revisione per me infrascriptum cardinalem una cum eodem promotore S. fidei rite peracta, atque a meipso facta SS. D. N. Leoni pp. XIII de hisce omnibus relatione. Sanctitas Sua sententiam ejusdem S. C. ratam habens, ejusmodi additamenta, prout huic præjacent decreto, tam in breviario quam in martyrologio Romano inseri jussit. Die 23 fisdem mense et anno. — † Caj. card. Aloisi — Masella, S. R. C. præf. — Aloisius Tripepi secretarius.

Additio ad calcem VI lectionis. Post verba die decima nona mensis julii quotannis assignata addatur : « Hunc autem divinæ caritatis eximium heroem de unoquoque hominum genere optime iacritum, Leo tertius decimus, instantibus pluribus sacrorum antistitibus, omnium societatum caritatis in toto catholico orbe existentium et ab eo quomodocumque præmanantium, peculiarem apud Deum patronum declaravit et constituit. »

Additio Martyrologio Romano inserenda. — « 19 julii. Quarto decimo kalendas Augusti. ... Sancti Vincentii a Paulo confessoris, qui obdormivit in Domino quinto kalendas octobris. Hunc Leo decimus tertius omnium societatum caritatis in toto catholico orbe existentium et ab eo quomodocumque præmanantium, cælestem apud Deum patronum constituit. »

La S. C. des Rites, à la demande des évêques de France et des conférences de S. Vincent de Paul, fondées à Paris en 1833, par décret du 26 avril 1883, cinquantième anniversaire de l'institution, a autorisé le patronage de S. Vincent de Paul sur toutes les œuvres de charité dont il a été le promoteur, direct ou indirect, et qui existent en France.

Gallarum. Decretum quo constituitur S. Vincentius a Paulo patronus omnium societatum caritatis quæ in Gallia vigent et ab eodem promanant.

Præclarum misericordiæ erga pauperes exemplar et christianæ caritatis operibus late provehendis veluti ducem insignem dedit divina Providentia Sanctum Vincentium a Paulo, qui, ad hoc omnibus omnia factus, pertransiit benefaciendo et presbyteros a se institutæ congregationis Missionis puellasque a caritate nuncupatas sui spiritus uti hæredes effecit.

Hisce dein sese adjunxerunt laici perplures, qui eodem beneficentiæ amore acti, Vincentii patrocinio suffulti, in pauperum et infirmorum sublevationem eximia misericordiæ tam spiritualis quam corporalis opera, nullis neque laboribus, neque curis, neque impensis parcendo, alacriter aggressi sunt. Ex quibus derivavit illud insigne sodalitium vulgo *conferentiæ* vocatum, quod anno 1833 Parisiis ortum, fere per totum orbem quo catholicum pervenit nomen mirifice diffusum est uberesque edidit salutare fructus. Itaque hujusce sodaliti socii, annum quinquagesimum a fundatione sua modo recolere gestientes, sibi in votis etiam esse significarunt ut Sanctus Vincentius, quæm tam proprio veluti jure tanquam magistrum et protectorem habent, Apostolicæ Sedis auctoritate sibi daretur et constitueretur. Hisce votis sua conjungentes Rmi dioccesum Gallicarum præsules a Sanctissimo D. N. Leone papa XIII idipsum efflagitarunt, favore omnium hujusmodi societatum caritatis operibus in Galliæ regionibus incumbentium. Sanctitas porro Sua, referente subscripto S. R. C. secretario, preces istas et postulata peramanter excipiens, S. Vincentium a Paulo seu peculiarem societatum omnium caritatis ab eodem, ut supra, quomodo-cumque promanantium, earum scilicet tantum quæ in Galliæ ditone vigent, apud Deum patronum declarare et constituere dignata est, jussitque præterea de hoc apostolicas litteras in forma brevis expediri. Die 26 aprilis 1883.

D. card. Bartolinus, præfectus. — Laurentius Salvati, S. R. C. secretarius.

2. A la demande des jeunes gens qui fréquentaient les écoles des jésuites, Benoit XIII, le 21 juin 1725, rendit la constitution *Apostolicæ servitutis officium*, qu'il confirma par la bulle *Christianæ virtutes*, en 1726, par laquelle S. Louis de Gonzague est reconnu patron de la jeunesse des écoles; je n'en citerai que des extraits :

Eumdem beatum Aloysium uti peculiarem patronum jam a sæculo et ultra sua sponte privataque auctoritate colere cœperunt . . . Ad ejus vestigia et virtutum quibus mirifice enituit exempla servanda et opem crebris illius intercessione ab omnipotenti Deo patratis miraculis testatam, in eorum necessitatibus et animarum periculis ferventius exposcendam excitare cupiens, . . . Omnibus et singulis universitatibus, gymnasiis vel collegiis generalium vel publicorum studiorum tam erectis quam erigendis quæ a clericis regularibus prædictæ Societatis Jesu de præsentis reguntur aut in posterum regentur ubicumque terrarum existentibus ac scholaribus ibidem litterarum studiis operam nunc et pro tempore navantibus, ut de cetero perpetuis futuris temporibus memoratum B. Aloysium tanquam suorum liberalium studiorum atque innocentie et castitatis in lubrica præsertim juvenili ætate diligentius custodiendæ, specialem patronum sibi deligere, habere, colere et venerari.

Un décret de la S. C. des Rites du 22 novembre 1729 étendit ce

patronage à toutes les écoles, S. Louis de Gonzague étant déclaré *exemple et patron* de la jeunesse; puis concession fut faite d'une messe et office propres pour le 21 juin, avec indulgence plénière pour la visite de son autel, ce même jour.

Cum Sanctissimus Dominus Noster Benedictus XIII S. Aloysium Gonzagam decreverit solemniiter canonizandum, ut adolescentibus præsertim venerandus atque imitandus proponeretur juvenis innocentia vitæ clarissimus; post ejus vero canonizationem multæ per orbem scholæ, etiam extra Societatem Jesu, illum sibi magna cum humilitate imitandum ut exemplar, et venerandum ut Patronum proposuerint; idcirco Sanctitas Sua, non solum in omnibus et singulis Universitatibus, Gymnasiis, vel Collegiis generalium vel non generalium studiorum, verum etiam aliis, si quibus alicubi placuerit, ubicumque existentibus vel extituris, eundem S. Aloysium principalem constituit Patronum, cum facultate Missam et Officium proprium de illo per Sedem Apostolicam approbatum dicendi pro sacerdotibus, aut alias ad horas canonicas obstrictis, die ipsius anniversario 21 Junii in ecclesiis dictæ Societatis vel aliis, ad quas accedere consueverint aut voluerint; indulgentiam vero plenariam quibuscumque rite visitantibus altare ipsius in festo ubicumque(juxta facultatem in bulla canonizationis attributam) fieri contigerit concessit ac litteras apostolicas desuper expediri mandavit. — Die 22 novembris 1729. — Loco ✕ sigilli. — Nicolaus-Maria Tedeschi, Archiep. Apam., Sac. Rituum Congregationis Secretarius.

3. Le 4 août 1880, Léon XIII a donné un bref conférant à saint Thomas le titre de patron des écoles : le dossier tout entier de l'affaire se trouve dans les *Analecta juris pontificii*, t. XIX, col. 424-427.

Leo pp XIII. Ad perpetuam rei memoriam.

Cum hoc sit et natura insitum et ab Ecclesia catholica comprobatum ut a viris sanctitate præclaris patrocinium, ab excellentibus autem perfectisque in aliquo genere exempla ad imitandum homines exquirant, idcirco ordines religiosi non pauci, lycea, cœtus litteratorum, Apostolica Sede approbante, jamdiu magistrum ac patronum sibi S. Thomam Aquinatem esse voluerunt, qui doctrina et virtute, solis instar, semper eluxit. Nostris vero temporibus, aucto passim studio doctrinarum ejus, plurimi extiterunt qui peterent ut cunctis ille lyceis, academiis et scholis gentium catholicarum hujus Apostolicæ Sedis auctoritate patronus assignaretur. Hoc quidem optare se plures episcopi significarunt, datis in id litteris, cum singularibus, tum communibus, hoc pariter studuerunt multarum academiarum sodales et collegia doctorum supplice atque humili deprecatione deprecere.

Quorum omnium incensas desiderio preces cum differre visum esset ut

productione temporis auferentur, idonea ad rem opportunitas accessit ab encyclicis litteris nostris *De philosophia christiana ad mentem S. Thomæ Aquinatis, doctoris angelici, in scholis catholicis instauranda*, quas superiore anno hoc ipso die publicavimus. Etenim episcopi, academice, doctores decuriales lyceorum atque ex omni terrarum regione cultores artium optimarum se Nobis dicto audientes et esse et futuros una pene voce et consentientibus animis testati sunt, immo velle se in tradendis philosophicis ac theologicis disciplinis sancti Thomæ vestigiis penitus insistere; sibi enim non secus ac Nobis exploratum affirmant in doctrinis Thomisticis eximiam quamdam inesse præstantiam et ad sananda mala quibus nostra premitur ætas vim virtutemque singularem. Nos igitur qui diu multumque cupimus florere scholas disciplinarum universas tam excellenti magistro in fidem et clientelam commendatas, quoniam tam clara et testata sunt communia omnium desideria, maturitatem advenisse censemus decernendi ut Thomæ Aquinatis immortale decus novæ hujus accessione laudis cumuletur.

Hoc est caussarum quibus permovemur caput et summa, eminere inter omnes S. Thomam, quem in variis scientiarum studiis tanquam exemplar catholici homines intueantur. Et sane præclara lumina animi et ingenii, quibus ad imitationem sui vocet alios, in eo sunt omnia: doctrina uberissima, incorrupta, apte disposita; obsequium fidei et cum veritatibus divinitus traditis mira consensio, integritas vitæ cum splendore virtutum maximarum.

Doctrina quidem tanta est ut sapientiam a veteribus defluentem, maris instar, omnem comprehendat. Quidquid est vere dictum aut prudenter disputatum a philosophis ethnicorum, ab Ecclesiæ patribus et doctoribus, a summis viris qui ante ipsum floruerunt, non modo ille penitus dignovit, sed auxit, perfecit, digessit tam luculenta perspicuitate formarum, tam accurata disserendi ratione et tanta proprietate sermonis ut facultatem imitandi posteris reliquisse, superandi potestatem ademisse videatur. Atque illud est permagnum quod ejus doctrina, cum instructa sit atque apparatus principis latissime patentibus, non ad unius dumtaxat, sed ad omnium temporum necessitates est apta, et ad pervincendos errores perpetua vice renascentes maxime accommodata. Eadem vero, sua se vi et ratione confirmans, invicta consistit atque adversarios terret vehementer.

Neque minoris æstimanda, christianorum præsertim hominum judicio, rationis et fidei perfecta convenientia. Evidenter enim sanctus doctor demonstrat quæ ex rerum genere naturalium vera sunt ab iis dissidere non posse quæ, Deo auctore, creduntur; quamobrem sequi et colere fidem christianam non esse humilem et minime generosam rationis servitutem, sed nobile obsequium, quo mens ipsa juvatur et ad sublimiora eruditur; denique intelligentiam et fidem a Deo ambas prolicisci, non simultatum secum exercendarum causa, sed ut sese amicitie vinculo colligatæ mutuis officiis tueantur. Cujus convenientiæ mirabilisque concordie cunctis beati

Thomæ scriptis expressa imago perspicitur. In iis enim excellit atque eminent modo intelligentia quæ quod vult, fide præeunte, consequitur in pervestigatione naturæ; modo fides, quæ rationis ope illustratur ac defenditur, sic tamen ut suam quæque inviolate teneat et vim et dignitatem atque, ubi res postulat, ambæ quasi fœdere isto ad utriusque inimicos debellandos conjunguntur. Ac si magnopere semper interfuit firmam rationis et fidei manere concordiam, multo magis post sæculum XVI interesse existimandum est, quoniam per id tempus spargi semina cœperunt sinem et modum transeuntia libertatis, quæ facit ut humana ratio divinam auctoritatem aperte repudiet armisque a philosophia quæsitis religiosas veritates pervellat atque oppugnet.

Postremo angelicus doctor non est magis doctrina quam virtute et sanctitate magnus. Est autem virtus ad periclitandas ingenii vires adipiscendamque doctrinam præparatio optima; quam qui negligunt solidam fructuosamque sapientiam falso se consecuturos putant, propterea quod « in malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis » (*Sap. I, 4*). Ista vero comparatio animi, quæ ab indole virtutis proficiscitur, in Thoma Aquinate extitit, non modo excellens atque præstans, sed plane digna quæ aspectabili signo divinitus consignaretur. Etenim cum maximam voluptatis illecebram victor evasisset, hoc veluti præmium fortitudinis tulit a Deo pudicissimus adolescens ut lumbos sibi arcanum in modum constringi atque una libidinis faces extingui sentiret. Quo facto, perinde vixit ac si esset ab omni corporis contagione sejunctus, cum ipsis angelicis spiritibus non minus innocentia quam ingenio comparandus.

His de caussis dignum prorsus angelicum doctorem judicamus qui præses tutelaris studiorum cooptetur. Quod cum libenter facimus, tum illa Nos consideratio movet futurum ut patrocinium hominis maximi et sanctissimi multum valeat ad philosophicas theologicasque disciplinas, summa cum utilitate reipublicæ, instaurandas. Nam, ubi se scholæ catholicæ in disciplinam et clientelam doctoris angelici tradiderint, facile florebit sapientia veri nominis firmis hausta principiis, ratione atque ordine explicata. Ex probitate doctrinarum probitas gignetur vltæ, cum privatæ tum publicæ: probe vivendi consuetudinem salus populorum, ordo, pacata rerum tranquillitas consequentur. Qui in scientia rerum sacrarum elaborant, tam acriter hoc tempore lacessita, ex voluminibus S. Thomæ habituri sunt quo fundamenta fidei christianæ ample demonstrent quo veritates supernaturales persuadeant, quo nefarios hostium impetus a religione sanctissima propulsent. Eaque ex re humanæ disciplinæ omnes non impediri aut tardari cursus suos, sed incitari augerique sentient; ratio vero in gratiam cum fide, sublatis dissidiorum caussis, redibit eamque in indagatione veri sequetur ducem. Demum, quotquot sunt homines discendi cupidi, tanti magistri exemplis præceptisque confirmati, comparare sese integritate morum assuescent nec eam rerum scientiam consecrabitur

quæ a caritate sejuncta inflat animos et de via deflectit, sed eam quæ sicut a *Patre luminum et scientiarum Domino* exordia capit, sic ad eum recta perducit.

Placuit autem hac super re sacri etiam consilii legitimis ritibus cognoscendis perrogare sententiam; quam cum perspexerimus, dissentiente nemine, votis Nostris plane congruere, Nos, ad gloriam Omnipotentis Dei et honorem doctoris angelici, ad incrementa scientiarum et communem societatis humanæ utilitatem, sanctum Thomam, doctorem angelicum, summa auctoritate Nostra, Patronum declaramus universitatum studiorum, academiarum, lyceorum, scholarum catholicarum, atque uti talem ab omnibus haberi, coli atque observari volumus, ita tamen ut sanctis cœlitibus quos jam academiæ aut lycea sibi forte patronos singulares delegerint, tuus honos suusque gradus etiam in posterum intelligatur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die IV augusti MDCCCLXXX, Pontificatus Nostri anno tertio. — Theodulphus card. Mertel.

LES PROTECTEURS CONTRE LA RAGE

Les saints que l'on invoque spécialement pour préserver et guérir de la morsure des chiens enragés sont au nombre de quatre : S. Pierre, S. Hubert, S. Tugen et S. Guy. Pour les trois premiers, on fait usage d'une clef, dont il importe de dire l'origine, la forme, l'emploi et la nature.

Mais il existe aussi d'autres protecteurs qu'on peut appeler secondaires, qui sont : Ste Aldegonde, Ste Cazarie, S. Germain d'Auxerre, S. Mamert, S. Patrice et Ste Valburge.

I. — SAINTS DIVERS.

1. Ste Quiterie est surtout invoquée dans l'archidiocèse d'Albi, S. Pierre Chrysologue en Italie et S. Udalric, à Augsbourg, dont il fut évêque.

2. Ste Hermeline est invoquée contre la rage, comme l'atteste un répons de son office dans le Bréviaire de Béthune au xvi^e siècle (Dreves, *Annal. hymn.*, XIII, 167) :

« Plebs ruit ad nota
Miracula, dans pia vota :
Vera salus morbis
Datur hic et luminis orbis
Et claudis quisque
Surdis, mutis rabidisque. »

3. Le savant et regretté chevalier Bertolotti écrivait dans le *Monitore dei farmacisti*, 1889, p. 119, que le marquis de Mantoue, le 26 septembre 1524, fit donner un ducat à son *canatero*, afin qu'il allât « à S. Belino ad farsi signar per essere stato morduto da un cane rabioso ». L'évêque ajoute : « Il devait y avoir là quelque vieux sanctuaire, dont l'ermite touchait ceux qui avaient été mordus par des chiens enragés avec la clef de la chapelle, leur faisant croire que cet acte était un préservatif assuré. Cette superstition subsiste

encore dans quelques contrées. Je me souviens avoir entendu dire au curé de Canischio, commune de l'arrondissement d'Ivrea, que de tous côtés les paysans des alentours y accourent pour se faire signer avec la clef d'une très ancienne chapelle ». On verra plus loin la citation de Benoît XIV relative à S. Belin.

4. « S. Othon, évêque de Bamberg, est invoqué contre la morsure des chiens enragés et l'on bénit en son nom du vin contre ce péril. *Act. SS. Jul.*, t. I, p. 337 » (Cahier, p. 231).

5. La *Revue de la Suisse catholique*, 1889, p. 617, qui publie la *Beroldi chronica*, parle à l'an 1625 de la clef de S. Garin, dont on se servait pour la guérison des troupeaux ¹.

II. — S. Guy.

Au siècle dernier, Piazza écrivait dans l'*Emerologio di Roma*, pp. 396-397, au 15 juin : « SS. Guy, Modeste et Crescence martyrs, qui par l'intrépide confession de la foi, après avoir vigoureusement et généreusement surmonté, par la grâce divine, la férocité des bêtes et les chevalets, finirent leur glorieux combat l'an du Christ 303. Leurs corps, laissés trois jours sans sépulture dans la campagne, furent miraculeusement préservés et gardés par deux aigles. S. Guy apparut à une matrone nommée Florence, pendant qu'elle était en péril sur le fleuve et l'ayant délivrée du danger, lui commanda d'ensevelir son corps et ceux de ses compagnons. La fête se fait, avec indulgence plénière à leur église, diaconie cardinalice, à l'arc de S. Guy sur le mont Esquilin, par les moines Cisterciens qui y exposent leurs reliques. Ce fut une des églises consacrées par S. Silvestre et bâties par Constantin... Le nom de S. Guy devint si célèbre dans l'Eglise qu'on lui dédia, en diverses parties de l'Italie et de la chrétienté, des temples, des oratoires et des autels, surtout dans les campagnes, où les fidèles l'invoquent contre les périls de la foudre, les morsures des serpents et la conservation des bestiaux. »

La tradition s'était donc, sinon perdue, au moins singulièrement affaiblie, car, à la Renaissance, le curieux incunable qui a pour

1. « Anno Domini millesimo supra sexcentesimo vicesimo quinto, et die XX mensis januarii, S. Garini clavis delata est Evionnam pro sanandis armentis periculoso morbo laborantibus. »

titre *Le cose mirabili di Roma*, en parlant de l'église de S. Guy, ajoute ce détail intéressant que toute personne, mordue par un chien ou autre animal enragé, guérissait s'il mangeait du pain trempé dans l'huile de S. Guy. Qu'était cette huile ? Celle de la lampe qui brûlait dans son sanctuaire et devant son image ou huile bénie spécialement à cette intention ? Nous l'ignorons. « Vi e anchora questa gratia per li meriti di questi sancti et gloriosi martiri Vito, Modesto et Crescentia che a qualunche persona fosse morso d'alcuno cane rabioso, da qualunche altro animale con il pane intinto nel oglio di santo Vito sara liberato. »

Les monuments romains que j'ai maintenant à citer sont au nombre de sept, dont deux inscriptions des xvi^e et xvii^e siècles et cinq tableaux des xv^e, xvi^e et xvii^e.

Dans l'abside de la diaconie, on lit, au-dessous des armoiries du donateur, que, l'an 1620, Frédéric Colonna, prince de Paliano, en reconnaissance de la guérison obtenue, à la suite de la morsure d'un chien enragé, par l'intercession de S. Guy, fit restaurer l'édifice dédié à son libérateur :

FEDERICVS . COLVMNA
PALIANI . PRINCEPS
A RABIDO . CANE . ADMORSVS
B, . VITO . LIBERATORI . SVO
AEDEM . RESTAVRAVIT
A . D² . M . DC . XX

La seconde inscription, qui accompagne une fresque datée de 1665, proclame dans un distique latin la puissance de S. Guy, qui guérit de la morsure en buvant de son eau. Ici l'eau remplace l'huile; peut-être était-elle bénie à cette intention.

SI CANIS EST RABIDVS SPVMA
VENIENTE VENENAT
HAEC SANCTI VITI SOLA
MEDITVR AQVA

Le xv^e siècle est représenté par deux panneaux et une peinture murale. Le premier se trouve au musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, t. II, p. 260, n^o 1) ; il représente quatre scènes de la vie

1. Bealo.

2. Anno Domini.

de S. Guy : Il paraît avec sa nourrice Ste Crescence devant le roi qui le condamne; à sa voix, l'idole qu'il refuse d'adorer, tombe renversée; nu, il est plongé dans une chaudière de plomb fondu, où sa nourrice le soutient; on lui enfonce un clou dans la tête.

Dans un tableau, également sur bois, que possède le libraire Spithover, saint Guy est compté parmi les *saints auxiliaires* : il tient élevé au-dessus de sa tête le *clou* avec lequel il fut martyrisé.

La fresque qui décore son église le représente : *blond et imberbe*, à cause de sa jeunesse; *nimbé*, en raison du culte qui lui est voué; tenant une *palme*, pour rappeler son martyre; les *pieds chaussés*, parce qu'il n'est pas dans la catégorie des personnages qui peuvent les avoir nus et tenant en laisse un *chien*, qu'il a attaché avec une chaîne pour qu'il ne lui échappe pas.

Au *Gesù*, une fresque de 1560 lui donne pour attributs deux *lions*, qui lui lèchent les pieds et les mains, ainsi que la *palme* de la victoire. Son nom est écrit près de lui : S. VITVS.

Une autre fresque, exécutée en 1665 dans son église, le représente en *costume militaire*, couronné de *roses*, tenant une *hache* et une *palme* et entouré du *lion* qui le respecta et des deux animaux dont il préserve : *chien* et *serpent*.

En résumé S. Guy se reconnaît donc à ces cinq signes : ses *compagnons*, S. Modeste, son père adoptif et Ste Crescence, sa nourrice; sa *jeunesse*; son *jugement* par un *roi*, parce qu'il refuse d'adorer une *idole*; les *instruments* de son supplice, *lion*, *chaudière*, *clou* et *hache*; et les deux *bêtes* contre la morsure desquelles il protège. Le P. Cahier lui assigne pour caractéristiques : *aigle*, *auxiliaires*, *chien*, *coq*, *enfant*, *familles saintes*, *lion*, *loup*, c'est-à-dire quatre de plus qu'à Rome. Il développe ainsi sa pensée aux mots *chaudière* et *chien* :

S. Vit, martyr, 15 juin, sous Dioclétien. Dans une chaudière, pleine de résine, de poix ou de plomb fondu (*Act. SS. Jun.*, t. II, pp. 1013, 1021). Il est souvent accompagné de sa nourrice Ste Crescence et de S. Modeste, son père nourricier, qui partagèrent avec lui ce supplice, mais ne moururent que sur le chevalet. Il est considéré comme étant mort dans l'enfance, après l'âge de raison cependant. Ses reliques, portées de bonne heure à la nouvelle Corbie (Corvey sur le Weser), le firent honorer par les peuples du Nord, si bien que plusieurs ont cru trouver des vestiges de son culte dans l'idole de S. Swantovit que les Ruges trouvèrent après avoir abandonné le christianisme.

L'Italie le représente çà et là tenant un chien en laisse. Je ne saurais dire si cela est né d'une confusion involontaire ou d'une intention symbolique, à cause des bêtes farouches qui le respectèrent lorsqu'on le leur livrait à dévorer. Aura-t-on peut-être voulu encore exprimer ainsi la fidélité touchante de Ste Crescence et de S. Modeste, qui se livrèrent au martyre pour sauver de l'apostasie leur nourrisson qu'un père idolâtre entourait de séductions sataniques? Mais il est certain que, antérieurement ou conséquemment à cette peinture, il a été réclamé comme protecteur contre la morsure des chiens furieux et cette confiance peut avoir eu pour origine l'appivoisement miraculeux des lions qui se couchèrent à ses pieds dans l'amphithéâtre (P. de Natalib., lib. V, cap. CXVIII). Ce recours à S. Vit n'est guère connu en France; mais ce pourrait bien être lui qui figure dans un tableau de Lavinia Fontana (musée Campana, 1862, tableau n° 559), où des Français seraient tentés de voir S. Hubert avant et après son épiscopat, car on y a peint un évêque (S. Pierre Chrysologue?) et un adolescent (S. Vit).

III. — S. PIERRE ¹

A. M. le chanoine Pottier a bien voulu me communiquer le dessin qu'il a relevé sur une monstrance conservée à Lacour Saint-Pierre,

1. *Le reliquaire de Lacour-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne) et les clefs de saint Pierre et de saint Hubert*; Montauban, Forestié, 1878, in-8° de 47 pages, avec deux lithographies. Extr. du *Bullet. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. VI; tir. à 50 ex. Comptes rendus: Le chanoine Calliat, dans le *Monde* du 4 octobre 1878: « Parmi les sociétés savantes de province, qui publient chaque année des travaux intéressants d'érudition, je me plais à citer la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Elle est jeune encore, mais donne, grâce au zèle infatigable de son président, M. le chanoine Pottier, des preuves sérieuses de vie florissante. Elle compte, du reste, parmi ses membres et ses correspondants, des hommes bien faits, par leurs études et par leurs écrits, pour lui acquérir une réputation remarquée. De ce nombre est M^{re} Barbier de Montault, bien connu dans le monde religieux pour ses ouvrages liturgiques et ses publications archéologiques. — Naguère le savant prélat a donné dans le bulletin trimestriel de la *Société* une étude des plus curieuses sur un reliquaire de Lacour-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne) et sur les clés de saint Pierre et de saint Hubert. Cette étude est complète, et je ne me hasarderai pas à y rien ajouter. Je n'écris pas d'ailleurs ici en archéologue, mais plutôt en chroniqueur, et, à ce titre, je suis heureux de faire connaître aux lecteurs du *Monde* la dévotion dont les fidèles du diocèse de Montauban entourent, à l'occasion, le reliquaire et la monstrance de Lacour-Saint-Pierre. Je dis à l'occasion, parce que la monstrance en question est surtout vénérée par les personnes qui ont eu le malheur d'être mordues par un chien enragé. — Quand ce malheur leur arrive, elles se rendent en toute hâte à l'église de Lacour, puis, suivant un cérémonial consacré par la liturgie, se font lire un évangile par le curé de la paroisse, baisent respectueusement la monstrance qui contient des reliques de saint Pierre, et s'en retournent chez elles avec la confiance qu'elles seront infailliblement guéries, et cette confiance n'est, paraît-il, jamais déçue. Ajoutons un détail. Autrefois, après la cérémonie de l'église, il

diocèse de Montauban, et me prier de rédiger, pour le *Bulletin archéologique* de la Société, une notice qui explique cet objet de

y en avait une autre qui s'accomplissait en dehors de l'enceinte sacrée, et qui, bien qu'elle eût à coup sûr une origine religieuse, était faite cependant par le forgeron du lieu. Celui-ci, qui était en même temps carillonneur, avait le privilège de poser sur la morsure une clé rougie au feu, et la victime du chien enragé qui venait en pèlerinage à Lacour ne manquait pas de passer chez le forgeron pour subir le remède de la clé; mais, aujourd'hui, la chose ne se pratique plus. — Reste maintenant à savoir pourquoi saint Pierre est spécialement invoqué pour la guérison de la rage. Saint Hubert est bien connu dans les Ardennes, en Belgique et ailleurs, comme guérisseur de l'hydrophobie. Mais saint Pierre l'est beaucoup moins. Il l'est cependant, notamment dans le diocèse de Montauban, et pourquoi? A cette question, une légende répond d'une façon, ce me semble, péremptoire. Nous lisons dans la *Légende d'or* de Jacques de Voragine que Simon le Magicien, voulant se donner le malin plaisir de tracasser saint Pierre, — de nos jours il aurait pas mal d'imitateurs, — avait dressé un gros chien à mordre le chef des apôtres, et que celui-ci se débarrassa de ce cruel ennemi par un signe de croix. Une autre fois, voyant venir à lui plusieurs chiens qui s'approchaient de lui avec des grognements menaçants et des dents acérées, il les mit en fuite en leur jetant quelques bouchées de pain qu'il avait préalablement bénites. Ce double trait a dû frapper les fidèles, et de là à la dévotion qui nous occupe, il faut avouer qu'il n'y a pas bien loin. — N'oublions pas, en effet, que parmi les dévotions en honneur dans nos populations chrétiennes, il en est beaucoup dont l'origine repose tout simplement sur un fait légendaire, quelquefois même sur une raison moins importante : la dévotion qui conduit, par exemple, les sourds, les estropiés, les aveugles, à l'autel de saint Sour, de saint Eutrope et de saint Clair, en est une preuve éclatante. Pour celle qui conduit les personnes mordues par un chien enragé à l'église de Saint-Pierre de Lacour, je pourrais indiquer d'autres raisons que la légende et, de fait, M^{sr} Barbier de Montault, dans sa dissertation, en indique d'autres; mais la première me paraît bien suffisante, surtout quand je pense que je n'écris pas pour une *Revue*. J'ai eu, ces jours-ci, le plaisir de visiter l'église de Lacour, où j'ai pu voir la monstrance miraculeuse, et j'ai recueilli de la bouche même du digne curé de la paroisse, M. l'abbé de Niort, le récit de plusieurs guérisons certaines, opérées depuis peu de temps. — C'est dire que la *spécialité* (qu'on me pardonne ce mot) que se donne saint Pierre dans son église de Lacour mérite d'être connue et prônée, car il semble qu'il ait voulu en quelque sorte se réserver le soin de guérir un mal contre lequel la médecine humaine est partout impuissante. Les charlatans et les empiriques prétendent bien avoir des remèdes contre la rage, mais ces remèdes sont loin de faire merveille. Ceux qui viennent du ciel, ceux que préparent les saints, sont les seuls souverains. »

M. Alexandre Bertrand, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série, t. III, pp. 111-112 : « La communication la plus considérable en étendue (du *Bulletin de la Soc. arch. de T. et G.*) est due à un membre honoraire, M. Barbier de Montault. Cette communication a pour titre : *Le reliquaire*, etc. Ce reliquaire est une monstrance moderne en bois sculpté dont les reliques ont été perdues. — Comment donc se fait-il qu'un archéologue ait trouvé là matière à une dissertation de quarante pages? C'est que la dissertation porte en réalité, non sur le reliquaire, mais sur une plaque d'argent représentant saint

1. Ce n'est vraiment pas trop, quoi qu'en dise le sceptique rapporteur, qui n'a vu qu'un côté de la question.

dévotion et son usage. Je ne puis refuser à notre zélé président le service qu'il me demande avec tant de bonne grâce, quoique lui-

Pierre, une clef à la main, plaque remontant vraisemblablement au xvi^e siècle, époque où sa destination était autre, et ayant été au xviii^e siècle utilisée par les constructeurs de la monstrance à voiler les reliques. M. Barbier de Montault écrit qu'au xvi^e siècle cette plaque était une *targe* ou enseigne de confrérie. Or, bien que la monstrance ne contienne plus de reliques, la plaque continue à être l'objet de la vénération des fidèles. Un grand nombre de personnes mordues par des chiens vont encore à Lacour-S.-Pierre et, suivant un cérémonial particulier, baisent la monstrance.

« Quel peut être l'origine de cette croyance au pouvoir du reliquaire ? M. Barbier de Montault croit que le reliquaire contenait primitivement une de ces petites clefs d'or, *claves S. Petri*, renfermant de la limaille de fer des chaînes du saint, clefs d'or, *sacratissimæ claves confessionis B. Petri*, qui déjà, du temps de Grégoire de Tours, passaient pour opérer des miracles (*De glor. martyr.*, c. xxviii). Childebert, roi de France, Charles Martel, Charlemagne et le roi Alphonse de Castille reçurent des clefs de S. Pierre envoyées en don gracieux par le pape S. Grégoire et ses successeurs.

« Ces clefs, entre autres vertus, guérissaient des morsures des chiens enragés ! A Lacour « le forgeron du village, carillonneur de l'église, eut longtemps « le privilège de poser sur la morsure des chiens une clef rougie ». La cérémonie que rappelle le reliquaire était double. Le curé récitait des prières *pro rabie*, le forgeron appliquait une clef rougie sur les morsures. La clef de fer dont se servait le forgeron existe encore à Lacour.

« M. Barbier de Montault entre ici dans des détails tout à fait étrangers à l'archéologie¹ touchant la vertu spirituelle des clefs, la réalité des miracles, l'orthodoxie des pratiques; nous n'avons pas à nous occuper de cette partie de son travail que le titre de *Monsignor*², porté par M. Barbier de Montault, explique sans doute, bien que nous ne soyons pas certain que, même sous la plume d'un homme d'église, ces considérations théologiques soient à leur place dans le bulletin d'une société purement scientifique.

« Le relevé des clefs de S. Pierre, guérissant la morsure des animaux, dont M. Barbier de Montault nous donne la liste, mérite, au contraire, de vous être signalé. Il est curieux et intéressant. Dans le même diocèse de Montauban, deux clefs de S. Pierre ont existé, d'après la tradition du pays, l'une à la Chapelle, l'autre à Esparsac. M. Laclavère, curé d'Esparsac, possède encore une de ces clefs. Il en possède même deux. Outre la clef destinée à guérir les fidèles de la morsure des chiens, nous avons, écrit-il à M. Barbier de Montault, une seconde clef pour les animaux. Cette clef est déposée entre les mains du carillonneur, qui, après l'avoir fait chauffer à blanc, l'applique sur la tête de l'animal présumé enragé, mais sans prières. M. Barbier de Montault publie les dessins de ces clefs.

• Les Bollandistes ont consacré un article de quatre colonnes à la clef de S. Pierre conservée dans l'église abbatiale de Lodi-Vecchio (Italie). Cette clef dont ils donnent le dessin est en fer. Les Bollandistes l'estiment antérieure au xiii^e siècle. En 1699, François de Poverello, curé de Lodi-Vecchio, écrivait que la clef de S. Pierre était toujours en vénération, qu'on l'imposait deux fois l'an,

1. A l'archéologie, soit; mais pas à l'archéo-liturgie, que je me glorifie d'avoir fait entrer dans une phase nouvelle, en réunissant deux sciences trop longtemps séparées.

2. Stupide plaisanterie ecclésiastique avant tout, j'écris comme je le dois sur les matières de mon domaine strict et les incartades de mon contradicteur ne m'en écarteront pas. Mes lecteurs jugeront si ma méthode, rigoureusement scientifique, n'est pas préférable aux suppressions proposées, dont, à quatorze ans de distance, je ne saisis pas encore la nécessité.

même, en raison de ses connaissances spéciales en liturgie et en archéologie, eût été très compétent pour élucider ce petit problème d'histoire locale, qu'il me faudra forcément traiter à un point de vue général. Il est toujours fort difficile de parler à distance des choses qu'on n'a pas étudiées soi-même sur place et qu'on ne connaît que par oui-dire. Que le lecteur ait donc la bonté de m'excuser si je ne suis ni aussi complet ni aussi précis que j'aurais pu l'être dans toute autre circonstance.

La monstrance, comme tous les objets du genre, se compose d'un pied, d'une tige et d'une capse. Le pied est nécessaire pour exposer la monstrance et la placer, à l'ordinaire, dans l'armoire aux reliques, prescrite par Benoît XIII en chaque église ¹. La tige, agrémentée d'un nœud qui en interrompt la monotonie, sert à prendre la monstrance, soit pour l'exposer, soit pour bénir les fidèles ou encore pour la leur présenter à baiser. La capse, ainsi que le nom l'indique, contient la relique ou l'image pieuse que l'on vénère. C'est la partie notable de l'objet : aussi a-t-elle, relativement à la partie inférieure dont elle est l'épanouissement, une importance considérable, qui fixe de prime abord l'attention. Bien plus, la capse forme, par les ornements qui l'entourent, comme une auréole, pour mettre encore davantage en évidence ce qui est proposé à la vénération publique.

Les monstrances, à partir de la Renaissance, et surtout à Rome de nos jours, présentent ce type commode et de bon goût que je n'hésite pas à donner comme modèle aux artistes contemporains. Celle de Lacour-Saint-Pierre répond parfaitement à l'idée que nous devons nous faire de ce vase liturgique, d'un usage pour ainsi dire

qu'elle guérissait presque infailliblement de la morsure des chiens et des serpents. La relique était exposée spécialement le jour de S. Pierre-ès-Liens.

« Des clefs de S. Pierre sont signalées également à Maëstricht, dans l'église de Saint-Servais ; à Liège, dans l'église de Sainte-Croix. Un article d'Anatole Dauvergne, cité par M. Barbier de Montault, nous apprend, d'un autre côté, qu'une clef en fer forgé, dite de S. Pierre, existe à Saint-Pé-de-Général (Hautes-Pyrénées) ; cette clef passe pour avoir été forgée avec l'un des anneaux de la chaîne qui retenait l'apôtre S. Pierre aux murs de sa prison.

« Les clefs ayant vertu de guérir la rage sont quelquefois connues sous le nom de S. Hubert. M. Barbier de Montault en cite une, conservée à Loudun, diocèse de Poitiers. A Candoulès, diocèse de Montauban, la clef du tabernacle joue le même rôle. »

1. *Il rettore ecclesiastico.*

journalier. Modestement façonné en bois, il rehausse par des sculptures la vulgarité de la matière : M. Pottier le croit moderne.

La capse est ordinairement vide et profonde, parce qu'elle est destinée à contenir les reliques : aussi ressemble-t-elle à une boîte, qui a une certaine épaisseur et fait saillie à la partie postérieure. Il paraît que « la monstrance de Lacour ne renferme plus de reliques », ce qui laisse entendre ou qu'elle en a eu à une époque indéterminée, ou qu'elle est construite de façon à en recevoir.

Quelles étaient ces reliques ? Evidemment de l'apôtre saint Pierre, car non seulement il est le patron de la paroisse à laquelle il a donné son nom, mais aussi le reliquaire a été certainement fabriqué en son honneur, puisqu'il est orné de son effigie.

Les procès-verbaux des visites pastorales, les inventaires de l'église, les comptes de fabrique, les registres paroissiaux où les curés tant de fois ont écrit au courant de la plume des notes si précieuses à recueillir, tous ces documents, si on peut quelque jour les consulter, seraient de nature à fournir sur la relique elle-même des renseignements certains et authentiques. Peut-être ne suis-je pas éloigné de la vérité en nommant cette relique absente une parcelle d'ossement ou un fragment des chaînes de saint Pierre, inséré ou non dans une clef de sa confession : en effet, M. Pottier « croit voir », au revers de la plaque, « dans le creux de la main droite, une matière ferrugineuse semblable à de la limaille ».

Le milieu de l'auréole formée par le haut de la monstrance est rempli par une plaque d'argent, travaillée au repoussé : le personnage et les rayons qui jaillissent de son corps sont dorés. On aimait beaucoup autrefois ces alternances de métaux, qui offrent un double avantage, d'abord sous le rapport de l'esthétique, qui se plaît dans les oppositions et contrastes, puis surtout au point de vue de l'art religieux, qui détachait ainsi l'objet de la dévotion en permettant à l'œil de le percevoir avant le fond ou l'entourage. C'est se montrer intelligent que de savoir ainsi faire valoir le principal en reléguant l'accessoire au second plan.

La plaque est digne d'une description un peu étendue. Sa forme est ovale et de moyenne dimension. Au milieu saillit en relief l'image de saint Pierre, debout sur une console. Le prince des apôtres se reconnaît à des attributs multiples. La tête, un peu

forte, a des cheveux et une barbe à mèches courtes et droites ¹. Régulièrement, il les faudrait frisées, mais ce qui me frappe surtout ici, c'est la persistance du type vrai : ainsi le front n'est pas dégarni, comme on s'est généralement obstiné à le faire depuis la fin du xv^e siècle ², et les cheveux s'alignent en couronne, laissant en arrière un espace dénudé, qui n'est autre que la tonsure ecclésiastique, dont l'origine, suivant les auteurs les plus accrédités, remonte à saint Pierre lui-même ³. Ainsi que tous les apôtres, il a les pieds nus et le double vêtement ⁴, tunique longue, ceinte à la taille, et manteau dont il relève de la main gauche un pan en avant. On ne pouvait oublier le détail caractéristique de la ceinture, car l'Évangile en parle très explicitement quand Jésus dit à saint Pierre : « Alius te cinget, » en faisant allusion à son supplice (S. Joann., XXI, 18.)

La clef est un symbole bien connu. Saint Pierre la tient dans la main droite, levée et dirigée vers le ciel. Là est tout un enseignement. Le pouvoir s'exerce sur la terre par l'office du pontificat souverain, mais c'est au ciel que la vertu des clefs opère : de là cette direction constante de l'attribut papal dans l'iconographie de toutes les époques ⁵. L'anneau correspond à la terre, où la clef est aux mains du pontife ; le panneton se dirige vers les cieux, où le Christ ratifie ponctuellement les volontés de son vicaire. Cette clef est toujours fort longue, car ce n'est pas une clef vulgaire, d'un usage domestique ; la portée est bien autre, puisqu'elle doit plonger dans les sphères supérieures. Le panneton est marqué d'une croix et crénelé : la croix désigne un pouvoir spirituel, qui a sa source et sa force dans la passion et la mort du Sauveur ; les merlons sont bien faits pour préciser cette force surnaturelle. Enfin la clef est unique ; plus ordinairement on en compte deux, car le texte évan-

1. X. B. de M., *L'octave des SS. Apôtres Pierre et Paul, à Rome* (Rome, 1866), p. 162.

2. *Ibid.* — X. B. de M., *Une saison archéologique à Contrexéville*, p. 50.

3. X. B. de M., *La cathédrale d'Anagni*, p. 38.

4. X. B. de M., *Une saison archéologique à Contrexéville*, p. 49. — « Omnes domestici ejus vestiti sunt duplicibus. » (*Proverb.*, XXXI, 21.) — « Dabo tibi vestem duplicem. » (*Judic.*, XVII, 10.) — « Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim ex filiis prophetarum : da eis vestes mutatorias duplices. » (*IV Reg.*, v, 22.)

5. X. B. de M., *Deux ivoires du XIV^e siècle au musée chrétien du Vatican*. p. 10.

gélique porte : « Tibi dabo claves regni cœlorum; ¹ » et pour montrer que le double pouvoir figuré par ces clefs est identique et inséparable, on a soin de les unir par un cordon rouge, teint au sang du Sauveur et de l'apôtre ². S'il n'y a qu'une clef, elle exprime ou l'unité du pouvoir d'ouvrir et de fermer, ou simplement la première de ces deux missions, qui est d'ouvrir le ciel. Dans le cas présent, il n'y avait rien autre à représenter, puisqu'en invoquant saint Pierre, le pieux fidèle ne voyait dans le portier du ciel, *janitor cœli*, comme disaient nos pères ³, que celui qui ouvre et non celui qui peut fermer.

On me dira peut-être que l'artiste médiocre qui a exécuté la monstration de Lacour n'en a pas pensé si long. J'en conviens sans peine ; mais je ne veux pas le priver d'un mérite, même inconscient, qui lui est commun avec beaucoup d'autres artistes de son temps, à savoir qu'il a maintenu et pratiqué, sans les discuter ni altérer, les traditions que lui transmettaient les hautes époques de l'art.

L'idée symbolique se fait encore jour dans le reste de l'ornementation de la plaque. Saint Pierre est debout sur un socle qui l'exhausse ; à première vue, on serait porté à penser que c'est tout simplement la console qui sert de support aux statues, quoiqu'ici elle ne fût pas absolument nécessaire, car l'apôtre est représenté glorifié, et l'état de gloire rejette tous les soutiens matériels. Mais ce serait se méprendre que ne pas attribuer à ce bloc triangulaire sa signification réelle et rationnelle. J'y vois donc à la fois la *Pierre* sur laquelle l'Église a été bâtie ⁴, et la pierre angulaire qui est le

1. S. Math., XVI, 19. — Les clefs sont si bien l'attribut du chef des apôtres, qu'on les dit *clefs de Saint-Pierre* au moyen-âge. Sur le contresceau de Robert, évêque de Troyes (1232), une main tient deux clefs ; en légende : *Hoc ligat et solvit hec clavis Petri* (Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux de l'Empire*, t. II, p. 453). Sur le sceau du chapitre de Saint-Pierre de Rouen (1304), on voit une croix et deux clefs ; en exergue : *Clavis honor (ce)li fulget imago Petri* (*Ibid.*). Les abbayes bénédictines de Saint-Pierre de Moissac et de Saint-Pierre du Mas-Grenier avaient également deux clefs dans leurs armes.

2. X. B. de M., *Armorial des Papes*, p. 10 ; *Œuvres*, t. II, p. 363.

3. X. B. de M., *Oct. des SS. Apôtres*, p. 168.

4. « Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam. » (S. Math., XVI, 18.) A la cathédrale d'Albi, une fresque du xv^e siècle, dans la chapelle dédiée à saint Pierre, dit du prince des apôtres : « Tu es lapis angularis. » (Crozes, *Monog. de la cath. d'Albi*, p. 285.) Saint Pierre Damien, dans l'hymne *Senatus apostolici*, montre la pierre de la vraie foi, base de l'édifice catholique. Guillaume Durant commentait ainsi, à la fin du xiii^e siècle, un

Christ, car l'Eglise se résume dans son chef ¹. La coupe elle-même de la pierre fondamentale fait songer à la Trinité ², dont on trouverait encore le symbole dans le fleuron à trois pétales qui tapisse le champ du triangle. Le fondement de l'Eglise est donc marqué au double signe de Dieu un et triple, *trinus et unus*.

Du corps de saint Pierre jaillissent, à droite et à gauche, des rayons flamboyants, qui forment l'auréole réservée aux saints en possession de la gloire céleste. L'auréole a dispensé du nimbe, qui n'est pas strictement nécessaire, puisque l'irradiation enveloppe le personnage tout entier et s'étend même jusqu'à la pierre symbolique, devenue ainsi une pierre sainte et glorieuse.

Le style de cette plaque d'argent accuse la seconde moitié du xvi^e siècle. Cherchons sa provenance dans sa date et sa forme.

Puisqu'elle n'a pas été faite pour la monstrance, mais bien utilisée au siècle dernier, lorsque fut fabriqué cet ustensile liturgique, elle a dû avoir une destination antérieure qu'il serait au moins curieux de connaître. Est-ce une feuille détachée d'une châsse ou d'un reliquaire? Etait-ce un instrument de paix? Ce n'est pas démontré, tandis qu'une foule d'exemples analogues, communs

verset de l'Evangile : « Tu es Petrus et super hanc petram, scilicet hanc fidei firmitatem » (*Rat. div. off.*, lib. I, cap. 7.) Or, la foi, sur cette pierre, est indiquée par l'emblème de la Trinité, qui est la base de notre croyance, comme le dit saint Athanase dans son symbole : « Fides autem catholica hæc est : ut unum Deum in Trinitate et Trinitatem in unitate veneremur. »

« Ter Petram veræ fidei,
Ter basim ædificii
Fundas, in qua catholica
Fixa surgit Ecclesia. »

1. Saint Pierre a particulièrement insisté sur la *Pierre vivante*, choisie et honorée par Dieu, posée dans Sion comme la pierre angulaire : « Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem reprobatum, a Deo autem electum et honorificatum : et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini domus spiritualis... Propter quod continet Scriptura : Ecce pono in Sion lapidem summum angularem, electum, pretiosum ; et qui crediderit in eum non confundetur. Vobis igitur honor credentibus ; non credentibus autem lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli et lapis offensionis et petra scandali his qui offendunt verbo nec credunt, in quo et positi sunt. » (*Epist. 1 S. Petri*, II, 4-8.)

2. Le pape Nicolas II fit porter aux Milanais, par saint Pierre Damien, son légat, une lettre dans laquelle la pierre sur laquelle est bâtie l'Eglise, est qualifiée *Pierre de la foi* : « Quam (Romana Ecclesia) vero solus ille fundavit et super petram fidei mox nascentis erexit, qui beatæ æternæ vitæ clavigero terreni simul et cælestis imperii jura commisit. » (*Decret. Gratian*, ap. *Corp. jur. canonic.*)

encore en Italie, m'autorisent, jusqu'à un certain point, à y voir une de ces targes de confrérie, qui se cousent sur les vêtements ou se portent suspendues au cou. Le trésor de la cathédrale de Bénévent est plein de ces *enseignes*, pour employer une vieille expression, qui remontent à l'épiscopat du cardinal Orsini, et que les dignitaires des confréries étalent gravement sur leur poitrine à toutes les processions solennelles, comme marque de leur autorité. A la plaque de Lacour il ne manquerait que la bordure, destinée à l'encadrer et à la rendre apte à être suspendue.

Le rayonnement du corps glorieux, plus généralement réservé au Christ, indique ici un culte spécial, ce que confirme encore l'affixion de la plaque à une monstrance, destinée à la fois à la conserver, l'exposer et la porter plus facilement aux lèvres des fidèles. A Lacour, la plaque clôt la capse, en sorte qu'elle rendait invisibles les reliques déposées à l'intérieur, tout en les désignant suffisamment au dehors.

Il y a eu, pendant toute la durée du moyen-âge, deux sortes de reliquaires, les uns ouverts et les autres fermés. Cette dernière forme est la plus ancienne; elle a duré longtemps et je la constate encore au siècle dernier, au trésor de Saint-Pierre de Rome, dans une monstrance d'argent que Benoît XIV fit clore systématiquement, se contentant de graver à l'extérieur la désignation des reliques¹. Les reliquaires ouverts² n'étaient pas complètement à jour, mais un cristal permettait au regard de pénétrer dans l'intérieur de la capse, où reposait la relique dans son enveloppe de soie. Le *suaire*, comme on disait jadis, témoignait le respect et la vénération; depuis plusieurs siècles on s'en est débarrassé et la relique est montrée à nu. On veut voir de ses propres yeux, sans cela on croirait peut-être difficilement. Je regrette toutefois l'ancien usage, qui, sous l'influence des idées modernes, finira par s'effacer complètement.

2. Le reliquaire décrit, voyons ce qui motive la dévotion des fidèles. Autrefois la relique attirait, parce qu'on avait confiance en sa protection; de là ces termes si pieux, toujours employés au moyen âge pour caractériser les effets constants de l'intercession, qui

1. X. B. de M., *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome*, p. 63.

2. *Œuvres*, t. IX, p. 544.

étaient le bienfait accordé, la protection avouée. Aussi nommait-on les reliques, *beneficia*¹, *patrocinia*².

Je n'ai point à me préoccuper ici de la nature de la relique possédée jadis par l'église de Lacour; je veux dire seulement que les reliques de Saint Pierre, dispersées dans le monde entier, sont de quatre sortes : des ossements, des parcelles de ses chaînes, des *brandea* qui ont séjourné dans la confession du Vatican ou des voiles qui ont recouvert son chef, à Saint-Jean-de-Latran.

La relique n'existant plus, la piété publique s'est reportée sur l'image qui décore le reliquaire, ayant toujours pour but direct d'honorer Saint Pierre, surtout dans des circonstances déterminées et pour obtenir une grâce spéciale.

En effet, « un grand nombre de personnes, m'écrit M. Pottier, mordues par les chiens enragés, vont encore à Lacour-Saint-Pierre et, suivant un cérémonial particulier, baisent la monstrance ». Etudions le texte des prières récitées à cette occasion. J'en ignore la date : toutefois la rédaction ne me paraît pas ancienne. Dans son ensemble elle n'a pas une saveur antique, *sapere antiquitatem*; monstrance et rubriques sont peut-être du même temps. Quoi qu'il en soit, ce rite a été condamné à mort par l'introduction de la liturgie romaine et, pour qu'il ait désormais quelque valeur rituelle, il est indispensable qu'il soit préalablement soumis à l'examen et à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites. Sans vouloir le détruire, car toute tradition est respectable, il importe de le régulariser et de le légitimer.

Le titre est celui-ci : *Prières pour la rage*. Suivent deux oraisons, dont la première demande à Dieu qu'il écarte de son peuple, dévot et revenant à lui, les fléaux de sa colère; la seconde, par l'intercession de saint Pierre, miraculeusement délivré de sa prison, sollicite l'absolution des liens du péché. Après avoir posé sur la tête du malade l'extrémité de son étole, le prêtre récite l'évangile de saint Marc, où pouvoir est donné aux apôtres de guérir. Puis il lui fait baiser la croix de son étole et le reliquaire, invoquant sur lui la pro-

1. X. B. de M., *Commentaire de l'office monastique de saint Florent*, p. 17. — *Glossaire* de Du Cange, au mot *Beneficium*.

2. *Ibidem*, au mot *Patrocinium*, où se trouve cette définition : « *Patrocinia sanctorum, reliquie sanctorum quorum patrocinia invocantur.* »

tection de saint Pierre ; enfin il l'exhorte à déposer une aumône dans le tronc du Saint-Sacrement. Voici ce texte liturgique :

ORATIONES PRO RABIE

Adjutorium etc. — Domine, exaudi, etc. — Dominus vobiscum, etc.

Oremus. — Deus, qui non mortem sed poenitentiam desideras peccatorum, populum tuum ad te revertentem propitius respice, ut dum tibi devotus existit, iracundiæ tuæ flagella ab eo clementer amoveas.

Deus, qui beatum Petrum apostolum, a vinculis absolutum, illæsum abire fecisti, nostrorum, quæsumus, absolve vincula peccatorum et omnia mala à nobis propitiatus exclude. Per Dom.

Tum sacerdos supra virum vel mulierem extremam stolæ partem imponens prosequitur : Dominus vobiscum, etc.

Sequentia S. Evangelii secundum Marcum. In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis : Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur. . .

Deosculantur stolæ crux et reliquiæ, dicente sacerdote : Orate pro eo (ea), S. Petre, ut dignus (digna) efficiatur promissionibus Christi.

Hortatur postea ut parvam deponat elemosynam in SS. Sacramenti gazophylacio, sed nulla existit obligatio.

Ordinariè pariterque in licentia.

Plusieurs observations me sont suggérées par ce document : je tiens à les consigner dans cette notice. D'abord l'oraison faisant allusion aux liens de saint Pierre, *a vinculis absolutum illæsum abire fecisti*, donnerait à entendre assez clairement que la relique était un fragment de ces mêmes liens, si nous ne savions par la liturgie que c'est une simple figure de rhétorique ¹.

L'usage de l'évangile, récité sur les infirmes, est ancien, puisque Origène ² le mentionne, et l'imposition de l'étole est, en quelque

1. Le jeu de mots sur les *liens* se trouve, au Missel et au Bréviaire romains, dans la mémoire de saint Pierre au 30 juin : « Deus, qui beato Petro apostolo, collatis clavibus regni cœlestis, ligandi atque solvendi pontificium tradidisti : concede ut intercessionis ejus auxilio, a peccatorum nostrorum nexibus liberemur. »

2. Celse prétendait que les miracles des chrétiens devaient être attribués aux secrets de la magie ou à la puissance qu'ils recevaient pour cela des démons. Origène lui répond que c'est en prononçant le nom de Jésus et en récitant des évangiles que les chrétiens chassent les démons : « Pronunciando nomine Jesu recitandisque Evangeliiis. » (Origen., *Contra Celsum*, lib. I, n. 6.)

Il est raconté, dans la vie de sainte Flore, morte en 1347, qu'« une fille qui était démoniaque » lui fut amenée par « ses parents » ; « et ladite dame lui dit l'évangile de S. Jean sur la tête avec plusieurs autres oraisons. . . et ladite

sorte, une prise de possession au nom de l'Église qui cherche à soulager le malade.

La formule d'invocation laisse à désirer. Il faudrait *ora* et non *orato*, car le pluriel suppose nécessairement un second saint, et je doute qu'en cette occurrence on ait invoqué saint Paul, quoiqu'il soit le compagnon pour ainsi dire inséparable de saint Pierre.

Je préférerais la tradition romaine qui, dans des cas analogues, emploie le cérémonial suivant : le prêtre présente la monstrance au fidèle agenouillé, qui la baise, puis la pose sur sa tête ou l'applique à son front en disant : « Per intercessionem beati N. liberet te Deus ab omni malo. Amen. » C'est moins banal et plus expressif que le verset *Ora pro eo*.

L'exhortation à donner de l'argent est de trop. Il semble qu'on ne puisse mettre les pieds à l'église et demander un secours spirituel qu'en payant : c'est un abus. Si le fidèle offre spontanément, qu'on accepte, mais qu'on ne prenne pas les devants.

Pourquoi mettre cette aumône spéciale dans le tronc du Saint-Sacrement ? Ce sont deux dévotions différentes, qui ne doivent pas être confondues. Il serait donc mieux d'avoir un tronc particulier pour saint Pierre, et l'argent qu'on en retirerait serait affecté, en raison de la piété des donateurs, à l'entretien de l'autel du patron, de son luminaire ou encore à la solennisation de sa fête : telle est la tradition romaine.

Enfin, c'est peu de dire : « l'Ordinaire consent. » Si le curé qui a écrit qu'il était autorisé à cette cérémonie avait pris la précaution d'ajouter seulement deux mots, nous saurions positivement à quelle époque remonte le rit en question, et quel est l'évêque qui a donné la *licence*. Peut-être cela coïncide-t-il avec la rénovation des livres liturgiques, fait curieux à constater.

3. Pourquoi saint Pierre est-il spécialement invoqué pour la guérison de la rage ? J'en trouve trois raisons : la première est historique, la seconde traditionnelle, la dernière symbolique.

Histoire et légende, à certaines époques, c'est tout un. La *Légende d'or* de Jacques de Voragine rapporte, dans la vie de saint Pierre, que Simon le magicien, pour attaquer de toutes manières le

fillette fut guérie et délivrée de ce malin esprit » (*Anal. jur. pont.*, t. XIII, col. 25).

chef du collègue apostolique, avait dressé un gros chien à mordre et harceler saint Pierre, lorsqu'il viendrait dans la maison de Marcellus. Or, l'apôtre s'en débarrassa par le signe de la croix¹. Ailleurs il lance contre lui des chiens, que celui-ci met en fuite, en leur jetant quelques bouchées de pain qu'il avait préalablement bénies. Ainsi cessa une importunité vraiment diabolique². D'où est venu le proverbe « qu'il ne faut pas donner du pain béni aux chiens, car ils en crèveraient ».

La *Légerde d'or* était très populaire au moyen-âge. Quoi d'étonnant que ce double trait ait frappé les fidèles, au point de leur faire faire ce raisonnement très simple : saint Pierre se débarrassa, par le signe de la croix et par sa bénédiction, du danger de chiens méchants ; sa protection ne pourrait-elle pas encore nous assister quand des chiens mauvais nous mordent ? Il y a parité de situation.

1. « Symon... ivit ad domum Marcelli, discipuli ejus, ligavitque maximum canem ad ostium ejus domus, dicens : « Nunc videbo si Petrus, qui ad te venire consuevit, ingredi poterit. » Post paululum venit Petrus et, facto signo crucis, canem solvit; canis autem, omnibus aliis blandus, solum Symonem persequebatur, qui apprehendens eum ad terram subter se dejecit et eum strangulare volebat. Accurrens autem Petrus cani clamavit ne ei noceret, et canis quidem corpus ejus non hesit, sed vestes adeo laceravit ut ille nudus positus remaneret; populus autem et maxime pueri cum cane tamdiu post eum concurrerunt donec illum quasi lupum de civitate fugarent. Cujus opprobrii pudorem non ferens per annum nusquam comparuit. Marcellus autem hæc miracula videns deinceps Petro adhæsit. » (*Legend. aur.*, édit. Græsse, p. 373).

2. « Petrus et Paulus... ad Neronem introierunt et omnia ejus (*Simonis Magi*) maleficia detegebant; addidit quoque Petrus quod sicut in Christo sunt duæ substantiæ, scilicet Dei et hominis, sic et in isto mago sunt duæ substantiæ, scilicet hominis et dyaboli. Dixitque Symon... « Ne diutius hunc patiar inimicum, præcipiam angelis meis ut vindicent me de isto. » Cui Petrus : « Angelos tuos non timeo, sed ipsi me timent. » Nero dixit : « Non times Symonem qui divinitatem suam rebus affirmat ? » Cui Petrus : « Si divinitas est in ipso, dicat nunc mihi quid cogito vel quid facio, quam cogitationem meam prius auribus tuis insinuo ut non audeat mentiri. » Nero dixit : « Accede huc et dic mihi quid cogitas. » Petrus autem accedens secreto dixit : « Jube mihi panem hordeaceum afferri et occulte dari. » Qui cum allatus fuisset et Petrus illum benedixisset et sua manica abscondisset, dixit : « Dicat Symon, qui se Deum fecit, quid sit cogitatum, quid dictum vel quid sit factum. » Respondit Symon : « Petrus magis dicat quid cogitem ego. » Dixitque Petrus : « Quid cogitet Symon me scire docebo, dum quod cogitaverit fecero. » Tunc Symon indignatus clamavit : « Procedant canes magni et devorent eum. » Et subito canes maximi apparuerunt et in Petrum impetum fecerunt; ille vero panem benedictum obtulit et subito ipsos in fugam convertit. Tunc dixit ad Neronem Petrus : « Ecce ostendi me nosse quod contra me cogitaverat Symon, non verbis, sed factis. Nam qui promiserat contra me angelos venturos, exhibuit canes, ut ostendat se divinos angelos non habere, sed caninos. » (*Ibid.*, p. 372).

Qu'on ne dise pas que le trait légendaire n'a pas eu d'influence sur la dévotion. J'ai cité un proverbe, je puis alléguer mieux que cela encore. Quand Sixte IV fit sculpter, à la fin du xv^e siècle, le maître-autel de la basilique Vaticane, une des faces représenta la chute de Simon le magicien et l'autre la condamnation de saint Pierre par Néron. Or, dans le premier bas-relief figure un chien colossal ¹, qui est ici l'attribut spécial de Simon, comme si l'artiste, quoique dans une scène différente, n'avait pas voulu séparer ce témoignage de la haine du magicien rival. L'autel, démoli à la fin du xvi^e siècle, orne maintenant de ses sculptures splendides les abords de la crypte.

Parmi les sujets peints sous le portique de la même basilique, au temps de Martin V, Alfarano et Grimaldi indiquent la scène du pain béni jeté aux deux chiens qui, au lieu d'attaquer saint Pierre, se précipitent sur Simon le magicien pour le mordre en présence de Néron :

Descriptio porticus veteris basilicæ vaticanæ. Erant duæ altæ historiæ, quarum unam jam fabricatores dejecerant, in qua erat sanctus Petrus, habens panem unum et offerens canibus duobus, et Simon Magus in terra jacens, quem ipsi canes morsibus aggrediuntur, et Nero imperator hæc spectans; quæ historia prima ante lapsum Simonis cernebatur.

Un manuscrit du xvi^e siècle, contenant les « fainctes qu'il conviendra faire pour le mistère des Actes des apôtres », donne cette mise en scène :

Fault ung hostel pour saint Pierre, qui soit paré, avec une chaire où il sera comme tenant le siège apostolique. — Fault ung pain d'orge, qui sera baillé par Longinus à Saint Pierre. — Doivent venir d'enfer, par le commandement de Symon Magus, des diables en guise de chiens, qui viennent sentir Saint Pierre pour le dévorer, puis feront ung horrible cry et s'enfuyront en enfer. — Fault ung livre que Marcel soustiendra devant Symon Magus pour faire des invocations. — Doit venir Cerberus, en guise de chien, qui peu après sera attaché par Symon Magus à la porte de Marcel. — Fault que ledit chien soit détaché, qui doit venir sentir Saint Pierre, puis s'encourir contre Symon et l'abastre et desrompre ses habillements. — Fault que plusieurs chevaliers assistent au sermon de Symon Magus (*Annal. arch.*, t. XIII, p. 488.)

La tradition remonte au moins au pape Saint Grégoire le Grand pour la distribution de la limaille des chaînes incluse dans des clefs

1. X. B. de M., *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome* (Rome, 1866), pp. 49, 50.

d'or, comme je l'établirai ultérieurement dans un mémoire spécial.

C'est surtout la forme de clef qui dominait dans ces reliquaires. J'éluciderai cette question au mot *clavis*, dans mon glossaire explicatif des inventaires du *Liber pontificalis*. Qu'il me suffise pour le moment d'établir ces deux points : que c'étaient les clefs de la confession qui étaient ainsi envoyées en présent et qu'elles contenaient de la limaille des chaînes de saint Pierre.

On avait foi en ces clefs qui provenaient de Rome, soit qu'elles eussent servi à ouvrir et fermer la confession de saint Pierre, soit qu'elles eussent été faites à l'imitation de celles-ci et remplies de limaille¹ ou encore qu'elles eussent été simplement déposées sur le corps de l'apôtre². Des unes et des autres se dégageait une vertu secrète qui motivait la confiance et augmentait la dévotion.

Or, là où l'on pouvait obtenir une de ces clefs salutaires, qui préservaient de tant de maux, c'était une vraie fortune : mais ailleurs on se contentait, tantôt d'une parcelle de la clef authentique, tantôt d'une imitation que l'on avait sanctifiée par le contact avec la clef envoyée par le Souverain Pontife à un tiers plus favorisé, comme on fait actuellement pour les clous de la Passion³.

La tradition du culte assignait donc exclusivement à ce reliquaire la forme d'une clef. Ce type était encore imposé ultérieurement, moins par le souvenir effacé d'une origine reculée, que par la tradition iconographique, qui voulait les clefs aux mains de saint Pierre comme un attribut principal et permanent. Si le fidèle, pour se délivrer des cruels effets de la rage, avait, dans le principe, recours à l'application d'une clef spécialement sanctifiée par un séjour plus ou moins prolongé au tombeau de l'apôtre, ou par l'addition d'une de ses reliques, dans le cours des âges il pouvait fort bien, à défaut de cet objet vénérable, substituer, dans le même but, une clef qui lui rappelait le pouvoir absolu de celui à qui il a

1. V. le *Glossarium* de du Cange, au mot *Clavis* : le savant compilateur affirme qu'on faisait aussi des clefs à l'instar de celles de la confession et qu'on les recevait, comme les palliums « *ab altari sancti Petri* ».

2. Les *Bollandistes* semblent si peu fixés sur le vrai nom de la clef de Lodi, qu'ils l'appellent, p. 51 du tome V de juin : « *clavicula ex compedibus sancti Petri*, » et, à l'index topographique, « *clavicula catenarum sancti Petri* ».

3. *Œuvres*, t. VII, p. 348.

été dit par le Christ : « Quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in coelis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in coelis. » (S. *Math.*, XVI, 19; XVIII, 18.)

D'une chose à l'autre, il n'y a qu'un pas. Or la clef fut toujours considérée comme le symbole du pouvoir absolu ¹. Qu'on ne s'étonne pas que, dans une maladie considérée comme incurable, les fidèles aient eu recours à la plus haute puissance spirituelle et aient choisi l'insigne de l'apôtre pour obtenir la guérison qu'ils attendaient de sa protection spéciale.

4. Tel est, rationnellement, le triple motif pour lequel, à Lacour Saint-Pierre et en d'autres lieux, on ne croyait pas avoir fait assez en invoquant le chef du collège apostolique et en demandant qu'on récitât sur soi un évangile et des oraisons, mais on tenait à ce que la plaie, causée par le chien enragé, fût cautérisée par un fer rouge qui, pour ce cas déterminé, avait l'aspect d'un clef. A Lacour, dit M. Pottier, « le forgeron du village, carillonneur de l'église, avait le privilège de poser sur la morsure une clef rougie, mais cela ne se pratique plus ».

Nous surprenons dans cette note un détail qui ne doit pas passer inaperçu. Cette clef ne devait pas être une clef ordinaire, mais une clef *ad hoc*, comme on en montre encore en certains endroits. Quoiqu'elle ne serve plus, elle existe toujours. Il importerait donc de la conserver. Archéologiquement parlant, ce témoignage n'est pas à dédaigner, car cette clef, par sa conformation, est susceptible de fournir une date : or quatre dates sont à grouper ensemble pour bien établir l'origine ou les phases de la dévotion locale, et elles se réfèrent à la plaque figurant saint Pierre, à la monstrance qui la supporte, aux *orationes pro rabie* et à la clef qui était reconnue comme l'instrument de la guérison. Ces objets divers ne doivent pas être séparés, mais réunis, pour avoir une idée exacte et complète du culte établi à Lacour Saint-Pierre, au moins depuis le xvi^e siècle et persistant jusqu'à nos jours. Aucun élément n'est à dédaigner dans une question de ce genre, qui se tranche uniquement par l'observation et la comparaison des faits.

1. A la cathédrale d'Albi, dans la chapelle de Saint-Pierre, le symbolisme des clefs est nettement exprimé par cette inscription qui date du xvi^e siècle : « Arma Petri, ligens et solvens omnia », sic pour « ligantis » et « solventis ». (Crozes, *Monographie de la cathédrale d'Albi*, p. 285).

Examinons maintenant la double pratique usitée à Lacour. Le curé et le forgeron jouent un rôle tout différent et parfaitement distinct.

Le forgeron ne fait usage de la clef rougie au feu que sur les « animaux mordus ». Il applique donc un remède et non un préservatif, en dehors de tout rite religieux ou superstitieux. A l'origine, la cautérisation a dû être faite par un homme d'église, probablement le sacristain, qui, à un moment donné, a pu être en même temps forgeron. Cette mission convenait très bien à cet artisan, d'abord parce qu'il pouvait fabriquer ou réparer lui-même la clef, puis, parce que le feu, à son atelier, était toujours prêt pour la faire rougir. « Le forgeron actuel montre si peu d'enthousiasme pour son utile fonction, qu'il parlait même de ne plus la continuer. » Ce serait un tort, car si les fidèles ont encore confiance, à quoi bon la leur enlever et les priver d'un secours qui peut avoir son efficacité ?

Le curé, au contraire, reçoit directement les fidèles, sur lesquels, par conséquent, ne s'exerce que la vertu spirituelle.

La clef actuelle est une clef, je ne dirai pas fausse, mais bâtarde, altérée, substituée. Elle ne reproduit même pas la clef primitive, « qui était double, dit-on ». Cette expression pourrait s'entendre de deux manières, car il existait au moyen-âge des clefs à double panneton, c'est-à-dire munies de deux pannetons opposés : j'ai souvent rencontré des effigies de saint Pierre avec cette clef, qui n'avait d'autre but que de figurer sur une seule tige les deux clefs symboliques, *claves*. Mais il paraît qu'il y avait bien deux clefs distinctes, réunies au sommet par un anneau commun ; au fond, l'idée était la même. Cependant, comme nous le verrons plus loin, les deux clefs supposent deux usages distincts ; l'une était donc destinée aux hommes et l'autre aux animaux.

5. Dans le même diocèse de Montauban, à La Chapelle et à Esparsac, deux autres clefs, dites également de Saint-Pierre, me sont signalées. Je laisse la parole à mes honorables correspondants, qui donnent à cet égard les détails les plus circonstanciés.

M. Desbaut, curé de la Chapelle, écrivait, le 7 octobre 1877, la note suivante, que je reproduis textuellement :

La tradition du pays assure qu'il existait autrefois à La Chapelle une clef appelée *Clef de Saint-Pierre*. On peut tenir cela pour certain. Nos

vieillards — je ne cite pas des noms propres, ils sont trop nombreux, — affirment avoir entendu dire à leurs parents qu'ils l'avaient vue, et qu'on la vénérât. On venait des contrées voisines, et même de pays éloignés, toucher cette clef quand on avait été mordu par un chien, ou tout autre animal enragé. On invoquait saint Pierre, le titulaire de l'église de cette paroisse, et en général, dit-on, les mordus étaient préservés de la rage. On recourait aussi à cette clef pour la guérison des animaux mordus.

Il paraît, toujours d'après le dit-on populaire, qu'on faisait toucher le front des personnes à cette clef, et pendant ce temps elles priaient, ou on priait pour elles. On la mettait sur la tête des animaux, et on récitait des prières en l'honneur de saint Pierre.

Je puis certifier que, depuis que je suis à La Chapelle, deux jeunes gens sont venus me demander à toucher la clef mystérieuse, mais inutilement, car nous ne l'avons plus.

Qu'est-elle devenue? C'est ce que personne aujourd'hui ne sait. Il est probable qu'elle fut prise, avec d'autres objets appartenant à notre église, à l'époque de la révolution de 93. Toujours est-il que, depuis ce temps, notre église ne la possède plus.

On me dira peut-être que ces renseignements sont bien vagues — c'est vrai —, mais ils suffisent pour assurer certainement l'existence d'une clef de Saint-Pierre à La Chapelle ; ils suffisent également pour démontrer la vérité de la dévotion des gens de ces pays-ci à cette clef, et par suite de faits extraordinaires et sans doute nombreux de préservation et de guérison de la rage, car la vénération de ladite clef n'a pu venir que de ces faits.

On recourait donc à cette clef tant pour les personnes mordues par les chiens enragés que pour les animaux, mais le mode d'emploi était différent de celui de Lacour. Au lieu de la faire rougir, on l'appliquait sur le front, ou, suivant une autre version, on la trempait dans de l'eau. Était-ce de l'eau bénite, ou la clef, par son immersion, tenait-elle lieu de bénédiction? Cette eau se buvait-elle ou en lavait-on les plaies? Il est regrettable que tout renseignement précis manque à cet égard. « Clef et usage, ajoute-t-on encore, ont disparu par la faute du curé, qui craignait d'être accusé de favoriser la superstition. » Voilà comment sont anéantis à la fois les vieux usages et les pratiques locales, par la négligence et l'ignorance inexcusables de ceux qui devraient chercher à les maintenir, ou au moins s'éclairer préalablement sur leur origine, leur ancienneté et leur valeur propre! L'évêque seul peut, de sa propre autorité, procéder à de semblables suppressions, qui excèdent le pouvoir ordinaire d'un simple curé de campagne.

M. le curé Laclavère datait d'Esparsac, le 1^{er} avril 1878, la lettre que voici :

Nommé en 1834, par M^{sr} de Trélissac, vicaire de la paroisse d'Esparsac, je me trouvai en face d'un vénérable curé (M. Malecaze), qui dirigeait la paroisse depuis plus de 40 ans. Quelques jours après mon installation, mon curé, me montrant une vieille clef toute rouillée, me dit : « Voici un objet qui est en une grande vénération dans tout le pays. Lorsqu'une personne est mordue par un chien enragé, ou considéré comme tel, cette personne se présente à l'église; je prends mon surplis et l'étole violette, je fais allumer deux cierges sur l'autel de Saint-Pierre, je prends la susdite clef et la dépose sur la morsure ou l'endroit du corps visible le plus rapproché de la plaie, et je dis l'oraison de la messe de Saint-Pierre et l'oraison *ad sanitatem recuperandam*. Cher abbé, me dit mon vénérable curé, vous ferez comme moi, vous conserverez religieusement cette relique pour vos successeurs, et les populations seront satisfaites. »

Dans mes 44 ans de ministère dans la paroisse d'Esparsac, j'ai eu bien des fois l'occasion de faire la cérémonie de la *Clef*; les résultats ont toujours été très heureux. Le calme qui a suivi a chassé la crainte, et sans autres remèdes, les morsures n'ont pas eu de suites fâcheuses.

Mon prédécesseur n'a pu me dire l'origine ni de la *Clef* ni de la *dévotion à icelle*. — Le patron de la paroisse est Saint Pierre.

Nous avons pour les animaux mordus une seconde *clef*, déposée entre les mains du carillonneur. La cérémonie est toute autre, car, sans prière aucune, cet homme fait chauffer à blanc ladite *clef* et l'applique, non sur la plaie, mais sur la tête de l'animal, prétendant que la vive sensation éprouvée fait disparaître le virus. Nos paysans assurent que les animaux qui ont subi cette opération ne deviennent jamais hydrophobes.

Selon vos désirs, je vous envoie le dessin de nos deux vieilles clefs, qui, je crois, ont été mordues elles-mêmes par le temps et la rouille, et ne sont peut-être pas ce qu'elles étaient dans le principe.

A Esparsac, nous sommes en présence d'un fait curieux, à savoir l'usage de deux clefs, l'une pour les hommes et l'autre pour les animaux. Toutes les deux sont de forme ancienne, mais de longueur inégale. Je n'oserais me hasarder à en préciser rigoureusement l'époque; cependant je dois dire que l'anneau rond et le panneton carré indiquent le moyen-âge, tandis que je reporterais à la fin de cette période historique celle dont l'anneau se découpe extérieurement en accolade et dont le panneton est aussi développé qu'échancré ¹.

1. M. le chanoine Pottier possède plusieurs clefs du xv^e siècle, qui ont la plus grande analogie avec la clef d'Esparsac, et qui nous fournissent par là même un utile point de comparaison. « Elles servaient à des serrures, moitié

La clef destinée à la guérison des hommes mordus, mesure 16 c. de longueur; celle affectée aux animaux en a 25 ¹.

6. Les Bollandistes, qui touchent à tant de questions hagiographiques sans les épuiser, ont consacré un article de quatre colonnes à la clef de saint Pierre qui est conservée dans l'église abbatiale de Lodi Vecchio, au diocèse de Lodi (Italie). Cette clef, dont ils donnent le dessin, est en fer et longue de trois centimètres. Elle ressemble à une vrille, munie d'un anneau, avec une tige tordue et un renflement à la pointe. Il serait difficile d'en préciser l'époque, comme aussi d'affirmer que ce fut une clef à l'origine. Les Bollandistes l'estiment antérieure au XII^e siècle, sur la foi d'un manuscrit de cette époque, qui semble y faire allusion. Suivant la légende, extraite de ce manuscrit, l'église de Lodi aurait été dédiée par les apôtres saint Jean et saint Jacques, sous le vocable de la Vierge et de saint Pierre. Plus tard, saint Sylvestre, en présence de sainte Hélène, l'aurait consacrée à l'aide d'une clef particulière, faite sur un modèle apporté du ciel par un ange. Dès lors, la clef, posée sur l'autel, en vertu même du pouvoir de délier conféré au prince des apôtres, aurait été, conformément à l'ordre angélique, employée pour guérir les démoniaques ² et les enragés : pour cela on se con-

bois et moitié fer, ou mieux dont le mouvement en fer était enveloppé dans un fort morceau de bois saillant, de forme allongée et taillé en biseau à ses extrémités. La porte de l'église de Faure a conservé une serrure de ce genre. Le système de ces serrures consistait à faire mordre par une pointe l'extrémité d'un verrou, percé d'un trou, que l'on avait fait glisser dans la serrure à l'aide de sa queue. »

Dans les sept types, de diverses grandeurs, que j'ai sous les yeux, l'anneau est rond ou légèrement aigu. Le panneton rectangulaire est découpé extérieurement et intérieurement en crêneaux, disques et billettes; du panneton se détache nettement la pointe qui prolonge la tige, mais en l'amincissant de moitié. Je conseille à notre docte président de publier cette curieuse série de clefs peu connues.

1. Ce travail est le premier qui paraisse sur la clef de Saint Pierre et éclaire à la fois son usage et sa vertu curative. J'espère que ce sera une révélation qui nous vaudra la connaissance d'autres documents de même nature, dans les diocèses du Midi.

2. Dans la vie de saint Pierre, attribuée à saint Lin, il est dit qu'à Tripoli l'apôtre délivra des démoniaques et guérit des malades : « Quidam autem ex his qui aderant et longo tempore a demonibus fuerant fatigati, in terram proruunt; obsecrantibus spiritibus immundis ut vel uno die indulgeretur eis in obsessis corporibus permanere, quos Petrus increpans statim jussit abscedere et sine mora discesserunt. Post hos alii, longis afflicti languoribus, rogabant Petrum ut reciperent sanitatem. Pro quibus se supplicaturum Domino populo

tentait de faire avec cette clef le signe de la croix sur les malades. Toujours d'après le même manuscrit, la révélation de ce double prodige aurait été faite par le démon, à l'occasion d'un exorcisme. Il convient de citer textuellement ce passage :

Dixit iterum dæmon quod Dominus N. J. C. misit angelum suum Romani ad B. Silvestrum papam et dixit angelus : Voluntas Dei est quod fabricari facias unam clavem et consecrari ad similitudinem clavis paradisi et deferas eam in Italiam, ad civitatem quæ dicitur Pompeiana, in locum ubi S. Joannes apostolus et evangelista, et S. Jacobus apostolus ecclesiam constituerunt ad honorem S. Mariæ Virginis et S. Petri apostoli, et consecrabis eandem ecclesiam cum illa clave; et cum fuerit consecrata ecclesia, depones clavem super altare : et ex illa die, si quis dæmoniacus fuerit signatus illa clave, liberabitur; et si quis patiens malum rabiei fuerit tactus illa clave, liberabitur. Fecitque S. Silvester sicut dixerat ei angelus, et cum S. Helena venit ad civitatem Pompeianam... Erat autem quædam clavis super altare apostolorum, quam S. Silvester papa Romæ fabricari jussit et consecrari fecit ad similitudinem illius clavis quam Dominus noster dedit Petro apostolo : quæ sicut B. Petrus apostolus ligat et solvit quos vult, ita, eodem dæmone manifestante, si quis signatus fuerit ex hac clave signo crucis et si quis patiens rabiem, tactus fuerit ex hac clave, liberabitur..., quia volebat Dominus ut homines cognoscerent virtutes S. Petri, quæ sunt in isto loco, ut visitent eum. (*Ibid.*, t. V, pp. 454-455.)

Les Bollandistes n'ajoutent pas grande foi à ce récit : *Non quod ipse (un Jésuite) scriptis ipsis multum fidei existimaret deberi... Ut ut est, fieri non potuit res narrata cum illis adjunctis quibus vestitur neque credi potest.* Leur principale objection est qu'avant saint Grégoire il n'est pas question de ces sortes d'amulettes, *amuleta*. Je ne suis pas de leur avis; je trouve, au contraire, que ce texte du xii^e siècle ouvre un nouvel ordre d'idées qu'ils n'ont ni entrevu ni

pollicetur, cum prius sermo doctrinæ fuisset expletus. Sed statim ut promisit, anguoribus resoluti sunt. »

A Antarade, en Phénicie, au témoignage de saint Lin, saint Pierre délivra une possédée, qu'on était obligé de tenir enchaînée, la porte fermée, parce qu'elle mordait tout le monde. Ses chaînes tombèrent, la porte s'ouvrit et le démon s'enfuit, dès que parut l'apôtre : « Hæc a septimo arlatis anno dæmone tentata, omnes qui accedere tentassent ad eam, scindere, dilaniare, morsibus etiam dirumpere conabatur et hoc a viginti annis... nec accedere quidem quisquam valebat ad eam, multos enim inutiles reddidit, alios interemit. Ex præsentia sua dæmon quidem fugit, ostia vero quæ summo cum munimento clausa fuerant, aperta sunt et ipsa sana stat... Ipse etiam catenæ de manibus ejus ac pedibus fuissent sponte resolutæ. » (*Act. Sanct. Junii*, t. V, p. 42.)

soupçonné. Je vais donc le disséquer ; dégagé de sa partie légendaire, il témoignera presque comme un fait authentique.

De ce que saint Grégoire soit le premier à parler d'amulettes consacrées au contact du sépulcre de saint Pierre, *istiusmodi amuleta contactu sepulcri S. Petri sacrata*, il ne s'en suit pas rigoureusement qu'aucun pape ne l'ait pas fait avant lui et qu'il soit l'inventeur de cette pratique. Il est bien probable qu'il continuait tout simplement une pieuse tradition. Nous ignorons tant de choses du passé et les documents primitifs sont si rares, qu'il est très prudent de ne pas se montrer si affirmatif.

Que le fait soit attesté par le diable ¹ ou autrement, peu importe à la question. Qu'il soit même directement attribuable à saint Sylvestre, c'est un problème historique qui ne me regarde pas ; je tiens seulement à constater une origine très ancienne. En 1653, la légende avait déjà varié : la clef venait de Jérusalem par sainte Hélène, mais l'effet en était toujours le même et le prodige s'opérait encore par le seul signe de la croix ; seulement, les démons ont fait place aux serpents ². La chose a dû se passer ainsi : A son retour de Jérusalem, sainte Hélène revenait à Rome, chargée de reliques de la Terre Sainte. En passant à Lodi, où existait une église sous le vocable de saint Pierre, elle s'intéressa à l'édifice, sur la demande des habitants, et manifesta à saint Sylvestre le désir de leur être agréable. Le pape fit faire une clef semblable à celle du *paradis*, c'est-à-dire identique à celle qui était déposée sur la tombe de l'apôtre ou à celle qui fermait sa confession, la plaça sur l'autel afin de la sanctifier ou même la bénir, puis l'envoya à Lodi pour servir, à l'occasion de la dédicace, comme relique efficace et précieuse, au même titre que les *brandea*. La relique, accueillie avec enthousiasme,

1. Saint Thomas d'Aquin enseigne qu'il ne faut pas croire aux démons, lors même qu'ils disent la vérité : « *Salutiferum nobis dogma datur ne credamus dæmonibus, quantumcumque denuntient veritatem.* » (*Secund. sec., quæst. 90, art. 2*).

2. « *Discimus ex litteris nostri P. J. B. Verax, qui clavem illam vidit deque eadem varia coram audivit, anno MDCLIII Mediolani datis ad Bollandum, quæ sic habent : « Clavem istam Hierosolymis allatam a S. Helena, post inventam « crucem redeunte Romam, ad filium Constantinum visendum et apud Laudem « veterem in transitu depositam pro dedicatione apostolici templi, asserunt in- « colæ, qui quotidianam inde experiuntur beneficia in iis quos vel rabidi canes vel « serpentes momorderunt, mox ubi supra affectam partem crucis signum cum « ea clave efformatum est. »* (*Act. Sanct. Junii, t. V, p. 455.*)

siasme, fut posée sur l'autel et dès lors, commençant à opérer ses bienfaits, *beneficia*, suivant l'expression significative du haut moyen âge, elle attira en ce lieu de nombreux fidèles, confiants en ses *vertus*.

En 1699, François de Poverello, curé de Lodi-Vecchio, écrivait que la clef de saint Pierre était toujours en vénération, qu'on l'exposait deux fois l'an, qu'elle guérissait presque infailliblement de la morsure des chiens et des serpents, et qu'on l'appliquait en faisant le signe de la croix; quant à la provenance, il l'ignorait presque, ou du moins y croyait peu.

Ferrum manicis seu pedicis concludendis usui esse potuerit... Quando et unde allatum sit in hoc templum, neque monumento aliquo (*ce n'est pas exact, car la tradition est affirmée à la fois par le manuscrit du XII^e siècle et par le témoignage du P. Verax*) præter picturas nec satis veteres neque traditione satis firma doceri possumus (*il eût été curieux d'en connaître la date et d'en avoir la description*). Illud tamen est certum et singulare quod contra morsus, præsertim rabidorum canum, habeatur pro præsentissimo remedio, convenientibus, etiam procul, infectis eo morsu, ut ea clave devote a sacerdote attingantur : neque scimus a duodecim retro annis, dum hæc scribimus dumque hic parochum agimus, ex plurimis eo morsu infectis et hac clave pie obsignatis, quemquam nisi unum tantum ea lue mortuum esse. Quin puellam XIV ferme annorum viperæ morsu ictam venenoque quod aliquod horæ spatium hauserat, spumantem, hac clave rite pieque signatam, ipsi incolumem dimisimus. Publice venerationi bis in anno exponitur, die festo S. Petri ad vincula et die S. Silvestri papæ, a quo nempe pontifice id munus huic ecclesiæ processisse, aliqua sed non firma traditio est. His scilicet diebus magnus est e vicinis pagis concursus et ea clave sacerdos ante aram, signo crucis facto, singulos pie attingit. (*Acta Sanct. Junii, t. V, p. 455.*)

Cette dernière phrase mérite attention, car elle porte elle-même la confirmation de la tradition locale. La relique est exposée le jour de Saint-Pierre-ès-Liens, parce que sa vertu réside, en effet, dans la protection salutaire de l'apôtre, invoqué spécialement dans le but de *délivrer* un infortuné. N'y pourrait-on pas voir incidemment, à propos de la fête des *liens*, la première trace de l'adjonction de la limaille, car, sans cela, pourquoi l'exposition n'eût-elle pas aussi bien convenu à la fête de la chaire ou mieux à celle du jour natal? La seconde exposition, au jour de saint Sylvestre, n'a d'autre but que de fixer un souvenir et de faire vénérer en même temps le donateur.

Qu'on remarque également le mode de guérison, qui est double, l'application de la clef et le signe de la croix. C'est préférable à ce qui se pratique généralement en France, où la clef est préalablement rougie au feu, procédé barbare et probablement récent, qui implique la cautérisation ou une sensation vive, comme à Esparsac, remèdes que peut conseiller aussi la médecine, en sorte qu'il sera difficile au fidèle de constater positivement s'il doit la guérison à sa foi ou à une opération purement naturelle. L'esprit vraiment religieux perce mieux dans l'usage italien.

7. Les Bollandistes (*Acta SS. Jun.*, t. V, p. 453) disent que la clef qui, à Maëstricht, dans l'église de Saint-Servais, est attribuée à saint Pierre, « vulgo credita ab ipsomet Petro », qui l'aurait donnée lui-même à saint Servais, « redeunti in Belgium S. Servatio data », remonte au pape saint Damase. Si réellement elle fut donnée au *iv^e* siècle, comment, quelques pages plus loin, les mêmes écrivains jugent-ils impossible, avant saint Grégoire, qu'une clef analogue ait été envoyée à Lodi? La vertu de cette clef consistait à repousser des champs les mulots qui les ravagent, « virtutem ejusdem ad pelendas ab agris sorices sæpius comprobata ». En 1643, le père Verax trouvait une clef semblable dans une église dédiée à saint Pierre; on l'employait à guérir les brebis malades: « Appenditur ad ostiolum ovilis ejus in quo grex morbidus continetur et per quod transeuntes singulos necessario tangens, omnibus subitam impertit sanitatem. »

Le P. Cahier a publié la clef de Maëstricht dans les *Caractéristiques des saints*, p. 225. Le dessin la suppose tout au plus du *xii^e* siècle; le panneton est découpé en croix et l'anneau, de forme elliptique, en rinceau épais. Elle n'est donc point du temps de saint Servais. Cet évêque a bien une clef pour attribut, sans qu'on sache trop pourquoi. (*Caractéristiq.*, p. 225.) Là encore interprétons la tradition: la clef vient de Rome, il ne nous en faut pas davantage pour être fixé sur sa valeur; qu'elle émane de l'apôtre saint Pierre lui-même, rien ne le prouve positivement; mais à pari, tout fait présumer qu'elle provient de sa basilique, qu'elle ait été prise à sa confession ou sur son autel.

Le P. Cahier signale une autre clef à Sainte-Croix-de-Liège, mais sans ajouter l'explication nécessaire sur sa nature et sa signification,

procédé trop rapide pour un écrivain qui, d'habitude, ne redoute pas la longueur des périodes et des considérations (*Ibid.*).

8. J'emprunte à la *Revue des Sociétés savantes*, 3^e série, t. I, pp. 170-172, l'important article qui va suivre : il a pour auteur M. Anatole Dauvergne et pour titre : *Clef en fer forgé, dite de saint Pierre, conservée dans l'église de Saint-Pé* (Hautes-Pyrénées).

Si l'on en croit la tradition populaire, longtemps vivace en Bigorre et en Béarn, la clef vénérée autrefois dans l'église abbatiale des bénédictins de Saint-Pé de Génères, a été forgée avec l'un des anneaux de la chaîne qui retenait l'apôtre saint Pierre aux murs de sa prison.

Sa présence dans l'église de Saint-Pé est expliquée diversement. Selon les uns, un cardinal l'aurait envoyée aux moines bénédictins, comme souvenir de l'accueil qui lui avait été fait à l'abbaye ou en mémoire d'un service reçu ; d'autres prétendent qu'un abbé de Saint-Pé la rapporta de Rome à une époque où plusieurs clefs semblables furent confectionnées avec des fragments de la chaîne qui attire les fidèles dans l'église *San Pietro in vincoli*. On ne sait pas l'âge de cette clef.

Le panneton est percé d'une croix qui semble purement décorative et qui n'offre par sa forme aucun caractère qu'on puisse rapporter à une période positive de l'art. La poignée, au lieu d'être terminée en anneau, consiste en une rondelle percée d'un trou au milieu ; la tige est comme une tringle équarrie. La barbarie du travail est frappante ; l'art n'a rien à revendiquer dans cette œuvre grossière d'un vulgaire forgeron : aussi me paraît-il impossible d'établir sur des motifs plausibles l'ancienneté qu'on lui attribue. Quant à la chaîne, elle est évidemment moderne.

Cette clef possédait autrefois de grandes vertus curatives, reconnues par toutes les populations, de la plaine et de la montagne, à trente lieues au moins autour de l'abbaye. De nos jours, la ferveur des pèlerins est bien moindre ; cependant le jour de la fête patronale, la clef est portée processionnellement par les rues de la ville et elle reste exposée pendant plusieurs jours à la vénération des fidèles. Les Béarnais, j'ai pu le constater, sont plus dévots à cette relique que leurs voisins du Bigorre.

Je ne rapporterai pas les légendes miraculeuses que récitent les vieilles femmes en égrenant le maïs pendant les soirs d'hiver touchant les guérisons obtenues par l'apposition de la clef de saint Pierre sur les personnes des deux sexes et même sur les animaux atteints d'hydrophobie. Les miracles, hélas ! ne se renouvellent plus au xix^e siècle, même dans cette région où la superstition a poussé des racines si profondes : il n'existe plus qu'un témoignage, un seul, un ex-voto important, suspendu depuis près de deux siècles au fond de l'abside romane de l'église abbatiale. Vers la fin du xvii^e siècle, plusieurs personnes attachées à la maison du marquis d'Angosse, l'un des notables habitants de la ville de Saint-Pé, furent mordues par un chien enragé. Elles allaient succomber, lorsqu'elles

eurent recours à l'apposition de la clef de saint Pierre. Les deux fils du marquis furent sauvés ; le chien de la maison le fut également ; seul (c'est la tradition locale qui l'affirme), un domestique, qui avait repoussé le contact de la relique, mourut après d'horribles souffrances. Pour consacrer le souvenir de ce miracle opéré en sa faveur, le marquis d'Angosse fit peindre un tableau que les iconoclastes de 1793 ont respecté et qui reste aujourd'hui la seule preuve de l'action miraculeuse de la clef de saint Pierre.

Ce tableau, magnifiquement encadré de boiseries sculptées, est haut de 3^m50^c et large de 2^m90. Les personnages sont de grandeur naturelle. La composition est double. Dans la scène principale, Jésus-Christ remet à saint Pierre la *clef* du paradis. Agenouillé devant le Sauveur qui lève le bras droit en redressant l'index vers le ciel, le chef des apôtres s'incline en portant la main droite sur son cœur ; derrière eux, les onze autres apôtres sont groupés dans des attitudes diverses. L'autre scène se passe au fond sur la droite, dans la demi-teinte des derniers plans. La silhouette de l'abbaye de Saint-Pé se profile sur le ciel. Un moine bénédictin, revêtu d'une étole rouge, présente la clef au marquis d'Angosse et à sa femme. Le marquis est vêtu d'un habit jaune avec nœuds de rubans rouges sur l'épaule droite ; grande perruque, talons rouges. La femme, agenouillée près de son mari, est d'un âge avancé ; sa tête est couverte par une cornette ou guimpe blanche, avec voile et capuchon noirs. A leur droite, deux jeunes garçons de douze à quinze ans, l'un vu de dos et l'autre de profil, sont agenouillés devant le bénédictin. Un chien rôde entre eux. Cette grande machine, peuplée de dix-huit personnages, est ainsi signée : *F. Fayet invenit et pinxit, Tolosa. 1681.*

Cette peinture, qui n'est point dépourvue de mérite, n'est pas une œuvre absolument originale. On peut reconnaître les emprunts faits aux maîtres illustres du xvii^e siècle. Le dessin est faible, mais le coloris a de la finesse. Le peintre était certainement un des bons artistes nomades de son époque, et ils sont nombreux dans le Languedoc et la Gascogne ces peintres qui brossaient en quelques semaines d'énormes toiles commandées par les riches monastères de ces provinces méridionales. — Saint-Pé, septembre 1860.

Cette longue note, dont je ne puis approuver le ton sceptique, est pleine de faits, que l'écrivain artiste n'a pas suffisamment mis en lumière ; je crois donc utile de la commenter.

Possession vaut titre. Or si la clef est vénérée comme relique, exposée et portée en procession, c'est uniquement à cause de ce qu'elle contient de précieux. Qu'elle ait été faite d'un anneau, j'ai peine à le croire : les Bénédictins auraient gardé l'anneau dans son état normal et l'auraient enchâssé, comme il fut fait, au xiv^e siècle,

à Aix-la-Chapelle, pour une relique analogue. Il est donc probable qu'un peu de limaille des chaînes conservées à Rome a été ajoutée à la clef pour la sanctifier.

Que cette clef vienne directement de Rome, la tradition l'affirme et tout porte à croire qu'elle est exacte. Maintenant, par qui est-elle venue? Peu importe, puisqu'on n'a pas pris soin de le transmettre à la postérité. Toujours est-il qu'elle a été sollicitée en raison du vocable même de l'église abbatiale dédiée à saint Pierre.

L'âge de la clef pourrait être déterminé *de visu*. La seule description qu'en donne M. Dauvergne me la fait soupçonner du haut moyen-âge et je la croirais volontiers de l'époque romane, comme l'église qui la contient.

Que ce soit une clef vulgaire, j'en conviens. A ce titre, ce ne serait probablement pas celle de la confession Vaticane. Mais, en dehors de ces clefs de choix réservées pour des circonstances exceptionnelles, il devait s'en distribuer de plus simples, comme matière et comme art, aux pèlerins qui désiraient emporter ce souvenir pieux de Rome. Puis, pour tout concilier, il y avait encore les clefs mêmes de la basilique que recevaient avec gratitude les fidèles.

A Saint-Pé, comme ailleurs, cette clef avait une vertu spéciale pour guérir de la rage les gens aussi bien que les chiens auxquels on l'appliquait. Nous ignorons le mode usité autrefois pour cette application; toutefois, nous voyons un bénédictin la présenter avec l'étole rouge, qui est la couleur de l'apôtre à cause de son martyre.

Le tableau peint par Fayet est des plus curieux comme ex-voto. Malheureusement, il est fait à la française et sans autre inscription qu'une signature. En Italie, on eût raconté sommairement la guérison opérée par la clef et on eût bien fait, car une légende, apposée sur un tableau, est toujours un moyen de transmission plus sûr qu'une tradition locale qui, à la longue, s'embrouille jusqu'à ce qu'elle s'altère et s'efface presque complètement. Or, le vague, laissé où il n'en faut pas, équivaut presque au mutisme. L'art doit parler aussi bien à l'esprit qu'aux yeux; c'est peu d'admirer une peinture, il est encore indispensable de savoir ce qu'elle signifie.

J'ai dit, en commençant, que j'attribuais la forme de la clef à un texte évangélique. Au xvii^e siècle on pensait ainsi, comme le montre la partie supérieure du tableau qui rattache la vertu curative de la

relique de Saint-Pé au pouvoir conféré à saint Pierre par le Christ. Cette interprétation graphique du symbolisme adopté n'est pas à dédaigner, quoique l'expression en soit moderne; mais elle est si rationnelle, si bien dans l'ordre des idées, qu'on ne peut le supposer autre dès son origine et qu'il a dû s'affirmer encore par la tradition.

9. Le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (t. XXII, pp. 161-162) contient cette lettre de M. Taillefer, curé de Cazillac :

M. le Président, vous me fîtes hommage, l'an passé (1893), d'une étude de M^{sr} Barbier de Montault sur le reliquaire et les clefs de S. Pierre et de saint Hubert. Lorsque je l'eus parcourue, il me souvint qu'un vieux marguillier, mort depuis deux ans, m'avait parfois parlé d'un vœu identique, établi jadis dans l'église S.-Pierre-ès-Liens de Cazillac. Il ajoutait même que, les clefs ayant été perdues, cette disparition avait coïncidé avec une lézarde considérable qui se produisit dans le chevet de ladite église. Ce mur aurait été réparé plusieurs fois, mais sans profit. La lézarde existe encore. — Après avoir demandé des explications et cherché des renseignements auprès des *anciens du lieu*, j'ai fini par découvrir chez le sieur Gayet, quand vivait président de notre fabrique, une des deux clefs, car il y en avait deux, une pour les gens, l'autre pour les animaux mordus ou atteints de la rage. Cette clef ne serait qu'une imitation de celle qui était à l'usage des fidèles. Elle se compose d'une tige, dont le pêne est peu saillant et qui est muni d'un anneau mal formé.

Ces jours derniers, un enfant ayant été mordu dans la paroisse de Cazes, la mère est venue me demander la clef, me disant que le souvenir du vœu était resté dans sa famille. Il s'ensuivrait de ce fait que, indifféremment, les fidèles venaient à l'église ou envoyaient chercher les clefs pour les appliquer eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, il existe un acte dans les minutes de M. Delom, notaire à Cazes (étude de M^e Demaux), en date du 1^{er} août 1669, où il est question de la confrérie de S. Pierre; François Pechméja en était alors marguillier (coïncidence bizarre, l'enfant dont je viens de parler, par sa grand'mère paternelle, descend de la famille Pechméja). Rien ne s'oppose à ce que cette confrérie de S.-Pierre fût la confrérie ayant pour but la dévotion aux clefs.

Il est opportun de faire quelques remarques sur cette lettre intéressante. L'église paroissiale de Cazillac est sous le vocable de saint Pierre-ès-Liens, et au xvii^e siècle, une confrérie de saint Pierre y existait. Il est donc tout naturel qu'en raison de cette dévotion spéciale la paroisse ait eu sa clef de S. Pierre.

La clef était double, une pour les gens et l'autre pour les animaux. Leur conformation était la même, mais elles étaient en des

maines différentes. La première se gardait à l'église : il n'est pas dit que le curé lui-même l'appliquât ; on y venait des paroisses voisines et la personne mordue ou enragée se la faisait appliquer par un membre de la famille. Cette clef est actuellement perdue.

La clef pour les animaux subsiste encore, dans la famille de l'ancien président de la fabrique. Le *Bulletin* en donne un dessin de grandeur naturelle. Son exécution est grossière. D'une longueur de sept centimètres, elle se compose d'un panneau rectangulaire, qui se relie à la tige par une courbe ; d'une tige irrégulière et d'une boucle terminale, mal arrondie.

10. Je termine l'historique de la clef de S. Pierre par deux autres renseignements.

M. le chanoine Pottier me signale à Toulouse, dans l'église paroissiale de Saint Pierre, l'usage de la clef dite de *Saint Pierre*, contre la rage, mais il paraît qu'on l'emploie si peu actuellement qu'il est difficile d'avoir à son égard des renseignements précis. Quoiqu'elle existe encore, le sacristain n'a pu la retrouver et tout ce que l'on en sait maintenant, c'est qu'elle servait exclusivement pour les chiens.

Le *Rosier de Marie* a publié, en 1890, une étude d'ensemble sur *Les anciennes églises de Paris*. Or, page 250, il est y dit :

La rue Saint-Pierre-aux-Bœufs devait son nom à l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Plusieurs historiens ont pensé qu'elle avait été autrefois la paroisse de la Cité, parce que sur son portail étaient sculptées deux têtes de bœufs. D'autres ont prétendu qu'on y marquait les bœufs avec une clef ardente pour les préserver de certaines maladies. Cette église devint propriété nationale et, le 8 fructidor an IV, fut vendue aux enchères. Aucune clause n'avait imposé à l'acquéreur l'obligation d'en conserver le portail, chef-d'œuvre de goût et d'élégance. En 1837, il allait disparaître, quand le comte de Rambuteau l'acheta au nom de la ville et le fit transporter à l'église Saint-Séverin, dont il est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements. La maison n° 15 de la rue d'Arcole a été bâtie exactement sur le terrain occupé par l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs.

IV. — S. HUBERT.

1. La clef de saint Hubert dérive directement de celle de saint Pierre. A l'origine, le nom dut être le même, comme l'effet est identique ; mais il changea, par suite de la dévotion populaire qui,

oubliant cette même provenance, ne songea plus qu'au saint qu'elle venait prier sur sa tombe.

Cette clef secondaire jouit donc des mêmes propriétés que la clef primordiale, c'est-à-dire que sa vertu s'exerce spécialement contre la rage, mais surtout opère sur les chiens hydrophobes. Peut-être est-ce parce que saint Hubert fut chasseur que sa protection s'étend jusqu'aux chiens, qui furent certainement la cause indirecte de sa conversion ¹?

Deux opinions sont en présence pour expliquer la signification de cette clef merveilleuse.

Les uns, avec Théophile Raynaud, estiment que la clef fait allusion au trait historique du sacre de saint Hubert à Rome, par Serge I, en 696 ². Je suis entièrement de cet avis, seulement les *Actes* demandent à être interprétés et débarrassés de la légende qui a la prétention de les embellir. La clef vient de Rome, premier point incontestable; elle a été remise dans la basilique même de saint Pierre, à la confession (pendant la messe ou en dehors, peu importe). Je ne vois nulle nécessité d'une intervention céleste pour expliquer ce qui de soi tombe sous le sens, quand on peut invoquer à l'appui d'autres faits contemporains, où le merveilleux n'a aucune part. Ce n'est donc pas saint Pierre se manifestant qui remet directement la clef, mais Pierre vivant en son successeur; cette clef est précieuse, moins par sa matière que par son usage, car c'est la clef même qui clôt la confession de l'apôtre. Le pape la donne au nouvel évêque qu'il vient de consacrer comme relique d'abord, puis comme souvenir de Rome, peut-être aussi en tant que symbole du pouvoir spirituel qu'il lui confère sur les âmes. Toutes

1. « Le vendredi saint (683), au lieu de se rendre à l'église avec les autres fidèles, saint Hubert alla, comme de coutume, chasser dans la forêt d'Ardenne; ses chiens lancèrent un cerf d'une beauté remarquable; mais tout à coup l'animal s'arrête, retourne sur le chasseur qui, à son grand étonnement, aperçoit l'image de Jésus-Christ entre les branches de son bois. En même temps, il entend une voix qui lui crie : Hubert, Hubert, jusques à quand poursuivrez-vous les bêtes dans les forêts ? Jusques à quand cette vaine passion vous fera-t-elle oublier le salut de votre âme ? » (*Pèlerinage*, p. 21.)

2. Serait-ce celle que le P. Cahier dit avoir vue à Sainte-Croix dans la même ville ?

« Instrumentum quo S. Huberti stigma corpore male affectis imprimatur, passim vocant *clavem*. Ea autem denominatio repetitur ex eo quod habent acta ejusdem sancti viri cum is ad altare Principis Apostolorum inauguratus esset episcopus a Sergio papa. » (*De stigmatismo sacro*, I, 43, cap. ix.)

ces circonstances, groupées ensemble, concordent à légitimer cette interprétation, la seule vraiment historique.

Cette clef fut conservée dans l'église de S.-Pierre à Liège. Le P. Roberti, jésuite, qui a imprimé en 1621 à Luxembourg l'*Historia S. Huberti*¹, voulut la voir ; mais celle qu'on lui montra était d'une matière et d'un travail trop grossiers, dit-il, pour croire qu'elle fût la même que celle donnée à saint Hubert par le prince des apôtres. Ce savant écrivain croit que la vraie clef de saint Hubert aura disparu pendant les guerres et les pillages des barbares, et que, pour en perpétuer la mémoire, on lui aura substitué celle que l'on montre aujourd'hui (*Pèlerinage*, p. 36).

La différence de matière et la grossièreté du travail ne seraient pas un obstacle sérieux à l'authenticité. La clef, même de fer, pouvait avoir été dorée ; cela seul suffisait pour qu'on la qualifiât d'*or*, tant l'esprit humain est porté à l'exagération. Je ne sache pas non plus qu'on soit en droit d'attendre des ouvriers du VII^e siècle un travail bien parfait. Enfin, quelque sagacité qu'on reconnaisse au savant jésuite, il est certain que l'archéologie du moyen-âge n'était pas encore née à son époque. La supposition d'une substitution après disparition est plus vraisemblable ; c'est même la seule admissible, car, ainsi que l'a fait observer le P. Cahier, la clef conservée à Liège a un aspect plutôt roman qu'antique.

J'ajouterai une dernière considération qui a ici quelque valeur : *a priori*, il y a tout lieu de croire que la clef, par cela seul qu'elle se voit dans une église dédiée au chef des apôtres, est une *clef de saint Pierre* ; à la longue, elle aura pris le nom de l'évêque de Tongres, soit que celui-ci l'ait apportée lui-même, soit que les fidèles l'aient employée en invoquant saint Hubert, en mémoire de ce fait historique.

D'autres écrivains embrassent l'opinion du P. Roberti, qui voit dans cette clef une espèce de sceau commémoratif de celui employé par saint Hubert.

Est autem hæc clavis non aperiendis claudendisve ostiis comparata, sed sigilli vice aut annuli signandis animalibus. Clavem autem dictam existimo ex eo quod olim et annuli et claves sigillandis domesticis rebus adhibebantur, qua eadem opera sic claudebantur. Jam ne merum et brutum ferrum eam clavem esse putes, certis primum præcibus lustratur et sacræ stolæ attactu sanctificatur. (*Vita S. Hub.*, p. 2, c. III.)

1. Du Cange, au mot *Clavis*, ne parle de la clef de Saint-Hubert que pour renvoyer à cet ouvrage.

L'opinion du jésuite est passablement aventurée. Oubliant ce qu'il a avancé au sujet de la clef de Saint-Pierre de Liège, il ne songe plus qu'à la forme usitée de son temps dans l'église de Saint-Hubert et il en conclut que ce n'est point une clef faite pour ouvrir ou fermer. Pourtant il a un regret et il s'empresse de réparer le préjudice qu'aurait pu faire à ses lecteurs une assertion trop précipitée, en affirmant, basé sur l'étude du passé, qu'il existait jadis des clefs en anneau et en sceau : je me garderai bien de le contredire, car la science s'est prononcée sur ce point. Mais il reste à démontrer que le disque, marqué d'un cornet, est fait à l'image du sceau de saint Hubert. Qu'il ait eu un sceau, je n'en doute pas; que ce sceau ait représenté, comme meuble héraldique ou autre, un cor de chasse, là est la question. Pour un évêque de ce temps, il serait au moins singulier et inouï qu'en souvenir de sa vie mondaine il eût gardé un signe aussi peu chrétien! Les sceaux publiés par le commandeur de Rossi dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* ont une autre tournure et d'autres symboles.

La forme actuelle de la clef de saint Hubert doit être relativement moderne, et le cornet lui-même dépasse tout au plus la fin du moyen-âge ¹.

2. L'abbé Bertrand, autrefois vicaire ² de l'église paroissiale ³ de Saint-Hubert et maintenant curé de Temploux (Belgique), a publié un curieux et érudit opuscule intitulé : *Pèlerinage de saint Hubert en Ardennes ou particularités sur la vie de saint Hubert, l'abbaye d'Andage* ⁴, *l'église de Saint-Hubert et l'usage de la sainte étole* ⁵

1. Le cor, ou cornet, est l'attribut ordinaire de saint Hubert. « On fait toucher à ses reliques des cors de chasse et des petits cors de fer ou de plomb bénits qui servent, soit à préserver de la rage, soit comme mémorial de la visite à sa chapelle. » (Cahier, *Caractéristiques des saints*, p. 253.)

2. *Pèlerinage*, p. 8.

3. L'église de Saint-Hubert, dans le diocèse de Namur, a été érigée en paroisse l'an 1809. Jusqu'à la Révolution, elle fut abbatiale. L'abbaye, autrefois connue sous le nom d'Andage, sert maintenant de pénitencier. (*Pèlerinage*, pp. 89-91.)

4. « Le nom d'Andage disparaît comme par enchantement devant l'amour des peuples pour celui de saint Hubert. » (*Ibid.*, p. 70.)

5. « L'étole conservée à la Trésorerie est celle-là même que la sainte Vierge fit remettre à saint Hubert par le ministère d'un ange, au moment de sa consécration comme évêque de Tongres » (*Pèlerinage*, p. 150). On le suppose, du moins, mais sans preuves certaines, car il est plus probable que c'est celle que l'on trouva dans son tombeau lors de la translation du corps saint à Andage, en 825 (*Ibid.*, p. 152). Quoi qu'il en soit de la provenance, l'une et l'autre étole

contre l'hydrophobie ¹. J'y relève plusieurs faits qui nous intéressent particulièrement : que la clef de saint Hubert prend son origine dans une vision de l'apôtre saint Pierre, qui, à Rome même, lui remet une clef d'or ²; que cette clef, figurative de la clef miraculeuse, reçoit sa vertu du contact avec l'étole de saint Hubert ³, conservée dans ladite église; qu'on l'emploie pour guérir les animaux enragés, et que saint Hubert eut une grande dévotion à saint Pierre ⁴. Je glisserai rapidement sur l'apparition, parce qu'elle se trouve dans toutes les vies des saints, mais je donnerai *in extenso* le mode encore usité pour l'emploi de la clef de saint Hubert.

Saint Hubert « célébrait dévotement la messe à Rome lors de sa consécration (ailleurs on dit, plus vraisemblablement, priaît devant la confession): saint Pierre lui apparut et lui remit une clef en or, comme signe de sa puissance de lier et de délier, ainsi que de guérir les fous et les furieux. En mémoire de cette clef, on bénit à Saint-Hubert des *clefs* ou *cornets* qu'on touche à la sainte Étole. C'est un fer conique d'environ dix centimètres de longueur et de cinq millimètres de grosseur, terminé par une espèce de sceau représentant un cornet. L'usage de ces clefs ou cornets est suffisamment indiqué dans l'Instruction imprimée qu'on remet à ceux qui achètent ces clefs et dont voici le texte ». (*Ibid.*, p. 195.)

sont de vraies reliques. A Saint-Hubert, on considère comme un miracle que l'étole ne diminue pas, quoi qu'on lui enlève continuellement des parcelles pour la taille (*Pèlerinage*, pp. 113-114).

M. le doyen de S.-Hubert m'ayant autorisé, avec beaucoup d'obligeance, à ouvrir le reliquaire, je développai le tissu roulé qu'on nomme *étole*, puis le replaçai de façon qu'on le vit désormais dans son entier. M. Palustre en a pris une photographie. Or j'ai constaté qu'il y a là deux longs fragments de deux ceintures distinctes, de style siculo-arabe et non antérieur au XII^e siècle.

1. 2^e édit., Gand, 1862, petit in-8^o de 233 pages. L'ouvrage est épuisé; j'en dois un exemplaire à l'obligeance de l'auteur. — On peut consulter aussi l'abbé F. Hallet, *la Rage conjurée par l'œuvre de Saint Hubert. Manuel du pèlerin de Saint-Hubert en Ardennes*, 1 vol. in-12 de 230 pp.

2. *Pèlerinage*, pp. 36, 129, 195.

3. *Ibid.*, p. 195.

4. L'église d'Andage fut primitivement « dédiée à saint Pierre » par saint Materne, évêque de Tongres, « mort après 313 » (*Ibid.*, pp. 26, 28). Le vocable resta le même ultérieurement, malgré la reconstruction. A Liège, saint Hubert « fit bâtir, au pied de Publémont, une deuxième église qu'il dédia au prince des apôtres » (p. 43), et y désigna « le lieu de sa sépulture » (p. 56); il l'y reçut, en effet, l'an 727 (p. 60); mais, en 825, son corps fut transféré à Andage, qui dès lors prit son nom (p. 67). Le tombeau seul est vénéré actuellement (pp. 103, 202), car on ignore ce que sont devenus ses ossements, ou cachés (p. 208) ou brûlés par les huguenots (p. 209).

M. Bertrand a bien voulu m'envoyer un dessin de cet instrument, qui n'a plus guère d'une clef que le nom. Le manche s'adapte au disque : quant au cornet terminal, formant sceau pour l'authenticité, il est évident qu'il rappelle que saint Hubert fut chasseur; c'est un cornet de chasse¹, comme le blason en offre plus d'un exemple.

Il est fort probable que, dans le principe, on copia exactement la clef donnée à saint Hubert; mais, selon toute probabilité, lorsque l'original disparut² (car elle n'existe plus), on forgea une clef de fantaisie, comme celles qui se distribuent de nos jours. Peut-être, par d'anciens types, qui doivent bien encore se rencontrer quelque part, pourrait-on remonter jusqu'à une forme qui approcherait à peu près, sinon rigoureusement, de la forme première.

Je pourrais chicaner M. Bertrand sur le symbolisme de la clef d'or, qui dans un objet unique résume une double « puissance ». En effet, le pouvoir de « lier et de délier », quoique connexe, a été bien rarement exprimé par une seule clef; l'iconographie, dès les hautes époques, en comporte deux, l'une d'or qui sert à ouvrir, l'autre d'argent pour fermer. La clef reçue par saint Hubert ayant le privilège de « guérir », il s'ensuit, d'après les idées en vogue au moyen-âge, qu'elle devait être d'or.

Après cette digression, j'arrive au document capital, que je transcris littéralement :

Instruction sur l'usage des cornets de fer, nommés ordinairement Clefs de saint Hubert, qui sont bénits par des prières particulières et ensuite touchés à l'étole de ce grand saint.

Dès qu'on aperçoit qu'un animal a été mordu ou infecté par un autre, il faut faire rougir le cornet ou clef au feu et l'imprimer sur la plaie même,

1. Lors de l'élévation du corps, au ix^e siècle, on tira du tombeau « l'étole miraculeuse, la crosse d'ivoire, une sandale, le peigne et le cornet, tous deux d'ivoire, tous objets que l'on montre encore aujourd'hui, à l'exception de la sandale », dans la sacristie d'Andage (p. 68). L'oliphant, en dent d'éléphant, est ainsi décrit par M. Bertrand : « Un énorme cornet ou trompe d'ivoire, de 0,53 centimètres de longueur, et garni de larges plaques de cuivre, ce qui lui donne un poids très lourd » (p. 114). Serait-ce celui dont saint Hubert se servait à la chasse pour stimuler l'ardeur des chiens ? M. Palustre a photographié le trésor que nous devons publier ensemble : nous aurions discuté alors l'authenticité des pièces.

2. M. Bertrand m'écrit qu'on n'en a même pas le dessin.

si cela se peut commodément, sinon sur le front jusqu'à la chair vive et tenir ledit animal enfermé pendant neuf jours, afin que le venin ne puisse se dilater par quelques agitations immodérées.

Les animaux sains seront aussi marqués au front, mais il ne sera pas nécessaire de les tenir enfermés.

Cela fait, quelqu'un de la famille, soit pour un ou plusieurs bestiaux, commencera le même jour à réciter pendant neuf jours consécutifs cinq *Pater* et *Ave*, à l'honneur de Dieu, de sa glorieuse Mère et de saint Hubert. Pendant tout ce temps on donnera tous les jours audit animal, avant toute autre nourriture, un morceau de pain ou un peu d'avoine bénits par un prêtre en l'honneur de saint Hubert.

La vertu miraculeuse de ces cornets pour les bestiaux est suffisamment constatée par l'expérience journalière, et quand même, malgré cette précaution, la rage se communiquerait à un tel animal, on voit qu'il crève sans nuire aux autres.

Ce serait un abus et ces clefs seraient profanées si on s'en servait pour marquer des hommes ou si on les imprimait sur du bois ou autre chose lorsqu'elles sont rougies au feu, puisqu'elles ne sont bénites que pour marquer les animaux.

Ce serait un abus et ces clefs seraient profanées lorsqu'on les laisse tomber à terre ou qu'on les touche avec la main.

C'est un abus criminel de se servir des cornets ou clefs de saint Hubert pour gagner de l'argent ou tout autre présent. La seule intention d'en recevoir rend ces cornets inutiles pour obtenir l'effet qu'on en espère et, par conséquent, ils sont profanés. — *Signée par l'aumônier (Pèlerinage, pp. 195-196).*

Je ne saisis pas bien la *profanation*¹. Qu'on applique la clef sur un homme hydrophobe, en quoi aura-t-elle perdu de sa vertu ? Si elle est efficace pour les animaux malades, à plus forte raison, ce me semble, devrait-elle opérer sur un chrétien, chez qui l'hydrophobie a des conséquences autrement affreuses que sur une bête

1. « Il faut remarquer que les clefs qui ont été profanées n'empêchent pas les animaux marqués de tomber dans la rage, et de la communiquer, lorsqu'ils ont été mordus. On profane ces clefs en les faisant servir à un usage autre que celui pour lequel elles ont été bénites, en s'en servant pour gagner de l'argent ou tout autre présent. » (*Pèlerinage*, p. 197.)

Ces clefs sont affectées exclusivement à la *marque* des chiens, enragés ou non, soit pour les guérir, soit pour les préserver. « C'est un fait attesté par des milliers de témoins, que les animaux marqués au front par la clef de Saint-Hubert, s'ils sont mordus par d'autres animaux enragés, ne sont nullement à craindre; car, dans le cas même où la rage leur serait communiquée, on les voit mourir sans nuire ni aux personnes ni aux autres animaux. » (*Ibid.*, p. 196.)

dépourvue de raison? Il est vrai que ceux-ci ont, pour les préserver et les guérir, la *taille*¹ et le *répît*².

Que le prêtre qui fait trafic de l'usage de cette clef commette une action plus ou moins blâmable, c'est possible, en vertu de ce principe que les choses saintes ne se vendent pas; mais que la faute qu'il commet rejaillisse sur la clef elle-même, qui demeure « inutile », et sur le fidèle, dont la prière reste stérile, je ne puis l'admettre, car une telle conséquence serait en opposition avec toute la tradition ecclésiastique, qui ne donne pas une telle portée aux actes, même coupables, des ministres sacrés. Pourtant la brochure est « approuvée par M^{sr} l'évêque de Namur ».

Il faudrait avoir entre les mains la formule de bénédiction de ces clefs pour bien se rendre compte du but que se propose l'Eglise, si même l'Eglise y est pour quelque chose, car son intervention n'est certaine qu'autant que le Saint-Siège s'est prononcé sur la valeur liturgique des oraisons récitées en cette occurrence. M. Bertrand m'écrivit à ce sujet, en réponse à ma demande :

La formule de bénédiction de la clef de saint Hubert doit venir des anciens abbés. Elle est contenue dans un rituel particulier à l'église de Saint-Hubert, manuscrit renfermant des formules tirées du rituel romain et

1. « Dès qu'une personne se croit infectée du venin de la rage, elle se rend à Saint-Hubert; si elle a été mordue à *sang* par un animal enragé, elle subit l'opération qu'on appelle la *taille*... Après quoi la personne retourne chez elle, accomplit une neuvaine. Elle est assurée de sa guérison. Voici comment se fait l'opération de la *taille* : L'aumônier fait une incision au front de la personne...; l'épiderme étant légèrement soulevé à l'aide d'un poinçon, il introduit dans l'incision une parcelle exigüe de la sainte étole, et l'y maintient à l'aide d'un étroit bandeau de toile noire, qui doit être portée pendant neuf jours. » (*Ibid.*, p. 161.)

« Le doyen de Saint-Hubert écrivait en 1845 : « Depuis le 12 octobre 1806 jusqu'au 1^{er} janvier 1835, on en tailla plus de quatre mille huit cents. « Depuis cette époque on taille annuellement 130 à 140 personnes mordues à « *sang*. » (*Ibid.*, p. 169.)

2. « Si la personne n'a pas été mordue à *sang*, elle reçoit le *répît*. » (*Ibid.*, p. 161.) — « Les personnes qui ont été *taillées* à Saint-Hubert ou qui ont reçu le *répît* n'ont plus rien à redouter des atteintes de la rage; les premières peuvent même arrêter les animaux hydrophobes, calmer leurs accès pour un temps et les faire périr. Les personnes *taillées* peuvent encore arrêter les effets du mal chez les autres, en leur donnant *répît* pour quarante jours, c'est-à-dire en leur accordant un délai pour se rendre à Saint-Hubert; pendant ce *répît*, la maladie n'agit pas et ne fait aucun progrès. » (*Ibid.*, p. 169.) — « Le *répît* consiste à assurer contre la rage les personnes mordues ou autrement infectées par des animaux enragés, jusqu'à ce qu'elles puissent se rendre à Saint-Hubert. » (*Ibid.*, p. 176.)

d'autres formules dont l'auteur est inconnu. Je ne crois pas que ce rituel soit formellement approuvé, mais les évêques de Liège et de Namur ont vu ce qui se pratique à l'église de Saint-Hubert et ils y consentent ¹.

Quant aux cinq *Pater* et *Ave* dits en manière de neuvaine, c'est une forme essentiellement moderne de la dévotion ².

On remarquera enfin que l'apposition du cornet brûlant ne se fait pas nécessairement sur la plaie; la guérison ne peut donc pas, en ce cas, s'attribuer à la cautérisation. M. Bertrand fait à cet égard une observation fort judicieuse :

On ne peut pas attribuer cet effet (la guérison radicale), à la brûlure que fait la clef, car : 1^o cette brûlure date souvent de plusieurs années antérieures à la morsure; 2^o on imprime la clef rougeie au feu sur le front de l'animal et presque jamais sur la plaie. Ce n'est donc pas en vertu de la brûlure que les animaux marqués sont rendus impuissants à nuire. (*Pèlerinage*, p. 496.)

Benoît XIV, dans son *Traité de la canonisation des saints*, ayant occasion de parler de l'hydrophobie, expose, d'après Molan, la dévotion à saint Hubert, et, pour l'usage de la clef, renvoie aux ouvrages de deux jésuites, le P. Gonzalez : *Veritatis religionis catholice*, t. II, cap. VIII, et le P. Protà, *De novendialibus supplicationibus*, cap. XII. A ce propos, ce pontife érudit rapporte que saint Bellin ou Blin, évêque de Padoue, est invoqué dans le Padouan contre la rage ³; il aurait pu ajouter qu'à Rome les prières s'adressent à saint Guy, *S. Vitus*.

3. M. le curé Bertrand, qui semble avoir épuisé la question du culte de saint Hubert dans son substantiel ouvrage, va nous renseigner encore sur l'usage de la clef dans notre pays.

1. Je n'ai pu obtenir, malgré mes instances, copie de cette formule de bénédiction, qui m'eût intéressé à un haut degré.

2. « La feuille ou instruction, m'écrit M. Bertrand, doit avoir la même antiqité que la neuvaine, » qui a été approuvée comme telle en 1690, par l'évêque de Liège, Jean d'Elderen, comme pouvant « s'observer et pratiquer en toute sûreté, et sans aucune superstition ». (*Pèlerinage*, p. 163.)

3. « In Rhodiginis paludibus divi Bellini templum est miraculorum frequentia celeberrimum... Caelius Rhodiginus, *Antiquar. lection.*, lib. XVII, cap. 28, narrat quod morsi a canibus rabidis, si clavem tangant qua ædis ostium recluditur, perfecto sanantur. Mathiolus, *Commentar. in cap. 37 libri sexti Dioscoridis*, inquit, perpaucos a cane rabido demorsos suo tempore medicos consuluisse, sed ad divi Dominici et divi Bellini templum confugisse, in quibus sanabantur; et similia narrantur de sancti Huberti fano apud Leodinenses, unde apud Molanum refertur elogium sancti Huberti in quo inter cætera legitur : « Effera, quæso, procul rabies abigatur in ævum. » (*De Can. Sanctor.*, lib. IV, c. XIV, *De Hydrophobia*.)

On a souvent dit qu'il existait en France une famille issue de saint Hubert, laquelle avait la vertu, en touchant la tête au nom de Dieu et de la Sainte Vierge, de préserver de la rage et de guérir, par ce seul attouchement, ceux qui avaient été mordus par des animaux enragés. La même famille avait encore le privilège d'accorder le répit et de toucher, avec la clef de saint Hubert, toutes sortes d'animaux sans la chauffer. Le dernier de cette famille dont il soit fait mention est le célèbre chevalier Georges Hubert, gentilhomme de la maison de Louis XIII, qui s'intitulait chevalier de Saint-Hubert ¹, et de la lignée et génération de St-Hubert ¹. La reine Anne d'Autriche lui accorda, le 31 décembre 1619, des lettres patentes pour pouvoir exercer son merveilleux talent. Ces lettres patentes nous apprennent que le roi Louis XIV, alors enfant, le duc d'Orléans, son oncle, les princes de Condé et de Conti, tous les officiers de la couronne et tous ceux de la maison du roi s'étaient fait toucher et s'étaient ainsi préservés de toutes sortes de bêtes enragées. Le chevalier de Saint-Hubert reçut de M^{sr} de Gondi, premier archevêque de Paris, la permission de toucher ceux qui se présenteraient dans la chapelle de Saint-Joseph, située sur la paroisse de Saint-Eustache, et l'archevêque déclare, dans cette permission du 2 août 1652, qu'un chien enragé ayant mordu ses domestiques, quelques chiens, chevaux et porcs, à son château de Noizy, ledit chevalier les avait tous guéris par son seul attouchement au chef, sans appliquer aucun remède ni médicaments. Beaucoup d'autres évêques lui accordèrent de semblables permissions, dans lesquelles est énoncé tout ce que le chevalier peut faire pour guérir de la rage les hommes et les animaux (*Pèlerinage*, pp. 177-178.)

4. On lisait dans la *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers* (1877, n° 14, page 235), cette note de M. de Longuemar :

M. l'abbé Lalanne... nous avait, sur les derniers temps de sa vie, fait voir une clef de fer, de forme très ancienne, connue dans sa paroisse sous le nom de clef de saint Hubert, et dont l'imposition y était regardée comme un préservatif contre la rage. Chauffée à blanc, cette clef servait à cautériser les morsures de la rage dans la chapelle du pèlerinage.

Je me suis adressé au successeur de M. Lalanne pour avoir de plus

1. « Les deux ordres des chevaliers de Saint-Hubert s'établirent en l'honneur de la très sainte Trinité, des cinq plaies de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, sous la protection de Saint-Hubert... Le chef de l'ordre... portait le titre... de grand-maitre... Les rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII ne dédaignèrent point l'honneur d'en être les chefs souverains, et grands maitres, les ducs de Choiseul et d'Aumont. » (*Pèlerinage*, p. 83.)

« Les aumôniers desservant la chapelle de Saint Hubert et les personnes taillées peuvent seules donner le répit. C'est donc une erreur d'attribuer ce pouvoir aux chevaliers de Saint-Hubert ou aux membres de la confrérie du Saint. » (*Ibid.*, p. 177.)

2. « Saint Hubert avait été marié avant son épiscopat; il avait épousé Floribanne, fille de Dagobert, comte de Louvain. » (*Ibid.*, p. 20.)

amples renseignements sur la clef ainsi signalée pour la première fois. M. le curé d'Oiré a bien voulu me donner les détails suivants à ce sujet : La chapelle de Saint-Hubert, but de pèlerinage, est à un peu plus de quatre kilomètres du bourg. La chapelle venant à crouler couvrit à la fois la statue de son patron et la clef : l'une et l'autre ne furent retrouvées qu'en 1847 et à leur occasion, grâce aux soins pieux des habitants, la chapelle fut reconstruite, la statue re-placée et la clef remise en honneur.

En même temps, le zélé curé m'envoyait un dessin de la clef, qu'il attribue au xiii^e siècle. Je ne saurais préciser la date d'une façon aussi catégorique. Le panneton carré est échancré sur chacun des trois côtés libres et l'intérieur évidé en triangle; l'anneau n'est que le prolongement de la tige tordue en manière de boucle. Tout cela est fort rudimentaire et peut convenir aussi bien au xv^e siècle : la question d'époque reste donc indécise; la tranchera qui pourra sur plus amples informations. Ici la dévotion à constater primait l'archéologie, et je n'ai pas cru devoir en chercher plus long pour un objet insignifiant au point de vue de l'art chrétien.

5. Des témoins oculaires, très dignes de foi, me font connaître une autre clef de saint Hubert, qui est en usage dans la ville de Loudun, au diocèse de Poitiers.

Dans l'ancienne église des Carmes, actuellement paroisse de Saint-Hilaire, il existe encore, adossé au premier pilier de la chapelle de la Vierge, un petit autel dédié au patron des chasseurs : le tableau du retable rappelle sa conversion. On croit que cet autel avait été élevé par une confrérie sous le vocable de saint Hubert. Le sacristain de l'église était en possession de *donner* la clef de saint Hubert aux chiens, c'est-à-dire de la leur appliquer au front, après l'avoir chauffée jusqu'au rouge.

Depuis la révolution, cette clef était passée aux mains du sacristain de l'église de Saint-Pierre, qu'on appelait *Saint-Chenu*, à cause de sa grande piété. Elle était, paraît-il, d'une « forme extraordinaire ¹ ». Le sacristain la trouvant incommode à manier, parce qu'elle était trop courte ², la supprima de sa propre autorité et la

1. On m'assure que cette clef « venait de loin et n'avait pas d'anneau », ce qui permettrait de supposer qu'elle provenait de l'abbaye de Saint-Hubert.

2. Elle mesurait environ cinquante centimètres, m'écrivit M. Boislabaille, vicaire à Saint-Jacques de Châtellerault.

remplaca par une longue tige de fer, terminée par une barre horizontale. De cette façon il pouvait atteindre le chien sans l'approcher de trop près. Il avait soin de prendre une autre précaution : il n'admettait le chien que par une porte entrebaillée qui lui serrait le cou, en sorte qu'il ne voyait que la tête de l'animal, sur laquelle il imprimait le fer chaud.

La première clef a disparu et il est impossible d'en suivre la trace. Quant à la seconde, elle existe encore et l'héritier du vieux sacristain en fait usage à l'occasion, moyennant une modique redevance.

Mais cette clef ayant de la vogue, un taillandier s'est avisé d'entrer en concurrence en s'attribuant le droit de marquer les chiens. Il s'est donc fabriqué lui-même une clef, et, pour cinquante centimes, il l'applique à chaud chaque fois qu'il en est requis.

La conclusion à tirer de ces renseignements est celle-ci : actuellement, les deux clefs employées sont dépourvues de tout caractère d'authenticité et ne peuvent être considérées comme des instruments religieux. La clef primitive fut probablement bénite ; en tout cas, elle n'avait aucune ressemblance avec les clefs délivrées à l'abbaye de Saint-Hubert. Les clefs nouvelles n'en reproduisent pas non plus la forme traditionnelle : ce sont donc des instruments vulgaires, profanes même, uniquement destinés à marquer les chiens.

Comme, en cette circonstance, l'acte n'est accompagné d'aucune prière et d'aucun rite, on peut affirmer que le culte religieux proprement dit a cessé, et que la chose se pratique plutôt par habitude et ignorance que par vénération pour un objet que l'Église n'a pas affecté à cette destination spéciale. On ne s'enquiert pas de l'origine de cette clef, se contentant de ce qu'on a toujours entendu dire que c'est « une clef de saint Hubert ». Pour le public confiant, ce peut être encore une pratique dévotieuse ; mais pour celui qui opère, il faut y voir simplement un petit commerce, assez peu lucratif du reste, qu'on ne veut pas laisser tomber en désuétude.

Enfin il importe de savoir que ces clefs n'ont jamais été appliquées qu'aux « chiens mordus par des chiens enragés », afin qu'ils ne deviennent pas hydrophobes eux-mêmes. Il est sans exemple, dit-on dans le pays, que les chiens ainsi marqués aient été atteints de

la rage. Cette croyance seule suffit à maintenir la coutume dans le Loudunais.

6. M. Vilette, curé de Gandoulès ¹, au diocèse de Montauban, nous révèle dans la lettre suivante, en date du 8 juin dernier, une autre clef, qui est celle du tabernacle, comme à Saint-Bellin on employait celle de l'église.

L'on vient, et quelquefois de très loin, comme l'on dit, se faire *segna* ou signer, à mon église, quand on a été mordu par un chien enragé. Pour cela on emploie la clef du tabernacle, que l'on fait légèrement chauffer, L'on y conduit aussi les bestiaux; seulement l'application se fait sur le front de l'animal avec une autre clef, que l'on fait préalablement rougir. Depuis que je suis à Gandoulès, j'ai vu accourir ici beaucoup de personnes et je n'ai jamais entendu dire qu'il soit ultérieurement arrivé d'accident. L'on rapporte même que des gens qui, par mépris ou incrédulité, avaient refusé de faire *signer* leurs bestiaux, ont été obligés de les abattre, tandis que d'autres animaux, qui se trouvaient dans le même troupeau et avaient été mordus le même jour par les mêmes chiens, n'ont éprouvé aucun mal à la suite de l'application de la clef. D'où vient cet usage, quand a-t-il commencé et à quelle occasion s'est-il produit? Je ne saurais le dire et aucun des habitants du pays n'en sait absolument rien. Seulement, les vieillards, quand on les interroge, répondent imperturbablement : On y est toujours venu.

Le témoignage des anciens n'a qu'une valeur relative et il est possible que la tradition ne remonte pas au delà de deux ou trois générations. Dans les campagnes, on est très porté à vieillir outre mesure des pratiques dont on ne sait pas exactement le début.

Le fait d'animaux guéris ou abattus dans le même troupeau ne prouve que la confiance du peuple. Tant qu'il n'est pas localisé et daté, on peut presque le traiter de légendaire et dire qu'il est mis en circulation pour appuyer la dévotion.

Deux clefs sont en usage : l'une vulgaire pour les animaux et l'autre pour les hommes, sanctifiée pour ainsi dire par son usage journalier.

Pourquoi s'est-on servi de la clef du tabernacle, qui est nécessairement très petite, au lieu de celle de la porte de l'église? Je n'en vois qu'une raison, à savoir qu'un curé a bien pu persuader à ses paroissiens qu'il était aussi avantageux et plus commode de se faire traiter chez soi, sans être obligé d'aller au loin demander le secours de saint Pierre ou de saint Hubert. Puis il a dû ajouter

1. Le patron de cette paroisse est saint Pierre.

mystiquement : Si vous avez confiance dans la vertu des clefs des saints, comment n'en auriez-vous pas *à fortiori* dans la clef qui clôt le lieu où réside, dans nos églises, le saint des saints ?

Cette supposition est basée sur les idées mêmes qui avaient cours dans le clergé aux deux derniers siècles et c'est ainsi, le jansénisme aidant, que se battaient en brèche la pratique des pèlerinages et la dévotion à certains sanctuaires : Dieu, disait-on plus ou moins perfidement, est partout et les saints peuvent s'invoquer en tout lieu.

7. M. Ambroise Tardieu m'écrivait en 1862 :

L'on m'a porté, hier, comme curiosité, une *clef* fort singulière, dont le manche a bien quarante-six centimètres de longueur. Par la forme de l'anneau, j'ai cru juger que cette clef remonte à l'an 1590 environ. La partie de la clef où se trouvent les trous qui soulèvent la serrure est aussi remarquable, en ce sens qu'elle porte une *croix particulière*.

En me la remettant, on m'a dit que c'était *une clef de Saint-Hubert*. Voici ce que j'ai appris de divers paysans : cette clef a un long manche, parce qu'on la faisait chauffer, peut-être rougir au feu. On en marquait, au front, les *chiens* que l'on voulait protéger de la rage ; et l'on invoquait *saint Hubert*.

On m'a affirmé, de plus, qu'elle servait aussi à guérir les personnes atteintes de la rage. Enfin, ladite clef était conservée chez mon arrière-grand-père ; on l'a trouvée bâtie dans un vieux mur, tout récemment. Il paraît qu'il en existait une pareille dans la famille du comte d'Autier, qui avait un secret pour guérir de la rage, secret que conserve encore cette noble et antique famille.

Cette clef est longue et mince : le panneton est découpé en croix latine, munie d'une poignée recourbée ; l'anneau est presque rond, avec une saillie rentrante. Je l'estime du *xvii^e* siècle au plus tôt. M. Tardieu l'a reproduite dans *l'Auvergne illustrée*, 1880, p. 2 ; puis dans le *Bulletin monumental*, 1882, p. 730, où il l'a accompagnée d'un court article qui a pour titre : *Notice sur la clef de Saint-Hubert, à Aurières (Puy-de-Dôme)*¹.

8. Le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, t. IX, pp. 149 et 154, a donné une étude intitulée *La clef de Saint-Hubert, à Chabrignac*, que je vais reproduire textuellement :

Le grand Saint Hubert n'est pas seulement le patron des chasseurs, il est aussi le protecteur des malheureux atteints de la rage. Dans bien des

1. Il en a été fait un tirage à part (Tours, Bousrez, in-8^o de trois pages), dont j'ai rendu compte dans la *Revue de l'art chrétien*, 1884, pp. 92-93, et *Œuvres*, t. IX, p. 353.

localités, des clefs consacrées au saint avaient la réputation de guérir cette affreuse maladie. Au siècle dernier, le petit village de Chabrignac (Corrèze) possédait un de ces talismans merveilleux et nous voyons que la sollicitude du saint s'étendait sur les animaux comme sur les hommes.

Le 19 mars 1788, au village de Laumonerie, paroisse de Saint-Solve, une vache et une vèle sont mordues par un chien enragé; vèle et vache sont immédiatement conduites à Chabrignac, l'on applique la clef à la vache entre les jambes, on ne sait trop pourquoi, mais la même précaution n'est point prise pour la vèle. On vend cette dernière et, quelques jours après, elle est atteinte par le terrible mal. Une enquête est faite à ce sujet, mais le juge-enquêteur oublie de nous faire connaître si la vache avait retrouvé une guérison complète. Malgré cette lacune regrettable nous reproduisons son procès-verbal, tel que nous le retrouvons aux archives de la préfecture de Tulle, série B, n° 264.

« Enquête faite par nous Pierre de Chinac, seigneur du Claux et de la Bastide, coseigneur de la ville et paréage d'Allassac, honoraire de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, conseiller du roy, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée d'Uzerche, en exécution de notre appointment de contrainte en date du 23 juin dernier et à la requête de Antoine Mousson, vigneron, demandeur, contre François Fage, défendeur, à laquelle requête avons procédé ainsi que suit :

« Du 3 juillet 1748. 1° Est comparu devant nous Pierre Chassent, cardeur de laine, habitant au village de Laumonerie, paroisse de Saint-Solve, lequel, après serment par luy fait de dire vérité, nous a dit être âgé d'environ vingt-trois ans, n'être parent, alié, serviteur ny domestique d'aucune des parties, et nous a présenté la copie de l'exploit d'assignation à luy donnée par Frangne, huissier royal, le jour d'hier pour déposer ce jourd'huy.

« Dépose sur les faits mentionnés en notre app^t dudit jour, vingt-trois juin dernier, duquel luy avons fait faire lecture, que le jour de S. Joseph dix-neuf mars dernier, jour de Saint-Joseph, il fut chez le mélayer du sieur Fage et demanda à sa femme où étoit son mary nommé Martial; elle luy dit qu'il arrivoit bien des malheurs, que la veille il avoit passé un chien enragé qui avoit mordu une vache et une velle; qu'en conséquence son mary et le domestique du sieur Fage avoient mené cette vache et cette velle au bourg de Chabrignac, pour lui faire appliquer la clef de Saint-Hubert; que, quelques jours après le départ, étant retourné dans le domaine du sieur Fage, la femme luy dit qu'on avoit appliqué la clef à la vache, mais qu'on n'avoit pas cru devoir l'appliquer à la velle; que le déposant est instruit que ladite velle a été vendue au nommé Moussour; que le déposant averti ledit Moussour de ce que la mélayère du sieur Fage luy avoit dit; qu'au retour de la lune la rage a pris la dite velle et le déposant allant à vêpres, vit ladite velle dans un champ et s'aperçut qu'elle avoit des baves des deux côtés de la bouche, grosses comme le

poing et fut en avertir ledit Moussour et, deux ou trois jours après, ledit Meussour fut obligé de faire tuer ladite velle ; que est tout ce qu'il a dit scavoir. Lecture à luy faite de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté et a déclaré ne scavoir signer, de ce enquis, et, ayant requis taxe, luy avons taxé trente six sols.

« 2^o Est aussi comparu Jean Masniaux, marguillier, habitant au bourg de Chabrignac, lequel, après serment par luy fait de dire vérité, nous a dît être âgé d'environ quarante ans. . . . Dépose sur les faits mentionnés en notre susdit app^l, duquel lui avons fait lecture, que le jour de Saint-Joseph, dix-neuf du mois de mars dernier, le métayer et le domestique du sieur Fage, conduisant au bourg de Chabrignac une vache et une velle qui disoient avoir été mordues par un chien enragé, que sur leur réquisition le déposant appliqua la clef de Saint Hubert entre les jambes de la vache, mais qu'ils ne voulurent qu'il l'appliqua à la velle ; qui conduisirent le lendemain la velle à la foire de Juilhac, à ce qu'on a dit au déposant, que cependant ils ne la vendirent point, mais que l'on a dit au déposant que, quelques jours après, l'on l'avoit vendue audit Moussour ; qu'aux fêtes de la Pentecôtes dernières, ledit Moussour vient prier le déposant d'aller à Saint-Solve avec luy pour voir s'il reconnoîtroit le métayer dudit sieur Fage, pour avoir mené la vache et la velle à la clef ; que le déposant s'y rendit et reconnu très bien le métayer qui étoit venu le jour de Saint-Joseph mener ladite vache et ladite velle à la clef ; que ledit métayer commença d'abord par nier le fait, mais que le déposant luy ayant soutenu que le fait étoit véritable, alors le métayer baissa le ton et dit aud. Moussour de ne pas tant crier pour raison de la velle et qu'ils n'auroient que deux mots ensemble ; qui est tout ce qu'il a dit scavoir. Lecture à luy faite, . . . luy avons taxé quarante cinq sols.

« 3^o Est aussi comparu Jean Giron, domestique, demeurant au bourg de Chabrignac, lequel, après serment par luy fait de dire vérité, nous a dît être âgé d'environ vingt-cinq ans. . . .

« Dépose. . . que, le jour de Saint-Joseph, dix-neuf mars dernier, le métayer et le domestique du sieur Fage conduisirent une vache et une velle qui avoient été mordues par un chien enragé, au bourg de Chabrignac, pour lui faire appliquer la clef de Saint Hubert, qu'en présence du déposant le marguillier de Chabrignac appliqua la clef entre les jambes de la vache, mais on ne voulu pas laisser appliquer la clef à la velle et ce fut le domestique du sieur Fage qui paya le marguillier ; le lendemain, le déposant fut à la foire de Juliaac et il vit le métayer du sieur Fage qui avoit conduit la velle pour la vendre. Le déposant dit audit métayer qu'il étoit étonné qu'il eut conduit cette velle en foire ; ledit métayer lui répondit qu'il étoit bien aise de la vendre, qu'il en avoit assez de sa mère, qui est tout ce qu'il a dit scavoir. Lecture. . . luy avons taxé quarante cinq sols.

« 4^o Dépose que. . . le jour de Saint-Joseph dernier, le déposant fut chez le

métayer du sieur Fage et demanda à la femme où était son mary, qu'elle luy dit que la veille un chien noir avoit manqué de mordre un de leurs enfants, qu'il avoit sauté sur une velle et l'avoit mordue, que son mary et le domestique du sieur Fage avoient mené la vache et la velle au bourg de Chabrignac pour lui faire appliquer la clef de Saint-Hubert; le lendemain, sur le choir, le déposant, étant avec plusieurs de ses voisins, vit passer le métayer avec une vache et une velle. Quelqu'un luy demanda d'où il venoit et il dit qu'il venoit de la foire de Juillac. Un dimanche d'après, au retour de la lune, le déposant allant aux vêpres, entendit une velle qui meugloit considérablement et qui avoit des baves des deux côtés de la bouche, le déposant demanda à une femme si le nommé Mousour, à qui la velle appartenoit, y étoit; on lui dit qu'il avoit été cherché le nommé Borie meige pour la traiter; le déposant dit de dire audit Mousour de prendre garde, parce que la femme du métayer du sieur Fage avoit dit au déposant qu'elle avoit été mordue par un chien la veille de Saint-Joseph; qui est tout ce qu'il a dit scavoir. Lecture... luy avons taxé trente six sols.

« Fait à Uzerche, le présent jour 3 juillet 1788. — De Chiniac, lieutenant général. »

De cette quadruple déposition, dont les termes sont entièrement concordants, il résulte que Chabrignac, en Bas-Limousin, possédait une clef de Saint-Hubert : on n'en dit ni la forme ni l'origine, mais on venait de loin pour la faire appliquer aux animaux mordus. Le marguillier ou sacristain faisait lui-même l'application, sans cérémonie religieuse et le curé ne comparaisait en aucune manière; on le payait en conséquence pour sa peine. La vache, à qui l'on avait fait toucher la clef *entre les jambes*, probablement à l'endroit ou près de la morsure, fut guérie; mais la rage prit plus tard la velle à qui l'application n'avait pas été faite, sans qu'on sache au juste le motif de cette abstention.

9. M. Dardenne, trésorier-payeur général de Tarn-et-Garonne, a fait le relevé suivant, que me transmet M. le chanoine Pottier, dans le registre des actes de catholicité de Milhau (Tarn), à la fin de l'année 1709 :

Benedictio panis sancti Huberti.

ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

ñ. Qui fecit cœlum et terram.

ÿ. Sit nomen Domini benedictum.

ñ. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam.

R̄. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oremus. — Largitor honorum benedicat hunc panem et aquam † in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Oremus. — Deus, qui beato Huberto, glorioso confessori tuo, mirabili potentia expellendi venenum gratiam contulisti, præsta fidelibus in te confidentibus, ut quidquid morsu vipero, serpentino, canino cupisso preoccupatum fuerit per hæc sacratissima nomina *Heli, Heli, Heli*, meritis et precibus beatissimi Huberti liberari valeat, per Dominum, etc.

Oremus. — Mariæ filius, mundi salus et Deus, meritis et intercessionem sanctorum Huberti et Patricii et omnium sanctorum sit nobis clemens et propitius. Amen.

Poseres l'estole sur la teste des mordus ou navrés.

Super ægros manus imponent et bene habebunt. Amen.

Elegit ex omni carne Hubertum Dominus et sanctum fecit illum, quas medio rubi apparuit illi, et tanquam Aaron vocavit eum; ideo jure jurando in ascensum altaris amictu vestivit illum, mitram honoris posuit super caput ejus et virgam virtutis in manu ejus et stolam curationum induit illum et ad portas paradisi coronavit eum.

Ÿ. Amavit eum Dominus et ornavit eum.

R̄. Stolam gloriæ induit eum.

Oremus. — Omnipotens omnipotium virtutum Deus, qui beatum Hubertum, confessorem tuum atque pontificem, stolam gratiæ tuæ sanctificantis et sanantis induisti in terris et gloriosum effecisti in cœlis, concede propitius, ut ejus meritis et precibus stolam sanctitatis omnis in presente et immortalitatis in futuro supervestiri mereamur, per Dominum nostrum, etc.

Suite de la bulle.

Que si les effets de la Sainte Estole sont si grands, admirables et profitables, l'efficace des pains bénits à l'honneur de S. Hubert ne se doivent pas estimer de petit poids, puisque c'est un grand préservatif et soulagement à toute personne qui serait mordue ou navrée de quelque beste enragée, soit aussi contre les perturbations, appréhensions, craintes, frayeurs et autres afflictions d'esprit; même autre pasture qu'on peut bénir pour les animaux qui auraient esté mordus ou molestés par autre beste enragée, leur en donnant avant autre pasture. Comme aussi les cors, cornets d'or, d'argent, de fer, qu'on appelle *clefs de S. Hubert*, bénis et touchés à la Sainte Estole, servent de vrai préservatif contre la rage, aux personnes ou animaux qui en sont marqués, ou du moins ils meurent paisiblement sans faire aucun mal ... Ainsi est expliquée la bulle en effaits.

Ce texte est fort curieux, car il nous révèle plusieurs pratiques nouvelles. La formule liturgique vaut pour tous les cas de morsure par les vipères, les chiens ou « autre beste enragée ». Elle est em-

ployée indistinctement pour les hommes et les animaux; seulement, pour ces derniers, on ajoute au pain et à l'eau bénits « autre pasture qu'on peut bénir » et qu'on leur fait prendre « avant autre pasture ».

Quoique le titre porte exclusivement le nom de S. Hubert, dans la prière, on invoque également S. Patrice et tous les saints : de plus, comme le Christ en croix, on répète trois fois le cri de détresse *Heli, Heli, Heli*.

Une citation, empruntée à une bulle ou pancarte, qui devait être délivrée avec les « cors » et « cornets » « bénis et touchés à la sainte estole », « qu'on appelle *clefs de S. Hubert* », parle des effets merveilleux de la sainte étole ¹.

V. — S. TUGEN.

M. Le Carguet m'a autorisé, avec beaucoup de bienveillance, à reproduire sa brochure intitulée : *Les clefs de S. Tugen préservant de la rage*, Quimper, 1891, in-8° de 14 pages. Je vais en donner de longs extraits.

D'après le P. Grégoire de Rostrenen, saint Tugen était abbé de Primelin. Sa statue le représente comme abbé mitré : la main droite porte la crosse ; sur la gauche repliée, repose un livre ouvert ; à son côté pend une clé ; à ses pieds, un chien, la gueule béante, et un pèlerin agenouillé tenant un cha-pelet entre ses mains jointes.

Les hagiographes le disent né en Basse-Bretagne, la tradition le fait venir d'Angleterre. Il fait partie de la pléiade des saints bretons, locaux, qui n'ont d'autre biographie que celle des traditions et des légendes. Ce sont ces traditions et ces légendes qui font l'objet de cette note. Nous les avons recueillies sur place, jour par jour, durant plus de dix ans, de la bouche de centaines de personnes. Elles expriment la ferme croyance des

1. On peut consulter sur cette question l'ouvrage de M. Gaidoz : *La rage de Saint-Hubert*, Paris, 1887, in-8°. Voici l'indication des sujets traités : Causes de la rage, remèdes sympathiques, croyances diverses, légende, histoire, mythe, saint Hubert guérisseur de la rage, son pèlerinage et son culte, comment on se préserve de la rage, comment on guérit la morsure du chien enragé, etc.

Je ne puis négliger ici l'anecdote suivante : Le P. Anglade, oratorien, supérieur du collège de Tournon, écrivait en 1790, à propos de son confrère Pères : « Cet enragé avait mordu les enfants de la première salle et ceux-ci allaient mordant les autres, mais on leur fit toucher la *clef de saint Hubert* et sur-le-champ, ils rentrèrent dans le bon sens » (Massip, *Le Collège de Tournon*, p. 212). Tout ceci est une pure métaphore : le professeur avait gâté les élèves et ceux-ci se gâtaient entre eux. Le professeur fut renvoyé et les élèves reçurent une correction salutaire, probablement le fouet.

habitants du Cap-Sizun et donnent, en quelque sorte, l'explication populaire du culte voué au saint. Nous les racontons, sans appréciation, ni commentaire.

1. *Le nom du saint.* — Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 1873 de l'Association bretonne, l'écrit : saint *Ugen*¹ ; le cadastre, en 1836, *Eugen* ; sa statue, *Thugean* ; les registres de l'état-civil, à partir de 1700, portent : *Tugen*, *Eugen*, *Tugean*, *Tugeant*, *Tujan*, *Eugène*, *Tuchan*, *Thugen*, etc. . . Chaque recteur l'écrivait à sa façon. La vie du P. Maunoir (édition de l'abbé Tresvaux) l'écrit : *Tugean*.

Le P. Grégoire, dans son dictionnaire François-Celtique, dit que c'est le même que saint Toussain, en latin *Tussanus* et *Tujanus* ; en breton, *Tujan* et *Tugen*.

Dans les prénoms actuels il n'existe pas. Il y a vingt ans, un seul homme de Primelin le portait. Par abréviation, on l'appelait : *Tuche*, *Tuge*.

Le nom prononcé, seul, se dit toujours avec le T dur.

L'orthographe la plus souvent reproduite est : *Tugen*. C'est aussi celle de messire Joachim-René Le Gallo, un lettré, qui, de l'Île-de-Sein, devint recteur de Primelin, en janvier 1734. Sans préjuger du vrai nom du saint, nous adopterons, dans cette note, le nom le plus répandu : *Tugen*.

2. *Pouvoirs du saint.* — On ne dit rien de sa vie. Il est, de même que saint Hubert, invoqué pour la rage. Mais les pouvoirs des deux saints sont différents. Le premier la prévient et la guérit. Notre saint possède seulement le don d'en préserver.

Une légende explique comment saint Tugen reçut, de Dieu, le pouvoir de préserver de la rage : saint Tugen, dans un moment de ferveur, avait voué à Dieu la virginité de sa sœur. Mais la vertu de la femme est une fleur bien délicate. . . le souffle même de l'homme est capable d'en ternir l'éclat. Notre saint, réfléchissant à ces choses, reconnut que son vœu était téméraire. Mais la promesse qu'il avait faite à Dieu, il voulut la tenir jusqu'au bout. Pour cela, il prit toutes les précautions qu'il était humainement possible de prendre. Voici ce que fit notre saint : jour et nuit, il gardait près de lui sa sœur. Il ne laissait homme que ce fût s'approcher d'elle, encore moins lui parler. Lorsqu'il était obligé de quitter son monastère, il se faisait accompagner par elle. S'il rencontrait un homme, il la prenait sur ses épaules. Lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait et ne laissait la jeune fille s'écarter qu'après s'être assuré qu'il n'y avait aucun homme dans les alentours. Pour cela, il frappait de son bâton les broussailles et jetait des pierres par dessus les fossés. Si un oiseau s'envolait d'un champ, il permettait à sa sœur d'y aller, persuadé que là où se tenait un oiseau, ne pouvait se trouver un homme. Cependant la sœur du

1. M. de la Villemarqué croit pouvoir l'identifier à un saint abbé *Eugenius*, qui aurait vécu en Irlande vers le ix^e siècle.

saint était belle. Un jeune homme la vit passer avec son frère et devint amoureux d'elle. Ne pouvant lui parler, tant le saint était sur ses gardes, le jeune homme usa de ruse. Connaissant la manière de procéder du saint, il prit un oiseau entre ses mains et alla se cacher sur le passage de saint Tugen et de sa sœur, à l'endroit où ils avaient l'habitude de s'asseoir. Arrivés en ce lieu, le saint s'arrêta et se mit à jeter des pierres autour de lui. A la première qui tomba dans son champ, le jeune homme lâcha son oiseau, et le saint permit à sa sœur de s'éloigner. Aussitôt le jeune homme s'avança vers elle et se mit à lui parler. Aux premières paroles qu'il prononça, notre saint, surpris d'entendre une voix étrangère, s'élança sur le fossé, et, voyant que toutes ses précautions avaient été inutiles, s'écria dans un transport de sainte colère : *Mieux vaut commander une bande de chiens enragés que garder une seule femme!*

Après la mort du saint, à cause de la sincérité du vœu qu'il n'avait pu accomplir jusqu'au bout, Dieu lui donna la garde de tous les chiens enragés de la contrée.

3. *La clé, emblème de son pouvoir.* — Saint Tugen, comme saint Hubert, a pour attribut de son pouvoir, la clé. Sur la foi des *guides*, beaucoup de touristes prennent pour la clef du saint la grosse clef de la porte de son église. Ils en font souvent des croquis. La véritable clé du saint, la clé miraculeuse, se trouve au presbytère de Primelin. Elle a plutôt la forme d'un poinçon. Elle est conservée dans un reliquaire en argent de la forme d'une vraie clé.

D'où vient, à notre saint, cet attribut de son pouvoir? Les légendes répondent encore à cette question. D'après l'une, la clé a été apportée du ciel par un ange : « Cette clé, chrétiens, a été apportée à saint Tugen, par un ange du firmament, quand le saint était en prière ». Cette légende a été introduite par un *guerz* ancien. Ce *guerz* est exotique; nous ne nous y arrêterons pas.

Une légende, toute locale, donne une autre explication. Elle se rapporte à la construction même de la chapelle. L'église de Saint-Tugen a été, dit cette légende, construite par les Anglais. Ceux-ci avaient, parmi eux, un architecte émérite qui avait taillé et disposé, par terre, toutes les pierres du monument, avant d'en commencer les fondations. Lorsqu'ils se mirent à bâtir, ils s'aperçurent que le sol était plus mou du côté sud, et le monument penchait. Alors, que faire pour le redresser et ne pas perdre une seule des pierres taillées par leur grand architecte? C'était bien simple : au lieu de mettre le clocher sur la tour, ils le mirent à côté. C'est pourquoi l'église de Saint-Tugen, accolé à sa tour massive, possède un léger contrefort figurant une flèche hexagonale. Cette flèche, bien proportionnée avec le reste du monument, ferait un digne couronnement de l'édifice.

Lorsque les Anglais furent chassés du pays, ne pouvant emporter leur église dont ils étaient si fiers, ils en enlevèrent du moins la clé. En traversant la baie du Cabestan, la clé tomba à la mer. Tout le monde, dans

le Cap, ignorait ce fait, lorsqu'un jour on prit un lieu de grande taille. Le pêcheur qui l'avait pris se sentait attiré, malgré lui, vers l'église de Saint-Tugen. Après avoir ouvert son poisson, il trouva dans son ventre une clé toute rouillée. Frappé d'inspiration, il présenta cette clé devant la porte de l'église. La clé entra toute seule dans la serrure. Miracle, cria-t-on. C'était la clef du saint qui ne voulait pas que son culte disparût du pays !

On fit alors, de la clé, l'emblème de la puissance de saint Tugen et son église où le miracle avait eu lieu fut appelée : *Ils Sant-Ugen an Alfe*.

4. *Usages de la clé*. — Dans beaucoup de chapelles dédiées à Saint-Hubert, il est d'usage d'appliquer la clé du saint, chauffée au feu, sur les morsures faites par les chiens enragés. Ce sont ordinairement les maréchaux qui sont chargés de cette opération. A Saint-Tugen, bien que la clé, en forme de poinçon aigu, soit plus appropriée que celle de Saint-Hubert, pour une cautérisation profonde, nous n'avons rien trouvé qui indiquât semblable pratique. Il est vrai que notre saint ne passe pas pour guérir la rage, mais pour la prévenir.

La clé du saint servait beaucoup autrefois à piquer de petits pains, de la longueur de la main, que l'on vendait le jour du pardon. Ces pains, ainsi bénits, se conservaient indéfiniment sans moisir. On les appelait : *Bara an Alve*. Ils avaient la propriété de guérir la *rage des dents*. Cet usage est presque tombé en désuétude. Aujourd'hui, pour guérir les maux de dents, il faut, par soi-même ou par tierce personne, balayer la chapelle ou vider la fontaine du saint. Cette pratique est très usitée.

Mais le principal emploi de la clé du saint est de bénir, par attouchement, les petites clés en plomb, dites *Clés de Saint-Tugen*. Des marchands de Pont-Croix et d'Audierne les fabriquent et viennent les vendre, sur la place, le jour du pardon. Cette année, ils en ont débité trois grandes caisses. Ces clés portent, de côté et d'autre du panneton, les initiales du saint : S. T. Bénies, elles *préservent des chiens enragés*.

5. *Traditions de la rage*. — Dans toute l'étendue du pays que Dieu lui a donné à garder, le saint oblige tous les chiens enragés à accourir vers son église, avant de mourir¹ ; ils ont à lui rendre compte de leur conduite, afin que le saint prévienne le mal qu'ils auraient pu occasionner. Les chiens, pour se soustraire à cette force surnaturelle qui les attire dans une même direction, vont, viennent, écumant, exerçant leur colère et leur rage sur tout ce qu'ils trouvent. Malheur à qui les rencontre en cet état, s'il n'est porteur de la petite clé bénie, emblème du pouvoir du saint. Vite, il faut jeter la clé devant l'animal. Le chien enragé s'accroupit dessus, la broie entre les dents et donne le temps de se sauver. C'est ainsi que la clé du saint préserve des chiens enragés. On ne cite aucun exemple du contraire.

1. Saint Hubert, au contraire, passe pour éloigner les bêtes enragées des lieux où son culte est honoré (*Pèlerinage à Saint-Hubert, en Ardennes, par le marquis A. de Ségur*).

Mais le pouvoir du saint ne s'arrête pas là ; il prévient aussi, après la morsure, la rage non déclarée. Les chiens mentent à saint Tugen, le plus qu'il peuvent, cherchant à cacher leurs méfaits pour éviter le châtimement qu'ils ont mérité. Vite, il faut les devancer, pour avertir soi-même le saint. Tout homme mordu doit courir immédiatement vers la chapelle, en invoquant saint Tugen. Pas de temps à perdre ! Sitôt arrivé, faire trois fois le tour de la fontaine et regarder au fond de l'eau. Si l'eau reflète la figure de l'homme, rien à craindre ! Le chien n'est pas encore venu, le saint a entendu la prière et exercé son pouvoir. Au contraire, si l'eau reproduit l'image d'un chien, c'est que l'animal a déjà passé et caché ce qu'il a fait. Saint Tugen n'a pu prévenir le mal et le patient tombe en rage à l'instant.

D'après la tradition, les gens atteints de la rage étaient enfermés dans la prison du saint. C'est une chambre obscure, aux étroites fenêtres, sans air, ni soleil, aux murs nus, suintant l'humidité, à gauche du grand portail. On y mettait les personnes enragées, pour attendre la mort. Entre leurs accès de rage et de désespoir, elles priaient le saint d'intercéder pour adoucir leurs derniers moments. Des prières publiques se faisaient en même temps dans la chapelle. Elles étaient souvent interrompues par les vociférations de ces malheureux.

La tradition parle encore d'une coutume plus barbare. Ces misérables, liés sur la place du village, recevaient le viatique qu'on leur présentait au bout d'une latte. Puis, lorsque les spasmes répétés du mal les avaient rendus inconscients de leurs actes, on les étouffait entre deux couettes de de balle surchargées de corps lourds. Cet usage nous a été confirmé par le récit de plusieurs faits qui, pour nous, sont tous avérés. Il a été pratiqué même au commencement de ce siècle dans une famille de Goulien. C'étaient les gens de Saint-Tugen, les parents même parfois, qui se chargeaient de cette lugubre exécution. Ils étaient mus par un sentiment de pitié, allié à une sorte d'instinct de défense personnelle. Là où le saint, pourtant si puissant, ne pouvait plus rien, ils croyaient faire œuvre pie en mettant eux-mêmes un terme aux souffrances des malheureux enragés qui étaient susceptibles de communiquer leur mal.

D'après les croyances, la rage se déclare dans l'espace de neuf lunaisons, *nue loariad*, à partir du jour de la morsure.

Nous n'avons trouvé, nulle part, trace de l'emploi des remèdes spécifiques de la rage, en même temps que l'invocation à Saint Tugen.

6. *Culte du saint.* — Le culte de Saint Tugen, à Primelin, est très ancien. L'église actuelle, partie ogivale, partie de la renaissance, des xv^e et xvi^e siècles, n'est que la chapelle des anciens seigneurs de Ménez-Lézurec. Sur la porte de la prison du saint se trouve l'inscription : MASSON, 1593. Certaines parties, reconstruites, portent des dates bien plus récentes. Mais, avant cette église, existait un autre monument indiqué par les soubassements nord de la chapelle, et par les cordons de petites

pierres de la partie est. Cet ancien édifice devait être sous le même vocable.

Le pardon a lieu le dimanche qui précède la Saint-Jean. Il commence la veille au matin. C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté. Un guerz ancien dit que l'on y venait de toute la Bretagne. Nous y avons remarqué, tous les ans, surtout les costumes de Fouesnant, Coray, Châteaulin et quelques-uns du Morbihan. Autrefois ceux-ci étaient les plus nombreux. On peut évaluer à plus de douze mille le nombre des personnes qui défilent chaque année devant la chapelle. Le nombre des pèlerins augmente les années où l'on a signalé des chiens enragés.

Souvent des rivalités existaient entre ces étrangers. Des luttes s'engageaient pour établir la prédominance de chaque pays. Il a été même d'usage que chaque paroisse y amenât ses lutteurs attirés. Les luttes étaient mises sous la protection du saint, qui passe également pour *modérer la rage des combattants*.

Plusieurs fois on l'a vu paraître au milieu des combats, étendant sa crosse entre les deux armées. Plus souvent encore, au milieu des troupeaux menacés par des chiens enragés. Alors il est accompagné d'une bande de chiens écumants de rage, qu'il mène avec son bâton, comme un troupeau de moutons.

Sa puissance se manifeste surtout à l'approche de sa fête. Quelques jours avant le pardon, la cloche de son église change de son. Elle chante plus gai. De jour en jour, son carillon devient plus clair, plus joyeux, si bien que l'on répète, en manière de dicton : « Le son de la cloche de Saint Tugen devient plus beau. son pardon approche ».

La cloche annonce l'arrivée du saint. Le jour de sa fête, le vent souffle toujours du nord-ouest, c'est-à-dire d'Angleterre. En commémoration de sa venue dans le Cap-Sizun, le saint monte sur sa barque, et, poussé par ce vent, vient, chaque année, assister à la procession de son pardon.

Saint Tugen est en grande vénération dans tout le Cap-Sizun. C'est le saint le plus populaire de la contrée. Ses actions merveilleuses, ses miracles ses apparitions, se racontent à toutes les veillées. Son nom se prononce avec le plus grand respect, et presque toujours ainsi : *Saint Tugen le béni*.

Je n'ajouterai qu'un mot à cette étude si complète pour préciser certains détails.

L'iconographie de S. Tugen rend parfaitement compte de son pouvoir, car il a pour attributs spéciaux la *clef* et le *chien*. Cette clef serait *miraculeuse* dans ses effets et aussi son origine, puisqu'elle viendrait du ciel ; en conséquence la vénère-t-on comme une relique. M. Le Carguet en donne le dessin de grandeur naturelle : c'est un poinçon de fer, long de quatorze centimètres, muni

d'une poignée en forme de double volute rentrante. Il serait difficile d'en préciser la date, mais il y a là comme la réduction d'un *tau* abbatial, ce qui viendrait en confirmation de la tradition qui fait de S. Tugen un *abbé*.

Les clefs, bénies et sanctifiées par l'attouchement de la clef de S. Tugen, se font en plomb : elles ont le tort de ne pas reproduire strictement l'original. C'est une clef ordinaire, de quatre centimètres, avec un anneau rond, une tige décorée de feuillages en spirale et sur son panneton plein les initiales S. T. Je remercie M. Le Carguet d'avoir bien voulu m'en adresser un exemplaire, qui figure aussi sur sa planche avec cette rubrique, *Clef du pardon*, en compagnie de la *Clef miraculeuse* et du *Pain de la clé*.

Ce pain, long de 0,13 c. et large de 0,06, est arrondi aux extrémités et bombé au milieu. Sur le côté on voit l'endroit où on le « pique », après l'avoir béni.

VI. — CONCLUSION.

Augustin Nicolio, dans sa *Summa*, cite ce décret rendu par la S. C. des Evêques et Réguliers pour Castellaneta, le 22 février 1593 :

Il faut défendre à tous les prêtres, sous des peines sévères, de se charger de guérir par des prières ou par d'autres moyens les personnes mordues par des chiens enragés, de bénir le pain des animaux, d'imposer des pénitences et de proférer des imprécations contre les animaux, car il semble impossible qu'il n'y ait pas quelque superstition.

J'ai établi le droit strict. Cependant le décret cité est susceptible de quelque interprétation et atténuation.

Nous ne connaissons que la sentence portée contre un fait qui nous échappe. Il est donc possible que ce fait en particulier ait pu motiver une pareille sévérité. D'autre part, nous ne pouvons pas généraliser d'une manière absolue une sentence qui, probablement, est essentiellement topique, et ne devait obtenir son effet que dans la localité visée.

La pratique, en beaucoup de lieux, était antérieure au décret et elle lui a survécu. En d'autres endroits, il est à croire qu'elle s'est établie depuis, sans protestation nouvelle ni de la part du Saint-

Siège ni de celle des évêques. Il y a présomption en faveur d'une possession légitime.

Enfin, ce qui est incontestablement plus grave, Benoît XIV a connu l'usage de la clef, puisqu'il en parle officiellement dans son *Traité de la canonisation des saints*, et cependant il ne l'a pas condamné, quoiqu'il ne dût pas ignorer le décret rapporté par Nicolio.

Pratiquement parlant, l'emploi de la clef peut être maintenu, mais à cette triple condition : que la clef contiendra des reliques ou du moins aura été bénite préalablement, suivant une formule approuvée par la Congrégation des Rites ; que les prières usitées lors de l'imposition de la clef auront reçu la sanction nécessaire de la même Congrégation et enfin que tout acte superstitieux sera formellement écarté.

Il importe également de prévenir les fidèles que la vertu de la clef réside surtout dans la foi du fidèle ¹, c'est-à-dire pour parler comme la théologie et avec Benoît XIV, que l'effet attendu résulte, non pas *ex opere operato*, mais bien *ex opere operantis*.

1. Le chevalier Gougenot des Mousseaux, dans son livre intitulé : *les Médiateurs et les moyens de la magie*, a consacré le chapitre sixième tout entier à *saint Hubert et la rage*. Je n'ai rien à y relever de nouveau, J'insisterai seulement sur ces deux points : l'auteur exige « que le patient ait une foi respectueuse », et qu'il proteste contre toute superstition. « Ce qu'il y a de positif, dit-il, c'est que toute superstition est étrangère à ces pratiques, qui réclament en leur faveur l'approbation de l'Eglise. »

Je serais très désireux de connaître cette approbation. Or, je ne la trouve nulle part. « Les examinateurs synodaux de l'évêché de Liège donnèrent leur « approbation la plus formelle », en 1690. A la même date, l'évêque de Liège s'était prononcé dans le même sens. Mais ni les uns ni les autres ne sont l'Eglise, le Saint Siège pouvait seul parler en son nom. L'auteur lui-même, page 142, reconnaît qu'il n'y avait pas unanimité dans les approbations, car, « en l'an 1671, quelques docteurs de l'Université de Paris semblèrent, il est vrai, se prononcer contre cet immémorial usage ».

SAINT ADELPHÉ ¹

L'Italie a conservé du moyen-âge mainte tradition qui n'existe plus en France. Je me souviens toujours avec plaisir de l'émotion que me causa la vue de certains autels majeurs, par exemple à Milan, à Monza et à Rome, parés pour les grandes solennités de l'Église. Des bustes de métal, argent et argent doré, étaient disposés entre les chandeliers ² : ils étincelaient de pierreries. A Naples, le spectacle est plus grandiose encore, car aux bustes ont été substituées de véritables statues.

Nous connaissions autrefois ce luxe de bon goût : les anciens in-

1. *Le buste de S. Adelphe, d'après une gravure du XVII^e siècle*; Nancy, Crépin, 1885, in-8° de 22 pages, avec une planche. Extrait des *Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine*, tirage à 50 exemplaires. — Appendice à l'article sur le buste de S. Adelphe, dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, 1886, pp. 98-102. — *Dernier mot à M. Benoit* (*Ibid.*, pp. 170-171). — Comptes-rendus : M. de la Tour, dans les *Notes d'art et d'archéologie*, 1889, p. 224 : « A signaler dans ce mémoire un intéressant passage sur le surhuméral, insigne propre à certains diocèses. » — M. Cloquet, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 126 : « Une vieille gravure achetée en passant à Toul a donné à l'auteur la révélation d'une œuvre d'orfèvrerie disparue, remontant à la fin de la période gothique. C'est un de ces bustes-reliquaires qu'on voyait autrefois en grand nombre sur les autels, placés entre les chandeliers. Le P. Cahier l'avait signalé et l'avait mal daté. M^{re} Barbier de Montault le décrit avec la précision scientifique qui lui est coutumière, et insiste sur le surhuméral que porte notre saint. Celui qui voudra étudier cette pièce du vêtement liturgique devra lire cet opuscule. »

Le surhuméral, le rational et la crosse, d'après les sceaux du moyen-âge, Tours, Bousrez, 1878, in-8° de 12 pages; extrait du *Bulletin monumental*, tir. à part à 50 exemplaires. Compte-rendu par le commandeur di Crollanza, dans le *Giornale araldico*, 1888, n° 1 : « Benche di piccola mole, questo scritto è un prezioso acquisto per la sfragistica a motivo delle interessantissime notizie che Monsignor Barbier de Montault da sugli ornamenti sacerdotali del medio evo. »

2. « Celebrante vero episcopo... , a cujus (de la croix) lateribus, si haberentur aliquæ reliquiæ aut tabernacula cum sanctorum reliquiis, vel imaginæ argenteæ seu ex alia materia, stature competentis, congrue exponi possent; quæ quidem sacræ reliquiæ et imaginæ, cum sex tantum candelabra super altari erant, disponi poterunt alternatim inter ipsa candelabra. » (*Cærem. Episcop.*, lib. I, cap. XII, n° 12.)

ventaires de trésors l'attestent en plus d'un endroit ¹. La Révolution a tout emporté. Les fonds ne manqueraient pas, actuellement, pour faire revivre la tradition, mais la mode entraîne d'un autre côté, tant il est vrai qu'en fait d'art et de liturgie l'imitation stricte du passé ne gêne guère les artistes contemporains et pas davantage ceux qui leur font les commandes.

La forme du reliquaire indiquait sa destination. Celui dont nous nous occupons eut deux noms : *chef* ² et *buste* ³. Dans le chef se conservait la tête entière ou partie notable de la tête d'un saint. Si la parcelle provenait du torse, on avait soin de ménager un locule sur la poitrine. Toute autre portion plus ou moins considérable du torse prenait place dans une boîte qui servait de soubasse-

1. Qu'on juge ce que devait être un autel paré par cette description du trésor de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, en 1560 (B. Ledain, *Not. hist. et arch. sur l'abb. de Saint-Jouin*, Poitiers, 1884, p. 69) : « Un vaisseau fort précieux, qu'on appelait le chef de Notre-Dame, soutenu de deux angelots : le dit vaisseau avait de patte un pied de longueur et demi-pied de largeur, le tout d'argent bien doré et émaillé. — Le chef et tête de saint Martin de Vertou, d'argent bien doré, qui descendait jusqu'aux épaules et était de la grosseur de la tête d'un homme. — Le bras de saint Sébastien avec la main, d'argent bien doré, avec beaucoup de pierreries bien émaillées. — Le bras de saint Symphorien avec la main, bien enrichi de pierreries, le tout d'argent et bien doré. — Un bras de saint Antoine, d'argent et bien doré, et enrichi de pierreries en émail. — Un personnage en effigie de saint Jouin entier avec la crose et mitre, de la hauteur de plus d'un pied, le tout d'argent bien doré et enrichi d'une belle façon. — Un autre petit personnage de l'effigie de saint Mandé, de même grandeur que celui de saint Jouin, d'argent bien doré. — Un grand tableau sur lequel étaient posés six personnages de saints, qui était d'argent bien doré et enrichi de pierreries. — Un autre tableau de six autres personnages qui étaient d'argent et bien dorés. »

2. « Le chief Monsieur saint Venant, d'argent doré, o ses reliques. Un autre chief Madame sainte Anne, d'argent. Un autre chief de cuyvre doré tout rompu, à la semblance d'une sainte » (*Inv. de N.-D. de Fontenay*, 1537). — « Plus, le chief de Monseigneur saint Valentyn, estant enchassé de leton » (*Inv. de la Maison-Dieu de Montmcrillon*, 1525). — Voir pour le chief de saint Hilaire, le contrat passé avec l'orfèvre Étienne Jugant, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t. XV, pp. 101-104. — A consulter le mot *Chef* dans le *Gloss. arch.* de V. Gay, qui a le tort grave de ne pas citer de texte antérieurement à 1504 et de n'en donner que deux : il était pourtant facile de multiplier les citations sur ce point. — Du Cango a omis *Caput* dans ce sens.

3. *Buste* manque dans le *Glossaire archéologique*. — « Item, un buste d'ébène, porté par quantité de petits lyons de vermeil et, au-dessus de ce buste, une statue de sainte Radegonde à demy corps. Item, deux autres bustes d'esbène, qui supportent chacun trois statues de vermeil toutes entières et fort bien travaillées... et dans le bas du buste, il y a des ossements de sainte Agnès, de saint Jean-Baptiste, de saint Nicolas, de saint Innocent, de saint Junien, etc. » (*Inv. de l'abb. de Sainte-Croix de Poitiers*, 1674, n^o 2, 3.)

ment au chef de métal ou de bois ¹. Buste, originaiement, signifie proprement une boîte, *busta* ², dans la basse latinité. L'accessoire a donné, par la suite, son nom à l'ensemble.

Au mois d'octobre 1884, je visitais Toul avec M. Lucien Wiener. Un des vicaires de la ville nous ayant informé qu'une curieuse gravure était en vente chez un menuisier, nous nous y rendîmes. Le conservateur du Musée lorrain, profitant de l'occasion, acheta les deux exemplaires et voulut bien m'en offrir un. Si la gravure allé- chait mon aimable guide, je trouvais dans un autre ordre d'idées un puissant motif d'intérêt. Non seulement j'avais là un remar- quable spécimen de surhuméral, mais de plus j'étais assuré que la main de l'artiste, car c'en était un, avait reproduit un buste d'or- fèvrerie, buste qui se composait, comme je l'expliquais tout à l'heure, d'un chef et d'un soubassement en manière de boîte.

Après avoir décrit cette gravure, qui nedoit pas passer inaperçue, j'essaierai de fixer la date d'exécution du reliquaire qu'elle figure ; enfin je ferai ressortir les particularités qui le recommandent à l'at- tention des archéologues. Je ne dirai peut-être pas tout ce que l'on aurait désiré savoir à son sujet, mais qu'on n'oublie pas que je suis obligé de me restreindre aux considérations qui rentrent dans le domaine général de l'iconographie et de la liturgie ; c'est affaire aux savants locaux à pousser plus loin leurs investigations.

J'insiste d'autant plus que la gravure paraît rare ; cependant je dois dire qu'elle a été reproduite en 1862 par le chanoine Straub, dans une notice sur l'*Ancienne abbaye de St Pierre et de St Paul à Neuwiller*, publiée par la *Revue catholique de l'Alsace*. On ne peut donc la considérer comme totalement inédite.

1

La planche de cuivre mesure 0,39 c. de hauteur sur 0,27 de lar- geur.

1. « Le 27 juin 1597, le chapitre (de la cathédrale de Lyon) avait payé à « Simon, orfèvre, 50 écus, puis 39 écus, pour les soubassements en argent « vermeil doré des images de saint Jean et de saint Etienne. » (Niepce, *Les trésors des églises de Lyon*, p. 78.)

2. Voir dans du Cange les mots *busta*, *bustea*, *buxis*. — « Item in quodam pixide seu bustia sunt instrumenta super honagio » (*Grand Gauthier*, xiv^e siècle, p. 360).

L'invocation placée au bas : S. ADELPHÉ ORA PRO NOBIS, indique de suite de quel saint il s'agit. Je ne vois pas d'espace suffisant pour une autre inscription : cependant on eût aimé à être renseigné sur le dépôt du buste et le nom du donateur.

La taille douce est bonne, à peu près suffisante pour rendre l'objet. J'écris à dessein à peu près, car les graveurs de ce temps ne se piquaient pas de l'exactitude archéologique que nous exigeons de nos jours.

La mitre, relativement basse, a ses cornes découpées en triangle : elle se termine par un bouton ¹. Un orfroi perlé contourne les pentes ; un autre, à perles et gemmes alternées, rappelle celui que les anciennes liturgies appelaient orfroi en *cerete*, à cause de sa forme circulaire qui épousait la rondeur de la tête. Le champ est rempli par trois rosaces trilobées, relevées au centre par un cabochon à bâte découpée en rose. Les fanons pendent sur les épaules.

Les cheveux sont longs et par mèches distinctes : ils tombent droit sur le front qu'ils recouvrent en partie. La figure est pleine, l'œil vif, le nez busqué, le cou dégagé.

L'amict de toile est orné d'un parement presque droit, en étoffe galonnée et treillissée à larges mailles : en avant, il laisse apercevoir le col de l'aube qu'il ne dissimule pas à cet endroit.

La chasuble, d'un tissu souple et ramagé, est relevée sur les bras ; l'orfroi antérieur est décoré d'un semis de perles et de gemmes taillées en pointe, groupées deux à deux ou isolées, à bâte carrée s'épanouissant à la base en quadrilobe feuillagé ².

Sur les épaules brille le surhuméral, large bande, agrémentée de deux disques au-dessus des bras, et de trois pendants (celui du milieu plus large et plus long) sur la poitrine et, entre ceux-ci,

1. L'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1724, mentionne : « Une mitre (de drap) d'or, enrichie de perles fines, ... garnie de plusieurs doublets et grenats, au nombre de soixante-deux, montés sur du vermeil... puis, aux deux pointes, il y a deux doublets bleus faits en poire, montés en vermeil... et a été achetée de l'hoirie de feu M^r d'Epinae, archevêque » (Niepce, p. 84). Ce prélat fut archevêque de Lyon de 1574 à 1599.

2. Rubens, dans son tableau *Le coq et le joyau*, de la galerie Suermondt à Aix-la-Chapelle (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXIV, p. 42) représente, sur un fumier, une pierre montée : elle est taillée en pointe, sertie dans une bâte carrée et entourée, à la base, d'un quatrefeuilles en orfèvrerie. Ce mode de sertissage paraît correspondre plus particulièrement aux règnes de Henri IV et Louis XIII.

d'une série de chaînettes à anneaux carrés. Ces chaînettes, en guise de frange, me semblent aboutir à des clochettes évasées : on en a des exemples¹. Collier, disques et pendants sont littéralement parsemés de pierres précieuses avec des perles en bordure. Au collier, elles sont disposées sur trois rangs, entre les lacis ondulés de l'étoffe, une par losange : leur bâte est semblable à celle des pierres de l'orfroi. Au second rang on distingue très nettement deux personnes, nues et debout ; au troisième, trois têtes à l'antique : ce sont évidemment des camées antiques de l'époque romaine. Au milieu du second rang, une colombe repose sur un cœur² ; peut-être est-ce un *ex-voto*³.

Les mains sont gantées, avec plaque d'orfèvrerie en quatre feuilles de métal sertissant une gemme. La droite, qui tient la crosse⁴, porte trois anneaux, un à l'index, un autre à la seconde phalange de l'annulaire et le troisième au petit doigt⁵. La gauche, qui soutient un livre ouvert, a aussi trois anneaux, à l'annulaire, à la troisième phalange du *medius* et à l'index.

1. Voir ce que j'en ai dit dans le *Bulletin monumental*, t. XLV, p. 196. — On remarque de petites clochettes pendantes sur le surhuméral d'Eichstaedt, qui date de la fin du xii^e siècle.

2. « A l'entour du dict tableau y a neuf rubiz baletz de bonne grandeur, tous à cabochons, réservé ung qui est en cueur et en chatons d'or sans email. Item une croix d'or en laquelle y a quatre dyamens... les trois dyamens en table taillez en faces et l'autre en façon d'un cueur. » (*Inv. des joyaux de la duchesse de Longueville, 1514, nos 13, 21*).

3. Le vœu de la ville de Compiègne à N.-D. de Liesse, en 1637, fut « un cœur d'argent, sur lequel seront gravez les armes de la ditte ville » — « Deux petitiz cœurs d'argent, avec une mamelle. Cinquante cœurs d'argent tant gros que petitiz. Deux cœurs d'argent. Un cœur garny d'une molure d'argent doré » (*Inv. de N. D. de Liesse, 1655*). — « Le reliquaire de saint Bernard, en forme de demy corps à relief couvert à placques d'argent... et autour du col du dit reliquaire, une chaînette d'argent faisant deux tours;... plus un gros cœur d'argent, de la longueur et largeur de demy pied... plus un autre cœur où est gravée une playe à costé; plus un autre plus petit cœur, avec un clou; plus deux autres petits cœurs, l'on y a sus écrit ces mots *Dezquels l'on est zétous* » (*Inv. du grand Saint Bernard, 1657*).

4. « Le chef de Saint Mammès. Il est dans une boîte à demi-corps, avec une couronne enrichie de plusieurs pierres fines... Il a à la main un sceptre surmonté d'un oiseau. — Ce précieux chef fut commencé à Langres, par Jean Drouot, orfèvre, en 1500 et ne fut achevé qu'en 1524 » (*Inv. de la cath. de Langres, 1768*).

5. Ces anneaux, quoi qu'on en ait dit, n'ont aucune relation avec le plus ou moins grand nombre d'évêchés et d'abbayes possédées en commende. Le Cérémonial des évêques les suppose pour la parure des mains, seulement l'anneau pontifical doit être mis à part dans un écrin : « *Annulus inclusus in aliqua capsula seorsum ab aliis* » (*Lib. I, cap. xii, n° 15*).

Le livre, à double fermoir, montre, sur chacun de ses plats, une gemme taillée, à bâte quadrilobée, entre quatre cabochons, plus petits et ronds.

La crosse a sa hampe, annelée, terminée en chapiteau feuillagé. De là s'élançe une tige à pans, nommée par les inventaires *lanterne* et remplaçant le nœud : à chaque pan (probablement la tige est hexagone) est adossée une statuette, abritée sous un dais ; plus haut, un second rang de statuettes plus petites, avec dais par-dessus, ressort sur un fond cylindrique, aboutissant à un anneau, point de départ de la volute, dont les contours sont feuillagés et l'œil rempli par une Assomption de la Vierge que deux anges enlèvent au ciel.

Le soubassement est à six pans. Une corniche, dont le larmier est rehaussé d'imbrications, a pour couronnement une série de postes, perlées à l'entre-deux. Le socle est couvert de feuilles d'acanthé renversées. La frise est historiée et, à chaque angle, se dresse un évêque, vêtu pontificalement, avec la mitre à orfroi, la crosse, la dalmatique et la chasuble. Le premier, à gauche du spectateur, tient un livre ouvert ; le second, un cornet de chasse ; le troisième, une mitre et le dernier une clef.

Les bas-reliefs, délimités en haut par un trèfle surbaissé retom-bant sur deux consoles, représentent : 1^o un évêque parlant à un gentilhomme, suivi de peuple, puis en prière devant un autel ; 2^o saint Adelphe, bénissant à la messe ; 3^o l'exposition, après sa mort, du corps de saint Adelphe, qui opère des miracles : guérison d'un estropié, délivrance d'un possédé, résurrection d'un mort.

Dans le sujet central, saint Adelphe, en chasuble, mitre et crosse, les mains gantées, bénit à trois doigts ; il tourne le dos à l'autel, garni d'un parement d'étoffe damassée et surmonté d'un triptyque, où est figurée au milieu la crucifixion, et sur les côtés un saint patron ; le diacre et le sous-diacre le regardent étonnés ; à ses pieds sont agenouillés des clercs en surplis. Une lampe brûle devant l'autel. Au bas-relief de droite, saint Adelphe, mitré, porte sur la chasuble un surhuméral à trois pendants égaux, sans disques ni gemmes ; l'évêque qui le regarde a, à sa chape, une agrafe en rose.

Le donateur est agenouillé au côté gauche, la droite du buste, devant un prie-Dieu, à tapis et livre ouvert. Il joint les mains et porte une épaisse chevelure, qui ferait presque songer à une perruque.

Les insignes ecclésiastiques sont, sur la soutane, un rochet à courte dentelle de point coupé et, en forme de pèlerine, une aumusse de vair, mouchetée de blanc, à revers d'hermine mouchetée de noir, ce qui dénote un chanoine. Son nom et ses titres sont inscrits, à l'état d'énigme, sur une banderole qui se développe sous lui: L.A.L.V.O. G.E.A.P.N., initiales qui n'ont de sens que pour qui en possède la clef, laquelle a été donnée par M. Straub, qui lit: *Lambertus à Laër, vicarius, officialis generalis episcopi Argentinensis, præpositus Neovillariensis* ¹.

En face, sur le pan coupé, on voit un écusson ² qui se blasonne: *de gueules, à sept fleurs de lis d'or, 3, 3 et 1*. Il est timbré d'un chapeau de *sable* à trois rangs de houppes et fixé sur un cartouche, que surmonte une crosse enfilée dans une mitre précieuse, tournée en dehors et appuyée sur une épée et une clef en sautoir. La devise est inscrite sur une banderole, au bas de l'écu: COLORE ODORE ³.

Enfin, à la partie inférieure de la gravure, est un sceau ovale, encadré d'une couronne de feuilles de laurier. Saint Pierre et saint Paul, la tête rayonnante, y figurent avec leurs attributs ordinaires, la clef et le glaive: ils sont abrités sous un portique en plein cintre. Au-dessous et entre les lettres C. NV. ⁴ se tient debout, également sous un portique, saint Adelphe, désigné par les deux initiales S A; il porte la mitre, la crosse, la chasuble et le livre.

II

La vie de Saint Adelphe ⁵ se lit dans les Bollandistes (t. VI Aug.,

1. M. Straub dit qu'il fut « un des prévôts les plus distingués de cette époque », qu'il « fit construire la chaire actuelle de l'église en 1683 » et qu'il mourut « en 1709, l'année même où le nombre des chanoines fut porté à quatorze ».

2. L'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1646, enregistre « le bras saint Vincent, pesant 48 mares. Le dit reliquaire vient d'ostre fait de l'argenterie donnée par le feu sieur Eustode de Busseul de Molina, auquel sont attachées les armes du dit sieur, en relief » (Niepce, p. 81).

3. Le curieux opuscule, publié en 1669, sous ce titre *Aurora felicitatis tripartitæ, temporalis, spiritualis, immortalis*, et qui est l'œuvre d'un jésuite, assigne à l'archevêque d'Osnabruck, pour emblème, un lis avec cette devise: *Candor odorque trahit*. — Elie Josset, libraire à Paris, rue Saint-Jacques, au siècle dernier, avait pour enseigne une « fleur de lys d'or », lis héraldique et lis naturel avec la devise CANDOR ET ODOR. La devise était donc devenue banale, en passant du blason au commerce.

4. Les lettres N et V sont accolées.

5. L'hymne des SS. Côme et Damien, dans l'*Hymnarius Severianus*, qui date

pp. 501-512) et dans l'*Histoire des évêques de Metz*, par Meurisse (Metz, 1634, pp. 38-39). Né en Aquitaine, il succéda à son oncle, le B. Ruf, sur le siège de Metz, qu'il occupa dans la seconde moitié du III^e siècle. Sa fête se célèbre le 29 août, anniversaire de sa translation, en 836, dans l'église du monastère des saints Pierre et Paul, à Neuwiller (Alsace) ¹, qui depuis lors ajouta Saint Adelphe comme second titulaire. En 1496, l'église fut sécularisée et érigée en collégiale.

Le sceau, placé au bas de la gravure, nous donne donc les titulaires de la collégiale : au premier rang, les chefs du collège apostolique et, au second, l'évêque de Metz. Les initiales qui le flanquent doivent en conséquence s'interpréter : *Capitulum Novi Villaris* ou *Neovillariense*, comme prétend M. Benoît.

Le donateur est un chanoine de cette collégiale : mais, comme il a trois rangs de houppes au chapeau de son écusson ², c'est évidemment un dignitaire. Son titre fut *prévôt*, qui équivaut à *abbé*. En cette qualité, comme en beaucoup d'autres lieux, il devait jouir du privilège des pontificaux : de là l'emploi de la mitre et de la crosse sur le cartouche de ses armes, compliquées encore d'une clef et d'un glaive, attributs ordinaires de saint Pierre et de saint Paul ³. Ces deux autres insignes pourraient peut-être signifier aussi la double juridiction, spirituelle et temporelle, de la collégiale ⁴.

du XI^e siècle (*Codex Vatican.*, n^o 3764), donne à Adelphe, d'après le grec, la signification de frère : « Dicitur, clari adelphi germani » (Dreves, *Anal. hymn. med. ævi*, XIV, 117).

1. « L'abbaye de Neuwillers, située dans le domaine de Liechtenberg, au diocèse de Strasbourg... L'archevêque Drogon voulut qu'on réservât quelques parties de cette précieuse relique dans la ville de Metz, qui sont encore aujourd'hui en déposit dans l'église de Saint-Clément. » — En 1655, l'évêque de Metz plaça des reliques de saint Adelphe dans un autel qu'il consacra dans l'abbaye de Gorze : « Et sanctorum confessorum... Adelphi et Chlodulfi episcoporum » (Des Robert, *Deux codex manuscr. de l'abb. de Gorze*, p. 22).

2. Régulièrement, l'abbé et le chanoine n'ont droit qu'à deux rangs ; mais, comme l'évêque en prenait quatre au lieu de trois, l'abbé a pu naturellement usurper un troisième rang, surtout s'il était séculier.

A Saint-Paulin de Trèves, un tableau, daté de 1711, porte les armes du donateur, qui était doyen : l'écusson est sommé d'un chapeau de sable à trois rangs de houppes de même.

3. D'après M. Benoît, « les armoiries du nouveau chapitre portaient les clefs du prince des apôtres en sautoir et l'épée de saint Paul en pal » (*Le buste de S. Adelphe, jadis à Neuwiller*, p. 3). Le prévôt timbrait donc son écusson personnel des armes propres du chapitre.

4. Les abbés de Saint-Hubert et les évêques de Liège avaient aussi l'épée dans leurs armes.

Les trois bas-reliefs ne s'expliquent pas par la légende du saint et le dernier entr'autres, malgré les nombreux miracles qui s'opérèrent à l'occasion de sa translation, reste indéchiffrable historiquement parlant, à moins qu'on n'y voie, sous une forme générale, des prodiges opérés un peu partout par l'invocation des saints ¹.

Quant aux quatre évêques qui se dressent à la base du buste, j'inclinerais à y reconnaître les prédécesseurs de saint Adelphe sur le siège de Metz ². Cependant deux ont des attributs déterminés : la clef est personnelle à S. Bénigne, selon M. Straub³, et la clef et le cornet à saint Hubert ⁴. M. Straub nomme le troisième « S. Materne, représenté ordinairement avec trois mitres, comme archevêque des trois archidiocèses de Cologne, de Trèves et d'Utrecht ».

III

Le P. Cahier dit ce buste du xvii^e siècle ⁵. C'est possible, mais je ne le crois pas : il peut avoir raison en partie, non d'une façon absolue. En face de l'original, je me prononcerais très catégoriquement : la gravure n'est pas, archéologiquement parlant, assez sûre, pour ne pas forcer à la circonspection. Cependant, il me semble y voir deux époques distinctes que je vais essayer de démêler.

1. « Cujus ob præstans meritum frequenter
Ægra quæ passim jacuere membra,
Viribus morbi domitis, salutis
Restituuntur »

(Hymne *Iste confessor*, au bréviaire romain).

Meurisse affirme qu'il « n'est pas possible de raconter les miracles que Dieu a voulu opérer par cest instrument de sa puissance... Il s'en fit un livre exprès, ... qui fut imprimé l'an mil cinq cent six, in-4^o. »

2. Les évêques de Metz sont saint Clément, saint Arnaud, saint Félix, saint Auctor, saint Céleste.

3. Cependant, elle peut être aussi l'attribut de saint Clément, qui devint pape.

4. Il est aussi l'attribut du pape saint Corneille (*Caract. des saints*, au mot *Cor de chasse*). — M. Volfrom propose de voir, au lieu d'un cornet, « un glaive ou coutelas, instrument de supplice ».

5. « Un buste reliquaire de saint Adelphe, évêque de Metz, exécuté en Alsace au xvii^e siècle, portait le *rational* sans que j'en voie le motif. Mais le luthéranisme avait brisé bien des souvenirs chez les Alsaciens et le voisinage de Toul pouvait leur faire croire que les trois évêchés se distinguaient tous également par un ornement qui aura été regardé comme propre à leur province entière. » (*Caract. des Saints*, t. I, p. 375). Il y a plus d'une erreur dans ces quelques mots : le *rational* n'est nullement le *surhuméral* et cet insigne fut commun à d'autres diocèses.

Le soubassement est tout entier du xvii^e siècle, j'en conviens sans peine. Le donateur, les armoiries, les imbrications, les feuilles d'acanthé, les postes, les consoles, l'autel, la lampe, tout cela est traité dans le goût moderne : les mitres à orfrois et les chasubles relevées sont une simple imitation de l'antique, qui ne change rien à la nature de l'ensemble.

Quant au buste proprement dit, à part la figure qui a l'expression typique du xvii^e siècle, tout y accuse le style gothique à son déclin ou les prémices de la Renaissance. Il a dû être fabriqué de 1520 à 1540 au plus tard. Un premier buste de S. Adelphe aura été exécuté au xvi^e siècle. J'en retrouve l'influence *certaine* dans le buste attribué à 1683, dont plusieurs parties ne sont pas conçues dans le style de cette époque. Le fait, signalé dans l'architecture, méritait d'être relevé pour l'orfèvrerie.

Comment donc expliquer qu'il ait pu être refait cent ans après ? Les protestants l'auront mutilé et il avait besoin de réparation : alors on aura refait la tête et le soubassement, gardant précieusement le reste ¹. Autrement, il faudrait avancer que le donateur fit refaire le buste sur le type de l'ancien ou qui avait disparu ou qu'on voulait renouveler. Je sais bien que le xvii^e siècle a fait de ces pastiches qui ne trompent personne, mais je doute fort qu'il ait été assez habile pour copier aussi fidèlement un modèle plus ancien, que ses études ne lui permettaient guère de comprendre. L'artiste, même en voulant rester le plus près possible de la ressemblance, se serait inconsciemment trahi en plus d'un endroit. La crosse, la mitre, les orfrois gemmés, les franges sonnantes, la multiplicité des anneaux, le parement de l'amict sont autant de caractères pro-

1. « M. de la Barge, archidiacre (de Lyon, le 18 décembre 1598), fait apporter au chapitre l'effigie du chef de saint Irénée, qu'il a de nouveau fait faire relever en argent vermeil doré, avec sa mitre garnie de pierreries, dont il a fait don à présent à l'église aux fins d'y mettre et faire reposer le chef dudit saint Irénée, qui est au trésor où il fut apporté après les troubles. » (Niepce, *Les trésors des églises de Lyon*, p. 31.) On remarquera le mot *relever*, qui indique une restauration partielle.

Ailleurs, voici un chef, qui reste *inachevé* près de cent ans. En 1586, le chapitre de la cathédrale de Lyon enregistre dans son inventaire : « Un reliquaire d'argent doré, marqué aux armes de M. Jean Croppet, dans lequel il y a la mâchoire de Monsieur saint Jean-Baptiste », et dans celui de 1646, « le chef non parachevé de saint Jean-Baptiste, pesant 9 mares 4 onces. » (Niepce, pp. 71-72.)

pres au moyen-âge et que le premier venu était impuissant à rendre rigoureusement. Ce criterium n'est pas fait pour induire en erreur.

On jugera encore mieux par voie de comparaison. Libre de lui-même, l'artiste a composé le soubassement, tout en s'imposant une imitation quelconque : or on n'y voit rien qui ne soit moderne et classique, tandis que, dans le buste, style et procédé sont franchement gothiques, mais du gothique de la décadence, tel que le pratiqua la Renaissance.

IV

Saint Adelphe porte un surhuméral. Je ne reprendrai pas à nouveau la thèse de cet insigne liturgique que j'ai amplement développée ailleurs¹, mais il est utile de préciser certains points à l'aide de monuments qui m'avaient échappé.

J'ai lu avec un intérêt soutenu le mémoire que M. Demay a consacré au *Costume sacerdotal* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVI, 246^e livraison, pages 509-531. Il y a là une foule de renseignements très curieux et très sûrs. Toutefois, l'auteur, manquant des notions premières en matière de liturgie ancienne, je crois devoir compléter ou au besoin rectifier ses observations judicieuses.

D'après le savant archiviste, nous pouvons ajouter aux spécimens déjà donnés six autres exemples de surhuméral, avec des formes légèrement différentes. J'ai défini le surhuméral d'après les monuments du moyen-âge : un orfroi en manière de collier, rehaussé de pendants ou de disques.

Le plus ancien exemple signalé est de l'an 1175. M. Demay le décrit ainsi, tout en n'y voyant qu'une *décoration particulière* : « La chasuble de Rotrou, archevêque de Rouen en 1175, porte sur le devant, près de l'encolure, un parement en forme de rectangle allongé ». Ce n'est pas parement qu'il faudrait dire, mais bien *pièce*, selon l'appellation significative du moyen-âge. Cette pièce ne doit pas se confondre avec le *pectoral* de la chasuble, qui est autre chose ; mais elle n'est que l'embryon du surhuméral, réduit à sa plus simple expression.

1. *Bullet. mon.*, t. XLIII, pp. 632-649 ; t. XLIV, pp. 270-272 ; t. XLVI, pp. 470-474. Consulter aussi les *Caractéristiques des saints*, t. I, pp. 374-375.

Le second exemple est emprunté à un sceau de Philippe, évêque de Rennes, de 1179 à 1182. Une gravure sur bois représente l'évêque paré de tous ses insignes. On y voit très distinctement, au-dessous de l'amict, un collier circulaire et perlé, dont le pendant vertical, également perlé, se combine avec l'orfroi et la bordure ; mais il a en plus deux disques perlés au-dessus et au-dessous de la branche de la croix. Ici ce surhuméral est réduit à l'état de simple galon.

Le troisième exemple est de 1185. M. Demay le qualifie « bordure du tour du cou » et l'emprunte au sceau de Roger, évêque de Laon.

En 1201, Guillaume, archevêque de Bourges, porte, entre l'amict sans orfroi et le pallium, une pièce carrée, semblable à celle qui orne le bas de l'aube, c'est-à-dire treillissée, pour indiquer une étoffe riche ou brodée.

Il paraît que les abbés, qui avaient pris aux évêques la crosse et la mitre, n'avaient également fait aucune difficulté d'usurper le surhuméral. C'est ainsi que sur le sceau d'Alexandre, abbé de Jumièges, en 1217, le surhuméral forme une large bande qui entoure le cou, sans cependant y adhérer et s'étend sur les épaules. Un pointillé en suit les contours. Cet ornement est tout à fait distinct de l'orfroi vertical de la chasuble, avec lequel il semble n'avoir aucun rapport, tant pour la largeur que pour l'ornementation. Aussi je ne considère pas cet orfroi comme un pendant.

Le dernier et le plus curieux exemple est celui de Nicolas, abbé de S.-Jean en Vallée en 1219. Le surhuméral se détache parfaitement de l'amict et se développe comme un petit camail d'une épaule à l'autre. Du milieu pend un orfroi vertical, qui devient l'orfroi de la chasuble. L'étoffe est la même pour les deux parties, c'est-à-dire un losange dont chaque compartiment est égayé par un fleuron. Le dessous du camail et les deux côtés de l'orfroi sont bordés d'un galon perlé.

Le surhuméral comprend plusieurs éléments distincts : la pèlerine, les disques, les pendants, les franges, les gemmes et l'agrafe.

La pèlerine est plus ou moins large. Parfois, elle se réduit à un simple collier, bande étroite qui contourne le cou à l'encolure de la chasuble, comme sur une miniature du x^e siècle, au British Museum, publiée dans les *Sciences et lettres au moyen-âge* : le bord extérieur

est perlé. Dans un manuscrit du XII^e siècle, à la Bibliothèque nationale, saint Hilaire à l'échancrure du cou arrondie; mais, à l'extérieur, l'étoffe se découpe à cinq pans. Sur une peinture du XIII^e siècle, à Schwarz-Rheindorf (Wœrth, pl. XXV), le grand-prêtre, qui va immoler l'agneau pour marquer les portes avec son sang, a un large collier à trois rangs, le premier dentelé et semé de roses, le second perlé, le troisième rehaussé de roses alternant avec des perles. Dom Claude de Vert, t. II, pl. I, figure une large pèlerine serrant les épaules, forme qui s'observe sur un sceau du chapitre d'Angers, où l'étoffe offre un treillisé¹, serré entre deux galons aux deux bords supérieur et inférieur. Ce dernier spécimen n'a pas d'autre ornement et je crois lui avoir trouvé un analogue dans le surhuméral du trésor de l'abbaye de Saint-Hubert, qui date de la Renaissance².

Les disques³, au nombre de deux, se voient sur les épaules et par moitié, en dehors de la pèlerine, au British Museum; sur la poitrine même, dans un ivoire qui fut jadis à la cathédrale de Trèves⁴ (XII^e siècle); entre les épaules et la poitrine, de façon qu'on les distingue en entier, sur la planche de Dom de Vert. Ils sont alors fleuronés ou gemmés. Sur le reliquaire de saint Hérébert, ivoire du XII^e siècle, à Deutz, près Cologne, le col étroit est garni de deux demi-disques couvrant les épaules et d'un disque entre les deux, de manière à reproduire l'effet d'une découpe à trois larges dents, qui sont restées lisses et sans ornementation.

A Saint-Zénon de Vérone, une statue d'évêque, sculptée aux débuts du XIII^e siècle, porte autour du cou un large orfroi en V, qui se prolonge tout droit, mais devient beaucoup plus étroit. Sur chaque épaule et à la pointe du V est un disque dans lequel s'inscrit une marguerite.

1. « Trois aulnes de treillis ». (*Compt. de l'église de Roye*, 1492).

2. Ce surhuméral mesure trente-cinq centimètres de hauteur. Il est en velours rouge, ajouré en ovale et en rond et appliqué sur une toile d'argent. L'abbaye de Saint-Hubert dépendait autrefois de l'évêché de Liège. Ses abbés auraient-ils alors joui du même privilège que les évêques de ce siège?

3. Entendons-nous sur les termes. Ces disques sont ailleurs nommés *paragaudes*. Sur un émail du XI^e siècle, qui appartient à saint Séverin de Cologne, on voit cet archevêque, portant « une chasuble bleu-foncé, un superhuméral vert à paragaudes ». (*Revue de l'Art chrétien*, t. XXXI, p. 103.)

4. Le P. Cahier le publie comme étant encore dans le trésor de la cathédrale : je puis affirmer positivement le contraire.

La miniature du British Museum et le saint Hilaire de la Bibliothèque nationale n'admettent pas de pendants.

M. de Bastard a pris dans une Bible de saint Martial de Limoges, du XII^e siècle, une miniature où le surhuméral n'a qu'un pendant. Le fond de l'étoffe est jaune clair, avec galon noir pointillé de blanc, en bordure. Les disques des épaules, le fuscau qui les sépare et celui qui rehausse le pendant sont mi-parti rouge et rayé de blanc; la pointe du pendant se découpe en triangle que termine un bouton. Sur l'ivoire dit de Trèves, il y a deux pendants portant des disques droits et frangés (XII^e siècle); à Schwarz, ils sont au nombre de trois, un au milieu et un sur chaque épaule (XIII^e siècle), mais leur forme est différente, car à un disque fleuroné et gemmé succède une partie droite, que coupe un autre disque plus petit et qui se termine, à l'instar des manipules et des étoles, par une palette évasée. Dans le dessin du bénédictin de Cluny, les deux pendants, courts, brodés et frangés, tombent sur la poitrine : leur point d'attache est le bord même de la pèlerine. Un vitrail du musée de Cluny, peint à la fin du XV^e siècle, représente saint Lambert, évêque de Liège, avec un surhuméral jaune et une chasuble blanche; le collier est très étroit et au-dessous pend un crénelage à quatre merlons. A l'abbaye de Saint-Hubert, sur un magnifique vitrail de la fin du XVI^e siècle, le col est un orfroi d'or, gemmé de cristal monté en orfèvrerie; au-dessous se détachent trois pendants de drap d'or, galonné, avec une bordure de perles : on soupçonne un quatrième pendant invisible sur l'épaule droite.

Des franges terminent les pendants sur l'ivoire de Trèves et le dessin de Dom de Vert; mais, dans ce dernier, elles bordent encore toute la pèlerine et contournent les disques.

Les pierres précieuses et les perles sont un des éléments décoratifs du surhuméral à Toul, à Schwarz et au British Museum. Il s'agit, en effet, de donner à l'insigne plus d'éclat que n'en a la chasuble ou son orfroi.

L'agrafe ou fermail se rencontre, plutôt par motif d'ornementation, car ici elle n'a guère d'utilité, au point de jonction des bandes de l'orfroi perlé qui descend des épaules et retombe en avant : il a la forme d'un quatre-feuilles (*sceau de saint Martin de Tours*, XII^e-XIII^e siècles; *chasse d'Essen*, XIII^e siècle). A Munster, il est découpé

en trèfle et placé à l'ouverture de la chasuble qu'il peut aider à fermer ¹ (xii^e siècle, devant d'autel peint, ap. *Annal. arch.*, t. XVII, p. 180).

M. Charles Robert, dans sa *Sigillographie des évêques de Toul*, qui m'a été obligeamment communiquée par M. Léon Germain, reproduit plusieurs sceaux où l'on remarque le surhuméral. Ce sont ceux de quatre évêques des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles.

Pierre de Brixey (1165-1192), assis en majesté, mitré, crossé, tenant un livre fermé sur lequel est écrit LEX, vêtu d'une chasuble. Le surhuméral a la forme d'une bande étroite ou orfroi, divisée en compartiments égaux ornés d'un disque pointé au centre, bordée à la partie inférieure d'une série de dents arrondies avec point central et entre chaque dent un pendant en forme de croix latine renversée (pl. II, n^o 3).

En 1171, l'orfroi, fretté et pointillé, retombe en avant sur la poitrine, après avoir fait le tour du cou (pl. II, n^o 4).

En 1186, le surhuméral est identique au précédent (n^o 5).

Eudes de Sorcy (1218-1228), assis, mitré, crossé, bénissant à trois doigts. Sur le sceau de la planche IV, n^o 10, le surhuméral est un orfroi, étroit et perlé, formant un X sur la poitrine et muni d'un pendant à chaque épaule; les deux orfrois en croix sont réunis par un disque ou fermail, qui devait être en orfèvrerie.

Sur le sceau n^o 9, le surhuméral offre une bande unie, à trois pans, celui du milieu garni de quatre croix en tau renversées.

Roger de Marcey (1230-1253) : type semblable à celui d'Eudes de Sorcy. Le surhuméral comprend trois pièces : un bandeau uni, trois pendants filiformes terminés par des boules, et, à droite et à gauche, un autre pendant en manière de manipule frangé (pl. V, n^o 11).

Thomas de Bourlemont (1330-1353) : debout sous un dais d'architecture, acosté de son écusson à dextre et à senestre, mitré, crossé, bénissant. Sur la chasuble, surhuméral formé de trois éléments : un orfroi treillissé, une dentelure au rebord inférieur et deux

1. Voir ce que j'en ai dit dans le *Bullet. mon.*, t. XLIV, pp. 272-274. — « Une chasuble de M^{sr} S. Oyant, à un fermaillet devant d'or enmaillié de plique ». (*Inventaire de l'église de Saint-Claude, 1468.*)

pendants, également treillisés et à franges, plus courts qu'au sceau précédent (pl. VIII, n° 23) ¹.

Le type de cet insigne n'est donc pas arrêté, car le *bandeau* seul se retrouve dans tous les cas et encore parfois est-il uni, ce qui ne constitue pas un orfroi riche, comme le comporterait la nature de l'ornement. La *dentelure* du bord inférieur varie de forme, quand elle apparaît, ce qui n'est pas constant. Les *pendants* sont de deux sortes : *filiformes*, avec une croix, un *tau* ou une *boule* pour terminaison ; *orfroi* frangé, en façon de manipule. Cet orfroi est *unique* et alors il pend au milieu, ou il est double et rejeté du côté des bras. Enfin les deux sortes de pendants figurent à la fois sur les sceaux, comme au buste de saint Adelphe.

Il n'y a donc pas de conclusion générale à tirer de ces formes diverses, qui supposent une certaine fantaisie de la part de l'artiste ou plutôt quelque latitude laissée dans l'interprétation du type qui n'a que deux éléments essentiels : un *bandeau* et des *pendants*.

Quant au *fermail*, on peut le considérer comme une exception.

Sur le buste de saint Adelphe, nous retrouvons tous les éléments constitutifs du surhuméral. La pèlerine étroite, au sommet de la chasuble et arrondie comme son encolure ; les disques sur les épaules, vus de face par moitié seulement ; les trois pendants, à la partie antérieure ; les franges aux entre-doux, les pierres précieuses, semées partout à profusion, enfin le pectoral sous la forme symbolique d'un cœur sur lequel repose l'Esprit saint.

On portait le surhuméral en bien des diocèses ². Le buste de saint Adelphe en montre l'usage établi à Metz ³. Les évêques de ce siège

1. MM. Bretagne et Briard, dans la brochure intitulée : *Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines* (Nancy, 1884), ont fait lithographier trois monnaies où l'on pourrait soupçonner le surhuméral et non le pallium, comme ils le laissent entendre (ce serait plutôt alors l'orfroi de la chasuble, puisqu'il s'agit d'évêques de Toul et de Saint-Dié qui ne pouvaient prétendre à l'insigne archiépiscopal). N° 7, la monnaie de Pierre de Brixey, évêque de Toul de 1168 à 1191, présente un collier perlé et une bande tombant droit sur la poitrine. N° 9, même type, avec perles sur la bande verticale. N° 11, deux rangs de perles au collier et bande dont on voit la terminaison.

2. MM. de Mély et Bishop, dans la *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, t. II, p. 23, n° 4373, citent des *humeralia* dans l'inventaire de la chapelle du château de Könisberg, rédigé en 1518.

3. Je ne l'ai rencontré nulle part sur les vitraux de la cathédrale, qui représentent pourtant de nombreux évêques.

peuvent donc le revendiquer, de même que ceux de Liège¹ et ainsi le prétendu privilège de l'Église de Toul sera partagé et, partant, cessera d'être réellement une faveur exceptionnelle².

V³

M. Léon Germain a eu la bienveillante attention de me communiquer le passage suivant, où l'illustre bénédictin Dom Calmet parle du surhuméral. Après avoir reproduit le texte intégralement, j'ajouterai quelques mots de commentaire.

Dans la même abbaye de Saint-Mansuy, on montre le tombeau de ce saint apôtre du pays Tolois, qui est dans une grotte souterraine. Il y est représenté en pierre, en habits pontificaux et portant sur ses épaules le *superhuméral* ou espèce de *pallium*, qui se met sur les épaules du prélat officiant, après qu'il est revêtu de sa chasuble. Il est à peu près de la forme d'un camail large, bordé de franges précieuses, ayant deux espèces de pendants, qui débordent devant et derrière. Le saint porte la crosse et la mitre, ayant à ses pieds le jeune homme qu'il ressuscita, selon la légende. Cet enfant tient une boule ou pelote à la main. Sur le rebord du tombeau on lit, en gros caractères, ces mots : *Patet, Filius, Spiritus Sanctus*.

Je ne donne pas ce mausolée comme un monument de la haute antiquité, mais il est toujours respectable, quand ce ne serait que le *superhuméral* qu'on fait porter à saint Mansuy. Cet ornement se remarque aussi dans les sceaux de Drogon ou Dreux de France, qui a gouverné l'église de Toul depuis l'an 905 jusqu'en 922 et dans ceux de saint Gauzelin, qui lui a succédé après un interrègne de quelques années, depuis 925 jusqu'en 962 ; ainsi la chose n'est pas nouvelle à Toul.

Au reste, cet ornement n'est pas particulier aux évêques de cette église. Nous lisons dans la vie de saint Thierry, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 964 jusqu'en 984, qu'Adabéron, neveu de ce prélat, aussi évêque de Metz, avait le privilège de porter, en officiant à la messe, le

1. « Hic (Etienne IX, pape, qui fut autrefois du clergé de Saint-Lambert de Liège) superhumérale et ejus usum Theoduno episcopo (mort en 1075) suisque successoribus misit, recordatus sue nutricis ecclesie Leodiensis, nolens sibi appropriari verbum psalmiste dicentis : « Filios enutrivit et exaltavit, ipsi autem spreverunt me ». (Isaï., I, 2). » (Pertz, t. XXV, p. 88, *Gest. episcop. Leodien.*, ad ann. 1074.)

2. Le buste de saint Lambert, en argent doré, qui fut donné à la cathédrale de Liège par l'évêque Erard de la Marck (1506-1536), est paré du surhuméral.

3. Note de Dom Calmet sur le surhuméral, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1888, pp. 209-210.

Rational ou superhuméral, qui est le symbole de la science et de la vérité et dont était revêtu le grand prêtre des Juifs.

Le pape Alexandre VII, par sa bulle en date du trois mars 1666, confirma à l'évêque de Paderborn l'usage du superhuméral ou *rational* : *Episcopo Paderbornensi usum rationalis confirmat et ampliat*. Il est étonnant que les prélats de l'église de Toul aient négligé de se servir de cet ornement si respectable, pendant que d'autres églises le demandent avec tant d'empressement et s'en font gloire. (*Notice de la Lorraine*, réimpression de 1840, t. II, pp. 384-385).

Reprenons de point en point, car il y a du vrai à discerner et du faux à éliminer, dans cette note, trop courte, du docte bénédictin.

Le tombeau de saint Mansuy existe encore dans la crypte de son église, située dans un des faubourgs de Toul. Il ne date que du xvi^e siècle, ce qui prouve l'existence du surhuméral pour les évêques de ce siège bien établie, puisqu'on en faisait remonter l'origine à saint Mansuy lui-même, qui vivait au 1^{er} ou au iv^e siècle, en tout cas qui fut le premier évêque de Toul.

Les deux sceaux cités nous reportent au x^e siècle, antiquité fort respectable, lors même que le principe n'en remonterait pas plus haut.

Superhuméral n'est pas français, ce serait traduire trop littéralement le latin *superhumeralis*. Nous disons par contraction *surhuméral*.

Ce n'est point une « espèce de pallium », ni pour la forme ni pour l'attribution, mais un insigne *sui generis*, qu'il ne faut pas confondre avec le *rational*, qui est un bijou : cependant, je dois dire qu'à Paderborn le surhuméral se nomme *rational*. Je renvoie au *Bulletin monumental*, où j'ai disserté de l'un et de l'autre. Récemment, dans la *Revue de l'art chrétien* (1886, p. 92) et dans mes *Œuvres complètes* (t. VI, pp. 439-462), j'élucidais son symbolisme, dont je m'étais occupé autrefois dans le *Bulletin*, surtout d'après les monuments. Il est très vrai que le prototype est le surhuméral du grand prêtre.

Toul n'a pas joui exclusivement de ce privilège ; voici Metz qui l'a aussi dès le x^e siècle. J'ai cité bien d'autres sièges.

La dernière confirmation — je ne dis pas concession, — daterait du xvii^e siècle. Le Saint-Siège a dû, sinon concéder lui-même direc-

tement l'insigne, au moins le tolérer et l'agréer tacitement, quand il ne l'a pas fait explicitement et *in forma* ¹.

Au temps de Dom Calmet, c'est-à-dire au XVIII^e siècle ², les évêques de Toul avaient cessé de le porter. L'amateur d'antiquités s'en choque et il a raison. Il aurait bien dû dire quelles autres églises le demandaient ailleurs, quand à Toul on le laissait volontairement tomber en désuétude.

M. Demange, ancien vicaire de la cathédrale de Toul, a fait photographier le tombeau de saint Mansuy. J'y lis le nom des trois personnes divines, non « sur le rebord du tombeau », mais au col du surhuméral, sans pouvoir en indiquer la raison.

Le jeune homme ressuscité est l'attribut de saint Mansuy, ce que n'a pas su le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*. Les archéologues Lorrains peuvent seuls, en consultant la légende, dire ce que signifie la « boule ou pelote » qu'il tient « à la main ». Si ce n'est pas un fait historique, peut-être est-elle là par allusion aux jeux de « l'enfant », comme on le voit dans les livres d'heures gothiques, contemporains du tombeau.

Saint Mansuy a le surhuméral sur la chasuble, car le port de l'insigne est limité « à la messe » pontificale, ainsi que l'a fait observer Dom Calmet.

VI ³.

M. Léon Germain a bien voulu me faire connaître l'opuscule suivant : *Le surhuméral, prérogative séculaire des seuls évêques de Toul, chez les Latins, en raison de l'antiquité de leur église*. Cette plaquette, signée l'abbé Guillaume, a été imprimée à Nancy chez la veuve Raybois : elle ne porte pas de date, est de format in-8^o et compte 7 pages d'impression.

Le titre est fautif. Que la prérogative soit *séculaire*, je n'en dis-

1. M^r l'évêque de Paderborn m'a fait l'honneur de m'adresser copie de l'indult pontifical qui concerne son siège.

2. « Le tome I de la *Notice* parut en 1756, Dom Calmet mourut l'année suivante. Le tome II, achevé sous la direction de Dom Faugé, neveu et successeur de Dom Calmet, comme abbé de Senones, a été publié en 1762. » (*Note de M. Germain*).

3. *Le surhuméral des évêques de Toul*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*: Nancy, Crépin, 1887, in-8^o de 10 pages; tirage à part à 50 ex.

conviens pas ; mais qu'elle soit « des seuls évêques de Toul », je le nie formellement. J'en ai donné les preuves péremptoires dans mes deux brochures : *Particularités du costume des évêques de Poitiers au XII^e siècle* ¹, et *Le buste de saint Adelphe*. M. Guillaume revient encore, page 1, sur le mot *seul*, qu'il commente ainsi : « d'un genre unique, » « exclusif aux évêques de Toul ».

« Chez les Latins » est de trop, car il laisserait entendre que le surhuméral est porté par les Orientaux, à moins qu'il ne veuille dire qu'il fut, dans l'ancienne loi, l'ornement du grand-prêtre.

« En raison de l'antiquité de leur église » n'est pas plus exact, car combien d'églises « chez les Latins » y auraient droit au même titre ! La raison donnée en 1470 par les statuts diocésains est différente, sans cependant être absolument certaine, car elle est d'une date trop postérieure à l'adoption de l'insigne. Je comprends le symbolisme « honneur et charge du pasteur ² », qui se dit aussi du *pallium*, mais je ne vois pas comment le concilier avec le *décanat*, qui suppose seulement la préséance sur des égaux. L'archevêque de Trèves était métropolitain : la préséance ne pouvait donc s'exercer que relativement aux suffragants de Metz et de Verdun. L'usage est affecté aux « messes et offices solennels », ce qui semblerait l'étendre à tous les pontificaux : cependant nous n'avons pas d'exemple que le surhuméral ait été mis, comme le *pallium*, sur un autre vêtement que la chasuble, et d'ailleurs il n'est ici question que de la chasuble, « *post casulam* », ce qui restreint son emploi aux messes pontificales.

Le vicaire général Lesane n'est pas exactement renseigné : *ab antiquo* est bien vague, on voudrait plus de précision quant à l'origine, qui pourrait peut-être ne se justifier que par la *coutume*. « *Nullus alter invenitur per totam ecclesiam, nisi unus in Græcia.* » Quel est cet évêque grec ? On serait curieux de savoir le nom de son siège et aussi le motif de l'exception. Dire que *nul autre* ne porte cet insigne, c'est mentir à l'histoire, textes et monuments. Pourtant Liège n'était pas si éloigné de Toul ³ ! Le buste de saint Adelphe nous

1. Tours, Bousrez, 1877, in-8° de 32 pages (Extrait du *Bulletin monumental*).

2. Un anneau épiscopal, du XI^e siècle, au musée de Poitiers, porte inscrit : *HONOR SED ONVS*.

3. Voici un texte nouveau que j'emprunte à M. Demarteau (*Trésor et sacris-*

l'a même montré à Metz, sans qu'on sache comment il y est venu ¹.

La forme est assez bien indiquée : une *pèlerine* ronde en manière d'étole ; des *franges* au pourtour ; deux *disques* sur les épaules, semés de *pierres précieuses* ; deux *pendants*, semblables à des manipules, un en avant et l'autre en arrière.

Voici le texte des statuts ², que la *Gallia christiana*, t. XIII, p. 957, reproduit à peu près identiquement, mais sans référence :

Sciendum est quod, quandocumque contigit nostrum Tullensem episcopum missas et officia ³ solemnia celebrare, utitur superhumerali, ratione dignitatis decanatus quem gerit, quia decanus aliorum episcopatum existit ⁴, id est Trevirensis, Metensis et Verdunensis ⁵ et de hoc privilegio ⁶ ab antiquo existit, nec ullus alter invenitur per totam Ecclesiam⁷, nisi unus in Græcia. Et dicitur *superhumeralis* ab humero, quia super humeros ponitur post casulam. Et est stola, larga, fimbriata, circueiens humeros, desuper cum duobus manipulis demissis ante et retro et circa

tie de la cathédrale de Saint-Laurent à Liège, 1615-1718, Liège, 1883, p. 12 : « En 1645, Messieurs les tréfonciers décidaient d'attacher une inscription au superhuméral ou rational accordé à l'évêque Alberon II (1136-1145) par Innocent II et au pallium archiepiscopal, concédé par un de ses prédécesseurs à l'évêque Richaire (920-945), afin de perpétuer le souvenir de ces donateurs. En dépit de ces précautions conservatrices, nous ne retrouvons plus trace, dans notre inventaire, ni de l'un ni de l'autre. »

1. Le texte des statuts prouverait qu'en 1470 le surhuméral n'était pas encore adopté à Metz ; il le fut peu de temps après, à en juger par le busto d'orfèvrerie que j'ai décrit.

2. En ponctuait différemment des éditeurs précédents, j'arrive à élucider le document, surtout en un point, où s'est fourvoyé dom de Vert et, après lui, l'abbé Guillaume.

3. *Officia* est une redondance, à s'en tenir à cette seule définition de Du Cange, s'autorisant de l'ordinaire de Saint-Germain-des-Près à Paris : « Missa ipsa, officii divini pars præcipua. » La *Gallia* dit seulement : « Quando præsul Tullensis pontificaliter celebrat » : or *celebrare* est l'équivalent de *missam cantare*.

4. La *Gallia* porte : « Quia decanus aliorum provinciæ episcoporum existit, » ce qui est plus rationnel. On remarquera que le verbe est ici au passé, preuve qu'au XVIII^e siècle le *décanat* était tombé en désuétude, tandis que *existit* le montre en vigueur au XV^e. C'est pourquoi les Bénédictins, dans leur classification des évêques de la province de Trèves, ne mettent pas celui de Toul au premier rang, mais après celui de Metz et avant celui de Verdun, à moins qu'il n'y ait pour motif déterminant l'ordre purement alphabétique.

5. Le surhuméral serait donc un signe du *décanat* ou de la prééminence de l'évêque de Toul sur les évêques de Trèves, de Metz et de Verdun. C'était une signification purement locale que je n'ai pas constatée ailleurs.

6. La correction grammaticale exige *hoc privilegium*.

7. C'était peut-être vrai au XV^e siècle, quoique j'aie de fortes raisons d'en douter ; mais certainement cette assertion est fautive de tout point pour les siècles antérieurs.

scapulas : ex utraque parte in modum scuti rotundi, lapidibus pretiosis cooperti, qui significant honorem et onus pastoris.

Je reviens sur le mot *decanatus*, qui pourrait avoir un autre sens que celui indiqué plus haut, à savoir que le siège de Toul aurait été fondé avant les trois autres de la même province ². Que devait donc dire Trèves de cette prétention, elle qui se croit également d'origine apostolique, son premier évêque ayant été envoyé aussi par saint Pierre lui-même ?

Le texte cité ne vaut que sur deux points : la *forme* du surhuméral et sa destination aux *messes solennelles*. Tout le reste est fantaisiste.

M. Guillaume, page 2, donne cet extrait du *Cérémonial* de Toul (imprimé en 1700), qui reproduit le passage ci-dessus des statuts et précise encore que le surhuméral se met « par dessus la chasuble », « pour célébrer la messe solennelle ».

Si c'est pour célébrer la messe solennelle, on le revêt (l'évêque) de tous ses habits pontificaux ordinaires, et par dessus la chasuble on lui met encore un ornement que nous appelons *surhuméral*. Ce n'est pas un pallium, quoiqu'il en ait l'air et que le pallium soit quelquefois appelé *superhumeral* ; mais c'est un ornement particulier aux évêques de notre Eglise, qu'on ne leur envoie point de Rome et que nous nommons simplement *surhuméral*.

Une troisième citation, faite encore par M. Guillaume, est celle de dom de Vert, qui, lui aussi, reproduit les statuts et interprète ce qu'il entend par *décanat*. Il ouvre une porte nouvelle, qui n'est pas à dédaigner, mais qu'il faudrait appuyer de textes, ce qu'il ne fait pas : de même que le cardinal-évêque d'Ostie, doyen du Sacré-

1. Dom de Vert traduit : « Avec deux espèces de manipules, qui pendent par devant, par derrière et sur chaque épaule, en forme d'écu ou d'écusson tout rond ». *Desuper* ne se rapporte pas à *humeros*, comme l'ont cru les Bénédictins : joint à *cum*, il a le sens de *en outre*. De même *circa scapulas* ne fait pas suite à *ante et retro*, mais doit se joindre à la suite du texte. Autrement, il y aurait quatre pendants, retombant en avant, en arrière et sur chaque épaule. Les monuments distinguent parfaitement les pendants des disques et mettent toujours ceux-ci sur les épaules.

2. Saint Mansuy, d'après la tradition, serait un envoyé de saint Pierre (*Gall. Christ.*, t. XIII, col. 958). — Saint Saintin ou Santin, un des 72 disciples, n'aurait reçu sa mission pour Verdun que de saint Clément (*Ibid.*, col. 1162). — Metz aurait eu pour premier évêque saint Clément lui-même envoyé par saint Pierre (*Ibid.*, col. 678). — Saint Euchère est le premier évêque de Trèves, aussi délégué par saint Pierre (*Ibid.*, p. 372).

Comment trancher la question de *décanat* ou de primauté de fondation, puisque sur ces quatre églises, trois sont apostoliques au premier chef ?

Collège et, en conséquence, paré du pallium, a seul le privilège de consacrer le pape ; peut-être aussi l'évêque de Toul, doyen de la province ecclésiastique de Trèves, jouissait-il du droit exclusif de consacrer son métropolitain, ce qui lui aurait valu une distinction particulière ¹. L'explication est ingénieuse, si elle n'est pas fondée historiquement, côté de la question qui m'échappe.

L'évêque de Toul, par une espèce de droit d'ancienneté et de supériorité qu'il exerçait ² autrefois sur les Eglises de Trèves, de Metz et de Verdun, dont il confirmait même et consacrait les évêques, porte comme une espèce de pallium appelé *surhuméral*. Cet ornement se voit aux figures et aux tombes de tous les évêques de Toul (Dom Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Eglise*, 2^e édit., t. II, pp. 163, 165) ³.

Un autre document nous est fourni par M. Guillaume qui l'emprunte au P. Picart (*Histoire de la ville et du diocèse de Toul*, chap. *Prérogatives des évêques de Toul*):

L'Eglise de Toul a cet avantage qu'elle donne à ses évêques le droit de se revêtir d'un ornement presque semblable au pallium, que nous appelons *surhuméral*, lequel on ne peut mieux décrire que par ce qui en est dit dans notre cérémonial... Si on a perdu à présent (1700) le souvenir de l'origine

1. La *Gallia*, t. XIII, p. 957, invoque pour motif que l'évêque de Toul remplaçait l'archevêque de Trèves dans la confirmation et consécration de ses suffragants, qui étaient alors réservés par le droit commun aux seuls métropolitains ; on voit par là combien la question du décanat est embrouillée dans sa source et son extension : « In consecrationibus et confirmationibus episcoporum provincie archiepiscopi Trevirensis vices gerere consueverat Tullensis. » *Consueverat* atteste une *coutume* acceptée plutôt qu'un *droit* formel.

Les suffragants de Trèves, d'après la carte dressée par la *Gallia*, p. 370, étaient, au siècle dernier et dans cet ordre : Metz, Verdun, Toul, Nancy et Saint-Dié.

2. Encore un passé qui dénote qu'il n'en était plus ainsi au temps de cet auteur, qui écrivait en 1708.

3. La citation demande à être complétée : « Et voici comment il est décrit dans les statuts de l'église de l'an 1407. . . . Il se sert aussi de ce surhuméral à la consécration et à la confirmation des évêques, parce que son décanat lui donne le droit de faire les fonctions d'archevêque. » Qui a raison de Dom de Vert ou de M. Guillaume pour la date des statuts, l'un disant 1407 et l'autre 1470 ? Evidemment l'un des deux a à se reprocher une faute d'impression.

La *Gallia* avait cité la *coutume*, Dom de Vert parle de *droit*. Le premier se taisait sur l'emploi du surhuméral dans les actes de confirmation et de consécration ; le second, plus explicite, affirme que l'évêque de Toul s'en servait alors, ce qui suppose qu'il le pouvait même en dehors de son église, sans cependant limiter le privilège à ces deux actes épiscopaux, ce que la tournure de la phrase ferait croire.

de ce privilège ¹, on sait du moins que les évêques en jouissaient déjà dès le dixième siècle. Dreux de France et saint Gauzlin, qui gouvernaient alors notre Eglise, le portent, l'un dans le sceau de la donation qu'il fait au chapitre de l'abbaye de Saint-Martin, et l'autre dans la charte de la fondation de l'abbaye de Bouxières. Peut-être que ce privilège est aussi ancien dans l'Eglise de Toul que son établissement et ce sera sans doute sur une tradition immémoriale qui s'y est conservée que l'on a revêtu saint Mansui de cet ornement dans l'effigie qui couvre son tombeau, pour marquer à la postérité que les papes l'ont accordé ², à sa considération, peu de temps après sa mort. Quoiqu'il en soit, nous voyons, depuis l'époque que nous venons de marquer, que tous ses successeurs se sont fait honneur de le porter et de l'enrichir de diverses pierres précieuses, comme on peut le voir dans toutes les représentations de nos évêques sur la pierre et sur la cire, car les sculpteurs et les peintres n'ont pas oublié de le donner aux images qu'ils ont faites de nos seigneurs évêques, de même que les successeurs de ces saints l'ont fait graver sur leur effigie marquée dans leurs sceaux, comme on le voit par les empreintes qui nous restent. Et c'est sur ces preuves authentiques que Monseigneur de Camilly se distingue par cette marque d'honneur (page 168).

Il faut en finir avec la légende du quasi pallium ³. Le surhuméral n'a rien de commun avec cet insigne, ni comme origine, ni comme forme et pas davantage comme destination : ce n'est donc pas « une espèce de pallium », « quoiqu'il en ait l'air », ni « un ornement presque semblable au pallium », mais un insigne *sui generis*.

Le P. Picart cite les statuts, comme le Cérémonial et Dom de Vert l'ont fait : il n'y a pas d'autre texte à invoquer. C'est bien peu dans une question de cette importance. Mais, en revanche, il y a des monuments : par les sceaux nous remontons au x^e siècle, ce qui est déjà une preuve notoire d'antiquité. Or, le P. Picart déclare avoir vu deux « empreintes » de Dreux ou Drogon, qui siégea de 907 à 922, et de saint Gauzlin, qui fut évêque de 922 à 962. Il n'y a pas d'autre « tradition », écrite ou monumentée. Quand donc, en 1863, la Sacrée Congrégation des Rites, dans l'indult de repristination du surhuméral, parle d'une concession du pape saint Léon IX,

1. Quel aveu terrible contre ceux qui osent encore invoquer la *tradition de l'origine Léonine* !

2. La concession papale n'est rien moins que prouvée pour personne, mais on fait bien de la supposer.

3. Le pallium est propre aux archevêques : je ne sache pas qu'aucun d'eux ait jamais revêtu le surhuméral, affecté aux seuls évêques.

il y a une erreur manifeste, qui ne vient pas de la Congrégation elle-même, mais de l'exposé de la supplique, qu'elle se contente de reproduire dans son exorde. Or, cette supplique, après avoir décrit la forme de l'insigne, d'après les statuts, toujours source unique d'information, ajoutait : « Illo autem ab octo ferme sæculis Tullensem episcopum usum fuisse testantur scriptores optimæ notæ. Traditio quoque extat hoc privilegio episcopum Tullensem auctum fuisse a sancto pontifice Leone IX, qui, dum summum pontificatum gerebat, Tullensis episcopatus administrationem retinuit. » Le seul mot *episcopatus* pour *sedis* trahit une plume française. Pourquoi l'impétrant n'a-t-il pas complété l'affirmation en indiquant la preuve écrite ou orale de cette tradition locale, qui n'existe pas dans les quatre auteurs cités ? M. Guillaume fait cette réflexion très juste : « Brunon d'Apsbourg ne monta sur la chaire de saint Pierre qu'en 1049, ce qui constitue une différence de plus de cent ans, et l'on ne peut raisonnablement supposer que ni Drogon ni saint Gauzlin n'ont pas été les premiers à prendre le surhuméral » (p. 7). Il est donc plus sage de dire avec les statuts que le privilège existe *ab antiquo*, ou, avec le P. Picart, que l'« on a perdu à présent le souvenir de l'origine ». L'usage étant antérieur au pape Léon IX, il ne peut donc être considéré comme l'auteur de la concession.

Est-ce même une concession papale ? On peut en douter, malgré le texte qui se réfère à l'évêque de Liège. En tout cas, rien ne prouve qu'on puisse aller jusqu'à saint Mansuy, car, pour que l'argument du « tombeau » vaille quelque chose, il faudrait savoir exactement l'âge de ce tombeau. La présence d'une « effigie » semble dénoter le moyen âge, et l'on sait les habitudes de cette époque qui, ignorante du passé, représentait les personnages comme s'ils avaient vécu au temps même où travaillait l'artiste. Le surhuméral sur cette effigie ne vaut que pour l'époque du tombeau¹ ; il ne démontre nullement un usage antérieur, mais seulement contemporain du tombeau.

Je tenais à consigner ces observations qui établissent cinq points : l'incertitude de l'origine du surhuméral, son existence dès le x^e siè-

1. Il en est ainsi à Poitiers, où la statue de saint Hilaire, que j'ai fait graver, prouve tout simplement qu'au xii^e siècle les évêques de Poitiers portaient le surhuméral, mais non que saint Hilaire lui-même ait usé de cet insigne.

cle, sa forme très arrêtée au xv^e, son symbolisme et son affectation aux seules messes pontificales. Je n'ai, en somme, rien dit de plus, en fait d'autorités, que M. Guillaume; seulement, je l'ai rectifié et commenté, de manière à donner plus de consistance à son mémoire au double point de vue de la liturgie et de l'archéologie.

M. Guillaume conclut ainsi :

C'est, appuyé sur ces autorités traditionnelles, qu'en 1852, ayant appris que le Pape venait d'accorder à M^{gr} l'Évêque de Marseille l'usage du Pallium, en raison de l'antiquité de son Église, nous rédigeâmes un Mémoire à l'effet de rappeler à M^{gr} Menjaud celle de son Église de Toul, le privilège à elle accordé, depuis des siècles, pour le même motif et de le supplier d'en reprendre l'usage. Le vénérable Prélat se rendit à nos raisons et, le 5 juin 1852, samedi des Quatre-Temps, il fit l'ordination, décoré du surhuméral qu'il porta depuis aux grandes solennités. Mais, parce que le concordat de 1802 a supprimé les anciens privilèges, quelques personnes se croyaient autorisées à révoquer en doute le droit actuel du l'Évêque de Nancy et de Toul à l'usage du surhuméral, sans une nouvelle autorisation de la Cour de Rome. M^{gr} Lavigerie a pris soin de dissiper les scrupules et de lever toute difficulté en sollicitant et en obtenant de Sa Sainteté Pie IX le bref suivant que nous avons copié sur l'original.

VII

La vaillante publication de M. Goutière mérite d'être citée à part pour rappeler les principaux monuments qui figurent le surhuméral toulouais dans les diocèses de Toul et de Nancy.

1. Sur une peinture du xiii^e-xiv^e siècle, à la cathédrale de Toul, S. Epyre, habillé en évêque, « porte sur le cou et les épaules un large collier avec pendants, qui rappelle le surhuméral » (*Journ. de la Soc. d'arch. Lorraine*, 1892, p. 200). *La Lorraine artiste* (1893, p. 518) écrit, à propos de cet insigne : « Cet ornement si curieux des évêques de Toul est ici formé d'une sorte de collier très riche, auquel est attachée par devant une bande de même richesse, qui retombe le long du corps jusque vers le milieu des jambes. J'avais pris précédemment cette bande pour l'orfroi de la chasuble, mais elle semble si bien détachée de cet ornement dont elle ne suit pas les plis, que je n'hésite plus à voir en elle le complément du collier du surhuméral. Les sceaux d'Henri de Lorraine (1136), de Pierre de Brixey (1171-1186), d'Eudes de Vaudemont (1192), de Jean de

Sierck (1296) donnent à peu près cette forme au surhuméral : n'est-ce pas aussi cette forme primitive qu'aura voulu reproduire le peintre du tableau de S. Mansuy qui orne le chœur de la cathédrale ? »

2. La tombe effégiée de l'évêque Henri de Ville (1409-1436), à la cathédrale de Toul, est ainsi décrite dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1892, p. 197 : « L'ornement le plus intéressant pour nous est le surhuméral..., car il offre ici, à mon avis, le véritable type du surhuméral de Toul. Il se compose d'une seule et large bande d'étoffe, frangée tout autour, avec deux pendants, frangés aussi, qui tombent de chaque côté de la poitrine. La bande, galonnée sur ses bords extérieurs, est rehaussée de trois rangs de gemmes ; vers les épaules, de chaque côté, un groupe de grosses perles précieuses, disposées en X, jette un plus vif éclat. Les pendants, galonnés de tous côtés, sont partagés par un autre galon et ornés de deux plaques d'orfèvrerie qui enchâssent une gemme. La bande s'appuie sur les épaules et justifie bien son nom de surhuméral. Il n'y a pas ici de disques, comme aux monuments de Blénod et de S. Mansuy. A Blénod, les disques sont rattachés à une bande unique, mais, à S. Mansuy, les bandes sont doubles et les disques sont rattachés aux deux bandes. Je ne crois pas que cette dernière forme du surhuméral soit la plus correcte ni la plus exacte, quoique cependant on l'ait prise pour type ; j'aime mieux la simplicité de celui d'Henri de Ville, qui semble écarter toute espèce de fantaisie du côté de l'artiste. La plupart des monuments, au reste, l'interprètent de cette façon. Quoi qu'il en soit de sa forme, le surhuméral de Toul est toujours riche ; c'est un de ses caractères. »

La *Lorraine-Artiste* parle de ce tombeau, 1893, p. 518, et en publie la phototypie. Le style général accuse plutôt l'approche de la renaissance que le xv^e siècle proprement dit. La double caractéristique de ce surhuméral consiste dans la bande gemmée (ici les cabochons sont faits en incrustations de verroterie). Les deux pendants sont décorés de rosettes et frangés.

3. La *Lorraine-Artiste* a reproduit, en excellente phototypie, 1891, p. 700, le tombeau de Hugues des Hazards, évêque de Toul, qui mourut en 1517 : on le voit dans l'église de Blénod-lès-Toul. La statue funèbre représente le prélat, couché et vêtu pontificale-

ment. Le haut de son ample chasuble est garni d'un superbe surhuméral, brodé et gemmé. Au-dessous de l'orfroi armorié de l'amict, paraît une bande étroite, dont l'ornementation forme un treillisé, constellé de gemmes par groupes de cinq ou de trois, et qui donne naissance, aux épaules, à deux demi-disques et, en avant, à deux petites pentes, les uns et les autres enrichis de pierres précieuses et de franges.

4. La *Lorraine-Artiste*, 1894, pl. 22, exhibe un retable, sculpté par Ligier Richier et daté de 1523. A la scène de la déposition de la croix assiste un évêque, mitré et crossé, sans doute le titulaire de l'église. Sur sa chasuble est rabattu l'orfroi de son amict et deux pendeloques, rectangulaires et galonnées, qui retombent sur la poitrine, dénotent la présence d'un surhuméral.

5. M. Badel a écrit dans la *Lorraine-Artiste*, 1889, p. 296, à propos du trésor de St-Nicolas-de-Port :

Le buste en argent de S. Nicolas. — Cette œuvre admirable remonte au xvii^e siècle et a dû être offerte à la basilique lorraine par Louis XIV, quand les bénédictins consentirent à donner au monarque tout-puissant le précieux camée de la *Vénus au miroir*. Monté sur quatre boules en cuivre argenté, le buste du saint patron représente l'évêque de Myre, coiffé de la mitre précieuse, revêtu d'une sorte de riche chaperon, sur lequel sont des broderies en relief... Au-devant du buste, un très élégant cartouche renferme la relique de S. Nicolas. Les coins du chaperon se replient avec grâce pour laisser voir ce reliquaire.

L'original ne m'a pas paru admirable, ce qui est beaucoup trop dire, mais il m'a intéressé par la forme particulière de son surhuméral, qui n'est pas un vulgaire chaperon de chape, car il n'en a ni la coupe ni la largeur. C'est une pèlerine étroite, fendue en avant, galonnée et frangée, dont l'étoffe est un riche brocart. On a donné l'insigne Tullois à l'évêque de Myre, pour rehausser sa dignité, mais sans copier celui dont on n'avait peut-être plus le modèle entre les mains.

VIII¹.

J'ai traité à fond la question du surhuméral dans le *Bulletin monumental*, mais je n'ai parlé que de la forme ancienne et tradition-

1. *Le surhuméral moderne*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1886, pp. 92-94.

nelle. Un voyage à Nancy m'a mis en présence de la forme moderne, dont il importe de dire un mot comme complément de cette étude, au double point de vue de l'art et de la liturgie.

Le rétablissement de cet insigne, pour les évêques de Nancy, est très récent, puisque l'indult apostolique a été sollicité par M^{sr} Lavigèrie, alors évêque de ce siège, et lui et ses successeurs ne l'ont obtenu qu'à titre d'*évêques de Toul*, les deux sièges étant désormais unis par suite du concordat. La logique voulait que l'usage en fût restreint aux limites du diocèse supprimé. Pourquoi l'avoir étendu à ce diocèse, de création moderne, qui n'y avait nul droit antérieur? Pourquoi surtout l'avoir accordé, par voie d'extension, aux archevêques d'Alger et de Besançon, uniquement parce qu'antérieurement ils ont été évêques de Nancy? Ce double indult constitue un précédent avec lequel il faudra compter dans l'avenir. De concession en concession, on arrive à bouleverser, pour une vaine satisfaction personnelle, les traditions les plus respectables, sans souci du passé, seul guide normal en la circonstance. Ceci soit dit sans vouloir offenser qui que ce soit.

La dérogation ne s'arrête pas là. Le surhuméral ne convient qu'à la chasuble, pour la messe pontificale. Pourtant l'on m'a assuré qu'on le mettait, en dehors du saint sacrifice, jusque sur la chape et pour les vêpres, ce qui est aussi insolite qu'irrationnel. A ce compte-là et avec la marche incessante des idées, on finira peut-être par en parer la mozette.

Il y a un surhuméral au trésor de la cathédrale de Nancy : c'est le premier qui ait été porté. L'évêque actuel en a un, don personnel, qui est du même genre, mais sur fond blanc : c'est déjà une amélioration. Où a-t-on pris le modèle pour la coupe et l'ornementation? Personne n'a pu me le dire d'une manière précise et certaine. C'eût été une garantie contre l'arbitraire que d'en éclairer et faire savoir l'origine. Si le prototype est le surhuméral des évêques de Toul avant la Révolution, c'était infiniment curieux à constater, car la forme était déjà altérée. N'eût-on pas mieux fait alors de remonter plus haut dans l'échelle des âges pour obtenir un type parfaitement authentique?

Ce surhuméral, développé, forme un demi-cercle de 0^m67 de diamètre sur une hauteur de 0^m20. Il se compose d'une bande étroite,

où est écrit *Pater, Filius et Spiritus Sanctus* ¹ ; d'une pèlerine, dont toute la partie supérieure est à jour ; de deux disques frangés, appliqués sur cette pèlerine ; de quatre pendants, frangés et attachés en dessous ; enfin d'une agrafe en or gemmé. L'étoffe est un drap d'or, brodé en bosse et rehaussé de pierres précieuses.

La tradition se maintient réellement dans la pèlerine, les pendants, les disques, les franges et les gemmes : l'authenticité de l'agrafe est moins certaine, car le surhuméral faisait une rotonde, non ouverte, mais seulement dégagée pour laisser passer la tête et suivre l'encolure du cou.

Je ne blâme donc pas en soi ni la coupe ni le décor, mais je suis en droit de poser cette question : Quel rapport y a-t-il entre la Ste Trinité qu'on invoque et la forme elle-même ? Non seulement je ne saisis pas, mais encore je constate une contradiction flagrante entre ce nombre trois et les deux disques et les quatre pendants. Trois pendants eussent suffi, et alors, puisqu'on y tenait, chacun d'eux eût fait allusion directement à chacune des trois personnes divines. Ce symbolisme eût été aussi simple que naturel : on n'y a pas songé, parce que le clergé se désintéresse trop de ces questions et laisse faire les chasubliers à leur guise, ne leur imposant ni une règle ni un contrôle.

J'ai parlé de symbolisme. Le vrai en la matière ressort de ce texte du célèbre Guillaume Durant, évêque de Mende à la fin du XIII^e siècle. Voici ce qu'il écrivait dans son *Rational des divins offices* :

Quinto induebat (le grand prêtre) Ephod, id est superhumeralis, significans quod Pontifex debet induere patientiam, ut « in patientia sua possideat animam suam » (*Gen.* 49). Humeris enim onera portamus, secundum illud : « Superposuit humerum suum ad supportandum, et factus est tributis serviens. » Habebat autem duas oras conjunctas in utroque latere summitatum, significans quod pontifex debet habere arma justitiæ a dextris et a sinistris, ut « non erigatur prosperis, nec deprimatur adversis » (*I Cor.*, 6). Habebat et duos lapides onichinos insertos humeris, in quibus sculpta erant XII nomina filiorum Israël, sex in uno et sex in alio.

1. Le tombeau de saint Mansuy se voit dans la crypte de l'ancienne église abbatiale de ce nom, dans un des faubourgs de la ville de Toul. Son style le date du XVI^e siècle. Le surhuméral, que porte le saint évêque, a la forme d'une pèlerine, à disques sur les épaules, double fanon pendant et frangé, galon gemmé à la partie inférieure et bordure ; autour du cou on lit : PATER FILIVS SP (*irilus Sanctus*).

Per duos onichinos significantur veritas et sinceritas, veritas per claritatem, sinceritas per soliditatem. Per filios Israël significantur sancta desideria et justa opera, secundum illud : « Maledictus homo qui non reliquerit semen in Israël ». Per senarium significatur perfectio (*Gen. 2*), eo quod Dominus sexto die perfecit cœlum et terram et omnem ornatum eorum. Quod ergo sex nomina filiorum Israël sculpta erant, sex in uno lapide et sex in alio (*1 Cor.*), significabat quod desideria sacerdotis et opera confici debent non in fermento malitiæ et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis, ut sinceritas informet intentionem et veritas finem. Gregorius ait in *Pastorali*, XIII cap.¹, quod superhumerale ex auro, jacintho, purpura coccoque bis tincto et bysso retorta fieri præcipitur, ut quanta sacerdos clarescere virtutum diversitate debeat demonstretur. In sacerdotis quippe habitu ante omnia aurum fulget, ut in eo intellectus sapientiæ

1. M. le D^r Bonnejoy m'écrivait en 1891 : « En lisant *le Surhuméral moderne*, j'ai vu une citation de Guillaume Durant, au xiii^e siècle, qui rapporte un texte de St Grégoire dans les *Pastorales*... Or il faut vous dire que j'ai dans ma petite *Librairie* une vingtaine de manuscrits, colligés, non à coup de billets de banque, mais dans mes recherches d'étudiant d'il y a 30 ans... J'ai un *manuscrit du VII^e siècle*, en onciales, avec des initiales à *poissons*, etc., qui est précisément composé de 6 feuillets d'ouvrages de *St Grégoire*. ... C'étaient tout simplement des gardes d'un incunable que j'acquis autrefois pour peu de chose dans une vente publique. Hasard heureux et singulier ! L'un de ces feuillets contient précisément grande partie du texte de St Grégoire sur le *Surhuméral*, il y a quelques petites différences au texte. Comparez : « *Etiam superhumeralem ex auro et hiacinto, purpura, bis tincto cocco et torta fieri bysso præcipitur ut quanta sacerdos clariscere virtutum diversitatem debeat demonstretur. In sacerdotis quippe habetu ante omnia aurum (fulge)at, ut in eo intellectus sapientiæ principaliter emicet. Cui hiacintus ceroleo colore resplendet adjungitur, ut per omne quod intellegendo penetrat, non ad favores infernos sed ad amorem caelestium surgat nedum suis incautus laudibus capitur, ipso etiam veritatis intellectu vacuetur. Auro quoque ac hiacinto purpura permiscitur, ut videlicet sacerdotale cor cum summa (quæ) prædicat sperat in semetipso etiam suggestiones vitiorum reprimat, eisque velut ex regia potestate contradicat.* » (Ici 13 lignes de texte omises). « *Auro autem, hiacinto ac purpura bis tinctus coccus adjungitur ut ante interni judicis oculos omnia virtutum bona ex caritate decorentur et cuncta quæ coram hominibus rutilant. Hec in conspectu oculi arbitrariis (sua) intimi amoris accendat. Quæ scilicet caritas, quia Deum simul ac proximum diligit quasi (ex) duplici tinctura fulgisceat.* » (2^e omission.) Il est encore question, sur un autre feuillet, de : « *bysso, torto et hiacento, purpura coccoque bis tincto totas operi plumario facies, et pilos facies et saga cilicina undecem (ad op) eriendum tectum tabernaculi, et ter (sua) cics et operimentum aliud tectum de pellibus arietum...* »

Depuis, le D^r Bonnejoy a publié en fac-similé dans *le Manuscrit*, 1894, page 168, cette feuille curieuse, qu'il a fait précéder de ces mots : « Ce qui en augmente encore l'intérêt, c'est que précisément ce sont les chapitres de liturgie où S. Grégoire traite de la signification symbolique des pierres fines et des couleurs des ornements du culte, et notamment du *surhuméral*, cette partie du costume sacerdotal qui passionna, il y a quelques années, tous les hagiographes et pour lequel ce prodigieux érudit qu'est Mgr Barbier de Montault soutint une polémique ardente. »

principaliter eniteat. Cui jacinthus, aëreo colore splendens, adjungitur, ut omne per quod intelligendo penetrat, non ad favores infirmos, sed ad amorem cœlestium surgat, ne dum suis incautis laudibus capitur, ipse etiam veritatis intellectus evacuetur. Auro quicquam et jacintho purpura permiscetur, ut sacerdotale cor cum summa quæ prædicat speret, in semetipso suggestiones vitiorum reprimat, cisque velut ex regia potestate contradicat: auro autem, jacintho, bysso ac purpura bis tinctus coccus adjungitur, ut ante interni judicis oculos omnium virtutum bona ex charitate decorentur, et cuncta quæ coram hominibus rutilant, hæc in conspectu oculi judicis flamma intimi amoris accendat; quæ scilicet charitas, quia Deum simul et proximum diligit, quasi ex duplici tinctura fulgescit. Sed cum mens ad charitatis præcepta tenditur, restat ut per abstinentiam caro maceretur: unde in bis tincto cocco torta byssus adjungitur. De terra enim byssus nitenti specie oritur. Et quid per byssum, nisi candens decore munditiæ corporalis castitas designatur, quæ videlicet torta pulchritudini superhumeralis innectitur, quia tunc castimonia ad perfectum munditiæ candorem ducitur, cum per abstinentiam caro fatigatur. Cumque inter virtutes cæteras etiam afflictæ carnis meritum proficit, quasi in diversa superhumeralis specie byssus torta candescit. (*Rationale divin. offic.*, lib. III, cap. XIX.)

Je résume cet enseignement :

Le surhuméral épiscopal rappelle l'éphod du grand prêtre de l'Ancienne Loi.

C'est un symbole de patience, aussi se porto-t-il sur les épaules. L'évêque est, en effet, dans l'Église, le *serviteur* des fidèles.

Ses bords sont joints, en haut, de deux côtés, car le pasteur doit être doublement muni de justice.

Les pierres précieuses qui le rehaussent signifient la vérité par leur éclat, la sincérité par leur solidité, en vue du bien à opérer dans le troupeau, composé de douze tribus, six étant le nombre de la perfection.

La matière du surhuméral est le *byssus*, qui est blanc : il s'y joint l'or, l'hyacinthe, la pourpre et l'écarlate, qui expriment la variété des vertus.

L'or brillant symbolise la sagesse ; l'hyacinthe, l'amour des choses célestes ; la pourpre, le pouvoir royal, « regale sacerdotium, » comme dit l'apôtre, qui impose aux vices ; l'écarlate, la charité qui est de flamme. Enfin, dans le byssus, il faut voir la pureté, et spécialement la chasteté, qui s'obtient par l'abstinence, de même que la plante ne donne son éclat et sa blancheur qu'après avoir été broyée.

Le surhuméral doit donc avoir son fond blanc, sur lequel se détachent, en agrément de broderie, relevées d'or, des soies bleues, rouges et écarlates. Les pierres précieuses avivent le tissu de leurs feux variés et tout l'ensemble constitue alors un vêtement digne du pontife à qui il est octroyé par privilège, à la fois par sa richesse et la signification de toutes ses parties.

IX

Le surhuméral, *superhumeralis*, est, comme son nom l'indique, un ornement qui entoure les épaules.

Il fut porté, au moyen âge, par plusieurs évêques et abbés, tant en France qu'en Allemagne : sa forme fut alors très variable.

Toul conserva longtemps cet insigne. Ce siège, supprimé lors du concordat, fut uni à celui de Nancy. C'est à ce titre que M^{sr} Lavigerie, alors évêque de Nancy, demanda à Pie IX l'autorisation de renouer la tradition momentanément interrompue, en reprenant le surhuméral tel que le décrivent les auteurs des deux derniers siècles. L'indult lui fut accordé sous forme de décret de la S. C. des Rites. En voici la teneur :

Inter cætera ornamenta, quæ episcopus Tullensis defert, cum pontificaliter celebrat, est illud superhumeralis vocatum, quod super humeros episcopi celebrantis reponitur, quodque ita efformatum est ut simile sit stolæ largæ, simbriatæ, circumdanti humeros desuper, cum duobus manipulis dimissis ante et retro et circa scapulas ex utraque parte in modum scuti rotundi lapidibus pretiosis cooperti. Illo autem ab octo ferme sæculis Tullensem episcopum usum fuisse testantur scriptores optimæ notæ. Traditio quoque exstat hoc privilegio episcopum Tullensem auctum fuisse a Sancto Pontifice Leone IX, qui, dum summum Pontificatum gerebat, Tullensis episcopatus administrationem retinuit. Quod insigne privilegium, ab uno Tullensi inter episcopos Latinos adhibitum, retinere exoptans, Carolus Martialis Allemand Lavigerie, episcopus Nanceiensis et Tullensis, etiam postquam Romanæ Ecclesiæ ritus fuerint in sua diocesi redintegrati, a Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa IX humillimis precibus postulavit ut præfatum privilegium conservare possit. Sanctitas porro Sua, attendens præsertim antiquitate memorati ornamenti a Tullensi episcopo adhibiti, referente subscripto Sacrorum Rituum Congregationis secretario, de specialissima gratia, nunquam in exemplum afferenda, permittere dignata est, ut episcopus Nanceiensis et Tullensis, quando pontificaliter celebrat, prædictum ornamentum conservare valeat. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 16 martii 1865. — † C. Episc. Portuen. et S. Rufinæ Card. Patrizi, S. R. C. Præf. — D. Bartolini, S. R. C. secretarius.

Il résulte de ce bref : d'abord que l'évêque de Nancy est, actuellement, le seul à porter le surhuméral ; puis que sa forme est nettement déterminée, *ne varietur*, et enfin que cette concession ne peut être invoquée en exemple.

Le surhuméral est donc une espèce de pèlerine étroite, qui se prolonge, en avant et en arrière, à l'aide d'appendices ressemblant à des manipules, et est munie, à l'endroit des épaules, de deux plaques circulaires que rehaussent des pierres précieuses.

Le décret répète évidemment les termes mêmes de la supplique présentée au Saint Père, laquelle affirme l'existence d'une tradition locale qui reporterait la concession du surhuméral à Léon IX, parce que, même nommé pape, il retint l'administration du siège de Toul.

A la supplique était joint un mémoire historique, motivant la demande et rédigé par l'abbé Guillaume, chapelain de la chapelle des ducs de Lorraine. Or, je ne trouve pas dans cet opuscule la moindre allusion au pape Léon IX : j'y relève seulement quatre textes peu anciens, qui en somme se réduisent au premier, indéfiniment répété ensuite. Je les ai reproduits plus haut, bien que la gerbe soit un peu maigre et qu'il eût été facile de la grossir davantage à l'aide des monuments que l'auteur a eu tort de passer sous silence, quoiqu'ils eussent été invoqués par ses devanciers. La Congrégation des Rites aurait pu et dû exiger une enquête plus sérieuse, plus complète et plus solidement appuyée : les historiens ne suffisent pas ; dans l'espèce, il est opportun d'entendre aussi les archéologues.

LES SAINTS DU NOM D'ANDRÉ

La clientèle de l'apôtre S. André comporte deux saints, sept bienheureux et deux vénérables, qui ont reçu son nom au baptême ou à l'occasion de leur profession.

I. — S. ANDRÉ AVELLIN.

1. S. André Avellin fut canonisé par Clément XI, qui fit frapper une médaille à cette occasion ¹. Sa fête se célèbre le 10 novembre sous le rite double, avec une oraison et une légende propres.

On a de ses reliques à Ste-Marie au Transtévère ² et à la cathédrale d'Anagni.

Il est spécialement invoqué contre l'apoplexie et la mort subite, ainsi que pour l'assistance à l'agonie. Le jour de sa fête, on distribue des médailles bénites *in articulo mortis*, à S. André della Valle et à Ste-Marie-du-Suffrage. Palermo fut délivrée de la peste par son intercession ³.

Le Bréviaire romain fait observer qu'il prit le nom d'André, lors de sa profession religieuse, à cause de son amour pour la croix : « Ut inter clericos regulares adscriberetur suppliciter postulavit votique compos factus, ob ingentem quo æstuabat crucis amorem ut sibi Andreae nomen imponeretur, precibus impetravit. »

2. Le P. Cahier lui reconnaît cinq attributs: « Ange, autel, chasuble, groupe, orage » (*Caractér. des SS.*, p. 802). Le nombre peut en être élevé à quatorze, d'après les monuments de Rome.

Anges. — Des têtes d'anges ailés apparaissent au ciel dans les deux gravures de la vision de la Vierge et de la célébration de la

1. *Œuvres*, t. III, p. 401, n° 396.

2. *Ibid.*, t. VII, p. 243, n° 19.

3. Décret de la S. C. des Rites, du 5 juillet 1641 (*Anal. jur. pont.*, t. VII, col. 275).

messe. Le Bréviaire dit, dans la sixième leçon : « Angelorum colloquio perfrui meruit, quos, cum divinas laudes persolveret, e regione concinentes se audisse testatus est ; » mais ce fait semble ici restreint à la seule récitation de l'office divin. L'artiste a cru pouvoir généraliser.

Attitude. — Il est debout, à la statue datée de 1675, qui orne la façade de S.-André della Valle ; agenouillé, il prie la Ste Vierge, sur une gravure de 1685, signée *Claudio Boizot scolpi in Roma* ; il tombe à la renverse au pied de l'autel, ce qui est dans son iconographie le motif le plus fréquent.

Autel. — Debout, au pied de l'autel où il va célébrer, il commence la messe ; sur une gravure ancienne, les mots INTROIBO AD sortent de sa bouche. « Laboribus fractus, ad aram celebraturus, in verbis illis tertio repetitis *Introïbo ad altare Dei*, repentino apoplexiæ morbo correptus est ; mox sacramentis rite munitus, placidissime inter suos animam efflavit » (6^e leçon de mat.).

Ce fait lui a valu d'être le protecteur contre l'apoplexie. Une prière, qui accompagne son image, recommande, pour être délivré de mort subite, de faire une prière à son autel, d'invoquer son nom, de lui offrir des fleurs ou de l'huile pour sa lampe, de porter sur soi sa médaille ou son effigie¹ ; alors on est sûr de ne pas mourir sans l'administration des sacrements d'Eucharistie et d'Extrême Onction.

Responsorio e divisione a S. Andrea Avellino contro gli accidenti apoplectici, e per la sua assistenza nell'agonia.

Si quæris mirabilia
Quæ manu Andreas prodiga
Dispensat, si apoplectica
Nescire vis pericula:

Procumbe ad aram, invoca
Andræ nomen, oleo
Vel flore, vel effigie
Munire, opemque suscipe.

Si vis agonem ultimum,
Rite solutus crimine,
Cibo reffectus mystico

Et unctus oleo vincere :
Procumbe ad aram, invoca, etc.
Gloria Patri, etc.

Procumbe ad aram, invoca, etc.
Très Pater, très Ave, très Gloria.

ÿ. Per intercessionem sancti Andree Avellini apoplectico morbo correpti.

ñ. A subitanea et improvisa morte, libera nos, Domine.

OREMUS. — Deus, qui B. Andream Avellinum de altaris ministerio in sempiternæ gloriæ tuæ sanctuarium per apoplecticum morbum piissime suscepis-

1. Victor Emmanuel portait sur lui une médaille de S. André Avellin et lui adressait, chaque soir, une prière pour ne pas mourir d'apoplexie.

ti, da nobis ut ejus meritis et intercessione ab ejusdem morbi periculo liberati, et sacris mysteriis prœmuniti, in æterna

sanctorum tabernacula recipi feliciter mereamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Chapelet. — Le chapelet au côté est très apparent sur ses images et l'Agnus de Pie IX. Il témoigne de sa dévotion particulière envers la Ste Vierge : « Deiparam Virginem singulari amore et cultu prosequebatur » (6^e leçon de matines).

Chasuble. — Elle est indiquée, avec les autres ornements, quand il figure en prêtre au pied de l'autel, sur ses images et sur la grande toile du xvii^e siècle, qui forme le retable de son autel, à S.-André della Valle.

Clerc. — Un clerc en surplis le soutient à deux mains, pour qu'il ne tombe pas à terre quand l'apoplexie le frappe et le renverse, complément ordinaire de la célébration de la messe.

Costume. — Sa statue (1675), plusieurs images et l'Agnus de Pie IX le représentent avec le costume propre des clercs réguliers, institut où il fit profession. Il a alors une soutane ample, avec ceinture et chapelet pendant, col ouvert qui laisse voir le col de la chemise; parfois, par-dessus, est une *soprana*, longue douillette, ouverte en avant et sans manches.

Crédence. — Sur une image, une crédence chargée de deux burettes rappelle, au lieu de l'autel, l'instant où il fut atteint d'apoplexie.

Crucifix. — Sur l'Agnus de Pie IX, il le tient à la main et le contemple avec amour : c'est une des manières d'exprimer son attachement à la croix, relevé par le bréviaire.

Epis. — Des anges jettent à pleines mains des épis sur la ville de Rome, qui échappa, en 1649, à la disette par l'intercession des SS. Gaétan et André Avellin, comme le rapporte une estampe in-folio, gravée par Boizot en 1685. « Nell'anno 1649, trovandosi Roma oppressa da terribile carestia, e Monsignor D. Lazzaro Pallavicini, chericò di Camera e prefetto dell'Annona, essendosi a Lei (la Ste Vierge, vénérée à S.-André della Valle) rivolto con pubbliche preci e con voto di celebrare una festa solenne qualora si fosse degnata di soccorrere la città in quell'ingente bisogno, si ottenne subito una raccolta assai copiosa di grano. Il comun pastore Innocenzo X,

pienamente consolato, ordinò che si adempisse il voto con la piu magnifica pompa e concesse l'Indulgenza plenaria a chiunque visiterà questà sacra immagine nella festa della Purificazione. In oltre, l'Eccellentissimo Senato fece un' altro pubblico ringraziamento in detta chiesa con messa solenne, in riconocenza del ricevuto favore. A grata memoria di tanto benefizio, il prelodato Pallavicini, già cardinale, fece incidere nell'istesso anno questo rame con simboli significanti il miracoloso successo, con i santi Gaetano ed Andrea Avelino e con l'alma città ai piedi di Maria da cui riconosceva la sua salvezza..... In di lei onore la Società dei Mercanti di campagna fa celebrare ogn' anno un solenne triduo nelle tre feste di Pentecoste, per ottenere un'abbondante raccolta. »

Figure. — Le visage est long, le front légèrement dégarni ; les cheveux sont blancs et courts. La barbe, courte aussi, est entièrement blanche. Tout cela dénote un âge avancé ou du moins les fatigues de l'apostolat. « Annis gravis, » dit le bréviaire dans la leçon de matines.

Geste. — Il est de deux sortes : à l'autel, S. André joint les mains, comme le prescrit la rubrique ; devant la Vierge, il les croise sur la poitrine, plein d'amour et de confiance.

Lis. — Il le tient à la main sur la statue de 1675 et la gravure de 1685. Sur l'estampe de Frezza (1712), les branches de lis fleuries et de pommiers chargés de fruits sont interprétées par ce texte du Cantique des cantiques : *Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore languo.* Sur la première gravure, la lettre porte : « Castitatis athleta generosissimus » et le bréviaire ajoute en confirmation : « Cum egregia proinde forma eximium castitatis studium conjunxit, quo impudicas sæpe mulierum insidias elusit, interdum etiam apertam vim propulsavit. »

Il eut en grande vénération la *Vierge de la Pureté*, qui est l'objet d'un culte particulier à S.-André della Valle, que le chapitre du Vatican a couronnée en 1678. La gravure de Boizot la proclame : *Protettrice della congregazione de Cherici Regulari e madre provida dell' Alma Roma* ; de là son second nom de *Madonna della Providenza*.

Vierge. — Marie, assise sur les nuages et tenant son Fils dans ses bras, lui apparaît au ciel, ce que reproduisent les deux gravures anciennes de Frezza et Leder.

3. En 1870, Pie IX^e donna un bref en faveur de la dévotion à S. André Avellin et octroya des indulgences à la récitation d'une prière insérée dans le bref même. L'indulgence est de 300 jours pour chaque fois et plénière, si on l'a récitée pendant un mois; l'une et l'autre sont applicables aux âmes du purgatoire.

Litteræ Apostolicæ quibus indulgentiis augentur nonnullæ preces in honorem S. Andreae Avellini.

PIUS PP. IX. — Ad perpetuam rei memoriam. Exhibendas Nobis curavit dilectus filius Franciscus Maria Cirino, Clericorum regularium congregationis Theatinorum nuncup. vicarius generalis, nonnullas preces in honorem S. Andreae Avellini, quorum initium est : *Gloriosissimo Santo, che siete destinato da Dio per prolettore contro le apoplezie, per essere stato di gocciola mortale colpito, istantemente vi preghiamo di preservarci da un male così pericoloso e frequente. Pater, Ave et Gloria. Per intercessionem S. Andreae apoplectico morbo correpti; a subitanea et improvisa morte libera nos, Domine. Gloriosissimo Santo, se mai per giusti giudizi di Dio dovessimo essere colpiti da qualche accidente apoplectico, istantemente vi preghiamo di ottenerci almeno tempo di potere ricevere i SS. Sacramenti e morire in grazia di Dio. Pater, Ave et Gloria, et reliqua ut supra. Gloriosissimo Santo, che patiste prima di morire per gli assalti del demonio una fiera agonia, da cui vi liberarono la B. Vergine e S. Michele Arcangelo, istantemente vi preghiamo di aiutarci nel punto tremendo della morte nostra. Pater, et reliqua ut supra. Idemque dilectus filius a Nobis enixe postulavit ut hasce preces celestium munerum, quorum dispensationem Nobis credit Altissimus, elargitione benigne augere dignaremur. Nos itaque, ut erga S. Andream Avellinum devotionem cultumque foveamus atque æternæ animarum saluti uberius prospiciamus, de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus, vere pœnitentibus et confessis ac S. Communionem refectis, qui memoratas preces, quarum exemplar in tabulario Nostræ Secretariæ brevium asservari jussimus, quocumque idiomate versas, integro mensis curriculo devote recitaverint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Iis vero fidelibus, qui corde saltem contriti, suprascriptas preces quovis pariter idiomate exaratas recitaverint, qua vice id præstiterint, tercentum dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones et pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christi fidelium quæ Deo in caritate conjunctæ ab hac luce migraverint per modum suffragii applicare possint in Domino imperimus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Præcipimus autem, ut*

præsentium litterarum (quod nisi fiat, nullas easdem esse volumus) exemplar ad Secretariam Congregationis Indulgentiis et S. Reliquiis præpositæ deferatur, juxta decretum ab eadem Congregatione sub die XIX Januarii MDCCCLVI latum et a S. M. Benedicto PP. XIV, Præd. Nostro, die XXVIII dicti mensis approbatum. Præterea volumus ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, ea prorsus fides adhibeatur quæ adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die XXIX aprilis, anno MDCCCLXX, pontificatus nostri vigesimo quarto. N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.

Præsentès Litteræ Apostolicæ in forma brevis, sub datum diei 25 junii 1869, exhibitæ sunt in Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum, die 7 Julii ejusdem anni, ad formam Decretorum ipsius S. Congregationis diei 19 Januarii 1756 et 28 ejusdem mensis, nec non diei 14 Aprilis 1856. In quorum fidem, etc. Datum Romæ die 7 Julii 1869.— Dominicus Sarra pro-substitutus.

II. — S. ANDRÉ CORSINI.

S. André Corsini est inscrit au Martyrologe au 4 février. Sa fête se célèbre sous le rit double, avec oraison et légende propres. Son office fut d'abord semi-double *ad libitum*, puis étendu *de præcepto*, par Innocent XII, à l'Eglise universelle, le 4 septembre 1697 (*Anal. jur. pontif.*, t. VIII, col. 1373, n° 2642). Les Carmes Espagnols ont obtenu un indult pour célébrer sa fête le 16 février, le 4 étant empêché (*Ibid.*, col. 1286, n° 2322).

Une seconde fête se fait à S.-Jean-de-Latran pour l'anniversaire de sa mort, qui eut lieu l'an 1373.

Une chapelle splendide lui a été dédiée dans cette basilique. C'est là que se fait son office et que, tous les ans, le Sénat offre quatre torches de cire blanche et, tous les quatre ans, un calice d'argent et quatre torches.

A S.-Martin-des-Monts, on conserve son voile huméral de soie blanche, avec cette étiquette : « Velum seu humerale S. Andreæ Corsini, episcopi Fesulani, ex ordine Carmelitarum ¹. »

Le P. Cahier lui donne pour attributs : « Apparition de N. D.,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 272.

Armée, Loup. A Rome, j'en signalerai quatre : *Autel, Costume de l'ordre, Pontificaux et Vierge.*

S. André Corsini ne fut canonisé qu'en 1629¹. A l'occasion de cette fête, Guido Reni peignit un magnifique tableau que la famille Corsini offrit à Urbain VIII et que le pape donna au palais Corsini, dont il orne depuis lors la galerie.

Lorsque Clément XII Corsini eut construit dans S.-Jean-de-Latran la chapelle qui porteson nom, il la dédia sous le vocable de S. André², son ancêtre, et voulut que le retable de l'autel reproduisit en mosaïque le chef-d'œuvre du Guide. Cette mosaïque, qui lutte de finesse avec l'original, fut exécutée, en 1734, par le chevalier Pierre Cristoferi.

S. André prie, agenouillé sur la marche d'un autel, les mains jointes et les yeux levés au ciel. Sa chape jaune à grands ramages, bordée d'un large orfroi, de soie rouge, recouvre l'étole, l'amiet blanc et l'aube qui laisse apercevoir aux manches la bure des Carmes : deux anges, nus et ailés, tiennent derrière lui les insignes de l'épiscopat, une crosse d'argent et une mitre blanche unie. Plus loin, dans le fond, sont posés sur une crédence un encensoir et une navette d'or. L'autel, garni d'un parement violet frangé d'or, a sur sa table un livre ouvert (canon?), appuyé contre un crucifix d'ivoire. Sur la marche on voit un bénitier avec son aspersoir d'argent. Une draperie violette, relevée sur le côté, fait opposition au ciel, dont la vive clarté dissipe les nuages. Au milieu de la lumière sourient trois petites têtes d'anges³.

En 1646, sous le généralat du Rmo Père Léon Bonfili, le frère François Bidon de Granvelle, originaire de Bourgogne, érigea une chapelle, dans l'église de Ste-Marie Transpontine, à S. André Corsini, religieux de son ordre et évêque de Fiésole, qui venait d'être canonisé par Urbain VIII. L'autel, orné de marbres, fait pendant, dans le transept, à celui de Ste Madeleine de Pazzi et les inscriptions sont également gravées au pied des colonnes.

1. Urbain VIII, fit frapper une médaille en souvenir de cet événement. *Œuvres*, t. III, p. 394, n° 193.

2. *Rev. de l'art chrét.*, t. XXI, p. 115.

3. Voir sur son iconographie dans l'imagerie de la Société de S. Augustin, à Bruges, la *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 524.

DOM¹
ANDRÆ CORSINO
FLORENTIÆ NATO
CARMELO DATO
FESVLIS PRÆLATO
ET AB VRBANO VIII PONT MAX²
IN SANCTORVM NYMERVM
RELATO
CVM PIETAS ORBEM
IN TEMPLVM EREXISSET

FR.³ FRANCISCVS BIDO
A GRANVELA BVRGVNDIÆ
RMO PRÆ⁴
LEONE BONFILIO
CARMELI GNALI⁵
ANNVENTE
IN CORDE ARAM
IN VRBE⁶ SACELLVM
HVMILIMVS⁷ CARMELITA
POSVIT ET DICAVIT
ANNO DNI⁸ MDCXLVI

A la même époque, S. André fut peint à fresque à un des pendentifs : il a le costume brun et blanc des carmes : près de lui des anges tiennent sa mitre et sa crosse, pour indiquer sa dignité.

III. — B. ANDRÉ CONTI.

Le B. André Conti, de l'illustre famille de ce nom, et neveu d'Alexandre IV, fit profession chez les Conventuels. Il mourut en 1302, au Piglio, diocèse d'Anagni, où repose son corps, dans l'église de Saint-Laurent, desservie par des religieux de son ordre.

La cathédrale d'Anagni possède un os de sa main, de son cilice, de son cordon et une feuille de son bréviaire manuscrit.

Sa fête est inscrite au premier février dans le Martyrologe séraphique, et elle se célèbre surtout aux SS. Apôtres, à cause d'une fondation de trente écus de rente, faite dans ce but en 1730, par Bernard Marie Conti, cardinal-prêtre du titre de S. Bernard, grand pénitencier, frère du pape Innocent XIII et de l'ordre de S. Benoît. Une inscription commémorative l'atteste : elle a été apposée par Charles Conti, duc de Poli, neveu du cardinal et grand'croix de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dans le cloître de l'église des SS.-Apôtres qui appartient aux Conventuels.

1. *Deo optimo maximo.*
2. *Pontifice maximo.*
3. *Frater.*
4. *Reverendissimo patre.*
5. *Generali.*
6. *Rome.*
7. *Sic pour humillimus.*
8. *Domini.*

Armes du cardinal Conti.

D . O . M .

D. ¹ BERNARDO MARIE TITVLI S. BERNARDI PRESBYTERO
S. R. E. ² CARD. DE COMITIBVS EX ORDINE S. BENEDICTI
S^{MI}. D. N. PP. ³ INNOCENTII XIII GERM. ⁴ FRATRI SVMMO POENITENTIARIO
QVI VT B. ANDREÆ DE COMITIBVS ORD. MIN. CON. ⁵ SANGVINE CONIUNCTI
VIGILI AC SOLLICITA PIETATE PROMOTVS ET AVCTVS CVLTVS
CVM ANNIVERSARIA CELEBRITATE IVGITER AB IPSO DVM IN
HVMANIS AGERET SERVATA CONSISTERET
SCVTA TRIGINTA BASILICÆ SS. XII. APOSTOLORVM
QVOT ANNIS PRÆSTANDA LEGAVIT
D. ⁶ CAROLVS DE COMITIBVS DVX POLI FRATER MILES
MAGNÆ CRVCIS HIEROSOLYMITANÆ NEPOS ET HÆRES
IN PERENNE PII OPERIS MONVMENTVM
ANNO DOMINI MDCCXXX.

Le P. Cahier ne dit pas un mot du bienheureux, qui a cinq attributs : le *chapeau rouge*, le *costume de l'ordre*, l'*étole*, le *lit* et les *moineaux*.

Le chapeau rouge indique qu'il refusa par humilité le cardinalat.

Son costume est celui des conventuels : tunique à large chaperon, de couleur noire, cordon blanc à nœuds, souliers aux pieds.

Son étole est baisée par dévotion.

Le lit sur lequel il est couché fait reconnaître qu'il est malade : on le voit ainsi sur un panneau du commencement du xvi^e siècle, qui est la propriété de M. Spithover et aux SS.-Apôtres, sur un tableau du xviii^e, que l'on expose au maître autel pour sa fête.

Les trois moineaux, servis sur un plat posé sur une table où est un pain, rôtis, prennent leur vol sous sa bénédiction, ce qu'explique en ces termes une inscription mise au-dessous de la représen-

1. *Domno.*
2. *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinali.*
3. *Sanctissimi Domini nostri papæ.*
4. *Germano.*
5. *Ordinis minorum conventualium.*
6. *Domnus.*

tation de ce fait dans le cloître peint à fresque de S. François a Ripa : *Desiderando una volta quest'humile servo di Dio mangiare delle passarini arrosti, l'infermiere gli li pose innanzi, ma egli per non dar gusto al senso, facendo il segno della ✕, commandogli che sene volassero e quelli vbbidirono.*

Une estampe in-folio, gravée au siècle dernier par G. Vascellini, d'après le tableau de A. Fedi, représente S. André, disant, dans son couvent et assisté par les religieux de son ordre, sa première messe, à un autel garni d'un parement et, sur le gradin, d'une croix entre deux chandeliers. L'après le missel, placé au coin de l'évangile et le calice découvert, on peut le croire soit à l'offertoire, soit à la consécration. Le jeune carme, en aube et chasuble, regarde au ciel, les bras étendus, en manière d'enivrement et il y aperçoit, descendant sur un nuage, la Ste Vierge, assise et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus qui s'élançe vers lui : Marie, de la main droite, fait le geste de l'allocution. La légende, gravée au bas de l'image, reproduit ses paroles :

S. Andrea Corsini, vescovo di Fiesole, nel celebrare la sua prima messa; gli apparve la beatissima Vergine, dalla quale senti dirsi : Tu sei il mio servo ed in te io saró glorificata.

La Vierge joue, en effet, un rôle dans sa vie, comme l'indique le bréviaire : il lui fut voué à sa naissance, et elle le prévint du jour de sa mort : « Parentes precibus a Deo impetrarunt et beatæ Virgini sponponderunt, » « obitus die a beata Virgine sibi prædicto ».

IV. — B. ANDRÉ BOBOLA.

Prêtre profès de la Compagnie de Jésus, il fut martyrisé en 1657 et béatifié par Pie IX en 1853 (*Anul. jur. pont.*, t. XX, col. 927.)

Le P. Cahier lui assigne pour attributs « glaive, crâne entamé » (p. 802). Son costume est celui des Jésuites, entièrement noir : soutane croisée, ceinture à laquelle pend un chapelet, manteau à col droit.

V. — B. ANDRÉ DOTTI.

Religieux de l'ordre des Servites et prêtre, il mourut en 1315 et fut inhumé à Borgo di San Sepolcro, en Toscane. Pie VII a confirmé

son culte immémorial. Sa fête se célèbre le 3 septembre. Son office propre a été approuvé pour son ordre, sous le rit double mineur (*Anal.*, t. XXVII, col. 21-22, n° 25.)

VI. — B. ANDRÉ HIBERNON.

Frère lai de l'ordre de S. François, il mourut en 1602 au monastère de Gaudée, en Espagne. Pie VI le béatifia en 1791. Son jour natal est fixé au 18 avril (*Anal. jur. pont.*, t. XX, col. 29-30, n° 50.)

VII. — B. ANDRÉ DE MONDOVI.

De l'ordre des Ermites de S. Augustin, il fut provincial de l'Ombrie et mourut en 1479. Son culte immémorial fut reconnu par Clément XIII en 1764. Sa fête tombe le 11 avril (*Anal. jur. pont.*, t. XIX, col. 1036, n° 129).

VIII. — B. ANDRÉ DE PESCHIERA.

Prêtre de l'ordre de S. Dominique, il mourut en 1485. « Les évêques de Vérone et de Côme, les fidèles de ces deux diocèses et l'ordre entier de S. Dominique demandèrent à Pie VII la confirmation du culte immémorial et l'autorisation de réciter l'office et la messe. La S. C. des Rites, par indult du 23 septembre 1820, confirma le culte et concéda l'indult. Pie VII ratifia la concession, le 26 du même mois. » (*Anal. jur. pont.*, t. XIX, col. 674.) Cette même revue donne, col. 675, le décret de la S. C. Sa fête se célèbre le 19 janvier.

IX. — B. ANDRÉ DE SPELLO.

Le Bienheureux André de Lachis ou de Spello, franciscain, doit ce surnom à la petite ville de l'Ombrie où est vénéré son corps, gardé par les franciscains de l'église S.-François et exposé à son autel. Le Martyrologe séraphique en fait cet éloge au 3 juin : « HysPELLI in Umbria, beati Andreae Caccioli, confessoris, ordinis minorum, ex septuaginta duobus seraphici patriarchæ discipulis, primi sacerdotis¹. »

1. La S. C. des Rites rendit sur son culte immémorial une sentence qui fut confirmée le 19 juillet 1738 (*Anal. jur. pont.*, t. XIX, col. 653, n° 19).

Une oraison, placée près de sa châsse à l'usage des fidèles qui viennent le prier, déclare qu'on l'invoque principalement pour la sérénité du temps et l'obtention d'une pluie salutaire au moment de la sécheresse, « aeris serenitatem et pluviam poscentibus congruentem ».

Le P. Cahier se tait absolument sur son compte. Cependant il a cinq attributs certains sur un tableau, dans l'église de Spello et sur une gravure franciscaine du siècle dernier : le *costume franciscain*, de bure brune, avec la corde aux reins ; un *livre*, qui dit son esprit de prière, accusé aussi par l'*agenouillement* ; enfin l'*Enfant Jésus*, qui lui apparaît et le bénit¹ ; le *ciel*, vers lequel il élève les yeux et les mains, dans son ardeur pour y arriver.

X. — VÉN. ANDRÉ DE BURGIO.

Convers de l'Institut des Capucins. Sa cause fut introduite par décret de la S. C. des Rites, du 21 août 1835, par concession de Grégoire XVI (*Anal.*, t. XX, col. 927, n° 129 ; col. 947, n° 148 ; t. XXI, col. 130-131, n° 170).

XI. — VÉN. ANDRÉ HUBERT FOURNET.

Prêtre du diocèse de Poitiers, il fonda l'Institut des Filles de la Croix de S. André, dites *Sœurs de la Puye*, et mourut en 1834. Le décret sur le non-culte est du 9 février 1882. (*Anal.*, t. XXI, col. 623-624.) Les *Analecta* (t. XXVIII, col. 257-280) contiennent le dossier relatif à l'introduction de la cause, ainsi que le décret du 14 mars 1890 portant approbation du procès apostolique instruit à Poitiers sur la renommée de sa sainteté, ses vertus et miracles (*Ibid.*, tome XXIX, col. 122) .

1. « On rapporte que Jésus-Christ lui apparut sous la forme d'un enfant et qu'André eut la force de s'arracher aux douceurs de cette vision pour se rendre à l'office qui allait commencer et que, rentré dans sa cellule, ce divin enfant le félicita sur sa parfaite obéissance ». (*Dict. hagiogr.*, t. I, col. 171.)

2. Le *Dictionnaire hagiographique* de Migne ajoute à ces saints et bienheureux les suivants (t. I, col. 169-178) : S. André, martyr à Troade, en Asie Mineure, 15 mai ; S. André, martyr en Afrique, 23 septembre ; S. André le Stratiote, martyr, 12 juillet ; S. André, tribun et martyr en Cilicie, 19 août ; S. André, évêque de Florence, mort en 407, 26 février ; S. André, moine en

Ethiopie. 11 juillet; S. André de Crète, métropolitain de ce siège, mort en 722, 4 juillet; S. André, prêtre et martyr à Constantinople, mort en 733, 29 août; S. André de Crète, moine et martyr à Constantinople, mort en 761, 17 octobre; S. André, archidiaque de Fiésole, mort en 900, 22 août; S. André, enfant et martyr, 12 juillet; le B. André Salus, mort à Constantinople vers 943, 28 mai; le B. André le Ligurien, abbé, mort en 1097, 10 mars; le B. André de Baudiment, abbé, mort en 1142, 10 décembre; le B. André de Sienné, pénitent, mort en 1254, 19 mars; le B. André Hispel, franciscain, mort en 1264, 3 juin; le B. André de Chio, martyr à Constantinople, mort en 163, 29 mai.

Le Dictionnaire fait deux bienheureux d'André Hispel et d'André Caccioli : tous les deux sont franciscains et de Spello ; en outre, leur fête est le 3 juin. N'y a-t-il pas là confusion, d'autant plus que *Hispel* pour *de Hispel* est la traduction de l'italien *Ispello* pour *Spello* ?

SS. ANGES GARDIENS

Chaque siècle a son genre de dévotion qu'il préfère. Je ne veux pas dire pour cela qu'elle ne se trouve ni antécédemment ni ultérieurement, mais seulement qu'elle atteint alors son maximum d'intensité et pénètre dans la vie chrétienne. Le xvii^e siècle, qui est vraiment une grande époque pour la religion, s'attache principalement à ces quatre dévotions : l'Enfant Jésus, le S. Nom de Jésus, la Ste Famille et les SS. Anges gardiens. Je consacrerai ici un chapitre à ces derniers, car il en a été trop peu question, tant en liturgie qu'en iconographie¹.

I

Les anges gardiens sont de deux sortes : *généraux*, affectés aux collectivités, et *particuliers*, spécialement attachés aux individus.

Le consultant de la S. C. des Rites qui, en 1860, rédigea le *votum* pour le décret *In Granaten.*, écrivait en tête de son rapport officiel : « Singulis hominibus singulos angelos delegari; singulis præterea communitatibus, regnis et provinciis angelos præesse certa et communis sententia est. » Nous verrons plus loin les décrets qui attestent que l'Espagne faisait la fête de l'Ange tutélaire du royaume et que la ville d'Altomonte choisit l'Ange gardien pour patron. En France, S. Michel était le patron et le défenseur du royaume.

Il est de tradition ecclésiastique que chaque chrétien est assisté, pendant sa vie, par un ange, spécialement chargé de le conduire et de le protéger; aussi le nomme-t-on le *bon ange*. Sa mission est

1. Dans les volumes précédents, il a été question plusieurs fois de l'Ange Gardien : invocation, I, 517; VI, 284; prière à l'article de la mort, V, 407; apparition, IX, 39; archiconfrérie romaine, IX, 213; ange de Ste Françoise, IX, 214, 215, 217, 221; bronze byzantin du Musée chrétien du Vatican, II, 227, n° 584.

parfaitement expliquée dans ce passage de son office : « *Eecce ego mittam angelum meum, qui præcedat te et custodiat in via et introducat in locum quem paravi. Observa eum et audi vocem ejus.* » Le rituel le déclare expressément à propos du baptême des adultes : « *Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui Moysi famulo tuo in monte apparuisti et filios Israël de terra Ægypti oduxisti, deputans eis angelum pietatis tuæ, qui custodiret eos die ac nocte; to, quæsumus, Domine, ut mittere digneris sanctum angelum tuum de cœlis, qui similiter custodiat et hunc famulum tuum N... et producat eum ad gratiam baptismi tui* ». Il y revient encore à l'occasion des obsèques : « *Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescant, hunc tumulum benedicere dignare atque angelum tuum sanctum deputa custodem.* »

On lit dans l'épître de la fête de S. Pierre ès liens, extraite des *Actes des Apôtres*, au Missel de Westminster (xiv^e siècle) : « *Egressus Petrus de carcere, venit ad domum Mariæ, matris Johannis... Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad videndum... Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed introcurrens nuntiavit Petrum stare ante januam. At illi dixerunt ad eam : Insanis ? Illa autem affirmabat hic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est.* » Voilà la plus ancienne mention de l'Ange gardien.

Sainte Françoise Romaine est représentée accompagnée d'un ange, vêtu d'une dalmatique et brillant de lumière. La sixième leçon de son office en rend compte en ces termes : « *Humani generis hostis, eam contumeliis ac verberibus proposito dimovere conabatur; quem tamen illa imperterrita semper elusit, angeli præsertim præsidio cujus familiari consuetudine gloriosum de co triumphum reportavit.* » Le cardinal Bourret, évêque de Rodez, à sa prise de possession du titre de Sainte-Marie-Nouvelle, en 1894, y fait allusion dans un éloquent discours : « *Quand je jette les yeux sur ma cathédrale, j'y vois à la fois la statue de la Vierge Immaculée et celle de l'Ange gardien, dont la fête fut primitivement établie à Rodez par le saint évêque François d'Estaing, l'un de mes plus illustres prédécesseurs, peu de temps après que sainte Françoise avait eu avec ce protecteur vigilant des corps et des âmes les saintes visions et les douces familiarités que son histoire rapporte.* »

L'*Albia christiana* (1894, p. 359) analyse, au lieu de le reproduire textuellement, ce qui eût été infiniment préférable, le testament de Guillaume Vilarii, fait à Ambialet (Tarn), le 1^{er} novembre 1457. « Il recommande son âme à Dieu, à la sainte Vierge, aux anges Michel et Gabriel, à son ange gardien (*angelo suo pro sibi destinato*) et aux saints. »

En 1647, Jacques de Ferron, escuyer, sieur de la Chassaingne, fonda, à la collégiale de Châtelleraud, au diocèse de Poitiers, « douze messes par an, sçavoir : la 1^{re}, le premier jour de may, Sainct Jacques, Sainct Philippes ; la seconde, le jour de Sainte Anne ; la troisième, à l'Ange gardien ; la quatriesme, au jour de Sainct Nicollas ; la cinquiesme, au jour de Sainct Louys ; la sixiesme, au jour de la Conception de la Vierge » (Lalanne, *Hist. de Châtelleraud*, t. I, p. 235.)

En 1684, fut fondée la Congrégation bénédictine de Bavière « sous le patronage des SS. Anges gardiens ». (*Rev. benédict.*, 1894, p. 567.)

Dans la *Cité mystique* de Marie d'Agréda ce passage a été particulièrement censuré par les théologiens romains : « La garde de la bienheureuse Vierge fut confiée par Dieu à mille anges, savoir, cent de chacun des chœurs ; douze autres, qui devaient l'assister plus spécialement en forme corporelle et visible ; dix-huit des ordres les plus élevés, pour porter les messages de leur reine au Très Haut et réciproquement. En outre, le Seigneur désigna soixante séraphins pour conférer avec elle ; enfin, dix autres séraphins pour compléter le nombre de mille, et, par ce moyen, cette cité de Dieu était bien fortifiée contre les puissances de l'enfer. » Les *Analecta juris pontificii* ont reproduit intégralement la réfutation de cette élucubration fantaisiste, t. VI, col. 2127-2129. Je n'en retiendrai que ces deux extraits : « On doit admettre que la très sainte Vierge eut son ange gardien et même le plus digne et le plus sublime qui ait jamais été donné à puissance humaine. Cette multitude d'anges est parfaitement inutile, car un seul, doué des vertus des plus hautes hiérarchies, pouvait servir la Sainte Vierge en toutes choses et la défendre contre les légions infernales. » — « Marie d'Agréda a fait comparaître des anges gardiens des trois hiérarchies et de chacun de leurs ordres. Pourtant S. Denis et S. Grégoire, suivis par S. Thomas et

généralement les théologiens, disent que ni les anges de la première hiérarchie ni les Dominations, qui sont de la seconde, ne sont jamais envoyés pour remplir des missions extérieures et que les anges gardiens des hommes sont tous pris dans la dernière hiérarchie et dans le dernier chœur. »

II

La liturgie anglaise, au moyen âge, nous fournit quelques renseignements sur la dévotion de l'Ange gardien.

Le *Missale ad usum Ecclesie Westmonasteriensis*, manuscrit de la fin du xiv^e siècle, publié à Londres en 1893, col. 670, a une bénédiction spéciale pour les saints anges, parmi les bénédictions épiscopales qui se donnaient après le *Pater*, « *ante Agnus Dei* ».

« *Benedictio in commemoracione angelorum et de sancto Gabriele.*
« *Benedicat vos omnipotens Deus, principium lucis angelorum, quos sibi concives et consortes fecit in sedibus supernorum. Amen. — Quorum administracione muniatur in terris vita vestra et, liberati ab hostibus visibilibus, mereamini pervenire ad premia eterna. Amen. — Inter quorum veneracionem archangeli N. suffulti auxiliis, ejus memoriam celebretis hodie devotissime in arvis, ut illius societate fruamini in astris. Amen. »*

A la colonne 720 est la formule par laquelle l'évêque bénit le roi qu'il vient de sacrer : « *Angelum sanctum suum ubique ei custodem tribuat et defensore.* »

L'*Officium ecclesiasticum abbatum secundum usum Eveshamensis monasterii*, manuscrit également du xiv^e siècle, contient, outre l'oraison du baptême : « *Deus Abraham, Deus Isaac,* » etc., dans la cérémonie « *ad visitandum fratrem infirmum* », cette oraison : « *Oremus Dominum nostrum Ihesum Christum et cum omni supplicatione rogemus ut hunc famulum tuum N. per angelum suum visitare atque confortare dignetur.* »

III

Les anciens bréviaires, surtout au xv^e siècle, sont riches en hymnes, qu'il convient de reproduire parce qu'elles sont peu connues.

Le P. Dreves, dans ses *Analecta hymnica medii ævi* (VI, 44) cite cette hymne d'Ulrich Stocklis von Rottach, abbé de Wessobrunn (1138-1143) :

Ad Angelum custodem.

1. Salve, miles Dei fortissime,
Atque custos mi fidelissime,
Tuæ laudi instantem, intime
Consolare nunc benignissime.
2. Salve, consors sanctorum
[omnium,
Supernorum tenens fastigium,
Mihi, quæso, præbe subsidium
Contra hostem bellanti impium.
3. Salve, consolator mi inclite,
Dulci cordis quem laudo neu-
[mate,
Scripturarum me riga dogm. te
Supernorumque nocte semitæ.
4. Salve, splendens lux per cali-
[ginem,
Dei cernens vultum amabilem,
Servum tuum conforta fragilem
Inimicum in invisibilem.
5. Salve, divinitatis assecla,
Felix gaudens nunc et in
[sæcula,
Peccatorum me premunt vin-
[cula,
Prece tua quæ frange sedula.
6. Salve, vultu rutilans splen-
[dido,
Præto cœli jucundans rorido,
Tuo semper brachio valido
Me defende ab hoste rabido.
7. Salve, qui sincero tripudio
Laudas Deum cœli palatio,

- Alto cordis peto suspirio,
Tuo mihi adsis suffragio.
8. Salve, verna rectoris omnium
Atque cordis mei solatium,
Piam tibi sit de me studium
Ad pellendum omne contra-
[rium.
 9. Salve, custos mei angelice,
Megubernans semper magnifice,
A me cuncta vitia abjice
Et amore Dei me refice.
 10. Salve, gaudenscum rege supero,
Servo tuo succurre misero,
Ne offendam unquam de cetero.
Donec regnum cœli possedero.
 11. Salve, splendor fulgens in
[superis,
Deum laudans cum sanctis
[ceteris,
Sepulturam post mei funeris
Esto mihi ductor itineris.
 11. Salve, amœnitatis cœlicæ
Flos, te quæso, tunc me non
[despice,
Sed commenda me coram
[judice,
Uti mecum agat mitifice.
 13. Salve, Sion supernæ liliū,
Cœli ornans hortulum regium,
Tuum mihi præbe auxilium
Sæculorum in fine omnium.
 14. Salve, sidus cœleste rutilum,
Cordis mei depelle nubilum,
Omne tollens a me periculum,
Ut te laudem nunc et in sæculum.

J'emprunte aux *Analecta hymnica* du P. Dreves, t. XV, p. 172, ce texte d'un manuscrit de Cologne, du xv^e siècle :

De sanctis Angelis.

1. Angelici spiritus

Omnes o beati,
Novem in ordinibus

- Mire collocati,
2. Ruentibus plurimis
Tute præservati,
Nobis in auxilium
Estote parati.
3. Et quia clementia
Vos sola divina
Ab hac apostatica
Servavit ruina,
4. Merito pro gratia
Tanta creatori
Et vestro in gloria
Fideli tutori
5. Estis in perpetuum
Sine fine grati
Et in innocentia
Ita confirmati,
6. Quod peccare minime
Vultis nec potestis,
Securi de gloria
Vestra semper estis.
7. De beatudine
Vitæ vobis data
Et de certitudine
Vobis hinc collata
8. Nequaquam valebitis
In ævum moveri,
Nec ullis poteritis
Hostibus terreri.
9. Sicut infidelitas
In vobis est nulla,
Sic neque crudelitas
Prævalebit ulla.
10. Omnes a principio
Vos immaculati,
Fideles et incliti,
Deo copulati ;
11. Sibi juxta placitum
Læti servientes
Et ejus in jubilo
Faciem videntes,
12. Et cum ad nos pauperes
Missi declinatis,
Ut nos a spiritibus
- Malis defendatis,
13. Nequaquam privamini
Dei visione
Nec ejus fraudamini
Tunc fruitione.
14. Mente semper alacres
Estis atque mundi,
Pulchri et amabiles,
Juvenes jucundi.
15. Quam consolatorii
Sitis et quam boni,
Opem et præsidium
Conferre quam proni,
16. In tentationibus
Nostris experimur,
Dum vestro juvamine
In pugna munimur.
17. Carne nostra fragili
Cito vinceremur,
Si vestro munimine
Non circumdaremur.
18. Heu, quam nostris cordibus
Sumus obscurati,
Quod non vobis amplius
De his simus grati.
19. Sed vos patientiam
In hoc habeatis,
Opem a nobis miseris
Numquam subtrahatis,
20. Nostras ante Dominum
Preces præsentetis
Et Mariam Virginem
Pro nobis oretis,
21. Quæ est mundi domina,
Regina cælorum,
Hominum et omnium
Rectrix angelorum,
22. Ut sic per angelicos
Vos mediatores
Levemur ad cœlicos
Inhabitantes,
23. Ubi de terrigenis
Multæ sublevatæ
Gaudent cum cœlicolis

Animæ beatæ.
24. Ibi gratitudinis
Carmina canemus
Atque Deo gratias
' De vobis agemus.

25. Bona nobis nuntia,
Gabriel, futura ;
Sauciata, Raphaël,
Corda nostra cura.

26. Soeva, sancte Michaël,
Remove tormenta
Atque nostras animas
Deo repræsenta.

Le P. Dreves, dans le fascicule XV de ses *Analecta hymnica*, pages 181-185, a publié huit hymnes inédites en l'honneur du S. Ange gardien.

De Angelo custode (*Orat. S. Albani Treviren.*, sæc. XV).

1. Ave, civis aulae Dei,
Cujus adstas faciei,
Pro me precare jugiter ;
Inter astra matutina
Tu in laude stas divina,
Hymnizans Deo dulciter.

2. Ave, nobilis factura
Apud Deum, vere pura,
Quo pascere, quo frueri ;
Tu subtilis in natura,
Tu sublimis in figura,
Mecum ubique gradere.

3. Ave, comes prædilecte,
Semper ducens me directe,
Tuere ab interitu.
Ave, custos spiritualis,
Me obumbra tuis alis
A peccatorum strepitu.

4. Ave, flos decore nimis,
Flos de summis et de primis
Paradisi floribus ;

De Angelo custode (*Orat. Scotorum*, 1410).

1. Angele, qui mihi reo
Deputatus es a Deo,
Mei, quæso, curam geras

27. Benedictus Dominus
Qui vos sic creavit,
In beatitudine
Taliter firmavit,

28. Ut vobis non opus sit
Quidquam formidare,
Possitis et pauperes
Nos sic adjuvare.

29. Laus, honor et gloria
Deo sit deorum
In omnia sæcula
Regi sæculorum.

Ave, semper salutande
Amplexande, osculande
Pro bonis tuis omnibus.

5. Ave, vivens margarita,
Mihi lucens in hac vita,
O venerande juvenis ;
Summa prece pro me fusa
Tu cum tuis hoc excusa
Quod in me foedum inventis.

6. Ave, meum consolamen,
Firmamentum et tutamen
In hoc mortali corpore,
Tu pro statu interpellas,
Pro reatu ne repellas
Aut spernas ullo tempore.

7. Ave, bone mi patrone,
Qui stas pro me in agone,
Ut hostem removeas ;
Me post mortem tuo ductu
Ab æterno raptum luctu,
Precor ut Deo offeras.

Et salutis opem feras.

2. Mei pro defensione
Sume vires a leone,

Qui leonem superavit,
Sua morte mortem stravit,

3. Ut ad plenum tuearis
Me, quem velut undis maris,
Intueris fluctuantem.

4. Me custodi, nec discedas,
Sed virtute Christi cœdas
Hostes qui me persequuntur
Meque perdere nituntur.

5. Mecum precor ut per Jures
Et clementer hoc procures,
Ut mundatus a peccatis,
Cunctis hostibus prostratis,

6. Finem adipiscar bonum
Et ad summum vitæ donum
Tuum veniam per ductum,
Ut Mariæ ventris fructum
Tecum valeam videre
Cum electisque gaudere.

7. Rogo, Christi per virtutem,
Meam semper ad salutem
Die, nocte, sis paratus,
Sis et efficax legatus.

8. Ad supernam regionem,
Meam fer legationem
Virginali matri Dei,
Petens ut sit memor mei.

9. Ducat, deprecor, ad mentem
Tam amaram, tam ingentem

De Angelo custode (*Orat. Campen.*, 1462).

1. Angelorum dominum,
Regem cœli gloriæ,
Genus laudet hominum
Oris et memoriæ
Devoto famulatu.

2. Non retardet reddere
Deo quisque exsulum
Grates, qui in carcere
Suum fovet populum
Sollicito conatu.

3. Gratium cuivis socium
Dedit in auxilio,

1. Sic pour *maternum*.

Passionem suæ prolis,
In qua gladius doloris
Cor maternatum¹ penetravit,
Dum eundem quem lactavit
Cerneret in cruce mori,
Cujus non est par dolori.

10. Sui cordis per dolorem,
Sui nati per cruorem
Cunctis me peccatis mundet
Ac virtutibus fecundet,
Spiritualiter informet
Et saluti me reformet.

11. Eia, deam placa dictam
Inter deas benedictam,
Ut me dulcis et amœna
Ab æterna salvet pœna,

12. Ut in morte me defendat,
Ne me dæmon apprehendat,
Ne me tangant infernales,
Nec exterreant larvales
Facies dæmoniorum;
Sed per manus angelorum
Illa transferat ad pacem,
Ubi cum electis vacem
Semper laudibus divinis,
Quibus nullus restat finis.

13. Pater præstet hæc et Natus,
Sacer utriusque flatus,
Trinus unus, qui cunctorum
Dominator sæculorum.

Angelum, qui tædium
Nostrium in exilio
Soletur et laborem.

4. Eia, cœli accola,
Dux et vitæ semita,
Hostis suos a subdola
Veteris præcipita,
Gravamen et terrorem.

3. Luxus carnis macera,
Pigritantem erige,
Non me trahant scelera,
Totam vitam dirige

Secundum tuum morem.
6. Vestem aptam nuptiis
Jura cito confici
Ne sordentem vitiiis
Me contingat projici
Præsentia divina.

7. Spreto mundo tendere
Coge me ad requiem,
Ut quam cernis cernere
Tecum possim faciem
Paternam sine fine.

De Angelo custode (*Orat. Gallicum, sæc. XV*).

1. Ave, dulcis custos meus,
Angele piissime,
Cui me totum dedit Deus
Regi fidelissime,
Ne sim malæ mortis reus,
Vivere sanctissime
Fac me semper, rector meus,
Et mori lætissime.
2. In me per te roboretur
Fides, spes et caritas;
In me semper dominetur
Tota sancta Trinitas;
In me Christus operetur
Omne quod est veritas;
In me tandem reveletur
Fœlix æternalitas.
3. Sana pectus suspirantis
Gemitu gravissimo,
Educa vota supplicantis
De corde purissimo,
Ut sim gratus majestatis
Jesu clementissimo,
Cujus visu me formantis
Fruar beatissimo.
4. Pastor bone, memor esto
Ovem tuam pascere,
Illi semper sic adesto
Ut dum lupus rapere

Temptat eam, tu sis præsto
Mox illam eripere,
Quo præsentis illi festo
Quod nequit deficere.
5. Ave, frater spiritualis,
Amicorum intime,
Comes, rex et dux vitalis
Corporis et animæ,
Esto mihi lux mentalis
Et a culpæ exime
Atque me de cunctis malis
Hora mortis redime.
6. Doce linguam prædicare
Verba sapientiæ,
Peccatores revocare
Ad datorem gratiæ,
Pœnitentes renovare
Ad opus justitiæ,
Cunctos hostes debellare
Cum palma victoriæ.
7. Pie pater, me digneris
Pio vultu cernere,
In adverso recorderis
Me nunquam deserere;
Et cum erro, ne moreris
Me cito reducere,
Ne depascar ab inferis
Qui me volunt perdere.

Ad Angelum custodem oratiuncula (*Orat. Laudinen., sæc. XV*).

Pacem proles, tu, tutor spiritus,
Rege, serva, damna propitius
Carnis luxum, hostiles machinas,
Mundi focos, tristes delicias.

Dulcis labor, si post hoc sæcu-
[tum
Christo jungas tuum depositum.

De Angelo custode (*Orat. Colonien.*, sæc. XV).

- | | |
|--|---|
| 1. Ave, custos mihi datus,
Cum per Christum sum vocatus
Ad baptismi gratiam;
Dulcis angele, procura
Ut ad gaudia ventura,
Te duce, perveniam. | 2. Fove, protege, defende;
Arma, scutum apprehende,
Meos hostes contere
In præsentî, in futuro,
Angele, vallo et muro
Me digneris cingere. |
|--|---|

Ad Angelum custodem (*Cod. S. Petri Salisburgen.*, sæc. XV).

- | | |
|---|---|
| 1. O angele dulcissime,
Mi custos fidelissime,
Me custodito miserum,
Ne decidam in tartarum. | Fac me prudenter vincere
Deoque digne vivere. |
| 2. Nam sum figmentum fragile.
Per nomen ineffabile
Dei vivi te postulo
Ab omni me periculo | 5. Corpus meum et animam
Sub tua fidelissima
Cura semper proficiant,
In Deum nec deficient. |
| 3. Et corporis et animæ
Præserves, hostes comprime.
Dum vigilo, dum dormio,
Sanctæ crucis præsidio | 6. Sis dux et tutor misero
Mihi, mori cum cœpero;
Protector mi sanctissime,
Tunc esto meæ animæ. |
| 4. Munitum me custodias;
Tentationes noxias | 7. Adsis, Virgo piissima,
Maria benignissima,
Ut vestro sic juvamine
Jesu fruar dulcedine. |

Ad Angelum custodem (*Cod. S. Petri Salisburgen.*, sæc. XV).

- | | |
|--|--|
| 1. O angele sanctissime,
Mi custos amantissime,
Te saluto voce, voto;
Te deprecor corde tolo. | Fac peccata confiteri
Et dolore cordis teri. |
| 2. Fer mihi, tu, auxilia
Contra bella hostilia,
Tu vivere me fac tute
In hoc ævo cum salute. | 4. O dulcedo bonitatis
Et amator castitatis,
Da dulces hymnos promere
Atque mundana spernere. |
| 3. O artifex mirifice,
Mi consolator unice, | 5. Tu defensor meus fortis
Sis in hora meæ mortis
Et ad cœli duc examen,
Ubi Christus regnat. Amen. |

Dans ses *Hymnodia Hiberica*, le P. Dreves a réuni plusieurs hymnes de l'office du S. Ange Gardien (*Anal. hymn.*, XVI, 74-77).

De Angelo custode.

Ad vesperas (*Breviar. Oculen.*, sæc. XIV):

- | | |
|---|---|
| 1. Pange, lingua, gloriosi
Proelium certaminis | Principisque generosi
Gladium tutaminis, |
|---|---|

- Quo succumbunt vitiosi
Sectatores dæmonis.
2. Nobis datus est a Deo
Præsul sacer angelus,
Ut prostretur dirus leo
Et salvetur populus,
Dimittantur noxæ reo
Ducis nostri precibus.
3. In suprema cœli sphœra
Et polorum culmine
Aperitur ei sera,
Ut petat pro homine
Et apportet nobis plera
Bona pro juvamine.
4. Verbum caro nobis præstat
Angeli custodiam,
Ut, si morbus nos infestat,
Tollat pestilentiam,
Si quid urbem hanc molestat
Donet patientiam.
5. Tantum ergo adiutorem
Veneremur laudibus,
Frequentemus protectorem
Annuis carminibus,
Ut placemus redemptorem
Pro nostris criminibus.
6. Genitori Genitoque, etc.

Ad nocturnum (*Brev. Oculen.*, sæc. XV).

1. Sacris solemnibus juncta sint gaudia,
Hymnis angelicis sonent præconia,
Cantent Valentia et Catalonia,
Concordet Arragonia.
2. Noctis recolitur ducatus populi,
Ægyptus cœditur per manus angeli,
Mare dividitur, transeunt singuli,
Tyro undis immergitur.
3. Post agni sanguinem quo limen tingitur,
Tollit esuriem manna quod traditur,
Columna ducitur pellens formidinem :
Hoc per custodem agitur.
4. Dedit fragilibus ducem fortissimum,
Dedit et tristibus micantem angelum,
Dicens : Accipite vestrum consortium,
Omnes ex hoc confidite.
5. Sic sacrificium vestrum transmittite
Per meum nuntium et sibi credite,
Mente conscendite cœlum empyreum
Ubi corde quiescite.
6. Panis angelicus datur de superis
Et miles cœlicus fit comes hominis,
Princeps Cherubicus manet in infimis,
Regens præsul authenticus.
7. Te, trina Deitas, etc.

Ad laudes (*Brev. Villanueven*, 1411).

- | | | | |
|----|--|-------------------|--|
| 1. | Verbum supernum prodiens,
A Patre semper exiens,
Qui de custode subvenis
Ad servitutum hominum. | Orationum bajuli. | |
| 2. | In morte adest angelus,
Fit recedenti obvius,
Ut deferat ad bravium
Felicitem hominum, | 4. | Se nascens dedit socium,
Mittendo nobis angelum,
Promentem dulce canticum :
Gloria regi omnium. |
| 3. | Quibus parantur gaudia
In beatorum curia,
Ubi exsultant angeli, | 5. | O salutaris veritas
Et angelorum claritas,
In quibus ardet caritas
Et diligens benignitas. |
| | | 6. | Uni trinoque, etc. |

Ad vespervas et nocturnum (*Brev. Fr. S. Hieronymi*, 1463).

- | | | | |
|----|--|---|--|
| 1. | Custos suorum militum,
Rex, qui gubernat omnia,
Ad nos tuendos infimos
Mittit supernos angelos. | Claro tamen qui lumine
Vultum Dei semper vident. | |
| 2. | Custodiunt nos angeli
Noctu dieque et jugiter,
Circumdantur virtutibus
Exercitus cœlestium. | 4. | Vident beatitudinem
Quam possident et patrii
Nostrique facti prævii
Cœli fruuntur gloria. |
| 3. | Adesse nobis credimus
Ubique sanctos angelos, | 5. | Soli Deo sit gloria,
Sit gratiarum actio,
Qui solus est altissimus
Et gloriosus perpetim. |

Ad laudes (*Brev. Fr. S. Hieron.*, 1463).

- | | | | |
|----|--|--|---|
| 1. | Cœlitum festum merito colendum
Laudibus cœlum repleatque ter-
[ram,
Quos Dei nostros pietas tuentes
Mittit Olympo. | Protegat vestros comites redemp-
[tos
Sanguinis Christi pretio salutis
Semper unique. | |
| 2. | Angeli sancti, proceres superni,
Seduli et primi Domini ministri,
Principes magni populi ducesque
Valde potentes. | 5. | Christe, tu clemens precibus
[tuorum
Quos celebramus rege nos et
[auge,
Quo Deum rerum colat orbis om-
[nis
Laude fideli. |
| 3. | Vos poli magno prælio superbis
Angelis victis barathrumque mis-
[sis
Patriæ cœli Dominus locavit
Arce perenni, | 6. | Virginem matrem dominamque
[mundi
Atque reginam superûm precamur,
Hostibus victis mercamur aulam
Pergere cœli. |
| 4. | Brachium vestrum liberet regat-
[que, | | |

- | | |
|--|--|
| <p>7. Donec hoc nobis Genitorque Na-
[tus,
Spiritus Sanctus Deus ab utroque,</p> | <p>Sit tribus virtus, honor unus
[atque
Gloria semper.</p> |
|--|--|

Le chartreux Conrad de Haimburg, qui vivait au xiv^e siècle, a une hymne sur l'ange gardien (*Dreves, Anal. hymn.*, III, 46).

DE PROPRIO ANGELO

- | | |
|---|---|
| <p>1. Salve, mi angelice
Spiritus beate,
Tu lucis uranicæ
Plenus claritate,
Qui jucunda frueris
Dei visione
Et perfecta pasceris
Delectatione.</p> <p>2. Dum superbos spiritus
Abstulit ruina,
Te servavit cœlitus
Gratia divina
Et virtute stabili
Mire jam beavit
Et custodem fragili
Mihi deputavit.</p> <p>3. Flexis ergo genibus
Cernuus honoro,
Elevatis manibus
Supplex te imploro,
Ut hac die jugiter.
Mihi sis defensor,
Ne malignus nequiter
Noccat offensor.</p> <p>4. Corpus a periculis
Per te tueatur,
A peccati maculis
Mens custodiat;
Omni loco, tempore,
Me ab hoste tege;
Corde, ore, opere
Et in actu rege.</p> | <p>5. Preces pro me porrige,
Excita torpentem,
Oberrantem corrige,
Erige labentem;
Pristina, præsentia
Et futura pelle;
Mentis, carnis, vitia
Penitus evelle.</p> <p>6. Consolare, respice,
Repone gementem;
Purga, lustra, perfice
Et inflamma mentem;
Juva, doce, incita
Ad actus virtutis;
Fer in vitæ semita
Prospera salutis.</p> <p>7. Gratiam obtineas
Veniam petenti
Semper et congaudeas
Mihi pœnitenti.
Sic hanc vitam peragam
Semper placens Deo,
Mea desideria
Cuncta sint in eo.</p> <p>8. Hora mortis propera *
Me consolaturus
Et ab hoste libera
Tecum perducturus
Ad cœli palatia,
Ubi sine fine
Vera sunt solatia
Laudesque divinæ.</p> |
|---|---|

IV

La S. C. des Rites a rendu un certain nombre de décrets relativement à l'office du S. Ange gardien.

1. Par concession de Grégoire XIII, la fête des SS. Anges gardiens se célébrait à Léon en Espagne, le 1^{er} mars : un nouvel office ne fut pas accordé.

Legionen. Episcopus et capitulum Legionen. instant pro approbatione novi officii de S. Angelo custode, cujus festum ibi celebratur die prima martii, quod sibi facere concessum esse autumant ex constitutione Gregorii fel. mem. papæ XIII, in qua disponitur posse celebrari festum de iis sanctis quorum corpora in aliqua ecclesia existunt, licet in Breviario Romano non sint descripti : Angeli autem custodes, etsi ibi corporaliter non adsint, adsunt tamen assistendo et protegendo. S. R. C. respondendum censuit : Acquiescant gratiæ jam concessæ eumque in posterum morem servent quem hactenus in hac festivitate juxta s. m. Gregorii XIII litteras servaverunt. Die 18 julii 1597.

2. L'office du S. Ange gardien, révisé par la S. C. pour le diocèse de Lisbonne, est approuvé pour le diocèse de Compostelle au 1^{er} mars, pourvu que ce jour ne soit pas empêché par le dimanche, les Cendres ou une fête double, et au 2 pour la cathédrale, la veille étant empêchée par la fête de l'évêque S. Radiswinde.

Compostellana. Officium hoc Angeli custodis cum missa alias in S. R. C. diligenter examinatum et Ecclesiæ Ullisiponensi et ejus diocesi pro Angelo regni custode concessum sub die 5 februarii 1590; de novo, jussu ejusdem S. C. visum et recognitum ab Illmo et Rmo D. card. Baronio et ab eadem S. C. approbatum ut pro Angelo animæ custode in Ecclesia Compostellana et ejus diocesi libere et licite recitari possit licentiam concessit. Et insuper indulgit ut in tota diocesi singulis annis die prima martii, non impedita dominica vel feria iv cinerum vel festo duplici, recitari possit et celebrari. In Ecclesia vero Compostellana, ob festum S. Radisindi, olim Compostellanæ Ecclesiæ antistitis, secunda die martii vel alia sequenti, ut supra non impedita, celebretur et ut imprimi possit licentiam concessit. Die 21 februarii 1604.

3. L'office du S. Ange gardien, révisé par le card. Baronio, est approuvé pour le diocèse de Pampelune.

Pampilonen. Pro officio Angeli custodis. Officium supradictum Angeli custodis, ad instantiam episcopi Pampilonen., de ordine et mandato S. C. R. revisum, emendatum et ab Illmo et Rmo D. cardinali Baronio subscriptum, eadem S. R. C. approbavit et ut in Ecclesia, civitate et diocesi

Pampilonen. libere et licite recitari valeat licenciam concessit ac etiam imprimendi facultatem dedit. Die 11 decembris 1604.

4. Le cardinal Baronio fut également chargé de reviser l'office, avec messe et octave, demandé par l'archiduc d'Autriche pour toute l'étendue de son domaine : la fête fut fixée au 10 mai. L'impression est autorisée.

Austriæ Sub officio Angeli custodis, cum octava et missa. Supradictum officium Angeli custodis cum octava et missa, ad instantiam Serenissimi Ferdinandi ab Austria, archiducis, in S. R. C. presentatum et diligenter ab Illmo et Ro o D. Cæsare cardinali Baronio, de ejusdem S. C. ordine revisum, et eo modo quo suprascriptum est correctum, emendatum, subscriptum, eadem S. R. C. approbavit et ut post festum Apparitionis B. Michaelis archangeli, videlicet die 10 maii et per octavam sequentem singulis annis in provinciis Styriæ, Carinthiæ et Carnisiæ aliisque civitatibus, locis et ecclesiis dicti Serenissimi archiducis dominio et jurisdictioni subjectis libere et licite recitari ac etiam ad majorem commoditatem imprimi possit et valeat, licenciam et facultatem dedit et concessit. Die 16 julii 1605.

5. Paul V autorise l'office propre du S. Ange gardien, non seulement pour l'Espagne et l'Allemagne, mais aussi pour l'univers entier, pour le premier jour libre après l'Apparition de S. Michel, au mois de mai.

Angeli custodis. Officium hoc Angeli custodis, ad instantiam catholicæ majestatis et aliorum plurimorum principum sæcularium et virorum ecclesiasticorum, de mandato SSmi D. N. Pauli papæ V in S. R. C. propositum et de ejusdem S. C. ordine diligenter recognitum, emendatum ac subscriptum ab Illmis et Rmis DD. Roberto tit. S. Mariæ in via Bellarmino et Ludovico de Torres, tit. S. Pancratii Montis Regalis, S. R. E. presbyteris cardinalibus; eadem S. R. C. approbavit et, si eidem SSmo D. N. placuerit, censuit posse concedi omnibus ecclesiis et viris ecclesiasticis, tam in regnis et provinciis Hispaniarum et Germaniæ quam etiam omnibus aliis christiani orbis ecclesiis, tam ultra quam citra montes, ut scilicet festum Angeli custodis celebretur et hoc officium recitetur et libere ac licite recitari possit ab omnibus utriusque sexus Christifidelibus, qui illud recitare voluerint, prima die non impedita alio festo novem lectionum, post festum dedicationis S. Michaelis archangeli. Et præfatus Sanctissimus D. N. Paulus papa V, audita Congregationis sententia, illam laudavit, officium prædictum approbavit omnibusque utriusque sexus Christifidelibus qui illud recitare, ut supplicatur, voluerint concessit. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium præsens decretum manu nostra propria subscripsimus et soliti nostri sigilli jussimus impressione muniri. Die 27 septembris 1608.

6. Paul V approuve pour l'Eglise universelle la messe propre en rapport avec l'office, et permet de l'insérer dans le missel romain, à l'usage des prêtres tant séculiers que réguliers.

Urbis et Orbis. Approbatio missæ S. Angeli custodis. Cum alias in S. R. C. propositum et de mandato etiam SSmi D. N. Pauli papæ V approbatum fuerit, sub die 27 mensis septembris 1608, officium Angeli custodis, recitandum, prima die non impedita ab aliquo festo novem lectionum post festum dedicationis S. Michaelis archangeli, ab omnibus utriusque sexus Christifidelibus ecclesiasticis secularibus et regularibus illud recitare cupientibus; nec missa propria in missali reperta sit de dicto Angelo custode, quæ a sacerdotibus qui dictum officium recitant celebrari possit, ut missa cum officio concordet; proposita in eadem S. C. a nonnullis piis et religiosis viris missa suprascripta de eodem Angelo custode et de mandato ejusdem Congregationis diligenter recognita, examinata et subscripta ab Illmo et Rmo D. cardinali Bellarmino; eadem S. R. C. approbavit et, si eidem SSmo D. N. placuerit, censuit posse concedi ut ab omnibus sacerdotibus regularibus et secularibus illam celebrare volentibus celebrari possit et valeat. Et idem SSmus D. N. Paulus papa V, audita Congregationis sententia, illam laudavit, missam prædictam approbavit, ita ut etiam in missali Romano imprimi possit et ut ab omnibus sacerdotibus regularibus et secularibus illam celebrare volentibus libere et licite et absque aliquo scrupulo celebrari possit et valeat, licentiam et facultatem dedit et concessit. Die 6 aprilis 1615.

7. A la demande de l'archiconfrérie du S. Ange gardien, il est accordé que la fête soit célébrée le dernier dimanche de septembre.

Urbis. Sub memoriali. Pro archiconfraternitate Angeli custodis. Concedatur, si SSmo videbitur. Die 13 septembris 1625. SSmus annuit pro hoc anno jubilæi; in posterum vero jussit celebrari ultima dominica septembris, quæ est festi divi Michaelis proximior. Die 13 septembris 1625.

8. Le décret de Paul V qui fixe la fête au 1^{er} octobre doit être observé, malgré la coutume contraire de presque toute l'Espagne, qui maintient le 1^{er} mars. A Cuença, le 1^{er} octobre était empêché par la fête de la Dédicace.

Conchen. Episcopus, Ecclesia et clerus civitatis Conchen., narrantes in synodo 1602 habita ordinarium mandasse festum Angeli custodis celebrari die prima martii, prout celebratur in civitate Toletana et per totam fere Hispaniam, sed post decretum Pauli V præcipientis dictum festum Angeli custodis celebrari die prima octobris, ita servatum esse in civitate Conchen., in qua die cum concurrat festum dedicationis Ecclesiæ Conchen., cum sua octava, supplicarunt pro licentia celebrandi dictum festum

Angeli custodis prima die martii, prout antea celebrabatur. Et S. C. respondit : Nihil. Die 11 decembris 1627.

9. Défense de célébrer avec ornements blancs, le corps présent, la messe des Auges à la place de la messe de *Requiem*.

Barchinonen. An permittendus sit usus inveteratus in diocesi, quod, præsentè cadavere, loco missæ de *Requiem*, dicatur missa Angelorum in paramentis albis ? Et S. C. respondit : Nullo modo permittendum, sed omnino prohibendum. Die 21 junii 1632.

10. L'Ange gardien ayant été choisi pour patron par la population d'Altomonte, la S. C. approuve cette élection, à condition qu'on observera la constitution d'Urbain VIII et que la fête se célébrera au jour admis par l'Église.

Cassanen. Clerus et universitas Altomontis, ob summum pietatis studium quo S. Angelum custodem prosequuntur et quem communibus suffragiis, servatis servandis, in principaliorè advocatum et patronum elegerunt, C. S. R. præpositæ supplicarunt, ut hujusmodi decretum confirmare dignaretur. Et Emi PP., agnoscentes prædictam electionem cum omnibus requisitis in decreto hujus S. C. edito sub die 23 martii 1630 factam fuisse necnon tendere ad omnipotentis Dei laudem divinique cultus augmentum, Emo D. cardinali Ludovisio referente, illam approbarunt et confirmarunt. Et S. Angelo custodi sic, ut præfertur, in patronum electo prærogativas patronis competentes decreverunt juxta rubricas breviarii et missalis romani, et ad formam constitutionis fel. record. Urbani VIII super observatione festorum, dummodo tamen celebretur festum die quo illud celebrat Ecclesia. Die 7 maii 1650.

11. La S. C. ne répond même pas à la demande faite par la confrérie des Agonisants de Rethel, archidiocèse de Reims, de célébrer la fête le premier jeudi d'octobre, pour la faire coïncider avec une indulgence plénière accordée par le pape à perpétuité pour ce jour.

Remen. Petentibus confratribus societatis Agonizantium oppidi Rheteliensis, Rhemensis diocesis, facultatem transferendi festum Angeli custodis ad primam feriam V mensis octobris, ex quo pro ea die a SSmo indulgentiam plenariam perpetuam obtinuerunt ; S. R. C. respondit : Lectum. Die 9 junii 1662.

12. Clément IX autorisa, à la demande de l'empereur romain, l'office avec octave dans toute l'étendue de l'empire, ainsi qu'en Hongrie et Bohême, pour le premier dimanche de septembre, conformément à l'indult donné par Paul V pour la Styrie.

Viennen. SSmus D. N. Clemens divina providentia papa IX, ad pias

preces Augustissimi imperatoris sibi potrectas per Emum Dnum cardinalem Spinolam, indulsit ut, in omnibus provinciis ac ditionibus tam hæreditariis quam aliis sibi, ut Romanorum Cæsari, Hungariæ ac Bohemiæ regi subjectis, officium S. Angeli custodis cum octava ab omnibus Christianidelibus utriusque sexus libere recitari possit prima dominica septembris cujuslibet anni, prout ex indulto sa. me. Pauli V Augustissimo Ferdinando secundo pro Styria tantum concessum fuit. Hac die 30 julii 1667.

13. Sur les instances de l'archiconfrérie romaine, la fête est fixée désormais pour toute l'Église, au 2 octobre, sous le rit double, avec obligation générale et insertion au calendrier romain.

Urbis et Orbis. Cum sa. me. Paulus V concesserit clero, tum regulari tum sæculari, officium SS. Angelorum custodum sub ritu duplici ad libitum die prima non impedita officio novem lectionum post festum S. Michaelis archangeli, hodie S. R. C., ad preces archiconfraternitatis SS. Angelorum custodum Urbis, censuit, ad conservandam et magis augendam devotionem erga dictos Angelos custodes in universa Ecclesia summo-pere auctam, assignari posse diem propriam secundam octobris pro illorum festo cum officio duplici et de præcepto recitando tam ab ipsa confraternitate quam universa Ecclesia et in calendario romano apponendo, si SSmo visum fuerit. Die 13 septembris 1670. Et facta de prædictis SSmo relatione, Sanctitas Sua annuit. Die 29 ejusdem mensis septembris 1670.

14. Quand un indult permet de célébrer la fête des SS. Anges avec octave, un autre jour que le 2 octobre, on l'omet à cette dernière date.

Ordin. Min. Capuccinorum. Cum post ultimam approbationem S. B. C. factam calendarii ad usum Fratrum Minorum Capuccinorum supervenerint nonnulla sanctorum officia, de mandato ejusdem S. C. in Breviario Romano apponenda ; quapropter P. Procurator et Commissarius generalis Fratrum Minorum Capuccinorum (ad uniformem divini officii recitationem in sua religione servandam) supplicavit pro assignatione sequentium dierum infrascriptis sanctis, prout eadem S. C. assignavit .. Insuper idem P. Procurator generalis supplicavit pro sequentium dubitationum declaratione, nempe. . . 4. An in regionibus Imperio subjectis, in quibus ex indulto recitatur officium S. Angeli custodis cum octava, mense septembris, debent de eodem fieri secunda die octobris ? S. C. respondit... Ad 4. Negative. Et ita declaravit. Die 2 septembris 1679.

15. En concurrence avec une fête de rite égal, l'office des SS. Anges gardiens a les deux vêpres entières ; comme l'explique la rubrique du Bréviaire, tit. XI, n. 2, *in fine*.

Ordinis canonicorum regularium Lateranensium. An officium Angelo-

rum custodum, concurrans cum alio duplici minori, habere debeat integras utrasque vespas, ut videtur disponere rubrica Breviarum de concurrentia officii, num. 2, *in fine*, et P. Gavantus num. 3 ? Et eadem S. R. C. declaravit, affirmative. Die 1 Martii 1681.

16. La fête des Saints Anges ne doit plus, quelle que soit la coutume, être célébrée le 1^{er} mars.

Anagnopolitana. Recitatur die prima Martii officium S. Angeli custodis, stante tam antiqua consuetudine vigente ab anno 1608, et in casu subsistentiæ decreti, quod adesse aiunt, ut ubi adesset consuetudo recitandi dictum officium die 1 Martii, ea observaretur. Et quatenus necesse sit, oratores supplicant pro illius confirmatione. Et eadem S. C. respondit : Obstant decreta Pauli V et Clementis X. Die 20 iulii 1686.

17. L'office des Saints Anges est double-mineur et non double-majeur, comme cela est marqué dans quelques bréviaires.

Romana. An officium de sanctis Angelis custodibus sit duplex majus, sicut invenitur in aliquot Breviariis impressum ? S. Congregatio respondit : Sub ritu duplicis minoris. Die 11 Augusti 1691.

18. En cas de concurrence entre la fête des Saints Anges gardiens et une autre fête de rite égal, les vêpres sont partagées, conformément à la rubrique du Bréviaire.

Bononien. An concurrente in secundis vespis festo Sanctorum Angelorum custodum cum altero festo æqualis ritus, festo Angelorum custodum debeantur integræ secundæ vespas ? S. R. C. respondit : Servetur rubrica breviarii romani, tit. XI, num. 2. Die 14 maii 1707.

19. La S. C. renvoie à la rubrique du Rituel qui n'en parle pas, la demande de célébrer, aux funérailles des enfants, une messe solennelle votive des SS. Anges :

Camerinen. S. R. C. respondit : Servetur rubrica Ritualis Romani, 23 Mart. 1709.

20. En France, la fête de S. Rémy étant double-mineur, comme celle des Saints Anges gardiens ¹, on partage les vêpres, le premier octobre.

Provinciæ Galliæ Societatis Jesu. — Cum festum S. Remigii sit duplex minus in Gallia, et sequens dies festus sit Sanctorum Angelorum custodum pariter duplex minus, propterea P. Josephi Juvencius, Societatis Jesu, alique patres, qui ordinem divini officii componunt, pro declaratione infrascripti dubii S. R. C. supplicarunt : An secundæ vespas S. Remigii debeant

1. Elle est maintenant double-majeur.

esse partim de S. Remigio, partim de Sanctis Angelis, an vero totæ dici debeant de Sanctis Angelis cum commemoratione S. Remigii ? Et S. eadem R. C. respondit : Negative quoad primam partem; affirmative quoad secundam. Et ita decrevit et servari mandavit. Die 22 augusti 1741.

21. La S. C. autorise, à la demande de l'archevêque de Paris, la continuation de l'usage de la messe votive des SS. Anges, à la sépulture des enfants.

Parisien. S. R. C. respondit : Affirmative, sed celebrari debet missa votiva de Angelis. Atque ita declaravit atque indulsit. 8 febr. 1879.

22. La S. C. permet d'observer la coutume, mais à condition que la messe votive des SS. Anges ne sera lue ou chantée qu'aux jours permis par la rubrique, c'est-à-dire qu'elle est interdite aux jours doubles ou équivalents.

Aurelianen. S. R. C. respondit : Servetur consuetudo, sed missa votiva de Angelis legatur vel cantetur tantum diebus a rubrica permissis. Atque ita declaravit et rescripsit, die 30 januarii 1880.

23. Léon XII, cédant aux vœux du roi d'Espagne Ferdinand VII, le 22 mars 1825, accorda à l'Espagne l'office propre, sous le rit double de seconde classe avec octave, pour fêter l'Ange gardien du royaume le 1^{er} octobre : « Officium et missam, prout jacent, revisa, correctæ et emendatæ adprobavit et ab omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui ad horas canonicas recitandas tenentur in singulis Hispaniarum regi subjectis dominiis, kalendis octobris, quotannis in festo Angeli regni tutelaris recitari ac celebrari mandavit, ritu duplici secundæ classis cum octava. » Le 12 avril 1826, le même pape substitua l'hymne *Tibi Christe* à celle *Custodes hominum*, avec modification de la seconde strophe, dont la teneur fut établie par décret du 11 août 1860.

Granaten. In officio S. Angeli custodis, hujus regni titularis, quod die prima die octobris ex apostolica concessione in Hispania celebratur, hymnus vesperarum et matutini in pluribus editionibus sumitur ex festo SS. Angelorum custodum, sive ille qui incipit *Custodes hominum*; in aliis vero ex festo S. Raphaëlis archangeli, nempe ille cujus initium est *Tibi Christe*, sed loco 2æ strophæ legitur hæc alia... Quæritur ergo quænam ex his sit lectio authentica et sequenda? — Die 11 augusti 1860, S. R. C. respondit : Quoad primam partem dubii, utramque lectionem esse authenticam; quoad alteram partem, in casu sequendam esse lectionem hymni *Tibi Christe*, immutata secunda strophæ ut sequitur :

Collaudamus venerantes
Omnes cœli milites,
Sed præcipue custodem

Hujus regni et populi,
Qui, te jubente, a malis
Nos tueatur omnibus.

24. Enfin, en juillet 1883, la S. C., avec l'autorisation de Léon XIII, éleva la fête des SS. Anges gardiens au rit double majeur.

V

1. La fête des SS. Anges gardiens est fixée par le Martyrologe au 2 octobre : « Festum Sanctorum Angelorum custodum. »

2. Le bréviaire et le missel contiennent un office et une messe propres, intitulés : *In festo SS. Angelorum custodum.*

Les deux hymnes sont *Custodes hominum* pour les vêpres et *Æterne rector* pour les laudes. Elles ont pour auteur le cardinal Bellarmín.

Les leçons du 2^e nocturne sont empruntées à S. Bernard et celles du 3. à S. Hilaire.

3. A Rome, une église est dédiée sous le vocable de l'*Angelo custode* : elle donne son nom à la rue et est desservie par une archiconfrérie du même titre, qui porte un sac blanc. Construite en 1676, elle affecte en plan la forme circulaire et est surmontée d'une coupole. Dans le chœur est gravé, en forme épigraphique, le bref de Clément XI, qui accorde une indulgence plénière pour la fête.

Piazza écrivait, en 1713, dans l'*Emerologio di Roma* : « La fête se célèbre solennellement avec indulgence plénière à la belle église dite l'*Angelo custode* par la noble et très pieuse compagnie : le peuple romain y fait l'offrande d'un calice. De même, à San Stefano del Cacco, aujourd'hui et le dimanche suivant. A Sainte-Pudentienne, à sa chapelle. Au Gesù, à la chapelle des Vittori, dédiée aux Saints Anges et richement ornée de marbres. » (p. 616) ¹

1. A Bénévent, j'ai relevé aux archives métropolitaines, dans les procès-verbaux de visite du cardinal Orsini, cette inscription, fort bien choisie, qui décorait un autel dédié à l'Ange gardien : *Datus sum tibi ut precedam, et custodiam te in via et introducami te ad caelum.* (Exod., cap. xxiii, 20-23.)

L'*Archivio storico dell'arte*, Rome, 1894, page 370, a relevé dans les comptes de l'église de San Salvatore, à Bologne, qui appartenait aux chanoines réguliers du Saint-Sauveur, cette mention, en 1524, de l'ornementation de la chapelle de l'Ange gardien, sur l'autel de laquelle fut placé un tableau de l'Ange gardien peint par Jules Morini : « 1624. Spese fatte nella capellina picciola

VI

Des indulgences spéciales ont été octroyées par les souverains pontifes pour la récitation d'une prière au S. Ange Gardien. Voici ce qu'en dit la *Raccolta* officielle de M^{sr} Prinzivalli, traduction du chanoine Pallard, pp. 353-357 :

Si nous devons remercier Dieu de nous avoir donné un Ange Gardien, nous devons en même temps avoir pour cet Ange respect, amour, confiance, nous le rappeler souvent, implorer continuellement son assistance et l'invoquer par la prière si connue : *Angele Dei*, etc.

Pour exciter les fidèles à recourir souvent au saint Ange Gardien, Pie VI, *motu proprio*, par un bref du 2 octobre 1793, leur accorda l'indulgence de cent jours, chaque fois qu'avec un cœur au moins contrit, ils réciteront dévotement cette courte prière.

Sa Sainteté accorda à ceux qui l'auront récitée le matin et le soir pendant toute l'année, l'indulgence plénière dans la fête des saints Anges Gardiens (2 octobre), pourvu que, s'étant confessés et ayant communie, ils visitent ce jour-là quelque église ou oratoire public, et y prient pour le Souverain Pontife.

Par un autre bref du 20 septembre 1796, *motu proprio*, elle confirma tout ce qui précède, et ajouta l'indulgence plénière, à l'article de la mort, en faveur de quiconque aura récité fréquemment ladite prière pendant sa vie ¹.

Son successeur Pie VII, par un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 15 mai 1821, confirma non seulement de nouveau les indulgences que nous venons d'indiquer, mais accorda de plus aux fidèles qui

dell' Angelo Custode. A di 9 settembre, a Andrea Guerra, per l'ornamento di gesso con le sue cornici intorno la capella, l. 50. A di 30 settembre, per tanti pagati a M. Gio Filippo, per una ancona dell'Angelo Custode, di mano di Giulio Morini, l. 50. »

1. La collection authentique des décrets de la S. C. des Indulgences contient cette supplique et ce rescrit, sous le n° 390 et à la date du 11 juin 1796 :

« Beatissimo Patre, i devoti del S. Angelo Custode, prostrati al trono della Santità Vostra, premesso il bacio del S. Piede, supplicano la Santità Vostra a compiacere i loro vivi desiderii, con aggiungere alla grazia accordata da Vostra Santità di cento giorni a chi recita l'*Angele Dei*, per i fini stabiliti dalla Santità Vostra, con Suo Breve, con accordare l'Indulgenza Plenaria in articulo mortis, a chi in vita abbia frequentato la recita dell'antifona suddetta.

« Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. VI omnibus utriusque sexus Christianis fidelibus qui frequenter ac devote, vita eorum durante, præfatam antiphonam *Angele Dei*, etc., recitaverint, indulgentiam plenariam in mortis articulo lucranda, dummodo rite dispositi fuerint, benigne concessit. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione. Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Indulg., die 11 Junii 1796. J. B. Bussi Secret. »

réciteront au moins une fois le jour, pendant un mois entier, ladite prière *Angele Dci*, une indulgence plénière chaque mois, au jour qu'ils choisiront pour se repentir, se confesser, communier, et visiter quelque église, où ils prieront comme précédemment.

Ange de Dieu, qui êtes mon gardien, la divine Providence m'a confié à votre sollicitude; éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. Ainsi soit-il.

Angele Dci, qui custos es mei, me Tili commissum pietate superna, illumina, custodi, rege et gubernata. Amen.

Ange mon protecteur, ne m'abandonnez pas,
Éclairez mon esprit et conduisez mes pas.
Procurez mon salut, mon divin Tutélaire,
Inspirez-moi toujours le désir de bien faire.

VII

1. D'une manière générale, le rôle de l'Ange gardien, dans l'iconographie médiévale, se considère sous le quadruple aspect de la *vie*, de l'*agonie*, du *jugement* de l'*entrée au paradis*.

Dans le premier thème qui n'est pas commun, l'ange veille sur le sommeil des époux, comme le montre une miniature italienne du xiv^e siècle, reproduite dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay ou bien, comme dans les *Petites heures* du duc de Berry (*Bibl. Nat.*, ms. latin 18014), exécutées dans les dernières années du xiv^e siècle, on voit en miniature, au f^o 239, « le duc, debout, conduit par son bon ange » (*Le Manuscrit*, 1894, p. 91).

Le second thème se rencontre vers la fin du xv^e siècle¹, dans les gravures des incunables, principalement l'*Ars bene moriendi*. L'ange se tient au chevet du moribond, qu'il console et défend contre les assauts du démon. Puis il prend son âme pour la porter à Dieu².

1. *Le Manuscrit* cite ces trois miniatures de livres d'Heures du x^e siècle (1894, pp. 26, 27, 31) : l'ange gardien assiste celui qui lui a été confié, il l'empêche de tomber en enfer et emporte son âme dans ses bras. Voir, sur l'enlèvement de l'âme par les anges, Garucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. 1, pp. 293, 308.

Pour le xvi^e siècle, le fait suivant mérite attention : Mathieu Moulart, évêque d'Arras, inscrivait dans son testament, en 1596 : « Je recommande mon âme à Dieu, mon créateur et rédempteur, et à sa benoïste et très sacrée Mère, à mon bon Ange et à Monsieur Saint Mathieu. » (*Rev. bénédict.*, 1894, p. 313.)

2. Le *Bulletin monumental*, 1894, pp. 380-381, a reproduit cet extrait d'un contrat passé, le 10 février 1523, avec « Jehan le Moine, tombier », « pour la fourniture d'une tombe de liais, de 9 pieds sur 4 et demi, à deux personnages

Ce sujet est fréquent au moyen âge du XII^e au XV^e siècle au portail de nos églises : l'ange se tient près de S. Michel, peseur des âmes, et dispute au démon celle de son client : la main appuyée sur le plateau de la balance, il fait tous ses efforts pour qu'elle penche de son côté.

Enfin, il la fait entrer au ciel¹, où il lui présente une couronne comme récompense (cathédrales d'Amiens, Chartres, Orvieto).

Fra Angelico, pour peindre les joies du paradis, a imaginé une ronde d'anges et d'élus. Chacun est accompagné de son Ange gardien, qui le tient par la main. (De S. Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, planche XXIX.)

« Orcagna, dans le *Triomphe de la Mort*, au *Campo santo* de Pise, a imaginé autre chose encore : c'est dans les bras mêmes de leurs anges que les âmes bienheureuses jouissent de la béatitude céleste et qu'elles semblent attendre le grand jour où, réunies de nouveau à leurs corps, elles verront consommer leur triomphe. » (De S. Laurent, III, 259.)

2. Les monuments romains que j'ai à citer ne sont pas nombreux, je n'en compte que six : cinq tableaux et un bas-relief, deux du XVII^e siècle et le reste du siècle dernier.

Dans la galerie Colonna, Guerchin a peint, avec son talent ordinaire, un ange gardien, qui prend un enfant par la main et lui montre le ciel.

A l'autel du S. Ange gardien, dans l'église de Ste-Pudentienne, existe un bon tableau, daté de 1618 et donné par Antonio Lelio, de Fondi, comme l'atteste cette inscription :

. D^o. FRANCISCI .
. ANTONII . LELII .
. DE . FVNDI
1618

L'ange est vêtu d'une robe blanche et a les cheveux tressés ; les ailes volantes et les pieds nus, il attire un enfant à l'aide d'une petite

d'église, avec aube et chasuble, placés entre deux piliers garnis d'images ; un tabernacle avec un Abraham et un ange sur chaque personnage ». Ces deux anges sont évidemment les anges gardiens des deux chanoines de Rouen.

1. Chapelle Strozzi, à Santa Maria Novella de Florence, fresque d'Orcagna.
2. Donum.

ancre d'or liée à un ruban bleu et de l'autre main lui indique le ciel, objet de son espérance. L'enfant suit, entièrement nu pour témoigner sa misère et combien il a besoin de l'assistance céleste : son cœur qu'il a sur la main et l'aigrette de feu qui brille sur sa tête témoignent de son amour.

A S.-Sauveur à *ponte rotto*, l'autel des SS. Anges est orné, au retable, d'une toile, où l'ange, en aube et étoile croisée sur la poitrine, entraîne un enfant nu qui a peur.

A S.-Grégoire sur le Coelius, sur une toile du xviii^e siècle, l'Ange montre le ciel et prend l'enfant par la main pour le faire échapper au feu de l'enfer.

A l'*Angelo custode*, la toile du retable répète le bas-relief en stuc de la façade : l'enfant est effrayé à la vue d'un serpent sur lequel il va marcher, l'ange le saisit vivement pour l'arracher au danger et du doigt indique le ciel où il doit tendre et qui sera la récompense de ses efforts ¹.

Cette iconographie se résume ainsi : l'ange porte une robe ² ou une aube avec étoile, car il est le ministre de Dieu qui l'envoie au secours de l'homme; il détourne l'enfant du danger, feu de l'enfer ou serpent infernal, et, le prenant par la main, le conduit dans la vie jusqu'au ciel qu'il lui fait entrevoir; l'enfant est nu, comme un pauvre abandonné, mais son cœur et la flamme qui illumine son front disent que la charité divine l'a transformé. Je considère comme une puérité, d'un symbolisme mesquin, l'ancre au bout d'un ruban bleu, allusion au bonheur que procure l'espérance³.

VIII

M. d'Azambuja, en 1894, dans le n^o 212 du *Monde*, a parlé en ces termes de l'Ange gardien :

1. M. Clouzot, libraire à Niort, a publié le fac-simile d'une miniature de l'époque de Louis XIII, qui illustre les *Entretiens et instructions de l'ange directeur à l'âme spirituelle*. L'âme est une jeune fille effarouchée, qui s'abrite derrière l'ange, lequel, le bouclier au bras marqué d'une croix, les ailes frémissantes, fonce sur un dragon, irrité et sifflant, qu'il va transpercer de son javelot.

2. L'ange apparaît à Cornicille « in veste candida » (*Act. Apost.*, x, 30).

3. Le P. Cahier se contente de dire : « Les anges gardiens sont peints ordinairement avec un enfant, qui figure l'âme du fidèle confié à leur garde. » C'est un peu trop sommaire.

A la campagne — au moins dans la *vraie* campagne — ce n'est pas seulement entre gens connus qu'éclatent les manifestations de sympathie. Des inconnus se parlent, se saluent. Il semble qu'après un quart d'heure, une demi-heure de marche dans les chemins embaumés, on se sente tout disposé à aimer le premier être qui passera et à le lui faire entendre par une formule gracieuse. Parmi ces formules, il en est une que nous avons souvent entendue dans notre jeunesse. Nous ne savons si elle règne partout, mais elle est familière aux paysans, et surtout aux paysannes de Provence. Cette formule est bizarre au premier abord : *Bonjour e compagnie*, « Bonjour et compagnie ». Ces trois mots, harmonieusement modulés sur un rythme traditionnel, nous avaient d'abord intrigué. Nous avons essayé de nous l'expliquer à nous-même en supposant que la formule, mal prononcée, s'appliquait au seul cas où l'on rencontrait plusieurs personnes cheminant ensemble; auquel cas elle devait signifier : *Bonjour à la compagnie*. Nous admettions ensuite que, par extension, et sous l'influence de l'habitude, on en était venu à saluer de cette manière les personnes seules, ce qui ne signifiait plus rien.

Mais nos méditations philologiques étaient complètement en défaut, et l'explication de la formule, que nous n'avions pu deviner tout seul, nous a été donnée par des gens instruits du pays. L'expression *Bonjour et compagnie* n'est nullement altérée, et s'applique peut-être encore mieux au promeneur solitaire qu'aux promeneurs *en compagnie*. Le bon paysan qui le rencontre lui souhaite un bon jour, comme en tout pays, et, de plus, la *compagnie* de son Ange gardien, pour le préserver de tout accident physique ou moral. Nos braves ancêtres qui ont inventé cette salutation avaient les yeux plus clairs et plus perçants que les nôtres. A côté du voyageur, dans le chemin désert, ils savaient démêler la forme vague, mais rassurante, du vigilant gardien donné par Dieu au moindre de ses serviteurs, et, heureux de voir un de leurs semblables si bien escorté, ils lui souhaitaient tout naturellement de ne pas se séparer de son escorte.

Je ne suis pas bien sûr que cette interprétation *spirituelle* soit absolument exacte; en tout cas, elle est édifiante. Ne pourrait-on pas en proposer une autre, plus rationnelle et plus humaine? En effet, pourquoi souhaiter la compagnie de l'Ange gardien à celui qu'il ne quitte pas? Le souhait me paraît plutôt se rapporter au désir de voir qui est seul consolé par une *compagnie* quelconque, qui lui fasse oublier la longueur et l'ennui de la route.

S. AVERTIN

14

1. Anglais de naissance et diacre de saint Thomas de Cantorbéry, saint Avertin suivit en France le prélat exilé et persécuté. Après l'assassinat de son archevêque, il se fixa près de Tours, à Saint-Pierre de Vinzai, où il mourut. La paroisse qu'il avait évangélisée prit depuis le nom de Saint-Avertin, en reconnaissance des miracles opérés par la présence de son corps vénéré.

Une tradition locale, que l'on ne peut établir sur des témoignages écrits, mais qu'il serait téméraire de ne pas admettre, tant elle est vivace, rapporte que saint Avertin passa à Luigné et y fit jaillir une fontaine, nommée dès ce moment *Fontaine de Saint-Avertin*. « Nouvelle preuve, dit un écrivain distingué, de ce qu'il existe toujours un fond de vérité dans les plus vulgaires traditions, qui ne sont, après tout, que des habitudes de l'esprit public nées d'un fait, recueillies et transmises héréditairement. »

De nombreux pèlerins venaient chaque année, au jour de la fête (5 mai) ou, suivant leurs besoins, à des époques indéterminées, puiser de l'eau à cette fontaine et l'emportaient dans leurs maisons où elle servait à guérir de toute espèce de maux à la tête. Car telle était, par l'intercession de saint Avertin, l'efficacité de cette eau, et telle aussi, au témoignage des Bollandistes et de l'ancien office, imprimé par eux dans les *Acta Sanctorum*, telle était la spécialité de la protection du saint confesseur. Tout infirme de la tête trouvait donc, dans saint Avertin et l'eau de sa fontaine, à la fois le

1. *La fête de S. Avertin à Luigné (Maine-et-Loire)*. Angers, Barassé, 1859, petit in-8° de 45 pag. : extr. de *l'Union de l'Ouest*, tir. à 100 ex. — 3^e édit. Angers, Barassé, 1859, in-32 de 29 pag. avec une lithographie.

médecin et le remède. Les *voyages* ne discontinuaient pas à Luigné. Les uns s'y rendaient, parce qu'ils souffraient des yeux, les autres des oreilles, plusieurs de migraines violentes.

Les grâces obtenues étaient racontées et transmises de manière à former une suite à la tradition. De la fontaine, on allait à l'église remercier Dieu et saint Avertin de leurs faveurs. Du produit des aumônes, un autel fut érigé et une statue dressée : là se brûlaient les petites *chandelles* d'actions de grâces et de *neuvaines*.

Nous n'avons pas vu l'autel, démoli avec la vieille église romane, mais nous savons que la statue a été refaite sur la fin du xvi^e siècle. Cette statue, haute de plus d'un mètre et en pierre, représente saint Avertin avec le costume sacerdotal, l'amict, l'aube, le cordon et la chasuble, pour exprimer le ministère pastoral qu'il exerça à Vinzai. Sa main droite monte vers la tête, afin d'indiquer les maux dont il guérit, et sa main gauche tient le livre des *Evangelies*, qui rappelle ses fonctions auprès de saint Thomas de Cantorbéry.

La statue servait en même temps de reliquaire. Je ne saurais expliquer autrement l'ouverture qui, au-dessous de la poitrine, communiquait à une cavité carrée, pratiquée avec une intention évidente dans le corps même de la statue. Je suppose que là reposaient, enveloppées dans un suaire de soie, — car l'usage n'existait pas encore d'exposer les reliques à découvert — quelques parcelles des ossements de saint Avertin. L'ouverture extérieure permettait de passer dans le reliquaire un chapelet, une médaille, un ruban, et de mettre ces objets en contact avec les saintes reliques.

Cette supposition que je hasarde n'est pas entièrement gratuite ni dénuée de fondement. Sans parler des textes qui en font foi pour certaines églises de Rome et de l'Italie, au moyen âge, je puis citer, à l'appui de mon observation, un tableau peint sur bois et à peu près contemporain de notre statue, que l'on voit à Paris, au Musée de Cluny. A Paris, il ne s'agit pas d'une statue, mais d'un autel, où dort un saint. La pensée n'est pas différente.

2. Dieu permit, il y a une vingtaine d'années, que le culte de saint Avertin fût profondément altéré, je ne dis pas anéanti, car la foi de la population survécut aux tristes circonstances qui amenèrent l'ensevelissement de la statue et la suppression de la fontaine. Devons-nous nous en plaindre ? Non, assurément. Ce moment d'é-

garement a provoqué une de ces manifestations éclatantes qui font époque dans les chroniques d'une paroisse, un ravivement dans la confiance populaire et une plus grande joie de voir d'antiques et vénérés souvenirs restaurés et remis en honneur.

La statue plaisait tellement aux habitants de Luigné qu'ils ne comprenaient pas saint Avertin autrement qu'ils le voyaient tous les jours. Leur dévotion était identifiée à la statue. Ce fut une véritable rumeur dans la paroisse, presque un soulèvement — bien légitime — quand, sous l'influence d'un goût très contestable, car franchement le saint n'était pas laid, une personne, à qui sa position semblait attribuer assez d'autorité pour cela, s'avisait d'enterrer la statue de saint Avertin sous le maître autel, alors en construction. Cet acte *privé* n'était rien moins qu'une usurpation sur le droit, qui défend de changer des vocables établis, en substituant saint Joseph à saint Avertin, et une usurpation sur la hiérarchie, car cette œuvre clandestine n'avait pas la sanction officielle de l'évêché.

Le propriétaire du champ où coulait la fontaine réclama son terrain. Peu lui importait le concours des fidèles : il voulait quelques épis de plus dans ses gerbes. La fontaine fut comblée.

Naturellement, on cessa d'aller à la fontaine tarie. Mais quand les gens de Luigné passaient devant, ils hochaient la tête et disaient avec un air moqueur : *Le saint se venge, il ne peut rien pousser sur la fontaine*. Et, en effet, il n'y croissait qu'une herbe inutile¹.

L'autel, transformé en tombeau du saint, devint le lieu des pèlerinages. On ne voyait plus la statue, mais on y croyait encore, et

1. Le curé de Luigné m'écrivait le 27 novembre 1879 : « J'ai un renseignement précieux à vous donner, qui servira à l'histoire du culte de S. Avertin ; il est dû à madame Perrault, de Doué, qui est venue aujourd'hui faire un voyage. Dans le village de Rallay, paroisse de Morton, au diocèse de Poitiers, près Loudun, existe une chapelle consacrée à saint Avertin ; chaque année, le dimanche qui suit le 5 mai, voit se réunir une foule de pèlerins ; on prie le saint pour la délivrance des maux à la tête. Sa statue n'a pas été plus respectée qu'à Luigné : un stupide paysan la plaça sur un tas de chanvre avec d'autres pierres, car cette plante a besoin d'être entièrement submergée pour que la *fillasse* se détache de la tige. Depuis ce temps, on a remarqué que la pluie ne manque guère de tomber le jour de la fête. La statue a été tirée de l'eau, cette dame Perrault l'a vue mutilée dans la chapelle.

« Rallay possède aussi une fontaine de S. Avertin, elle est sous le mur de la chapelle. Cette dame m'a dit qu'elle irait dans son pays pour voir où en sont les choses. »

les *voyages* continuaient avec une foi d'autant plus louable et vive qu'aucun objet matériel ne la fixait.

3. Cet état de choses, si affligeant pour la piété, durait depuis vingt-deux ans, lorsque, sur une parole partie de haut, de l'évêché même, sur un désir exprimé de voir la population satisfaite dans son antique dévotion, le rév. M. Conin, curé de Luigné, crut le moment opportun pour renouer la tradition momentanément interrompue et ranimer le culte de saint Avertin.

Aux premiers mots tombés de la chaire, voilà que toute la population s'ébranle, insiste, veut son saint, réclame la fontaine, et, pour suivre dans cette affaire une marche régulière, signe spontanément la pétition par laquelle M. le maire redemande officiellement à Sa Grandeur M^{gr} l'évêque d'Angers, au nom de ses administrés, le culte d'autrefois. M. le curé, de son côté, supplie au nom des fidèles. L'autorité ecclésiastique et l'autorité civile étaient d'accord pour montrer la pensée unanime de Luigné.

Ce fut une grande consolation pour le premier pasteur du diocèse, si zélé pour la gloire des saints, que cet ébranlement général et cette requête, qui allaient rendre au pays son patron et son protecteur. Aussitôt reçue, la pétition fut octroyée, contresignée, scellée du grand sceau. L'œuvre allait désormais marcher à grands pas.

Œuvre toute spirituelle d'abord, car les habitants de Luigné eurent à cœur de célébrer la fête de saint Avertin avec une conscience pure et tranquille. Tant il est vrai que les saints protègent visiblement les peuples qui leur sont dévoués, en suggérant avant tout de remplir les devoirs de chrétien.

Œuvre généreuse, qui imposa à chacun un sacrifice volontaire pour entourer le saint de toute la pompe possible au jour de sa réhabilitation, et lui assurer dans l'avenir un trône d'honneur.

Un autel en plâtre, du prix de 300 fr., fut élevé dans la nef et paré au retable de guirlandes et de motifs empruntés en partie à l'art ogival.

M^{me} Ruffin envoya trois nappes d'autel, sorties des meilleures fabriques de Lyon.

Le saint mutilé fut amené à Angers, où, sous mes yeux et par les

soins intelligents de M. Chapeau, et grâce à la générosité des demoiselles Auriou, il reprit son aplomb, car il avait été coupé en deux, vit s'effacer les injures de l'indifférence et de l'oubli, et reparut *vivant*, lorsque M. Guérif eut animé sa figure et ses vêtements par des couleurs habilement nuancées. Aussi n'y avait-il qu'une exclamation lorsque saint Avertin revint dans la paroisse : *Oh ! qu'il est beau notre saint Avertin ! Quelle bonne figure ! Comme il nous regarde !*

Les jeunes gens achetèrent un drapeau. Les jeunes filles ne voulurent pas rester en arrière et payèrent la bannière.

La bannière, exécutée sous ma direction, mérite une mention particulière par la nouveauté de sa forme, l'éclat et l'élégance de ses broderies. On avait oublié, dans ces derniers temps, qu'une bannière doit reproduire les couleurs liturgiques des saints qui y sont représentés. Le velours rouge avait séduit les fabriciens. A Luigné, la sainte Vierge, titulaire de l'église, et saint Avertin, confesseur, exigeaient la couleur blanche. Le fond de la bannière fut donc choisi en moire blanche, et diversifié de rinceaux fleuris, où l'or se mêle aux nuances de la soie. Le dessin, exécuté par M. Joyau, emprunte ses combinaisons à l'époque de saint Avertin, le XII^e siècle : c'est la transition du roman au gothique, il n'y a plus la lourdeur des types du XI^e siècle, il n'y a pas encore la légèreté ni le délié de ceux du XIII^e. Habituees déjà à cette broderie, les religieuses Carmélites d'Angers ont parfaitement interprété le dessin. Les deux sujets, encadrés dans une auréole elliptique, sont peints sur toile et à la cire. La Vierge, assise sur un trône, tient l'enfant Jésus, qui bénit. Le champ est bleu, semé de lunules et d'étoiles, car Marie est proclamée par l'Eglise *belle comme la lune, étoile de la mer*. Une inscription en lettres onciales, rouges comme une rubrique, la nomme : † SCA. MARIA. MATER. DEI. S. Avertin porte le livre des Evangiles et appuie sa tête pensive dans la paume de sa main droite. On lit au-dessous de ses pieds, posés sur des nuages ondulés : † SCS. AVERTINVS. La bannière a été confectionnée avec beaucoup de soin par MM. Catois et Pelletier.

Deux mille médailles avaient été commandées par moi à l'effigie de St Avertin, à la date du 8 mai 1859, et au nom de la paroisse de Luigné. Malheureusement, elles ne sont pas arrivées assez tôt pour

la cérémonie, et la paroisse a été privée d'un souvenir que chacun eût été heureux d'emporter.

La fontaine, abandonnée généreusement aux pèlerins par MM. Chiroto et Grimaud avec la portion de terrain qui l'entourne, afin d'en rendre l'accès plus libre et plus facile, fut nettoyée, débarrassée des pierres qui l'obstruaient. Dès les premiers coups de pioche, l'eau jaillit abondante et limpide. Pour protéger l'eau de toute souillure, un mur fut élevé autour. La croix qui surmonte la voûte en abside attestera désormais que ce lieu est béni.

Tous ces préparatifs terminés, la cérémonie fut fixée au dimanche qui suivait immédiatement le 5 mai, jour auquel l'église de France a inscrit saint Avertin dans son Martyrologe.

4. Le dimanche 8 mai 1859, tout le bourg de Luigné était en fête. Un drapeau flottait sur la vieille tour de la baronie. Des allées de sapin conduisaient à des arcs de triomphe, parés de fleurs, de couronnes, d'inscriptions. Les chemins, d'ordinaire raboteux, avaient été passés à la herse, qui en avait aplani les aspérités, puis sablés et couverts de feuillages, à la manière romaine. Un porche improvisé précédait l'église. On y lisait, sur une banderole, au milieu des étendards, cette joyeuse acclamation : VIVE SAINT AVERTIN !

L'église elle-même, jonchée de fleurs et de verdure, avait ses murs tapissés de jeunes sapins ; des guirlandes, des couronnes et des lustres pendaient à la voûte, et, au tref, une inscription en gros caractères redisait l'enthousiasme et le sentiment vrai de toute la population : HEUREUX JOUR QUI NOUS REND SAINT AVERTIN.

Sur une estrade préparée à l'entrée du sanctuaire, la statue de saint Avertin brillait au milieu des cierges offerts par la piété des fidèles. De chaque côté figuraient les dons des jeunes gens et des jeunes filles, la bannière et le drapeau.

Deux ecclésiastiques (le premier vicaire général et l'historiographe du diocèse) avaient été envoyés par l'évêché pour rehausser la solennité et témoigner combien était sympathique cette réhabilitation.

A dix heures, l'office commença par diverses bénédictions, dont la place était naturellement avant l'accomplissement de tout acte liturgique. Le Rituel romain et le supplément autorisé par la Sacrée Congrégation des Rites pour le diocèse d'Angers fournirent les

formules avec lesquelles furent bénits la statue renouvelée de saint Avertin, la bannière de la paroisse, l'étendard des jeunes gens, les chapelets de dévotion, les rubans bleus que chaque femme ou fille tint à honneur de porter en sautoir comme livrée du saint patron et le pain, présenté par les demoiselles Auriou pour être distribué pendant la messe.

Dès midi, l'affluence était considérable. Toutes les routes amenaient à Luigné les habitants des paroisses voisines. Doué, Gennes, Brissac, Saulgé, les Alléuds, Chavagnes, y étaient représentées. Faye y avait envoyé sa musique militaire, qui donna tant d'éclat aux vêpres et à la procession. On estime de trois à quatre mille environ le nombre d'étrangers venus à la cérémonie de Luigné; aussi un des assistants disait-il dans un style pittoresque : *Il y a autant de monde qu'au jugement dernier.*

Les vêpres furent chantées solennellement à trois heures, avec concours de clergé et de peuple. Puis la procession se mit en marche et défila dans cet ordre : les échelettes, sonnées pendant tout le chemin; deux tambours battant aux champs; la bannière, au milieu des jeunes filles en blanc; quelques groupes de femmes; les petits enfants de l'école, avec des oriflammes en main; le drapeau des jeunes gens, en avant d'une garde d'honneur, armée de fusils enrubannés et fleuris, et commandée par un soldat en retraite; la statue du saint, portée par les notables sur un brancard décoré avec goût; le clergé chantant les litanies des saints et, à la suite du maire et de l'adjoint en écharpe, une foule considérable d'hommes.

De chaque côté des rues et des chemins se tenaient les curieux, nombreux et pressés, avides de voir le *saint* et se retrouvant de distance en distance sur son passage.

La procession fit le tour du bourg et s'arrêta à la fontaine, que M. Bompois, vicaire général, bénit, la dédiant solennellement à saint Avertin qui en avait perdu le patronage. Puis elle retourna à l'église, au chant du *Te Deum*, en signe d'actions de grâce d'une réhabilitation si complète et si favorablement accueillie.

Jusqu'au soir la fontaine fut assaillie par les pèlerins, qui en prenaient l'eau pour se frotter la tête, en boire, en conserver et en porter dans leurs familles et leurs maisons.

Au retour, M. le vicaire général monta en chaire et c'était plaisir

de voir, malgré la multitude trop nombreuse pour l'enceinte resserrée de la petite église, l'attitude recueillie et silencieuse de tous, l'attention que chacun portait aux paroles profondément senties qu'une telle fête inspira au prédicateur. Après avoir remercié la paroisse de tant d'empressement et de foi, M. Bompois esquissa en quelques mots la vie de saint Avertin et les bienfaits qu'il répandait sur ceux qui l'invoquaient. Il termina en recommandant de mériter ces faveurs par l'observation de deux grandes lois trop facilement enfreintes de nos jours : le repos du dimanche et l'abstention du blasphème.

Le salut du Saint-Sacrement termina l'office public, et non la dévotion privée, car dix heures sonnaient et l'église n'était pas encore fermée : les fidèles y venaient prier saint Avertin, lui offrir quelques pièces de monnaie et faire brûler des cierges en son honneur.

Trois feux de joie avaient été dressés sur les hauteurs de Luigné. A la nuit, ils furent allumés simultanément par l'historiographe du diocèse, promoteur de la fête, le curé de la paroisse et le maire de la commune. Un surtout par sa hauteur, le nombre de ses fagots, disposés au sommet d'un grand peuplier, en forme d'étoile, attirait l'attention. Quelques fusées lancées en l'air et des décharges de poudre ajoutèrent à la joie excitée dans la foule compacte par une succession de cérémonies inusitées jusqu'alors dans la paroisse.

Puissent tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à une si touchante cérémonie et de prendre part à une fête si pleine de foi et de pieuses démonstrations, retrouver dans cette chronique trop courte, mais exacte, un souvenir de leurs impressions du moment !

Daigne le lecteur, après avoir prié pour ses propres besoins, ne pas oublier Monseigneur l'Evêque d'Angers, M. le Curé de Luigné et l'ancien Historiographe du diocèse, à qui la paroisse est redevable du rétablissement du pèlerinage de saint Avertin !

5. Toute atteinte au culte de saint Avertin devient dès maintenant impossible. La statue replacée sur son autel, et la fontaine ouverte aux fidèles qui ont confiance dans la vertu de son eau attirent constamment de nombreux pèlerins. Heureux le peuple qui honore ainsi ses saints et mérite par sa fidélité d'abondantes bénédictions.

Bénédictions qui se traduisent sans cesse par des grâces spirituelles, des guérisons inespérées, des secours vraiment providentiels. Or

tout cela est la récompense de cette foi vive qui donne la force d'entreprendre de longs voyages, même à pied, pour venir saluer saint Avertin dans l'église où il se plaît à répandre ses faveurs, entendre la messe à son autel, faire brûler en son honneur des cierges ou des chandelles de neuvaines, boire de l'eau de la fontaine, en emporter chez soi ou s'en servir pour laver la partie malade ; puis revenir, guéri ou soulagé, suspendre un ex-voto d'actions de grâces, en guise de trophée, près du saint dont on célèbre la naissance.

Voilà ce qui se passe tous les jours de l'année et ce qui a valu à saint Avertin le titre de *Patron de la paroisse*, titre acclamé à l'unanimité par tous les habitants de Luigné, et sanctionné, le 1^{er} septembre 1859, par Sa Sainteté Pie IX, qui autorise la célébration de la fête de saint Avertin, le 5 mai ¹ de chaque année, avec translation de la solennité au dimanche suivant, conformément au concordat.

II²

1. Saint Avertin naquit en Angleterre de parents nobles et pleins de religion ³, qui ne firent pas difficulté de laisser leur jeune fils se consacrer à Dieu dans un monastère de chanoines réguliers de la congrégation de saint Gilbert ⁴. C'est là que le trouva l'illustre archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui l'attacha à sa personne, lui conféra l'ordre du diaconat et ne voulut pas d'autre compagnon de son exil que lui, quand, obligé de quitter l'Angleterre pour fuir l'injuste persécution du roi Henri II, il partit nuitamment, et, après seize jours de marche nocturne, car il se cachait pendant le jour, arriva en France sur une frêle barque que deux prêtres

1. Jour anniversaire de sa mort. Ce jour est celui que la tradition a fixé et qu'ont adopté les martyrologes et les Bollandistes.

2. *Notice historique sur S. Avertin, patron de Luigné*. Angers, Barassé, 1860, in-18^e, 4^e édit. de 33 pag., avec une lithographie; 5^e édit., Angers, Lachèse, 1874, in-18 de 35 pag.

3. « Beatissimus Christi confessor Avertinus in majori Britannia ex nobilibus valde ac religiosis parentibus ortus est » (Bollandistes, *Acta Sanctorum maii*, die 5, t. II, pp. 55-56.)

4. Godescard, *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints*. Lille, 1824, t. IV, p. 137. — « Canonicus regularis sancti Gilberti, ad ordinem diaconatus evectus. » (Propre des Saints de l'archidiocèse de Tours, approuvé par la S. C. des Rites, le 20 août 1857).

dévoués conduisaient ¹. Or, au milieu de ces tribulations et de ces fatigues, Avertin fut son unique consolation, *uno dumtaxat fratre ferente solatium*, rapporte son chroniqueur. C'était en 1163.

L'année suivante, le pape Alexandre III tenait un concile à Tours, et invitait saint Thomas à y siéger ². Le disciple ne se sépara pas de son maître ³, et tous les deux édifièrent par leurs vertus, autant qu'ils éclairèrent par leur science, cette illustre assemblée.

Deux ans après, en 1166, le Pape regagnait l'Italie, emportant dans son cœur l'affection de ces deux saints personnages, qui, à des titres divers, avaient su se faire estimer et chérir du Pontife. Aussi ce fut avec une vive satisfaction qu'Alexandre III reçut saint Avertin, que saint Thomas envoyait en message près de lui comme son représentant ⁴ pour prendre ses conseils dans la conduite des affaires religieuses qui avaient motivé sa disgrâce, et savoir de sa haute sagesse les moyens à employer pour terminer, sans blesser les droits de la conscience et de l'équité, la fâcheuse querelle suscitée par de vils courtisans.

Néanmoins étant retourné en Angleterre, saint Thomas succomba le 29 décembre 1170, sous le fer des seigneurs qui depuis longtemps méditaient sa mort et en avaient arraché la sentence au roi trop faible. Saint Avertin, qui n'avait pas abandonné son archevêque durant ce long exil de sept ans ⁵, avec lui aussi s'était réjoui de revoir la patrie absente ⁶. Mais cette mort cruelle le rappela à ses premiers engagements, et bientôt, s'exilant volontairement d'un sol souillé par le meurtre et la vengeance, il revint en Touraine, séduit par les souvenirs qui lui restaient de la foi des populations, de la beauté du site et surtout du voisinage du tombeau de saint Martin ⁷.

1. « Nocte fugam aggressus est, uno dumtaxat fratre ferente solatium; et diebus delitescens et noctibus iter peragrans, post diem sextum decimum portum Sanwici pervenit, et, cum potiores vectores non haberet ad manum, in fragili cymbula a duobus sacerdotibus trajectus fuit in Flandriam. » (*Bolland.*)

2. « Sanctum Thomam, libertatis ecclesiasticæ acerrimum propugnatores, ad concilium Turonense, ab Alexandro tertio invitatum, secutus. » (*Propre de Tours.*)

3. « Beatissimi martyris Thomæ Cantuariensis archiepiscopi discipulus. » (*Bolland.*)

4. « Internuncium. » (*Bolland.*)

5. « Qui quoniam pro justitia et libertate ecclesiastica septennio exulantem secutus archiepiscopum, ærumnis ejus multipliciter communicavit. » (*Bolland.*)

6. « Cum eodem postea in patriam reversus est. » (*Propre de Tours.*)

7. « Loca beati Martini habitatione consecrata visitavit. » (*Ibid.*)

Saint-Pierre-de-Vinçai ¹, peu distant de la ville de Tours, lui offrit pour retraite la solitude de ses bois, tout en l'occupant aux travaux du ministère évangélique. Touché de compassion pour les pèlerins, qui manquaient de tout, il les recueillait et devenait leur serviteur ². Aux infirmes il prodiguait les soins les plus empressés : aussi souvent Dieu bénit son zèle et sa charité par le don des miracles. On cite la patience avec laquelle il instruisait les habitants de la campagne, grossiers encore et peu civilisés. Sa douceur et sa bonté leur firent aimer et pratiquer les vertus chrétiennes ³.

Appelé au sacerdoce, saint Avertin s'y prépara en s'éprouvant lui-même par le renoncement aux jouissances terrestres et la pratique constante de la mortification, afin que son corps purifié fût ainsi transformé en une hostie vivante et un sanctuaire immaculé, digne de l'Agneau sans tache. Il s'arma de l'oraison pour combattre la concupiscence, et puisa dans la prière le secours le plus efficace pour assimiler sa chair à celle de Jésus-Christ ⁴.

Mais Dieu l'arrêta dans le cours de ces rudes épreuves, et ne permit pas qu'il parvint au redoutable honneur et au glorieux fardeau du sacerdoce ⁵. Le saint confesseur mourut à Vinçai, vers

1. « Avertinus Turonos iterum venit et in pagum sancti Petri de Vinceyo nuncupatum, non longe ab urbe, secessit. » (*Propre de Tours.*)

2. « Pio erga miseros præsertim peregrinos intentus affectu, nulla his unquam visus est ope defuisse; ita ut gratia sanitarum etiam clarus haberetur. » (*Ibid.*)

3. « Illic reliquum vitæ suæ tempus mira animi patientia impendit, ut agrestes homines christianis moribus imbueret. » (*Ibid.*)

4. « Qui quidem Avertinus ad sacerdotalem gradum vocatus, ut irreprehensibiliter ministerium impleret, ac primum in semetipso probatus, corporis et sanguinis Domini sacramentum sibi ad meritum et aliis ad remedium manducaret; corpus proprium velut hostiam Deo viventem et placitam, mundo et vitiis et concupiscentiis crucifixam, orationum armis et laborum victimis jugiter immolabat. » (*Bolland.*)

5. « Quod igitur in prima lectione dicitur ad sacerdotalem gradum vocatus, intentionem indicat eum qua ad sacros ordines suscipiendos accessit; licet ad eorum præcipuum, quo aspirabat, non pervenerit, exilio primum, dein morte præventus in Gallie partibus. » (*Bolland.*)

Les auteurs ecclésiastiques nomment toujours saint Avertin *diacre et confesseur*. Ainsi Grevenus, dans son supplément au Martyrologe d'Usuard; Molanus, dans ses notes sur le même Usuard; Canisius, dans son commentaire sur le martyrologe allemand; Philippe Ferrari, dans son catalogue des Saints non insérés au martyrologe romain, et du Saussay, dans son supplément au martyrologe gallican.

1189, épuisé par une succession non interrompue d'austérités et de fatigues, qui avaient délabré son corps et ruiné sa santé ¹.

Vinçai fut aussi le lieu de sa sépulture, favorisée bientôt, par son intercession, de grâces si nombreuses et si fréquentes que la population reconnaissante adopta, pour désigner cette localité, le nom même de son bienfaiteur ². Dès la fin du XIII^e siècle, l'église et la paroisse n'étaient plus connues que sous la dénomination de *Saint-Avertin*.

2. Jusqu'au XVI^e siècle, le corps de saint Avertin paraît avoir reposé dans son église, d'où il fut tiré pour être jeté au vent ou brûlé par les Huguenots ³, qui s'acharnèrent partout avec rage contre les statues des saints et leurs reliques.

Un morceau du chef subsistait cependant encore, au moment de la révolution, dans l'église de Bougival, au diocèse de Versailles ⁴. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de Paris*, tome VII, le dit expressément : « L'on y voit son buste de bois doré, élevé au-dessus du retable, avec une capsule de reliques sous ce buste ; mais la principale relique consiste dans un morceau de son chef, renfermé dans la tête de cette figure et qu'on aperçoit sous un cristal. »

Ces précieux restes ont disparu comme le corps entier, en sorte qu'il m'a été impossible de procurer à la paroisse de Luigné la *relique* qu'elle désirait si légitimement, comme complément du culte qu'elle a voué à saint Avertin.

3. Le culte par lequel les populations vénèrent un saint qu'elles affectionnent se constate de plusieurs manières. Et d'abord on célèbre sa fête à un jour déterminé et son nom est inscrit dans le ca-

1. « Vitæ suæ finem invenisse in illo diœcesis Turonensis vico, ibique tumultum claruisse miraculis. Qui... contracta... ex iis ærumnis et itinerum laboribus in valetudine obiit, confessoris titulo jure honoratur. » (*Bolland.*)

2. « Ibidem sepultus ecclesiam et pagum suo deinceps nomine commendavit. » (*Bolland.*)

3. « Non sepulcrum sancti, non ossa ad venerationem servata, hæc enim omnia abstulisse et abolevisse videtur feralis ille Hugonottarum turbo. » (*Bolland.*)

4. *La Semaine religieuse*, t. VII, p. 479. — M. Léon Maret, vicaire de Bougival, nous écrivait le 18 février 1860 : « On invoquait jadis S. Avertin contre les maux de tête, les vertiges et les maladies qui sévissaient sur les animaux. Nous faisons sa fête le 5 mai, comme patron de la paroisse. Nous avons une chapelle bien modeste dédiée en son honneur et une confrérie qui porte son nom. On vient encore l'invoquer à Bougival, mais le pèlerinage est loin d'être ce qu'il a été autrefois. »

lendrier du diocèse. Il est facile de s'en convaincre par la lecture des Missels angevins de 1523 et 1533 ¹ et du Bréviaire de l'abbaye de Fontevraud ².

Puis des chapelles sont dédiées et des autels fondés sous son vocable. C'est ainsi qu'il fut fait à Angers dans l'église Saint-Maurille ³, à Saumur dans celle de Saint-Nicolas ⁴, à Luigné et à Corzé ⁵.

Des statues sont élevées sur ces autels ou placées isolément sur des consoles, afin que les fidèles aient sous les yeux leur saint protecteur, quand, venus de loin en *voyage*, ils joignent à leurs prières ferventes l'offrande accoutumée de cierges et de *neuvaines*.

Mais surtout la confiance augmente, si, comme à Luigné et à Rallay ⁶, l'eau limpide d'une fontaine, placée sous le patronage de saint Avertin, semble être le remède proposé à tous les pèlerins pour la guérison de leurs infirmités et le canal presque infaillible des faveurs sollicitées.

4. Dieu permet, dans son inépuisable bonté, que les saints aient pour ainsi dire des spécialités dans leur protection, dont rien pourtant ne limite l'étendue, et qu'on soit porté à les invoquer pour la guérison d'une maladie déterminée plutôt que pour toute maladie en général ⁷.

Depuis plusieurs siècles, sinon depuis l'époque où il vécut, *ab ineuntibus temporibus usque nunc*, saint Avertin est en possession et jouit de la réputation méritée de détourner, peut-être par allusion

1. Au musée ecclésiologique du diocèse d'Angers que j'ai fondé.

2. *Breviarium Dec dicatarum virginum ordinis Fontisebraldi*, Parisiis, 1526 (Bibl. Ste Geneviève, à Paris, BB. 1440).

3. « Ceux qui sont sujets aux maux de tête font leur voyage à Monsieur saint Avertin, qui est prié dans l'église de Saint-Maurille. » (Texte d'un manuscrit du xvii^e siècle, cité par Pantin de Soland dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*.)

4. « Chapelle Saint-Avertin ». (*Pouillé du diocèse d'Angers*, 1783, p. 77.)

5. « Chapelle Saint-Avertin ». (*Ibid.*, p. 23.)

6. Rallay n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, par Rédet.

7. Ainsi, pour ne parler que du diocèse d'Angers, à Nuillé, on invoque saint Fiacre contre la colique; à Martigné, saint Lien contre les humeurs froides; à Saint-Barthélemy-lès-Angers, le saint apôtre de ce nom contre la peur; à Aoverse, saint Roch contre les maladies contagieuses; à Saint-Hilaire-des-Grottes, l'évêque de Poitiers, pour les femmes qui n'ont pas de lait; à Saint-Laud d'Angers, saint Eutrope contre l'enflure; à Saint-Léonard-lès-Angers, le même saint contre les douleurs; à Noyant, sainte Madeleine contre la grêle; aux Rosiers, sainte Baudruce contre la coqueluche, etc.

au radical de son nom latin, *avertere*, tout mal de la tête, quel qu'il soit, physique ou moral, spirituel ou matériel¹. Sa vie, racontée par les Bollandistes, en fait foi, non moins que l'office liturgique qui exalte les prodiges opérés par son intercession et les ex-voto en cire appendus près de sa statue vénérée dans l'église de Vinçai².

Or, cette invocation était aussi générale qu'invariable, puisqu'elle s'étendait non seulement à Luigné et au diocèse d'Angers, mais encore aux diocèses de Tours, de Poitiers, de Versailles et de Chartres.

5. Il s'ensuit tout naturellement que la statue de saint Avertin dut le représenter indiquant par un geste la faveur dont il était si prodigue. Il nous reste en Anjou quatre statues ou statuette qui le montrent portant sa main à la tête ou la soutenant, pour désigner que là est le siège du mal dont il délivre, ou que la tête est la partie endolorie, souffrante, qui a besoin de son assistance.

Les deux plus anciennes représentations de saint Avertin datent de la fin du xv^e siècle; l'une, en bois, est sculptée au dossier des stalles de St-Pierre-de-Saumur; et l'autre, taillée dans un bloc de pierre, orne le transept méridional de l'église de Trèves. Plus récente, la statue restaurée de Luigné ne remonte pas au-delà du xvi^e siècle, et le style de celle de l'église de Corzé me la fait attribuer au xviii^e. Le saint Avertin en pierre que j'ai vu dans la sacristie de l'église des Essarts (Indre-et-Loire) n'est pas antérieur au xvii^e.

Diacre de saint Thomas de Cantorbéry, saint Avertin est encore caractérisé par les insignes de son ordre : l'aube, la *dalmatique* et le *livre* des Évangiles³. Si la statue de Luigné, mutilée à une époque déjà reculée, n'a pas modifié son costume, en taillant la dalmatique comme une chasuble, il faudrait voir dans ce vêtement l'indice du ministère paroissial qu'il exerça à Saint-Pierre-de-Vinçai⁴.

1. « De miraculis spiritualibus ac corporalibus... hic sanctus claruisse indicatur. » (*Bolland.*)

2. « Maxime vero capitis dolorem aut infirmitatem sustinentibus templum gloriosi confessoris devote visitantibus, ab ineuntibus temporibus usque nunc, idem D. N. Jesus Christus opitulari non desistit. » (*Bolland.*). — « Ægros sanat, confortat flebiles, capitibus affert lætitiā, sic adjuvat infirmos, debiles, impetrando de culpis veniam. » (*Ibid.*) — « Sed statuam venerationi propositam (dans l'église de Vinçay, au xvii^e siècle), et circum ea anathemata plurima, capita præsertim ex cera, eo quod doloribus capitis mitigandis potissimum invocetur. » (*Bolland.*)

3. « Statua... representat (à Vinçay) sanctum vestitum dalmatica, ritu diaconali. » (*Ibid.*)

4. La suite de la brochure reproduit la fête de S. Avertin à Luigné.

III

Prière à saint Avertin, extraite de son ancien office¹, et autorisée par Mgr l'évêque d'Angers, pour la récitation privée².

Antiphona ³

Avertini solemnibus
Exultent nostri spiritus.
Poscentes precibus piis
Ut nos adjuvet cœlitus,
Impetratis remediis,
Et nos liberet penitus
A capitis molestiis
Quibus mundus est subditus.

Oratio.

Aures pietatis tuæ, quæsumus,
Domine, supplicationibus inclina, ut
qui peccatorum nostrorum flagitiis
percutimur, intercedente Avertino,
confessore tuo, ab omnibus capitis
totiusque corporis et animæ dolo-
ribus atque adversitatibus universis,
miserationis tuæ gratiâ liberemur.
Per Dominum.

Antienne.

Au jour de la fête de saint Avertin, que notre esprit tressaille de joie. Demandons-lui par nos pieuses prières que, du haut du ciel, il nous aide en obtenant un remède à nos maux et qu'il nous délivre tout à fait des douleurs de tête auxquelles le monde est sujet.

Prière.

Seigneur, nous vous en prions, prêtez à nos supplications une oreille compatissante, afin que nous, qui sommes accablés sous le poids de nos péchés, par l'intercession de saint Avertin, votre confesseur, et la grâce de votre miséricorde, nous soyons délivrés de toutes les douleurs de la tête, du corps et de l'âme, et de toute adversité. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

IV

Pour exciter la dévotion des fidèles envers S. Avertin, j'ai fait faire plusieurs images qui le représentent.

La première, annexée à la brochure de 1839, 3^e édition, est une lithographie, dessinée par Joyau et exécutée chez Barassé; il en a été fait un tirage à part considérable, pour pouvoir la mettre dans les paroissiens et autres livres d'église. Le modèle a été emprunté à

1. Cet office manuscrit était incomplet et mutilé lorsque les Bollandistes l'ont recueilli et publié au xvii^e siècle. Ils ne lui assignent aucune date. Cependant, en raison de son style et de ses rimes, je ne le crois pas postérieur au xiii^e siècle, si même il ne remonte pas à la fin du xii^e.

2. Je l'ai répétée dans les brochures et sur les images.

3. C'est l'antienne des secondes vêpres.

une statuette limousine du XIII^e siècle, figurant le diacre S. Etienne et gravée dans les *Annales archéologiques*, t. XII, p. 323, t. XIX, p. 28. Le saint, debout, vêtu d'une riche dalmatique, l'évangéliste dans la gauche, porte la main droite à sa tête : à côté coule sa fontaine, abritée par une niche de pierre et surmontée d'une croix.

La deuxième image orne la 4^e édition : elle a été inspirée par une gravure de Dusseldorf. Lithographiée chez Barassé, à Angers, elle a été dessinée par Joyau. Elle est mieux réussie que la précédente. En pendant de la fontaine, on voit l'église de Luigné ; le saint se tient entre les deux.

La troisième image, sortie des ateliers de Lachèse, en 1874, accompagne la 5^e édition. C'est la meilleure de toutes et elle reproduit à peu près la lithographie de 1860.

A cette dernière date, je commandai à la célèbre fabrique de Pellerin, à Epinal, une image in-folio, en couleur, faite pour être placardée dans les maisons. Elle s'inspire du type adopté à Angers en 1860. En bas est imprimée la prière à S. Avertin et, tout autour est disposée une espèce de complainte ou cantique, composée par Dom Allaume, bénédictin de Ligugé, et approuvée par M^{sr} Angebault, évêque d'Angers.

L'iconographie de S. Avertin se complète par des médailles frappées à Paris en 1859 : sur la face paraît le saint diacre, comme sur la première image et au revers est inscrite la date commémorative de sa réhabilitation solennelle.

V 1

En moins d'un an la paroisse de Luigné a exhumé son saint protecteur enfoui sous l'autel, rétabli son culte, déblayé sa fontaine et rajeuni son pèlerinage. Tous ces faits sont consignés dans une petite brochure intitulée : *La fête de saint Avertin à Luigné*, qui, en quelques mois, est arrivée à sa troisième édition. Or, pour assurer à jamais la continuité de cette manifestation spontanée, tous les habitants, par un acte signé de leur main, ont demandé à

1. *Décret de la Sacrée Congrégation des Rites, relatif au culte de S. Avertin à Luigné*: Angers, Cosnier, 1860, in-8^o de 4 pages ; extr. du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, tir. à part à 25 ex.

Mgr la reconnaissance officielle de tout ce que leur foi et leur dévotion leur avaient suggéré en l'honneur de saint Avertin.

L'évêque d'Angers a cru devoir consulter le Saint-Siège à cet effet, et Rome lui a répondu par l'organe de la Sacrée Congrégation des Rites. L'affaire a été suivie à Rome par M. Etienne Colonna, expéditionnaire apostolique et agent du diocèse.

Plusieurs choses sont à noter dans ce décret : 1° Saint Avertin est reconnu *patron* du lieu ; 2° Il sera spécialement fêté par le clergé de la paroisse ; 3° Son office, y compris la messe, sera tiré du commun des confesseurs non pontifes ; 4° Le rite de cet office et de cette messe est élevé au rite double de première classe ; 5° Cette fête portera octave ; 6° Il n'y aura de propre que les leçons du second nocturne, déjà approuvées par la même Sacrée Congrégation pour le clergé de l'archidiocèse de Tours ; 7° Pour les fidèles, la solennité sera transférée au dimanche le plus rapproché de la fête, conformément au Concordat ; 8° La solennité consistera dans une messe votive.

Voici maintenant ce décret et les trois leçons propres qui renferment un abrégé de la vie de saint Avertin :

GALLIA. — PROVINCIA TURONENSIS. — DIOECESIS ANDEGAVENSIS.

ANDEGAVEN. — Sanctissimus Dominus noster Pius Papa IX, clementer deferens supplicibus votis Reverendissimi Domini Guillelmi Laurentii Ludovici Angebault, Episcopi Andegavensis, a subscripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario relatis, indulgit ut a clero loci vulgo de *Luginiaco*, in diœcesi Andegavensi, festum sancti Avertini confessoris, Patroni, agi valeat cum officio et missâ de communi confessorum non pontificum, ritu duplici primæ classis cum octavâ, additis lectionibus secund nocturni propriis pro clero Turonensi approbatis, die 20 augusti 1857. Insuper Sanctitas Sua annuit, ut ibi festum Sancti Avertini, quoad extrinsecam solemnitatem et cum unicâ missâ solemnî, celebretur Dominicâ proximiori juxta Decretum cardinalis Caprara : dummodo in omnibus rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 1^a septembris 1859. C. Episcopus ALBANEN. card. PATRIZI, S. R. C. Præf. — CAPALTI, S. R. C. Secr.

Concordat cum originali. Andegavi, die 14 novembris 1859. † GUIL., Ep. Andegav.

DIE V MAII¹. — In festo Sancti Avertini confessoris.

Duplex primæ classis cum octavâ. Omnia de Comm. Conf. non Pont., præter seq. Oratio : Adesto, Domine.

In I nocturno. *Lect. de Script. occurrente.*

In II nocturno. *Lectio IV.* — Avertinus, in Angliâ natus, beati Thomæ Cantuariensis archiepiscopi discipulus et canonicus regularis sancti Gilberti, ad ordinem diaconatus evectus, multis virtutibus coruscavit. Pio erga miseros præsertim peregrinos intentus affectu, nulla his unquam visus est ope defuisse, ita ut gratia sanitarum etiam clarus haberetur. — *ŕ. IV. Honestum.*

Lectio V. — Sanctum Thomam, libertatis ecclesiasticæ acerrimum propugnatores, ad concilium Turonense, ab Alexandro tertio invitatum, secutus, loca beati Martini habitatione consecrata visitavit. Cantuariensi archiepiscopo, in exilium pergenti, sese comitem ærumnarumque participem adjunxit, et cum eodem postea in patriam reversus est. — *ŕ. V. Amavit.*

Lectio VI. — Cum autem gloriosam martyrii coronam Cantuariæ consecutus fuisset sanctus Pontifex, Avertinus Turones iterum venit ; et in pagum sancti Petri de Vinceyo nuncupatum, non longe ab urbe, secessit. Illic reliquum vitæ suæ tempus mira animi patientia impendit, ut agrestes homines christianis moribus imbueret : iisque piis laboribus perfunctus, sancte obiit. Ibidem sepultus, ecclesiam et pagum suo deinceps nomine commendavit. — *ŕ. VI. Iste homo.*

1. Le texte de l'office nous a été communiqué par le chanoine Bourassé, de Tours.

S. BENOIT-JOSEPH LABRE

I

Né à Amettes, diocèse de Boulogne (France), mort à Rome le 16 avril 1783, âgé de 35 ans, il a été béatifié par Pie IX le 20 mai 1860 et canonisé par Léon XIII, en 1881 (*Œuvres*, IX, 144, n° 201). A l'occasion de sa canonisation, j'ai donné dans *le Monde* (Paris, n° du 8 décembre 1881) un article sur les reliques qui sont conservées à Rome (*Œuvres*, VII, 255-257, 270) et publié pour la troisième fois « le rite de la canonisation », nos du 1, 3 et 4 décembre 1881¹.

Sa fête se célèbre le 16 avril, à Ste-Marie-des-Monts, à son oratoire *via de' Crociferi*, et *via de' Serpenti*.

On se sert d'huile bénite en son honneur pour la guérison ou le soulagement des malades (*Œuvres*, t. VII, p. 43).

II²

1. S. Benoît-Joseph Labre repose sous l'autel qui lui est dédié, dans le transept droit de l'église de Ste-Marie-des-Monts, où il aimait à venir prier la Madone miraculeuse exposée au retable du maître-autel. Vis-à-vis est encastrée dans le pavé la dalle de marbre blanc, avec inscription commémorative, sous laquelle il fut inhumé en 1783.

L'oratoire de Ste-Marie-des-Neiges, près le Colysée, est desservi par l'archiconfrérie de ce nom, à laquelle il appartient comme confrère.

1. Paul Bert, alors Ministre de l'instruction publique et des cultes, se montra fort irrité de cette publication et témoigna en termes vifs qu'il me ferait sentir son mécontentement.

2. Dans *le Monde*, n° du 8 déc. 1881. L'article est précédé de la définition des reliques : on le retrouvera dans *Œuvres*, t. VII, p. 163.

L'oratoire de la *via dei crociferi* a été établi par le P. Virili, postulateur de la cause, dans la maison d'un avocat que S. Benoît Labre fréquentait.

Dans la maison du boucher Zaccarelli, *via dei Serpenti*, la chambre où il mourut a été transformée en chapelle ; elle est située au premier étage et on y vénère son lit.

On suit encore sa trace en d'autres lieux de Rome. Il aimait à aller prier dans les églises desservies par les franciscains. On le voyait souvent faire le chemin de la croix ou vénérer le *Sacro Bambino*, à Ste-Marie *in Ara cœli*, au Capitole ; assister au saint sacrifice ou demeurer longtemps à genoux devant le S. Sacrement chez les conventuels, à la basilique constantienne des Douze Apôtres, sur la place de ce nom ; vénérer les reliques nombreuses et surtout celles de S. François d'Assise, à *San Francisco a ripa*, au Transtévère. On le rencontrait aussi chez les capucins, à l'église de la Conception, sur la place Barberini ; chez les Tertiaires de S. François, à S.-Côme et S.-Damien, au Forum ; chez les Observantins de la stricte observance, à S.-Bonaventure, au Palatin. L'habit gris-bleu qu'il portait à sa mort lui avait été donné au couvent des Saints Apôtres.

Dans l'église du Sacré-Cœur, place Navone, on a élevé une statue et placé un portrait contemporain, à l'endroit où un chapelain de l'église espagnole de S.-Jacques (car tel était son ancien vocable) lui donna son manteau, qu'il s'empressa de vendre pour en remettre l'argent aux pauvres.

Il se plaisait surtout au Colysée, où il faisait fréquemment le chemin de la croix, dont les stations ont été sacrilègement renversées par les Piémontais. Au côté gauche, on remarque l'arcade en ruines sous laquelle il se retirait pour prier. Sans l'invasion piémontaise, cet endroit, maintenant abandonné, eût été transformé en oratoire et le R. P. Virili, qui en a fait le sujet d'une très belle gravure in-folio, se proposait d'y élever une statue agenouillée, pour rappeler l'attitude ordinaire du saint en ce lieu solitaire.

2. Je ne referai pas la liste considérable des reliques de S. Benoît Labre¹, qui sont à Rome.

1. En France, on dit trop souvent *Saint Labre* : *Saint Benoît-Joseph Labre* est le seul langage ecclésiastique. L'Eglise ne connaît que les enfants qu'elle

3. L'opuscule, imprimé à Rome en 1784, contient ce renseignement : « Outre ce concours continuels au tombeau, il se fait tant de demandes, de toutes parts, même d'endroits les plus éloignés, pour avoir comme reliques quelque parcelle des pauvres habits qui ont touché le corps du défunt qu'actuellement, à la fin d'août, on en a distribué plus de 8000 morceaux. »

Le Poitou en a eu sa part. *La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers* a publié, en 1888, n° 38, et en 1890, n° 24, deux articles, où je ne suis même pas nommé, quoique le fond et aussi souvent la forme (commentaire, annotation) soient de moi : je reprends donc mon bien où je le trouve.

En 1783, Jean-Augustin-René Bernard, de Niort, élève du séminaire de S. Sulpice (plus tard, il devint docteur de Sorbonne et vicaire général de M^{sr} Beaupoil de Saint-Aulaire), fit un pèlerinage à Rome et en rapporta un morceau de linge ayant appartenu au serviteur de Dieu. Cette relique est maintenant à Marçay (Vienne), au sanctuaire du saint, avec son authentique, délivré par le postulateur de la cause, Gaëtan Palma, recteur de la vénérable¹ église et collège de Ste-Marie-des-Monts, de la congrégation des Picux ouvriers. En voici la teneur :

Te: tor, ego 'infrascriptus, Rector venerabilis Ecclesiæ et Collegii S. Mariæ ad Montes Urbis, Congregationis Piorum Operariorum ac Postulator causæ beatificationis et canonisationis Servi Dei Benedicti Josephi Labre, hic alligatam et munitam sigillo communi meæ Congregationis, esse particulam lintei dicti Servi Dei, qui obiit Romæ die 16 aprilis 1783. In quorum fidem...

Datum Romæ, in Collegio supradicto, hac die 6 mensis octobris 1783. Cajetanus Palma.

Messire Goizet, curé de Notre-Dame de Niort, ayant vu cette

a spirituellement engendrés au baptême, après leur avoir donné un nom particulier. Ainsi, elle n'a pas canonisé *Xavier*, mais *François*; elle n'a pas béatifié *de Montfort*, mais *Louis-Marie*; elle ne déclare pas vénérable *Vianney*, le curé d'Ars, mais *Jean Baptiste*. Les fidèles remarqueront que, dans les oraisons des Saints et des Bienheureux, il n'est jamais fait mention du nom de famille, mais toujours seulement du nom de baptême. — *Œuvres*, t. VII, p. 18.

1. La chancellerie romaine affecte de donner aux églises des titres honorifiques en raison de leur importance ou de leur ancienneté. *Vénérable* convient à toute église qui ne mérite pas une qualification supérieure; *insigne* et *perinsigne* ne s'appliquent qu'aux collégiales à qui le pape l'a concédé par indult; *sainte* est réservé aux cathédrales et *sacrosainte* aux basiliques. — (*Œuvres*, t. I, p. 108, note 1; t. IV, p. 462.)

relique, voulut en avoir une semblable. Il pria donc le peintre Bernard d'Agescy, qui visitait alors l'Italie, de lui en procurer une. Le postulateur lui envoya un fragment de son sac¹, ainsi authentiqué :

Testor ego infrascriptus Rector ecclesiæ S. Mariæ ad Montes Urbis collocasse in chartula hac particulam ex Sacco Servi Dei Benedicti Josephi Labre, qui obiit die 16 aprilis 1783. Romæ, hac die mensis decembris 1784. — Cajetanus Palma.

M. Gibault, professeur à la faculté de droit et bibliothécaire de la ville de Poitiers, mort en 1834, a légué aux Hospitalières de cette ville, une relique de linge, attachée au portrait de Benoît Labre. En tête on lit : « Gravé par François Cecchini, à Rome; » puis : « Eugène Porretta offre et dédie ce portrait de Benoît-Joseph Labre² à Son Excellence la Dame Dona Maria Anna Boncompagnon³ Ludovisi,

1. A chaque paroisse de Rome est attachée une confrérie laïque, sous le patronage du S. Sacrement, de la Vierge ou du saint le plus vénéré dans l'église paroissiale : elle est souvent placée sous la direction du curé et a pour premier dignitaire un prélat et pour protecteur un cardinal délégué à cet effet. La confrérie de S.-Louis-des-Français était sous le vocable de la Conception de la sainte Vierge, comme l'église dont elle dépendait. (*Œuvres*, t. I, p. 108, note 7.)

Les confréries sont de deux sortes : *vêtues* ou non *vêtues*. Les seules confréries vêtues ont un caractère officiel et public; alors elles prennent rang dans les processions et aux cérémonies religieuses. Leur costume se compose d'un *sac*, dont la couleur varie suivant le patronage; d'un *cordón*, d'une *pèlerine*, d'une *targe* ou médaillon, placée sur le côté gauche de la poitrine et figurant le titulaire de la confrérie; d'un *capuchon* ou *domino*, percé de deux trous à l'endroit des *yeux*.

S. Benoit Labre porta un sac blanc, parce qu'il faisait partie de la confrérie de Notre-Dame-des-Neiges. Il fut revêtu de ce sac de toile blanche après sa mort, pendant les quatre jours consécutifs qu'il resta exposé dans l'église Sainte-Marie-des-Monts.

2. C'est la coutume à Rome : il n'est si mince production artistique ou littéraire qui ne s'abrite sous un patronage influent. Mais, en acceptant une dédicace, la personne ainsi honorée s'engage à payer tous les frais.

3. L'un des ancêtres de cette illustre famille, Hugues Boncompagnon, devenu pape sous le nom de Grégoire XIII, serait né à Loudun (Vienne), au dire d'un chroniqueur contemporain. En effet, on lit dans l'ouvrage intitulé : *De la ville et chasteau de Loudun*, par François le Proust, sieur du Rouday, avocat au Parlement; Saumur, Thomas Portau, 1612 : « Le pape Boncompagne Grégoire troisième, qui, natif de Loudun et creu estre Milanois, pour avoir esté, dès son bas aage, nourri et eslevé par les seigneurs du pays, parvint à la dignité papale. » Malheureusement, cette affirmation, si précieuse pour la cité Loudunaise et pour le Poitou, est démentie par d'autres textes plus probants. On désigne Bologne comme lieu de sa naissance, c'est pourquoi il est qualifié *Bononiensis*.

Ce pape, en 1582, décréta la réforme du calendrier (*Œuvres*, II, 49) et fonda le Collège Romain, où il installa les jésuites. Son neveu, le cardinal Ludovisi, construisit la belle église de S.-Ignace, après la canonisation du fondateur de la Compagnie de Jésus.

princesse de S. Nicandre, Dame de la cour de Sa Majesté la Reine des Deux-Siciles. » Suit l'authentique, analogue au premier cité, à la différence de la conclusion : « Datum Romæ, ex collegio supra-dicto, hac die 10 mensis octobris 1783. — Cajetanus Palma. »

III

1. L'iconographie de S. Benoit Labre comporte, à Rome, seize attributs. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, n'en dit même pas un mot :

Attitude. Souvent il se tient *debout* ; mais, plus ordinairement, il est *agenouillé* dans la prière et l'extase.

Bidon. Il pend à sa ceinture.

Chapelet. Il le porte au cou par dévotion et en a un autre à la main qu'il égrène en récitant le nombre de *Pater* et d'*Ave* prescrits pour gagner les indulgences.

Cordon de S. François. Il fit plusieurs fois le pèlerinage d'Assise, au tombeau de S. François : là, après avoir communiqué, il fut admis dans l'archiconfrérie du Saint Cordon, qu'il porta jusqu'à sa mort.

Costume. Ordinairement, il est tête nue, son chapeau sous son bras ou pendu à son côté. Son col de chemise est ouvert ; une longue redingote, de couleur cendrée, descend à mi-jambes ; il a dans les pieds des souliers à boucles.

Crucifix. Il le porte ostensiblement sur la poitrine, au côté gauche.

Discipline, qui rappelle sa vie pénitente et mortifiée.

Ecuelle : elle pend à sa ceinture, il s'en servait pour boire et recevoir les aliments qui lui étaient offerts.

Eucharistie. Il fut, en effet, assidu aux Quarante heures, dans les églises où le S. Sacrement était journellement exposé.

Figure. Elle est amaigrie par l'ascétisme, les traits en sont tirés ; la barbe est courte et rare, la chevelure inculte. Le P. Virili a publié de nouveau une belle gravure du siècle dernier, qui fut faite sur l'indication d'un peintre qui l'avait pris pour type du Christ : la tête est penchée et vue de profil.

Lis, symbole de chasteté absolue.

Livre pour la prière ; il avait l'habitude de réciter le bréviaire.

Madone. Il eut une dévotion spéciale à la Vierge, surtout à ses

images qui sont vénérées dans les sanctuaires de Ste-Marie-des-Monts et de Boulogne-sur-Mer.

Religieuse, qu'il guérit en lui faisant au front une onction avec de l'huile.

Rosier. Le P. Virili, dans une des nombreuses gravures destinées à le glorifier, a placé S. Benoit Labre entre un rosier et un lis fleuris. Le rosier, par ses épines, est un symbole de pénitence; mais sa fleur rouge exprime l'amour de Dieu et du prochain.

Sacré Cœur. Placé au-dessus de lui, il l'invoque et l'adore.

Trinité. Il la contemple au ciel, au-dessus des nuages, ou il en porte sur la poitrine le symbole le plus fréquent, un triangle radieux.

Yeux, baissés par modestie ou levés vers le ciel qu'il implore.

2. J'ai rencontré à l'abbaye des Châtelliers, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres), chez M. Garran de Balzan, un opuscule qui a pour titre : « *Abrégé de la vie du serviteur de Dieu Benoit Labre, écrite par J.-B. Alegiani, avocat en la cause de sa béatification, dédié à Son Eminence M^{sr} le cardinal Jean Archinto, préfet de la Congrégation des Rites et rapporteur de la cause;* » Rome, Barbiellini, 1784, in-12 de 70 pages.

La gravure le représente tête nue, les cheveux incultes, la barbe courte, les yeux baissés et les bras croisés. Il a sur sa chemise, apparente au col, une simarre rapiécée; un chapelet pend à son cou; un crucifix est passé obliquement dans son vêtement, à boutonnières et boutons qui ne dépassent pas la taille. A sa ceinture de corde est fixée, à droite, une écuelle pour boire et à gauche son chapeau à larges bords est retenu par sa main. Ses pieds sont garnis de souliers à petites boucles.

Cette même brochure nous donne d'utiles renseignements sur les portraits de S. Benoit Labre : « On a envoyé aussi de ses portraits dans toute l'Italie et dans les royaumes étrangers et on compte jusqu'aujourd'hui 85 rames de papier employé en gravures de ses images, sans compter une multitude de ses portraits, faits sur toile ou en mignature, ou en broderies ou en petites statues de cire ou de plâtre ou de craie; compte fait de ses images, on en a tiré plus de 13.500 et dans la seule ville de Capoue, on en a tiré 30.000 » (p. 65).

Enfin l'église de Marçay a hérité d'un exemplaire de la première

biographie du serviteur de Dieu. In-12 de 60 pages, elle porte au titre : « Donné à Rome, le 1^{er} mai 1783, par Notre Saint Père le Pape Pie VI. » Le premier mai, c'est donc moins de quinze jours après sa mort.

3. Parmi les portraits contemporains, il importe de signaler les deux qui sont à Rome dans l'église du Sacré-Cœur, place Navone. L'un a été peint sur toile par un capucin, lorsque Benoit Labre, étant invité à déjeuner, refusa de s'asseoir à table et se blottit dans un coin, où il fit oraison. L'autre est un médaillon, peint sur bois, d'une hauteur de cinquante centimètres, fait par les soins du boucher Zaccarelli, sitôt après son décès; il est accompagné de cette inscription, qui rappelle la maison où il mourut :

*Vera effigies Benedicti Josephi Labre
Qui hic obiit die XVI aprilis MDCCLXXVIII*

4. Les religieuses de l'Union chrétienne de Poitiers conservent une image de S. Benoit Labre, qui fut distribuée, cinq ans après sa mort, aux membres d'une pieuse association établie dans l'église Ste-Radegonde de cette ville.

IV

S. Benoit Labre aimait à répéter la prière suivante; il la recommandait également comme étant « d'un merveilleux effet dans les temps de fléaux, de nécessités et de tribulations de toute sorte ». Pie IX l'a enrichie d'une indulgence de cent jours.

Jesus Christus, Rex gloriæ, venit in pace. — Deus Homo factus est. — Verbum caro factum est. — Christus de Maria Virgine natus est. — Christus per medium illorum ibat in pace. — Christus crucifixus est. — Christus mortuus est. — Christus sepultus est. — Christus resurrexit. — Christus ascendit in cœlum. — Christus vincit. — Christus regnat. — Christus imperat. — Christus ab omni malo nos defendat. — Jesus nobiscum est¹.
— *Pater, Ave, Gloria.*

1. Cette prière est très efficace contre le tonnerre et la tempête. On raconte dans la vie de Christophe Colomb : « C'était en décembre 1502. Le grand amiral était dans les eaux de Panama, entre les deux Amériques, où il cherchait un passage d'un océan à l'autre. Une effroyable trombe s'élève, se dresse tourbillonne entre la mer et le ciel, qui vont se rejoindre dans un instant pour tout rouler dans l'abîme. Un cri de désespoir réveille Christophe Colomb couché, presque agonisant, sur un lit de douleur. Il se ranime. Il monte sur son pont, fait le commandement d'allumer des cierges bénits dans les lanoux,

Père Eternel, par le Sang de Jésus, ayez pitié de nous. Marquez-nous avec le Sang de l'Agneau immaculé Jésus-Christ, comme vous avez marqué votre peuple d'Israël pour le délivrer de la mort ; et vous, Marie, Mère de miséricorde, priez et apaisez Dieu pour nous, et obtenez-nous la grâce que nous demandons humblement. *Gloria Patri*, etc.

Père Eternel, par le Sang de Jésus, ayez pitié de nous. Délivrez-nous du naufrage de ce monde, comme vous avez délivré Noé du déluge universel ; et vous, Marie, Arche de salut, priez et apaisez Dieu pour nous, et obtenez-nous la grâce que nous demandons humblement. *Gloria Patri*, etc.

Père éternel, par le Sang de Jésus, ayez pitié de nous. Délivrez-nous des fléaux mérités par nos crimes, comme vous avez délivré Loth de l'incendie de Sodome ; et vous, Marie, notre Avocate, priez et apaisez Dieu pour nous, et obtenez nous la grâce que nous demandons humblement. *Gloria Patri*, etc.

Père éternel, par le Sang de Jésus, ayez pitié de nous. Consolez-nous dans les besoins et les tribulations présentes, comme vous avez consolé Job, Anne et Tobie dans leurs afflictions ; et Vous, Marie, Consolatrice des affligés, priez et apaisez Dieu pour nous, et obtenez-nous la grâce que nous demandons humblement. *Gloria Patri*, etc.

Père Eternel, par le Sang de Jésus, ayez pitié de nous. Vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive : par votre miséricorde, donnez-nous du temps pour faire pénitence, afin que, corrigés et nous repentant de nos péchés, source de tous les maux, nous vivions dans la foi, dans l'espérance, dans la charité et dans la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ ; et vous, Marie, Refuge des pécheurs, priez et apaisez Dieu pour nous, et obtenez-nous la grâce que nous demandons humblement. *Gloria Patri*, etc.

O Sang précieux de Jésus, notre amour, criez à votre Père : miséricorde, pardon, grâce et paix pour nous, pour notre patrie¹ et pour tout le monde. *Gloria Patri*, etc.

O Marie, notre Mère et notre Espérance, priez pour nous, pour notre patrie, et pour tout le monde. *Gloria Patri*, etc.

ceint le cordon de Saint-François, s'arme de son épée, prend en main le livre de l'Évangile de Saint Jean, l'ouvre à la première page, et, en face de la trombe mugissante, il entonne d'une voix sublime qui domine la tempête : *Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu!* Puis, en étant venu à la parole du mystère : *Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous*, il tire son épée nue et, en face du typhon, trace contre lui une croix du tranchant de son glaive. La trombe est détournée et le navire est sauvé. »

1. On peut remplacer *pour notre patrie* par une intention particulière quelconque.

Les règles relatives au culte des bienheureux sont certaines et absolues ; cependant elles ne sont pas strictement observées en France, comme je vais le démontrer par un exemple récent.

Le curé de la paroisse rurale de Marçay, au diocèse de Poitiers, ayant fait le voyage de Rome, s'aboucha avec le postulateur de la cause du bienheureux Benoit Labre, qui lui donna un tableau et une relique. De retour en sa paroisse, ce curé exposa en permanence, dans le transept de son église, le tableau et la relique. Il y avait là double faute : d'abord manque d'indult pour le tableau ; puis prohibition générale pour l'exposition permanente de la relique, ce qui ne peut se faire qu'avec deux cierges allumés pour les saints reconnus comme tels. Dans sa visite pastorale, l'évêque devait supprimer d'un même coup l'un et l'autre objets, indûment offerts à la vénération des fidèles.

Une fois engagé dans cette fausse voie, on alla plus loin encore. Le bienheureux fut généralement appelé, contrairement à la tradition de l'Église, le *bienheureux Labre* tout court, comme s'il n'avait jamais reçu le nom d'un saint au baptême. Or, c'est précisément ce nom seul qu'adopte la liturgie. Mais nous n'en faisons pas d'autres en France, et nous n'avons nul scrupule de répéter, *saint Xavier, saint Liguori, sainte Chantal*, là où il faudrait dire *saint François Xavier, saint Alphonse de Liguori, Sainte Jeanne de Chantal*.

L'église est humide : on ne prit pas garde d'abord que la relique en souffrait et commençait à se couvrir de moisissures, indice non équivoque de négligence et aussi de peu de respect. Cet inconvénient n'aurait pas eu lieu si la relique eût été retirée à la sacristie.

On s'est mépris sur la nature même de cette relique. L'étiquette latine portait : *Ex præcordiis*. On a traduit par *le cœur*, quoique la

1. La *Béatification*, dans la *Semaine du clergé*, 1880, t. XVI, pp. 336-340. L'article a été reproduit t. IX des *Œuvres*, pp. 74-81. Il débute ainsi : On lit dans le *Dictionnaire* de l'Académie : « *Béatification*. Acte par lequel le pape, après la mort d'une personne, déclare qu'elle est au nombre des bienheureux. » Cette définition n'est ni précise ni canonique, car d'abord le mot *personne* est bien vague et ne dit absolument rien dans l'espèce ; de plus, il faut chercher ailleurs la signification du mot *bienheureux*, dont l'Académie dit : « Ceux que l'Église reconnaît et déclare avoir été admis à jouir de la béatitude éternelle. » Sont-ce les évêques académiciens qui ont fourni ces explications saugrenues ?

préposition *ex* n'indique qu'une parcelle et que le mot latin signifie tout simplement un viscère, mais non l'organe principal de la vie. Il est admis maintenant que la paroisse possède *le cœur du bienheureux Labre*.

Une personne pieuse, émue de l'état d'abandon de la relique, se mit à la tête d'une réparation qu'elle jugeait indispensable. Un pèlerinage fut organisé et l'on y vint de la ville voisine. Il continue depuis plusieurs années et va toujours croissant, grâce à la réclame qui lui est faite dans la *Semaine liturgique* du diocèse et ailleurs. A ce pèlerinage on chante la messe et les vêpres, l'on prononce un panégyrique et l'on fait une procession solennelle. Un évêque *in partibus* s'est fourvoyé jusqu'à consacrer par sa présence et sa parole ces réunions pieuses; l'on n'a pas craint de faire officier pontificalement un abbé en dehors de son monastère, malgré les prescriptions canoniques. Enfin, en souvenir de ces faits, arbitrairement placés un dimanche, à un jour qui n'est pas celui du bienheureux, l'on a fait frapper des médailles et lithographier des images. Les médailles sont à l'effigie du bienheureux, avec une invocation; quant aux images, elles représentent un *cœur* qui n'existe pas en réalité et contribuent ainsi à propager l'erreur première qu'il importait pourtant de dissiper.

Toute cette mise en scène anormale, mais bien réussie, s'est faite sans indult apostolique. Des personnes instruites et zélées ont bien fait remarquer l'irrégularité; mais on a passé outre, trouvant leurs remontrances intempestives, subversives de l'autorité locale et contraires à la coutume établie. Le diocèse passe pour dévoué aux doctrines romaines. Que feraient de plus les gallicans? Je n'en sais vraiment rien. N'est-il pas fâcheux que notre *romanisme* soit si souvent purement théorique et trop peu souvent pratique, quand il serait si facile de se mettre en règle en recourant au Saint-Siège, seul compétent pour autoriser et légitimer le culte public décerné à un bienheureux?

La canonisation de 1881 a régularisé cette situation souverainement anormale au début.

SAINT BRUNO ¹

1. J'ai offert à mon ami le comte de Bainville un ouvrage, fort rare aujourd'hui dans la librairie ancienne, que j'avais acheté à Rome, chez un bouquiniste et dont l'examen me fournit le sujet de cette note.

L'ouvrage, de format in-folio de 110 pages, ne porte ni titre, ni date, ni nom d'imprimeur, mais seulement, à la fin, le lieu de l'impression, qui est Bâle, *Basilee*. Imprimé en belle gothique carrée, il contient une bulle de Léon X, un panégyrique latin en l'honneur de saint Bruno, quelques vers composés par le saint, la lettre

1. *Elégies poitevines sur la mort de S. Bruno, en 1101*; Poitiers, Dupré, 1857, in-8° d'une demi-feuille. Extr. des *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tir. à part à 25 ex.

Compte rendu de M. Bellaguet, dans la *Revue des sociétés savantes*, 2^e sér., 1860, t. III, pp. 291-292 : « Vient ensuite (dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*) une notice de M. l'abbé X. Barbier de Montault, un des correspondants les plus actifs du Ministère de l'Instruction publique, sur des élégies poitevines relatives à la mort de S. Bruno. Le sujet de cette notice a été fourni à M. Barbier de Montault par l'examen d'un ouvrage, fort rare aujourd'hui, de format in-folio, de 110 pages, qui ne porte ni titre, ni date, ni nom d'imprimeur, mais seulement à la fin la ville de l'impression, Bâle, et qui contient un panégyrique latin en l'honneur de S. Bruno, quelques vers composés par le saint, la lettre de faire part de son décès, les titres funèbres adressés en réponse aux religieux de Ste-Marie-du-Désert par les chapitres, monastères et personnages célèbres de tous les pays et une hymne pour la fête du saint fondateur. Les titres funèbres dont il est ici question sont au nombre de vingt-six pour les diocèses de l'Ouest de la France. L'auteur de cette notice cite ceux qui se rapportent à l'ancien Poitou. Aucune de ces pièces, qui sont en vers latins, ne nous a paru remarquable soit par la pensée, soit par le style, ni digne, par conséquent, d'une seconde ou plutôt d'une troisième exhumation, car elles ont été imprimées dans les *Acta sanctorum* (Octobris, t. III, p. 786 et suiv.). »

Je ne suis pas de l'avis du rapporteur. Une publication nouvelle peut être utile doublement : au point de vue local, pour montrer l'état de la littérature en Poitou aux débuts du XII^e siècle et pour éviter aux Poitevins qui en auraient besoin la peine de recourir aux Bollandistes. Il est toujours bon d'avoir sous la main les textes qui exigent des recherches et des déplacements.

de faire part de son décès, les *titres* funèbres adressés en réponse aux religieux de Sainte-Marie-du-Désert par les chapitres, monastères et personnages célèbres ¹ de tous les pays, enfin une hymne pour la fête du saint fondateur. Le texte est illustré de deux gravures sur bois à pleine page : l'une représente plusieurs traits de la vie de saint Bruno, et l'autre la succession des généraux de l'ordre, à la façon des *arbres de Jessé*.

2. Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, mourut le 6 octobre 1101, en Calabre, à son monastère de *Torre* ou de Sainte-Marie-du-Désert. Les religieux décidèrent aussitôt qu'il fallait envoyer un des leurs annoncer cette triste nouvelle à l'*Église entière*, afin d'obtenir des *prières* et un *souvenir* pour cette *âme chérie*. Voici la lettre de deuil :

Titulus sancte Marie de Heremo, que dicitur Turris.

Primo loco, quem primatem et caput in Ecclesia credimus et confitemur, Apostolice Sedis presulem totamque illam principalem curiam, humiles heremite Calabrie monasterij sancte Dei genitricis Marie, cujus fundator pater Bruno fuit et prelatus, dum in carne viveret, debita subjectione veneramus et salutamus sanctique patris nostri Brunonis obitum pridie nonas octobris denunciamus, ut meritis eorum et precibus adjuvetur apud Deum. Salutamus quoque universam sanctam Ecclesiam, in ordinibus et professionibus suis, canonicos, monachos, eremitas, Deo dicatas sanctas virgines. Quibus et omnibus spirituali presentia prosternimur ut defuncti patris nostri memores esse velint, ut dilecte illi anime si adhesit macula (cum non sit justus qui non peccet), multiplicatis intercessoribus et precum instantia detergatur et transeat ad requiem. Precamur quoque ut quorumcumque locorum congregationes aut persone religiose ejus agant memoriam; se nominatim non pigeat in hac carta subscribere ². Separatim vero si qui volunt ejus memoriam scriptam et anniversariam observare, scribantur ut congruam vicem singulis rependamus, prout pauci sufficimus. Ut autem sciat quanta fiducia quam certa spe liberationis ejus preces fundatis, transitum illius utilitatem brevi titulo innotescimus, ut in sancta viri consummatione veritatem et perfectionem transacte vite colligatis. Sciens quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, convocatis fratribus suis, ab ipsa infantia singulas etates suas replicavit et totius temporis sui scientia et sententia dignum proclamavit. Postea fidem suam de Trinitate protracto et profundo ser-

1. « Ego Rangerius, viri venerabilis Brunonis quondam discipulus..., anniversariam ejus memoriam exhibebo. » (*Tit. Rangerii.*)

2. Voir sur les rouleaux des morts, *la Sépulture chrétienne en France*, par Murcier, p. 160; il y a surtout sur ce sujet un excellent mémoire de M. Léopold Delisle.

mone exposuit et conclusit sic: Credo etiam sacramenta que sancta credit et veneratur Ecclesia, et nominatim panem et vinum que consecrantur in altari post consecrationem verum corpus esse Domini nostri Jesu Christi, veram carnem et verum sanguinem, que et nos accipimus in remissionem peccatorum nostrorum et in spe salutis eterne. Proxima die dominica, sancta illa anima carne soluta est, pridie nonas octobris, anno Domini millesimo centesimo primo. Orate pro eo et pro nobis peccatoribus. Fratrem nostrum, harum litterarum latorem, obedientie gratia peregrinantem, vestre charitati commendamus. Valet.

3. Nous pouvons constater par les *titres* les usages liturgiques ou monastiques relativement au *souvenir* que l'on accordait au défunt au XII^e siècle.

Le nom du défunt est d'abord inscrit sur l'obituaire ¹, nommé indistinctement *calendrier* ², *matricule*, *catalogue* et *martyrologe*, afin qu'au jour anniversaire de sa mort on n'oublie pas de faire sa commémoration pour le repos de son âme ³. Des prières spéciales sont déterminées : messes ⁴, offices *pléniers* ⁵, vigiles ⁶ et psautiers ⁷, pendant trois, sept ⁸ ou trente jours ⁹ depuis le décès. On y ajoute

1. « Nos... debitas ardenli animo exequias agere voluntarie promittimus ejusque sanctam memoriam in nostra matricula amantissime inseremus. » (*Tit. Ecclesie Placentine.*)

2. « Et diem obitus ipsius Brunonis in Calendario nolavi. » (*Tit. Sci Salvatoris Aquiciensis cenobij.*)

3. « Preter cetera missarum tricennialium necnon eleemosynarum suffragia, annue sibi misse beneficium quod quotidie et annuente Dno persolvitur, paterne devovimus dilectionis affectu, insuper et ejus memoriam nostre scripte matricule commendamus, ut quotannis fraterne devotionis affectus ad commendandum eum omnipotenti Domino, ejus lecto nomine, excitetur. » (*Tit. See Marie Dolensis cenobij.*)

4. « Promittimus triginta diebus missas et vigiliis... In libro autem ubi nomina fratrum nostrorum defunctorum sunt scripta, nomen ejus conscribemus. Anniversarium depositionis ejus diem debita veneratione, Deo volente, celebrabimus. » (*Tit. abbatis Sti Johannis Suessionensis cenobij.*)

5. « Humilis grex cenobii... generale officium persolvit. » (*Tit. Sci Vigoris Cerasiaci cenobij.* — « Tria officia in conventu pleniora statuimus peragere. » (*Tit. Sci Salvatoris Dolensis.*)

6. « Septem diebus pro ejus venerabili transitu vigiliis et missas celebrare in matricula conscribere, anniversariam diem agere. » (*Tit. Fr. Montis Amanti.*)

7. « Clusium collegium... exorabit Dominum, imponendo fratribus missas et psalterium suum complendo videlicet tricennarium. Quem etiam inter nomina fratrum diligenter habebit impositum ejusque festum devote celebrabit annum. » (*Tit. Ulusini cenobij.*)

8. « In septenarijs et tricenarijs officijs et anniversaria die sui obitus cum canticis spiritualibus et pauperum refocillatione quotannis recolenda. » (*Tit. Lamberti, abbatis Pullariensis cenobij.*) — « Ut pro eo illud impetremus, continuis septem diebus officium mortuis debitum Christo persolvemus. » (*Tit. ecclesie B. Vincentii conventus Noliensium.*)

9. « Tricennarium et anniversarium diem et in catalogo fratrum nostrorum

l'aumône, une distribution alimentaire aux pauvres et la *prébende*¹. Puis on compose à sa louange des élégies latines en vers. L'un s'excuse de son inhabileté² ; un autre, avec beaucoup plus de raison, se plaint de l'inutilité de sa poésie³ ; un troisième affirme qu'il vaut mieux prier⁴ ; enfin, d'autres, plus accommodants, récitent à la fois des psaumes et composent des vers⁵.

inscriptionem devote conscripti. » (Tit. *Sci Petri Hurcurten, ecclesie*). — « Officium cum tricenario et deinceps anniversarium ejus, divina subministrante gratia, persolvemus. » (Tit. *prepositure U. ciensis*). — « Nostris versiculis... addentes... missarum solemnina diebus triginta celebravimus : ejus etiam obitus anniversarium diem in catalogo fratrum nostrorum conscripsimus. » (Tit. *Sce Marie Molisinensis ecclesie*). — « Notum sit in missis et orationibus triginta egisse diebus ipsiusque nomen cum nostrorum nominibus fratrum, sicut decet, scripsisse. » (Tit. *Sce Marie Reomensis cenobij*.)

L'usage des trente messes existe encore à Rome, principalement à l'autel privilégié, pour la délivrance des âmes du purgatoire, à Saint-Grégoire sur le Cœlius (*Œuvres*, t. IV, pp. 192-194.)

1. « Per septem dies continuatos matutinas et missas celebrabimus. Et sicuti uni ex nobis pro ejus anime solatio prebendam dabimus. Et in catalogo fratrum nostrorum nomen ejus scriptum habebimus. » (Tit. *Sci Ruffi*.)

Le chanoine Bocquillot a donné dans son *Traité de la liturgie* de très intéressants détails sur la pieuse coutume de la *prébende*, mentionnée en ces termes dans les constitutions du Mont-Cassin : « Et quia post precum emissionem ad extinguendos purgatorii cruciatus multum confert eleemosyna, ordinamus quod in monasterio in quo frater decessit, ponantur quotidie, in loco ubi sedere solitus erat ad mensam in refectorio, omnes cibi et vinum, sicut singulis fratribus datur ac si viveret. Quæ postmodum dentur alicui pauperi vel pluribus pro anima ipsius defuncti, aut tantumdem sicut superior ordina-verit, usque ad triginta dies, nullusque sedeat in loco illo. Sed, vacuo remanente, apponatur crux parva lignea super mensam juxta locum vacuum, in memoriam fratris defuncti, ut fratres, memoria mortis compuncti, et pro fratre ferventius orent et ad perfectius vivendum excitentur. »

2. « Abscedat criticus severus
Et limam jaciat politionem,
Qui ronchum solitus gravem movere,
Fastidit faciles levesque versus.
Seu qui non oleant Maronianum,
Nasonis venerem aut Iyam Catulli.
Non lenocinium poeticive
Fastus et phalerata verba lector.
Solis delitie auribus jocunde
Sunt : hic est humilis piusque sermo
Et qualis decuit viros pudicos
Sanctis officijsque mancipatos. »

De transitu divi Brunonis... Henrici Lupuli (canonici Bernensis) carmen phaleucium endecasylabum.

3. « Nil prosunt anime versus si fecero mille. » (Tit. *Sci Petri Fossatensis cenobij*.)

4. « Cui dantur frustra pro psalmis carmina pulchra. » (Tit. *Eccles. major. Lugdunensis*.)

5. « Et nos mille modis psalmis oremus et odis. » (Tit. *Sce Marie Car-notensis*.)

Entre ces 183 titres, je choisis ceux qui concernent notre région et qui furent envoyés par diverses églises des diocèses de Poitiers, de Luçon et de Maillezais.

4. Ces titres des diocèses de l'ouest de la France, les seuls qui intéressent la Société des Antiquaires, sont au nombre de 26. Deux seulement sont écrits en prose; tous les autres sont en vers. On pressent, à leur facture et à leurs rimes régulières ou croisées, la poésie française qui s'essaye déjà. Leur style et leur mesure est, à peu de chose près, celle des *séquences* ou *proses*, qui, à cette époque, occupent une place importante dans le Missel.

Je cite maintenant textuellement ceux de ces titres qui se rapportent à l'ancien Poitou.

DIOCÈSE DE POITIERS.

Titulus sancti Petri Pictavis (Folio g.)

Sunt dure sortis nigre spectacula mortis :
Ullius exors et fortune libera mors est.
Cunctorum cladem trutina que librat eadem,
Sicut privato sic (non) parcat nobilitato
Angustosque lares vacuat, sicut populares.
Nam juvenis flores, decus et decor, res et hoc
Preter divina sunt omnia sub libitina 1.
Huic obijssse virum non ergo sit hoc tibi mirum,
Sed qualis fuerit si forte rudis mihi querit :
Solvat et evolvat cartham rursusque revolvat.

Titulus sancte Marie Pictavis (Folio g et son verso.)

Vivis et in celis gaudes, eremita fidelis :
Quem felix esse sequitur fugit omne necesse.
O patrem sanctum, pro quo scelus est dare planctum
Cujus gaudere nequit ulla lues abolere.
Vivere cui Deus est, cui lux, cui vera salus est.
Euge, Dei verna, frueris mercede superna.
Accipis inventum modico sudore talentum,
Quod prudens Domino solvisti fenore bino.

« Nunc igitur fratres psalmos missasque canentes
Reddemus Christo laudes et carmina nostra. »

(*Tit. Sci Vincentii Cabillonensis Ecclesie*)

1. *Sortis, lares, libitina*, sont des expressions qui montrent que le chanoine de Saint-Pierre, auteur de ce titre, étudiait trop servilement ses classiques. Sa composition est froide, vulgaire, et manque de l'esprit de foi et de piété qui distingue les autres.

**Pro meritis tantis tibi clamant verba Tonantis :
Utere, serve bone, mecum summa regione.**

Titulus sancti Hilarii Pictavis (Folio g verso.)

Brunonis vite seriem spectent eremite,
Mundum florentem, mundanos decipientem,
Qui dum conspiceret, sed mundi labe careret :
Dum sibi vilescit, dum fetida gaudia nescit,
Inherens Christo, seculo discessit ab isto.
Hac caruit vita Bruno felix eremita :
Est Dominum nactus, cum dictis consonet actus;
Non igitur flemus quem sic migrasse videmus.

Alius titulus ejusdem ecclesie (Folio g verso.)

Hoc dum vixisti mundo, vestigia Christi,
Pluribus exutus vitiis, es, Bruno, secutus.
Ergo tibi Christus prestabat regna polorum,
In quibus exultat letissima turba bonorum.

Titu. Scte Raiegundis regine Pictavis (Folio g verso.)

Rex immense Deus, qui verbo cuncta creasti,
Qui sanctis requiem celestia regna parasti
Quique tuos ducis ad celica gaudia lucis,
Fac hunc gaudere cum sanctis sede polorum,
Qua gaudet vere cetus sine fine bonorum.

Titulus sancte Marie sanctique Cypriani martyris (Folio g verso.)

Omnis imago boni, sis clemens, Christe, Brunoni ;
Hic eremita fuit, unde tibi placuit.
Que post oblitus cupiens hoc visere littus,
Te non per speciem, sed videt ad faciem.

Titu. Scti Iohannis evangeliste Pictaven. (Folio g verso.)

Gallia, festivas postponens carminis odas.
Nunc lugubres cantus et mestos excipe planctus,
Namque tuus doctor, quondam per celica ductor,
Bruno plus moritur, flos feni subtumulatur.
Hinc est quod doleas, sed vivit; pone querelas.
Vere pro meritis justis sonatur in astris.
Cum quo sint nobis tibi necnon gaudia lucis.

DIOCÈSE DE LUÇON.

Titulus sancti Michaelis Eremi (F^o h v^o.)

Mors hominum seva, quam nobis attulit Eva,
Omnibus illa nocet, ut liber iste docet.

**Omnes illa terit, regnum super omnia querit.
Justus Bruno fuit, ut liber hic docuit.
Bruno fuit justus, simplex, humilisque, venustus :
Mors tamen ut voluit vivere non potuit.
Et quia membra jacent, gemitus pro funere cessent,
Pro gemitu quoniam nullus habet veniam.
Nos ergo instemus Dominumque Deum rogemus
Ante suam faciem quod sibi det requiem.**

Titulus sancte Marie Lucionensis (Ibid.)

**Fratres, qui estis in Eremo que dicitur Turris, notum sit omnibus vobis
quod pro domino Brunone agamus charitative septem vigiliis et septem
missas et panem et vinum, domino Reginaldo abbate imperante.**

DIOCÈSE DE MAILLEZAIS.

Titulus sancti Petri apostoli Maliacensis.

**Concedatur ei locus a Domino requiei :
Quem semper coluit, vivere dum potuit.**

S. CHARLEMAGNE

La situation de Charlemagne est anormale parmi les saints : la France l'a abandonné ¹, tandis que l'Allemagne continue le culte ², pour lequel Rome se contente d'une simple tolérance. Il importe essentiellement de la régulariser, surtout à une époque où notre patrie a tant besoin de trouver dans la cour céleste un puissant défenseur des droits de l'Église asservie et du S. Siège opprimé : l'in-

1. « Les bréviaires de Reims et de Rouen, est-il dit dans les notes rectificatives et complémentaires de l'*Histoire de l'Église*, par l'abbé Rorhbach (édit. Guillaume, tome V, p. 651), sont les seuls en France qui conservent aujourd'hui son office. » Dom Guéranger ne parle pas autrement dans son *Année liturgique*, au 28 janvier. Il paraît que c'est inexact pour Reims. « L'ancienne Université (de Paris) l'avait choisi pour patron en 1661 ; la nouvelle Université, inaugurée par Napoléon I^{er}, conserva longtemps l'usage de faire admettre en ce jour à la table du Ministre de l'Instruction publique les premiers lauréats des lycées et collèges de Paris. C'est à quoi, je pense, se réduisait tout le culte de l'*Alma mater*, à l'égard de cet immortel protecteur des lettres, des sciences et des arts » (Pognon, *Hist. de Montfaucon d'Argonne*, p. 122.) Il ne faut pas oublier le congé et le banquet annuels de la S. Charlemagne : c'est tout ce qui a survécu d'une fête religieuse chômée.

« Avant l'époque de la réforme, le nom du bienheureux Charlemagne se trouvait sur le calendrier d'un grand nombre de nos Églises de France... L'Église de Paris le sacrifia, de bonne heure, aux préjugés des docteurs dont les opinions avancées se manifestèrent dans son université, dès la première moitié du xvr^e siècle. La Réforme avait conçu de l'antipathie contre un homme qui avait été la plus magnifique et la plus complète représentation du prince catholique et ce fut bien moins le défaut d'une canonisation en règle qu'on mit en avant pour effacer du calendrier le nom de Charlemagne, que la prétendue licence de ses mœurs dont on affecta de relever le scandale. Sur cette question, comme sur bien d'autres, le sentiment public se forma à la légère. » (D. Guéranger.)

2. « En dehors d'Aix-la-Chapelle, il y a tout un diocèse allemand, où la fête de S. Charlemagne, empereur, est non seulement tolérée, mais prescrite par l'autorité ecclésiastique : c'est le diocèse de Fulda. Le *Propre* de Fulda, dont la dernière édition remonte à 1862, indique la fête de saint Charlemagne avec le rite double majeur et donne à l'illustre empereur le titre de *Dotator Ecclesiæ Fuldensis*, bienfaiteur de l'Église de Fulda. » (*Gazette du peuple de Cologne*, 1887.) — « Plus de trente églises, en Allemagne, célèbrent encore aujourd'hui la fête du grand empereur. » (D. Guéranger.)

térêt est à la fois national et catholique. Tels sont, en conséquence, les vœux que je n'hésite point à formuler : que nos évêques prennent l'initiative d'une démarche collective auprès de Rome dans ce triple but : solliciter l'approbation formelle et définitive du titre de *saint*, afin qu'il ne puisse plus être contesté à l'avenir ; promouvoir l'extension générale de son culte, en insérant son office dans nos propres diocésains ; réclamer en sa faveur le privilège canonique de patron de la France. Le succès couronnera certainement des efforts sérieux et persévérants.

I. — LA CANONISATION.

Benoit XIV, dont l'autorité n'est surpassée en ces matières par aucun écrivain, n'infirmes pas la canonisation faite par un anti-pape ¹, mais à cause du culte qui s'en est suivi en France, en Bel-

1. « Le Siège apostolique, sans vouloir approuver une procédure irrégulière ni la reconnaître dans les formes, puisqu'on ne le lui a jamais demandé, a cru devoir respecter ce culte dans tous les lieux où il fut établi. » (Dom Guéranger.)

Les *Analecta jur. pont.* ont reproduit (XXII, 602) le « Mémoire adressé à Monsieur Bouthellier, secrétaire d'État, par le sieur de Boissieu, orateur du Roi vers Sa Sainteté, sur le sujet de la harangue de l'obédience. Ledit sieur de Boissieu ayant communiqué sa harangue au sieur Errara, secrétaire des brefs, et au Maître du sacré Palais, de la part desquels il en avait été requis comme il se pratique en pareilles actions, on lui a fait les difficultés suivantes, tant sur le sujet de la harangue que de la réponse qui lui devait être faite par le sieur Errara au nom de Sa Sainteté. Quant à la harangue, on a désiré qu'il en retranchât quelques endroits... En troisième lieu, s'étant rencontré qu'il ait fait mention des rois de France qui sont reconnus pour saints, on n'a jamais voulu que Charlemagne y fût compris, à cause qu'il a été canonisé par un anti-pape...

« A quoi le dit sieur de Boissieu a répondu... sur le sujet de Charlemagne qu'encore que sa canonisation ait été faite à Aix-la-Chapelle par le pape Pascal, qui n'était pas légitime, à l'instance de l'empereur Frédéric I^{er}, l'an 1166, si est-ce que, n'ayant pas été rétractée par les vrais successeurs de saint Pierre, durant plusieurs siècles, cet empereur ait été reconnu pour saint, non seulement en Allemagne et en France, où il y a des autels et un office particulier, comme à Aix-la-Chapelle et dans l'église des Mathurins à Paris, où sa fête, qui était double dans l'ancien missel, se fait solennellement le 28 de janvier, qui est férié dans la plupart des parlements de France ; mais encore il est honoré publiquement dans l'église de S.-Antoine à Rome, où l'on voit sur le grand autel un tableau de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, avec le rayon et le titre de saint. Qu'il y a des conciles qui lui donnent des éloges équipollents à celui de saint, et qu'outre plusieurs auteurs de grand nom, trois cardinaux illustres, Hostiensis, Baronius et Bellarmin, avouent que sa canonisation est reçue de l'Église. Néanmoins que, pour la satisfaction du pape, ledit sieur de Boissieu userait de ces termes : *Sanctitatis laudem*

gique et en Allemagne, il l'assimile à une béatification équipollente, ayant pour base un culte local. Ce texte mérite d'être reproduit intégralement :

Ad Alexandri III tempora referri debent ea quæ a Paschali antipapa facta sunt. Martinus Polonus et Onuphrius Panvinius referunt quatuor pseudopontifices adversus Alexandrum III summum pontificem insurrexisse : Octavianum de Monticello, qui Victor IV; Guidonem Cremonensem, qui Paschalis III; Joannem Strumiensem, qui Callistus III et Quartum Landunem, qui Innocentius III vocati sunt. Paschalis in Germaniam ad Fridericum imperatorem se recepit et Carolum Magnum, Romanorum quondam imperatorem, in sanctorum canonem retulit¹. Ante corporis elevationem Caroli nullus ei publicus cultus exhibebatur, cum pro ejus anima suffragia fierent, sicuti fiunt pro animabus reliquorum christifidelium defunctorum; testibus Ademaro monacho et Gaufrido, priore Vasiensi, quorum testimonia recensentur apud Pagi in *Breviario RR. Pontific.*, tom. 8, in *vita Alexandri III*, pag. 82 et sequentibus. Procurante vero Friderico Ahenobarbo, facta est, auctoritate Paschalis III antipapæ, solemnis corporis elevatio, uti colligitur ex Friderici diplomate, impresso apud Bollandianos ad diem 28 januarii; in quo, post narrata insignia opera Caroli Magni imperatoris, expositis petitione Henrici, Angliæ regis et assensu atque auctoritate Paschalis, necnon consilio universorum principum tam sæcularium quam ecclesiasticorum pro elevatione et exaltatione corporis ejus atque *canonizatione* (verba sunt diplomatis), refertur solemnem curiam in Natali Domini apud Aquisgranum celebratam fuisse et corpus, magna frequentia principum et copiosa multitudine cleri et populi, in hymnis et canticis spiritualibus, cum timore et reverentia fuisse elevatum et exaltatum. Post solemnem corporis elevationem, nedum in ecclesia Aquisgrani, sed etiam in quibusdam aliis Galliæ, Belgii atque Germaniæ ecclesiis Carolus coli cœpit, quemadmodum inter auctores forenses adnotarunt Ostiensis, in cap. *Audivimus*, n° 9, ibique Joannes Andreas, *De reliq. et venerat.* 33; cardinalis Tuscus, in verbo *Canonizatio*, conclus. 41, n° 9; Lezana, *Consult.* I, n° 50; Molphesius, *Consult.* 46, n° 10 et inter eruditos bene prosequuntur testantes de cultus continuatione, Guyet, *De festis propriis SS.*, lib. I, cap. 3, quæst. 9, § 3 *Denique dubium*; Natalis Alexander, in *Histor. Eccles.*, sæc. 9 et 10, cap. 7, art. 1 in fine; Bollandiani, tom. 2 februarii, ubi, ex Athenæo Osuabrugensi, *schemate* 19, referunt quintum altare ecclesiæ PP. Societatis Jesu esse Carolo Magno di-

consecutus, qui sont neutres, pour marquer la sainteté de Charlemagne, sans induire pourtant sa canonisation; de quoi le pape s'est contenté... Fait à Rome le 28 de juin 1633. »

1. Si j'en crois une charte de l'an 875, donnée en faveur des moines de Tournus et conservée aux archives de la préfecture d'Angers, Charlemagne aurait reçu antérieurement de l'opinion publique le titre de Saint : « Sanctique Karoli, quondam imperatoris Romanorum, regis Francorum. »

catum. Verum, cum cultus hic suam originem habuerit a pseudo pontifice, non immerito dubitari potest an ex ejus concessione constituta dici possit vera et legitima beatificatio : Castellinus, in suo *Indiculo sanctorum canonisatorum*, dicit Carolum Magnum, a nonnullis canonizatum, ab aliis tantum modo beatificatum denominari. Contelorius, in suo *Tractatu de canonisat. SS.*, cap. 2, n° 2, eum asserit dici posse tantum beatificatum : et hæc quidem sententia retinenda videtur. Quidquid enim sit de concessione facta ab illegitimo pontifice, tot subsequentes legitimi pontifices prædictam concessionem sciverunt et per tolerantiam admiserunt; quibus si superaddatur longissimi temporis observantia, nihil deesse videtur ex iis quæ necessaria sunt pro validitate cultus quoad Ecclesias particulares et sic pro sufficienti beatificatione, uti bene adnotarunt Molanus, in *Natalibus Sanctor. Belgii*; Petrus Galesinius et Maurolicus, in suis *Martyrologiis*; Ferrarius, in *Catalogo SS. qui non sunt descripti in Martyrologio Romano*, omnes ad diem 28 januarii; Bollandiani, ad eamdem diem; Natalis Alexander, *loc. cit.*; Spondanus, ad an. 814, n° 5; Baillet, in *Vita Caroli Magni*; Franciscus Viton., in suo *Tract. de canoniz. SS.*, cap. 27; Ceparius, in suo *Directorio manuscripto canonizationum*, cap. 12, n° 2. (Bened. XIV, *De serv. Dei beutif. et beat. canonizat.*, lib. I, cap. IX, n° 4).

Piazza, dans son *Emerologio di Roma*, Rome, 1713, inscrit Charlemagne au 28 janvier, reconnaissant, avec le cardinal Baronio, que le titre de saint lui est donné en France et en Allemagne : « Carlo Magno... chiamato né fasti sagri della Francia e della Germania con titolo di santo : Baron. *Annal. ab ann. 753 usq. ad annum 813.1* »

II. — LE CULTE.

L'existence du culte public est facile à établir : reliques du corps, du chef et du bras, vénérées à Aix-la-Chapelle; érection d'un autel à Osnabruck, dans l'église des Jésuites, ainsi qu'à Paris et Aix-la-Chapelle; office du rite double, insertion du nom dans les calen-

1. A consulter : Valehius, *Historia canonizationis Caroli Magni, variis observationibus illustrata*, Jenæ, in-8.

J'ai trouvé dans la bibliothèque du chapitre d'Aix-la-Chapelle une vie très détaillée de Charlemagne, en tête d'un *Légendaire* du xve siècle. L'*Archivio storico dell'arte*, 1892, p. 57, signale, à la Bibliothèque nationale de Florence, G2, n. 1501, la *Vita di Carlo Magno*, écrite en 1446. A la Bibliothèque royale de Bruxelles existe un ouvrage manuscrit, en deux volumes, qui a pour titre : « Conquestes de noble empereur Charlemaine. » Une note, ajoutée à la fin, fait connaître qu'il a été écrit en 1458, par le calligraphe David Aubert, par ordre de Philippe, duc de Bourgogne. Les miniatures en grisaille sont de Jean de Tavernier, d'Audenarde. (*L'Entumineur*, 1889, p. 31.)

driers, nimbe autour de la tête dans ses représentations diverses, statues et images ; chômage de sa fête, en qualité de patron pour les parlements et les écoles ; nom donné au baptême aux enfants ¹.

Je veux rapporter ici le témoignage de quelques monuments, principalement à Rome, parce qu'ils n'ont pas encore été invoqués dans cette cause, traitée à fond par les Bollandistes, auxquels je renvoie pour le reste.

A la cathédrale de Strasbourg, dans la nef latérale nord, Charlemagne est en pied dans un vitrail du XII^e siècle ; autour de son nimbe est écrit : KAROLVS . MAGNVS . REX. (Guerber, *Essai sur les vitr. de la cath. de Strasbourg*, p. 79 ; Didron, *Annal. arch.*, t. I, p. 1.)

Parmi les preuves du culte, une des plus importantes est le grand vitrail de la cathédrale de Chartres, qui remonte au XIII^e siècle et que Didron a fait graver pour les *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 349 : il raconte la vie de Charlemagne, à qui il donne le nimbe, d'après le pseudo Turpin (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXVI, p. 154).

Un livre d'heures, du XIV^e siècle, à la bibliothèque de la ville d'Angers, inscrit ainsi l'office de S. Charlemagne, dans le calendrier, au 28 janvier : « Karoli Imperatoris. Duplex. »

Le sceptre de Charles V, conservé au Louvre, est surmonté d'une statuette d'empereur ², ainsi désigné : SANCTVS KAROLVS MAGNVS (Müntz, *Etud. icon.*, p. 118 ; *Annal. arch.*, t. III, p. 266 ; t. XIX, p. 127). Dom Germain Millet, dans le *Trésor de S.-Denis*, le décrit de la sorte : « Le sceptre d'or de saint Charlemagne, roy de Franco et empereur, au faiste duquel est l'image dudit saint, assis dans une chaire garnie de deux lyons et de deux aigles, ayant la couronne impériale sur la teste, le sceptre en une main et le globe en l'autre. Tout ce que dessus est d'or pur, posé sur une fleur de lys d'or. »

En 1624, Gérard Delrue décrivait ainsi un vitrail de l'église S. Géry, à Braine-le-Comte (Belgique) : « La vitre de S. Jean, fort vieille, où sont les armes de Bourgoigne, avec un saint Charle et le

1. S. Charles Borromée, qui lui a pris son nom de baptême, l'a remplacé depuis dans la dévotion populaire pour la fête onomastique.

2. Une statuette analogue fut acquise en 1395 par le duc d'Orléans. (*Rev. de l'art chrét.*, 1889, p. 357.)

chevalier, avec sa femme une sainte Marguerite. » Les donateurs étaient Charles le Téméraire et Marguerite d'York, mariés en 1468 (Croquet, *Épitaphier de Braine-le-Comte*, p. 21).

Sur un vitrail, daté de 1500 environ, à la cathédrale de Moulins, le duc Jean II de Bourbon est assisté de son patron S. Jean-Baptiste et de « saint Charlemagne » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVI, p. 458).

On lit dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 410, à propos de l'inventaire de la *Sculpture sur bois dans les églises de la Brie* : « Courcelles. Retable et chaire. La chaire est formée de treize panneaux à figures : la Religion, S. Jacques, S. André, S. Barthélemy, S. Martin, S. Pierre, S. Paul, un évêque, S. Charlemagne, S. Edme, S. Eloi, S. Antoine. Ces figures sont abritées sous des arcades à plein cintre ; S. Charlemagne et S. Edme ont à leurs pieds les donateurs, deux seigneurs du fief de Changis, Charles de Febvrier et Edme de Soisy (1550). »

Une gravure du xvi^e siècle, signée du Maître E. S., de Dresde, représente S. Charlemagne, nimbé, couronné, sceptré et tenant le globe crucifère : elle est reproduite dans la revue allemande du chanoine Schnutgen, 1894, p. 241.

Dans l'ouvrage du P. Gouzaga, *De origine religionis Seraphicæ*, une gravure, exécutée à Rome, en 1587, représente S. Charlemagne, barbu, couronne en tête, vêtu de la cuirasse et du manteau, brandissant le glaive et tenant de l'autre main le globe crucifère.

En 1651, Mazot, dans le *Tableau de la croix représenté dans les cérémonies de la Sainte Messe*, insérait cette oraison au-dessous d'une image de S. Charlemagne : « Deus, qui superabundanti fœcunditate bonitatis tuæ beatum Carolum, imperatorem et confessorem tuum, deposito carnis velamine, beatæ immortalitatis trabeæ sublimasti ... »

Boissieu ne donne pas la date du tableau : « Il est honoré publiquement dans l'église de S.-Antoine, à Rome, où l'on voit sur le grand autel un tableau de Clovis, de Charlemagne et de S. Louis, avec le rayon et le titre de saint. »

Les *Comptes des bâtiments du roi*, à l'année 1693, mentionnent le sculpteur Flaman, « à luy pour le modèle de plâtre qu'il a fait en grand de la figure de saint Charlemagne dans une des niches du

grand portail de ladite église (des Invalides), 150 livres » (t. III, p. 703).

Dans le cloître de la Trinité des Monts, à Rome, qui fut érigé par les Minimes de France, S. Charlemagne a été peint dans la série des rois de France, avec cette inscription :

SANGTVS CAROLVS MAGNVS REX XXIII ET IMPERATOR
REGNAVIT ANNIS XLVII . OBIIT ANNO 814.

Il est nimbé, figuré en buste, tient en main un globe crucifère et dans la gauche un sceptre fleurdelisé ; il porte un collier au cou et sur son manteau bleu à col d'hermine ressort un écusson mi-parti, aux trois fleurs de lis de France et à l'aigle à deux têtes de l'Empire.

Au siècle dernier, Lestage sculpta, pour la façade de S.-Louis-des-Français, les quatre statues, mises en vis-à-vis, de Ste Clotilde et de Ste Bathilde, de S. Charlemagne et de S. Louis (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXI, p. 130) ¹.

Ainsi, sur trois monuments importants de Rome, Charlemagne figure, avec le nimbe et le titre de saint, sans que le Saint-Siège ait protesté : à S.-Antoine, c'est au retable du maître-autel ; à S.-Louis, à la façade et à la Trinité, dans le cloître, c'est-à-dire deux fois dans une église et, une fois, dans un lieu public ².

1. « Charlemagne, en costume d'empereur romain, tenant d'une main le globe du monde et de l'autre le glaive. » (D'Armailhacq, *l'Église nationale de S.-Louis-des-Français, à Rome*, p. 159.)

2. Comme il est indispensable de détruire les légendes, je crois devoir ajouter en note le fait suivant sur un faux Charlemagne : M. Léon Germain, dans une brochure intitulée *Mont devant Sassey*, fournit, pages 9 et 16, ces deux renseignements : « D'après la tradition, Charlemagne serait le fondateur de seize églises dans le pays et la dernière serait celle de Cesse (Seize) ; » aussitôt, il proteste contre cette « ridicule légende », basée sur un calembourg et qu'il traite d'« ineptie » et de « mauvaise plaisanterie ». La crypte de l'église, que l'on croyait autrefois carlovingienne, est tout simplement romane et du XII^e siècle. Au portail du XIII^e siècle, situé au sud, une des douze grandes statues représenterait Dagobert et, en face, à gauche, « un homme, également barbu, ayant sur la tête une couronne formant torsade et tenant des deux mains, à hauteur de la ceinture, et appuyé sur la poitrine, un grand livre ouvert ; on le prend pour Charlemagne ». Sa position et l'entourage me font plutôt croire à un roi de Juda, probablement David, car une autre statue, dénommée Pépin de Landen et qui tient une église, doit être Salomon, constructeur du temple : le livre aux mains de David qualifie l'écrivain sacré.

Il faut considérer aussi comme apocryphe le curieux et rare petit volume de recettes et talismans, intitulé : *Enchiridion Leonis papæ Serenissimo imperatori Carolo Magno*, Rome, 1660, in-18 avec figures.

Le dernier chanoine-archiviste de la collégiale de Montfaucon d'Argonne disait, dans sa *Notice abrégée de Montfaucon* : « Ce saint y est encore honoré aujourd'hui comme le fondateur de la collégiale. »

III. — SOUVENIRS DE ROME.

1. Je me contenterai ici d'un simple rappel pour les faits et monuments dont j'ai parlé dans les volumes précédents et qui se réfèrent au séjour de Charlemagne à Rome : Fondation de S. Sauveur *in ossibus* (*Œuvres*, I, 99) ; Donation du S. Prépuce à Léon III (I, 435) ; Constitution du patrimoine de S. Pierre (II, 6, 152, 179) ; Couronnement (II, 63, 281) ; Effigie (II, 149) ; Portrait (II, 235)¹ ; Épitaphe d'Adrien I^{er} (II, 488). Je l'ai rapportée dans la *Revue de l'art chrétien* (t. XXII, pp. 420-421). Piazza dit à ce sujet : « Il pleura la mort d'Adrien qu'il aimait tendrement comme un père, il fit d'abondantes aumônes pour le suffrage de son âme et composa lui-même la belle épitaphe qu'on lit encore dans les grottes Vaticanes. » Il serait plus exact de l'attribuer à Alcuin.

2. Le même auteur continue, après avoir parlé de son zèle pour la liturgie, le chant et la discipline :

Il vint plusieurs fois à Rome visiter les saints lieux et faire la Pâque avec Adrien, qui l'accueillit avec tout le clergé dans la basilique de S. Pierre ; Charles monta à genoux les degrés de la basilique, baisant chacun d'eux. Il confirma la donation de plusieurs villes usurpées par les Lombards et comme il était très docte dans les saintes lettres, il fit

1. « C'est du x^ve siècle et non du ix^e, comme on l'a souvent prétendu (Santelli, *Oltraggio fatto a Leone III ed a Carlo Magno in un quadro ed una stampa esprimenti l'adorazione del Pontefice all'imperatore*, Rome, 1845, in-4^e, p. 42 ; du Sommerard, *les Arts au moyen âge*, 2^e série, pl. II ; de Vigne, *Vade-mecum du peintre*, t. I, pl. 56 ; *Magasin pittoresque*, t. XXVI, p. 389), que date, d'après Mgr Barbier de Montault, le portrait à fresque de Charlemagne, couronné et barbu, trouvé au siècle dernier sur le Pincio et offert par les Minimes au pape Benoît XIV, qui lui a donné place dans le musée du Vatican. » (Müntz, *Étud. iconogr.*, p. 407.) — Voir sur les portraits de Charlemagne, étudiés par MM. Velaull, Müntz et Clemen, la *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 533.

Parmi les portraits contemporains, il ne faut pas oublier la statuette équestre en bronze, qui provient de Metz et a appartenu à Albert Lenoir : l'empereur, couronné, tient le glaive nu de la droite et le globe de la gauche. Il en a été fait, à l'occasion des noces du grand-duc de Hesse, un fac-simile qu'a reproduit en phototypie Mgr Schneider, chanoine de Mayence, en tête de sa brochure in-4 : *Das Eherne Reiterbild Karls d. Gr.*, 1895.

augmenter le Martyrologe de S. Jérôme, de Bède et d'Adon et, sur ses instances, Alcuin écrivit le livre *De divinis officiis*; il commanda la Bible qui se trouve actuellement à la bibliothèque Vallicelliana, et une autre, reliée en or, qui est dans la bibliothèque de S.-Paul-hors-les-Murs¹. Il fit baptiser, confirmer et couronner rois de France ses-deux fils Pépin et Louis par Adrien. Les Saxons vaincus, il offrit à S. Pierre la Saxe soumise et obligea chaque maison à une pièce de monnaie annuellement. Dans la basilique de S.-Pierre, il fut couronné, avec son fils, empereur par S. Léon III et, à cette occasion, il donna plusieurs vases d'or et d'argent à la confession de S. Pierre et aux deux basiliques de S.-Jean-de-Latran et de Ste-Marie-Majeure². Avant de recevoir la couronne impériale, il fut créé chanoine de St-Pierre et revêtit son bel habit de chœur. De là est venue cette coutume mémorable qu'un empereur ou roi, avant d'être couronné dans cette basilique sacrosainte, en est fait chanoine³. Ciac-

1. La Bible de S. Paul ne remonte pas plus haut que Charles le Chauve.

2. Le *Liber Pontificalis* raconte ainsi le couronnement et les dons qui l'accompagnaient : « Post hæc, adveniente die natali D. N. J. C., in jam dicta basilica beati Petri Apostoli omnes iterum congregati sunt et tunc venerabilis almficus pontifex manibus suis propriis preciosissima corona coronavit eum. Tunc universi fideles Romani, videntes tantam defensionem et dilectionem quam erga sanctam Romanam Ecclesiam et ejus Vicarium habuit, unanimiter altisona voce, Dei nutu atque beati Petri clavigeri regni cœlorum, exclamaverunt : Carolo. piissimo Augusto, a Deo coronato, magno, pacifico imperatori, vita et victoria. Ante sacram confessionem beati Petri Apostoli, plures sanctos invocantes, ter dictum est et ab omnibus constitutus est imperator Romanorum. Illico sanctissimus antistes et pontifex unxit oleo sancto Carolum et excellentissimum filium ejus regem, in ipso die natalis D. N. J. C. Et missa peracta, post celebrationem missarum, obtulit ipse serenissimus Dominus imperator mensam argenteam, cum pedibus suis¹. Sed et in confessione ejusdem Dei apostoli obtulit, una cum præcellentissimo filio suo rege et filiabus, diversa vasa ex auro purissimo, in ministerio ipsius mensæ. Sed et coronam auream, cum gemmis majoribus, quæ pendet super altare, pensantem libras quinquaginta quinque. Et patenam auream majorem, cum gemmis diversis, pens. lib. triginta. Et calicem majorem, cum gemmis et ansis duabus, pens. lib. quinquaginta octo. Item, calicem majorem fundatum, cum scyphone, pens. lib. triginta et septem. Immo et alium calicem majorem fundatum, pens. lib. triginta et sex. Obtulit et super sacratissimum altare Beati Petri apostoli, immo et in basilica beati Pauli apostoli, mensam argenteam minorem, cum pedibus suis, pens. libr. quinquaginta quinque, cum diversis vasis argenteis miræ magnitudinis, quæ ad usum ipsius mensæ pertinent. Item, in basilica Salvatoris D. N. J., quam Constantinianam vocant, obtulit crucem cum gemmis hyacinthinis, quam almficus pontifex in letania præcedere constituit. secundum petitionem ipsius piissimi imperatoris. Immo et altare cum columnis argenteis et cyborio. Verum etiam et evangelium ex auro mundissimo, cum gemmis ornatum. Item et in basilica beata Dei Genitricis Mariæ a presepe, obtulit sicla argentea majora. »

3. On a nommé à tort *chape de S. Léon III*, la dalmatique que Charlemagne

1. Darcel (*Annal. arch.*, t. XVI, p. 780) a pris cette *mensa* pour un autel, tandis que, montée sur des pieds et chargée de vases sacrés, ce se peut être qu'une *creence*. manie de tout ce qui était nécessaire au saint sacrifice.

conio ajoute dans sa vie qu'il fut le premier empereur couronné de la couronne impériale avec pierres précieuses, car auparavant la couronne était simplement d'or, comme le raconte Génébrard de l'empereur Justin (p. 87).

3. Le chanoine Van Drival, dans son *Histoire de Charlemagne*, fixe ainsi la série des voyages à Rome : en 773, première guerre d'Italie, pour la délivrance du pape Adrien, contre Didier, roi des Lombards; Charlemagne, seul à Saint-Pierre, signe l'acte de donation qui constitue la royauté temporelle du souverain pontife. — Un second voyage fut accompli en 776, il eut pour résultat la reprise des villes usurpées par les Lombards. — En 781, Charlemagne célébra les fêtes de Pâques à Rome, avec toute sa famille : ses deux fils furent sacrés par Adrien I^{er}, qui donna à Carloman le nom de Pépin. — En 786, Charlemagne revint à Rome fêter Pâques. — L'an 800 étant de nouveau à Rome, il fut proclamé Auguste, le jour de Noël, par Léon III.

Pendant son séjour, Charlemagne habita le palais des Césars, au Palatin : il y tint même un lit de justice (*Annal. arch.*, t. XXVI, p. 325, note 1).

Léon X, dans la grande salle qui précède l'appartement Borgia au Vatican, a ainsi remémoré épigraphiquement deux traits de la vie de Charlemagne :

LEO. III.	SVB
CAROL. MAG :	ADRIANO. I.
RO ¹ : IMPERII	LONGOBARDOR :
CORONA	REGNVN
DONAVIT	DEFECIT

4. Son passage à Florence est attesté par cette inscription, gravée sur marbre à la façade de l'église des saints Apôtres, où elle est accompagnée d'un buste, sculpté par Giovanni Caccini. M. Müntz l'a reproduite dans ses *Études iconographiques*, p. 92 :

VII^o V. ² DIE VI. APRILIS.

IN RESVRRECTIONE DOMINI. KAROLVS

aurait porté le premier, faisant à la messe les fonctions de sous-diacre, comme firent plus tard les empereurs : elle est dans le trésor de S.-Pierre. (*Annal. arch.*, t. I, pp. 286 et suiv.)

1. *Romani*.

2. Van Drival rétablit la date : « A l'automne de 786, Charlemagne passa de nouveau les Alpes et alla célébrer à Florence les fêtes de Noël. Il se rendit ensuite à Rome pour y célébrer la fête de Pâques » (p. 133).

FRANCORVM REX A ROMA REVERTENS
INGRESSVS FLORENTIAM CVM MAGNO
GÅVDIO ET TRIPVDIO SVSCEPTVS CI
VIVM COPIAM TORQVEIS AVREIS DECO
RAVIT ET IN PENTECOSTEM FVNDAVIT
ECCLESIAM SS. APOSTOLORVM. IN AL
TARI INCLVSA EST LAMINA PLVMBEA
IN QVA DESCRIPTA APPARET PEFATA
FVNDATIO¹ ET CONSECRATIO FACTA PER
ARCHIEPISCOPVM TVRPINVM TESTIBVS
ROLANDO ET OLIVERIO²

5. ³ Il existe à S.-Michel et S.-Magne, place S.-Pierre, une inscription du XII^e siècle, qui rappelle l'intervention de Charlemagne, après la dévastation des Sarrasins et la fondation de cette église :

† In nomine Domini, tempore Leonis III pp., imperante Carulo Magno imperatore, eo tempore quo Petrea basilica a Sarracenis capta fuerat, tunc denique pro totius mundi capite turbato totus mundus turbatus, omnis Gallia cum rege Carulo ad tuendum illam venerunt. Unde contra inimicos Domini bella

Domini decertando quidam mortui sunt et in cripta iuxta Neronis palatium sepulti. Eodemque tempore a Leone papa et rege ad honorem Michaelis archangeli super illos facta

est ecclesia. His ita peractis, rex Apuliam abiit eamque beato Petro et Romae subjugavit. Per idem tempus exercitu Gallia revertente, tres illorum milites de Frisia,

Ildefredo de Groninga et Leomot de Stavera et Hiaro et Celdul, ancillo Dei de Slinga, hi beati Magni corpus in loco

1. Nouvel exemple du *pitacium* de plomb, déposé dans l'autel, parce qu'il contenait, outre la donation royale, la mention de la dédicace par l'archevêque Turpin.

2. M. Muntz (*Ibid.*, p. 106) fait connaître ces deux autres représentations de Charlemagne en Italie : « Dans le palais public de Sienne, une fresque célèbre d'Ambrogio Lorenzetti (1337-1343) passe pour représenter Charlemagne, trônant au milieu des figures allégoriques de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de la Paix, du Courage, de la Prudence, de la Magnanimité, de la Tempérance, de la Justice, etc. C'est une figure d'une gravité et d'une majesté rares. — Un manuscrit, enluminé au commencement du XV^e siècle par le peintre milanais Leonardo da Besozzo, ... autrefois conservé dans la collection de M. Morbio (à Milan) contient les portraits de Pépin et de Charlemagne. Ce dernier, alors même que son nom (KAROLVS MAGNVS) ne serait pas écrit à côté de lui, se reconnaîtrait à sa longue barbe blanche, à sa cuirasse portant d'un côté l'aigle noire, de l'autre les fleurs de lis. Le héros est représenté debout, la couronne en tête, l'épée haute. »

3. Dans la *Revue de l'art chrét.*, t. XXII, p. 89.

qui dicitur Fundi invenerunt. Quo invento, in illorum provincia portare et condere decreverunt, sed divina gratia cooperante, postquam ad Sutrinās partes ventum est, amplius

deferre non prevaluerunt. Quia bis et ter territi et per somnium moniti, Romam revertentes, sanctum corpus secum tulerunt. Unde factum est quod illorum devo-

tionis causa partem brachii a se segregari ab illis permisit. Partes autem ceterae in cripta praefata remanserunt, super quam, sicut dictum est, ecclesia jam fuerat facta. Deinde omni anno simul beneficium optimum dari ibi decreverunt, scilicet trecentas marcas

argenti pro illorum et ubique requiescentium redemptione. Et imperpetuum seu divites sive pauperes in eadem supra-

dicti archangeli basilica et beati Magni ecclesia juxta eam ab eisdem constructa hospitalia, quando a suis

partibus venient, agerent. Idcirco nostrorum aliorumque omnibus pateat. Si ipsi vel quicumque hoc decretum rumpere temptaverint, sciant se perpetuo damnatos et maledictos et predicti pontificis anathematis vinculis in inferno, nisi

resipuerint, cum diabolo conligatos. In hac autem vita miseros, pauperes et dispersos et iterum de lubro vite celestis deletos

et de regno Xpi dejectos. Confirmatoribus, fautoribus, hujus decreti e contra sit benedictio Xpi et fruantur utriusque vitae gaudiis. Amen.

6. « On observe, aux extrémités du vestibule (de S-Pierre) deux statues équestres en marbre : à droite, est celle de Constantin et à gauche, celle de Charlemagne, l'un et l'autre défenseurs de l'Église. La première est du chev. Bernin et la seconde, d'Augustin Cornacchini » (Fea, *Descript. de Rome*, t. I, p. 21). Ici, pas plus qu'à la cathédrale d'Albi, à la fin du xv^e siècle, au-dessus des portes latérales du chœur, l'intention n'est de rendre un culte public aux deux empereurs, qui sont glorifiés uniquement à titre d'*évêques du dehors*, ayant toujours veillé avec un zèle religieux aux intérêts de l'Église¹.

1. Le *Pèlerin* (1888, p. 33) a publié le frontispice d'un livre intitulé : *le Miroir des Rois*, imprimé en 1520. On y voit, dit-il, « le Pape béniissant Charlemagne et S. Louis ». Je ne crois pas cette interprétation exacte, car aucun des personnages n'est nimbé et il resterait à déterminer l'identité du pape. J'y constate plutôt, en raison même du titre, les trois royaumes du monde : le pape, l'empereur et le roi. Le pape, souverain temporel des États de l'Église, est le premier : il porte la tiare, la chape, la dalmatique et la croix à triple croisillon, qui est une fiction héraldique. Suit, à sa gauche, l'Empereur du Saint Empire Romain, avec la couronne fermée, le glaive levé, le globe crucifère et la chape sur le costume militaire. Le dernier est le roi de France, couronné, au manteau fleurdelisé, tenant le sceptre fleurdelisé de la main droite et de la gauche la main de justice, terminée par la main de Dieu qui bénit.

7. En 1729, à l'occasion de la naissance du Dauphin, le cardinal Ottoboni, protecteur de la couronne de France, donna au théâtre une fête splendide dont Charlemagne fut le héros et que nous retrouvons dans l'ouvrage suivant, qui a pour titre : *Carlo Magno, festa teatrale, in occasione della nascita del Delfino, offerta alle S. R. M. C. del Re e Regina di Francia dal Card. Otthoboni, protettore degl'affari della Corona*. Roma, Rossi, 1729, 1 vol. in-4°, avec 13 planches en taille-douce, dessinées par Michetti et gravées par Massi.

Un chapelet du XVIII^e siècle, qui a figuré à l'exposition rétrospective de Limoges, porte deux médaillons de papier, peints à la main de façon à imiter l'émail. Le premier représente saint Jean-Baptiste, et le second *Charlemagne*, bardé de fer et drapé dans un manteau rouge. Quoiqu'il soit privé du qualificatif *saint*, l'affixion du médaillon au chapelet dénote une intention évidente de culte (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XL, p. 121).

IV. — LA MOSAÏQUE DU TRICLINIUM¹.

Le Triclinium du Latran, Charlemagne et Léon III, par Eugène Müntz; Paris, Baer, 1884; in-8° de 15 pp.; extrait de la *Revue archéologique*, n° de janvier 1884.

1. Cette brochure continue la série si intéressante des *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dont elle forme le huitième chapitre. L'auteur, avec beaucoup d'érudition et une logique serrée, discute certaines opinions qui désormais ne doivent plus avoir cours, puis introduit dans l'étude de cette grande page iconographique plusieurs éléments nouveaux, tels que deux textes de Platina et de Grimaldi, et deux dessins coloriés de la Vaticane et de l'Ambrosienne. La question est donc désormais épuisée. Je m'en tiendrais là aussi; mais M. Müntz ne décrivant pas la mosaïque actuelle, il convient de suppléer à son silence dont je comprends parfaitement le motif. Les pèlerins de Rome ont besoin d'avoir un guide fidèle et comme il importe de les renseigner exactement,

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1885, pp. 95-100. *Charlemagne sur la mosaïque du triclinium du Latran, à Rome*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, sect. d'archéologie*, 1884, pp. 318-322.

j'ajouterai en note, d'après les documents fournis par M. Müntz, tout ce qui pourra les éclairer sur le plus ou moins d'authenticité de la copie qu'ils ont sous les yeux, car l'original a totalement disparu, moins deux têtes d'apôtres, conservées au musée chrétien du Vatican et que j'ai signalées, dès 1867, dans ma *Bibliothèque Vaticane* (*Œuvres*, t. II, p. 235). Une de ces têtes est reproduite dans la brochure de M. Müntz.

Aux écrivains cités par cet auteur et qui se sont occupés de la mosaïque du *Triclinium* ou en ont donné un dessin, il faut ajouter les suivants : Nic. Alemanni, *de Lateranensibus parietinis*, Rome, 1625, in-4° de 172 pages (la planche 2 donne la mosaïque mutilée et la planche 3 la montre restaurée); De Montfaucon, *les Monuments de la monarchie française*, t. I, pl. 22; Mabillon, *Annales Benedictini*, lib. VI, n° 87, p. 342; Henschenius, *Acta SS.*, 12 jul., p. 580, n° 40; *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 253; t. XXV, p. 30; Rohault de Fleury, *le Latran*, pp. 277, 289, 324; Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'Art chrétien*, t. II, pp. 30, 32, 75, 82, 433, 446; t. V, p. 162; *Chroniqueurs de l'histoire de France*, par M^{me} de Witt; Hennin, *les Monuments de l'histoire de France*, t. II, pp. 110, 115, 116; E. Müntz, *Ricerche intorno ai lavori archeologici di Giacomo Grimaldi*, Florence, 1881, in-8°, pp. 22, 23; Rohault de Fleury, *la Messe*, Paris, 1883, in-4°, t. I, p. 14; *Revue de l'Art chrétien*, 3^e série, 1883, t. 1, p. 213; Duchesne, *le Liber pontificalis*, t. II, p. 35, n° 14; M. Müntz, *les Sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, Rome, 1888, pp. 6, 37 (n° 12); Van Drival, *Histoire de Charlemagne*, Amiens, 1885, p. 188.

Je ne dois pas omettre non plus une gravure du xvii^e siècle, représentant saint Pierre, saint Léon et Constantin, et dont je dois deux exemplaires à l'obligeance de M^{sr} Pila des comtes Carocci, chanoine de cette basilique; j'en ai donné un au Comité des travaux historiques établi près le Ministère de l'Instruction publique; tous les deux ont été tirés, à ma demande, en 1875, sur le cuivre conservé aux archives, avec d'autres cuivres gravés, destinés à illustrer le bréviaire propre de la basilique. Ils ne portent que le nom du graveur. Or, pour la fête de saint Léon III, les chanoines ont fait reproduire une des scènes de la mosaïque du *Triclinium*,

celle où figure ce pape. Evidemment là, comme dans les autres planches, ils ont voulu fixer d'anciens souvenirs et rappeler des monuments historiques. J'insiste uniquement pour signaler cet élément d'information que n'a pas connu, je crois, le savant bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Je lui attribue une certaine importance, d'abord parce que la gravure est rare, puis parce que les inscriptions, sur lesquelles on a tant varié, offrent ici une lecture meilleure qu'ailleurs.

La gravure est accompagnée de cette légende, qui renvoie pour l'explication du sujet à l'ouvrage d'Alemanni :

*Musivum opus a S. Leone Papa III constructum in
Triclinio Patriarchii Lateranensis, declaratum
ab Alemanno in lib. de Lateranensibus parietinis.*

La première édition d'Alemanni date de 1625, et la seconde de 1756. La gravure est antérieure à 1743, puisqu'elle ne concorde pas avec la mosaïque refaite par Benoit XIV. Elle est postérieure à 1625, car elle cite Alemanni, mais antérieure à 1656, époque à laquelle Rasponi publia son importante monographie *De basilica et patriarchio Lateranensi*. Il paraît donc de toute évidence qu'elle reproduit la mosaïque telle que la fit arranger le cardinal Barberini en 1625. J'espère que les archéologues, surtout romains, accepteront ces conclusions, et constateront dans la gravure que je décris un document de quelque valeur au point de vue de notre histoire et de l'iconographie du grand empereur d'Occident.

2. Le *Triclinium* était une vaste salle à manger, de forme rectangulaire et flanquée en croix de trois absides ; le pape, au moyen âge, y réunissait les cardinaux après les offices pontificaux, dans un banquet que décrivent les chroniques du temps ¹.

1. « In basilica magna Leoniana, ubi hoc die in mane Dominus Papa comedit, circa mensam pontificis præparata sunt undecim scamna pro quinque presbyteris totidemque diaconis cardinalibus et primicerio. Ibi etiam lectus ipsius Pontificis solemniter est præparatus, in figura undecim apostolorum recumbentium circa mensam CHRISTI. Transiens autem pontifex per ipsam basilicam intrat cameram suam, ubi in scypho argenteo recepto a camerario..... » (*Cenciùs Camerarius*). — « Facta laude ante Lateranense palatium, postquam ascendit in domum majorem, quæ Leoniana vocatur, solempne convivium celebravit. » (*In vit. Innoc. III.*) — « Hæc aula nostris temporibus *sala concilii* dicitur. Quam Leo Papa tertius pontificum Romanorum usui construxit et exornavit, in qua quibusdam solemnibus, ut Paschatis et Natalis Domini,

L'abside principale, qui faisait face à l'entrée, était décorée d'une mosaïque, exécutée sous le pontificat de saint Léon III, vers l'an 800, ainsi qu'il résulte de ce passage du *Liber pontificalis* : « Fecit autem et in patriarchio Lateranensi triclinium majus super omnia triclinia, nomine suæ magnitudinis decoratum; decoravit cameram cum absida de musivo. »

Dans son état actuel, la mosaïque du *triclinium* n'est plus que l'ombre d'elle-même. On peut même affirmer que l'œuvre primitive a disparu et qu'il ne nous en reste qu'une assez mauvaise copie, sans caractère archéologique, par conséquent de nulle valeur.

Trois inscriptions ont été gravées sur marbre pour en raconter l'origine et les vicissitudes.

La première reproduit intégralement le texte d'Anastase le Bibliothécaire, extrait de naissance fait après décès, uniquement pour constater l'âge qu'avait le défunt.

La seconde nous apprend qu'en 1625 le cardinal François Barberini appuya de contreforts les murailles qui croulaient, et, après en avoir fait faire un dessin colorié, restaura la mosaïque, surtout dans la partie droite à peu près ruinée, *summa fide, ad priscum exemplum*. Cette fidélité scrupuleuse à suivre l'original est curieuse à noter, quand on peut sur place en faire le contrôle, qui dément hardiment de telles prétentions. Est-ce qu'on savait, à cette époque, dessiner le moyen âge et l'œil qui voyait mal ce qu'il ne comprenait pas était-il mieux secondé par une main, habile peut-être, mais nullement préparée à ces sortes de travaux ?

Écoutons le cardinal restaurateur :

Romani Pontifices cum cardinalibus prandere solemniter consueverant..... Hæc omnia innuere videtur oratio quæ scripta est in zophoro absidæ majoris, in qua Deus oratur ut protegat domum illam et omnes in ea convivantes. » (*Panvinio.*)

C'est dans une salle analogue que dut dîner Charlemagne, en 774, le 3 avril, jour de Pâques, après la messe solennelle célébrée par le pape Adrien à Sainte-Marie Majeure ; et, à l'issue de l'office, le roi de France s'assit à la table du Souverain Pontife dans le palais patriarcal de Latran. Le lendemain lundi, Charlemagne fut proclamé, à Saint-Pierre, *patrice* de Rome ; le mercredi 6 avril, à l'issue d'une harangue publique dans laquelle étaient rappelés tous les bienfaits qui liaient déjà mutuellement la papauté à la France, le Souverain Pontife obtint de Charlemagne la promesse solennelle, faite sur l'autel de Saint-Pierre, que lui et ses successeurs respecteraient les droits du pape. Quelques jours après, au moment de son départ pour Paris, Charlemagne recevait du pape l'assurance de son prochain triomphe sur ses ennemis et de la conquête définitive du royaume des Lombards.

FRANCISCVS
S. AGATHAE. DIAC. CARDINALIS
BARBERINVS
TRICLINII. A. LEONE. III. ROM. PONTIFICE. CONSTRUCTI
A. LEONE. IV. SVCCESORE
SEXAGESIMO. POST. ANNO. REPARATI
NOSTRA. TANDEM. ETATE. PENE. DIRVTI
PARTEM. HANC. ILLVSTRIOREM
IN. QVA
VTRAQVE. IMPERII. ROMANI. TRANSLATIO
REDDITAQVE. VRBI. PAX. PVBLICA. CONTINETVR
PARIETIBVS. HINC. INDE. SVFFVLISIT
CAMERAE. MVSIVVM. RESTAVRAVIT ¹
LABANSQVE. OLIM. DEXTERVM. APSIDIS. EMBLEMA
ANTIQVARIORVM. DILIGENTIA. COLORIBVS. EXCEPTVM
PENITVS. DEINDE. COLLAPSVM
AD. PRISCVM. EXEMPLVM
SVMMA. FIDE. EX. MVSIVO. RESTITVIT
ANNO. IVBILEI. MDCXXV

La troisième inscription achève de nous instruire sur l'authenticité de la mosaïque actuelle. Clément XII, pour édifier la façade de Saint-Jean-de-Latran et la dégager comme il convenait, rasa le *triclinium* et les constructions qui obstruaient la place, puis en transporta l'abside près du *Sancta Sanctorum*, l'accolant à l'oratoire de Saint-Laurent. Mais dans cette translation, soit *difficulté de l'entreprise*, soit *inhabileté des ouvriers*, la mosaïque arriva à sa destination *fracassée*, mutilée, *complètement détruite*. Comme le pape avait eu soin de la faire préalablement reproduire en couleur, quand Benoît XIV, en 1743, voulut la refaire dans son ensemble, il n'eut qu'à se conformer à ce mauvais dessin, auquel, pour plus d'exacti-

1. Alemanni écrivait en 1625 : « Tulit..... varias incendiorum Lateranensium injurias, quemadmodum semiestæ illæ indicant aureæ tessellæ, quas in tabula illic præ aliis ob id nigricare videmus. » La même observation a été faite par M. Gerspach pour la mosaïque absidale de la basilique du Latran. Le feu, en détachant la feuille de verre blanc qui recouvrait la pellicule d'or, l'a laissée à découvert et par conséquent sous l'action directe de l'air, qui bientôt a fait disparaître l'or; il n'est resté que l'excipient, cube d'émail rouge foncé ou noir ou encore de verre gros vert. A distance, le rouge et le vert ont fait tache sur le fond comme des points noirs.

tude, on joignit celui de 1625 qui était conservé à la bibliothèque du Vatican.

De ces deux copies, également fautives, il ne pouvait résulter qu'une œuvre défectueuse, qui donne la place des personnages, mais ne tient pas compte de leur physionomie et de leur costume, accusés seulement dans les lignes principales.

L'inscription de Benoît XIV, malgré sa longueur, doit être consignée ici, en raison des faits intéressants qu'elle constate officiellement : la réfection totale de la mosaïque date de son pontificat et de l'an 1743.

BENEDICTVS. XIV. P. M.
ANTIQUISSIMVM. EX. VERMICVLATO. OPERE
MONVMENTVM
IN OCCIDENTALI APSIDE
LATERANENSIS COENACVLI
A LEONE. III
SACRO COGENDO SENATVI
ALIIQVE SOLEMNIBVS PERAGENDIS
EXTRVCTI
QUOD AD TEMPLI AREAM LAXANDAM
CLEMENS. XII
INTEGRVM LOCO MOVERI
ET AD PROXIMVM S. LAVRENTII ORATORIVM
COLLOCARI IVSSERAT
VEL ARTIFICVM IMPERITIA
VEL REI DIFFICVLTATE
DIFFRACTVM AC PENITVS DISIECTVM
NE ILLVSTRE ADEO
PONTIFICIAE MAIESTATIS AVTHORITATISQVE
ARGVMENTVM
LITERARIAE REIPVBLICAE DAMNO INTERIRET
AD FIDEM EXEMPLI
IPSIVS CLEMENTIS PROVIDENTIA
STANTIBVS ADHVC PARIETINIS
ACCVRATE COLORIBVS EXPRESSI
ET SIMILLIMAE IN VATICANO CODICE

VETERIS PICTURAE
NOVA APSIDE
A FUNDAMENTIS EXCITATA
ERVEDITORVM VIRORVM VOTIS OCCVRRENS
VRBI AETERNAE
RESTITVIT
ANNO C¹D¹ ID¹ CC XLIII
PONT. SUI III

3. L'abside représente le CHRIST donnant aux apôtres la mission d'enseigner.

Une bordure rouge, gemmée et perlée, serrée entre deux bandes blanches, circonscrit le champ d'or de la mosaïque.

Au centre, le CHRIST se tient debout sur une motte de terre, de laquelle s'échappent les quatre fleuves symboliques. Son nimbe d'or est cerné d'un filet bleu et marqué d'une croix pattée, bleue et jaune. Sa tunique bleue, laticlavée or et rouge, a des manches larges et courtes. Son manteau bleu, ramené en avant, porte deux *lorum* jaunes et un triple *clavus* de même couleur. Ses pieds sont chaussés de sandales. Son bras droit est nu et levé pour bénir à la manière latine ¹. De la gauche il tient ouvert le livre des Evangiles, où se lisent en lettres noires ces deux mots :

PA	VO
X	BI
	S

Au-dessus du Sauveur, le ciel est figuré par un hémisphère bleu, que borde une bande plus foncée et où flottent des nuages jaunes et rouges ².

Sur le sol vert marchent à droite, cinq apôtres, saint Pierre en tête, et six à gauche ³. Leur nimbe d'or est cerclé blanc et bleu.

1. Grimaldi dit positivement : « Salvator mundi, ... benedicens dextra, pollice cum annulari conjuncto, » ce qui constitue à proprement parler la *bénédiction grecque*. D'après Alemanni, pl. 2, la tête du Sauveur et des deux premiers apôtres à gauche n'existait plus au xvii^e siècle, ainsi que le ciel.

2. « Supra caput Salvatoris est tanquam aer ignibus ac fulgore coruscans » (Grimaldi). Ces nuages sont habituels dans les anciennes mosaïques.

3. « Salvator ... cum apostolis, quini per latera et B. Petro in triangulo superiori ejus chalcidicae, ita ut undecim sunt apostoli, totidem enim erant ex cap. XVIII Matthaei ... Decem suat in curvatura absidis apostoli et XI princeps apostolorum in angulo absidis. » Grimaldi se trompe évidemment, comme le fait remarquer M. Müntz, car dans la conque absidale il y a toujours eu *onze* apôtres, y compris saint Pierre leur chef, qui reparait encore à l'un des écoinçons.

Vêtus uniformément, ils ont tous une tunique blanche à laticlaves rouges et un triple *clavus* de même couleur, deux fois répété à la hauteur de la poitrine sur le manteau blanc. Chaque manteau porte également une lettre pommetée aux extrémités. Ces lettres sont E, F, H, I, L et un triangle ou *delta* grec ¹. Une simple sandale protège la plante de leurs pieds. Le second des deux côtés, ainsi que le dernier à gauche, sont seuls jeunes et imberbes.

Saint Pierre se reconnaît à sa figure typique, à ses cheveux blancs formant bourrelet autour de la tête, aux deux clefs d'or et à la longue croix rouge qu'il appuie sur son épaule ². De la main droite il relève le bas de son manteau, afin de marcher plus librement, car il part pour remplir la mission que le CHRIST vient de lui confier et, chef du collège apostolique, il va entraîner les autres à sa suite.

Le cintre de l'arc est contourné d'une guirlande où se détachent confusément, sur fond d'or, des fleurs et des fruits, tels que cerises, lys, poires, figues et marguerites jaunes, qui sortent de deux pots rayés en diagonale, rouge, vert et jaune ³ et aboutissent à un médaillon bleu qui exprime en monogramme d'or le chrisme et le nom du pape Léon III, LEO PAPA ⁴.

1. « Horum decem apostolorum a latere dextro (la droite du CHRIST) proximior gerens crucem senex est; in vestibus, ad genua, sunt literæ LE. Sequitur alius juvenis cum literis in vestibus ET; inde alius senex cum litera H, deinde alius cum barba nigra; postremus habet in vestibus EL. A latere sinistro Xpo proximior habet in vestibus HE; sequitur senex, in vestibus habet LE. Inde alius, postea alius et in vestibus habet Lγ. Postremus juvenis est et in vestibus sunt literæ ΗΓ ... Ad pectus etiam habent hæc signa ϠE. Omnes recti stant et manibus elevant parumper vestes in actu aliquid Xpo offerendi. » Grimaldi a pu noter exactement les lettres des vêtements, qu'il voit partout doubles; on les a reproduites simples. Il se trompe sur la signification du geste, puisque les apôtres n'ont rien à offrir; autrement on leur eût mis une couronne entre les mains, conformément à d'autres mosaïques. Ils soulèvent leur vêtement parce qu'ils sont en marche.

2. Grimaldi dit de lui : « A latere dextro proximior, gerens crucem, senex est, » « Salvatoris dextræ proximior, in senili ætate, longam gestat crucem ». A ce triple caractère, comment n'a-t-il pas reconnu saint Pierre qui, seul, occupe la première place, est vieux et porte une croix ? D'après Alemanni, pl. 2, saint Pierre portait une croix à double croisillon. Ce n'était donc pas la croix de son martyr, mais bien celle de la passion de son maître.

3. Ces fruits et ces fleurs ou feuillages représentent ordinairement les quatre saisons. Grimaldi n'y a rien vu non plus : « Oritur fascia interior a sine zophori, tota variis floribus musivo opere efficta, ex uno vase se in altum extollens totamque curvaturam ambiens, in altero vase desinit. »

4. Grimaldi a lu ainsi ce monogramme, disposé en croix mais sans chrisme :

L'inscription, qui se développe en deux lignes de lettres d'or sur fond bleu, explique le sujet par les paroles mêmes du Sauveur, qui envoie les apôtres dans le monde enseigner et baptiser au nom de la sainte Trinité, leur promettant jusqu'à la fin son assistance spéciale :

DOCETE OMNES GENTES. BAPTIZANTES EOS IN NOMINE PATRIS. ET. FILII
ET SPIRITVS. SCS

ET ECCE. EGO VOVISCVM SVM. OMNIBVS DIEBVS VSQVE AD CONSVMMATIONEM. SECVLI ¹.

4. L'arc triomphal consacre par deux groupes mis en regard la transmission de la double autorité spirituelle et temporelle, qui vient de Dieu, à saint Pierre et Constantin, par le CHRIST ; à Léon III et Charlemagne, par saint Pierre. Aussi l'inscription, or et azur, qui s'arrondit avec l'arc, chante-t-elle gloire à Dieu et paix aux hommes de bonne volonté qui acceptent la mission divine d'être les conducteurs des peuples dans les voies difficiles de la terre et du ciel.

GLORIA IN. EXCELSIS. DEO. ET. IN. TERRA. PAX. OMNIBVS. BONE.
BOLVNTATIS ².

Le fond d'or est encadré dans une bordure rouge gemmée avec accompagnement, à l'intérieur, de lambrequins bleus. La même bordure se répète au-dessous de l'inscription que surmonte une bande bleue et grise, semée de lys blancs.

Au côté droit ³, le CHRIST, assis sur un fauteuil à haut dossier

« Supra caput Salvatoris extat signum Leonis papae tertii ad hanc formam :

P
LOO
A

Panvinio, au contraire l'avait lu :

P
LOE
A

Qui a raison des deux ?

1. Selon Grimaldi, il n'en restait qu'une minime partie. La voici avec son orthographe typique et la restitution de cet auteur : († *Eunles. docete omnes*) GENTES. VAPT (*izantes, eos. in. n*)OMINE (*patris. et*) FILII. ET. SPIRITVS. SANCTI. (*et. ecce. ego*) VOVISCVM. (*sum. obus. diebus. usque. ad*) CON(*sumation*) EM. (*sec*)VLI.

2. Grimaldi est plus exact que cette copie du mosaïste : († *gloria. in. excelsis. Deo. et. in. terra. pax.*) HOMINIBVS. BONE. BOLVN (*tatis*).

3. Cet écoinçon a été refait sous Benoit XIV, à l'instar de son pendant. Grimaldi atteste qu'il n'existait plus de son temps : « *Angulus dexter absidie rusticus est, nam musivum corrui.* » Il est aussi en moins dans la planche 2 d'Alemanni.

arrondi, les pieds sur un escabeau d'or, un nimbe crucifère à la tête, est habillé d'une tunique violacée à laticlaves rouges et jaunes et d'un manteau blanc galonné de jaune. De la droite, il présente les deux clefs d'argent du pouvoir apostolique, liées ensemble, à saint Pierre, et à Constantin, tous les deux agenouillés à ses pieds, l'étendard de la puissance temporelle.

L'apôtre, sandales aux pieds, nimbe jaune à bord rouge, pallium à croix noires, avance ses mains respectueusement enveloppées dans sa chasuble blanche.

L'empereur Constantin, nommé pour qu'on ne s'y méprenne pas, R(ex) COSTANTINVS, porte un nimbe vert fileté de rouge, une couronne à pointes d'or, une espèce de tabart bleu, des hauts-de-chaussos verts à raies, des souliers jaunes et une épée droite dont le fourreau d'or soulève en arrière son manteau jaune, ouvert et agrafé sur l'épaule droite. Sa figure est caractérisée par des moustaches. Il prend l'étendard à trois flammes, fixé à la hampe d'une croix et composé d'une étoffe rouge, semée de croisettes jaunes et de disques bleus. Une tablette bleue, veuve de sa légende, accompagne cette scène, qui n'a aucune valeur archéologique.

Saint Pierre, assis sur un fauteuil, semblable à celui du CHRIST ¹, donne le pallium à saint Léon et l'étendard à Charlemagne; l'un et l'autre, nimbés d'un nimbe carré et bleu, ourlé de blanc et de rouge, qui ne s'accorde qu'aux vivants, sont agenouillés des deux côtés du prince des apôtres.

L'apôtre se distingue par un nimbe jaune ourlé de rouge, une tunique bleue laticlavée de rouge, un manteau bleu marqué en rouge de la lettre L, un long pallium blanc frangé et brodé d'une seule croix rouge ² à la partie inférieure, et par deux clefs ³ d'or, attachées par un cordon et posées sur ses genoux. Ses pieds, garnis de sandales, appuient sur un escabeau d'or ⁴.

Léon III porte également des sandales. Sa chasuble jaune est entièrement rabattue de manière à couvrir ses mains et son pallium

1. La *cathedra*, dont le type se retrouve dans les catacombes et dont se sert encore le pape aux offices pontificaux.

2. Guillaume Durant, au XIII^e siècle, parle aussi de croix rouges sur le pallium.

3. Sur la gravure de Sainte-Marie-Majeure, il y a trois clefs.

4. « Imago musiva Petri sedentis, cum planeta et pallio, in senili ætate, diademate ornati. » (Grimaldi).

blanc n'a pas de croix ¹. Le pallium qu'il reçoit à genoux des mains de saint Pierre est, au contraire, semé de croix rouges.

L'étendard ² que saisit Charlemagne est fait d'étoffe verte à pois

1. Il y en a une à l'extrémité, sur la gravure de Sainte-Marie-Majeure. « Leo papa tertius, corpulenta facie, nigra cesarie, raso capite ad coronam; ex vultu ostenditur sexagenarius; quadratum habet in capite diadema, quod indicium est viventis; indutus pallio et planeta; stolam suscipit sive pallium de manu dextera beati Petri. » (Grimaldi). — « Sedet S. Petrus in solio, dextra dat Leoni orarium, in quo duæ cruces ... Ipse quoque S. Petrus orarium habet, in cujus extremo crux rubra. » (*De sancta cruce*, Ingolstadt, 1616, p. 452.) Ce qui a fait prendre le *pallium* pour une *étole*, même au baron de Guilhaemy, c'est qu'il n'a que deux croix à ses extrémités. Un peu d'archéologie liturgique eût évité cette méprise grossière, les exemples de pallium ne faisant pas défaut dans les mosaïques romaines. De plus, l'*étole* eût signifié le *pouvoir d'ordre* tout au plus, tandis que le *pallium* exprime le *pouvoir de juridiction*, ce qui est bien différent et évidemment dans la pensée de l'artiste.

2. « Léon III, confirmant le titre de patrice à Charlemagne, lui envoya les clefs de la confession de saint Pierre et l'étendard de la ville de Rome. Les annales attribuées à Eginard disent ce qui suit : « Adrien étant mort, Léon fut « élevé au pontificat. Bientôt il envoya au roi par ses légats, les clefs de la « confession de saint Pierre, l'étendard de la ville de Rome et d'autres pré- « sents..... » Je ne puis nier que l'étendard n'ait été toujours considéré comme le signe d'une juridiction et d'une autorité fort étendue. De là vient que les magistrats suprêmes, dans quelques républiques d'Italie, étaient nommés *gonfaloniers*, à cause de l'étendard qu'ils recevaient comme le signe de l'autorité qui leur était confiée pour l'administration de la justice et la protection des populations. On ne peut contester non plus que le maître d'une ville ou celui qui croit l'être a seul le pouvoir de donner ou d'envoyer l'étendard de cette cité. » (*Origine du pouvoir pontifical*, par le cardinal Orsi, apud *Analecta juris pontificii*, t. XXI, col. 101).

Le drapeau de Charlemagne a été décrit par M. Gustave Desjardins, dans son ouvrage des *Drapeaux français* : « La hampe est terminée par un globe blanc et rouge, dans lequel est plantée une croix ; sous le globe est une houppe bleue, blanche et rouge. » La *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XI, p. 101, fait observer que « ces trois couleurs étaient aussi celles des gonfanons sarrasins ».

« La remise de l'étendard constatait, à l'égard du feudataire, le droit souverain. Un acte du 3 décembre 1224, par lequel Benoite, jugesse de Cagliari, reconnaît la suzeraineté du Saint-Siège sur l'île de Sardaigne, contient cette clause significative : « Item quum iudex vel iudicissa de novo efficiuntur in « ipso regno, sive iudicatu Calaritano, ad curiam Romanam personaliter acce- « dent, vel solemnes nuntios destinabunt infra spatium duorum mensium a die « suæ dignitatis incipientium, pro vexillo in signum domini a Sede Apostolica « humiliter obtinenda. » (*Anal. jur. pont.*, 102 liv., col. 238.)

En 1494, lorsque le cardinal légat sacra à Naples le roi Alphonse d'Aragon, il lui remit, en signe d'investiture du royaume de Sicile, l'étendard de la sainte Eglise, envoyé de Rome par Alexandre VI. « Vexillum sancte Romane Ecclesie, ad hoc per SS. D. N. papam missum, imponatur sue haste et erectum teneatur..... Vexillum ipsum coram legato portatur, qui hastam in dextera recipiens, illud regi recipienti tradit, ipsumque de regno investiturum dicit : « Auctoritate apostolica nobis in hac parte concessa, per appensionem « hujus vexilli ecclesiastici in tuis manibus, te de regno Sicilie et terra citra

d'or et disques rouges. Il se découpe en trois flammes et est attaché horizontalement à la hampe d'une lance ¹. Le manteau de l'empereur est jaune, avec galon vert et or : court, il ouvre sur le côté droit, où il s'agrafe. Le tabart, que l'on voit dessous, est de même étoffe. L'épée, enfermée dans un fourreau d'or, saillit à son flanc ² et la couronne d'or ceint son front ³. Le type est identique à celui de Constantin ou plutôt Constantin a été copié sur Charlemagne ⁴.

« Pharum usque ad confinia terrarum sancte Romane Ecclesie..... investimus teque in illorum realem, corporalem et actualem possessionem inducimus. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. » Tunc magnificus D. Jacobus Caracciolus, comes Burgiensis, cancellarius regni, vexillum de manibus regis accipiens, illud in sacristia pro rege parata portat et reponit. » (Burchard, *Diarium*, édit. Thuasne, t. II, pp. 136-137.)

1. Les moines de l'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres, « prétendaient que l'oriflamme, ce fameux étendard, ce palladium de la France, remis, assure-t-on, à l'empereur Charlemagne par le pape Léon III, était primitivement conservé, sinon dans l'enclos même de l'abbaye, ce qui serait bien difficile à admettre, du moins dans les murs de la forteresse de la Montjoye, qui touchaient au monastère ... Ceci expliquerait le cri de *Montjoye*, auquel s'ajouta *Saint Denis*, quand l'oriflamme eut été définitivement déposée dans cette abbaye » (*Mém. de la Soc. arch. de Pontoise*, t. XIII, p. 43).

La *Chanson de Roland* donne à l'oriflamme les deux noms de *Romaine*, à cause de son origine, et de *Montjoye*, en raison du cri sous lequel elle était acclamée :

« Puis sunt muntez, la bataille demandent.

Munjoie escrient. Od els est Carlemagne.

Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe.

Saint Pierre fut, si aveit num *Romaine*;

Mais de *Munjoie* iloeoc ont pris eschange. »

2. Dans la dédicace de la collection de canons offerte à Charlemagne par Hadrien I, on lit :

« Ad hæc Hadrianus, præsul Christi, prædixit triumphos.

Dextera protegi divina, Petro comitante Pauloque.

Romphæam victoria donantes atque pro te dimicantes.

Inlæsus cum tuis victor manebis ... »

3. Sur la gravure de Sainte-Marie-Majeure, Charlemagne est coiffé d'une espèce de mitre et à sa lance, avec houppes, est fixé un étendard d'or, semé de six fleurs ou roses à cinq lobes, posées deux, deux et deux, comme on dit en blason. « Genuflexus Carolus Magnus, imperator Augustus, suscipiens de manu sinistra B. Petri magnum vexillum, in quo sunt rosæ sex in campo cæruleo. Habet coronam imperialem in capite, cum quadrato diademate (quod, ut dictum est, viventem indicat); habet mantum sive paludamentum imperiale; habet ensam lateri accinctum, faciem virilem ostendit; mentum rasum, in labio superiori habet pilos barbæ longos et elevatos more turcico et franco (Variante : mentum non est totaliter rasum, sed habet brevem quandam barbam auctam more Gallorum); habet patentés oculos. » (Grimaldi.)

4. D'après Hérolt, les bas sont faits de bandelettes en spirale, la chlamyde est perlée en orle, la toque rose avec dents de scie à la base, la barbe est peu fournie et la moustache forte, les pieds reposent sur un demi-globe et l'étendard, fixé à une lance, se découpe en trois flammes horizontales et se blasonne d'or, à six roses en pal, 3 et 3.

Chacun de ces trois personnages est ainsi dénommé en lettres noires :

SCS PETRVS ¹
✠ SCISMVS DN LEO, PP. ²
ICN CARVLO REGI ³

Une autre inscription, qui se détache en or sur une tablette bleue,

1. Ciacconio transcrit :

SCS
PE
TR
VS

La gravure de Sainte-Marie-Majeure ajoute le sigle abrégiaif SCS.

2. D'après Ciacconio :

SCSSIMVS
D. N.
LE
O
PP

La gravure de Sainte-Marie-Majeure offre des variantes de détail :

† SCSSIMVS
DN
LE
O
PP

Grimaldi a certainement mal lu :

SANCTISS. DNS. LEO. PAPA

ainsi que Panvinio :

SANCTISSIMVS D. N. LEO III PAPA

3. Panvinio : DN CARVLO REGI. En effet, Charlemagne, sur les tiers de sous et les sous d'or, avait pris cette légende : DOMS . CAR . REX (*Dominus Carolus Rex*).

Ciacconio : † D. N. CARVLVS

R
EX

La gravure de Sainte-Marie-Majeure :

† DN CARVLOR
E
G
I

Grimaldi : D. N. CARVLO. REGI

Le nominatif paraît plus probable, motivé qu'il est par le nom de saint Léon qui fait pendant à celui de Charlemagne.

La collection canonique Hadriano-Dyonisienne, offerte par le pape Hadrien à Charlemagne, est précédée d'un acrostiche, où on lit : *Domino eccel. filio Carulo magno regi Hadrianus papa*. Dans le texte, au contraire, est écrit *magnus rex Carolus*. De même on dit *Carolus* sur l'inscription votive du *regnum* offert à S. Pierre. Les Annales de Lorsch disent *Domno Carolo, Carolus rex* et la chronique de Moissac *Karolus* (Duchesne, *Lib. pont.*, t. I, pp. 516-517).

avec points-milieux qui paraissent très vraisemblables, parce qu'ils sont tout à fait dans la tradition épigraphique, affirme que saint Pierre donne la vie à Léon et la victoire à Charlemagne :

BEATE. PETRE. DONAS
VITA. LEON. PP. ET. BICTO
RIA. CARVLO. REGI. DONAS I.

Quand Charlemagne fut couronné dans la basilique de Saint-Pierre, l'assistance entière poussa cette acclamation : « Tunc universi fideles Romani... unanimiter altissima voce... exclamaverunt : *Karolo, piissimo, Augusto a Deo coronato, magno, pacifico Imperatori* ², *vita et victoria.* »

Reprenons les détails des inscriptions pour en bien fixer le caractère.

Dona est préférable à *donas*. La répétition semble exigée à la fois par le parallélisme des deux acclamations confondues ensemble et par la disposition de la première ligne. *Papæ*, écrit en entier selon

1. Panvinio : BEATE PETRE
..... LEONI PAPAE ET BICTORIA
CARVLO REGI DONA

Ciacconio montre dans quel état de mutilation était l'inscription au xvii^e siècle, puisqu'il n'en cite que ces trois mots :

DONAS
BICTO
EA

Grimaldi : *B. petre. coRONAS*
bitam. atque BICTO
riam. carulo. doNA

La gravure de Sainte-Marie-Majeure :

BEATE PETRE DONA
VITA LEONI PP. E BICTO
RIA CARVLO REGI DONA

Ce me paraît être la plus sûre version, conforme du reste à la meilleure transcription, qui est celle de Panvinio.

2. La dignité impériale que conféra Léon III à Charlemagne, et par là même sa restauration en Occident, avait pour but de constituer l'élu, décoré du titre d'empereur, défenseur de l'Église Romaine et conservateur de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Or, les papes possédaient de droit Rome et son duché, puis, par la donation des rois francs Pépin (754) et Charlemagne (774), la Pentapole et l'Exarchat. Le duché de Rome comprenait la Toscie (Porto, Centocelles, Sutri, Maturano, Nepi, Castello, Orta, Ameria, Todi, Pérouse) et la Campanie (Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Tivoli). Dans l'exarchat, il y avait les villes de Ravenne, Césène, Forlimpopoli, Forlì, Faenza, Imola, Bologne, Ferrare, etc. et, dans la Pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Osimo, Jesi, Ancône, Fossombrone, Montefeltro, Urbino, Gubbio, etc. Sur quelques-unes de ses monnaies, Charlemagne mit les titres de *roi des Lombards* et de *patrice Romain* : CARLVS . REX . FR . ET . LANG . AC . PAT . ROM . (*Carlus rex Francorum et Langobardorum ac Patritius Romanus*).

Panvinio, serait contraire aux usages épigraphiques et paléographiques. La vraie version doit donc être PP, probablement avec le sigle d'abréviation au-dessus. Le graveur a écrit E, ne prenant pas garde que le T final était conjugué avec la voyelle initiale, cas fréquent en épigraphie. Grimaldi dispose les trois lignes absolument comme le graveur : cette concordance donne raison à ce dernier, ils étaient contemporains.

Ciacconio a écrit SCS et le graveur $\overline{\text{SCS}}$: cette dernière version plus fidèle doit être adoptée, le trait abrégatif faisant toujours partie intégrante de *sanctus* abrégé.

Ciacconio écrit $\overline{\text{SCISSIMVS}}$, ce qui est plus probable que $\overline{\text{SCISSIMVS}}$, mais il omet à tort la croix initiale. Ses trois corrections complètent utilement la gravure : points après *Dominus* et *Noster* et tiret sur *papa* contracté.

Panvinio, Grimaldi et le graveur reproduisent de la sorte le nom de Charlemagne, CARVLO ; il n'y a donc pas de doute sur l'orthographe. Les deux premiers ont omis la croix du début : elle devait exister cependant, comme on la trouve sur l'inscription de S. Léon. J'adopte volontiers les trois points séparatifs, absents sur la gravure D. N. CARVLO.

Ciacconio, au XVII^e siècle, donne une variante importante CARVLVS REX. Or, cette variante est rationnelle, car pourquoi le nom de Charlemagne serait-il au datif quand celui de S. Léon est au nominatif ? Le datif suppose un sujet, un verbe, un régime direct, qui n'ont jamais existé ; ce cas exigerait une restitution comme celle-ci : *Sanctus Petrus dat vexillum Domino Nostro Carulo regi.*

Quoi qu'il en soit, la mosaïque moderne de Benoît XIV a malencontreusement substitué avant CARVLO les deux lettres IC, qui n'ont pas de sens et que la lettre suivante N aidait à déterminer.

V. — LA MOSAÏQUE DE SAINTE SUZANNE.

1. Les sources à consulter pour l'histoire de cette mosaïque sont : de Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. I, pl. 22 ; Ciampini, *Vetera monimenta*, Rome, 1699, t. II, pages 138-140 ; Herold, *Insignium imperialium*, Halæ Venedorum, p. 130 ; Hennin, *les Monuments de l'Histoire de France*, t. II, p. 116 ; Garucci,

Storia del l'arte cristiana, t. VI, p. 596 ; la *Revue de l'art chrétien*, t. XXX, p. 391-394 ; Müntz, *les Sources de l'archéologie chrétienne*, pp. 4, 6, 23, 25, 59 ; Duchesne, le *Liber pontificalis*, t. II, p. 34, n° 12 ; de Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 4^e sér., t. III, pp. 180-181. Plusieurs gravures mettent surtout en évidence le pape et l'empereur.

2. Le *Liber pontificalis*, qui attribue la reconstruction de l'église de Sainte-Suzanne au pape Léon III, dit expressément qu'il est le donateur de la mosaïque absidale : « Ipse vero præcipuus pontifex, in titulo B. Susannæ, ubi et presbyter ordinatus fuerat, dum breviter destructus fuisset et jam per longitana tempora ipsæ parietinæ marcuisent, ob nimium amorem ampliavit ædificium et noviter in altum fodiens, firmissimum posuit fundamentum et erecta planitie mirifico excelsa, super ipsa fundamenta ædificavit ecclesiam cum apsida amplissima et cacumina mirifica de musivo atque cameram decoratam seu presbyterium et pavementum marmoribus pulchris ornavit. Verum etiam dextera levaque et porticus ejus cum columnis marmoreis construxit. Sed et baptisterium ibi constituit. »

En 1595, le cardinal Jérôme Rusticucci entreprit la restauration générale de l'église, telle qu'on la voit actuellement. La mosaïque historique fut malencontreusement sacrifiée et, pour nous consoler de sa perte, il ne reste plus qu'un dessin colorié de Ciacconio, à la Bibliothèque Vaticane, reproduit à peu près par Ciampini et en partie seulement.

3. Nicolas Alemanni, dans sa dissertation sur le Latran, *De Lateranensibus parietinis dissertatio*, Rome, 1756, in-4°, p. 44, donne la disposition des personnages représentés dans la conque. Au milieu, le Christ, ayant à sa droite la Sainte Vierge, S. Pierre, Ste Suzanne et le pape ; à sa gauche, S. Paul, saint Caius, S. Gabin et l'empereur. Le Christ et sa mère se retrouvent souvent dans les anciennes mosaïques, accompagnés des chefs du collège apostolique ; comme ailleurs, S. Paul a la préséance sur S. Pierre. Ste Suzanne est à une place d'honneur, en qualité de titulaire. Le pape S. Caius ne pouvait être oublié, sa maison étant voisine de celle de Ste Suzanne, qui eut pour père S. Gabin. Tous ces souvenirs, groupés ensemble, ont donc une saveur locale. Léon III, restaurateur ou fondateur, ainsi que dans

les mosaïques romaines, avait droit à être représenté, son église en main ; il associa à cette gloire l'empereur Charlemagne qu'il avait créé patrice romain et couronné ; la raison était la même que pour la salle du *Triclinium*.

4. J'ai vu au Vatican le manuscrit de Ciaccione, qui date du xvi^e siècle et j'ai fait prendre une copie coloriée de Léon III et de Charlemagne pour la restauration du dôme d'Aix-la-Chapelle qui m'avait été confiée.

Léon III porte le nimbe rectangulaire des vivants, de couleur verte à tranche bleue. Barbu et tonsuré, n'ayant qu'une étroite couronne de cheveux sur la tête, il est vêtu, sur une aube blanche à dessous rouge, d'une ample chasuble bleue, qu'il relève en avant pour soutenir le modèle de l'église qu'il a construite. L'édifice, de forme allongée, a une façade blanche, percée d'une porte carrée et des murs roses, simulant la brique, avec deux fenêtres placées sous la toiture, qui est également rose. Sur la chasuble se développe un long et étroit pallium blanc, marqué, à une extrémité, d'une croix rouge pattée. Les sandales, dont le cuir rouge se découpe en trèfle à l'empeigne, sont retenues par un double cordon qui se croise au coude-pied. Le sol qu'il foule est vert.

Charlemagne est aussi honoré du nimbe des vivants, à champ bleu, bordé latéralement en blanc. Il est coiffé d'une calotte ronde et blanche, surmontée d'une triple aigrette blanche. L'air est décidé, la barbe courte se complète par une moustache retroussée ¹. Le costume comporte : des souliers bruns, unis ; des bas roses, ou plutôt des houseaux à revers bleus, formant un bourrelet à la jarretière ; un haut-de-chausses jaunâtre ; une tunique bleue, ceinte à la taille et qui n'atteint pas le genou ; une chlamyde, ouverte sur l'épaule droite et relevée sur le bras gauche, bordée, ainsi que le chaperon, d'un passement semé de pois bleus. La figure regarde de face ; mais le bras droit, tendu en avant, semble promettre au Christ qu'il protégera son vicaire et pose sa gauche sur sa poitrine en signe d'affirmation véridique. Le fourreau de l'épée, suspendu à la ceinture,

1. M. Müntz (*Etud. icon.*, p. 405), étudiant le portrait de Charlemagne d'après les mosaïques du *Triclinium* et de Ste-Suzanne, suppose à tort « les joues et le menton rasés ». Grimaldi et les gravures disent expressément le contraire.

soulève le manteau : il est orné de raies bleues. Le sol est vert, comme sous les pieds du pape.

5. Martinelli, Ciacconio et Ciampini ont rapporté l'inscription de dédicace. La copie du comm. de Rossi est la plus correcte. En voici le texte d'après son *Bullettino* :

« Léon III transféra le corps de Ste Félicité de son cimetière et basilique suburbaine au titre de Sainte-Suzanne dans la ville. Une inscription en mosaïque l'attestait : elle fut copiée plusieurs fois à Sainte-Suzanne avant que le cardinal Rusticucci, renouvelant l'église en 1593, n'en détruisît l'ancienne mosaïque, où étaient représentés le pape Léon III et Charlemagne. Elle a été publiée en lettres cursives et non dans sa forme épigraphique authentique (Bosio, *Roma sott.*, p. 482; Ciampini, *Vet. monim.*, II, p. 140). En voici la copie exacte par Philippe de Winghe (Cod. Menestrier, que je possède, f^o 234) :

†

DVDVM HAEC BEATAE SVSANNAE MARTYRIS AVLA COA NGVSTO ET
TETRO EXISTENS LOCO MARCUERAT QVAE DOMNVS ⁴ LEO TERTIVS
PAPA A FVNDAMENTIS ERIGENS CONDENS CORPVS BEATAE FELICITATIS
MARTYRIS COMPTE EDIFICANS ORNABIT ATQUE DEDICABIT

« Au-dessus de la porte de l'église fut plus tard écrit un distique en vers léonins, qui est inédit : je le connais seulement par le manuscrit des inscriptions recueillies par le célèbre Cyriaque d'Ancône, maintenant à la Bibliothèque Angélique :

SVPER : PORTA : S : SVSANNE :

FELICITATI SVSANNAE HEC MENIA PLAVDVNT

NEC NON GABINO : QVORVM SACRA CORPORA CLAVDVNT »

Ciampini reporte à l'an 797 l'exécution de la mosaïque de Sainte-Suzanne, année aussi, selon lui, de celle du *Triclinium* ; ce n'est pas vraisemblable, le couronnement n'ayant eu lieu que l'an 800.

VI. — LE SAINT PRÉDICE.

En 1836, les religieuses Ursulines de Charroux (Vienne), faisant des réparations au cloître de l'ancienne abbaye bénédictine qu'elles occupent, découvrirent une cachette où se dérobaient deux super-

4. Ciacconio a lu *quam Dominus*. *Domnus* est plus conforme à la tradition, qui se maintient dans les litanies des saints; mais *quam*, se rapportant à *aula*, semble plus rationnel.

bes reliquaires du moyen âge. Une commission fut aussitôt nommée par M^{sr} Pie pour les examiner au palais épiscopal, où ils furent transportés : j'eus l'honneur d'en faire partie avec Dom Pitra, plus tard cardinal, et M. Cousseau, supérieur du grand séminaire de Poitiers, devenu évêque d'Angoulême. Un de ces reliquaires ayant été ouvert, on y trouva une boîte d'or, dont l'inscription portait, en caractères du ix^e siècle, que là étaient contenus de la chair et du sang du Christ.

Nous étions donc en présence du reliquaire carlovingien de la *Sainte Vertu*, qui fut si célèbre en ce lieu pendant tout le moyen âge. J'insistai pour qu'il fût ouvert, motivant ma demande sur ce qu'il devait être vide, puisque la relique en avait été ôtée par le donateur lui-même Charlemagne, ainsi que l'affirmait une brochure que j'avais rapportée de Rome. Comme il fallait aller vite et n'examiner que sommairement — je ne sais pourquoi, avait-on peur d'une déception? — je ne pus produire mes textes. Il ne fut point fait de procès-verbal¹ et, plus tard, quand le conseiller Bardy et le chanoine Auber, forts de mon opuscule, voulurent en entretenir la Société des Antiquaires de l'Ouest, elle refusa catégoriquement de publier leurs mémoires, pour ne pas déplaire à l'évêque, qui avait conclu que, après les railleries des journaux français et étrangers², la garde d'une pareille relique ne pouvait être confiée à des religieuses et qui, pour donner le change à l'opinion, substitua de sa propre autorité une relique de *præsepio*, qu'il avait fait venir exprès de Rome. Après tout, disait-il spirituellement, l'une et l'autre sont des reliques de la Nativité. C'était purement et simplement un tour d'escamotage.

Harcelé par de pressantes sollicitations, M^{sr} Pie se décida enfin à ouvrir la boîte d'or : il paraît qu'elle contenait une petite membrane desséchée. N'en ayant pas eu connaissance directement et ne l'ayant pas vue, je ne puis me prononcer ; mais j'observerai que la question a fait depuis lors un pas immense et qu'elle ne peut plus rester désormais enterrée. Une nouvelle ligne de conduite s'im-

1. Les reliquaires sont décrits dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 8^e sér., pp. 173 et suiv.

2. Ce fut le sujet du charmant roman de Michon, *le Moine*, dont la trame se passe à Charroux.

pose à l'évêque de Poitiers ; qu'il me permette de la lui tracer, sauf meilleur avis.

Le culte continua à Charroux, ce qui est attesté à la fois par les bulles de plusieurs papes et les pèlerinages incessants (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1835, l'Abbaye de Charroux, par Ch. de Chergé*¹) : donc la relique vénérée y était encore ; autrement, ce culte public, maintenu et encouragé, eût été une indigne supercherie. Elle n'y était plus dans son intégrité, puisque Charlemagne était censé l'avoir prise tout entière. Il est évident maintenant qu'il n'en était rien ; il enleva la majeure partie, laissant à l'abbaye de Charroux une minime parcelle, suffisante pour la dévotion. N'hésitons pas à aller jusqu'au bout ; en fait de reconnaissance aucune démarche ne doit être négligée. Il y aurait donc lieu de rapprocher l'une de l'autre les reliques de Charroux et de Calcata, pour savoir exactement si elles appartiennent à la même membrane humaine et si la première s'adapte à la seconde, dont elle a été détachée par section. En même temps, on saurait ce qui subsiste du reliquaire rarovingien dont la croix gemmée n'était que l'enveloppe solennelle. L'archéologie y trouverait son compte aussi bien que la lipsanographie.

Si l'on peut arriver réellement à identifier la relique poitevine, il est évident que, vu son importance exceptionnelle, elle ne peut être négligée davantage et que l'Ordinaire a le devoir strict de lui assurer le culte qui lui compete. Demeurer dans le *statu quo*, quand on peut si facilement s'en tirer, serait coupable ; la revendication s'impose sans retard et, pour peu que l'on éprouve encore quelque scrupule à cet endroit, qu'on consulte le Saint-Siège, auquel il est de rigueur de recourir dans les cas embarrassants. L'abstention,

1. « En 1445, le jour du jeudi saint, on exposa, dans l'église de l'abbaye, 75 reliques véridiques, sans compter celles qui ne purent être produites ou aperçues à cause de la disposition de l'église. Les principales étaient des morceaux de la vraie croix, des liens qui garrotèrent J.-C. jusqu'au Calvaire, de l'éponge qui l'abreuva de fiel et de vinaigre, de ses vêtements, du sépulchre, du suaire, des vêtements de la Vierge, des membres, os et vêtements des Apôtres, des Innocents et autres saints et saintes. Charles VII prit un morceau de la vraie croix à l'abbaye de Charroux, le même qui avait été donné par Charlemagne, et que l'on appelait *Bellator*. Il porta toujours sur lui cette relique avec grande dévotion. Mais, pour récompenser l'abbaye de la condescendance qu'elle avait montrée en lui abandonnant son trésor, il lui accorda d'acquérir en Poitou jusqu'à 400 livres de rentes seigneuriales et foncières. »

maintenant que l'affaire est lancée, ne peut se couvrir d'aucune excuse; l'action est seule désirable, pour couper court à un procès entamé sans aboutir et à une situation qu'une légèreté impardonnable — elle n'a pas été la seule en cette matière, comme on l'a vu pour le cas de Guillaume Tempier — a laissée sans solution.

J'ai pris l'initiative, à d'autres le soin de la récoognition officielle, pour dégager les responsabilités en jeu. C'est le moment de reproduire le rarissime opuscule que j'ai eu la chance de rencontrer à Rome¹. Il a pour titre : *Narrazione critico-storica della reliquia preziosissima del Santissimo Prepuzio di N. S. Gesu Cristo, che si venera nella chiesa parochiale di Calcata, diocesi di Civitacastellana, Orte e Gallese e feudo dell'Eccma Casa Sinibaldi, ristampata ed accresciuta per ordine di S. E. il sig. Marchese Cesare Sinibaldi Gambalunga, barone e signore di detta terra. Roma, Poggioli, 1802, in-8° de 38 pag., avec l'Imprimatur du Vice-gérant de Rome et du Maître du Sacré Palais.*

Je ne suivrai pas l'auteur dans l'exposition qu'il fait des preuves d'authenticité : je n'ai pas d'autre ambition que de démontrer avec lui que la relique de Calcata vient originairement de Charroux, le reste n'important nullement à ma thèse. Des extraits de l'opuscule suffiront à cette tâche.

La très sainte Vierge fut la première choisie pour garder cette précieuse relique, coupée huit jours après la naissance de l'Enfant Jésus. Le P. Suarez dit que c'est vraisemblable et conforme à l'amour de la Vierge. Alphonse Salmeron (t. 3 in *Evang.*, traité 36, p. 320) soutient aussi cette pieuse et raisonnable croyance : « Beata Virgo annulum circumcisionis diligentissime ut rem pretiosam conservasse fertur, quem, antequam in cœlum conscenderet, ut fama est, beatæ Magdalenæ custodiendum reliquit. » Il faut réfléchir, pour la plus grande probabilité ou même la certitude totale de ce que disent les auteurs, que la circoncision du Christ ne se fit pas, comme le représente par fantaisie l'art de la peinture, qui ne se fait jamais scrupule de ne pas suivre la vérité de l'histoire, dans le temple, mais bien dans le lieu de la naissance. C'est certain, puisque la loi des Hébreux obligeait la jeune mère à n'entrer dans le temple que quarante jours après son accouchement, loi à laquelle obéit rigoureusement la Sainte Vierge, ainsi que l'affirment sa sainte vie et l'évangile où est écrit : « Postquam impleti sunt dies purgationis Mariæ, secundum legem Moysi. » Or la circoncision se fit huit jours après la naissance du

1. J'en avais deux exemplaires : un me reste, l'autre a dû être vendu avec sa bibliothèque à la mort de Léon Palustre, à qui je l'avais donné.

Christ : « Postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer. » Donc elle se fit au lieu de sa naissance et comment peut-on supposer que la membrane coupée n'ait pas été gardée avec un soin jaloux par sa mère, qui comprenait tant de mystères et le prix d'une si sainte chair ? Je crois pour moi que cette démonstration n'admet pas de réplique. Sur l'autre point que la Vierge laissa ce trésor à Sainte-Marie Madeleine, tous les auteurs ne sont pas d'accord ; même le sentiment le plus commun est que, au moment de son Assomption fortunée, elle le recommanda à saint Jean, avec le sang qu'elle avait recueilli sur le cadavre de son fils, avant qu'elle lui donnât la sépulture. Les précieuses reliques passèrent de lui à d'autres pieuses mains qui les dérobèrent, en les cachant, à la rage furieuse des persécuteurs du Nazaréen, qui cherchaient à détruire tout ce qui regardait notre sainte religion. Mais Dieu, dans sa miséricorde, voulut récompenser la piété de Charlemagne qu'il désigna pour être l'heureux possesseur de cette sainte relique. Comme les calamités des temps l'avaient fait demeurer dans l'obscurité, un ange fut député du ciel pour apporter à ce digne prince un si beau don. De nombreux auteurs en conviennent. Le bienheureux Jacques de Voragine, évêque de Gênes, dit dans sa *Légende d'or*, à la fête de la Circoncision : « De carne autem circumcisiōis Domini dicimus quod eam Carolo magno attulit. » Ainsi s'exprime Salmeron et Jean-Baptiste Signo qui, dans le *Reliquaire*, écrit au chapitre 1^{er} : « Præputium legimus ab angelo delatum Carolo Magno. » Ce pieux monarque reçut à Jérusalem ce saint souvenir et le transporta à Aix-la-Chapelle, où il le plaça avec honneur dans l'église de Sainte-Marie ¹.

Plusieurs graves auteurs semblent, à première vue, se combattre entre eux. Le B. Jacques, Alphonse Salmeron et autres pensent que Charlemagne transféra son précieux trésor d'Aix à Charroux. Signo dit : « Præputium legimus ab angelo delatum Carolo, qui postea in ejus nomine monasterium de Corrosio, Pictaviensis diœcesis, ædificavit et Corrosium a carne illa circuncisa, id est præputiata, nuncu-

1. Tout ce début reste assez incertain : il fournit une preuve morale, mais non historique. Les anciens témoignages font défaut, ceux qu'on cite sont récents. La tradition manque sur ce point et la conservation par la Vierge n'est qu'une supposition. Des mains de Ste Madeleine ou de S. Jean, la relique passe à des inconnus et un miracle est nécessaire pour la retrouver. Un ange l'apporte à Charlemagne, qui la reçoit à Jérusalem et en gratifie la chapelle du palais, à Aix. L'intervention de l'ange sent la légende ; quant à Jérusalem, la relique peut en venir ; il est même très vraisemblable qu'elle y était conservée, avec d'autres reliques insignes du Sauveur ; mais elle y était ignorée, puisque les pèlerins ne la mentionnent pas. En tout cas, le voyage en Terre Sainte de Charlemagne n'est pas admis historiquement, ce qui ne contredit pas la provenance. La donation à Aix est dans les probabilités.

En somme, jusqu'à Charlemagne, l'histoire se tait. Il en est de même pour la plupart des reliques apostoliques. Il serait téméraire à cause de cela d'en nier l'authenticité et la transmission régulière. Mais nous devons être persuadé que Charlemagne, avant de croire, eut par-devers lui des témoignages qui suffirent à former sa conviction.

pavit ». Au contraire, le cardinal Fieschi, Panvinio dans les *Sette chiese di Roma*, Pierre de Natalis, dans le *Catalogus sanctorum*, lib. II, cap. 27, et autres, prétendent que Charles le Chauve prit à Aix la pellicule vénérée pour la déposer dans l'église du Saint Sauveur, à Charroux. Jean Diacre, cité par le cardinal César Rasponi, page 264, rapporte qu'au temps de saint Léon III (ce serait environ 70 ans avant le second transport attribué à Charles le Chauve), le saint Prépuce fut mis dans une croix d'or, rehaussée d'hyacinthes, que Charlemagne donna au saint pontife pour la basilique Constantinienne, après qu'il en fut, le jour de Noël de l'an 800, couronné empereur d'Occident, selon Alphonse Ciacconio dans la vie de saint Léon, pape, tome I, année 796, col. 564. Anvers prouve à l'évidence qu'elle possède ce trésor depuis ce même temps, comme en témoigne la testimoniale de Théobald, archevêque de Besançon, celle de Jean, évêque de Cambrai, un bref du pape Eugène, en 1446 et autres arguments rapportés, après une sévère critique, dans l'œuvre inimitable de Jean Bolland, au tome I, fête de la Circoncision... La relation de Jean Diacre paraît être la plus ancienne et par conséquent la plus digne de foi. Cette supposition devient alors nécessaire : un ange remit le saint Prépuce à Charlemagne, qui le donna à saint Léon; les gouttes de sang, restées à Aix-la-Chapelle dans un reliquaire distinct, furent ensuite transférées par Charles le Chauve à Charroux et ce sont elles qu'on appelle communément partie du saint Prépuce, à cause de leur couleur rouge... ¹.

1. Je raisonnerai autrement. Laissons de côté Aix-la-Chapelle, qui n'aurait été qu'un dépôt provisoire. Pourquoi Charlemagne aurait-il enlevé ce qu'il venait de donner? Il est plus logique de supposer que la donation première se réfère exclusivement à Charroux, d'où la relique prit le chemin de Rome, lorsque l'empereur tint à remercier par un don précieux le couronnement fait par Léon III. Jean Diacre ne laisse pas de doute à cet égard et le don de la croix processionnelle gemmée est mentionné par le *Liber pontificalis*. Signio parle de Charroux en première ligne et cite, à l'appui, une étymologie qui n'a plus guère cours : *caro rasa*; en Poitou, on disait *caro rubra*, qui ne vaut pas mieux.

Il est évident que le nom de Charles le Chauve fait confusion avec celui de Charlemagne, les faits de celui-ci étant certainement antérieurs. Je n'ai point à examiner l'authenticité de la relique d'Anvers, membrane ou gouttes de sang, ni de la relique du Puy, que l'auteur traite assez dédaigneusement; mais je dois dire qu'il n'est pas certain que le sang ait été à Aix dans un « reliquaire distinct » de celui du Prépuce et je le prouve par l'inscription même du reliquaire de Charroux, qui ne les sépare pas l'un de l'autre : *Hic caro et sanguis Christi continentur*; d'où l'on peut conjecturer que le sang accompagnant la membrane est celui même que versa le couteau de la circoncision. Cependant le chanoine Auher tenait pour le Saint Sang de Mantoue, sentiment qui pourrait s'étayer du témoignage de Benoît XIV (*De serv. Dei bea-tif.*, t. IV, p. 150) : « Petit et obtinuit a S. Leone III examinari sanguinem qui Mantuae repertus Christi esse dicebatur et ipsius vere fuisse idem pontifex recognovit » (*Œuvres*, t. VII, p. 530).

Je ne vois pas autre chose dans ces textes combinés et la résultante est celle-ci : le Prépuce était à Charroux, Charlemagne l'y prit pour l'offrir à

Tous les auteurs, à l'unanimité, affirment que le saint Prépuce, depuis l'an 800, fut placé et conservé dans l'oratoire de saint Laurent, au Saint des Saints, édifice faisant partie du palais de Latran. La description de ce sanctuaire en fait foi, elle existe dans un manuscrit de Marchiennes, qui est au collège de Bourges, de la Compagnie de Jésus. On y lit : « In eodem sacro Lateranensi palatio est quoddam S. Laurentii oratorium, in quo tria sanctissima computantur altaria : primum, in arca cypressina, quam Leo III condidit, tres capsæ sunt. In una est crux de auro purissimo, adornata gemmis et lapidibus pretiosis, id est hyacintis etsmaragdis ; et in media cruce illa est Præputium Circumcisionis Domini et desuper inuncta est balsamo et singulis annis eadem unctio renovatur, quando D. Papa facit processionem in Exaltatione S. Crucis ab ipsa sancti Laurentii ecclesia in ecclesiam sancti Joannis. ¹ » Il est dit de même par Marco Attilio Severano, dans ses *Sette chiese di Roma*, p. 71 ; par l'évêque de Gênes, le B. Jacques de Voragine ; Onofrio Panvinio, dans ses *Sette chiese* ; Silvestre Pietrasanta, de la compagnie de Jésus, dans la première *Centuria delle metafore* ; le P. Liborio Siniscalchi, dans l'ouvrage intitulé *Il martirio del cuor di Maria* ; les manuscrits de la basilique de Latran ; Monseigneur Rocca, de l'ordre des Augustins, qui a écrit sur ce sujet une très élégante dissertation *De Præputio* et beaucoup d'autres que mentionne honorablement l'immortel Jean Bolland au premier janvier et parmi eux méritent d'être particulièrement nommés Sixte IV, *De Sanguine Christi*, verit. 7, et enfin les révélations de sainte Brigitte.

J'abrège la suite du récit dont le fond est tiré du commentaire du cardinal de Tolède sur l'Évangile de S. Luc, chap. II, annotat. 31, pag. 180. Lors du sac de Rome par l'armée du connétable de Bourbon, le 26 mai 1527, plusieurs soldats ayant brisé les portes du *Sancta Sanctorum*, pillèrent les reliquaires. L'un d'eux eut dans sa part « une cassette d'acier, bien fermée ». L'emportant sur lui, il fut arrêté, à 20 milles de Rome, par des paysans qui le conduisirent à Calcata, où il fut enfermé dans une grotte creusée dans le tuf. Pris de peur, il cacha son trésor sous du fumier ; puis, ayant été relâché, il retourna à Rome, où il tomba malade. A l'hôpital

S. Léon III à l'occasion de son couronnement. Ces deux faits me paraissent hors de conteste.

1. Le pape S. Léon déposa son trésor dans la chapelle du palais patriarcal. La croix est bien celle qu'offrit Charlemagne, elle ne sort qu'aux grandes processions et, pour celle de l'Exaltation, le pape lui-même parfume la relique de baume. Le S. Prépuce était au milieu de la croix, renfermée dans un cofret, placé lui-même dans une arche de cyprès, conservée sous un des trois autels de l'oratoire de S. Laurent, attenant au Saint des Saints. Pendant tout le moyen âge, la relique resta là avec les mêmes honneurs et les mêmes reliquaires.

du Saint-Esprit, avant de mourir, il dévoila son vol à son confesseur, qui en informa Clément VII. Le pape ordonna aussitôt à Jean-Baptiste Anguillara des recherches dans ses fiefs de Stabia, Calcata et Mazzano ; mais elles n'aboutirent qu'en 1557, époque où « le curé de Calcata », qui avait eu la chance de retrouver dans la grotte, située près de l'église, « le petit écrin, long d'un demi palme et haut de quatre doigts, avec un couvercle bombé », le porta à Madeleine Strozzi, femme de Flaminio Anguillara, demeurant alors à Stabia, distant d'un mille de Calcata. La noble femme le fit ouvrir en présence de toute sa famille et l'on y trouva « diverses reliques de saints et parmi elles une parcelle de chair de saint Valentin martyr, de la grosseur d'une noix et fraîche comme si elle venait d'être coupée sur un corps vivant ; une partie de la mâchoire, avec une dent, de sainte Marthe, sœur de sainte Marie-Madeleine. Elles étaient enveloppées de toile, chacune ayant son nom sur un carton, en partie effacé par le temps et que l'on pouvait à peine lire. On en vint à un paquet blanc, sur lequel était écrit le Saint Nom de Jésus... Il en sortit une odeur intense, supérieure à tout sens humain et qui se répandit aussitôt dans tout le palais... L'ayant développé, on en détacha le Saint Prépuce, qui fut placé dans un bassin d'argent... Il était épais et crispé, de la grosseur d'un pois chiche et rouge ; l'odeur qui s'en dégagait resta deux jours aux mains de la mère et de la fille... Replacé, avec les autres reliques, dans le même coffret, il fut consigné au curé qui le reporta à Calcata, dans l'église des SS. Corneille et Cyprien ¹ ». Là s'opérèrent, en 1559, deux miracles que rapportent le cardinal de Tolède, le cardinal Rasponi et d'autres écrivains. Paul IV envoya deux chanoines de Saint-Jean-de-Latran pour reconnaître l'authenticité de la relique, qui se brisa en deux fragments inégaux sous la

1. La brochure italienne pourrait être refaite avec avantage et corroborée d'autres pièces. Il s'écoule un temps bien long de la perte de la cassette à sa découverte. Deux points mériteraient de plus amples développements : A quels signes certains a-t-on reconnu le saint Prépuce ? L'odeur n'est pas un argument suffisant et le monogramme du nom de Jésus n'est guère plus probant. Y avait-il une étiquette sur le paquet, comme pour les autres reliques ou était-elle à l'intérieur ? Pourquoi la relique n'était-elle plus dans son médaillon ? L'en détachait-on chaque fois pour pouvoir la parfumer ? C'est possible. Le médaillon alors adhérerait à la croix et ne pouvait se déplacer. Qu'est devenue cette croix ? Où a passé le coffret d'acier ?

pression de la main. Les registres capitulaires contiennent cette réclamation, au 8 février 1603 : « Commiserunt RR. DD. Jacobo Francario et Accarisio Squarcioni ut omnimodam adhibeant diligentiam, ut sacratissima reliquia Præputii Salvatoris D. N. J. C. a Calcata restituatur et reducatur Ecclesiæ Lateranensi. » Mais les démarches furent sans résultat, malgré l'intervention du pape ¹.

Calcata est distant de Rome de 27 milles par la *via Flaminia*. Au maître-autel est une niche, décorée de marbres et de colonnes, fermée d'une porte de bronze, dont les trois clefs sont confiées, l'une à l'archiprêtre et les autres au député du marquis Sinibaldi, qui a droit de patronage sur l'église. La relique est dans « un vase ovale, avec pied proportionné, qui s'ouvre comme une boîte, avec une couronne impériale gemmée au couvercle. Dans cette urne, tapissée de taffetas blanc, on voit le saint Prépuce, rouge, couvert de gouttes de sang et partagé en deux morceaux. On en célèbre la fête chaque année, le jour de la Circoncision. »

En 1584, Sixte V accorda pour la fête une indulgence plénière, dont la durée était limitée à dix ans ; Urbain VIII, en 1640, prorogea pour sept autres années, ce que firent également Innocent X, en 1647, et Alexandre VII, en 1661. « Enfin, Benoît XIII, de sainte mémoire, l'accorda à perpétuité, comme il résulte de l'inscription gravée sur marbre à la porte de l'église. »

VII. — LE VENI CREATOR ².

1. Le *Veni Creator* est une hymne qui, dans le Bréviaire romain, se récite aux premières et secondes vêpres, ainsi qu'à tierce du jour de la Pentecôte, et, dans le Pontifical romain, prend place aux ordinations, consécrations épiscopales, bénédictions des vierges, dédicaces des églises, synodes, etc.

Sa haute antiquité est hors de discussion, car tous les liturgistes s'accordent à le faire remonter au VIII^e ou au IX^e siècle.

Son auteur n'est pas connu d'une manière aussi certaine. Toutefois nous regardons comme la plus probable et la plus historique-

1. L'évêque de Civita Castellana, sollicité par l'évêque de Poitiers, ferait œuvre utile en reprenant *da capo*, avec tous les documents d'archives, une question de lipsanographie, qui est loin d'avoir dit son dernier mot et dont l'intérêt est majeur.

2. L'hymne *Veni creator*, au IX^e siècle, dans *la Paroisse*. Paris, 1861, pp. 71-74.

ment vraie, l'opinion du R^m P. abbé de Solesmes, Dom Guéranger, qui, citant les *Actes des Saints*,¹ en fait honneur à l'empereur Charlemagne². Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'opinion de Félix Clément, qui range le *Veni Creator* parmi les hymnes composées par Rhaban Maur.

Quoi qu'il en soit de ces attributions et de ces dates présumées, je suis à même d'éclairer la question par un document nouveau, que j'ai découvert, écrit sur les feuillets de garde du manuscrit CG XXVI, dans la bibliothèque de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome. Or, le manuscrit, de l'aveu des plus habiles paléographes, peut dater du VIII^e siècle; il n'est assurément pas moins ancien que le IX^e.

2 Voici ce texte curieux, que je débarrasse de ses nombreuses abréviations, mais auquel je ne me permets pas de substituer l'orthographe moderne pour certains mots, pas plus que je n'ai voulu corriger, sinon en note, les fautes grossières qui altèrent parfois jusqu'au sens.

Hymnum in primo nocturno.

Veni, creator Spiritus,
Mente³ tuorum visita,
Imple superna gratia,
Que⁴ tu creasti pectora.
Qui Paraclitus diceris,
Donum Dei Altissimi⁵,
Fons vivus, ignis, karitas
Et spiritalis unctio.

Tu septem formis⁶ munere
Dextram⁷ Dei tu digitus,
Tu rite permissum⁸ Patris,
Sermonem⁹ ditans guttura.
Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtutem¹⁰ firmans perpetim¹¹.

1. *Acta SS. Aprilis*, tom. I, in *vita B. Notkeri Balbuli*.

2. *Institutions liturgiques*, t. I, p. 188; *Annal. archéolog.*, t. XI, p. 378. - L'abbé Lebeuf, dans son *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique* (Paris, 1741), donne Charlemagne, comme l'auteur, non seulement des paroles, mais encore du chant du *Veni Creator*.

3. Pour *mentes*.

4. Au moyen âge, la diphtongue æ était remplacée par un e simple.

5. *Altissimi donum Dei*, dit Urbain VIII.

6. *Tu septiformis*, selon le romain.

7. Pour *dextræ*.

8. Au romain *promissum*.

9. Pour *sermone*.

10. Au romain *Virtute firmans perpeti*.

11. Je lis *perpetim*, adverbe, dans un manuscrit du XIII^e siècle.

Per te sciamus¹ et Patrem²,
 Noscamus atque Filium,
 Te utriusque Spiritus³
 Credamus omni tempore.
 Hic, Xpiste, nunc Paraclitus
 Per te pius nos visitet :

Renovans terre faciem,
 Culpis solutos recreet.
 Gloria Patri Domino⁴
 Natoque qui a mortuis
 Surrexit ac Paraclito
 In seculorum secula. Amen.⁵

Écrit pour l'église de Saint-Sylvestre de Nonantola, dans les Romagnes⁶, ce manuscrit nous apprend par sa rubrique que le *Veni Creator* se chantait avant le premier nocturne à la suite du *Venite*, car c'est ainsi qu'il faut interpréter les mots *in primo nocturno*.

Cette hymne ne diffère pas notablement de l'ancienne version adoptée par la liturgie romaine et conservée par le chapitre de la basilique de Saint Pierre, à Rome. La réforme d'Urbain VIII a modifié quelques vers, mais légèrement, et au point de vue de la quantité et de la mesure classiques. Cependant le Romain a une strophe de plus, *Hostem repellas longius*, et aussi une strophe de moins, *Hic, Xpiste, nunc Paraclitus*; strophe qui, du reste, a varié, car j'en trouve une troisième formule dans les *Carmina* de Félix Clément, page 386 :

Da gaudiorum premia,
 Da gratiarum munera,
 Dissolve litis vincula,
 Astringe pacis fœdera.

Ancienne ou moderne, cette hymne est composée de sept strophes par allusion aux sept dons du Saint-Esprit, sommairement indiqués par cette forme primitive *Tu septem formis*. Chaque strophe a quatre vers, iambiques, dimètres et réguliers, souvent monorimes.

3. Je ne terminerai pas sans citer les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, relatifs à la doxologie du *Veni Creator* ni sans

1. Pour *sciamus*.

2. Au romain, *Per te sciamus da Patrem*.

3. Pour *Spiritum*.

4. Au romain, *Deo Patri sit gloria, Et Filio qui a mortuis*.

5. Dans le manuscrit, les lignes se suivent sans distinction de vers ni de strophes, autre que des initiales.

6. Frère Sylvestre a signé ainsi son manuscrit : *Iste liber est (de) ecclesia Sancti Silvestri de Nonantula et ego frater Sylvester, monachus ejusdem loci, scripta scripsi*. « Nonantole, dont le territoire fait partie de la fertile plaine de la Lombardie sur la rive droite du Pô, entre Modène et Bologne, était le siège d'un riche monastère, et sa chronique est indiquée par Ducange sous le titre de *Nonantolanum* comme un des manuscrits dont il a fait usage dans la composition du *Glossarium*. » (*Revue des Sociétés savantes*, t. V, p. 15.)

rappeler quelles indulgences sont attachées à la récitation de cette invocation à l'Esprit-Saint.

An in primo anni die hymnus *Veni Creator*, qui cantatur in ecclesia ad invocandum S. divinum Spiritum¹, debeat habere pro conclusione *Jesu, tibi sit gloria, ratione octavæ Nativitatis Domini, vel ista : Deo Patri sit gloria ejusque soli Filio?* Et S. R. C. respondit : Concludendus cum strophâ *Deo Patri... ejusque soli Filio*. Die 7 aprilis 1832. In *Ariminen.*, ad 2 (n° 4532).

Ultima strophâ hymni *Veni Creator Spiritus* est ne varianda quando dicitur extra tempus Paschale et Pentecosten? — Juxta alias decreta, varianda pro temporum diversitate. Die 3 augusti 1839. In *Piscien.*, ad 11 (n° 4713). Illud postremum confirmatum fuit die 7 sept. 1850. In *Veronen.*, ad 13. (S. R. C. *decreta authentica*, Leodii, 1854, p. 112).

Dans un bref du 26 mai 1796, Pie VI, de sainte mémoire, accorda à tous les fidèles qui invoqueront le Saint-Esprit, une ou plusieurs fois le jour, une indulgence plénière une fois par mois, au jour de leur choix, dans lequel, après s'être confessés, ils feront la sainte communion : cette invocation doit se faire par la récitation de l'hymne *Veni Creator Spiritus*, ou de la séquence *Veni, Sancte Spiritus*, avec l'intention de prier pour la concorde entre les princes chrétiens. Sa Béatitude leur accorde de plus trois cents jours d'indulgence, chaque fois qu'ils réciteront d'un cœur contrit ledit hymne ou ladite séquence, le dimanche de la Pentecôte et dans son octave, et cent jours d'indulgence également, chaque fois qu'ils les réciteront aux autres jours de l'année. (*Recueil de prières et d'œuvres pies...*, trad. par l'abbé Pallard, 2^e éd., pp. 49, 50.)

VIII.— PRIÈRE DE S. LÉON III.

Les Heures de Talbot renferment une prière qui fut souvent récitée les jours de bataille, à en juger par l'état de la marge, car elle assurait la vie sauve et la victoire. Il suffisait même de la porter sur soi pour jouir des mêmes avantages. D'après la rubrique qui la précède, elle serait un don de S. Léon III à Charlemagne.

Hec est epistola Sancti Salvatoris, quam Leo papa transmisit Karulo regi, dicens quod quicumque secum portaverit, vel in die qua eam audierit vel legerit, illa die non eris interfectus ab armis, ferro non occidetur, nec igne comburetur, nec aqua submergetur, nec malus homo, nec diabolus, nec aliqua creatura ei nocere poterit die illa nec nocte illa. Hec sunt verba :

† Crux Xpi est † arma in vinculis.

† Crux Xpi † sit semper mecum.

† Crux Xpi † semper te adoro.

1. V., sur l'usage de cette invocation à Rome, le premier jour de l'an, mon *Année liturgique à Rome*, p. 13.

- † **Cru**x Xpi † est vera salus.
- † **Cru**x Xpi † superat gladium.
- † **Cru**x Xpi † solvit vincula mortis.
- † **Cru**x Xpi † est veritas.
- † Super crucem divinam aggrediar iter.
- † **Cru**x Xpi impetit † omne malum.
- † **Cru**x Xpi dat omne bonum.
- † **Cru**x Xpi aufert penam eternam.
- † **Cru**x Xpi salva me.
- † **Cru**x Xpi sit super me † ante me † post me.
- † Quia antiquus (inimicus?) ubi te videt, te fugit.
- † In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen¹.

1. *Rev. des Soc. sav.*, 2^e sér., t. III, p. 662. — Je renvoie au tome VII des *Œuvres*, pp. 406, 408, 409, 411, 412, pour « la mesure de la playe du costé de Nostre Seigneur, laquelle fust portée de Constantinople à l'empereur Charlemaine ».

S. FLORENT

AU · CLERGÉ · ET · AUX · HABITANTS
DE · S · FLORENT-LE-VIEIL ·
SOUVENIR · DE · LA · FÊTE · DU · 2 · MAI · 1858
JOUR · DE · LA · SUSCEPTION · ET · DE · LA · TRANSLATION
DES · RELIQUES · DE · LEUR · SAINT · PATRON
DANS · L'ÉGLISE · PAROISSIALE.

I. — VIE¹.

C'était au temps des persécutions contre les chrétiens, sous Dioclétien et Maximien. L'édit des empereurs romains, répandu jusqu'aux extrémités de l'empire, venait d'être publié en Bavière par Aquilien, qui en était gouverneur. Aussitôt quarante des principaux chrétiens de la contrée furent arrêtés pour être mis à mort. Florian et Florent, tous les deux frères et originaires de Bavière, en ayant eu connaissance, résolurent de leur porter quelques consolations. Chemin faisant, comme ils passaient sur un pont, ils rencontrèrent des soldats, autrefois leurs compagnons de guerre, auxquels ils demandèrent où ils allaient. « Quoi, leur dirent les soldats, n'avez-vous donc pas entendu publier les terribles édits qui punissent des plus

1. *Abrégé de la Vie de Saint Florent, prêtre et confesseur, suivi de la translation de ses reliques et de prières en son honneur, avec une note sur saint Méen, abbé*; Angers, Lainé, 1858, in-18 de 31 pages. Cette brochure a été analysée par Didron dans ses *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 187.

Les documents qui composent cet abrégé sont empruntés aux Bollandistes, *Acta Sanctorum septembris*, t. VI; à dom Jean Huynes, *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent* (manuscrit du xvii^e siècle, à la préfecture d'Angers), et à M. Godard Faultrier, *Tapisseries de Saint-Florent*. Ils reproduisent presque littéralement la vie anonyme écrite au ix^e siècle.

cruels châtimens les chrétiens qui refusent d'adorer nos dieux ? Nous sommes envoyés pour amener les rebelles et les opiniâtres au gouverneur. » Heureux à cette parole, les deux frères s'offrirent spontanément aux bourreaux et leur répliquèrent : « Frères et compagnons d'armes, à quoi bon chercher ailleurs ? prenez-nous, nous sommes chrétiens. »

A de tels propos, les soldats les garrottèrent et les conduisirent au gouverneur, qui les exhorta par de douces paroles à ne pas mépriser l'édit impérial : « Que dit-on de vous ? Florent et Florian, venez et sacrifiez aux dieux. » « Non, répartirent les saints. Nous ne pouvons oublier le Dieu des dieux, notre maître. » Irrité de ce refus si explicite, Aquilien les fit jeter en prison, puis battre à coups de bâton. Mais les saints, souffrant avec joie ces tourmens, exprimèrent par la sérénité de leurs visages le calme de leurs cœurs. Lassé de leur constance, le gouverneur ordonna qu'on leur serrât les épaules dans un étai de fer ; et voyant que ce genre de supplice demeurerait inutile, il voulut qu'ils fussent conduits au fleuve d'Anize, pour y être précipités et noyés. La route était longue ; fatigués du chemin, les soldats qui accompagnaient les victimes, pourtant si résignées, les attachèrent avec des cordes au tronc d'un arbre et s'endormirent à leurs pieds. Pendant ce sommeil providentiel, un ange apparut à saint Florent et lui dit : « Frère Florent, Dieu ne vous destine pas au martyre ; allez en Gaule, à Tours, où l'évêque Martin vous conférera les saints ordres. » Il vit alors ses liens brisés, et, avant de partir, éveilla son frère Florian, dont il enviait le sort. Mais Florian lui fit observer que telle était la volonté de Dieu, ajoutant : « Fais ce que Dieu te commande, mon frère, et qu'il remplisse ta vie de bonheur. »

A leur réveil, les soldats, furieux de l'évasion de Florent, se précipitèrent avec rage sur son frère, le maltraitant avec violence pour qu'il sentit tout le poids de leur indignation. Arrivés au pont d'où il devait être précipité, ils lui attachèrent une pierre au cou et le jetèrent dans les flots. Le martyre de saint Florian eut lieu l'an 304.

Florent, alors âgé d'environ trente-sept ans, continua sa marche jusqu'au Rhône. A Lyon, il ne trouva qu'un bateau brisé et sans batelier. Plein de foi, il y entra cependant, et, faisant le signe de la croix, s'adressa à Dieu : « Seigneur, dit-il, conduisez-moi selon

votre sainte volonté. » Il eut bientôt passé le fleuve, car l'ange du Seigneur le gardait et était avec lui. A peine eût-il abordé le rivage, qu'il vit un homme que le démon possédait et avait rendu furieux, au point qu'on le tonait enchaîné. Touché de compassion à ce spectacle, Florent s'agenouilla, et priant Dieu de tout son cœur, demanda avec instance qu'il daignât exaucer une prière faite dans l'intérêt spirituel et corporel d'un pauvre affligé. Puis il fit le signe de la croix sur lui. Aussitôt le démon prit la fuite et la santé revint au malade.

Saint Martin siégeait alors à Tours, dont il était évêque. L'ange, qui accompagnait saint Florent dans sa route, lui apparut et lui révéla que l'homme de Dieu viendrait le trouver, et qu'en conséquence il lui enjoignait de lui conférer les saints ordres. Sur ces entrefaites, Florent arriva à Tours, entra dans le temple où saint Martin célébrait ; puis, après avoir prié quelque temps, il alla se jeter à ses pieds et demander sa bénédiction. Saint Martin n'eut pas de peine à reconnaître celui que l'ange lui avait montré dans sa vision ; cependant, sans témoigner encore toute sa joie, il le conduisit dans un lieu attenant à l'église, et lui demanda qui il était, d'où il venait et ce qu'il désirait. Saint Florent, lui ouvrant son cœur, raconta sa vie. Saint Martin, assuré de la réalisation de la vision, garda Florent avec lui, heureux de s'entretenir avec un serviteur de Dieu d'une sainteté si éclatante. Trois jours après, il le promut au sacerdoce. Comme Florent priaît Dieu de lui manifester l'endroit qu'il devait habiter et évangéliser, une nuit, avant que l'heure de minuit l'eût appelé à matines, Dieu lui montra, sur les bords de la Loire, une colline élevée, qu'on nommait le Mont-Glonne (aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil), repaire habituel de serpents venimeux. Sous la forme des serpents, était désignée l'idolâtrie qu'entretenaient les démons, ainsi connus, dès l'origine du monde, par la séduction dont Adam et Eve furent victimes.

Il partit immédiatement et ne tarda pas à rencontrer le Mont-Glonne ; et quand il eut vu l'idolâtrie qui y régnait, il fit à Dieu cette prière : « O Dieu, qui m'avez tiré du lieu de ma naissance et qui m'avez amené ici pour y habiter, selon votre sainte volonté, délivrez cette montagne de la puissance des démons et que désormais aucun d'eux n'y exerce plus son empire ! » A sa voix, le Mont-Glonne fut délivré de sa sujétion coupable.

Après l'avoir ainsi purifié de ses immondes superstitions et de ses erreurs, il y éleva un oratoire en l'honneur de saint Pierre ¹, des saints apôtres et de plusieurs autres saints, et ce fut dans cet oratoire qu'à la faveur de ses prières les aveugles recouvrèrent la vue, que les démoniaques obtinrent leur délivrance et les infirmes leur guérison. Ce fut là aussi que, l'esprit entièrement uni à Dieu, il passa sa vie dans des veilles continuelles, augmentant ses oraisons prolongées du chant des psaumes et de la célébration de la sainte messe.

Florent, reconnaissant de la grâce insigne qu'il avait reçue à Tours par le sacerdoce, avait coutume de s'y rendre chaque année, pour y voir saint Martin et prier dans l'église où il avait été ordonné. Or, à l'un de ces voyages, il passait aux portes de la ville de Mur (depuis Saumur). Les habitants vinrent à sa rencontre et le supplièrent d'avoir pitié d'eux : « O saint homme, disaient-ils, nous avons près d'ici un énorme serpent, qui désole la contrée et dévore les hommes et les animaux. Implorez, nous vous en conjurons, la miséricorde de Dieu, afin qu'il nous délivre de ce fléau, qui est l'œuvre du démon. » Florent, modèle d'humilité et de défiance en ses propres forces, leur répondit : « Mes frères, je vais rejoindre Martin, notre pasteur commun : prenez patience, je lui ferai part de vos appréhensions et je viendrai moi-même vous rendre compte de mes démarches auprès du saint évêque. »

Quand il fut à Candes², où il devait passer la Vienne, il rencontra sur le rivage une femme aveugle qui pleurait. Il s'informa du sujet de son affliction. La pauvre mère, que cette question importunait, lui répondit : « Qui êtes-vous pour m'interroger ainsi ? » « Je suis Florent, » répliqua le serviteur de Dieu. A ces mots, elle se jeta à ses pieds et lui dit : « Je n'avais qu'un seul fils, qui me conduisait, parce que je suis aveugle et voici déjà trois jours qu'il est tombé dans l'eau : personne n'a pu le trouver pour que j'aie au moins la consolation de l'ensevelir. » Saint Florent se mit alors à genoux et supplia Dieu d'avoir égard à sa prière : « Seigneur, ayez

1. La chapelle du Sacré Cœur est bâtie au même emplacement.

2. Tous les historiens sont unanimes sur le lieu du miracle. Cependant un miracle analogue paraît avoir été opéré par saint Florent, au Mont-Glonne. Un bas-relief roman, incrusté dans l'ancienne église du Marillais, vient à l'appui de la tradition locale.

pitié de cette pauvre femme, brisée par la douleur. Rendez-lui son fils, ne fût-ce que pour lui donner la sépulture. » Et l'ange qui le suivait lui apprit que l'enfant n'était pas mort et pour preuve lui désigna l'endroit où il était. Saint Florent appela alors des pêcheurs et leur indiqua le lieu où ils devaient jeter leurs filets. Ce qu'ils firent et ils ramenèrent l'enfant au-dessus de l'eau. Florent le prit par la main, et, remerciant Dieu avec effusion de cœur, le ramena sain et sauf, complétant ce prodige par celui de la guérison de la mère, joyeuse désormais de pouvoir contempler son fils.

Quand saint Florent eut raconté à saint Martin l'empressement pieux et spontané des habitants de Mur, le vénérable évêque de Tours lui donna ce conseil : « Frère, prions ensemble Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il délivre par sa grande miséricorde ceux qui ont confiance en lui, des dangers auxquels les expose le voisinage d'un monstre si cruel. Mais, à votre retour, allez jusqu'à sa demeure, et au nom de Jésus-Christ, chassez-le au loin et ôtez-lui tout pouvoir de nuire désormais. » Impatient de son retour, le peuple de Mur attendait Florent ; dès qu'il le vit venir, il s'écria avec un vif transport : « Maître, accourez à notre secours. » Florent, sachant que du ciel descend toute protection et toute aide, pria avec sa ferveur accoutumée : « Seigneur Dieu tout-puissant, qui avez créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent, et qui avez voulu que l'homme formé à votre image fût maître de toutes choses, vous qui avez délivré les trois jeunes Hébreux des flammes de la fournaise ardente, délivrez ce peuple tout entier du serpent qui le menace et de l'empire du démon, car vous êtes béni dans les siècles des siècles. » Et s'approchant du lieu où était le serpent, il fit sur lui le signe de la croix et prenant un ton impérieux : « Va loin d'ici et retire-toi au plus profond des abîmes. Je te l'ordonne, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Le serpent quitta son antre plein d'ossements, en rugissant comme un lion.

Florent rentra dans sa cellule du Mont Glonne, et y vécut le reste de ses jours, assidu à la prière et aux bonnes œuvres. Les prodiges qui naissaient sous sa main bénissante lui firent une telle réputation de sainteté, que de nombreux disciples vinrent puiser à cette source féconde les enseignements de la foi et l'exemple des plus sublimes

vertus. Sa mort arriva le 22 septembre, vers l'an 390¹; il était âgé de cent vingt-trois ans. D'éclatants et fréquents miracles, opérés à son tombeau, ont rangé saint Florent parmi les protecteurs les plus puissants du diocèse d'Angers². On l'invoque surtout pour la guérison des fièvres et des maux de tête.

II. — TRANSLATIONS DIVERSES DU CORPS.

Le corps de saint Florent fut inhumé au Mont-Glonne, dans l'église dédiée au Sauveur, et resta dans l'abbaye bénédictine, qui prit depuis son nom, jusqu'en 848, époque à laquelle les Normands, ayant envahi la France, obligèrent les religieux à emporter avec eux dans leur fuite leur précieux trésor, et à le déposer provisoirement à Saint-Gondon, dans la province de Bourges, puis à Tournus, au diocèse de Mâcon. La terreur étant passée, les moines de Saint-Florent quittèrent l'abbaye qui leur avait donné l'hospitalité, mais ils ne purent obtenir le corps qu'ils avaient confié à leurs frères. Absalon, moine de Saint-Florent, usa alors de stratagème, et s'étant fait nommer, à cause de sa grande piété et de son édifiante régularité, sacriste de l'abbaye, il profita de cette charge pour envelopper d'une peau de cerf les ossements sacrés du saint confesseur, les enleva furtivement et les reporta dans le voisinage de Saumur.

En 1025, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, incendia le pays de Saumur. L'abbé Frédéric prit le corps du saint et le cacha dans l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes, sur la rive gauche du Thouet. Ce ne fut que cinq ans après qu'il put reparaitre dans le monastère et être placé sur l'autel de saint Jean-Baptiste.

Enlevé en 1077 par la force des armes, le corps de saint Florent fut donné par le comte de Vermandois à l'église Saint-Georges-de-Roye, au diocèse d'Amiens. Il s'y trouvait encore sans conteste en 1475, quand Louis XI, apprenant qu'il avait été dérobé à l'abbaye

1. Un ancien martyrologe, cité par les Bollandistes, porte la date de la mort à l'an 402.

2. Il existe dans l'église de Saint-Pierre de Saumur une curieuse collection de tapisseries qui représentent la vie de saint Florent, avec des légendes explicatives en vers français. Elles datent de 1524, et ont été données par Jacques Le Roy, à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, dont il était abbé.

de Saumur, résolut de le lui restituer. Le 23 mai de la même année, il fut en effet transféré à Noyon, puis à Saumur. On assigna le 25 jour de juin de l'an 1480 pour célébrer la solennité de la translation, qui eut lieu au chant du *Veni Creator* et du *Te Deum*, avant la messe pontificale.

Charles VIII, sur les instances des chanoines de la collégiale de Roye, délivra des lettres par lesquelles les religieux étaient contraints de remettre le corps de saint Florent à ses derniers possesseurs. Les religieux de Saumur refusèrent, et l'intervention du parlement mit seule fin à une longue querelle qui ne s'assoupit qu'en 1496 par le partage égal des reliques entre la collégiale de Roye et l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune (Maine-et-Loire).

Jusqu'à la révolution, l'église de Saint-Florent garda religieusement la moitié du corps qui lui était échue. Soustraits aux profanations des impies, ces restes précieux y rentrèrent au commencement de ce siècle et, authentiqués en 1828, ils occupèrent dès lors, sous le maître-autel, la place qu'on leur prépara.

Enfin, le jeudi 22 avril 1858, en réponse au vœu exprimé par M. Courant, curé de Saint-Florent-le-Vieil, de posséder dans son église des reliques de son patron, monseigneur Angebault délégua à cet effet un des vicaires généraux, M. Bompois, et l'historiographe du diocèse, M. X. Barbier de Montault. L'ouverture de la châsse se fit en présence d'un concours extraordinaire du clergé et du peuple. Les ossements du pieux serviteur de Dieu furent trouvés intacts et sans la moindre corruption, encore enfermés, avec une étiquette sur parchemin, dans un suaire du XII^e siècle, un autre suaire de toile et un troisième de soie brochée. Le premier suaire, précieux au point de vue archéologique, renfermait en outre quelques morceaux de flanelle et de serge noire, qui semblent avoir appartenu aux vêtements de saint Florent, et des fragments de la peau de cerf dont, au X^e siècle, le moine Absalon enveloppa les reliques du saint. Les reliques furent partagées de nouveau entre les églises de Saint-Florent-le-Jeune et de Saint-Florent-le-Vieil.

Celle-ci a obtenu les ossements suivants, ainsi reconnus et dénommés par M. le docteur Rénier : 1^o Un fragment du temporal gauche, 2^o Un fragment du maxillaire supérieur droit, 3^o La cavité glénoïde d'une omoplate, 4^o Une vertèbre cervicale, deux dorsales

et une lombaire, 5° Les deux clavicules, 6° Une côte droite, une gauche et trois fragments de côtes, 7° Le sternum en entier, 8° Fragment de l'os coxal gauche et crête de l'autre, 9° Un ischion, 10° Les deux tiers supérieurs du fémur gauche, 11. Un fragment du sacrum, 12° Petits fragments d'os longs et d'os plats 1.

III. — PROGRAMME DE LA FÊTE DU 2 MAI.

Une fête fut décidée pour la translation des reliques de son patron dans l'église paroissiale de Saint-Florent-le-Vieil, le dimanche 2 mai 1858. Ayant été chargé de la diriger par les autorités compétentes, je lançai le programme suivant, qui fut ponctuellement observé :

Le matin, à neuf heures, aspersion, suivie de la procession en silence et par le plus court chemin, de l'église à la chapelle du Sacré-Cœur, où seront déposées, couvertes d'un voile blanc, les reliques du saint patron. Bénédiction solennelle de la châsse et sa translation à l'église en passant par les rues.

On chantera, pendant la procession, les litanies des Saints, avec l'invocation spéciale *Sancte Florenti*, au rang des confesseurs. Exposition des reliques au maître autel toute la journée. Grand'messe du rit annuel mineur 2 et du commun des confesseurs, avec la prose propre : *Protege nunc*. Après le *Credo*, conformément au rite angevin, panégyrique du saint, par Dom Couturier, religieux bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

Le soir, à trois heures, vêpres solennelles du commun des confesseurs, avec l'hymne propre : *Humana lingua calici* et l'antienne *Sanctum Florentium*, au *Magnificat* 3.

Immédiatement après vêpres, procession des reliques de saint Florent par les rues de la ville. Les fidèles sont engagés à orner leurs maisons avec toute la pompe possible et à accompagner leur saint protecteur avec des cierges allumés.

On chantera, pendant la procession, selon le rituel romain, les litanies des Saints, avec l'invocation spéciale de saint Florent, les trois hymnes en son honneur : *Amator ardentissime*, *Canat chorus* et *Humana lingua* ; le psaume 148 *Laudate Dominum de cælis*, le psaume 149 *Cantate Do-*

1. Nous n'insistons pas davantage sur cette précieuse découverte, qui, pour le diocèse, atteint à la hauteur d'un événement mémorable, parce que nous aurons prochainement occasion d'y revenir, dans une brochure plus détaillée. Qu'on soit assez indulgent pour ne pas oublier que deux jours seulement nous ont été accordés pour faire les recherches qu'elle nécessite, l'écrire et l'imprimer.

2. Le diocèse d'Angers n'avait pas encore adopté le rit romain.

3. La prose, l'hymne et l'antienne furent mises en plain chant par le chanoine Tardif.

mino canticum novum, et le psaume 150 *Laudate Dominum in sanctis ejus*.

Au retour de la procession dans l'église ¹, chant du *Te Deum*, suivi de ses versets et oraisons, avec l'oraison propre de saint Florent, *Omnipotens sempiterna Deus*, et bénédiction à voix basse avec les saintes reliques.

A la nuit, illumination de l'église et de la ville.

Les reliques de saint Florent resteront exposées toute l'octave à la vénération publique, devant le maître autel.

IV. — PRIÈRES DE DÉVOTION.

Extraites d'un bréviaire manuscrit de Saint-Florent-lès-Saumur ², elles ont été imprimées pour la première fois en vue de la procession du 2 mai.

ANTIENNE.

Notre dévotion nous fait reconnaître saint Florent comme martyr, car ce n'est pas la crainte des châtimens qui l'a privé de la couronne, mais la divine Providence qui le réservait en vue de notre salut. Alleluia.

Ÿ. Vénérons le martyr volontaire, quoiqu'il soit resté confesseur.

Ŕ. Obéissant à son Dieu dans l'une et l'autre condition.

PRIONS. — O Dieu, qui avez permis que le corps de saint Florent fût transporté dans un pays lointain, par crainte qu'il tombât aux mains de ceux qui ravageaient votre Eglise, accordez-nous, à nous qui nous réjouissons de la solennité de son retour et de sa susception, d'être

ANTIPHONA ³.

• Sanctum Florentium devotione confitemur martyrem, quem non pœnalis timor revocavit a corona, sed nostræ salutis intuitu divina reservavit providentia, alleluia.

Ÿ. Veneremur hunc voluntate martyrem, conditione confessorem.

Ŕ. Qui Deo suo ad utrumque fuit obediens.

OREMUS. Deus, cujus nutu corpus beati Florentii timore populantium Ecclesiam tuam in longinquam regionem delatum est, concede ut qui relationis susceptionisque solemnitate lætentur, ipso intercedente, de exilio mœroris ad patriam gaudii reducantur. Per C. D. N.

1. A la rentrée, la châsse s'arrêta à la grande porte, suivant un ancien usage, et ayant été élevée, tous les fidèles et le clergé passèrent dessous, pour se mettre sous la protection immédiate de S. Florent. On lit dans le *Cérémonial de l'Eglise d'Angers*, 1731 : « A la porte de la nef de la cathédrale (le mercredi des Rogations), du côté gauche, les maires-chapelains et ceux qui les accompagnent s'arrêtent, élèvent la châsse de S. Soréné; tout le clergé passe dessous et la touche de la main en passant » (p. 306).

2. Office de la translation des reliques de S. Florent. Ce manuscrit date du commencement du xv^e siècle et appartient à la bibliothèque de la ville de Saumur.

3. Antienne du *Magnificat*, à Vêpres.

ramenés par son intercession de la tristesse de notre exil à la joie de la patrie. Par N. S. J.-C.

AUTRE ANTIENNE.

Florent, demandez que nous soyons un jour avec vous gratifiés de cette belle couronne que le Christ donne en récompense. Alleluia.

ÿ. Délivré par l'ange des liens de ses bourreaux.

ñ. Il nous est destiné par Dieu, en qualité de pieux intercesseur.

PRIONS. Dieu tout-puissant et éternel, qui avez honoré ce jour par la translation de votre confesseur saint Florent, donnez, nous vous prions, à votre Église la joie qui convient à cette fête, afin que celui dont nous vénérons les membres sur cette terre avec un pieux amour, nous élève jusqu'au ciel par son intercession. Par N. S. J. C.

PROSE.

Protégez-nous, maintenant, ô notre père, et venez à notre aide.

Florent, qui fleurissez, heureux de votre brillante récompense.

Vous jouissez avec le Christ des joies de la vie.

Et nous, nous sommes ballottés sur la mer de ce monde.

Tendez-nous du ciel votre droite.

Rachetez de tout mal cette foule qui vous entoure.

Elle se glorifie de vos louanges avec un cœur dévoué.

Que votre clémence nous rende dignes de la lumière de la patrie.

Et que votre sainte protection nous assiste. Ainsi soit-il.

ÿ. Que votre clémence vous associe dans la paix.

1. On peut la chanter au Salut.

ALIA ANTIPHONA.

Florens, florenti numeroso munere Christi, tecum nos aliquando donari posce corona, alleluia.

ÿ. Carnificum vinculis solutus ab angelo.

ñ. Pius intercessor nobis destinatur a Domino.

OREMUS. Omnipotens sempiternus Deus, qui hunc diem nobis honorabilem in beati Florentii confessoris tui translatione tribuisti, da Ecclesiæ tuæ, quæsumus, in hac celebritate lætitiã, ut cujus membra pio amore veneramur in terris, ejus intercessionibus sublevemur in cœlis. Per C. D. N.

PROSA¹.

Protege nunc tuo nos, pater, auxilio.

Florenti, florido floride in præmio.

Tu cum Christo vitæ frueris gaudio :

Et nos mundi hujus quatimur pelago.

Porrige nunc dexteram ab alto, Redimens hanc catervam a malo,

Laude quæ tuâ gratulatur corde devoto.

Lucis patriæ nos reformet clementia

Præsens sacra providentia. Amen.

ÿ. In pace sibi clemens societ.

ŕ. Ceux que vos louanges réunissent.

PRIONS. — Aidez-nous, Seigneur, nous vous en prions, par les supplications de votre saint confesseur Florent, dont nous vénérons aujourd'hui, avec une joie spirituelle, le retour mérité parmi nous, et donnez-nous de ressentir le secours de celui dont nous faisons la fête.
Par N. S.

HYMNE.

Florent, plein d'un ardent amour pour la gloire du Christ, mourir fut pour vous vie et gain.

Aussi, vous êtes allé avec avidité, et de vous-même, trouver le commandant de la Pannonie, qui persécutait l'Eglise, afin d'être plus promptement réuni à Dieu.

Déjà vous aviez souffert avec joie de nombreux tourments, mais Jésus vous envoya un ange qui vous apportait ce message :

Dieu ne vous accorde pas la palme d'un martyr très court : vous serez ordonné prêtre à Tours par Martin.

L'évêque le fit, car ainsi l'avait ordonné l'ange ; et confesseur, il subit par la suite un très long martyr.

Nous vous prions, nous vous supplions, nous serviteurs inutiles, que vous nous obteniez par vos prières d'être mis au nombre des élus.

Gloire au Dieu des dieux, à qui nous demandons toutes choses et qui ici-bas rend bons ses serviteurs et les sauve aux cieux. Ainsi soit-il.

ŕ. Quos in suâ laude tenet.

OREMUS. Adjuva nos, Domine, quæsumus, deprecatione sancti confessoris tui Florentii, cujus hodie debitum reversionis diem cum lætitiâ spirituali veneramur, et da nobis ut cujus festa gerimus sentiamus auxilium. Per C. D. N.

HYMNUS.

Amator ardentissime,
Florenti, Christi gloriæ :
Hic tibi fuit vivere
Lucrumque mori corpore.

Eo ducem Pannoniæ,
Peremptorem Ecclesiæ,
Adisti gratis avidus,
Esse cum illo citius.

Sed tormentorum plurima
Jam passo cum lætitiâ,
Jesus transmisit angelum,
Tale ferentem nuntium :

Non tibi dat brevissimi
Palmam Deus martyrii,
Ac a Martino Turonis
Sacerdos ordinaberis.

Patravit sic episcopus,
Nam se sic jussit angelus,
Et confessor longissimum
Post nactus est martyrium.

Precamur ergo supplices,
Servi quibus non indiges,
Ut prece nobis impetres
Salvatis esse compares.

Deo ðeorum gloria,
A quo petenda omnia,
Qui suos hic bonificat
Et in cœlis salvificat. Amen.

ÿ. Le ministre de la vie qui porte la lumière de la vérité est suivi.

ñ. De l'éclat de ses vertus.

PRIONS. — Accordez-nous, nous vous en prions, ô Dieu tout-puissant, de célébrer avec dévotion et avec tout l'honneur convenable, la solennité de votre confesseur, le bienheureux Florent. Par N. S.

AUTRE HYMNE

Que le chœur des fidèles chante, avec la dévotion du cœur : Gloire au Père suprême, qui donne la grâce à ceux qui en sont indignes.

Heureux de cette grâce, quoique nous ne l'ayons point méritée, nous croyons que la présence de saint Florent nous sera propice.

Etranger aux choses de la terre, comme le pèlerin qui passe dans une hôtellerie, il portait aux indigents le secours du salut céleste.

Maintenant en possession du repos, citoyen de la patrie éternelle, il implorera avec plus d'efficacité et nous fera parvenir le bienfait de ses prières.

Afin que, fermes dans la vertu, et combattant les vices, nous puissions être dignes de jouir avec lui de la vie.

Louange et gloire éternelle soient au Père tout puissant, au Fils et à l'Esprit consolateur, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ÿ. Il n'a pas été enlevé de dessus cette terre.

ñ. Monté au ciel par ses mérites, il vient en aide à la faiblesse du siècle.

PRIONS. — Célébrant le glorieux anniversaire de votre saint confesseur Florent, nous vous supplions, Seigneur, de vouloir bien

ÿ. Lumen veritatis portantem ministrum vita prosequitur.

ñ. Claritas virtutum.

OREMUS. Concede nobis, quæsumus, omnipotens Deus, beati Florentii confessoris tui solemnitatem congruo honore et dignâ celebrare devotione. Per C. D. N.

ALIUS HYMNUS.

Canat chorus fidelium,
Devotione cordium,
Patri supremo gloriam,
Qui dat indignis gratiam.

De quâ beati credimus,
Licet non promerentibus,
Adesse nobis prosperam
Florentii præsentiam.

Hic peregrinus terreo
Sub corporis hospicio,
Salutis opem cœlitus
Ferebat indigentibus.

Nunc jam positus requie,
Civis perennis patriæ,
Imploret efficacius
Nobis benignis precibus,

Ut per virtutum studia
Hic debellantes vitia,
Vita cum illo perfrui
Possimus digni fieri.

Summo Patri cum Filio
Et Spiritu Paraclito
Sit laus et jugis gloria,
Per sæculorum sæcula. Amen.

ÿ. Non est ablatum usquequaque terris.

ñ. Qui superans in cœlo meritis suis imbecilli subvenit sæculo.

CREMUS. — Beati Florentii confessoris tui, Domine, gloriosa natalitia celebrantes, supplices exoramus ut quem cœlesti gloria sublimasti,

accorder à vos fidèles l'assistance de celui que vous avez revêtu de la gloire céleste. Par N. S.

AUTRE HYMNE.

Que la langue des hommes chante les louanges du bienheureux Florent, qui brille parmi les martyrs et est réuni aux confesseurs.

Car il a bu le calice du Christ, étant allé trouver le juge, qui deux fois le meurtrit de coups de bâton et déchira ses épaules par le fer.

Comme on le conduisait à la mort, il fut délivré de ses chaînes par une main d'en haut, et averti par un ange, il vint dans le pays des Gaules.

Là, célèbre par ses miracles et par l'éclat de la parole divine, il rend à une mère aveugle la vue d'abord, et aussi son fils englouti depuis trois jours dans le fleuve.

Gloire soit au Très-Haut ; grâces soient aussi rendues à Celui dont nous jouïrons par les prières du pieux Florent. Ainsi soit-il.

ÿ. Nous le vénérons comme patron.

ñ. Dans le temps présent.

PRIONS. — O Dieu, qui avez orné votre confesseur saint Florent, sur cette terre, d'une vie digne de louanges, et au ciel l'avez élevé dans la gloire éternelle ; nous vous prions, par le suffrage de ses mérites, que notre vie s'appuie auprès de vous de sa protection. Par N. S.

PSAUME 148.

Vous qui êtes dans les cieux, louez le Seigneur : louez-le au plus haut du firmament.

1. Il est resté dans le patois de l'Anjou, le verbe *doiler*, qui signifie frapper avec violence.

tuis adesce concedas fidelibus.
Per C. D. N.

ALIUS HYMNUS.

Humana lingua cœlici
Laudes canat Florentii,
Splendentis in martyribus
Junctique confessoribus.

Christi bibit nam calicem,
Agressus ultro judicem,
Qui bis eum lignis dolat¹
Et scapulas ferris secat.

At cùm neatum ducitur,
Vinctis ab alto solvitur,
Et monitus per angelum
Ad clima venit gallicum.

Clarus fit hic miraculis
Sacrique verbi radiis,
Cum lux datur cum filio
Cœcæ amne merso triduo.

Altissimo sit gloria,
Agatur atque gratia
Ipsa frui quo nos pii
Preces juvant Florentii. Amen.

ÿ. Quem patronum veneramur.

ñ. In præsentí tempore.

OREMUS. Deus, qui beatum Florentium confessorem tuum in terris vitâ laudabili decorasti et in cœlis æternâ gloriâ sublimasti ; ejus, quæsumus, suffragantibus meritis, vita nostra apud te commendetur. Per C. D. N.

PSALMUS 148.

Laudate Dominum de cœlis : laudate eum in excelsis.

anges du Seigneur, louez-le tous : puissances et armées du Seigneur, louez-le toutes.

Soleil et lune, louez le Seigneur; louez-le toutes, étoiles et lumière.

Cieux des cieux, louez le Seigneur, et que les eaux qui sont au-dessus des airs louent le nom du Seigneur.

Car il a parlé et tout a été fait; il a commandé, et tout a été créé.

Il a établi les corps célestes pour durer dans la suite de tous les siècles : il leur a donné des lois qu'ils ne violeront pas.

Louez le Seigneur, vous qui êtes sur la terre; dragons et abîmes des eaux, louez le Seigneur.

Feu et grêle, neige et vapeurs, vents et tourbillons, qui exécutez les ordres du Seigneur, louez-le.

Que les montagnes et toutes les collines, les arbres fruitiers et tous les cèdres,

Que les bêtes sauvages et tous les animaux domestiques, les reptiles et les oiseaux qui volent, le louent;

Que les rois de la terre et tous les peuples, les princes et tous les juges de la terre;

Que les jeunes gens et les vierges, les vieillards et les enfants louent le nom du Seigneur; parce qu'il n'y a que son nom de grand.

Sa grandeur est au-dessus des louanges du ciel et de la terre; c'est lui qui a élevé son peuple en puissance et en gloire.

Que tous ses saints le louent, les enfants d'Israël, le peuple qui approche de lui.

Laudate eum, omnes angeli ejus :
laudate eum, omnes virtutes ejus.

Laudate eum, sol et luna : laudate eum, omnes stellæ et lumen.

Laudate eum, cœli cœlorum : et aquæ omnes, quæ super cœlos sunt, laudent nomen Domini.

Quia ipse dixit et facta sunt : ipse mandavit et creata sunt.

Statuit ea in æternum et in seculum seculi : præceptum posuit et non præteribit.

Laudate Dominum de terrâ : dracones et omnes abyssi ;

Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum : quæ faciunt verbum ejus ;

Montes et omnes colles : ligna fructifera et omnes cedri ;

Bestiæ et universa pecora : serpentes et volucres pennatæ ;

Reges terræ et omnes populi : principes et omnes judices terræ ;

Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini : quia exaltatum est nomen ejus solius.

Confessio ejus super cælum et terram : et exaltavit cornu populi sui.

Hymnus omnibus sanctis ejus : filiis Israel, populo appropinquanti sibi.

PSAUME 149.

Chantez un nouveau cantique à la gloire du Seigneur : qu'il soit loué dans l'assemblée des saints.

Qu'Israël mette sa joie dans son Créateur, que les enfants de Sion mettent leur bonheur à adorer leur Roi.

Qu'ils louent son nom par de saints concerts, qu'ils chantent ses louanges sur le tambour et sur la harpe,

Parce que le Seigneur aime tendrement son peuple et qu'il accorde la gloire et le salut à ceux qui sont doux.

Les saints tressailleront de joie dans leur gloire, ils feront éclater leurs transports dans le lieu de leur repos.

Les louanges de Dieu seront toujours dans leurs bouches : ils auront des épées tranchantes dans leurs mains,

Pour exercer la vengeance divine sur les nations, pour châtier et punir les peuples ;

Pour mettre les rois dans les chaînes, et les plus nobles d'entre eux dans les fers,

Afin d'exécuter sur eux l'arrêt qui a été prononcé : c'est la gloire qui est réservée à tous les saints du Seigneur. Alleluia.

PSAUME 150.

Louez la sainteté du Seigneur, louez sa magnificence qui brille dans le firmament.

Louez les effets de sa puissance, louez sa grandeur infinie.

Louez-le au son des trompettes, chantez ses louanges sur la harpe et sur la lyre.

PSALMUS 149.

Cantate Domino canticum novum; laus ejus in ecclesia sanctorum.

Lætetur Israel in eo, qui fecit eum : et filii Sion exultent in rege suo.

Laudent nomen ejus in choro : in tympano et psalterio psallant ei.

Quia beneplacitum est Domino in populo suo : et exaltabit mansuetos in salutem.

Exultabunt sancti in gloriâ : lætabuntur in cubilibus suis.

Exaltationes Dei in gutture eorum : et gladii ancipites in manibus eorum ;

Ad faciendam vindictam in nationibus : increpationes in populis ;

Ad alligandos reges eorum in compedibus : et nobiles eorum in manicis ferreis.

Ut faciant in eis judicium conscriptum : gloria hæc est omnibus sanctis ejus.

PSALMUS 150.

Laudate Dominum in sanctis ejus : laudate eum in firmamento virtutis ejus.

Laudate eum in virtutibus ejus : laudate eum secundum multitudinem magnitudinis ejus.

Laudate eum in sono tubæ : laudate eum in psalterio et citharâ.

Louez-le avec des tambours et des concerts de musique, louez-le sur la viole et sur le luth.

Louez-le sur les timbales harmonieuses, sur les timbales claires et résonnantes. Que tout ce qui respire loue le Seigneur.

Laudate eum in tympano et choro : laudate eum in chordis et organo.

Laudate eum in cymbalis benesonantibus, laudate eum in cymbalis jubilationis : omnis spiritus laudet Dominum.

V. — MÉDAILLE COMMÉMORATIVE ¹.

M. Delorme, orfèvre à Angers, déjà connu par sa belle médaille du sacre de M^{sr} Angebault et par celles de sainte Philomène et de sainte Euphrasie, vient de frapper, sous la direction de l'historiographe du diocèse, une nouvelle médaille en argent et en cuivre. Cette médaille, qui fait le plus grand honneur à son talent, est destinée à être portée au cou : elle mesure deux centimètres de hauteur sur un et demi de largeur ; elle a été frappée à Paris. Son but est d'entretenir la dévotion des fidèles au culte de saint Florent et de perpétuer le souvenir de la translation solennelle d'une partie notable du corps du saint confesseur dans l'église paroissiale de *St-Florent-le-Vieil*.

L'obverse est imité d'une empreinte du sceau du prieur de l'abbaye de *St-Florent-lès-Saumur*, empreinte du xviii^e siècle et qui est conservée aux archives de la Préfecture d'Angers. Saint Florent y est représenté en costume monastique, parce qu'il fut le père des pieux cénobites qui, après sa mort, se constituèrent gardiens de son sépulcre sur le Mont Glonne : il tient d'une main la croix que le premier il planta aux confins de l'Aquitaine, sur les bords de la Loire, et de l'autre l'Évangile, qu'il vint prêcher dans le pays des Mauges. On lit en exergue : *Saint Florent, priez pour nous*.

Le revers ne contient que ces quelques mots qui rappelleront à la population de *St-Florent*, heureuse de posséder les reliques de son patron, une cérémonie à jamais mémorable : *Translation à St-Florent-le-Vieil, 2 mai 1858*.

Nous aimerions voir se répandre cet usage des médailles commémoratives, que le bon marché permet de propager sans peine. Nous

¹ Médaille de *S. Florent*, dans *l'Union de l'Ouest*, Angers, n^o du 13 juillet 1858, p. 3.

espérons que Lasse ne restera pas en retard sur St-Florent. et témoignera aussi par une médaille sa confiance en saint Méen : ce sera le plus durable souvenir de la fête de translation du 16 juin 1858.

VI. — ACTES ¹.

« Et ego... has sanctorum reliquias vidi, manibusque meis at-trectavi, et recondidi cum antiquo titulo in arca... sub altari ma-jori. » (PASCHALIS PP., ANNO MCX.)

L'antiquité païenne a écrit les *Vies* de ses grands capitaines et de

1. *Appendice aux Actes de S. Florent, prêtre et confesseur*, Angers, Cosnier, 1863, in-8° de 106 pages; extr. des *Mémoires de la Soc. impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, tir. à part à 25 ex.

Comptes rendus : Le Roux de Lincy, dans la *Revue des sociétés savantes*, Paris, 1866, 4^e sér., t. III, pp. 176-177 :

« Le mémoire de M. Barbier de Montault, inséré dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, touche à plusieurs points de l'archéologie et n'est pas sans intérêt; il a pour titre *Appendice aux Actes de S. Florent, prêtre et confesseur*, et contient des recherches étendues sur la personne du saint, fondateur du Mont-Glone, dont la mémoire a toujours été en grande vénération dans l'Anjou. Les reliques du saint, les châsses qui ont renfermé ses reliques, les statues, les vitraux, les tapisseries qui le représentent ou qui retracent ses actes, sont étudiés et décrits par l'auteur avec le plus grand soin. Entre les documents qu'il a reproduits, je dois signaler deux relations du pillage de l'abbaye de St-Florent par les Huguenots, en 1560 et 1562, pillage dans lequel furent détruits plusieurs objets précieux, entr'autres la châsse d'argent donnée par Louis XI : elle avait six pieds de long, deux de large, cinq de haut; « elle étoit couverte de toutes parts d'argent doré, duquel or et argent la « quantité estoit de trois cents mares, merveilleusement élaboré ».

« Le 22 avril 1853, en vertu d'une délégation spéciale de l'évêque d'Angers, M. l'abbé Barbier de Montault ouvrit la châsse contenant les reliques de S. Florent qu'on avait pu sauver du pillage des Huguenots. Cette châsse, en bois sculpté, fort simple, date de la fin du xvi^e siècle, au témoignage de M. l'abbé Barbier de Montault. Parmi les objets qu'il a trouvés dans cette châsse, il signale trois morceaux de *peau jaune, tannée et épaisse*. Il croit y reconnaître des débris de la peau de cerf dans laquelle le moine Absalon rapporta, au x^e siècle, le corps de S. Florent de l'abbaye de Tournus à Saumur. On sait que, pendant plusieurs siècles, au moyen âge, la peau de cerf fut généralement employée à l'usage des suaires. L'auteur du mémoire rapporte plusieurs exemples de cet usage, parmi lesquels il n'oublie pas de citer un passage du roman de Garin le Loherin, roman dans lequel sont dépeintes les mœurs des xi^e et xii^e siècles...

« L'ouverture de la châsse de S. Florent a mis au jour un morceau d'une étoffe précieuse que M. Barbier de Montault décrit en ces termes (*suit la citation*). L'auteur assigne avec raison à cette étoffe une provenance orientale.

« Ce mémoire curieux est imprimé dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1864; il avait paru, en 1863, dans les *Mémoires de la Société impériale d'Angers*, avec de plus grands développements. »

ses hommes illustres; l'Eglise a enregistré dans ses archives les *Actes* de ses saints et de ses martyrs. Plutarque et Cornelius ont été dépassés, dans ces études biographiques, par d'humbles chrétiens dont la tradition ecclésiastique ne nous a même pas conservé les noms; car, de tout point, l'antiquité païenne est éclipsée par l'antiquité chrétienne, qui expulse et domine son aînée.

La *biographie* se réfère à la *vie*, puisqu'au delà de la tombe le héros n'existe plus que par le souvenir et disparaît de la scène du monde. Les *Actes* vont plus loin, ils embrassent à la fois la *vie* et la *mort*. La mort pour l'enfant de l'Eglise est, en effet, l'aurore d'une nouvelle vie et le jour qui lui ouvre les portes du ciel est poétiquement appelé par la liturgie son *jour natal*, *natalis dies*.

La *vie* souvent fut obscure, cachée, inconnue; la *mort* révèle et commence la gloire. L'homme de Dieu oublia parfois sur la terre ceux avec qui il vivait pour mieux se sanctifier lui-même, mais au ciel, une autre préoccupation le captive et il continue ou entreprend une mission féconde en bienfaits pour la contrée qu'il protège, parce qu'il y est vénéré.

L'Esprit-Saint avait dit que les ossements des justes vivraient éternellement ¹ : ils ont vécu en effet et vivent encore par les miracles qu'ils opèrent, les grâces qu'ils procurent. Aussi la reconnaissance publique, confondant la faveur reçue et la source d'où elle

Bellaguet, dans la *Revue des sociétés savantes*, Paris, 1866, 4^e sér., t. IV, pp. 274-275 :

« Dans un mémoire intitulé *Appendice aux Actes de S. Florent, prêtre et confesseur*, M. X. Barbier de Montault s'est proposé d'ajouter quelques pages à ce qu'ont publié les Bollandistes sur l'apôtre du Mont-Glonne. C'est un résumé des notes que ses fonctions d'historiographe du diocèse d'Angers lui ont permis de recueillir lorsqu'il fut chargé d'ouvrir la châsse de S. Florent. Les Bollandistes, qui ont eu des renseignements très complets sur le S. Florent de Picardie, lui paraissent en avoir eu de très insuffisants sur le S. Florent de l'Anjou. C'est à cette insuffisance qu'il a eu en vue de suppléer. Il s'est surtout attaché à rechercher l'origine, à suivre l'histoire et à constater l'authenticité des reliques de ce saint, et il y a joint quelques détails sur le culte liturgique dont il fut honoré et sur les attributs par lesquels les artistes, peintres, tapisseries, sculpteurs ou graveurs, ont cherché, à différentes époques, à le désigner et à le caractériser. Cette étude hagiologique, faite avec beaucoup de conscience et de soin, appuyée de l'indication des sources et de nombreuses citations de pièces justificatives, est à la fois instructive et édifiante. »

1. « Bona fama impinguat ossa » (*Lib. Proverb.*, xv, 30.) — « Ut sit memoria illorum in benedictione et ossa eorum pullulent de loco suo. Et nomen eorum

procède, n'a-t-elle pas hésité à nommer ces reliques précieuses des bienfaits, *beneficia* ¹.

Oui, c'est un bienfait inappréciable pour un diocèse que la possession d'un corps saint, car le culte qu'il motive maintient dans les populations l'esprit de foi, nourrit la piété des fidèles et alimente leur dévotion, qui, pour se fixer et s'attacher, a besoin de quelque chose de sensible, qui se voit, se palpe, manifeste sa présence.

L'Eglise a donc créé un mot nouveau dans la langue littéraire, pour répondre à un ordre d'idées jusque-là inconnu. C'était son droit ; société nouvelle, elle avait raison de se constituer comme elle l'entendait et de circonscrire son culte et ses actions dans des termes spéciaux, tout comme dès l'origine elle enfanta une architecture à elle, qui, latine d'abord, se transforma par la suite en architecture byzantine, romane, ogivale, toutes formes variées d'une émancipation incontestable.

Les Actes étaient rédigés officiellement par des notaires institués à cette fin par le S.-Siège, qui, plus tard, en fit des *protonotaires* ou prélats de sa cour. Ils entendaient les dépositions des témoins, recueillaient les traditions, consignaient les faits de la vie et de la mort, prêtaient l'oreille aux échos de la tombe, et de tout cela composaient, ainsi que l'abeille qui butine sur les fleurs d'un jardin, des monuments d'une lecture à la fois instructive, attachante et pleine d'édification. L'Eglise en a souvent sanctionné la teneur, car elle s'en est servie habituellement pour les leçons de ses offices, et lui a même emprunté le texte de ses antiennes et de ses répons ou le thème de ses hymnes.

Je n'ai point l'intention de rééditer les Actes de S. Florent, mais seulement d'ajouter quelques pages, un *appendice*, à ce qu'ont imprimé les Bollandistes sur l'apôtre du Mont-Glonne. Il importe à la science hagiologique de compléter ses observations. Je dirai donc ce que j'ai vu, constaté, trouvé, contrôlé, aidé des lumières que fournit

permaneat in æternum, permanens ad filios illorum, sanctorum virorum gloria. » (*Lib. Eccles.*, XLVI, 14, 15.) — « Et ossa ipsius visitata sunt et post mortem prophetaverunt. » (*Ibid.*, XLIX, 18.) — « Custodit Dominus omnia ossa eorum, unum ex his non conderetur. » (*Lib. Psalm.*, xxiii, 21.)

1. « Hec sunt nomina sanctorum quorum beneficia hic requiescunt. » (Inscrip. du XI^e siècle, dans la diaconie de S.-Auge in *Pescheria*, à Rome.)

l'état actuel de l'archéologie. Peut-être me saura-t-on gré de ne pas avoir gardé pour moi seul les notes que mes fonctions d'historiographe du diocèse m'obligèrent à recueillir, lorsque j'eus, par mandat spécial de M^{sr} Angebault, l'honneur et le bonheur d'ouvrir la châsse de S. Florent.

1. Les *Actes de S. Florent* ont été écrits en latin par les Bollandistes et par eux insérés dans le tome VI, pages 410-432, des *Acta sanctorum septembris* (1757), au 22 septembre. Ces Actes reproduisent deux documents anciens : l'un est un manuscrit du ix^e siècle, où l'auteur affirme avoir recueilli la tradition, « quæ nobis prisca fide nimirum succinctius ab avitis patribus sunt tradita ». Mais les Jésuites semblent ne pas y ajouter grande foi : « vix aliquid ex iis tanquam certum definire ausim. » Arrêt trop sévère, jugement trop précipité, qui les a fait errer plus d'une fois, surtout dans ces interminables discussions chronologiques qui aboutissent à nier un fait certain, indubitable, la parenté de S. Florent et de S. Florian.

Puisque j'en suis aux reproches, j'en ajouterai un autre non moins fondé, c'est que les Bollandistes, bien renseignés sur le S. Florent de Picardie, le furent très peu, d'une manière très insuffisante, sur celui de l'Anjou.

Le second document est un sermon de Marbode, archidiacre d'Angers, qui le prononça en 1096. La vie du saint confesseur y est sommairement tracée, mais avec tant d'onction et de piété que sa lecture fait du bien à l'âme, ainsi qu'il est dit dans cet éloquent panégyrique : « Sunt autem hujus fontis aquæ tam salubres, ut ægrotantium animarum quantæcumque diversitatis æstus possint et febres extinguere. »

La bibliographie, relative à S. Florent, se compose des ouvrages suivants : De la Vacquerie, minime. *Vie de S. Florent*, 1637 ; Bridoul, jésuite. *Vie de S. Florent*, Liège, 1653 ; **, chanoine de Roye. *L'Enlèvement de la châsse de saint Florent, patron de la ville de Roye, fait par ordre de Louis XI, roi de France après avoir repris Roye de force sur le duc de Bourgogne, en l'année 1475, tragédie*, 1708. (Collection du chanoine Corblet, à Amiens.)

2. FLORENT, en latin FLORENTIUS, est un nom qui appartient aux races latines. En effet, je le trouve à Rome sur deux inscriptions extraites des catacombes et conservées dans la basilique de Sainte-

Marie in Trastevere. La première, fort mutilée, est ainsi conçue :

FLORENT(io. filio.)
DVLC(issimo)
QVI VIX(it. annis...)
. DEP(osito...)

Voici le commencement de la seconde, trop longue pour être produite ici :

D M S ¹.
FLORENTIVS FILIO SVO APRONIANO
FECIT TITVLVM BENE MERENTI

Florentius a pour radical le participe présent du verbe *floreo*, *florens*, qui dérive lui-même du substantif *flos*, *fleur*. Aussi le moyen âge, toujours ingénieux dans ses allusions, a-t-il, dans l'office de S. Florent, fréquemment répété ce thème gracieux, dont je me plais à citer quelques échantillons : « Florens, Florenti, numeroso munere Christi. — Florenti, florido floride in præmio. — Fecunda felicis germinis flore Baioaria geminos fratres Florentium et Florianum protulit. — Florenti, pugnans virtutum flore venuste. »

Et ailleurs, dans ses hymnes poétiques :

« Plantatus in domo Domini,
Florentius, decus nostri,
Virtutum floret gratia,
Ut floret spectabilis palma. »
« Florenti, par martyribus,
Devotione floridus. »

Ce nom de *Florentius*, en Anjou, n'a pas été altéré au moyen âge autrement que par la substitution de la lettre *c* au *t*, à son dur. C'était d'ailleurs l'usage, à cette époque, pour tous les mots ayant une terminaison analogue. Il n'en a pas été de même en Angoumois, où *Florentius* est devenu *Florens*, au XIV^e siècle².

Notre langue, en s'emparant de ce mot, en a logiquement fait

1. Malgré ce titre qui sent l'influence païenne, la suite de l'inscription prouve qu'Apronianus était chrétien; on y lit en effet : *cum de seculo recessisset, iit de ueclesia fidelis*.

2. Dans un acte du 8 des ides de février 1328 (Arch. départ. de la Charente), on lit : *ac capellanis sancti Florentis de Rupe Fulcaudi*. (*Bullet. de la Soc. hist. et archéol. de la Charente*, 1859, p. 81.)

Florent, à qui je ne connais que ces trois variantes : *Flourens*, usité au xvii^e siècle ¹; *Floris*, qui est propre à l'Artois, et *Fleurent*, qu'on lit sur la légende des tapisseries de Saumur (1524).

3. L'Église de France vénère quatre saints du nom de Florent : S. Florent, évêque de Vienne, 3 janvier; S. Florent, l'Aquitain, 22 septembre; S. Florent ou Wulfolede, évêque de Bourges, 12 décembre; S. Florent, 20^e évêque de Strasbourg, 7 novembre.

Le seul, dont j'ai à m'occuper ici, est le second, inscrit par Usuard dans son *Martyrologe*, avec la qualification de *prêtre et confesseur* : « In pago Pictavensi, sancti Florentii, presbiteri et confessoris ».

Tel est effet son vrai titre liturgique, quoique le Bréviaire de Tours de 1635, à la date du 23 septembre, le nomme *Confessor abbas*. S. Florent ne fut pas *abbé*, mais il laissa au Mont-Glonne des disciples qui, réunis en communauté, adoptèrent plus tard la règle Bénédictine.

S. Florent est dit encore *l'Aquitain*, parce que le Mont-Glonne fit partie de l'Aquitaine jusqu'au xi^e siècle : « Mons Glonna in extremis Aquitaniae partibus, non longiuscule Ligeris a ripa sepositus ². »

4. C'est un fait acquis à l'histoire que S. Florent vécut et mourut au Mont-Glonne, plein de jours et de mérites. C'est là aussi que nous devons chercher le lieu de sa sépulture et l'attester par des documents authentiques.

Des deux églises de S.-Florent-le-Vieil, l'une, l'église abbatiale, était sous le vocable du Sauveur; l'autre, l'église paroissiale, sous le patronage de S. Pierre. Celle-ci, bien évidemment, avait succédé à l'oratoire élevé par S. Florent, et il y avait nécessité à la maintenir en cet endroit, sanctifié par les prières de l'apôtre du Mont-Glonne.

1. Lettre de dom Calmet, du 10 janvier 1714 (V. *Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire*, 1863, p. 109). — Un graphite, que j'ai recueilli à Rome, dans l'église de S.-Sébastien-hors-les-Murs, me fournit cette orthographe vicieuse :

FLOREN PODEVIN
DE BETHVNE 1609

2. Martène, *Collect. ampl.*, t. V, col. 1084. — « Monasterium sanctae Mariæ et sancti Petri de Ferrariis... monasterium sancti Florentii... quibus veluti quibusdam lychnis totum decoratur Aquitaniae regnum » (*Ludovici pii biograph.*, apud du Chosne, *Scriptor. Franc.*, t. II, p. 293.)

« Il paraît certain que le pays des Mauges n'a été annexé définitivement à l'Anjou que par suite de la bataille de Saint-Jouin, en 1033, et du traité de 1037, en vertu duquel Guillaume le Gros, comte de Poitou, fut rendu à la liberté par le comte d'Anjou. » (*Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863, p. 14.)

Celle-là, au contraire, à quelques pas seulement de distance de l'autre, eut pour motif de sa construction, non un besoin auquel l'église primitive pouvait suffire, mais une raison majeure de convenance et de vénération ; car il est incontestable que là fut inhumé S. Florent et que là il resta plusieurs siècles, jusqu'à ce que, levé de terre, son corps précieux commençât la longue suite de ses pérégrinations.

Dom Huynes détermine rigoureusement le lieu de sa déposition, que rend d'autant plus certain la tradition populaire : « Entre les deux autels, sçavoir le dominical et le matutinal (à S.-Florent-le-Vieil), on trouva trois tombeaux du temps de l'abbé Frédéric ¹, et voicy ce que nous en apprend l'histoire domestique. On sçait par tradition que le sépulchre de S. Florent, auquel fut ensevely son saint corps étoit là et du costé des pieds par un trou de muraille on y regardoit. » (Dom Huynes, f^o 73, verso) ².

Au ix^e siècle, Louis le Débonnaire témoignait en faveur de la tradition reçue, lorsque, dans un privilège accordé à l'abbaye Bénédictine, il disait que le corps du bienheureux confesseur reposait dans le monastère du Mont-Glonne qui déjà portait le nom, le seul usité depuis, de son glorieux apôtre S. Florent : « Concessimus eis quoddam monasterium, quod est situm in territorio Pictavensi supra ripam Ligeris, quod dicitur Glonna, sive S. Florentius, ubi idem beatus confessor Christi corpore quiescit. » (Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. II, p. 739.)

5. Le corps de S. Florent, depuis l'an 848, subit une foule de vicissitudes qu'il importe de relater, au moins sommairement, pour prouver l'identité et l'authenticité des reliques que possède le diocèse d'Angers.

J'irai rapidement dans cette revue rétrospective, parce qu'il s'agit de faits déjà connus et longuement narrés par les historiens. Fixer les incertitudes de la chronologie et appeler l'attention sur les documents irrécusables, tel est le double but que je me propose.

848. L'abbaye de S. Florent au Mont-Glonne est dévastée par le

1. Il gouverna l'abbaye de 1022 à 1025.

2. Histoire de l'abbaye royale de S.-Florent, près Saumur, ordre de Saint-Benoit (1617).— Comme il existe plusieurs copies de cet important manuscrit, dont l'original appartient aux archives de la Préfecture, je prévien que toutes mes citations sont prises dans la copie qui existe à la bibliothèque de la ville.

Breton Noménoé. Les religieux quittent précipitamment l'abbaye qui se transforme en solitude et emportent avec eux le corps de leur saint patron. Charles le Chauve les autorise à le déposer dans la cellule de S. Gondon au pays de Bourges¹. Voici le texte du diplôme impérial :

Preceptum incliti regis Karoli ad Heefridum abbatem, ubi ei largitur cellulam sancti Gundulfi ad transferendum in eam corpus sancti Florencij.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Karolus, Dei gratia Rex. Quicquid pro utilitate ac necessitate servorum Dei facere contendimus profuturum nobis et ad eternam beatitudinem facilius obtinendam et presentem vitam felicius transigendam procul dubio confidimus. Itaque noverit omnium sancte Dei Ecclesie fidelium nostrorumque tam presentium quam et futurorum sollercia quia venerabilis vir et religiosus abba Heefridus monasterii beati Florentij, una cum monachis Deo militantibus, ad nostram accedens sublimitatem, miserabili auditu lacrimabili suggestionem exposuit mansuetudini nostre calamitatem prefati monasterij ceteramque miseriam ipsius regionis pro peccatis nostris ab inimicis Dei crucientissimis Normannis crudeliter sepius illatam, ita ut eadem provincia, quondam visu pulcherrima, in solitudinis faciem penitus videatur redacta. Quare, sicut et aliis incolis quondam illius plage, multo magis quoque monachis superius dicti monasterij ejusdem religiosi viri abbatis cura providendis in eodem loco penitus exclusa est habitatio. Igitur oravit suppliciter idem venerandus abbas ut, ad suorum refugium monachorum et ad receptionem sacratissimi corporis beati Florencij, concedere sibi dignaremur cellam secus fluvium Ligerim, in pago Biturico, que dicitur Nobiliacus, quemadmodum predecessori illius Ddoni quondam abbati nos fecisse cognoscitur. In qua cella sanctus Gundulfus reverenter colitur humatus, quatenus à manibus suprascriptorum inimicorum Dei se evasisse exultantes, requiem ibidem de tanta persecutione tandem mereantur, Xpo propicio, invenire et in laudem divine misericordie valeant respirare. Nos autem, supplicibus ejusdem Heefridi abbatis monachorumque ejus precibus benignum assensum prebentes, altitudinis nostre preceptum hoc fieri jussimus, per quod memoratam sancti Gundulfi cellam, cum familia utriusque sexus et rerum omnium aliarum plenitudine, sepe dicto venerando abbati Heefrido suisque mona-

1. « Monachi cum corpore S. Florentii, jussu piissimi Regis Caroli, in partibus Francie ad locum S. Gundulfi (in pago Biturico), quem idem precellentissimus Rex jam pridem huic loco (S. Florentii) contulerat... post combustionem hujus loci a Nomenoio Britone illatam, sed quomodo exinde migrarunt et ad Tornacum perexerunt, omnino ignoratur. » (*Chronique citée par les Bollandistes*). — « Igitur oravit suppliciter (Regem Carolum) idem venerandus abbas (Heefredus) ut ad suorum refugium monachorum et ad receptionem sacratissimi corporis B. Florentii concedere sibi dignaremur cellam... in qua cellula S. Gundulfus reverenter colitur humatus » (Mabillon, *Annal.*, t. II, p. 752.)

chis habendam concedimus atque largimur... Data xvii kal. febr., indictione xiii. Anno xxvi regnante Karolo rege gloriosissimo. Actum Silvanectis nomine...

Ce diplôme, donné d'abord à l'abbé Didon, puis à Raoul, également abbé, fut enfin, l'an 866, le 16 janvier, confirmé par le même Charles le Chauve, à la demande de l'abbé Herfroid. Le texte que je viens de reproduire, et qui fait allusion aux invasions des Normands, est emprunté au *Livre noir* de l'abbaye de S.-Florent ¹.

849. Les terreurs passées, l'abbaye est reconstruite; néanmoins les saintes reliques restent à S.-Gondon, jusque vers l'an 881.

853. L'abbaye est ravagée par les Normands, qui viennent de Nantes, en suivant le cours de la Loire : « Anno Domini dcccliii, Northmanni, mense julio, relicta Sequanâ, Ligorim adeuntes, Nannetum urbem et monasterium sancti Florentii ac vicina loca populantur. » (Du Chesne, *Recueil des Historiens de France*, t. II, p. 525.)

881 ? Le corps de S. Florent quitte S.-Gondon et est porté en Bourgogne, à l'abbaye de Tournus². « Monachi, dit un chroniqueur cité par les Bollandistes, cum corpore S. Florentii fugiunt in partes Burgundiæ, Tornacum monasterium expetunt... sicque locus Glonnensis cœnobii in solitudinem redactus, cœpit esse ferarum, qui prius fuerat habitatio hominum. »

911 ou 912. Rollon s'étant fait chrétien et ayant conclu la paix avec Charles le Chauve, les moines de S.-Florent qui avaient reçu l'hospitalité à Tournus, désirèrent retourner en Anjou. Mais les religieux de Tournus ne voulurent pas leur rendre le précieux dépôt qui leur avait été confié. Quelque temps après, le moine Absalon, usant de stratagème, enleva le corps de S. Florent dans une peau de cerf, et le cacha à Saumur.

On dit qu'il y avoit là (près la chapelle de la fontaine des Ardilliers) un bois fort épais, qui s'étendoit assez avant sur la montagne, dont maintenant reste une petite garenne et que ce fut en ce bois là que S. Florent fit mourir le serpent horrible dont il est parlé en sa vie; que ce fut aussy là que le moine Absalon, retournant de Turnus, fit sa retraite et y cacha les saintes reliques et qu'il y fit un ermitage. Il y tailla cette image, laquelle il laissa là, quand, avec l'aide de Thibaud le Vieil, comte de Blois et de

1. Archiv. de la Préfect. — Ce *Livre* ou registre des chartes concédées à l'abbaye était ainsi nommé, à cause de sa couverture en *peau noire*.

2. Saône-et-Loire.

Touraine, il se retira au chasteau, au monastère basti à la faveur du comte.

D. Huynes cite à cette occasion la Chronique de S.-Florent, qui dit :

Viam juxtà Vigennam fluvium secutus, devenit tandem ad quoddam prædium ipsius sancti. liberalitate regiâ antiquitùs possessionibus attributum, quod in parrochia sanctæ Mariæ de Lentiniaco¹ situm, barbaris cuncta vastantibus colonisque quaquâversum fugientibus, in solitudinem redactum, instar eremi fuerat effectum. Habebat autem locus iste ab occidente castrum nomine Truncum², ab orientali vero climate memoratum Vigennæ³ fluvium. Itaque novus hospes loca singula sedulus explorator indigat si forte locum sacri corporis congruum reperire valeat; reperitur tandem rupis concavo in montis latere versus acquilonem secessum præbens amœnum. — Dire qu'Absalon ait fait cette image à son retour de Turnus, cela se peut croire, mais on ne le pourrait prouver⁴.

912-950. Thibault, comte de Blois, construit un monastère en l'honneur de S. Florent, dont Absalon⁵ est constitué le gardien : « Absalon vero patroni sui custodem et famulum suo pro velle constituunt » (*Bolland.*). La dédicace du monastère se fit le 2 mai 950, et le corps de S. Florent y fut confié à la garde des religieux

1. Notre-Dame de Nantilly, seule paroisse autrefois de la ville de Saumur.

2. M. Palustre conteste que le camp romain, établi où fut depuis Saumur, reçut son nom, *castrum truncum*, « de ce que, par sa forme et son exiguité, il offrait l'aspect d'un tronc d'arbre, » puis établit ainsi la véritable signification du nom : « *Castellum, quod a parvitate sitisque angustia Truncum vocabulo ferebatur*, signifie seulement que l'espace sur lequel le camp était assis ne permettait pas, par son peu d'étendue, de donner à cet établissement militaire tout son développement ordinaire et en faisait, en définitive, un camp trouqué, *castrum truncum*, expression parfaitement conforme au génie de la langue latine. » (*Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, p. 85.)

Le même auteur donne ainsi l'étymologie du nom de Saumur, après avoir combattu *Submurus*, qui n'a jamais existé : « N'est-il pas plus vraisemblable que le vieux château du Tronc, à l'époque où il reçut les reliques de saint Florent, qui semblaient devoir être pour lui un véritable palladium, prit le nom de *Salmurus, salvus murus*, c'est-à-dire murailles désormais à l'abri de toute attaque? A l'appui de cette opinion, nous citerons un fragment de l'ancienne *Histoire de S. Florent*, où nous lisons (édit. Marchegay, p. 208) : « *In excelsa rupe, haud longe à castro qui vetus Truncum dicebatur, reliquias deposuit; quod paulo post, propter celestem inibi conditum thesaurum, Salmurum est nuncupatum.* » (*Ibid.*, p. 85.)

3. La Vienne, qui se jette maintenant dans la Loire au-dessous de Montsoreau.

4. D. Huynes, folios 419-430. — En effet, la statuette, fort mutilée, que l'on vénère à Notre-Dame des Ardilliers, est une *Pietà*, ou *Notre-Dame de Pitié*, qui remonte au plus tôt au xv^e siècle.

5. Selon dom Dureau, procureur de S.-Florent, au xviii^e siècle, Absalon serait né en 882 et mort en 974.

de S.-Benoit-sur-Loire, qui furent appelés à peupler le nouveau monastère : « Igitur ædificio novi monasterii consummato et thesauro reverendi corporis intus debito cum honore reposito » (*Bolland.*). Chaque année, le retour de cet heureux jour était annoncé au Martyrologe par une formule que nous a conservée Mabillon : « Castro Salmuro, susceptio corporis sancti Patris Florentii, presbyteri et confessoris. » (*Annal.*, t. III, p. 506).

Les moines de Tournus, qui avaient gardé plusieurs ornements précieux et quelques reliques insignes, furent obligés, grâce à l'intervention du comte Thibaud, de les rendre à l'abbaye de Saumur. Or, ces reliques étaient : le vase qui servit à N. S., lors de sa dernière Cène, un encensoir fabriqué par S. Eloi, ainsi qu'un missel et un psautier, autrefois à l'usage de S. Florent : « At de ornamentis pretiosis, quibus olim Glonnensis locus præfulgebat, a præfato comite Tornacenses monachi quædam reddere sunt coacti, scilicet vas Cœnæ Dominicæ¹, thuribulum cum peredibus a S. Eligio fabricatum, Missale quoddam, Psalterium quoddam, in quibus sanctus Pater Florentius fertur legisse. » (*Bolland.*)

Amalbert, qui fut élu abbé en 956, orna l'église et l'autel matutinal², dédié à S. Florent : « Is autem ecclesiam Salmuriensem, cujus matutinale altare (sic dictum quia matutinalis missa in eo fiebat) in pii Patris Florentii reverentia erectum erat, multis ornamentis decoravit. » (*Bolland.*)

Le 12 des calendes de juin (21 mai), l'église abbatiale fut consacrée, en présence du comte Thibaud, par Hardouin, archevêque

1. Une prose, citée par dom Huynes, dom Mabillon et le chanoine Tresvaux, dit que ce vase de la dernière cène de N. S. fut donné à l'abbaye de S.-Florent par Charlemagne :

« Olim pius Rex Carolus,
Magnus ac potentissimus,
Fecit hunc locum devotus
Pro Beatî virtutibus.

« Terris datis sæcundibus,
Auxit honorem largius,
Et præbuit tunc vasculum
Cœnæ Dei magnificum.

« Per hunc lugatur sæpius
Infirmitas languentibus,
Et sanitas fidelibus
Præstatur ex hoc protinus. »

2. C'était l'autel auquel les religieux chantaient l'office et la messe des matines, l'office solennel du jour se faisant au grand autel ou autel du chœur.

de Tours, et Rainaud, évêque d'Angers. « Tandem aliquorum nobiliorum cœnobiorum ritu basilica per annos complures completa, comes Theobaldus, assumpto Turonicæ civitatis antistite Arduino et episcopo Andegavensi, cum infinita multitudine nobilium Francorum et affinium utriusque sexus, una cum domino abbate Amalberto, xii calendas junij, locum solemniter consecrârunt, corpusque beati Florentii solemniter transtulerunt. » (*Bolland.*)

Amalbert mourut en 986, ce qui fixe à la seconde moitié du x^e siècle cette translation solennelle du corps de S. Florent¹.

1025. Foulques d'Anjou, guerroyant contre Eudes de Champagne, le château de Saumur fut pris et incendié. Les religieux qui vivaient à l'ombre de ses murs, effrayés, s'enfuirent sur les bords du Thouet et cachèrent le corps de S. Florent dans les grottes de S. Hilaire². « Cum gravi exercitu insperate castellum (Salmuri) obsidens, vi accepit, et a castro ruinam incendii funditus perpresso, reverendam Patris Florentii glebam extraxit (Fulco). Abbas autem Fredericus et monachi, gravem considerantes exercitum, gravius metuentes flammarum incendium, assumpto corpore sancti Patroni et Sanctorum reliquiis, exierunt. » (*Bolland.*)

1026. Un second monastère fut construit à cet endroit, qui prit le nom de monastère de S.-Florent-lès-Saumur.

1030. Le 2 mai, eut lieu la translation du corps de S. Florent, de l'église S.-Hilaire-des-Grottes, dans ce monastère réédifié.

1041. Dédicace de la nouvelle église abbatiale.

1059. Dons faits à S. Florent, « ubi ipse sanctus Florentius pretioso corpore requiescit. » (D. Huynes, p. 560.)

Au xi^e siècle encore, Quiriac, évêque de Nantes, dit dans un acte de concession : « Venerabili monasterio Salmuriensi eximii confessoris Christi Florentii, in quo ipse dominus et pretiosus Dei amicus corpore quiescit. » (D. Huynes, p. 560.)

1077. Hugues le Grand, comte de Vermandois, enlève une partie³

1. Robert, dans la *Gallia Christiana*, fixe cette translation vers l'an 973.

2. Charles le Chauve donna à l'abbaye « mansa duo et dimidium sita in pago Andegavo, in loco qui dicitur Criptas, cum utriusque sexus mancipiis de super commanentibus. »

3. Je dis seulement une partie, car on va voir que le corps de S. Florent est encore vénéré à Saumur jusqu'en 1163, c'est-à-dire même après la translation solennelle qui se fit à Roye, en 1152. D'ailleurs, en 1480, quand eut lieu

des reliques de S. Florent et en fait don à l'église de S.-Georges-de-Roye, qui depuis changea ce vocable pour celui de S.-Florent.

1132. Les habitants de Roye font exécuter deux magnifiques châsses, l'une pour le chef de S. Florent, l'autre pour ce qui restait d'ossements.

1106. Aimeric de Loudan fait une rétribution « super ara matutina ante corpus sancti Florentii ». (D. Huynes, p. 560.)

1122. Évidemment l'abbaye de S.-Florent n'avait pas été complètement dépossédée, car une bulle de Calixte II, à l'abbé Étienne, mentionne la présence du corps du saint confesseur dans l'abbaye voisine de Saumur : « Sed locus idem pro beati Florentii reverentia, cujus gloriosa ibidem requiescere pignora creduntur. » Ce que répètent Eugène III, en 1146 ; Adrien IV, en 1156, et Alexandre III, en 1163. Tous ces textes sont fournis par le *Codex argenteus* de S. Florent, que possèdent les archives de Maine-et-Loire.

1153. Un acte de donation de l'église de Trémaheuc contient des expressions analogues : « Dedimus sancto Florentio et monachis qui serviunt illi in monasterio quod est propè Salmurum, ubi ipse sanctus confessor Christi in corpore requiescit. » (D. Huynes, p. 559.)

1159. Et pour prouver d'une manière plus péremptoire encore la tradition monastique, une nouvelle translation du corps de S. Florent s'opère à son abbaye près Saumur, le 2 mai, avec l'autorisation d'Adrien IV, qui renouvelle un bref resté sans effet et relatif à la même translation, bref qu'avait octroyé Anastase IV dans son court pontificat d'une année.

1475. Louis XI, ayant emporté d'assaut la ville de Roye, qui était sous la domination du duc de Bourgogne, fit porter le corps de S. Florent à Noyon, où, le 25 mai, la châsse fut ouverte sous ses yeux. Un procès-verbal fut rédigé à cette occasion. Reportées à S.-Florent-lès-Saumur, les saintes reliques furent, par ordre du roi, déposées dans deux châsses séparées, l'une pour le chef, l'autre pour le corps. La grande châsse historique fut ciselée par *Gervais Bellier, orfèvre d'Angers* ¹, le 2 avril 1491. Les habitants de Roye

le partage du corps, dom Huynes fait remarquer que l'abbaye de S.-Florent était en possession d'ossements qu'on y avait eus de tous temps.

1. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II.

ayant interjeté appel, la chambre des Requêtes du Palais rend une sentence en leur faveur.

14 avril 1494. Les Saumurois se plaignent de leur côté, mais ils sont condamnés.

1495. Un nouvel arrêt donne le chef à l'abbaye de S.-Florent, et le corps à la collégiale de Roye.

23 juillet 1496. Enfin le partage intégral du corps a lieu entre le monastère angevin et le chapitre picard. A cette occasion, il se fait un échange de reliques. Roye donne une relique insigne de S. Florian, martyr, frère de S. Florent, et reçoit à la place des cheveux de S. Quentin, martyr et des reliques des saintes vierges Pétronille et Geneviève : « Videlicet ex parte Ecclesiæ Royensis donata fuit cœnobio nostro insignis quædam reliquia ex ossibus gloriosissimi Floriani martyris, germani sæpe dicti patroni nostri Florentii confessoris... Dedimus scilicet sorori nostræ Royensi Ecclesiæ de capillis sancti Quintini martyris... et insuper plures reliquias, eisdem procuratoribus obtulimus de sanctis Petronilla et Genovefa virginitibus » (*Bolland.*).

En mémoire de ce partage égal des reliques de S. Florent, une fête solennelle fut instituée à Roye. Elle se célébrait le dimanche dans l'octave de l'Assomption. Après 1764, elle fut renvoyée au dimanche dans l'octave de S. Florent. L'église S.-Florent fut interdite en 1790 et les châsses furent envoyées à la Convention. Quelques personnes pieuses recueillirent les reliques et les rendirent plus tard à l'église de S.-Pierre de Roye. Elles sont actuellement dans une châsse moderne, mêlées à beaucoup d'autres reliques qui avaient éprouvé le même sort. Il est donc impossible de préciser la nature des ossements. (Lettre du chanoine J. Corblet, du 13 mai 1857, que j'ai déposée au Musée diocésain.)

Peut-être ne serait-il pas impossible de démêler les ossements de S. Florent d'avec les autres, car les Bollandistes ont publié, p. 426, l'inventaire de la part qui échut aux chanoines de Roye. Or ces ossements furent au nombre de treize. S.-Florent eut donc la meilleure et plus importante portion.

Ambæ mandibulæ inferiores integerrimæ cum eorum mento, naturaliter sibi invicem cohærentes et novem ex suis dentibus eisdem similiter colligati. Unum insuper ex principalibus ossibus colli, quæ spondilli vel nodi colli vulgariter nuncupantur. Unum etiam tale de spina dorsi. Tres quoque costæ ex pretiosioribus. Maiora insuper ossa duo unius brachii, primum videlicet a spatula ad codicem attingens, et reliquum a

codice usque ad manum tendens. Majus insuper et principalius os unius anchæ. Magnum similiter et unicum os alterius femoris ab ancha videlicet usque ad genu, et principale unius tibiæ ex genu usque ad pedem protensum.

6. Toutes les reliques de S. Florent n'étaient pas conservées à Roye et à S.-Florent dans les châsses qui portaient le nom du saint confesseur. Il y avait ailleurs de ses ossements et telle est la recherche à laquelle il est nécessaire de se livrer maintenant, pour être aussi complet que possible.

Dans l'église paroissiale de S.-Barthélemy, à S.-Florent-lès-Saumur, j'ai trouvé un ossement de S. Florent, dont l'étiquette, sur papier et à l'encre rouge, est ainsi conçue : *Reliquiæ sancti Florentii Presbyteri, Et Confessoris*. Un papier plié, sous le coussin de soie rouge sur lequel reposait la relique, nous en a de suite donné l'origine et attesté l'authenticité. Voici la teneur de ce billet :

† Ces reliques de S. Florent ont été tirées des anciennes châsses et mises dans ce reliquaire en présence de dom Placide Le Gaut, prieur de cette abbaye et de dom François-Philippe Friquet, sacriste, le 20 mars avant la grand messe, l'an de Jésus-Christ mil sept cent soixante. Laquelle translation a été mise sur le registre des actes capitulaires ¹. — F. ² Placide le Gault, prieur de S.-Florent-lès-Saumur. — Fr. fr. ph. friquet sacristain.

Le reliquaire vitré, auquel fait pendant celui des SS. Méen et Judicaël, me paraît d'une date antérieure à 1760. Son style même me le ferait reporter au xvii^e siècle. Il est en bois sculpté et doré. Il sert, comme autrefois, à exposer à la vénération publique les reliques de S. Florent, que l'on peut aussi commodément placer sur l'autel.

Une épaule de S. Florent existait au xvi^e siècle à Sceaux, près Paris, au témoignage de Dom Huynes :

Ayant eu (Pierre Pinau, ancien prieur de Ceaux), l'an 1498, le sixième jour d'avril devant Pasques... une partie d'un des os du corps de S. Florent, il demanda à son abbé de l'offrir à l'église du prieuré de Ceaux. Ce qu'ayant obtenu, les paroissiens reçurent la sainte relique avec grande joie, s'obligeans à faire dire tous les ans perpétuellement, le premier jour de may, les vespres solennelles du saint, et le lendemain la messe par le prieur... Le vingt sixième de février l'an 1515, la relique

1. Je restitue en italiques les lettres qui manquent dans l'original.

2. Frère.

fut enchâssée en un reliquaire de bois, doré de fin or, sur lequel on grava ces mots : *De spatula sancti Florentii confessoris* (Folio 378, verso).

Nous savons par les Bollandistes que l'église de S.-Floris, près Béthune, en Artois, possédait une partie du crâne, un bras et plusieurs vertèbres de S. Florent. Aussi ces reliques étaient-elles l'objet d'une grande vénération, auprès et au loin, surtout dans les temps de calamité. On invoquait spécialement S. Florent pour la guérison des fièvres et des maux de tête. Son office se faisait à S.-Floris aussi solennellement qu'à la collégiale de Roye et cet office était propre, avec messe et leçons pour matines.

Le collège des jésuites de Mons en Hainaut reçut du P. Florent de Montmorency une vertèbre cervicale et du curé de S.-Floris un os du bras de S. Florent. J'emprunte ces faits au texte suivant des Bollandistes :

Vicus est autem in Artesiâ... secundo milliario Bethuniâ oppido, qui et ipse a S. Florentio vulgo *Saint Floris* nuncupatur et ecclesiam habet ejusdem patrocinio extractam, propter notabiles reliquias, puta cranium seu partem cranii aliasque verticis partes, necnon brachium unum, ibidem deposita. Ad eorum venerationem accurrunt non modo incolæ, sed et vicini in suis calamitatibus ac malis... traditionem illam confirmari antiquis ejusdem Ecclesiæ mss., in quibus vita sancti nostri, miracula, officium, lectiones ac missa propria continentur, iisdem pene verbis concepta quibus leguntur in Royensi collegiata ecclesia... Invocatur autem ibidem præcipue sanctus a febricitantibus et capitis dolore laborantibus. Denique ejusdem Sancti reliquias possidet quoque collegium societatis Jesu Montibus Hannoniæ, quas ibidem sæculo præcedenti deposuit memoratus aliquoties P. Florentius Montmorentius, nempe ossa quædam è vertebriis colli à Royensibus canonicis, et os notabile brachii a parrocho nominati mox vici S. Florentii dono accepta.

En 1658, les chanoines de S.-Florent-de-Roye donnèrent à l'abbaye de Corbie deux ossements de la tête de S. Florent, en échange de quelques reliques de S. Precordat et de S. Gentien. (Lettre du ch. Corblet, au Mus. dioc.).

7. Nous voici arrivés au xvi^e siècle, à cette époque funeste et de si lamentable mémoire, où les huguenots pillèrent l'église abbatiale et s'emparèrent du corps de S. Florent. Je citerai sur cet enlèvement trois documents, dont deux sont rapportés par le savant bénédictin dom Huynes, qui avait pu recueillir à ce sujet les traditions de son monastère. Le troisième est l'enquête faite après le pillage et l'on y entend les dépositions de témoins oculaires. Il y a bien des détails

qui varient dans ces trois récits, mais le fond est identique, et cela seul nous importe dans la question présente, à savoir que le corps de S. Florent n'a pas été brûlé, mais conservé, puis restitué au monastère. Voici ces trois textes *in extenso*. Les deux premiers sont inédits et je me serais fait un reproche de les tronquer, tellement ils offrent d'intérêt.

Le dixième jour du mois de may l'an mil cinq cens soixante, certains larrons et impies, sur les onze heures du soir, entrèrent à l'église de cette abbaye avec fausses clefs et, y estants, brisèrent la claveure du tabernacle où estoit le chef de saint Florent sur le grand autel; mais à ce bruit, les religieux qui reposoient au dortoir s'éveillant et descendant dans l'église à la haste, les voleurs furent contraints de quitter prise et de gagner aux pieds, emportans quelques lames d'argent qu'ils avoient déjà enlevés du chef...

La femme de l'avocat Mazon (pendant le pillage des églises, en 1562) estoit à toute heure à persuader le lieutenant Bourneau, lui disant : Monsieur le lieutenant, que voulez-vous faire? Que n'allez-vous quérir les reliques de saint Florent, comme vous avez promis? Les voulez-vous laisser là? Cela vient mal à propos que n'accomplissez vos promesses. Le lieutenant, poussé par ces sifflements diaboliques, outre qu'estant déjà hérétique et huguenot en son cœur et en ses actions, poussé par ses desirs avarés, qui ont mis en disette, par punition divine, comme j'ay entendu dire à plusieurs, tous ceux qui descendent de luy et on voit la mandicité de ses gens à l'œil, n'estant besoin d'autre preuve. Il y vint donc vers la my may, la même année 1562, accompagné de Jacob de la Vau, Guillaume de la Vau, son fils, Diogenes Guiolle et François Jonnault, fermiers depuis deux ans du temporel de cette abbaye pour l'abbé commandataire, de Robert le Mazon, avocat du roy, Jean le Beuf, juge de la prévosté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy le Beuf, lieutenant de la prévosté et plusieurs autres quy tenoient le parti des huguenots et se fortifioient dans Saumur contre la volonté du roy, bien qu'ils publiassent le contraire. Estants au port, ils commandèrent au batellier d'amener son bateau jusques aux arches, luy disant qu'ils venoient boire du vin de l'abbaye, et qu'ils n'y feroient rien de mal. Estants arrivés dans l'église jusques au grand autel, Bourneau commanda qu'on abbatit la chässe. Sur quoy frère Pierre le Breton¹, secrétaire, aagé lors de vingt-huit ans, les priants qu'au moins ils luy laissassent et luy baillassent les reliques qui estoient en icelle. En quoy est à remarquer l'imprudence de ce sacristain et des autres religieux, lesquels ayant veu, de-

1. Il est à remarquer que c'est le même sacristain qui, après avoir réuni les ossements de S. Florent, les déposa dans la chässe, avec un authentique que j'y ai encore trouvé en 1858.

puis plusieurs mois, l'impiété de ces gens, n'avoient mis ordre à leurs affaires. Mais quoyque quelques-uns estoient impies, ils luy répondirent: Veux-tu encore idolâtrer et faire idolâtrer le pauvre monde ? Et n'en put rien avoir. Ils prirent donc cette châsse de saint Florent, son chef, le chef saint Philippe, le chef saint Martin de Vertoux; deux bras, l'un de saint Florent et l'autre de saint Serge; le pot de la Cène (ce pot estoit un petit vaisseau enrichi de bandes d'argent au-dessus, selon qu'il est dit en un inventaire), une petite croix d'argent, une grande croix, deux calices, deux patennes, deux chandeliers d'argent, trois bâtons couverts d'argent, une petite pierre de cristallin¹; et ayant portez ces richesses jusques sous la grande porte, et donné des inventaires de tout ce qu'ils emportoient, disants que c'estoit pour les conserver au nom du roy et de l'abbé et qu'ils les représenteroient en temps et lieu, ils burent du vin de l'abbaye, s'entretenant en mille gausseries et parolles de bouffons. Après ils firent porter ce que dessus au batteau près l'arche des Moulins et de là par eau descendans la rivière du Thouet et remontans par le Loire, arrivèrent au coin Ronsart, chantans : Nous tenons legalant Florent, nous luy baterons bien la tête, le badinage est découvert; voicy Florent qui marche sur les caux, mettez-vous à genoux devant luy et vous aurez de l'eau. De là, on porta la châsse et le chef saint Florent, avec les autres reliques, chez le lieutenant Bourneau, où ils firent fondre les reliquaires et mettre en lingots, disant que c'estoit pour faire de l'argent monnoyez au prince de Condé. Un nommé Guespin cependant estoit revestu d'une aulbe, ayant un bonnet quarré sur la teste et disoit ce raillant : Priez tous saint Florent, et vous aurez de l'eau. Un de ceux qui virent rompre la châsse, en la maison de Bourneau, dit qu'il vit qu'il y avoit dedans une petite châsse de plomb sur deux treteaux, dans laquelle y avoit un sacq de cuir blanc² fermé avec lassets de soye et de deux sceaux de cire blanche, que dans le sacq il y avoit plusieurs ossements de saint Florent et ne sçait ce qu'on en fit; y vit semblablement le chef de saint Florent et de deux autres chefs.

Un autre témoin qui y estoit dit qu'il vit des lettres en la châsse, scellées en fer blanc³ et entendit le lieutenant Bourneau dire qu'il les falloit brûler, comme aussy toutes les autres reliques; à quoy s'opposa le capitaine la Theigne, qui dit au lieutenant que non, mais qu'il falloit les envoyer au duc de Montpensier pour la rançon de son fils; quant à l'argent, que ce seroit pour Monsieur le prince de Condé. Ce fait, les endiablez continuèrent de jour en jour à ruisner cette abbaye, brisèrent les autels et images.

1. Cette loupe de cristal servait à allumer, aux rayons du soleil, le feu nouveau du samedi saint, comme l'atteste un ancien inventaire de l'abbaye : cet usage se retrouve en d'autres églises, au moyen âge.

2. N'est-ce point la peau de cerf, déjà constatée en 1480 ?

3. C'était peut-être l'authentique gravé sur plomb ou *pitacium* dont parle le procès-verbal de l'an 1480, mais, plus probablement, l'enveloppe du sceau de cire, comme on faisait autrefois.

Le bas du grand autel estoit garny d'une table d'argent doré, en laquelle estoient les images de Nostre Seigneur et de ses apostres faisants la Cène et autres images, le tout couvert d'argent doré. Le dessus de l'autel estoit semblablement garny d'une table ou contre-table d'argent doré, en laquelle estoient neuf images relevées en bosse, l'une de Nostre Seigneur et les autres de quelques apostres et martyrs, sur lesquelles images et chacunes d'icelle estoit un chapiteau d'argent doré et azuré; au-dessus estoit la châsse de saint Florent, toute couverte d'argent doré. Au costé du grand autel, deux grandes pièces de broderie de fil d'or et en soye, en une desquelles estoit figuré d'Octavian ¹, se voulant faire adorer, et l'autre figuré d'Octavian et une Sibille luy demonstrent l'autel du Ciel et autres grans personnages. Tout cela fut dérobé, comme aussi l'image de Moïse, disants ces impies que le cuivre seroit bon à faire artillerie...

Il y avoit lors en cette abbaye un baston de bois, peint en verd en quelques endroits et de rouge en d'autres, qu'on appelloit le baston saint Florent : le hault estoit couvert d'argent doré, où y avoit une longue pierre de cristal servant de potense audit baston ². Plus y avoit un psautier, nommé le psautier de saint Florent, lequel avoit esté couvert d'argent autrefois. Ces impies prirent tout cela. (D. Huynes, folios 390, 391.)

Mémoire touchant la conservation des sacrez ossemens de saint Florent et autres reliques que nous possédons encore pour le présent en cette abbaye.

La divine providence par ses secrets jugemens ayant permis aux hérés-

1. « Frère Léonard de Monceaux, chantre en cette abbaye, sachant qu'on jettoit un monitoire pour connoistre ceux qui avoient volez l'abbaye, déposa par son serment qu'il avoit ouy dire que l'abbé Jacques de Castelnau avoit dégagé une petite pièce de broderie qui estoit à Saumur; qu'iceluy abbé avoit aussy demandé aux religieux (une pièce) de broderie où estoit la forme de l'entrée du Roy Louis onzième en la ville de Poitiers, qui luy fut baillée, et depuis ces tapisseries n'ont plus paru en cette abbaye. A ces demandes l'abbé répondit qu'il les avoit mises dans la grande chambre du logis abbatial, que la première avoit esté volée l'an 1562. Et la seconde l'an 1569, luy estant en son évesché (de S. Pons). De Monceaux dit de plus que le bruit commun estoit que Monsieur de Jarzé, gouverneur à Saumur, avoit fait emporter en sa maison de Jarzé, une pièce de broderie où y avoit un Octavian » (Dom Huynes). — Auguste voulait se faire adorer comme Dieu, lorsque la Sibille de Tivoli l'en détourna, en lui annonçant la naissance du Fils de Dieu, qu'elle lui montra, au milieu du soleil, dans les bras de Marie. Auguste, à cette vue, adore son maître et lui élève un autel sur le Capitole. A cet endroit fut plus tard bâtie une église, qui depuis a porté le nom de Sainte-Marie *in Ara Cæli*. Ce fait a été reproduit plusieurs fois en Anjou. Il existe, au xvi^e siècle, peint sur panneau, au Musée diocésain; gravé et colorié sur parchemin, au Musée de la ville; ciselé sur cuivre (xvii^e siècle), dans la collection de M. Elie Sorin.

2. Ce bâton abbatial ou *potence* offre une grande analogie avec le bâton de Robert d'Arbrissel que conservent à Chemillé les religieuses fontevristes. — Je ne conteste pas l'authenticité du bâton de S. Florent, mais je ne vois pas d'autre manière plausible de le lui attribuer, qu'en disant que S. Florent s'en servit, de son vivant, comme de bâton d'appui et qu'après sa mort les abbés bénédictins, y ajoutant un ornement de cristal, en firent leur *tau* abbatial.

tiques calvinistes, pour le châtement de nos péchez et l'épreuve des bons catholiques, de piller la plus part des églises et monastères de ce royaume et en particulier celui-ci, ne voulut pas qu'il fût entièrement dépouillé des reliques et sacrez ossemens de notre glorieux patron, saint Florent, et de quelques autres qui nous restent, inspirant pour cet effet un cuisinier de ce monastère, fort craignant Dieu, nommé Léopard Gapy, par une sainte et pieuse finesse faisant le bon vallet en présence des susdits huguenots et autres mauvais catholiques qui étoient venus piller le monastère, comme il est rapporté ci-dessus, de ramasser une brassée des susdits ossemens et autres reliques, lorsque lesd. huguenots eurent ouverts la grande châsse d'argent où ils étoient révéremment conservez et l'ayant fait choir, la voulant descendre, disant qu'il les emportoit à la cuisine pour en faire bouillir la marmite, et ayant au préalable fait une fosse dans la veille cuisine où est à présent la boulangerie; sollicité de ce faire, comme il est à présumer, par quelques pieux religieux zelez de l'honneur de Dieu et du bien de cette abbaye, il les cacha dans icelle avec le bras d'argent que nous avons encore à présent, où est enchâssé une partie du bras de sainte Agnès, vierge et martire, et semblablement la grande croix d'argent qui se porte ès processions et quelques manuscrits, papiers, titres et escritures et toutes qu'il avoit peu attraper de plus précieux et couvrit laditte fosse de terre le mieux qu'il put; ce qu'ayant heureusement exécuté et craignant que ce fait ne fust découvert par lesdits huguenots, qui s'amusoient à piller les ornemens, argenterie et tout ce qu'il y avoit de plus riche dans l'église et sacristie, il s'enfuit à Saumur, dont eux s'étants aperceus le poursuivirent, mais ayant desjà passé le fleuve de Thouet, ils tirèrent plusieurs coups d'arquebuse sur lui, pas une desquels ne le put atteindre et ce néanmoins le poursuivant toujours, il se cacha derrière une haye, contre laquelle passant ne le purent voir, quoique lui les aperceut fort bien et ainsi ayant eschappé de leurs mains par une singulière providence de la divine bonté, il se retira en la ville d'Angers, où les religieux de cette abbaye s'étoient réfugiez dans une maison ditte Saint-Florent, dépendante d'icelle, où il continua de les servir jusques à ce que les troubles de ce royaume étant apaisez par la miséricorde de Dieu, et les religieux étant de retour en ce monastère, il leur montra le lieu où il avoit caché les saintes reliques; lesquelles ayant retirées, ils les colloquèrent sur l'autel où elles étoient auparavant, dans une petite châsse de bois peint qu'ils firent faire pour cet effet, où elles ont été conservées jusques à présent avec toute la révérence possible. D'où il appert que cette tant belle et grande châsse d'argent, qui avait été donnée par le roy Louis XI^e. fut ouverte des icy. Ce qui toutes fois n'est spécifié cy devant dans le précédent procez verbal, quoy qu'il soit certain qu'il y avoit dans icelle encorre d'autres petites caisses de bois pleines de reliques, qui ne furent ouvertes par ces impies qu'à Saumur chez le susd. Bourneau, lieutenant criminel.

Il y avoit en outre ce billet contenant ces mots : « Ce sont les reliques de la châsse de M^r saint Florent. 1568. 14 février 1. »

Passons au troisième manuscrit : il s'agit d'une « information secrète faite en 1562 à Saumur, par René Cartier, sergent royal, aidé de Jean Barbelerée, notaire royal... , à la requête du procureur du roy au dit lieu, sur certaines volleries, pilleries et saccagements, faits à l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur, comme de bleds; vins, reliques, joyaux, tapisseries, ornements d'église, etc. ». Cette information, qui appartient aux archives de la préfecture, renferme 196 pages. Le premier témoin interrogé dans cette affaire est un nommé Louis Daberteau ; il le fut à la date du 5 janvier 1562. Il dépose ainsi :

Environ la fête de Pasques dernières passées (1561), les rebelles et séditions (huguenots) se sont emparés à force d'armes de cette ville (Saumur) et forsbourgs et par semblable de la dicte abbaye Saint-Florent, au nombre desquels (rebelles) estoient... MM. François Bourneau, lieutenant (général) de cette ville; Robert le Maczon, avocat du roy; Jacques Admirault, sergent; René Prieur, l'enquesteur de Baugé, etc... Le commun bruict étoit qu'en la dite abbaye de Saint-Florent les dits... complices et alliés, par l'autorité des dessus dicts chefs de rebellions, y tenoient garnison aux dépens et frais des religieux, abbé et couvent...

Aussi dit le déposant, que les dessus dénommés étoient les plus grands de l'autorité de ladite ville et qu'ils sont chefs de toutes les rebellions et séditions qui y ont été commises, ensemble de ladite abbaye, parce qu'il les a veu respectivement commander aux soldats estrangiers de faire la faction avec eux, et que, s'ils eussent voulu, jamais ladite ville n'eût été armée contre l'autorité du roy, et que, pendant qu'ils ont icelle tenue, il a vu que les nommés Joulnault et Delavaux, etc., etc., étant au château de ladite abbaye, démentirent publiquement un religieux de l'ordre de Saint-Francoys, qui prêchoit... et y firent une grande sédition.

Aussi dit avoir veu que les reliques et joyaulx dudit saint Florent, même le corps d'icelui saint Florent, une ymaige de Moyse, les orgues et plusieurs autres choses et jusqu'à cinq ou six charretées et plus (ont été) apportées en cette ville par les dessus dits, chantants et se mocquant, usant de ces mots ou semblables : Nous tenons le gallant (ce terme étoit à l'adresse de saint Florent), et furent (lesdits objets) portés en la maison dudit Bourneau... Et depuis a ouy dire que les dessus dits ont fait fondre et mettre en lingots les joyaux d'or et d'argent... Depuis, ils

1. Dom Huynes, pp. 551-554. Ce mémoire, qui suit la narration précédente, a été ajouté à la copie de dom Huynes que possède M. le curé de S.-Florent-le-Vieil.

ont contraint les religieux de Saint-Florent de vider leurs maisons, les menassant à tuer (et déclare que lesdits rebelles) leur auroient ôté forsamment les clefs de leurs maisons, greniers et celliers, etc.

Jacquine Gilles, femme de Brandelier Lamy, atteste qu'étant en la maison de Francoys Bourneau, lieutenant, elle vit la châsse de M. saint Florent, ensemble le chef...; et estant en l'étude dudit lieutenant, vit le médecin nommé Morice, avec la femme dudit lieutenant, qui arracholent des clous et autres choses d'argent de ladite châsse et les faisoient fondre en la cuisine; lui-même diet aussi qu'il y avoit, au grenier et à la cuisine, orfebvres... qui faisoient fondre le chef de saint Florent, et autres reliques.

Marguerite, veuve Bourdelays, assure que les séditieux apportolent le chef de saint Florent, enveloppé d'un linge blanc, ensemble conduisoient en une trayne la châsse dudit saint Florent (elle était d'argent doré).

Michel Girard dépose qu'il fut contraint par force et violence d'aller à Saint Doulcelin pour faire fondre de l'artillerie et, y estant, y vit une ymaige de Moyse et deux piliers d'airain, quatre anges de cuivre ¹, les quelles choses estoient dudit Saint-Florent..... et furent fondues..... et mis en artillerie.

René Lecomte déclare : « qu'il lui fut baillé une pleine poche de livres, provenant de l'abbaye. »

Claude Ferron, brodeur, chargé de la garde des meubles de M. l'évêque de Saint-Pons, abbé de Saint-Florent, dépose « que les séditieux firent amener à Saumur le chef de saint Florent, la châsse dudit lieu et tous les autres joyaux, disant que le badinaige se decouvrait, et où ils trouvaient ossements, les jettaient çà et là ».

René Patriau, maréchal, déclare avoir entendu que ledit lieutenant Bourneau et capitaine Tigné, tenaient propos et confabulaient ensemble, touchant lesdites reliques, et qu'ils n'avaient su être si fins qu'on ne leur eust dérobbé ung bras dudit chef saint Florent ².

8. Lorsque la paix eut été enfin rendue à l'Église, si douloureusement affligée par ces violences sacrilèges, le monastère rentra en possession des reliques de son saint patron. Ainsi l'atteste un billet de l'an 1562, dont j'ai trouvé une copie dans la châsse de saint Florent.

1. L'usage de ces anges est bien connu, comme l'ont démontré Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'ameublement*, et Didron, dans les *Annales archéologiques*. Debout, sur des colonnes qui flanquaient le maître-autel, ils tenaient en main les instruments de la Passion.

2. Godard-Faultrier, *Nouvelles archéologiques*, n° 15, pp. 7-9, Angers, 1849.

Quatre fois, dans le cours du xvii^e siècle, cette châsse fut ouverte : en 1662, époque de l'authentique que je reproduis plus loin, en 1665, 1692 et 1693. Nous avons les procès verbaux de ces ouvertures successives, faites à des époques si rapprochées ; dom Huynes nous les a conservés dans son grand ouvrage in-folio.

Le 14 février 1665, le R. P. D. ¹ Joachim Le Comtat, visiteur, ouvrit la châsse (qu'on appelle la châsse Saint-Florent), qui est sur le petit autel qui lui est dédié. On trouva dedans le chef de saint Martin de Vertou, qui est tout entier, avec deux billets, l'un ancien sans date, l'autre datté de l'année 1661 ². De plus, on trouva dans cette même châsse plusieurs ossemens, entr'autres quatre os des bras et jambes et deux omoplates, le tout fort entier. — On croit que ces six ossemens sont de saint Florent. Il n'y a point de billets. J'ay soussigné étois présent à lad. ouverture et ay veu tout ce que dessus. Signé : Frère Pierre Le Duc sous-prieur (D. Huynes, pp. 555-556).

Le 1^{er} décemb. 1692, lad. châsse fut ouverte dans l'acte de visite, à dessein de sçavoir si véritablement le chef de S. Martin de Vertou étoit dans lad. châsse, pour voir s'il y auroit moyen de satisfaire la dévotion de nos pères de S. Martin de Vertou, qui veulent demander quelques reliques de leur S. patron : à l'ouverture de laquelle châsse étoit le R. P. D. Jean François Morin, visiteur ; R. P. D. Philippes Rousseau, prieur ; D. Jean Ba^{te} Gaston Saurat, secrétaire ; D. Paul Collinet, D. Pierre Martin et D. René Diamy ; où ont été trouvez les mêmes ossemens spécifiés de l'autre part, au lieu que nous n'y avons pas remarqué deux omoplates, mais seulement un gros os de vertèbres. En foy de quoy j'ay fait et dressé ce présent acte pour servir de mémoire à nos successeurs, le jour et an que dessus. Leq^l acte est signé de tous les susnommés (D. Huynes, pp. 556-557).

Le 16 mars 1693, en conséquence de la permission concédée par le R. Évêq. d'Angers, en date du 8 février de la présente année, signée Michel ³ Ê. d'Angers, et plus bas Belot, a été fait ouverture de la châsse susd., d'où l'on auroit tiré le chef de S. Martin et on auroit réservé portion de deux os pariétaux et des deux os pétreux, qui ont été remis dans lad. châsse, pour ledit chef être envoyé à S. Martin de Vertou ; ce qui n'auroit été exécuté que le 19 avril ensuivant, à cause des difficultez que M^e Pierre Jaunay, senéchal de l'abbaye, fit au transport de lad. relique ; laq^l fut mise entre les mains de R. P. D. Jean Blusson, prieur claustral de S. Martin de Vertou, pour être par lui portée aud. monastère de Vertou. En

1. Révêrend Père Dom.

2. Pierre le Duc fait probablement erreur, car j'y ai lu 1662, a moins qu'il ne veuille parler du billet, où il est question du *tombeau de saint François de Paule* et qui porte en effet le millésime de 1661. L'autre billet doit être celui de l'an 1562 qui n'existe plus et dont la date avait été rongée par l'humidité.

3. Michel le Pelletier, évêque d'Angers.

foy de quoy, j'ay dressé le présent mémoire, comme présent à lad. ouverture des reliques de S. Martin de Vertou, conformément à l'acte capitulaire du 16 mars de la présente année 1698. Signé : Collinet (D. Huynes, pp. 157-158).

Je ne me dissimule pas que de ces trois textes l'on peut tirer un argument très fort contre la thèse que je soutiens. Mais, quelque sérieuse que soit l'objection, je ne la crois pas insoluble. Voici donc les raisons que j'oppose aux procès-verbaux datés de 1665 et 1692, qui n'admettraient l'un que six et l'autre cinq ossements de S. Florent. D'abord, il ne paraît guère supposable qu'à une époque où le monastère était ruiné, au point de ne pouvoir offrir à son patron qu'une châsse fort médiocre, on ait fait une si grande châsse pour si peu de reliques. S'il n'y avait dans cette châsse de billets que ceux de 1562 et 1662, comment a-t-on pu dire que le chef était celui de S. Martin de Vertou ? J'admets que l'un n'ait pas eu de date, mais alors qu'exprimait-il ? Son écriture était-elle trop *ancienne* pour le sous-prieur qui n'aurait pu la lire, et en conséquence n'en aurait pas fait autrement mention au procès-verbal ?

Que penser d'un procès-verbal qui inscrit deux *omoplates* que, vingt-sept ans après, on trouve remplacées, sans que la communauté en sache rien, par une seule vertèbre ? Puis, tous ces procès-verbaux me paraissent rédigés sous l'influence d'une pensée unique, savoir si la châsse contient réellement le chef de S. Martin, pour l'en distraire et l'offrir aux religieux de Vertou. Le reste n'est dit qu'incidemment. Pas un mot des *suaires*, et il y en avait pourtant, puisque j'en ai trouvé jusqu'à cinq ! Pas un mot non plus des deux étiquettes sur parchemin que j'y ai observées !

Où sont les *quatre os des bras et jambes* et le *gros os de vertèbres* ?

L'inventaire que j'ai fait des différents paquets comporte bien des ossements analogues, mais non groupés ensemble. D'où il suit que nous ne serions plus en possession des *six ossements* qu'au xvii^e siècle on *croyait* être de S. Florent.

Que ce mot *on croit* est vague et indécis dans une matière aussi grave que la constatation des saintes reliques ! Soit, nous les avons perdus ces *six ossements*. Quand et comment ? je l'ignore. Toujours est-il que nous avons eu en échange *vingt-trois ossements*, que les

commissions épiscopales de 1828 et de 1858 ont reconnus pour être les ossements de S. Florent.

Je sais bien qu'on peut avancer que la châsse a dû changer intérieurement d'aspect, lorsque, en 1760, dom Placide Le Gault y aurait ajouté les ossements de S. Méen et de S. Judicaël ; mais l'authentique, cité plus loin, dit seulement que deux ossements en furent extraits, à cette époque, pour être exposés à la vénération publique dans des reliquaires spéciaux. Donc les corps de ces deux saints étaient, antérieurement à 1760, conservés dans la châsse de S. Florent.

Les suaires ne m'ont pas semblé cousus de fraîche date, et il me serait impossible d'attribuer la disposition que j'ai constatée à la commission de 1828. Tout ce remaniement, fait avec soin et intelligence, puisqu'il tient compte du passé qu'il conserve, me paraît d'une époque beaucoup plus reculée.

Enfin, j'ajouterai, comme preuve décisive de la dénomination des ossements contenus dans le premier suaire, que la certitude *morale* de l'identité du corps suffit, d'après Benoît XIV, pour la reconnaissance canonique. Or, cette identité m'a paru résulter de ce quadruple concours de circonstances : la désignation spéciale de la châsse, toujours vénérée comme châsse de S. Florent ; l'âge présumable des ossements, attesté par un médecin ; le chiffre de vingt-trois, répondant assez exactement au partage fait entre les églises de Saumur et de Roye ; enfin la réunion, dans un sac du xvii^e siècle, d'un fragment de reliquaire en corne, de morceaux de vêtements, de parcelles de peau de corf, de restes d'un magnifique suaire du xii^e siècle, toutes choses qui coïncident parfaitement avec ce que l'histoire nous apprend de l'hagiographie de S. Florent.

9. Le 3 octobre 1828, les reliques de S. Florent, de S. Méen et de S. Judicaël, qui avaient traversé la révolution renfermées dans un tabernacle de bois jeté sur un confessionnal et auquel on ne prit pas garde, furent reconnues authentiques par l'évêque d'Angers, qui fit dresser procès-verbal de cette reconnaissance solennelle ¹.

Le 15 septembre 1829, M. Bancolin, curé de S.-Nicolas de Saumur,

1. V. ce procès-verbal dans les archives de la fabrique de S.-Florent.

par commission spéciale de l'évêque d'Angers, onleva les reliques du tabernacle et les déposa dans la châsse actuelle, qui, scellée *du cachet de la commune*, prit place sous le maître-autel, « en présence des autorités et des habitants de la paroisse, ainsi que des habitants des paroisses circonvoisines que cette sainte cérémonie avait réunis ¹ ».

10. Le 22 avril 1858, en vertu d'une délégation spéciale de Mgr l'évêque d'Angers, j'ouvris la châsse de S. Florent, en présence de M. Bompois, vicaire-général du diocèse, et d'un nombreux clergé. A l'issue de la grand'messe, MM. les curés de S.-Pierre de Saumur et de S.-Florent-le-Vieil levèrent la châsse de dessous l'autel, et la portèrent dans le sanctuaire, où fut immédiatement entonné le *Veni Creator*. Brisant alors les sceaux, j'examinai les différents suaires qui renfermaient les ossements et leurs étiquettes spéciales, d'où je conclus à l'authenticité des saintes reliques. La joie d'avoir trouvé un tel trésor se traduisit aussitôt par un chant d'action de grâces ; après quoi les reliques furent encensées, et M. Bompois les prit à deux mains pour bénir les fidèles qui remplissaient l'église. Après la cérémonie, la châsse fut portée à la sacristie, où s'opéra le partage du corps de S. Florent entre les deux églises qui portent son vocable.

Des reliques de S. Florent furent également distribuées aux églises de Varrains, du Bon-Pasteur à S.-Florent-lès-Saumur, de S.-Florent-des-Bois, au diocèse de Luçon, et à M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur.

11. Le parchemin qui authentiquait le premier suaire, quoique fort altéré par l'humidité, peut encore se lire aisément. Il est actuellement conservé au musée diocésain. On l'a taillé dans un livre de chœur, où paraissent encore, au revers, en belle gothique carrée, les lettres MI. Voici la reproduction exacte de ce texte précieux :

†

Ce Sont les Reliques qui furent trouvées En la Chasse de Monsr. S^t Florent, quand L'Abbaye fut deuastée des huguenots. En l'an 1562.

1. V. le procès-verbal aux archives de la fabrique de S.-Florent. — Il existe des copies de ces deux procès-verbaux au Musée diocésain.

mises par moy Pierre le Breton Secrestain en l'Abbaye Mons^r. St. Florent lez-Saumur. f Pierre le B(reton).
Cest la Coppie de Lancien billet. 1662.

Le premier-suaire étiqueté, et dans lequel étaient enveloppés les ossements de S. Florent, était en damas de soie violette, bréchée de larges fleurs portées sur des tiges feuillagées. L'étoffe, quoiqu'en bon état, était fanée, ce qu'avait pu occasionner l'humidité du lieu et peut-être aussi un long usage, car je soupçonne que, avant d'être employée comme suaire, elle servit à l'abbaye sous forme d'ornement, peut-être de chasuble. Quoi qu'il en soit, elle date évidemment du xvii^e siècle, dont elle atteste le faire bien connu, et me paraît concorder parfaitement avec l'époque où le sacristain Pierre le Breton renouvela l'authentique (1662). J'ai détaché un morceau de ce beau et fort tissu pour le conserver au musée ecclésiologique du diocèse.

Or, à ce suaire, cousu comme un sac, étaient adhérentes deux autres enveloppes : l'une en toile de lin, pliée en double et pourrie en partie, l'autre intacte et pouvant remonter au xii^e siècle. Dans ce triple sac était roulé un petit paquet qui, ouvert, m'a fourni : une bande de toile brune, autrefois cousue de soie verte, longue de 0,75 centimètres, sur une largeur de 0,09 c. ; trois petits morceaux de peau jaune, tannée et épaisse, fatiguée par l'humidité ; deux petits morceaux de toile repliée, comme pour former un bord, et cousue de soie bleue ; un morceau de flanelle blanche ; trois morceaux de drap noir ou serge épaisse. A côté de ce rouleau, j'ai recueilli : un morceau de corne, un morceau de toile brune, un morceau de peau, un morceau de serge, un morceau de papier plié et en partie rongé par l'humidité.

C'était le procès-verbal dressé en 1828, lors de la recognition du corps de S. Florent. Je n'ai pu en lire qu'une partie : je supplée au reste qui manque par des lettres mises entre crochets.

Lorsque les moines p[artirent] en l'année 1790, ces reliqu[es qui] existoient dans l'abbay[e de S^t] Florent, furent déposées [dans cette] châsse, dans [l'é]glise pa[roissiale] de S^t. Florent.

Leur authenticité fut reconnue le [30] octobre 1828 p[ar M^{sr}] l'évêque d'Angers. . . . le même. . . . el. . .

Au dos : S^t. Florent, de M^r. de B[eauregard, président] de la cour

royale d'An[gers et du con]seil de la fabrique, de [M^r. de] Montlaur maire de la commune [, de M^r] Fouqueteau adjoint et au[tres nota]bles habitants ainsi des [. . . . conseil municipal. . . . les reliques de S^t. Main et de S^t. [Judicaël ont été mises] dans des ch[âsses à] part. »

Sur un autre fragment : jour pr. transcrit sur le regis[tre de la f]abrique.

En [vertu] de pouvoirs d[e M^{sr}] l'évêque à Mr. Bance[lin, curé d]e S^t-Nicolas de Saumur le. translation de ces reliques dans [le] maître autel de l'église p[aroissiale de S^t] Flore[nt....] le 15 sep[tembre 1829].

Au dos, signatures : [de Beau]regard, Rapicault, curé de S^t-Florent.

Évidemment, pour avoir été ainsi soigneusement conservés et enveloppés dans le suaire avec les ossements, les différents morceaux d'étoffe que je viens d'énumérer devaient avoir, aux yeux des bénédictins de S.-Florent, une importance réelle, je dis plus, la valeur de vénérables reliques, car je ne pourrais m'expliquer autrement leur présence en cet endroit. A défaut de preuve certaine, qu'il me soit donc permis, jusqu'à plus ample informé, de supposer que tous ces fragments précieux que le temps a épargnés ne sont autres que des restes des vêtements de S. Florent. La flanelle blanche serait son vêtement de dessous, sa *subucula* ; la serge noire, sa robe ou tunique talaire, *tunica talaris*, qui recouvrait la *subucula* ; enfin le tissu de lin, le suaire avec lequel il fut enseveli sur le Mont Glonne par ses disciples. Si ces restes vénérables ont réellement l'origine que je me permets de leur attribuer, ils intéressent vivement l'archéologie. Aussi en ai-je détaché quelques échantillons que l'on pourra facilement, au besoin, étudier au musée diocésain.

Quant à cette peau jaune, dont il existe quatre fragments, je n'hésite pas un seul instant à y reconnaître la *peau de cerf* dans laquelle le moine Absalon rapporta, au x^e siècle, le corps de S. Florent, de l'abbaye de Tournus à Saumur. Je suis d'autant plus hardi à l'affirmer que son existence est constatée positivement en 1482. Cette peau était-elle un vrai *suaire* ? ou bien n'était-ce qu'une besace dont Absalon se servit à l'occasion ¹ ?

1. La Chronique de S.-Florent-lès-Saumur, communiquée par dom Martène à P. Juenin, qui en publia un extrait dans sa *Nouvelle Histoire de Tournus* (Dijon, 1733), s'exprime ainsi au sujet de la peau de cerf : « Dissimulata capitis sanitate, peram cervinam, vestitum laticalem, equum velocem, baculum peregrinalem, per fideles necessarios silenter et occulte quæsit » (p. 106).

Les textes autorisent l'une et l'autre supposition. Du reste, l'usage de ces sortes de suaires est incontestable au moyen âge. J'en donnerai ici quelques exemples, dont deux empruntés à l'histoire ecclésiastique du diocèse : S. Bricuc fut transporté à l'abbaye de S.-Serge dans une peau de cerf ¹ ; une peau de cerf également renfermait les ossements de S. Maurille à la cathédrale d'Angers ². Sortant de l'Anjou, je constate qu'en 1721, à Reims, fut ouvert le tombeau de Henri de Braine, mort en 1240. Le corps de l'archevêque gisait dans une peau de cerf ³. Tel fut aussi le mode adopté pour plusieurs rois et princes de la maison de France, inhumés à S.-Denis et ailleurs ⁴.

L'usage de ces peaux de cerf était même devenu si général pour les sépultures somptueuses qu'un poète du XII^e siècle ne mentionne pas pour son héros une autre manière d'ensevelir. Le cuir, en effet, devait résister plus longtemps que la meilleure étoffe, et éloigner des chairs l'humidité qui corrompt et hâte la dissolution. Ainsi procède-t-on à cette dernière cérémonie funèbre. « On lave le cadavre d'eau et de vin. . . . On l'enveloppe d'un drap de velours. Ensuite on recouvre le guerrier d'une peau de cerf ; une bière est préparée, on l'y couche. » — « Garin se précipite sur le cercueil qui renferme son frère, il rompt le cuir de cerf bouilli, tranche le velours à l'endroit des yeux ⁵. »

12. Au point de vue purement archéologique, l'ouverture de la

1. Bolland., t. I Maii, p. 94. — Tresvoux, *Hist. de l'église et du dioc. d'Angers*, t. I, pp. 98, 248.

2. Note de dom Chamard.

3. Cerf, *Hist. et descript. de N.-D. de Reims*, t. I, p. 162.

4. « Son corps (Louis VIII, père de S. Louis, mort en 1266) ainsi enseveli avait été conservé dans un cuir fort épais qui était bien conservé (en 1793). — Ce cuir avait conservé toute son élasticité... Dans les fouilles de Saint-Germain-des-Prés, on trouva un corps également enveloppé dans un cuir. » (Alexandre Lenoir, *Musée des monuments français*.) Nous pourrions citer quelques autres exemples. Les corps de plusieurs princes de la maison des Plantagenets, au XIII^e siècle, furent apportés à Rouen, cousus dans une enveloppe de cuir ; c'étaient ceux de Henri 1^{er}, de Henri-le-Jeune, de Richard-Cœur-de-Lion. Hugues de Grantemaisnil, mort à Londres en 1098, ayant demandé à être inhumé à l'abbaye de S.-Evroult, en Normandie, son corps y fut transféré, salé et cousu dans une peau de bœuf. Enfin on sait que S. Bernard fut enseveli dans un sac de cuir. (V. B. de Peterborough, *Orderic Vital*, *Histoire de S. Bernard*, etc. ; B^{on} de Guilhermy, *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, p. 73, note 2.)

5. Ed. Le Glay, *Fragments d'épopées romanes du XII^e siècle*, pp. 128-147.

châsse de S. Florent fut l'occasion d'une magnifique découverte, car elle nous mit sous les yeux un morceau de suaire ancien, qui est actuellement l'un des plus curieux objets déposés au musée diocésain.

Le tissu est épais et solide. La trame violette est tissée jaune et or, de manière à former d'élégants dessins. Son ornementation la classe parmi les étoffes dites *circumrotatae*¹ ou *scutellatae*², à cause des roues ou *écus* dont elle est semée. Sur le cercle de la roue, bordée de deux filets d'or, se détachent, également en or, des cœurs violets, qu'égaient des feuilles découpées en trèfles. Au centre, des griffons adossés³ ouvrent les ailes, replient leurs queues et montrent leurs griffes acérées. Le chanoine Bock cite des étoffes analogues dans ces deux textes d'Anastase le Bibliothécaire : « Et fecit (Leo III) vestes duas, ex quibus unam cum rotis majoribus, habentem gryphes. » — « Item fecit vestem super altare tyriam, habentem gryphas majores⁴. » — « Obtulit (Gregorius IV, ann. 827) vestes cum gryphis⁵. » Dans l'espace laissé vide entre quatre roues s'élevaient des feuillages disposés en cercle et d'où s'élançaient des trèfles découpés.

L'origine de cette étoffe serait byzantine, suivant le chanoine Bock, si compétent en pareille matière⁶ ; cependant, je pencherais à lui attribuer une origine française, peut-être même angevine, puisque l'abbaye de S.-Florent posséda un atelier de tapisseries. Son style la fait reporter au XII^e siècle, lors même que nous n'aurions pas, pour préciser l'époque de sa fabrication, une date à peu près certaine. En effet, l'an 1139 fut faite une nouvelle translation du corps de S.-Florent, et, selon toute probabilité, ce fut dans le suaire dont nous possédons un fragment que reposèrent les ossements sacrés qui désormais devaient avoir une châsse d'argent pour abri.

1. Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder des Mittelalters*, Bonn, 1856, 1^{re} livr., p. 8.

2. *Ibid.*, p. 86.

3. « Gryphes... lupi vel pardi corpore, leones unguibus. » (Bochart.) — « Gryphes... sunt partim ferae terrestres, partim volucres, et sunt quatuor pedes habentes, et sunt similes leonibus corpore et capite, et pedibus et alis aquilinis. » (*Institut. monasticæ*, III, 58, œuvre du XII^e siècle.)

4. Léon III, en 795.

5. Bock, 1^{re} livr., pp. 8, 12.

6. 1^{re} livr., pp. 56, 86.

13. S.-Florent-lès-Saumur garda onze ossements, à savoir : 1. Tête du fémur de la cuisse du côté gauche, 2. Fragment inférieur du fémur du côté droit, 3. Un morceau de l'os des îles du côté droit, 4. Une vertèbre lombaire, une dorsale et trois cervicales; 5. Cinq fragments de côtes, 6. Une portion de clavicule du côté gauche, 7. Une moitié gauche du maxillaire inférieur, 8. Un morceau de la crête de l'os des îles, 9. Un morceau de condyle d'un des fémurs, 10. Trente-deux fragments qui ne peuvent être classés d'après les organes auxquels ils ont appartenu, 11. Morceau détaché d'un des fémurs.

Tous ces ossements furent ainsi qualifiés scientifiquement par M. Bossard, docteur-médecin à Saumur, qui, en cette circonstance, comme en plusieurs autres analogues, voulut bien se mettre tout entier à notre disposition et nous faciliter la rédaction complète du procès-verbal, conformément aux instructions d'Urbain VIII, qui requiert l'assistance d'un anatomiste.

A l'église de S.-Florent-le-Vieil échet le lot mentionné plus haut page 383.

M. Renier, dans le procès-verbal conservé à S. Florent-le-Vieil, a constaté que ces ossements étaient d'un homme très-fortement constitué et mort très-âgé. En effet, selon la tapisserie de Saumur, S. Florent serait mort à l'âge de 123 ans¹, ce que confirme la 4^e leçon de son office propre, qui débute ainsi : « Sanctus Florentius, meritis plenus, in cellula sua Glonnensi felicem vitam feliciori consummatione consummans, migravit ad Christum, anno vitæ suæ centesimo vigesimo tertio². »

14. Le second suaire, d'une longueur de 1 m. 29 c. sur 0 m. 40 c. de largeur, était cousu à larges points de fil noir ou attaché avec des épingles. Il contenait douze ossements que M. le docteur Bossard dénomma ainsi : 1. Fémur gauche, 2. Tibia gauche, portant trace d'une fracture du tiers inférieur, qu'on reconnaît à la formation du cal; 3. Cubitus du bras gauche, 4. Humérus du côté droit, 5. L'os sacrum, 6. Fémur et tibia du côté droit, 7. Fragment du fémur, sans désignation du membre, 8. Extrémité supérieure du sternum, reconnaissable à ses facettes qui s'articulent avec les clavi-

1. *Senio confectus*, dit son office au Propre du diocèse d'Angers.

2. *Officium proprium translationis*, p. 5. — *Office monastique*, p. 30.

cules, 9. Fragment d'un des os métatarsiens, 10. Calcaneum gauche, 11. Fragment de radius, 12. Trois fragments de côte et d'une phalange.

Il y avait aussi à l'intérieur un petit paquet de soie violette et de corde.

Le suaire a été partagé en deux ; une moitié est restée dans la châsse ; de l'autre moitié deux parts ont été faites, l'une pour le Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers, l'autre pour le Musée de l'hôtel de Cluny, à Paris. Cette étoffe en soie, d'une parfaite conservation, est mince et légère. Le fond en est vert tendre, tissu de jaune. Elle est divisée par bandes horizontales, longues et étroites, où des rinceaux alternent avec des oiseaux. Je l'attribue au XIII^e siècle avancé et à la Sicile ; l'époque de l'inscription écrite sur parchemin, qui était attachée au suaire et en spécifiait la contenance, ne date que du XV^e.

Malheureusement l'humidité a tellement altéré l'encre qu'elle en a rendu la lecture impossible. Toutefois il reste assez de lettres gothiques pour ne pas se tromper sur l'âge de ces quelques lignes manuscrites, où M. Rédet, l'habile paléographe de Poitiers, n'a pu déchiffrer que le mot *inuoantur*.

Avec ce suaire était un papier, très endommagé par l'humidité. Au revers, on lisait cette suscription :

†
De Sepulcro S^{cti}
Francisci de Paula
anno 1661. Die Aprilis.

Le reste de la feuille était imprimé, avec des vides remplis par de l'écriture à la main. C'était une lettre mortuaire, envoyée par l'abbaye de Marmoutiers à l'abbaye de Saumur, pour recommander ses religieux défunts à ses prières.

Reverendissimis patribus ac dilectis.
.....
mensis.

Obiit in Domino
Flahault prior eiusd' monrij.¹

congregationis Sancti Mauri : Cujus anima vestris pre(cib)us commen

1. Monasterii. — J'ai reproduit en italiques tout ce qui est écrit à la main dans l'original.

datur. Requiescat in pace. Amen. *Martinus E.*
28 Octobris In Majori-Monas. obiit. D. Bruno Rohart
Requiescat in pace. Amen.

15. Le troisième suaire est en soie rouge, forte et épaisse. De distance en distance étaient cousus sur ce fond uni des trèfles lancéolés qui n'existent plus¹. Les cordons de soie jaune, qui en fermaient l'ouverture et en faisaient comme un sac, étaient à l'intérieur détachés, mais non brisés. La longueur de ce suaire était de 42 centimètres sur une largeur de 51. J'en ai pris un échantillon, qui a été depuis déposé au Musée du diocèse d'Angers. Si j'osais lui assigner une date, j'inclinerais pour le xv^e siècle.

Une bande de parchemin était attachée sur le suaire. On y lit en belles lettres onciales, d'un xii^e siècle très avancé, le nom de S. Méen, abbé :

Ossa sancti MEUENNI ABBATIS
et monACHI :. † :. 2.

M. le docteur Bossard qualifia comme il suit les six ossements de S. Méen, enveloppés dans le suaire : 1. Un fragment de l'os des îles, 2. Une vertèbre, 3. Un métatarsien et un métacarpien, 4. Un fragment de l'os temporal, 5. Plusieurs morceaux des os du crâne, nommés pariétaux, 6. Plusieurs morceaux sans désignation³.

16. Outre les ossements renfermés dans la châsse, il y en avait deux autres de S. Méen et de S. Judicaël, que contenait un reliquaire en bois sculpté et doré, garni d'une vitre à la partie antérieure. Une étiquette, écrite sur papier à l'encre rouge, nommait ainsi ces reliques :

*Reliquiæ sanctorum Mevenni abb (atis et)
Judicuelis Regis Britanniæ.*

1. « Item, une autre chapelle vermeille figurée de trèfles. » (*Invent. de l'abb. de Fécamp*, 1502.) — Le suaire de saint Martin était également en pourpre : « Quando elevavit (beatus Perpetuus) corpus ejus a terra, involutum prius in purpurea rubea et diligenter consutum. » (Grégoire de Tours, édit. de D. Ruinart, Paris, 1699, col. 1390.)

2. On lit dans le Catalogue des confrères de notre congrégation qui sont decedez en ce monastère S.-Florent-lès-Saumur : « Domnus Carolus le Beuf, prior d'Offar et de Fousse Bellay, antiquus hujus monasterii, obiit die decima nona augusti, anni millesimi sexcentissimi nonagesimi secundi (1692), sepultusque est in navi hujus ecclesie juxta idem altare sancti Mevenni. » (*Archiv. de la Préfect.*)

3. V. ma *Notice historique sur le culte de S. Méen, à Lasse, Angers, 1859*, pp. 10 et suiv.

L'authentique, à moitié rongé par l'humidité, est conservé au Musée diocésain. J'ai restitué en lettres italiques toutes les parties altérées.

† *Ces reliques de saint Méen abbé et de S. Judicael Roi de Bretagne et moine ont esté tirées des anciennes Chasses et Mises dans ce Reliquaire En présence de Dom Placide le Gaut prieur de cette abbaye et de Dom François-Philippe Friquet sacriste le 20 Mars auant la grande Messe l'an de Jésus-Christ mil sept cent soixante. Laquelle translation a été Mise sur le registre des Actes capitulaires.*

F. ¹ Placide Legault, prieur de S. Florent lez Saumur.
Fr. Fr. P. Friquet sacristain.

17. Le quatrième suaire, en soie rouge, renfermait dans un sac en velours rouge, dit de Gènes (xv^e-xvi^e siècle), un morceau considérable de la Vraie-Croix, plusieurs reliques de saints et un authentique sur parchemin du xiii^e siècle. Je crois inutile de revenir sur cette découverte, toutes mes observations ayant été consignées dans un *Rapport* spécial qu'a imprimé la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV.

18. Le cinquième suaire, en velours violet, presque cendré, renfermait trois ossements, qui furent nommés par M. le docteur Bossard : 1. Une vertèbre, 2. Fragment de métatarse, 3. Fragment sans désignation.

19. Les 23 et 24 avril 1858, la chasse de S. Florent fut intérieurement garnie de damas rouge et l'on nettoya les ossements de la poussière qui les recouvrait, puis des suaires nouveaux en damas de soie rouge furent préparés en nombre égal aux suaires anciens.

Les ossements de S. Florent, de S. Méen et des autres saints dont Dieu seul sait les noms, une fois enveloppés, furent étiquetés et liés séparément avec des rubans de soie rouge, à l'extrémité desquels j'apposai le sceau épiscopal.

Enfin la chasse elle-même fut fermée avec des vis, liée par quatre rubans de soie rouge et scellée en plusieurs endroits, sur cire rouge, du sceau armorié de M^{sr} Angebault, évêque d'Angers.

Ce qui eut lieu, sous ma direction, en présence de trois témoins désignés par l'évêché : M. Louis Cochard, ancien curé de Montsoreau ; M. René Brunetière, curé de S.-Florent-lès-Saumur, et M. G. Rochard, aumônier du collège de Saumur.

20. La translation du corps de S. Florent dans une nouvelle châsse, le 2 mai 1159, motiva de la part du pape Adrien IV une concession d'indulgences, dont, par bulle datée de Latran, furent les distributeurs Guillaume, évêque du Mans; Bernard, évêque de Nantes; Matthieu, évêque d'Angers, et Etienne, évêque de Rennes. La Chronique de l'abbé Michel nous a conservé le souvenir de ce fait mémorable, et le *Livre d'argent*, le texte de la bulle pontificale, reproduite aussi par l'infatigable bénédictin Dom Huynes¹. Je cite en entier ces deux documents.

Hujus patris (Philippi abbatis) tempore, translatum est corpus B. Florentii in capsam novam, studiosius præparatam, in qua nunc sanctus veneratione debita requiescit : ad cujus translationem, ex præcepto felicitis memoriæ Papæ Adriani (IV), accesserunt Joscius, archiepiscopus Turo-nensis, Matthæus Andegavensis, Stephanus Rhedonensis, Willelmus Cenomanensis, Laurentius Pictavensis, Bernardus Nannetensis, qui omnes summo honore et reverentia ossa venerabilis confessoris Florentii venerantissime transferentes, anno ab Incarnatione Domini MCLIX, VI nonas maij, universis fidelibus, ad eundem terminum pia devotione beatissimi Florentii suffragia postulantis, remissionem et indulgentiam peccatorum annis singulis concesserunt².

Adrianus (IV) episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, W. Cenomanensi, B. Nannetensi, M. Andegavensi, et S. Redonensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filij nostri Philippus abbas et monachi Salmur. corpus beati Florentij, quod in eorum requiescit ecclesia, in capsam novam studiosius preparatam debita desiderant veneratione transferri. Quocirca per apostolica vobis scripta, mandamus quatinus cum ab eisdem fratribus fueritis invitati, ad eorum ecclesiam accedatis et predicti sancti reliquias in loco novo, devotione congrua, juxta pium ipsorum fratrum desiderium reconducentes, convenientibus ibi devotionis intuitu fidelibus Xpianis, peccatorum suorum remissionem, sicut convenire videritis, faciatis. Dat. Lateran. VIII Idus februar.

Mais à cette fête solennelle intervinrent aussi Jocius, archevêque de Tours, et Laurent, évêque de Poitiers, qui, unis aux autres évêques déjà nommés, publièrent une charte spéciale de *Pardon*. Or, comme le pape n'avait pas déterminé la forme de cette faveur spirituelle, mais l'avait laissée à leur *convenance* personnelle, ils octroyèrent pour la première année, la rémission du tiers de la

1. P. 562, exempl. de M. le Curé de S.-Florent-le-Vieil.

2. Ex. chronic. Michaëlis, abbatis S. Florentii, sæculo xiii^o ineunte, apud Bolland., t. VI, p. 423.

pénitence imposée pour l'expiation des péchés commis. Pour les années suivantes, la rémission fut limitée à la septième partie de la pénitence. De plus, l'année qui suivit la translation, deux messes furent fondées, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts ; lesquelles, à partir de l'an 1160, furent remplacées à perpétuité par une messe commune aux deux intentions, à célébrer une fois la semaine.

Jocius Turonensis archiepiscopus, Matheus Andegavensis, Stephanus Redonensis, Guillelmus Cenomanensis, Laurencius Pictavensis, Bernardus Nanetensis episcopi, omnibus sancte matris Ecclesie fidelibus filiis, tam presentibus quam futuris, pietatis operibus habundare. Noverit omnium vestrum devote dulcedo dilectionis quam anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo nono, v nonas mai, ex precepto domini pape Adriani, in abbascia beatissimi confessoris Florencij convenimus, gracia gloriosissimi corporis ejusdem debita veneratione transferendi in capsam novam studiosissime preparatam. Ubi tam honorificentiam predicti piissimi confessoris quam etiam pie accedentium attendentes utilitatem, istam omnibus fidelibus devotionis intuitu ibi convenientibus peccatorum suorum fecimus remissionem. Terciam scilicet partem penitenciarum primi anni peccata oblita omnia. Quorum si quis recordatus fuerit, peniteat et penitencie injuncte tertia pars ei remittetur. Hoc etiam quod pre ire impetu parentes exasperastis, si tamen in eos manus non misistis, remittimus voce convenientibus. Si quis autem, quod absit! in patrem vel matrem manum miserit et postmodum penituerit, penitencie tertia pars ei dimittitur. Perjuratio quoque inque sepius incidenter vel stimulante ira incurritis in locutionibus vestris remittuntur. Hec est primi anni remissio, videlicet a sexto nonas mai usque ad octavas Pentecostem sequentis anni. Deinde quoque per singulos annos a vto kalendas mai usque ad octavas beati Florencij, septimam partem penitenciarum condonamus ejusdem anni. Amplius preter totius congregationis commune beneficium, quod abbas et totus conventus sanctissimi confessoris Florentij devote venientibus concesserunt, duas cottidie missas primo anno in abbascia debere celebrari constituimus, primam pro salute vivorum, secundam pro requie defunctorum. Finito autem anno, pro utrisque videlicet tam pro vivis quam pro defunctis singulas missas singulis septimanis in perpetuum celebrandas decrevimus. Valet.

A ma demande et sur l'exposé de l'indulgence bénévolement accordée autrefois par son prédécesseur Adrien IV, de sainte mémoire, N. S. Père le Pape Pie IX, par bref donné à Rome, près S.-Pierre,

1. *Codex argenteus*, aux Archiv. de la Préfect. — Ce livre était ainsi nommé a cause de sa couverture en argent.

sous l'anneau du pêcheur, le 22 mai 1860, la quatorzième année de son pontificat, daigna accorder à perpétuité à l'église paroissiale de S.-Sauveur, à S.-Florent-le-Vieil, une indulgence plénière à gagner, aux conditions ordinaires, par les fidèles de l'un et de l'autre sexe, le jour de la fête de S. Florent, 22 septembre, et le jour anniversaire de la translation de ses reliques, 2 mai, ou, au choix des personnes, un des sept jours qui suivent immédiatement ces deux fêtes de S. Florent¹.

21. Au moyen âge, une châsse fut toujours un objet précieux, un monument où l'art embellissait une matière déjà riche par elle-même, car la dévotion des peuples tenait à ce que le saint qu'elle vénérât et en qui elle mettait sa confiance eût sur la terre une demeure digne de lui. Nous étudierons maintenant les châsses qui continrent successivement les restes mortels de S. Florent, regrettant que les révolutions, qui renversent tout, ne nous permettent plus d'étudier, qu'à l'aide des textes transmis par les chroniqueurs, des œuvres d'orfèvrerie, où l'iconographie jouait un si grand rôle.

La plus ancienne mention que nous rencontrons est celle d'un *écriu en corne*, qui, au retour de Tournus, reçut le corps rapporté par Absalon. De cet écriu du x^e siècle, j'ai eu le bonheur de retrouver dans la châsse de S. Florent une parcelle bien minime, il est vrai, mais à laquelle je ne puis assigner une plus vraisemblable attribution.

A l'écriu de corne, qui n'était que provisoire, succéda par les soins d'Amalbert, vers la fin du même siècle, un vase d'airain fondu, *vasculum æneum*, que bientôt après l'abbé renferma, grâce à la munificence du comte Thibaud, dans une châsse sculptée, qu'il plaça sur l'autel des matines. C'est dans l'original même qu'il faut lire ces intéressants détails :

Monachus ille Absalon scilicet nomine, qui supradicti Sancti reliquias a partibus Arvernensibus à monasterio sancti Philiberti, Tornaco nomine, quo Normannorum metu pridiano tempore fuerunt deportatæ, Deo sibi auxilium ferente, propriam retulit ad sedem, in quoddam scrinium corneum eas ad tempus posuit conservandas : de quo cum in illud, ut diximus, in quo nunc conservantur (vasculum æneum) jam dictus abbas (Amalbertus)

1. J'ai publié le texte de ce bref dans le n^o 1 de *la Paroisse* (Paris, 1861), p. 9; il a été répété dans *Œuvres*, IV, 13.

causâ tutioris custodiae transmasset, fabrum ferrarium qui eas extraheret, non enim aliter poterant aperiri, venire præcepit. . . Vasculum aperiunt, veneranda ossa inde extrahunt, et in illud metallinum fusili opere compositum, in quo nunc continentur, aspiciente cuncto populo castri Salmuri, recondunt. Et ut cunctis liquido pateret nullum de membris sancti abesse, . . . sæpe dictus abbas, cunctis audientibus atque videntibus, talia dicebat : en brachium S. Florentii, en crus, en costæ, et ita per omnia membra dicendo omnique populo cuncta ostendendo, in præparato à se vasculo collocavit.

Deinde comes Theobaldus divino, fervore repletus, domni Amalberti hortatu, inter multiplicia bona, lecticum, super aram matutinalem situm, dedit et capsam B. Florentii vas æneum in se continentem superposuit, cujus frontem et latera decentibus imaginum sculpturis operuit. Retro vero prominentes ligneas imagines depinxit, tabulamque argenteam ante Dominicum altare composuit, cujus margo superior hos capiebat versus :

« Quisquis nescit honos quorum hac venerantur in ara,
Prospiciat Petrum Paulumque assistere Christo.
Quam comes argento Theobaldus comere jussit
Quamque Amalbertus abbas jubet effigiari ¹. »

Anastase IV, qui ne fit que passer sur le siège de S. Pierre, de 1153 à 1154, accorda, dans ce court pontificat, à la demande des religieux du monastère, aux archevêques de Tours et de Bordeaux, l'autorisation nécessaire pour consacrer l'église abbatiale et transférer dans une châsse d'argent le corps de S. Florent. Le *Codex argenteus* des archives de la Préfecture d'Angers nous a conservé la teneur de la bulle pontificale.

Anastasius (IV) episcopus, servus servorum Dei, venerabilis fratribus, scilicet Burdegalensi et Turonensi archiepiscopis, salutem et apostolicam benedictionem. Monasterium sancti Florentii, cujus corpus in ipso cœnobio creditur esse reconditum, dilectis filiis nostris ipsius loci fratribus nos suppliciter exorantibus, facultatem tribuimus dedicandi et ipsius confessoris corpus in argentea capsâ, que parata est, honestius collocandi. Quocirca per præsentia vobis scripta rogando mandamus quatinus, cum ab ipsis fratribus supra hoc fueritis requisiti, ad locum ipsum pariter accedatis et tam ecclesie quam etiam altaris noviter constructi dedicationem solemniter faciatis atque ossa predicti confessoris veneratione debita transmuletis. Quatinus expectantium de ipsa consecratione devotio per vos maxime valeat, Domino auxiliante, [compleri. Datum Later., VIII idus Maij.

Nous savons par Dom Huynes la forme de la châsse apportée de

1. Bolland., t. VI, p. 420.

Roye à Saumur par ordre de Louis XI. Telles sont ses propres paroles :

Une des dites châsses estoit de bois, tout couvert d'argent, avec des lames d'airain et ornée des images suivantes : au frontispice estoit l'image de Nostre Seigneur, sise en un trosne, et avoit au-dessus cette inscription : *Ego sum alpha et omega*, et *Ego sum qui sum*. De l'un et de l'autre costé estoient les images des apostres, distingués par chapiteaux, et au-dessous de chaque image estoit le nom de l'apostre. Au derrière estoit l'image de S. Florent, avec cette inscription : *Sanctus Florentius confessor*. Sur le tout estoient gravez ces vers et les histoires signifiées par iceux :

« Hic ad Martinum Florentius ire jubetur.
Flumen transire et sine remige non reveretur.
Hic homo vesanus a multis vix cohibetur,
Cui prece vir sanctus, depulsa peste, medetur.
Presbiter effectus, signis hic clarus habetur.
Hæc mulier natum recipit lumenque meretur.
Attonitam plebem serpentis ab ore tuelur.
Quem tumulus præsens cælo florere fatetur. »

L'autre châsse estoit un vase d'argent ou petit coffre qui contenoit le chef de S. Florent ¹. »

Une cinquième châsse fut offerte par Louis XI à S.-Florent. Dom Huynes, qui n'avait pu la voir, puisqu'elle fut fondue en 1562 par les huguenots, la décrit en ces termes, d'après les traditions de son monastère :

Maistre Gervais Belier, orphèvre d'Angers, élabora une fort riche châsse, aux fraicts et par le commandement du roy Loys XI, laquelle il fit de six pieds de long, deux de large et cinq de haut, couverte de toutes parts d'argent doré, duquel or et argent la quantité estoit de trois cents marcs, merveilleusement élaboré. Au frontispice estoit représenté S. Martin, conférant l'ordre de prêtrise à S. Florent. En après, comme S. Florent passe le Rosne dans une nacelle toute cariée et vermoulue, sans aviron; comme il entendit la voix de l'ange, luy montrant le chemin de Glonne; comme ayant reçu la bénédiction de S. Martin, il s'y retira; comme ayant reçu le précieux corps de Nostre Seigneur, il rendit l'âme à son créateur, estant en oraison; comme il chassa un serpent; comme les soldats lui froissèrent les épaules et à son frère Florian; comme il fut délivré des soldats, et comme il guérit un démoniaque. Cette châsse estant apportée en cette abbaye, on assigna le 25^e jour de juin de l'an 1480 pour faire la solennité de la translation des sacrés ossemens. (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. III, p. 482.)

1. Dom Huynes, *apud* « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes », t. III, p. 482.

Enfin la châsse actuelle, que je ne crois pas antérieure au xvi^e siècle et à qui la date de 1562, fixée par l'authentique, pourrait peut-être convenir, mérite quelques mots de description.

La châsse de S. Florent est en bois de chêne sculpté. Voici ses dimensions : Longueur, 0,65 c. ; hauteur, 0,37 ; profondeur, 0,42. Sa forme est celle d'un carré long, surmonté d'un toit à double pente. Des colonnes, fuselées et annelées, divisent en trois parties sa face principale. Les deux extrémités figurent des portiques en perspective, dont les cintres reposent sur des pilastres cannelés ; les écoinçons sont ornés de fleurons. Au centre, S. Florent est représenté debout, tête nue, pieds chaussés. Il est vêtu de l'aube et de l'ample chasuble du moyen âge, dont l'orfroi forme en avant une croix en Y. Il a pour insignes et attributs distinctifs la crosse abbatiale, tournée en dedans, et dans la main gauche un livre qu'il appuie sur sa poitrine. — La face postérieure est sculptée d'entrelacs et d'étoiles : des ouvertures, que j'ai fait fermer par crainte de la poussière, permettaient de voir l'intérieur et de faire toucher des objets de piété aux saintes reliques. Sur le fond argenté se détachent en or tous les reliefs.

22. L'ouverture de la châsse enlevée de force à la collégiale de Roye et l'inauguration de la châsse offerte par Louis XI donnèrent lieu à une cérémonie solennelle, que raconte en détail dom Huynes et que je reproduirai d'après lui, parce qu'elle renferme sur les usages liturgiques d'alors plus d'un fait curieux et utile à consigner. Ceux à qui ces études sont familières ne regretteront pas la longueur de ce document, dont j'ai cru devoir m'inspirer pour l'ouverture de la châsse, en 1858.

Cette châsse¹ étant apportée en cette abbaye², on assigna le 25^e jour de juin de l'an 1480 pour faire la solennité de la translation des sacrés ossements, hormis du chef qu'on laissa dans le petit coffre jusques en l'an 1482, au mois de juin. A ces fins l'abbé Loys³ convia Jean, abbé de S.-Pierre de Coustures⁴ près le Mans, ordre de S. Benoist, et Pierre, abbé de Loroux, ordre de Cisteaux ; tous trois se revestants pontificalement, en présence d'Auger de Brie, élu pour évêque d'Angers, et de maître

1. De S. Florent.

2. De S.-Florent, près Saumur.

3. Louis du Bellay fut abbé de S.-Florent de 1474 à 1504.

4. Jean II de Tucé.

Almaric Deniau, doyen de Cranois et chanoine de l'église d'Angers, ces deux y assistant par le commandement du roy, et d'une infinie multitude de peuple de divers estats, âge et condition. Tous les autels estant ornez à l'avantage des plus riches et précieux ornements, les lampes, cierges, torches et flambeaux allumés de toutes parts en l'église, on posa sur l'autel deux châsses, savoir celle où estoit le corps de S. Florent, apportée de l'église collégiale S. George de Roye, et une qui estoit d'antiquité en cette abbaye; puis on les mit chaque sur les espauls de deux religieux, qui les portèrent processionnellement et avec la plus grande pompe et dévotion qu'on put. De là on les remit sur le grand autel, où l'abbé de la Cousture célébra les sacrés mystères; et ayant achevé la confession générale et baisé l'autel, il exorcisa et bénit la nouvelle châsse que le roy¹, avait fait faire. Après quoy on ouvrit les châsses susdites, pendant qu'au chœur, le chantre ayant entonné l'hymne *Veni Creator*, le chœur et l'organiste le poursuivirent jusques à la fin alternativement à qui mieux mieux.

On trouva en celle de Roye les sacrés ossements de S. Florent en une peau de cerf, déceimment enveloppez, selon qu'avoit fait Absalon les enlevant furtivement de l'abbaye de Tournus², pour les apporter en ces quartiers de Saumur, et tant les ossements que la peau estoient entiers sans aucune corruption. De plus on y trouva deux lettres testimoniales touchant la translation du mesme sacré corps en icelle³, faicte par les mains sacrées et vénérables de Théodoric, évesque d'Amiens, et de Balidouin, évesque de Noyon, scellées des sceaux desdits évesques et du chapitre de Roye; avec une lame de plomb, large d'un poulce, longue de la paume de la main, sur laquelle estoient gravez ces mots : *Hic requiescit corpus beati Florentii confessoris*⁴; lesquels sceaux et lame estoient pendants à la peau de cerf.

1. Louis XI.

2. Au temps de l'invasion des Normands, les religieux se réfugièrent à Tournus avec le corps de S. Florent, que leurs hôtes voulurent conserver à leur départ. Mais Absalon le leur ravit par stratagème. (V. D. Martène, *The-saur. Anecdot.*, t. III, col. 843.)

3. Le 28 septembre 1152. Voici une partie de cette lettre : « Notum sit omnibus presentibus et futuris sacrum corpus beati Florentii confessoris translatum de veteri vase et in presenti vase repositum per sacras manus Theodorici, episcopi Ambianensis, et per sacras manus Balhouyni, episcopi Noviomensis, IV kalendas octobris. Actum publice sub testimonio cleri et populi Royensis, anno ab incarnatione Domini MCLII, sedente Romæ Eugenio III, Remis Sampsona archiepiscopo, regnante Ludovico rege Francorum, filio Ludovici Regis; Radulpho Viromandorum comite... » (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. III, p. 484.)

4. J'ai déposé au Musée ecclésiologique du diocèse deux lames de plomb analogues, qui proviennent de l'abbaye de S.-Nicolas-lès-Angers et sur lesquelles on lit en caractères du XI^e siècle : « Reliquie sci Petri apostoli. — Reliquie sci Albini. — Reliquie sci... »

En l'autre châsse, qui estoit dès longtemps en ce monastère, on trouva aussi les ossements de S. Florent, selon qu'on les y avoit eus de tout temps, enveloppez décemment en un voile rouge.

Tout ce que dessus veu et mis sur l'autel, le chantre entonna au chœur l'introït de la messe *Os justi*¹. La messe achevée, frère Robert de la Haye, prieur de St-Pierre de Rest², moyne de cette abbaye, prescha publiquement touchant cette translation, discourant de la bénignité et libéralité de Dieu et de la munificence et largesse du roy Loys XI. Après la prédication, lesdits révérends abbez élevèrent les saintes reliques; et les mettant toutes ensemble avec les lettres susdites dans la nouvelle châsse, le chantre entonna l'hymne *Te Deum laudamus*, que le chœur et l'organiste achevèrent mélodieusement. Jean Bouet et Mathurin Barilleau, bachelier en decrets, prestres, notaires apostoliques et tabellions publics, assistèrent à tout ce que dessus et en donnèrent acte que nous avons suivy.

Après cette translation, le roy, continuant ses dévotions et libéralitez, fit faire un riche reliquaire en forme de chef, et l'envoya en cette abbaye par maistre Simon Brahier et Jean Robineau, notaire et secrétaire de Sa Majesté; lesquels, l'an 1482, le 16^e jour de juin, l'offrirent au nom du roy pour y mettre et reposer le chef de S. Florent, et fut receu sur le grand autel de l'abbaye par l'abbé Loys et son couvent... Le roy donna de plus à cette abbaye des tapisseries rehaussées de soye et de fil d'or³.

23. Le culte se manifeste, non seulement par les honneurs rendus aux corps des saints et les indulgences que gagnent ceux qui les vénèrent, mais aussi par le respect qui s'attache aux lieux que ceux-ci ont habités et édifiés, aux endroits où ils ont opéré des miracles et laissé par des bienfaits signalés la trace de leur passage.

Sur les bords de la Loire, le souvenir de S. Florent est toujours vivant parmi les fidèles, qui n'ont point oublié la picuse origine des sanctuaires de S.-Pierre et de Mayet. S. Florent construisit sur le mont Glonne un oratoire qu'il dédia à l'apôtre S. Pierre: « *Quadam die, secessit Florentius in locum qui dicitur Mons Glonna, prope alvum Ligeris... Fecit ibi vir sanctus oratorium in honore beati Petri. In quo loco per orationes servi sui multas virtutes Dominus operari dignatus est. Cæcos enim illuminavit, dæmoniacos curavit;*

1. Messe du commun des confesseurs.

2. Près Montsoreau.

3. D^{em} Jean Huynes, *Histoire de l'abbaye de S.-Florent, près Saumur*; mss. de la Préfecture; Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III. — Voir pour le culte de S. Florent, à Roye, l'ouvrage du chanoine Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, pp. 268-276, où toutes mes publications sur S. Florent sont citées. J'y lis que saint Florent, au xv^e siècle, était « réclamé pour les fièvres et le mal de tête ».

vitam in vigiliis, cum psalmodum missarumque ducebat orationibus¹. » Jusqu'à la révolution, cette église S.-Pierre, dont il reste quelques ruines dans le jardin de la cure, fut en effet l'église paroissiale², l'église S.-Sauveur étant exclusivement réservée aux religieux du prieuré.

Le Propre du diocèse a copié la chronique, et la chronique à son tour s'est inspirée de la tradition. « Son nom même, dit l'abbé Cirot de la Ville, est un caractère d'antiquité; la marque distinctive des anciennes églises est d'être consacrées au Sauveur, à la Sainte Vierge, à S. Etienne ou à quelqu'un des apôtres. »

Cette réflexion du savant que je cite, ajoute à cette occasion M. Ravenez, dans ses *Origines religieuses de Bordeaux*, est très judicieuse, et elle est pour moi une preuve de l'authenticité de la tradition. Du moment que l'on admet la mission de S. Florent au mont Glonne, il faut aussi reconnaître l'exactitude de ce que dit la légende au sujet de l'érection, par cet apôtre, d'une église, d'une chapelle, d'un oratoire. Evidemment le premier soin du pasteur a été de choisir un lieu de refuge pour ses brebis. Quel a été le caractère de cette construction? Était-ce un monument architectural, élevé dans de vastes proportions, présentant toutes les garanties de durée, de stabilité; ou plutôt n'était-ce pas une simple mesure, élevée à la hâte, un réduit, une grange peut-être, appropriée tant bien que mal aux besoins du culte nouveau?

Je penche d'autant plus volontiers pour cette dernière hypothèse, qu'il existe un document à date certaine, qui atteste que cet oratoire primitif était en bois, *oratorium ligneum*. Il fallut, en effet, une autorisation spéciale du pape Adrien IV, pour que l'abbé Philibert pût renverser cette construction provisoire, mais respectable par son antiquité et son origine et la remplacer par un édifice plus durable en pierres, *lapideam ecclesiam*. Voici, d'après dom Huynes, le texte de la bulle du pape, qui siégea de 1154 à 1159.

... Petivistis a nobis, dilecti in Domino filij, ut in Andegavensi parochia, in loco in quo ligneum oratorium habetis, et terras ac vineas, lapideam vobis ecclesiam construendi licentiam largiremur, in qua monachis

1. *Officia propria diocesis Andegavensis*. Andegavi, 1858, in festo S. Florentii, lect. V.

2. L'église S.-Pierre devait avoir la forme d'une croix latine, avec un clocher au centre du transept. La chapelle, qui flanque le côté méridional, date de 1666. On remarque à la chapelle de la Polinière, qui est au nord, des portions de voûte du xv^e siècle, époque qui contrebouta, par des contreforts d'angle, le mur droit du chevet. L'ensemble de la construction, de style roman, paraît remonter au xi^e siècle.

ibidem habitantibus et servientibus eorum tantum divina officia ministrantur... Lapideam vobis ecclesiam liceat in loco supradicto construere, et ad convocandum fratres duo tantum tintinnabula habere. Dat. Later., kalend. marcij.

Michel de Baugé, 26^e abbé de S.-Florent (1324-1325), passe pour le fondateur du prieuré de Mayet.

Le livre des abbés dit... qu'il fonda le prieuré de Mayet avec une fort belle chapelle, mais nous voyons par plusieurs bulles que la chapelle estoit déjà, du temps de l'abbé Mainier (xii^e siècle), sous l'invocation de S. Florent. Il se peut faire qu'en ce temps-là, il n'y avoit que cette petite chapelle, qui est voûtée et où paroissent des armes du Bellay, et que l'abbé Michel fit faire cette grande et belle qui est à costé sous l'invocation de Nostre-Dame. (D. Huynes, p. 263, verso.)

Il est facile de concilier les deux opinions, en disant que la chapelle fut très anciennement bâtie et que le prieuré ne date que du xiv^e siècle ; car la chapelle et le prieuré sont deux choses si distinctes que N.-D. paraît avoir été l'église conventuelle ou prieurale. En effet, le pape Célestin III, dans une bulle datée du 14 mars 1192, mentionne, parmi les appartenances de S. Florent : *Ecclesiam sancti Petri, cum capella sancti Florentii de Maiet*.

Cette chapelle avait pour but de consacrer un fait local, celui de l'expulsion du serpent qui dévastait le pays. La grotte ou caverno dans laquelle il se retirait existe encore ; la chapelle a été bâtie dessus et on ne l'a conservée qu'en mémoire du miracle opéré par l'apôtre du Mont Glonne.

La chapelle actuelle ne remonte pas au-delà du xv^e siècle. Les armes de la maison du Bellay, que l'on remarque sculptées aux clefs de voûte, peuvent en faire attribuer la construction à l'un ou à l'autre des deux abbés de ce nom, Jean et Louis, qui se succédèrent. Ils gouvernèrent l'abbaye de 1431 à 1504. L'écu ogival y est sommé de la crosse abbatiale, tournée en dedans. Le plan, presque carré, n'admet qu'une travée. La porte, en accolade et sculptée de choux frisés, s'ouvre au nord et est surmontée d'un écusson aux armes de France. L'autel, adossé au mur de l'orient, est en pierre et a été consacré, ainsi que la chapelle. Son retable, également en pierre, est surmonté de deux statues de la Ste Vierge et de S. Florent ; l'une et l'autre portent encore des traces de coloration. S. Florent est représenté bénissant ; à ses pieds sort du rocher le

serpent qu'il chasse de la contrée et se lève, pour s'agenouiller et rendre grâces, l'enfant noyé qu'il va remettre vivant à sa mère.

24. Je ne dirai rien du culte liturgique dont fut honoré S. Florent en Picardie et en Anjou. Les Bollandistes ont publié l'office propre de la collégiale de Roye et moi-même j'ai épuisé la question dans les quatre brochures, dont voici les titres : *Office monastique de S. Florent, prêtre et confesseur, restitué d'après les manuscrits*. Angers, 1859, in-12 de 36 pages ; *Commentaire sur l'office monastique de S. Florent*. Angers, 1859, in-8° de 32 pages ; *Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris*. Andegavi, 1859, in-4° de 20 pages (cette brochure, qui contient un projet d'office propre de S. Florent, a été imprimée exclusivement pour la Sacrée Congrégation des Rites) ; *Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris, a S. Rituum Congregatione approbatum*. Andegavi, 1862, in-12 d'une feuille.

Je me contenterai, à ce propos, de faire une simple réflexion. L'office nouveau, concédé, à ma demande et sur ma présentation, par la Sacrée Congrégation des Rites, est en partie calqué sur l'ancien office monastique, dont il fait revivre à S. Florent le souvenir effacé par les désastres de la révolution ; puis il conserve une date à jamais mémorable, le 2 mai, qui deux fois fut témoin de la translation solennelle du corps de S. Florent et unit pour toujours, dans la mémoire des générations actuelles et à venir, les années 1030 et 1858.

Une règle liturgique étend à tout le territoire l'obligation de fêter un patron de lieu. Or, tels furent autrefois les territoires des deux monastères bénédictins. L'Appendice aux Statuts du diocèse ¹ détermine les limites du territoire de S. Florent-le-Vieil, qui comprenait les paroisses actuelles de : S. Pierre de S. Florent, Notre-Dame du Mesnil, S. Pierre-à-liens de Bouzillé, S. Laurent-du-Mottay, S. Gilles de Botz, S. Jean du Marillais, S. Florent de la Chapelle-S. Florent, S. Jacques de Beausse, S. Florent de la Boissière, S. Macaire.

D'après les pièces d'un procès terminé en 1772, le territoire de

1. Cet appendice appartient à M. le curé de S. Florent-le-Vieil. Il n'y en a pas en Anjou d'autre exemplaire connu.

S.-Florent-lès-Saumur comprenait les paroisses de : S.-Lambert des Levées, S.-Martin de la Place, S.-Pierre de Chenehutte, S.-Hilaire des Grottes, S.-Barthélemy de S.-Florent, S.-Florent de Varrains, S.-Julien de Distré, S.-Vincent des Ulmes, S.-Jean de Denezé, Notre Dame de Nantilly de Saumur.

Rien ne donne mieux idée du culte liturgique, après l'office complet du Missel et du Bréviaire, que l'insertion du nom d'un saint soit dans le Martyrologe, soit dans les Litanies. Il est facile de se convaincre que l'un et l'autre honneur ne furent pas refusés à S. Florent, car le Martyrologe romain lui consacre cette mention spéciale au 22 septembre : « In pago Pictaviensi, sancti Florentii presbyteri, » et le Bréviaire manuscrit de l'abbaye bénédictine (xv^e siècle), dont a hérité la bibliothèque publique de Saumur, l'inscrit en tête des confesseurs, même avant son maître S. Martin, qui est relégué au second rang ¹.

Je cite ces litanies à titre de document historique, car je n'ignore pas que, dans l'état actuel de la liturgie et surtout après le décret de la S. Congrégation des Rites du 8 mars 1631, cette pièce n'a aucune valeur liturgique. Je voulais seulement rappeler avec Benoit XIV que les litanies étaient autrefois une espèce de catalogue et que S. Florent y figurait à titre de patron local : « Nihil aliud sunt (litanie) quam cathalogus Sanctorum, qui a fidelibus rite et licite invocari possunt, teste Fortunato Scacio « De notis et signis sanctitatis », sect. X., cap. 3 : *Litanie habent rationem cujusdam cathalogi Sanctorum, qui a fidelibus rite ac licite coli et invocari possunt* ². »

25. Une autre preuve du culte public, c'est le nom du saint donné à une église ou à un autel. L'église abbatiale de S.-Florent-lès-Saumur fut consacrée sous le vocable de S. Florent ; mais, dans cette même église, le saint confesseur fut plus spécialement honoré à l'autel *matutinal* qui portait également son nom. Ainsi en était-il au xv^e comme au x^e siècle, au rapport de la chronique monastique :

1. Voir mon opuscule : *Bréviaire manuscrit de l'abbaye de S.-Florent-lès-Saumur*. Angers, 1861, p. 2.

2. Discursus Pr. Lambertini de S. Joseph. (*Analecra juris pontificii*, t. IV, col. 1513.)

Dans l'église (de S.-Florent-lès-Saumur, vers 979-986, sous l'abbé Amalbert) estoient cinq autels : le dominical estoit en l'honneur de la très sainte Trinité et des apôtres S. Pierre et S. Paul; le matutinal, en l'honneur de S. Florent; le troisième à costé gauche, en l'honneur de Nostre-Dame; le quatrième à costé droit, en l'honneur de S. Jean l'Évangéliste et au milieu de l'église, où pendoit la représentation de nostre rédemption, étoit l'autel Sainte-Croix, autour duquel on pouvoit aller... L'entrée de l'église étoit une tour quarrée, sur laquelle étoit un clocher de bois de hauteur proportionnée, où étoient les grosses cloches. Celles pour l'office du jour, elles estoient dessus le chœur. (D. Huynes, p. 65.)

Par suite des réparations faites, sous Jean du Bellay, à son abbaye de S.-Florent de Saumur, une nouvelle dédicace devint nécessaire. Elle eut lieu le 5 mai 1465. Il y avait alors : 1^o Le grand autel ou *Autel dominical*, en l'honneur de Dieu, la Sainte Vierge, St Jean Evangéliste, SS. Gervais et Protais, avec reliques de ces deux saints (1465) et S. Florent. — 2^o *Autel matutinal* : S. Jean Baptiste, S. Florent. — 3^o *Autel S. Antoine* (au-dessous du n^o 2.) : S. Antoine et tous les Saints. — 4^o *Autel N.-D.* : Vierge. — 5^o *Autel des Vierges* : Sainte Madeleine, Sainte Catherine, Toutes les Vierges. — 6^o *Autel des confesseurs* : S. Martin, S. Benoît, abbé, Tous les Confesseurs. — 7^o *Autel des Martyrs* (près la sacristie) : S. Etienne, S. Laurent, S. Julien, S. Georges, S. Maurice. — 8^o *Autel des Apôtres* : S. Pierre, S. Paul, Tous les Apôtres. (D. Huynes, p. 312.)

26. Hors du diocèse d'Angers, S. Florent fut également fêté, à l'occasion de la possession au moins momentanée de ses reliques. Outre Roye et Ceaux, je citerai encore l'abbaye de Tournus, qui ne cessa son office que lors de sa sécularisation. Le chanoine Juenin ne laisse pas de doute à cet égard, lorsqu'il dit : « On en faisoit dans l'Abbaye (de Tournus) un office à 12 leçons (qui est proprement l'office monastique), le 23 de septembre; le 22, jour de sa mort, étant rempli par celui de S. Maurice et de ses compagnons. » (*Nouvelle Histoire de Tournus*, Dijon, 1733, p. 41.)

27. « Il existe deux opuscules rarissimes de l'office de S. Florent, tel que le faisaient les chanoines de Roye. En voici la date et le titre : *Officia propria regalis Ecclesiæ Royensis*. Lutet. Paris., 1764, in-8^o; *Offices propres, en latin et en français, à l'usage de la ville de Roye*. Compiègne, 1774, in-18.

La fête de S. Florent était double de première classe, avec octave. Il y avait une hymne propre aux premières vêpres et à laudes. — Le dimanche dans l'octave, on célébrait, sous le rit double de seconde classe, la fête de la *Réception des reliques de S. Florent*. Les premières vêpres avaient une hymne propre.

La fête de S. Florian se célébrait le 4 mai, sous le rit double.

S. Florent est resté patron de la paroisse S.-Pierre et aussi de la ville de Roye.

Dans le propre actuel du diocèse d'Amiens, il n'en est même pas fait mémoire, ce que je regrette fort, car les bréviaires modernes des évêques de la Mothe et de Mioland avaient maintenu une tradition avec laquelle rien n'autorisait à rompre. (*Lettre du chanoine Corblet, au Musée diocésain.*)

On expose encore à Roye le buste de S. Florent, mais il ne contient que des reliques de S. Florian. Pendant toute l'octave, les parents et les nourrices le font baiser aux enfants *pour les faire parler*. On réussit du moins à les faire crier, attendu que ce buste, horriblement laid, leur inspire une véritable frayeur. (*Lettre de M. J. Corblet, du 13 mai 1859.*)

28. S. Florent est connu en Artois sous le nom de S. Floris, vocable d'une paroisse du diocèse d'Arras, au doyenné de Lillers. A ma demande, M. Degrusson, curé de S.-Floris, a bien voulu, par lettre datée du 25 novembre 1858, me transmettre quelques renseignements sur le culte et l'iconographie du saint confesseur.

On invoque spécialement S. Florent, dit-il, pour la guérison de très jeunes enfants en langueur ou qui pleurent beaucoup. J'ai vu aussi de temps en temps des personnes venir ici en pèlerinage pour des infirmités de différentes sortes. Il n'y a point d'époque déterminée pour ces pèlerinages. Les pèlerins ont coutume d'allumer des chandelles et de réciter neuf *Pater* et neuf *Ave Maria*. Ce sont des neuvaines abrégées. Je ne connais aucune prière, soit manuscrite, soit imprimée, en l'honneur de S. Florent.

Le buste de S. Florent, vénéré à S.-Floris, me paraît dater au moins du siècle dernier. Il a 35 centimètres de haut sur 25 de large et est en bois de chêne sculpté. Le saint est vêtu d'une pèlerine à collet droit et porte une couronne sur la tête. Une cavité, creusée au milieu de la poitrine, servait autrefois de reliquaire : elle est vide aujourd'hui.

J'ai retrouvé dans le clocher une vieille statue en pied de S. Florent, également sculptée en bois de chêne. Il est habillé en surplis et tient à la main un livre ouvert du côté du peuple, sans doute pour indiquer son apostolat sur le mont Glonne, où il porta la bannière de l'Évangile. Je l'ai fait restaurer et replacer dans l'église ¹.

1. L'original de cette lettre est conservé au Musée diocésain.

29. Dans le diocèse de Luçon, une église paroissiale est dédiée sous le vocable de S. Florent, dénomination qui lui vient incontestablement de la dépendance de l'abbaye angevine ¹.

Voici quelques documents sur l'antiquité de ce vocable, qui me sont fournis par l'abbé Aillery, dans son excellent *Pouillé de l'évêché de Luçon* (Fontenay, 1860) :

En 1099, Hébert, vicomte de Thouars, concède à l'abbaye de S.-Florent-lès-Saumur : « Ecclesiam S. Florentii, prope Casam, cum toto presbyterali feudo. »

Calixte II, 18 février 1122; Innocent II, 1^{er} février 1142; Eugène III, 11 avril 1146; Adrien IV, 6 février 1159; Alexandre III, 17 février 1163; Urbain III, 28 décembre 1186, nomment toujours dans leurs bulles cette église *Ecclesia S. Florentii*.

Un titre de l'an 1166 lui donne deux appellations différentes : *Ecclesia S. Florentii de Casa, Ecclesia S. Florentii prope Casam Vice-Comitis sita* ².

Les *Pouillés* contiennent la même désignation qui de nos jours seulement a varié, car pour distinguer cette localité des autres ayant un nom identique, on l'a qualifiée *S.-Florent-des-Bois* : « Cure séculière de S. Florent. » (Pouillé de 1648.) — « Ecclesia parochialis S. Florentii : jus presentationis ad abbatem monasterii novi ac veteris Sancti Florencii, ordinis S. Benedicti. » (Pouillé de 1665.) — « Cure de S.-Florent. *Présentateur* : l'abbé de S.-Florent près Saumur. *Revenu* : 400 l. *Populat.* : 700 communians. » (Pouillé de dom Fontenau, xviii^e siècle.)

L'église de S.-Florent-des-Bois, située à trois lieues de Napoléon-Vendée, sur la route de Luçon, vient d'être reconstruite. Il ne sera donc pas hors de propos d'accorder quelques mots de souvenir à l'ancienne église, que j'ai vu démolir en 1860. En plan, elle dessinait un parallélogramme, terminé à l'orient par une abside plus étroite que la nef. La construction tout entière pouvait dater du xi^e ou du xii^e siècle. La charpente apparente avait été mise en place au xv^e siècle, époque à laquelle furent ouvertes les fenêtres trilobées de la

1. M. le curé de Saint-Florent-des-Bois, au diocèse de Luçon, ayant fait part à l'évêché du désir de sa paroisse d'obtenir une relique de son patron, je fus délégué pour la lui porter : j'en fis la remise officielle et, au prône de la messe paroissiale, prononçai le panégyrique de S. Florent.

2. S.-Florent n'est pas éloigné de la Chaise-le-Vicomte.

nef et fut établie la piscine, percée dans la paroi méridionale. Saccagée par les protestants en 1568, elle n'avait relevé son clocher qu'en 1727. Son mobilier se composait d'un encensoir rond à dôme flamboyant (xvi^e siècle), d'un autel dédié à sainte Néomaye (1677), de deux cloches (1652, 1771), d'un tabernacle à colonnes feuillagées (xviii^e siècle), et, au grand autel, d'un retable peint au siècle dernier. Cette toile, fort médiocre, représente S. Florent, vêtu de la coule noire des bénédictins, à genoux, les yeux au ciel, et tenant dans la main droite la crosse abbatiale.

30. Enfin, pour terminer ici tout ce qui a rapport aux diverses formes du culte, je rappellerai que, vers l'an 968 ou 969, le comte Thibaud fonda, en l'église cathédrale de Tours, une prébende canoniale du titre de S. Florent, « scituée proche la chapelle Saint-Gervais où saint Martin avoit coutume de faire ses oraisons et d'y offrir le saint sacrifice de la messe ». (Dom Huynes, p. 77 verso.)

Il existe près de Niort (Deux-Sèvres) un village qui porte le nom de St-Florent et qui, du diocèse de Saintes, est passé, depuis la révolution, dans celui de Poitiers¹. Peut-être le nom a-t-il été motivé par quelque chapelle érigée sous le vocable du saint confesseur ou quelque possession de l'abbaye angevine.

31. L'iconographie est la science des images. Or, les images des saints ne sont différenciées entre elles que par les attributs spéciaux assignés à chacun d'eux. Traitant ici de l'iconographie de S. Florent, j'ai donc surtout à m'occuper des attributs par lesquels les artistes, peintres, tapissiers, sculpteurs ou graveurs, ont cherché, à différentes époques, à le désigner et le caractériser. Ces attributs sont de trois sortes, selon que l'on considère S. Florent comme *prêtre*, comme *abbé*, ou enfin comme *thaumaturge*.

Plusieurs attributs spécifient, à des degrés divers, son sacerdoce : ce sont le *camail*, le *surplis*, le *livre*, le *calice*, la *dalmatique*, la *chasuble*, l'*étole*, la *barrette* et la *tonsure*.

Le *camail*, dont il est revêtu à S.-Floris et sur les tapisseries de Saumur, serait un attribut assez vague de sa nature, car, dans les pays froids du Nord, il couvre les épaules de quiconque siège au chœur, si l'on ne pouvait invoquer en faveur de son emploi des

1. Abbé Briand, *Histoire de l'Eglise Santone*, t. I, p. 507.

textes anciens qui montrent qu'il était porté par les solitaires.

Le surplis blanc, long et à manches pendantes, ainsi que la tonsure, sont des marques de cléricature. L'étolo seule, mise sur le surplis, pourrait dénoter l'ordre de prêtrise, qu'indiquent suffisamment le calice remis entre ses mains par S. Martin, et la chasuble, qui sert à offrir le saint sacrifice de la messe.

Les tapisseries de Saumur représentent S. Florent avec la tête rasée et les cheveux taillés en couronne, le calice à la main. Elles y ajoutent la dalmatique, symbole de son diaconat ou de la prélatrice que lui aurait conférée l'évêque de Tours ¹.

La chasuble paraît sur la statue de la chapelle de Mayet, la châsse de S. Florent et les images qui se vendaient autrefois à Roye.

Les tapisseries figurent encore S. Florent avec une calotte profonde ou toque, qui plus tard, dans le cours des siècles, se transformera en barrette ². Elles lui mettent aussi des chaussures aux pieds, car, en iconographie, il appartient aux trois personnes divines, aux anges et aux apôtres seulement de marcher pieds nus.

Si nous recherchons quelle peut être cette chaussure à l'époque de S. Florent, nous trouvons ce renseignement précis dans les *Annales archéologiques*, tome II, p. 155 : « De tout temps elle fut soumise, comme le reste du costume, à cette loi de grave et décente simplicité qui en a réglé les modifications ou maintenu les usages. Jusqu'au règne de Constantin, le clergé conserva à peu près exclusivement celui des sandales qu'avaient portées les apôtres..... L'usage des sandales, qui avaient fini par n'appartenir en propre qu'aux évêques, dura jusqu'au XIII^e siècle ; celles des prêtres et des ordres inférieurs avaient leurs courroies cousues et non agrafées. Mais, dès le IV^e siècle, la chaussure habituelle était le brodequin et le soulier à oreilles, lacés ou entièrement couverts. »

Enfin, le livre que S. Florent tient à la main, ouvert ou fermé, symbolise son esprit de prière et de méditation. C'est aussi, si l'on veut, ce *Missel* ou ce *Psautier* pieusement conservés comme des re-

1. Jusqu'au XVII^e siècle, les évêques et les abbés sont représentés vêtus de la dalmatique sous la chape.

2. Dom de Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, Paris, 1708, t. II, pl. IV.

liques à l'abbaye de Saumur, et dans lesquels il lisait les prières de la messe ou les formules des exorcismes. Le livre lui est donné, à bon droit, comme attribut, sur les tapisseries, la châsse angevine, la statue de S.-Floris, les vitraux et les images de Roye.

Comme moine, S. Florent porte la *coule*, la *crosse* comme abbé.

Je trouve la crosse abbatiale sur la châsse, le sceau du prieuré et le retable de S.-Florent-des-Bois. Mais, à aucun titre, cette crosse ne peut lui être imputée; tout au plus pourrait-on lui donner le bâton sur lequel il appuyait sa vieillesse et affermissait ses pas chancelants, car rien, dans l'histoire, ne prouve l'*abbatiate* ni même la vie monastique de S. Florent. C'est, il faut bien le dire, non une erreur, mais une usurpation des bénédictins, qui crurent se grandir en faisant remonter jusqu'à S. Florent l'origine de leur monastère du mont Glonne. Un titre de l'an 1756, aux archives de la Préfecture, est scellé au sceau de F. Placide le Gault, prieur de S.-Florent. Ce sceau, de forme ovale, porte en légende :

SIGILL. PRIORIS S. FLORENTII SALMYR.

(Sigillum prioris Sancti Florentii Salmuriensis.)

Dans le champ est gravé S. Florent debout, la crosse en main et vêtu de la *coule* monastique, qui couvre sa tête. C'est ce sceau qui m'a fourni l'idée de la médaille que j'ai fait frapper à Paris en souvenir de la translation d'une partie du corps de S. Florent à Saint-Florent-le-Vieil.

J'ai accepté la *coule*, parce que je la crois antique et que dom de Vert, t. II, pl. VIII, qui la nomme aussi *cape* ou *capot*, n'hésite pas à la faire remonter jusqu'aux premiers siècles et à la considérer comme un vêtement commun et d'usage ordinaire. Les bénédictins ont donné à cette *coule*, dans le tableau de l'église de Saint-Florent-des-Bois, la couleur noire de leur *coule* de chœur; mais là encore je différencierais presque de sentiment avec eux, car je ne puis oublier que les vêtements primitifs furent en Gaule d'une teinte rousse, qui était la couleur native de la laine. Martial le dit expressément dans ce vers significatif : « Roma magis fuscis utitur, Gallia rufis, » et Cassien confirme ma manière de voir par l'emploi, dans sa règle, des mots *lacerna birrus*. Mais si la serge noire que j'ai trouvée dans

la chasse provient réellement des vêtements de S. Florent, la couleur noire leur serait seule attribuable, et il faudrait alors, en face d'un monument certain, renoncer à une opinion formée sur l'étude des textes.

J'arrive maintenant au thaumatourge. Trois miracles surtout paraissent avoir fixé l'attention des artistes : ce sont le *passage du Rhône*, la délivrance d'un ou de plusieurs *serpents*, et l'*enfant arraché aux flots* pour le rendre à sa mère. Chacune de ces scènes va être l'objet d'explications particulières.

Le passage du Rhône, exprimé sur une des anciennes chasses, paraît adopté spécialement en Picardie, où trois monuments méritent d'être signalés. Le chanoine J. Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, a bien voulu se dessaisir, en faveur du musée diocésain d'Angers, d'une gravure du siècle dernier que son format de petite dimension, sa taille peu soignée et les vives couleurs dont elle est enluminée destinaient à une économique popularité.

S. Florent, debout dans une barque, montre du doigt l'endroit où il veut aborder à l'ange qui le conduit, et qui, la rame à la main, fendait l'onde agitée, vient de quitter une rive montagnaise. Il est vêtu de l'aube, de l'amict et de la chasuble antique ; de la main droite il indique, de la gauche il tient un livre ouvert. Sa tête, rasée, ne porte qu'une couronne de cheveux ; sa barbe est courte et épaisse. Aux irradiations de son nimbe s'ajoute un rayon lumineux qui part des hauteurs du ciel et arrive jusqu'à lui. Une espèce d'oiseau dont la langue siffle, ou plutôt une manière de dragon emplumé, se tient à l'avant de la barque. On lit au bas de la gravure :

S. FLORENT

Patron de la ville de Roye

le 22 septembre.

Le second monument est un vitrail du *xvi^e siècle*, dont la description me paraît avoir été faite par un *antiquaire* novice en iconographie :

Dans la deuxième division de la fenêtre, située à droite, allant de haut en bas, nous avons remarqué ce qui suit : 1^o Un personnage portant l'aurole, une chasuble et un livre de la main gauche, monte dans une barque, dont les extrémités sont détruites et que conduit un ange, l'aviron à la main... 2^o Trois autres personnages, un très jeune, à partir de la gauche, à genoux aux pieds du saint, portant la croix ; un autre enfant,

plus grand, aussi à genoux et les mains jointes. Au-dessous de ces deux personnages, on lit l'inscription suivante : *Phileppe et Florent de Roye...* Au-dessous des deux divisions de la fenêtre règne l'inscription suivante, dans la forme que voici, en caractères gothiques : *Messire Antoine de Roye chev(chevalier)... Roye et de Madame Marguerite du Bois lequel mourut à la... les monts l'an mil V^e et XV, pries Dieu p^r lui.* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VI, pp. 575-577).

Cette verrière, du commencement du xvi^e siècle, est dans l'église du Plessier-de-Roye (Picardie). Evidemment ce sont les patrons S. Philippe et S. Florent qui y sont représentés avec les jeunes gens, enfants de Antoine de Roye et Marguerite du Bois.

« Tout en haut du pignon (de l'église S.-Pierre, à Roye), exhaussé dans le cours du xvi^e siècle, on aperçoit, à demi brisée, une statuette de S. Florent dans sa barque ¹. » Or telle est, d'après l'office de S. Florent, l'explication de cette barque, qui traverse le fleuve sans rames, ni avirons, mais protégée par l'ange du Seigneur :

Factum est post beati martiris Floriani excessum, cum beatus Florentius, angelo revelante, commonitus, in partes Galliarum pergeret, pervenit ad fluvium Rhodanum, ad portum qui dicitur Lugdunum, invenitque ibi navem sine gubernatore : erat enim undique confracta. Volens igitur vir sanctitate plenus quam tocius ad missam festinare, nam dies dominicus erat, intravit in eam et facto crucis signo, ait : Deduc me, Domine, in voluntate tua. Et mox sine gubernatore flumen illud pertransivit. Angelus quippe Domini custodivit eum. (*Off. mon. de S. Florent*, Angers, 1859, p. 25.)

Les tapisseries de Saumur et la statue de Mayet nous montrent S. Florent chassant par sa bénédiction un ou plusieurs serpents qui rondaient le mont Glonne inhabitable et dévastaient tous les environs. C'est encore l'office propre de S. Florent qui va fournir les éléments nécessaires pour l'explication de ce thème iconographique :

Est quidem locus prope alveum Ligeris, scilicet quasi medio milliarlo et in eo spelunca, ubi multi inerant serpentes magni et minores, estque nomen ipsius Glonna...

Beatus confessor Florentius ad locum Glonne, super fluvium Ligeris situm, divinitus sibi designatum perveniens, drachonem sevissimum ibi latentem peremit...

Semel per annum, orandi gratia, Turones ire consueverat. Quo cum

1. J. Corblot, *Description des églises de Roye*. Amiens, 1844, in-8°, p. 4.

pergeret, venit ad locum qui dicebatur Murus, nunc Salmurus, super fluvium Ligeris, ubi populus obviam ei rogabat eum, dicens : Vir sancte, serpens magnus adest et pecora devorans, ab ipso nos liberares, obtestamur. Quibus vir Dei : Et nunc quidem ad pastorem nostrorum Martinum pergo, cui hæc quæ à me poscitis primitus indicabo, ad vos relaturus quid inde jusserit... Turonis perveniens, beato Martino narravit quid sibi in via contigisset. Tunc beatus Martinus ait : Frater, revertens ad locum habitacionis tuæ, præcipe serpenti in nomine Dei ut inde abscedat et amplius nulli christiano nocendi habeat potestatem : quod et fecit. (*Off. monast.*, pp. 29, 30).

L'enfant, qui, sur la statue de la chapelle de Mayet, se lève pour rendre grâces à son bienfaiteur, est cet enfant que S. Florent retira des flots de la Loire, où il était depuis trois jours, et rendit à sa mère, heureuse de recouvrer à la fois et son fils et l'usage des yeux. L'office monastique rapporte brièvement cette troisième scène : « Iter autem agens venit ad fluvium Vigennam, ad locum qui dicitur Candatæ, ubi mulieri cæcæ visum reddidit eique unicum filium jam triduo in aquis submersum vivum et sanum reddidit. » (*Ibid.*, p. 29.)

32. Peu de diocèses sont aussi riches en tapisseries anciennes que le diocèse d'Angers¹. Je n'ai point ici à les énumérer, mais, s'il m'est permis de faire une comparaison entre elles, je ne trouve point celles que possède l'église de S.-Pierre, à Saumur, inférieures aux autres, tant sous le rapport du dessin et du coloris que pour l'intérêt qu'offre leur iconographie. Bien plus, elles sont datées et expliquées par des légendes en vers. Leur donateur y est nommé et ses armoiries y sont semées à profusion.

Il était juste que l'abbaye de S.-Florent, qui fut autrefois si renommée pour sa fabrique de tapisseries², eut, elle aussi, à l'instar de la cathédrale et du Ronceray³, son chœur paré de tentures précieuses, et c'est une bonne fortune réelle pour l'archéologie qu'elles aient échappé au pillage des huguenots, au mépris du siècle dernier si dédaigneux pour le passé, et à l'indifférence des trente premières années de ce siècle pour les objets d'art. Nous ne saurions trop

1. V. mon opuscule : *les Tapisseries du sacre d'Angers*, Angers, 1858.

2. Martène, *Amplis. collectio*, t. V, col. 1106, 1131. — Choqueel, *Essai sur l'histoire des tapisseries*, Paris, 1863, p. 13.

3. Les tapisseries du Ronceray, relatives à l'Eucharistie, ont émigré du château de Serrant à celui du Plessis-Macé; depuis elles ont été dispersées.

louer M. le curé de S.-Pierre du bon goût et des soins empressés avec lesquels il les conserve dans son église et empêche tout ce qui pourrait les altérer et les endommager¹.

Dom Huynes, page 382, raconte ainsi la générosité de l'abbé qui en fit cadeau au monastère de S.-Florent, où elles sont restées jusqu'à la révolution :

Les premières années que Jacques le Roy fut abbé de ce monastère S.-Florent, il s'accorda assez bien avec les moynes et fit plusieurs choses dignes de louange : à l'entrée du portail de l'église, il fit percer la muraille pour donner plus de jour dans la nef, il y fit mettre des vitres ornées de belles peintures, elles ont esté rompues depuis ce temps là, il fit pauer le chœur de carreaux et disposez avec artifice ; on aperçoit encore quelques peintures sur les carreaux aux lieux sur lesquels on a moins marchez. Il fit faire l'an 1524 une tapisserie de haute lice pour mettre autour des chaises du chœur, contenant toute l'histoire de la naissance, vie et mort de St Florent et Florien son frère et coustèrent deux mil soixante six liures, où sont décrits des vers²..

Il fit faire aussy un Moïse de cuivre pour le chœur à la hauteur d'un grand homme et tant pour la façon que pour l'auoir fait apporter de Troye en Champagne, il cousta douze vingt quatorze liures. Plus une crosse d'airain pour soustenir au-dessus du grand autel le corps de Nostre-Seigneur et quatre anges sur quatre piliers d'airain. Il fit refaire les orgues, les augmentant de beaucoup, à quoy il employa quatre mil sept cent trente deux liures. La plupart de ces choses ne paroissent plus, comme à quelques autres réparations qu'il fit faire, n'oubliant à faire mettre les armes de sa famille en plusieurs endroits. Il eut quelque désir de continuer les voultes du cloistre et fit faire les deux qui sont deuant le chapitre où ès clefs sont les armes de sa famille.

La tapisserie de S. Florent³ se compose de six pièces et chaque

1. Son successeur, moins soigneux, a laissé prendre plusieurs panneaux par des ouvriers, qui les ont couverts de chaux et inutilés; un autre, le plus précieux, puisqu'il fournissait le nom du donateur, a disparu. C'est ce que M. Léon Palustre a constaté en 1881, lorsqu'il demanda ces tapisseries pour l'exposition rétrospective qu'il avait organisée à Tours. Il en fit alors prendre des photographies, par M. Chauvigné, qui les a mises en vente au prix de 1 fr. 50 chacune. Les panneaux photographiés sont les suivants : N^o 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 ; il manque donc à la collection les panneaux 4, 16, 18, 19.

2. Dom Huynes, si bien renseigné sur le prix, aurait dû nous dire également la provenance, que M. Palustre estime être d'Arras : il est bien probable qu'il a eu en main les pièces de comptabilité qui devaient être aux archives de l'abbaye.

3. Cette tapisserie a été décrite sommairement par M. Godard-Faultrier, qui a accompagné sa notice d'un album de planches dessinées, un peu trop

pièce se divise en trois tableaux. Chaque tableau est élucidé par une légende gothique, qui règne à la partie inférieure sur deux lignes. Je ne reproduirai pas les abréviations, d'ailleurs peu nombreuses, à cause des difficultés typographiques que cela occasionne, et, aussi pour plus de commodité, je donnerai aux vers la forme de quatrains qu'ils ont en réalité.

Première pièce. — 1. A. Les empereurs sont assis, couronne en tête, sur le même trône, escortés de halbardiers qui forment leur garde d'honneur. Dioclétien, armé d'un glaive, tout prêt à frapper, donne verbalement l'ordre de poursuivre les chrétiens, ordre que Maximien remet par écrit à un messager, l'éperon au talon, qui s'agenouille devant son maître.

Ce tableau est armorié de l'écu ogival et sommé de la crose tournée à senestre, de Jacques le Roy; il se blasonne ainsi : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent à une bande de gueules; aux 2 et 3, échiquetés d'argent et d'azur.*

Comme empereurs et tyranniques princes.

Dioclecian Maximian ensemble.

Leurs messagers afin que crie et se assemble

Ilz enuoient en diuerses prouinces.

2. B. Aquilien s'avance au seuil de sa maison pour recevoir le message que lui adresse l'empereur. Le *messager*, qui est descendu de son cheval, qu'un valet tient par la bride, se découvre et s'agenouille humblement pour accomplir sa mission. Il a au côté la corne avec laquelle il appellera les populations pour leur lire l'édit impérial.

Aquilien du pays de bauiere

Estoit preuost lequel sans contredict

Des empereurs vient recevoir le edit

Por publier par cruelle manière

rapidement, par M. Hawke. — M. Palustre l'a fait photographier à Tours par M. Chauvigné. Il m'écrivait à ce propos : « J'ai retrouvé dans le grenier de la cure de Saint-Pierre à Saumur, du temps de M. Mérit, la scène de la mort de St Florent; sa cuisinière s'en servait pour couvrir la cage aux pigeons. Une pièce appartenant, je crois, à la cathédrale d'Angers, a figuré à l'exposition de 1892 à Tours; une autre est au musée S.-Jean, à Angers. » Au *Congrès des Beaux-Arts*, à Paris, M. Godard-Faultrier a lu un « mémoire concernant la découverte de deux fragments de la tapisserie de S.-Florent-lès-Saumur » (Rev. de S. Jean, *Ibid.*, 1889, p. 111). On consultera encore sur ce sujet la *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXIV, p. 188.

3. C. Assis sur son trône, Aquilien montre aux deux frères, qui refusent de renier leur foi, l'édit qu'il vient de recevoir et leur enjoint d'adorer les idoles, placées sur un groupe de colonnes et devant lesquelles se prosternent déjà des adorateurs, au son de la trompe du héraut d'armes qui les y convie.

Aquilien fit le edit publicier
Qui contenoit adorer les idoles
Mais Florian et Florent par parolles
Le Dieu des dieux ne veullent oublier.

Deuxième pièce. — 4. A. Aquilien siège sur un trône, dont le dais damassé est garni d'une frange et auquel on monte par trois degrés de pierre recouverts d'un tapis bleu semé d'étoiles. Sa main droite est levée comme pour rendre la sentence de mort; il tient son gant dans la main gauche. Il est assisté de deux conseillers, assis à ses côtés, dont l'un se nomme AMAND, et dont l'autre met la main sur sa poitrine, comme s'il voulait exprimer que c'est en conscience que l'arrêt a été porté.

S. Florent et S. Florian, vêtus d'une tunique bleue et les pieds chaussés, sont amenés devant le *prévôt*, les mains liées derrière le dos et serrées par des cordes aux bras et à la ceinture. Ces soldats sont armés de hallebardes, de masses ou de sabres. Sur le sabre de l'un d'eux est écrit en capitales : NOV. SIGAS¹. Les armes de l'abbé Le Roy sont suspendues entre deux piliers de la Renaissance. L'écusson, en forme de bannière, est adossé à une crosse tournée en dedans.

Acquilien en publique assistance
De les noyer a donné iugement
Graces a Dieu rendent deuotement
Prenans en gré la cruelle sentence.

5. B. Une troupe de soldats, armés de hallebardes et de masses, conduit les deux saints au supplice, en les frappant avec les cordes qui les attachent; sur le sabre d'un des bourreaux, on lit : VNDIT. AT.

A un arbre est pendu un écusson découpé, qui se blasonne: *de... à deux crosses de... en pal et adossées*. Peut-être les deux crosses

1. Ces lettres se remarquent assez fréquemment sur les tapisseries, où elles forment presque toujours bordure aux vêtements des personnages figurés. Je les ai à peu près constamment trouvées dépourvues de signification.

sont-elles une allusion aux deux abbayes Angevines sous le vocable de S. Florent et alors l'écusson donnerait les armes propres de S. Florent le jeune.

De la prison il les feist retirer
Et deuant luy les mena tout batant
Mais en la foy chacun deulx est constant
Et pour icelle ilz se offrent martirer.

6. C. Les gardes se sont endormis, la tête dans les mains et étendus à terre ou simplement assis, au pied du pommier, où les deux saints, qui se font leurs adieux, sont attachés ensemble. Un ange, en aube et l'étole rouge croisée, délie les cordes et annonce à S. Florent que son frère seul est destiné au martyre. Ces lettres sans signification sont gravées sur le sabre de l'un des soldats : ATMETOFISAT.

Dessoubz ung arbre ilz se sont endormis
Lange du ciel a saint Fleurent se adresse
Le desliant luy dit parole expresse
Que confesseur il est à Dieu promis.

Troisième pièce. — 7. A. S. Martin est dans son oratoire, à genoux, occupé à prier. Devant lui, il a posé sur un banc son livre et sa mitre précieuse. Il est vêtu du rochet et de la mosetto de couleur bleu. A travers la porte entr'ouverte et ferrée de pentures fleurdelisées, on aperçoit l'autel de l'oratoire, orné d'un parment à frontal et fanons, garni d'un retable en bois où la Vierge est sculptée tenant l'enfant Jésus, surmonté d'un dais de couleur orange et accompagné de chaque côté de courtines. Le croisillon du nord est fermé par un chancel de bois, à travers les colonnes duquel regardent les assistants.

A la voix de l'ange qui lui parle, S. Martin se détourne pour écouter l'annonce qu'il lui fait de l'arrivée à Tours de S. Florent.

Ecusson en bannière, aux armes de Jacques Le Roy, avec la crosse en pal par derrière.

A saint Martin lange vient annoncer
De saint Florent la joyeuse venue,
Sa vie aussi, en sainteté tenue
Pour en la gloire eterne sexaulcer.

8. B. S. Martin, chapé et mitré, va processionnellement au devant de S. Florent, précédé d'un clerc qui porte la croix et accompagné

de ses chanoines en surplis et aumusse grise. Le cortège est arrivé à la porte de la ville, au-dessus de laquelle la statuette de S. André, S. A, bénit et tient la croix instrument de son supplice. L'évêque de Tours prend par la main le disciple que le ciel lui envoie : S. Florent s'appuie sur son bâton de voyage et est suivi par l'ange qui lui a montré le chemin.

Écusson ogivé aux armes de J. Le Roy.

Et luy venu en la ville de Tours
Par saint Martin est receu humblement
Qui est ioyeux de son aduenement
Puis le conduict sans faire aucuns destours.

9. C. S. Martin, chapé, mitré, et assisté de ses chanoines en surplis et aumusse, au bras ou sur la tête, ordonne prêtre S. Florent, vêtu de la dalmatique des diaeres et lui confère le pouvoir de consacrer, en lui présentant un calice. La cérémonie se fait à un autel couvert d'un dais, entouré de rideaux, garni d'un parement et d'une nappe avec deux chandeliers, placés de chaque côté d'un retable arrondi par le sommet et représentant la crucifixion.

Pour demonstrier de Dieu l'entier effect
Qui ja l'auoit pour confesseur eleu.
Par saint Martin le tout congneu
Il fut à Tours sacre et presbtre fait.

Quatrième pièce. — 10. A. S. Florent est dans sa chambre; la toque sur la tête, il prie les mains jointes, et lit dans un livre posé devant lui sur un banc sculpté à l'imitation de parchemins plissés. Son ange lui adresse la parole.

Au pilier qui sépare les deux scènes, écusson découpé.

S. Florent, assisté de son ange, et le rituel en main, fait un signe de croix sur les dragons qui peuplent le Mont Glonne et les chasse de ce lieu. — Ecu en bannière, aux armes du donateur.

A saint Florent lange manifesta
Que au mont de Glonne il feroit sa demeure
Et la venu divinement labeure
Tant que serpens hors dicelluy osta.

11. B. La chapelle de S.-Pierre est bâtie. S. Florent, la tête nue et tonsurée, y prie à genoux, et regarde la statue du prince des apôtres que lui montre son ange. S. Pierre d'une main tient un livre

ouvert, de l'autre la clef du ciel : il est posé sur un autel à parement bleu fleuroné, dont le frontal et les fanons sont frangés.

Ecu ogival de l'abbé, à un pilier.

Ung oratoire assis sur ferme pierre
Saint Florent sert dessus le mont de Glonne
La plusieurs gens ayans vaillante bonne
Homm(e de) Dieu et monseigneur saint Pierre.

12. C. De nombreux habitants, hommes et femmes, se pressent à la porte d'une ville fortifiée, au-dessus de laquelle est écrit LA VILLE DE MEVR. Tous supplient, en se découvrant, le saint confesseur d'avoir pitié d'eux. S. Florent, suivi de son ange et son psautier sous le bras, leur promet qu'à son retour il aura égard à leur demande.

Pres Meur sur Loyre auoit ung gros serpent
Qui vomissoit le venin serpentin
Eu au retour conseil de saint Marlin
Preserue tous du mal qui en depend.

Cinquième pièce. — 13. A. S. Florent, toujours accompagné de son ange, un camail sur les épaules, écoute la femme aveugle qui, prosternée à ses pieds, le supplie de lui rendre son fils noyé dans la Loire. Il prie à genoux et, pour témoigner que Dieu agréé sa demande, il voit tomber sur lui un rayon de lumière.

A un arbre, écu ogivé aux armes de l'abbé.

Pour son enfant vne femme aueuglee
Le vint prier de cueur a Dieu reнге
Eu luy disant en leaue est submerge
Trois jours y a dont je suis desolee.

14. B. S. Florent, ayant près de lui son ange et son livre de prières à la main, montre l'enfant que des mariniers tirent de l'eau. L'enfant se tourne aussitôt vers son libérateur que la mère, guérie en même temps de sa cécité, remercie à genoux.

Le saint se meet en devote oraison
Et pour l'enfant humblement pryе Dieu.
En vie appert puis tyre hors du lieu
Donne à la mère entiere guerison ¹.

1. Suivant la légende, ce serait à Candès que ce miracle aurait été opéré. D'après la tradition locale, au contraire, l'enfant se serait noyé à l'Esbière, au pied de la colline de S.-Florent. L'erreur a peut-être pu venir du terme latin,

15. C. S. Florent, que ne quitte pas son ange, vêtu du camail et la tonsure aux cheveux, est accompagné jusqu'à la porte de la ville par S. Martin, chapé et mitré, qui l'embrasse cordialement. L'évêque est accompagné d'un chanoine en surplis, l'aumusse au bras et son bréviaire à la main.

S. Florent ouvre son rituel et y lit, en présence du peuple, accouru au devant de lui, la croix et la bannière en tête, les prières qui font sortir de son repaire, plein d'ossements et de crânes décharnés, le serpent monstrueux, qui était l'effroi du pays.

A saint Martin en la ville de Tours
Du uil serpent repairant ¹ pres de Meur.
Fait le recit par parler doux et meur
Puis au retour le chasse en loings destours.

Sixième pièce. — 16. A. L'oratoire, dédié à S. Pierre, est envahi par une foule d'estropiés et de malheureux, hommes, femmes, enfants, qui viennent chercher près du serviteur de Dieu un remède à leurs maux corporels. S. Florent, en camail, prie pour eux, les genoux en terre et l'on voit aux béquilles que l'on accroche à l'autel de S. Pierre et aux ex-voto appendus au porche, que sa prière est très efficace auprès de Dieu.

Ecusson découpé, avec crosse en dedans, aux armes du donateur.

De toutes pars venoient à l'oratoire
De saint Florent pour sante recevoir
Les languissans ayans fait leur deuoir
Sains retournoient par œuure meritoire.

17. B. S. Florent vient de rendre le dernier soupir, dans un lit à ciel et rideaux verts. Ses yeux sont fermés, ses mains jointes et ses épaules couvertes de son camail. Les fidèles entourent son lit, au pied duquel se tient, le ciboire à la main, le prêtre en surplis, aumusse et étole rouge, qui lui a administré les sacrements des mourants et lui donne une dernière bénédiction. Près de lui est un clerc en surplis, coiffé de son amict et brûlent deux torches de cire jaune.

employé pour préciser le lieu, car *Condale* signifie la jonction de deux cours d'eau, ce qui a lieu à l'Esvière aussi bien qu'à Candes. (*Revue des Sociétés savantes*, 1859, pp. 383, 429, 441.)

1. Qui a son repaire.

L'âme, presque nue et nimbée, est portée au ciel par deux anges dans une auréole de lumière. Au-dessus de la porte de la chambre est un buste de S. Pierre devant lequel un cierge est allumé.

Six vingtz trois ans obtint vie en commande
Et en octobre a Dieu lesperit rend
De tout cecy es cieulx est apparent
Par mort fut prins la dixiesme kalende.

18. C. La cérémonie de la sépulture commence. Le cortège funèbre entre dans l'église par la porte septentrionale; la croix précède avec deux torches le corps du défunt, couché et en chasuble, sur un brancard recouvert d'un drap bleu et porté par quatre clercs vêtus du surplis et coiffés de la barrette. Une foule nombreuse se presse autour du corps : une femme lui fait toucher un tableau.

Après sa mort fut si bien estime
Que de tous lieux accouroient a grans taz.
Pères clercz et gens de tous estas
Jusques au lieu ou il fut inhume.

19. D. Une chapelle est dédiée à S. Florent; le sacristain en porte les clefs. Dans cette église est élevé un autel, dont le parement jaune a un frontal, des fanons et une nappe pendante. Sous un dais à dossier et assise sur l'autel, la statue de S. Florent, habillée d'une dalmatique, tend les mains aux fidèles qui viennent l'invoquer. Deux cierges brûlent en son honneur, et des courtines glissent dans des tringles de fer de chaque côté de l'autel.

L'abbé Jacques Le Roy prie à cet autel; il a posé devant lui son livre sur un coussin armorié et montre sa crosse où pend le *sudarium*¹ et les anneaux qui ornent les doigts de ses deux mains². Son écusson en bannière est à ses côtés.

1. Ce linge, qui, dans le principe, dut empêcher la sueur de ternir la hampe de la crosse, est devenu depuis, comme il l'est encore en Italie, le signo distinctif de l'abbé *commendataire*.

2. On a voulu voir dans la pluralité des anneaux la pluralité des bénéfices, abbayes ou évêchés, ce qui ne serait pas facile à prouver en mainte circonstance. Il faut y reconnaître plutôt une règle liturgique bien ancienne qui persévère encore de nos jours, puisque le *Cérémonial des Evêques* autorise le prélat officiant à porter plusieurs anneaux : « Extractisque ei (Episcopo) per assistentes diaconos annalis, lavat manus... quibus tersis, reponuntur ei annuli ab eodem presbytero assistente. » (Lib. II, cap. 8.)

Par tres reuerend pere en Dieu
Mons^r labbe Jacques le Roy
Je luz donnee a ce saint lieu
Ce moyennant deuot arroy
Priez vostre souverain roy
Que de tout mal soit deffendu
Vng bien fait nest jamais perdu.

1524.

33. Il est temps de mettre fin à cette étude hagiographique, déjà bien longue pour plus d'un lecteur, peut-être. J'aurais voulu lui donner plus d'attrait en la parant de quelques fleurs et en lui ôtant cette aridité inhérente à tout ce qui est discussion ou exposé. Mais, si je n'ai pas écrit une œuvre littéraire, la faute n'en est pas au sujet, qui comportait de plus amples développements et des considérations de différentes sortes que j'ai systématiquement écartées. Au besoin, mon excuse sera celle-ci, et je n'en veux pas d'autre : j'avais beaucoup de choses à dire, la plupart nouvelles et inédites, et il me fallait être court. J'ai tenu avant tout à être exact, tout en restant concis, clair, sans digressions ni inutilités, profitable au diocèse en consignait, comme sur un livre de chronique, une série de faits qui forment ce que j'appellerai l'ecclésiologie, la liturgie et l'iconographie de S. Florent, trois branches vivaces d'une souche féconde, qui est l'hagiographie.

VII. — OFFICE MONASTIQUE ¹

Les ouvrages manuscrits ou imprimés, employés à la restitution de l'office monastique de Saint Florent, sont :

1^o *Breviarium ad usum monasterii S. Albini Andegavensis*, manuscrit de la fin du xiv^e siècle, à la Bibliothèque de la ville d'Angers ; 2^o *Breviarium ad usum monasterii S. Florentii prope Salmurum*, manuscrit du xv^e siècle, à la Bibliothèque de la ville de Saumur ; 3^o *Breviarium ad usum monasterii S. Albini Andegavensis*, Angers, 1532 (Ce bréviaire gothique appartient à M. Livet, de Paris) ; 4^o Dom Huynes, *Histoire de l'abbaye royale de S.-Florent*, manuscrit de 1645, à la Bibliothèque de la ville d'Angers et aux Archives de la Préfecture.

¹ *Office monastique de S. Florent, prêtre et confesseur, restitué d'après les manuscrits*; Angers, Lainé, 1859, in-18 de 33 pages.

1. Translation de Saint Florent (2 mai).

Sancti Florencij confessoris ¹. *Si festum sancti Florencij dominica in oct.* ² *Pasche evenerit, in feria ij mutabitur : dominica die, respere erunt de sancto : festivitates sequentes mutabuntur. Si in die Ascensionis evenerit, feria iij precedenti fiat et vespere erunt de Ascensione. Feria iij fiet de apostolis.*

Ad vespere ³ *Antiphona.* Si manseritis. *Psalmi sicut unius apostoli. Capitulum.* Collaudabunt. *℞.* Gloriosi Patris ⁴. *Hymnus.* Amator ⁵. *℥.* Justus ut palma. *Ad Magnificat.* Sanctum Florentium devocione confitemur martirem, quem non penalis timor revocavit à corona, sed nostre salutis intuitu divina reservavit providencia. Alleluia.

Oratio. Deus, cujus nutu corpus beati Florencij timore populancium ⁶ Ecclesiam tuam in longinquam re-

gionem ⁷ delatum est : concede ut qui relacionis suscepctionisque ejus solempnitate letentur ⁸, ipso intercedente, de exilio meroris ad patriam gaudij reducantur. Per.

Commemoratio ⁹. *Antiphona.* Non turbetur cor vestrum neque formidet; creditis in Deum et in me credite : in domo Patris mei mansiones multe sunt. Alleluia. Alleluia.

Oratio. Deus qui nos.

Vigilia. Celi cives. *Hymnus, ant., lect.* ¹⁰ et *℞.* sicut in alia festivitate ¹¹. *Ad cantica Antiph.* Florens Florenti numero munere Xpisti, tecum nos aliquando donari posce corona. Alleluia. *Canticum.* Beatus vir qui in sap. xii *℞.* Sanctum Florencium devocione confitemur martyrem : quem non penalis timor revocavit a corona, sed nostre salutis intuitu divina reservavit providencia. Alle-

1. « *Officium Sancti Florentij, ex breviariis, antiphonariis, lectionariis et aliis antiquis manu-scriptis ejusdem abbatie desumptum et ad formam monasterij redactum. Die secunda maij, translatio Sancti Florentij, confessoris non pontificis, officium primæ classis, primi ordinis, sine octava, alias festum annuale : est de præcepto per totum territorium Sancti Florentij veteris, non vero transitus, licet cum octava.* » (D. Huynes.)

2. Octava.

3. « *Ad vespere, antiphona Gloriosus, cum reliquis de laudibus. Ps. Dixit Dominus, etc., cum reliquis de dominica : capitulum, Beatus, etc., ut in communi non pontificis. ℞. breve : Sancte Pater, Florenti, intercede pro nobis, alleluia, alleluia. Repetitur : Sancte Pater, etc. ℥. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. Alleluia, alleluia. Gloria Patri, etc. Sancte Pater, etc.* » (D. Huynes.)

4. *℞.* des 1^{res} vèpres du 22 sept.

5. Hymne des mêmes vèpres.

6. Voir sur les ravages des Normands la 5^e leçon.

7. « *Provinciam.* » (D. Huyn.)

8. « *Lætantur.* » (D. Huyn.)

9. « *De Sanctis apostolis Philippo et Jacobo.* » (D. Huynes.)

10. Antiphona, lectiones.

11. « *Lectiones primi nocturni de libro ecclesiastici. In 2^o nocturno lectiones propriæ. Lectiones tertij nocturni in evangelium... ℞. XII. Sanctum Florentium.... Te Deum laudamus. Deinde evangelium, ut in comm. conf. non pontif. Sint lumbi vestri. ℥. Te decet laus. Oratio. Deus cujus nutu.* » (D. Huyn.)

Iulia. †. Carnificum vinculis solutus
ab angelo pius intercessor nobis des-
tinatur a Domino. Quem non. Glo-
ria. Sanctum Florencium.

Prosa 1.

Protege nunc tuo nos, Pater, auxi-
lio,

Florenti, florido floride in premio.
Tu cum Xpisto vite frueris gaudio,
Et nos mundi hujus quatimur pe-
lago.

Porrige nunc dexteram ab alto,
Redimens hanc catervam à malo,
Laude que tua gratulatur corde de-
voto.

Lucis patrie nos reformet clemen-
cia.

Presens sacra providencia.

Evangelium. Nemo lucernam.

Oratio. Deus cujus.

In laudibus antiph. Inclitum con-
fessorem 2. *Antiphona.* Ad venera-

bilem et c^s 3. *sicut in alia festivitate.*
Ad j antiph. Inclitum. *Ad ceteras*
horas antiph. et capitul. sicut in alia
festivitate.

Ab VI. *Oratio.* Omnipotens sem-
piterne Deus, qui hunc diem nobis
honorabilem in beati Florencij con-
fessoris tui translacione tribuisti :
da Ecclesie tue, quesumus, in hac
celebritate leticiam, ut cujus mem-
bra pio amore veneramur in terris,
ejus intercessionibus sublevemur in
celis. *Per.*

Ab IX. *Oratio.* Adjuva nos, Do-
mine, quesumus, deprecatione
sancti confessoris tui Florencij,
cujus hodie debitum reversionis
diem cum leticia spirituali venera-
mur : et da nobis ut cujus festa ge-
rimus senciamus auxilium. *Per.*

Ad vespervas fiant omnia sicut in
alia festivitate 4.

2. Trépas de saint Florent (22 septembre).

In transsitu S. Florencii 5. *Capi-*
tulum. Collaudabunt.

ii. Gloriosi Patris diem festum
Florencij gaudentes venturum :
Ejus poscimus juvari prece
Pro cujus convenimus amore.

†. In pace sibi clemens societ
Quos in sua laude tenet.

Vnde.

HYMNUS.

Amator ardentissime,
Florenti, Xpisti glorie :
Ilic tibi fuit vivere
Lucrumque mori corpore 6.

Eo ducem Pannonie
Peremptorem Ecclesie,
Adisti gratis 7 avidus

1. Cette prose, citée par les Bollandistes, faisait partie de l'office de la col-
légiale de Roye, au diocèse d'Amiens.

2. Voir antienne des Cantiques.

3. Et cetera.

4. « *Commemoratio de inventione sanctæ crucis. Festum Sancti Athanasii*
transfertur. » (D. Huyn.)

5. « *Die vigesima secunda septemb., transitus Sancti Florentij, omnia ut in*
ejus translatione. Festum primæ classis, primi ordinis, cum octava, alias an-
nuale. Hymnus in utrisque vespervis et per octavam : Sancte confessor. In
primis vespervis commemoratio Sancti Mathæi apostoli. Ubi fit de Sancto Mau-
ricio, transfertur. » (D. Huynes.)

6. « *Mihi enim vivere Christus est et mori lucrum.* » (*Epist. S. Pauli ad*
Philippen., 1, 24.)

7. « *Gratia.* » (D. Huynes.) Cette variante est préférable.

Esse cum illo cicius.

Sed tormentorum plurima
Jam passo cum leticia
Ihesus transmisit angelum
Tale ferentem nuncium.

Non tibi dat brevissimi
Palmam Deus martirii :
Ac a Martino Turonis¹
Sacerdos ordinaberis.

Patravit sic episcopus
Nam se sic jussit angelus
Et confessor longissimum
Post natus² est martirium.

Precamur ergo supplices
Servi quibus non indiges
Ut prece nobis impetres
Salvatis esse compares.

Deo deorum gloria.
A quo petenda omnia,
Qui suos hic bonificat
Et in celis salvificat. Amen.

ŷ. Justus ut palma.

*Al. M. A.*³ Presentis festi leti-
ciam gaudentes in Domino susci-
piamus, in quo inclitus Xpisti con-
fessor Florencius, relinquens habi-
tationem terrenam, angelicos cetus
letificavit de societate sua.

Oratio. Concede nobis, quesumus,
omnipotens Deus, venturam beati
Florencij confessoris tui sollempni-
tatem congruo prevenire honore et
venientem digua celebrare devo-
cione. Per.

Commemoracio. Estote fortes.

Vitatorium. Celi cives splendi-
dantem precolamus laudibus.

Voto martir quo refulget confes-
sor Florencius. Ps. Venite.

HIMNUS.

Canat chorus fidelium
Devocione cordium
Patri supremo gloriam
Qui dat indignis gratiam.

De quâ⁴ beati credimus
Licet non promerentibus
Adesse nobis prosperam
Florencij presenciam.

Hic peregrinus terreo
Sub corporis hospicio,
Salutis opem celitus
Ferebat indigentibus.

Nunc jam potitus requie
Civis perhennis patrie,
Imploret efficacius
Nobis benignis precibus.

Ut per virtutum studia
Hic debellantes vicia
Vita cum illo perfrui
Possimus digni fieri.

Summo Patri cum Filio
Et Spiritu paraclito
Sit laus et jugis gloria
Per seculorum secula. Amen.

In 1^o nocturno. Ant. Beatus Flo-
rencius, ortus in regione Bajoaria, a
Domino directus est ad sanctum
Martinum in Galliam.

Ant. Angelico enim didicit nun-
cio non datam sibi esse coronam
martirii, sed perventurum se ad
gloriam confessionis.

Antiph. Ingressus servus Dei fi-
ducialiter navem transfretavit abs-
que humano remigio rapidissimum
flumen, fidei usus gubernaculo et
sanctæ crucis adminiculo.

Antiph. Transvectus divinitus,

1. « A Martino Turonensi ». (D. Huyn.)

2. « Nactus ». (D. Huyn.)

3. Ad Magnificat Antiphona.

4. « Quo ». (D. Huynes.)

sanctus confessor invenit demoniacum in litore, quem mox suis precibus¹ absolvit tam ab immundo spiritu quam vinculis quibus artabatur exterius.

Antiph. Beatus Martinus Sanctum Florencium aliquandiu secum retinens, divino admonitu ordinavit sacerdotem.

1. « Divinitus. » (D. Huyn.)

2. Les leçons, tirées de la légende de S. Florent, ne commencent, dans le texte de D. Huynes, qu'au second nocturne. Plus longues que celles-ci, elles les résument à peu près dans les mêmes termes et vont, le jour de la fête, jusqu'à la mort du saint confesseur. Nous n'avons donc en légende, dans l'office cité par D. Huynes, que les leçons v, vi, vii et viii, que je reproduis ici en entier à cause des faits intéressants qu'elles contiennent :

« LECTIO QUINTA. — Dani atque Sueci urbem Nanneticam aggressi, cum dies festivus cunctum ad matrem ecclesiam populum invitasset, in eam barbarico furore irruentes, huc illucque gladio debaccantes inermem cum episcopo populum cæde miserabili mactaverunt. Depopulatâ itaque pro libitu civitate, circumjacentem regionem ferro pariter et igne vastaverunt. Sub memorato persecutionis tempore Glonnense cœnobium multa rerum opulentia relucebat, copioso etiam monachorum numero et merito copiosiori præpollebat. Illi, auditâ tantæ devastationis procellâ, ingenti pavore percussi, accepto almi Florentij corpore, fugam arripiunt, barbaris in proximo vastantibus, montem Glonnam devastandam cum mœrore et gemitu ineffabili relinquunt. Tum per diversa loca tentoria fixere donec tandem, durante persecutionis procella, partes Burgundiæ petentes, pervenerunt Tornacum, ubi a cœnobitis invitati, cum ipso Sancti Florentij corpore ornamentisq. inestimabilibus hospitalitatis gratia multo

Antiph. O gloriosa sanctorum cohabitatio, que omnino conjuncta est gemine caritatis vinculo.

ÿ. Os iusti.

LECTIO PRIMA². — Temporibus priscis³ sacrilega vel ignorancia vel crudelitate impiorum principum diversis repeticionibus recrudescens diucius debachata est persecucio

3. Faute de copiste pour *priscis*.

tempore sunt recepti.

« LECTIO SEXTA. — Tandem divinæ pietatis clementia respexit Franciam hostili gladio jam penè consumptam, pax rediit terris, in suâ rediere coloni. Memorati itaque fratres tunc superstites cum corpore beati Florentii repatriare cupiebant, sed monachi Sancti Philiberti sacrata pignora reddere noluerunt. Sic illis pretiosum Sancti corpusculum cum multiplicibus ornamentis violenter retinentibus peregrini monachi ingenti luctu huc illucque dispersi sunt. Habebat autem beatissimus Florentius multum quemdam juvenem Absalon nomine. Illic divina dispensatione Cenomanum perrexit : aliis igitur omnibus cum beati Florentii corpore fugientibus, solus Cenomani remansit. Qui cum audisset quid suis fratribus infortunii contigisset, divinitus inspiratus, callen que Tornacum dirigit festinanter aggreditur. Haud longius inde perveniens, claudum se simulat, volens debilis apparere ut desiderium liberiùs valeat implere. Quis vocetur, unde et cur veniat requi-

xpistianorum. Qui diversis concertantes illatis agonibus predictorum tyrannorum suppliciiis, Deum devota suscipiebant mentē et promissionum Xpisti participes efficiebantur.

ritur; se Absalon dici confitens, aliunde se esse mentiens, eorum vitam religiosissimam sui causam adventus esse fatetur. Suscipitur, fraterno cœtui sociatur, diligitur ab omnibus, oratur ut ei membrorum sanitas condonetur, nec multo post regimen scholarum ei committitur, postmodum cantoris officium, totiusque librorum armarij clavis conceditur; postremo sacrista efficitur.

« LECTIO SEPTIMA. — Quadam itaque solemnitate fratribus nimio labore prægravatis somnoque sepultis, contractus noster demum erigitur, arcam cum serrâ velox aggreditur, de quâ Sancti reliquias (extrahit?) et in pera cervina ad hoc parata collocat. Voti compos effectus, silenter egreditur, vestem mutat, equum ascendit et sub totius noctis silentio castro fidelis abscedit, Deo gressus ejus dirigente variisque signis ejus intentionem prosequente. Devenit tandem ad quoddam predium Sancto olim attributum in parochia Sanctæ Mariæ de Lentiniaco, sed barbarica devastatione instar eremi effectum, ubi sacratum thesaurum abscondens, audivit apud Doadum plures existere, qui se suaque specubus occultantes barbaricam feritatem declinaverunt. Quo comperito, Doadum tendit, ubi, auditâ trium virorum famâ, gloriâ celebres, opibus locupletes, ipsos specialiter visitat, eis omnem pere-

ri. Fecunda felicitis germinis flore Baioaria germinos fratres Florencium et Florianum protulit. Quorum Florianus per martirium pervenit ad regna celestia; Florencius

grinationis suæ historiam reserat. Ardent animæ in honorem Sancti templum Deo construere. Ne quid tamen inconsulte presumant, comitem Theobaldum adeundum censent, qui de veritate factus certissimus: Ille, inquit, monasterium confessori eximio construite, monasterium vero illud in Glonna monte situm nullatenus reparate, ne si forte in Gallias rursus irreptionem fecerint barbari, exulare denno sancta ossa cogantur. Illi itaque locum perquirentes, eligunt, ubi nunc Salmurus eminet, in castello quod a sui sitûs angustia Truncum vocabatur. Exinde operis cura impenditur, tandemque ac principis liberalitate non absque magno labore perficitur.

« LECTIO OCTAVA. — Constituto die, adest ipse princeps serenissimus cum procerum francigenarum cœtu non minimo ad consecrationem basilicæ. Interim à speluncâ sacrum corpus transfertur et in basilicâ Sancti Joannis Baptistæ collocatur. Procedit huc episcoporum cæterorumque ministrorum Ecclesiæ sacer conventus, variis ornamentis decoratus, beatorum membrorum sarcinam sacerdotes humeris imponunt. Cùmque ad ingressum novæ basilicæ propinquarent, tantâ mole beatissimum corpus ligitur quod comes alique portitores ferre non valerent. Episcopi et princeps, clerus et populus orant confessorem gloriosum

vero per sancte confessionis gratiam.

ŷ. Hos in terris sociavit genitilis germanitas.

Et apud Deum non disjungit meritum equalitas.

Lectio II. — Uni quidem ultro se gladiatoribus offerebant; alii autem ad moncium luciora loca refugiebant; quidem vero in cavernis petrarum se abscondebant velut salmita ¹ de persecutorum imminenti- bus penis in vita instanti se liberare valerent. Ut sanctitas quidem et fides que per pacientiam operatur sumos athletas coronaret atque hujusmodi victoria ad vitam perduceret eternam.

ŕ. Cum ambos fratres unanimis affectus ferret ad preparatam per multas passiones coronam: Florianum divina dispensatio mox recepit in gloriam; Florencium ad ampliorem fructum refertum ² Galliis destinans. ŷ. Separatur ad tempus sanctorum cara fraternitas, sed ut postmodum perhempni con-

ut se transferri permittat in ecclesiam tantis sumptibus ob sui honorem fabricatam. Cumque nullus precantes sequeretur effectus, comes, flexo genu, dexteram protensam, offert sancto de copiis suis prædii proventuum fertilitate multiplicia. Quo facto, sanctum corpus attollentes sine labore, psallentium concrepante jubilo, intra domus sacratæ limina deferunt et super altare honore de-

jungatur in gloria. Florianum.

Lectio III. — Interea impiissime iudices jussi ab imperatoribus certabant insane. Xpisti autem athletæ e contrario laborabant viriliter ut eorum insaniam superarent.

ŕ. Felicem famulum suum Florencium divina voluntas ad utrum mallet paratum invenit. Vel confestim coronari per agonem martirii vel ad diuciores vite hujus fatigationes reservari. ŷ. Veneremur hunc voluntate martirem, condicione confessorem; qui Deo suo ad utrumque fuit obediens.

Lectio IIII. — Factum est ergo in illis diebus cum sacrilegorum principum precepta ³ apud Noricum Ripensem ⁴ delata essent, administrans ea Aquilinus preses cepit vehementer inquirere xpistianos ⁵.

ŕ. Peregrinanti beato Florencio secundum Dei jussum in Gallias dignis obsequiis multa rerum famulatur natura. Navis hunc transvehit sine remige. Sanitas reddi(ur) infirmo pulso demone, Angelus comes cer-

bito componunt, sexto nonas maii. Itaque ex more omnibus consummatis, tres illi viri qui suam industriam fabricam erexerant, Deo famulari sub monachili proposito decreverunt. Comes autem eis quam prædii plurima donavit, omnemque suam illius provincie dominicaturam, præterea ecclesias omnimodam consuetudine absolutas, sanctique terras ab omnibus liberas reddidit. ,

1. Psalmista.

2. « Reservatum » (D. Huyn.).

3. « Contra Christi fideles » (Bréo. de S. Aubin).

4. Le territoire, désigné ici sous le nom de *Noricum Ripense*, avait pour ville principale *Lauriacum*, *Lorch*.

5. « Ex quibus multos apud Lauriacum diversis fecit interire suppliciis. » (Br. S. Aub.)

titudinem premonstrat vic. ꝑ. Lumen veritatis portantem ministrum, Juro prosequitur claritas virtutum.

In 2^o n^o a¹. Perductus Sanctus² Domini ad certissimam habitacionis sue sedem, reperit eam serpenticibus scalentem³, quam mox emundavit per sanctam oracionem.

Antiph. Exiit sibi Sanctus Florencius dignum reverencia oratorium, jam dudum per edificia virtutum factus ipse Deo vivo spirituale templum.

Ant. Miseratus pius sacerdos cece mulieris anxietatem et lumen ei sua oracione obtinuit et filium quem perdidit restauravit.

Ant. Ad unam jussionem Florencii immanis serpens locum quem diu oppressera(t) sine mora deseruit nec ulli ultra nociturus comparuit.

Ant. Non fuit occiosa in viro Dei corporalis vite longitudo, que omni impensa est vel debiliam cure vel oracionis instancie.

Ant. Angelica conversacio dincius exacta in terris servum Dei Florencium perhempniter inseruit celestibus choreis.

ꝑ. Collaudabunt.

Lectio V¹. — Cum venissent igitur non longe a Lauriaco, ingressi sunt

pontem. Sed dum flumen illud pertransissent, oviaverunt quibusdam olim sibi mundane milicie sociis cum quibus videlicet antea militaverant. Cumque sancti viri quid peterent interrogarent, attoniti admirantesque dicunt eis.

ꝛ. Apparuit angelus Domini sanctissimo antistiti Martino. Admonens illum Sanctum Florencium advenientem excipere et in officium sancti sacerdocij sublimare. ꝑ. Nuncius celestis sancto presuli sancti viri predixit adventum, notificavit vultum, commendavit meritum.

Lectio VI. — Nunquid non audistis precepta imperatorum qui venerunt ad presidein jubencia omnes homines diis exhibere libamina⁵; qui vero id agere noluerint, variis interire suppliciis.

ꝛ. Amplexus est sanctissimum cum gaudio Florencium Martinus. Hunc humanius secum tenens diucius: manent simul junctissime⁶, hic presbiter, hic pontifex. ꝑ. Amor ligavit vividus uno ferventes spiritu, sacrata Xpisto pectora astrinxit ardens caritas.

Lectio VII. — Audientes hec beati servi Dei dixerunt: Fratres et commilitones, cur alios queritis?

1. Nocturno, Antiphona.

2. « Est sanctus confessor. » (D. Huyn.)

3. « Scato ntem. » (D. Huyn.)

4. « Interea apud Noricum Ripensem Aquilinus præses, inquirens Christianos, quadraginta comprehendit, quos in carcerem misit. Horum confessionibus beati Florentius et Florianus apud Ethem habitantes succedere gaudentes dixerunt ad suos fratres: Nobis Lauriacum eundum est et pro Christi nomine diversa perpeti supplicia. » (D. Huyn.)

« *Lectio II.* Hoc audientes beati milites Christi Florentius et Florianus, apud Ethem civitatem habitantes, dixerunt ad suos: « Fratres, ambulemus Lauriacum ad presidem, ut pro Christi nomine mercamur diversa pati supplicia. Et vale dicentes suis, arripuerunt iter » (Br. de S. Aub.)

5. « Id vero recusantes crudelibus affligi tormentis. » (Br. de S. Aub.)

6. « Junctissimi. » (D. Huyn.)

Nam et nos xpistiani sumus. Euntes ergo nunciate presidi quia xpistiani sumus : locum etiam designate in quo commoramur.

ñ. Ostendit tandem Deus servo suo cerciorem habitacionis sedem et eum ductu suo ad locum Glumnam dictum direxit. Vbi vir Dei edificato oratorio, diutinum famulatum exhibuit Deo vivo. ŷ. Demonicam ab humanis mentibus pulsurus virulenciam, sedem conversacionis sue mundavit à serpentibus per oracionis efficaciam.

Lectio VIII. — O quam beati viri devocione jam martires facti ! Qui dum tyrannorum seviciam verentur, gaudentes pro nomine Xpisti pati, preparant se à sevissimis carnicibus teneri.

ñ. Femeinos fletus et dampnum commisseratus confessor Domini Florencius, Impetrat illi lumen et amissi reddit solacia nati. ŷ. Prestat opem geminam gemino merore fluenti ¹.

Ad cantica. Inclitum confessorem Dei Florencium tanta miraculorum claritudo celebrat in terris ut sit manifestum gloriari eum feliciter in supernis.

Lectio IX. — Crudelitatis ergo ministri comprehendentes eos duxerunt ad pressidem, dicentes : Ut

quid alios querimus ? Nam et principes officii nostri xpistianos se profitentur.

ñ. Nunc precamur te, Florenti, dignum tali nomine, qui pro multis subvenisti, facis et sepiissime. Nobis in cunctis adversis succurre precipue. ŷ. Quem patronum veneramus in presenti tempore.

Lectio X. — Tum preses ait : Florenti et Floriane, quid est quod de vobis dicitur ? Venite et sacrificate Diis, sicut et ego et commilitones vestri, ut nobiscum vivatis et non secundum precepta imperatorum penas luatis. Tunc beati viri Florencius et Florianus dixerunt : Hoc nos nullatenus sumus facturi : quod autem tibi preceptum est exerce. Tunc preses, vehementi commotus furore, precepit ut vel inviti sacrificarent.

ñ. Visitante sanctum sancto Martinum Florencio, rusticana plebs ad illum cursu tendit obvia, a serpente² liberari se clementer postulat. Que feralis totam late vexabat viciniam. ŷ. Non presumit ille donec à Martino redeat, sed revertens illam procul effugavit belluam.

Lectio XI. — In celum igitur sancti viri Florencius et Florianus clamantes dixerunt : In te, Domine Deus noster, speramus et te negare

1. « Florentii » (D. Huyn.).

2. On lit dans l'histoire Romaine : *Anguis miræ magnitudinis exercitum romanum vexabat, multos milites ingenti ore corripuit, plures caudæ verberè elisit, nonnullos ipso pestilentis halitus afflatu exinanivit.* — « Une foule de monuments, dit Colin de Plancy dans sa *Légende des douze convives*, prouvent qu'autrefois il y eut des dragons. Beaucoup de saints chevaliers les combattaient, sans parler ici des dragons que vainquirent S. Romain de Rouen, S. Marcel de Paris, S. Dérien du Mans, S. Pol de Léon. Je ne vois pas comment on douterait par exemple du dragon de l'île de Rhodes, que Dieudonné de Gozon défit avec tant de gloire ? S'il vous plaît d'en rejeter la légende, nous vous rappellerons les travaux des géologues qui ont retrouvé les dragons et les animaux géants. »

nunquam volumus, sed tibi militamus tibi que sacrificium laudis offerimus.

ñ. Immensa superni patris pietas etiam in corpore beato Florencio longevam concessit vitam. Quam videlicet constat et sibimet lucrosam et aliis fuisse fructuosam. ŷ. Vitam celestem perhempniter obtenturus, etiam hanc mundanam incoluit prolixius.

Lectio XII. — Protegat nos dextera tua sancta, quoniam benedictum nomen tuum in celo et in terra. Da nobis, Domine, virtutem ad tolerandam tyrannorum seviciam et confirma nos Spiritu sancto tuo, ne permittas nos conculcari a dyabolo, sed esto nobis dux justicie et suscipe nos inter sanctos tuos qui ante nos confessi nomen sanctum tuum sunt et indue nos stolam candidam virtutis tue ut confirmati te laudemus tibi que hymnum dicamus, quia tu es Deus benedictus in secula.

ñ. Sanctus sacerdos Dei Florencius assumptus a corpore declarat se nunc verius in Xpisto vivere. Dum consueta sue virtutis miracula poscentibus non denegat, sed ea ubertim dispensat ubi exigit ratio ¹ et requirencium credulitas.

ŷ. Non est ablatum usquequaque terris qui triumphans in celo meritis suis imbecilli subvenit seculo.

Evangelium. Nemo lucernam.

Oratio. Deus, qui beatum Florencium confessorem tuum in terris vita laudabili decorasti et in celis eterna gloria sublimasti: ejus, quesumus, suffragantibus meritis, vita nostra apud te commendetur. Per.

1. « Orationem. » (D. Huyn.)

2. « Jam. » (D. Huyn.)

In laudibus antiph. Gloriosus Florencius assumptus à fragili corpore: virtutum frequentia declarat se nunc verius in Domino vivere.

Ant. Ad venerabilem tumulum qui preciosum sacri corporis conservat thesaurum superno munere recuperant ceci visum, surdi auditum et effugatur ab obsessis potestas malignorum spirituum.

Ant. Nec sit parvum solis confinibus conferre sanitatem beneficia, etiam de longinquis regionibus aducuntur infirmi et a sancto confessore repatriantur liberati.

Ant. Benedictus Deus in omnipotencia sua, qui sancto suo Florencio tantam contulit virtutum gratiam ut sic per eum universa attenuantur adversitatis incommoda.

Ant. Laudabilem Deum in sanctis suis laudibus veneremur debitis, qui nobis pium patrocinium providere dignatus est eximii confessoris sui Florencii.

Cap. Collaudabunt.

ñ. Florenti, pugnans virtutum flore venuste. Ut tibi nos societ dilectio sancta precare. ŷ. Jam regnas mille paciens poscendo et epulas.

HYMNUS.

Humana lingua celici
Laudes canat Florencii,
Splendentis in martiribus
Junctique confessoribus.

Xpisti bibit nam ² calicem,
Aggressus ultro judicem
Qui bis eum lignis dolat
Et scapulas ferris secat.

At cum necatum ducitur
Vinclis ab alto solvitur

**Et monitus per angelum
Ad clima venit gallicum.**

Clarus fit hic ¹ miraculis
Sacrique verbi radiis :
Quo lux datur cum filio
Cece amne merso triduo.

Altissimo sit gloria,
Agatur atque gracia
Ipso frui quo nos pii
Preces juvant Florencii. Amen.

Ÿ. Justus ut palma.

Ad Bened. Ant. Beatissime confessor Domini Florenti, nostrum famulatum Deo nostro commenda tuâ intervencione et virtutem tuam quam experiuntur debiles in corporum vegetacionem nobis impende propicius ad animarum salutem.

Ad vj cap. 2. Beatus vir qui inventus.

Oratio. Beati Florencij confessoris tui, Domine, gloriosa natalicia celebrantes, supplices exoramus, ut quem celesti gloria sublimasti, tuis adesse concedas fidelibus. Per.

Ad ix cap. Potuit transgredi.

Oratio. Sancti confessoris tui Flo-

rencii tribue nos, Domine, quesumus, supplicacionibus foveri, ut cujus sollempnitatem annuo celebramus obsequio, ejus apud te intercessionibus adjuvemur. Per.

Ad vespas ant. Sanctus Florencius. Ps. Dixit Dominus.

Ant. Angelico ³. Ps. Beatus vir.

Ant. Beatus Martinus ⁴. Ps. Laudate.

Ant. O gloriosa ⁵. Ps. Credidi.

ñ. Annos prius tres victies post fratrem ter tres sepcies Florenti Xpristi gratiam confessus et magnificam. Ÿ. Unde quod vis fac cicius pro nobis Deo poscimus.

Ad Mag. Ant. 6. Sacerdos Xpisti, Florenti, condigne tanto nomine, rogamus te per gratiam quam meruisti maximam ut nos a malis omnibus tuis defendas precibus.

S. Mauricij sociorumque ejus. Ad laud. Commem. Ant. Gloriosus Florencius ⁷.

Ÿ. Ora pro nobis.

Ad vesp. Commem. Ant. Ad venerabilem ⁸.

3. Octave.

PRIMO DIE. Vict. ⁹ Regem confessorum.

Hymnus. Canat ¹⁰.

1. « Hinc » (D. Huyn.)

2. Capitulum.

3. Voir 2^e antienne du 1^{er} nocturne.

4. Voir 5^e ant. du 1^{er} nocturne.

5. Voir 6^e ant. du 1^{er} nocturne.

6. « Confessor Domini, Florenti, astantem plebem corrobora sancta intercessione, ut qui vitiorum pondere premimur, beatitudinis tue gloriâ sublevemur : esto, te duce, æterna præmia consequamur. » (D. Huyn.)

7. Voir 1^{re} ant. de Laudes.

8. Voir 2^e ant. de Laudes.

9. *Victatorium* pour *invitatorium*.

10. Voir Hymne des Matines.

11. Voir 1^{re} antienne du 1^{er} nocturne.

In j^o n^o. Beatus Florencius ¹¹.
Psalmi de feria.

Ÿ. Justum deduxit.

LECTIO I. — Milites ergo ceperunt eos cedere. Cum autem cederent eos, dixit eis preses : Sacrificate dijs, Florenti et Floriane, et liberate vos de tormentis.

ñ. Feconda.

Lectio II. — Sancti autem illi respondentes dixerunt : Nos modo sacrificium offerimus Domino nostro Ihu Xpisto, qui dignatus est usque in hanc horam perducere nos cum exultacione hac in qua nunc sumus. Cum autem sancti illi hec dixerant, jussit eos preses iterum cedi.

ñ. Cum ambos.

Lectio III. — Cum ergo cederentur, levaverunt vultum suum in hylaritate, veluti in gaudio et leticia magna constituti. Preses igitur scapulas eorum acutis confringi precepit.

ñ. Felicem.

In 2º nº. Angelico ¹. Cap. Potuit.

Oratio. Benedictionis tue, Domine, gratiam, intercedente beato Florencio confessore tuo, suscipiamus, ut cujus gloriam celebramus eius supplicando auxilium senciamus. Per.

In laud. ant. Gloriosus Florencius ² sola.

Cap. Beatus vir. ñ. Justum.

Ad Bened. An. Nec sit parvum ³.

Ant. duorum nocturnorum dicantur per ordinem ad nocturnos et ad horas.

Ad vj et ix. Cap. Justus. Custodivit. Dedit Dominus. Beatus vir qui in sap.

Oratio. Beati confessoris tui Florencii nos, Domine, quesumus,

tueatur oratio et quid nostra consciencia non meretur ejus nobis qui tibi placuit intercessione donetur. Per.

Oratio. Deus, qui beatum Florencium confessorem sanctorum tuorum meritis coequasti, concede propicius ut qui commemoracionis ejus festa percolimus, vite quoque imitemur exempla. Per.

Oratio. Concede, quesumus, Domine, fidelibus tuis sancti confessoris tui Florencij celebrare sollempnia, ut ea que fideliter expectant et hic experiantur auxilia et eternis affectibus apprehendantur. Per.

Oratio. Sit, Domine, quesumus, beatus Florencius confessor tuus custos actuum nostrorum et mala opera ac desideria maligna que nostra fragilitas superare non potest, ejus pia intercessione, tua benignitate annuante, vincantur. Per.

Oratio. Deus, tuorum gloria sacerdotum, presta, quesumus, ut sancti confessoris tui Florencii, cujus festa gerimus, senciamus auxilium. Per.

Oratio. Deus, qui nos beati Florencij confessoris tui annua sollempnitate letificas, concede propicius ut cujus natalicia colimus, de ejusdem etiam protectione gaudeamus. Per.

Oratio. Beati confessoris tui Florencij nos, Domine, tuere presidiis : ut cujus festivitatem annuâ devocione recolimus, ejus intercessionibus ab omnibus adversitatibus eruamur. Per.

1. Voir 2º antienne du 1º nocturne.

2. Voir 1º antienne de Laudes.

3. Voir 3º ant. de Laudes.

Beati Florencij ¹.

Sancti confessoris. *Require in die* ².

Ad vesperas. Ant. in ordine. Psalmi de feria.

HYMNUS.

Sancte confessor Domini superne
Gracie munus humili caterve
Posce, Florenti, Deus ut decenti
Laude colatur.

Dum tuo lecti redeunte festo
Debitis lucem veneramur ymptis
Que tibi finis fuit et laborum
Integra merces.

Te pater quondam populi per-
hempnem
Occidentalis meditans salutem
Pacis eterne tribuit ministrum
Finibus istis.

Hic diu vite radiens nitore
Preuius ductor fidei sequende
Mitibus verbis operumque clara
Luce fuisti.

Pro quibus demum studiis pio-
rum
Actuum factus comes angelorum
Jam tue certus precibus salutis
Consule nostre.

Fac tuo, clemens Deus, ut pre-
catu
Expriet nostri maculas reatus
Atque felices faciat beate
Munere vite.

Sit Deo Patri parillique Nato
Flamini necnon utriusque sancto,
Glorie summum decus et potestas
Omne per eum. Amen.

ÿ. Justus ut.

Ad M. Ant. Benedictus Deus.

2^o DIE. — *Lectio I.* — Paucos post
dies quidam alinies supradicti viri

excitati fama sancti huc adeunt
pueruli et incommoditatem et sana-
cionem insani ipsi parvi faciunt.
Nanque celerrimum sancti substi-
dium, solis adesis articulis reliquam
pedem conservaret intactum.

Lectio II. — Causantur ergo cum
patre quod propter parvulum in-
commodum vel fortuitam ejus mit-
tigationem natum addixerit sani-
tati. Viderit, aiunt, quid ipse incon-
sulta levitate locutus sit adversus
filium se vel invito eo in libertatem
asserturos cognatum.

Lectio tertia. — Miseros sua in-
sipientia homines et eo potissimum
impios quo se misericordes attu-
mant. Qui dum divini virtute detra-
hant et ipsi blasphemiam peccant et
in malum quod evaserat in fontem
eiciunt.

3^o DIE. — *Lectio I.* — Jam rusti-
cus seduci ceperat linguis nequam
suadencius perversa, cum illico mi-
rabili modo iam sanatum pueri pe-
dem rediversi reppetit incendium,
refluit sanguis ut prius, fetor hor-
rendus exalat, et dolor pulsus vehe-
mentior veluti cum quadam ultrice
indignacione revertitur.

Lectio II. — Ille miseros ejulatus
attollens ad sanctum Florencium se
clamat quantocius referri. Quo ut
denuo deportatus est ne hac qui-
dem vice longius medicina celestis
rememorata.

Lectio III. — Sequenti enim die
rursus ardor ille cum toto dolore ac
extinctus solum tamen talium de
toto pede inconsumptum reliquit.
Ita posterior carnis illius liquor pro-

1. Voir oraison de Sexte.

2. Voir oraison de None.

peranciori priore dispendio affluerat.

DOMINICA INFRA. Sabbato ad vesperras, ant. in ordine. Cap. Beatus vir. R̄. Justum.

Ad M. ant. Regredienti : Vide in octava ad cantica. Vit. Celi cives ¹. Hymnus Canat ². Ant. Beatus Florencius ³ Solo.

Ÿ. Justum deduxit.

Lectio I. — Tunc iniquissimus preses ⁴ cum se superatum vidit, dedit in eos sententiam et jussit eos duci ad flumen Asiesum ⁵ et de ponte in illud precipitari quarto nonas maii ⁶. Janque crudelia sevissimi presidis complentur imperia. Ducuntur enim sancti viri ad locum unde jussi sunt in mortem precipitari.

R̄. Feconda ⁷.

Lectio II. — Cumque vincti ducerentur ⁸ a militibus, venerunt sub tus quamdam arborem, ubi ab itinere fatigati resederunt et sompno gravati peritus obdormierunt ⁹. Tunc angelus Domini per visum apparuit beato Florencio, dicens : Frater Florenti, non est tibi data co-

rona martirij, sed eris consors confessor ¹⁰.

R̄. Cum ambos ¹¹.

Lectio III. — Surge igitur et perge in partes Galliarum et ibi ostendam tibi locum habitacionis tue. Futurum est enim ut a beatissimo antistite Martino in civitate Turonica ¹² accipias ordinacionem. Et ecce beato Florencio expergefacto dissoluta sunt vincula eius. Tunc idem caucius vocans beatum Florianum, narravit ei omnia que per visum fuerant ei indicata.

R̄. Felicem ¹³.

Lectio IIII. — Beatus igitur Florianus intelligens hoc divinitus sancto Florencio fuisse revelatum, ait illi : Fac sicut precepit tibi Dominus. Compleat omnipotens Deus dies tuos in bonum et confirmet te in voluntate sua et ad vitam perducat eternam, ubi ego te merear videre cum gaudio.

R̄. Peregrinanti ¹⁴.

II n° ant. Angelico ¹⁵ Solo.

Lectio V. — Claret ergo, dilectissimi fratres, beatum Florencium devocione extitisse martirem, quem

1. Voir Invitatoire de Matines.

2. Voir Hymne de Matines.

3. Voir 1^{re} ant. du 1^{er} nocturne.

4. « Et cum preses (illatis pluribus tormentis eos superare non posset, data sententia) jussit eos... » (*Br. de S. Aubin.*)

5. « Anisum. » (D. Huynes.) Cette rivière d'Anise se jette dans le Danube, près de la ville d'Ems, l'*Anasium* ou *Ensium* des Romains.

6. 4 mai.

7. Voir 1^{er} R̄. de Matines.

8. « Cum autem viri sancti ad locum precipitationis ducerentur et laboris itinere fatigati... » (*Br. de S. Aubin.*)

9. « Omnes pariter obdormierunt. » (*Ibid.*)

10. « Confessorum. » (*Ibid.*)

11. Voir 2^e R̄. du 1^{er} nocturne.

12. « Sacram presbyterii » (*Br. de S. A.*).

13. Voir 3^e R̄. du 1^{er} nocturne.

14. Voir 4^e R̄. du 1^{er} nocturne.

15. Voir 2^e ant. du 1^{er} noct.

non penalis timor a martirii retraxit corona, sed denunciatio per angelum divina.

ñ. Apparuit ¹.

Lectio VI. — Factum est post beati martiris Floriani exessum cum beatus Florentius angelo revelante commonitus in partes Galliarum pergeret, pervenit ad fluvium Rodanum ad portum qui dicitur Lugdunum invenitque ibi navem sine gubernatore: erat enim undique contracta.

ñ. Amplexus ².

Lectio VII. — Volens igitur vir sanctitate plenus quam tocius ad missam festinare, nam dies dominicus erat, intravit in eam et facto crucis ³, ait: Deduc me, Domine, in voluntate tua. Et mox sine gubernatore flumen illud pertranssivit. Angelus quippe Domini custodivit eum.

ñ. Ostendit ⁴.

Lectio VIII — Cumque ad ripam fluminis pervenisset, invenit ibi hominem a demonio vexatum, ob istius modi causam alii vinctum tenebant. Quod videns beatus Florentius, fraterno tactus amore, genuflexo in conspectu Domini totis

visceribus deprecabatur Domini pietatem ut eum, expulso demone, sanitati redderet. Et facto super eum crucis signo, sanus effectus est. Multa quidem et alia miracula in eodem itinere per eum Dominus ostendit.

ñ. Famineos ⁵.

Ad cantica ant. Ingressus ⁶. *Evangeliium*: Videte vigilate. ñ. *Sicut in die.*

In laud. ant. Gloriosus ⁷ sola. *Ad Benedictus ant.* Inclitum ⁸.

Ad horas ant. Ad venerabilem ⁹ et cet.

Ad vespas. Transvectus ¹⁰. *Ad Magnif. antiph. que annotatur in die qua dominica evenerit* ¹¹.

IN OCTAVA. — *Ad. vesp. ant.* Virgam. *Cap.* Collaudabunt. ñ. Nunc precamur ¹². *Hymnus.* Amator ¹³. ̄. Justus ut palma. *Ad Magnif. ant.* Sanctum Florencium devocione confitemur ¹⁴.

Vit. Celi cives ¹⁵. *Hymnus.* Canat ¹⁶.

In 1° nocturno. Amator Dei sedulus,

Pater manens Florencius,

Dignus tali vocabulo

Meritibus refulget mundo.

1. Voir 1^{er} ñ. du 2^e noct.

2. Voir 2^e ñ. du 2^e noct.

3. Signo.

4. Voir 3^e ñ. du 2^e noct.

5. Voir 4^e ñ. du 2^e noct.

6. Voir 3^e ant. du 1^{er} noct.

7. Voir 1^{re} ant. de Laudes.

8. Voir ant. des Cantiques à Matines.

9. Voir 2^e ant. de Laudes.

10. Voir 4^e ant. du 1^{er} nocturne.

11. Voir *Sanctum Florentium*.

12. Voir 9^e ñ. de Matines.

13. Voir Hymne des 1^{res} vèpres du 22 septembre.

14. Voir ant. du Magnificat des 1^{res} vèpres du 2 mai.

15. Voir invitoire de Matines.

16. Voir hymne de Matines.

Antiph. Celestis namque succensus
Amoris desiderio,
Semetipsum dum abnegat,
Xpisto iungi deliberat.

Ant. Meritorum preconio
Virtutum potens in mundo,
Collocatus in eterna
Exultat societate.

Ant. Spei ornatus anullo,
Fidei vallatus scuto,
Caritati coniungitur
Cum qua felix nunc letatur.

Ant. Elevatus in excelsis
Pro meritorum titulis,
Nostri memor sit laboris,
Manum ferens pietatis.

Ant. Justicie hic amator
Florencius et sectator
Equitati nos societ
Quos in sua laude tenet.

†. Justus.

Lectio I. — Interea beatus Florencius pervenit Turonis civitatem, sicut ei divina annunciacione fuerat preceptum introivitque in templum ubi beatus Martinus Deo militans sedebat ¹.

℞. Feconda ².

Lectio II. — Et projectus ad terram oravit. Tum exurgens ab oratione, venit ad beatum Martinum peccitque ab eo benedictionem.

℞. Cum ambos ³.

Lectio III. — Ut autem est illum

intuitus, beatus Martinus illico cognovit esse quem angelus Domini ei per visum ostenderat. At vir beatus suscepit eum cum gaudio, et mox deduxit eum in secretarium, memor sermonis Domini quo ait : Domus mea domus oracionis vocabitur.

℞. Felicem ⁴.

Lectio III. — Cepit eum interrogare antistes gloriosus unde esset, causamque itineris necnon affectum voluntatis. Et narravit ei omnia beatus Florencius que erga eum dicta erant queque in animo gerebat.

℞. Peregrinanti ⁵.

In 2^o nocturno. *Ant.* Fulgore
virtutum clarus,
In monte Dei positus,
In eternum non movetur
Cujus prece adjovemur.

Ant. Preventus namque celestis
Dulcedine largitatis,
Magna letatur gloria,
Laudis tenens diadema.

Ant. Innocens enim manibus,
Mundus corde, Deo carus,
Benedictionis donum
A Xpisto tenet in evum.

Ant. Annunciator virtutis,
Operator equitatis,
Nunc letatur in Domino,
Festivum hunc dans diem mundo.

1. « Illud non præteribo, quod in secretario sedens (S. Martinus) nunquam cathedrâ usus est; nam in ecclesiâ nemo unquam illum sedere conspexit, sicut quemdam nuper, testor Dominum, non sine meo pudore vidi, sublimi solo quasi regio tribunali, celsâ sede residentem. Sedebat autem Martinus in sellulâ rusticânâ, ut est in usibus servulorum, quas nos rustici Galli *tripetias*, vos scholastici, ut certe tu qui de Græciâ venisti, *tripodes* nuncupatis. » (Sever. Sulpit., *in viti S. Martini*, dialog. 111.)

2. Voir 1^{er} ℞. de Matines.

3. Voir 2^e ℞. de Matines.

4. Voir 3^e ℞. de Matines.

5. Voir 4^e ℞. de Matines.

Ant. Beatus quem elegisti,
Repletus dono celesti,
Reddit ymnum tue laudi,
O Xpiste, manens in astris.

Ant. Plantatus in domo Domini,
Florencius decus nostri
Virtutum floret gracia,
Ut floret spectabilis palma.

†. Amavit.

Lectio V. — Compto autem beatus Martinus quod vir sancte devocionis esset et divina annunciacione ad se veniret, multum eum dilexit et cum summa reverancia custodivit.

ñ. Apparuit 1.

Lectio VI. — Erat autem dies tercius ante ordinacionem. Et ecce in die ordinacionis facto officio sicut mox (mos) est ordinavit eum sacer-

1. Voir 5^e ñ. de Matines.

2. Voir 6^e ñ. de Matines.

3. Voir 7^e ñ. de Matines.

4. *Lectio septima.* Ibi que in honorem principis apostolorum oratorium construxit, in quo per orationes beati Florentii multæ virtutes patratæ sunt. Devote etenim tutaque intentione mentem ad Deum levans, vitam in vigiliis cum psalmodiarumque missarumque ducebat orationibus.

«*Lectio octava.* — Semel per annum orandi gratia, Turones ire consueverat. Quo cum pergeret, venit ad locum qui dicebatur Murus, nunc Salmurus, super fluvium Ligeris, ubi populus obviam ei rogabat eum dicens : Vir sancte, serpens magnus adest, et pecora devorans, ab ipso nos liberes obtestamur. Quibus vir Dei : Et nunc quidem ad pastorem nostrorum Martinum pergo, cui hæc quæ à me poscitis primitus indicabo, ad vos relaturus quid inde

dotem. In quo ordine degens, Dominum tota mente et assiduis precibus exorabat ut et sicut per angelum suum revelaverat locum ubi habitaret ostenderet.

ñ. Amplexus 2.

LECTIO VII. — Quadam ergo nocte, antequam ad matutinum officium surgeret, demonstravit ei Dominus locum habitacionis sue.

ñ. Ostendit 3.

LECTIO VIII. — Est quidem locus prope alveum Ligeris, scilicet quasi medio miliario et in eo spelunca ubi multi ierant serpentes magni et minores, est que nomen ipsius Glonna. Cognito itaque habitacionis sue loco revelacione divina, pergit secus ripam Ligeris donec ad eundem venit 4.

jusserit. Iter autem agens, venit ad fluvium Vigennam, ad locum qui dicitur Candata, ubi mulieri cæcæ visum reddidit eique unicum filium jam triduo in aquis submersum vivum et sanum reddidit. Turonis perveniens, beato Martino narravit quid sibi in via contigisset. Tunc beatus Martinus ait : Frater, revertens ad locum habitacionis tuæ, præcipe serpenti in nomine Dei ut inde abscedat et amplius nulli christiano nocendi habeat potestatem ; quod et fecit. Tandem vir meritis plenus per longum tempus Deo deserviens in cellulâ suâ Glommensi, felicem vitam feliciori consummatione consumans, felicissimus migravit ad Christum anno vitæ suæ centesimo vigesimo tertio, decimo calendis octobris. » (D. Huynes.)

R. *Femineos*¹.

Ad cantica ant.

Regredienti morè solito

Ut cum gauderet patri Martino

Adest precatum caterva

Quam liberat a clade maligna.

Evangelium. Nemo lucernam,
etc., ut in die.

Ad vesperas, ant. Amator². Ps.
Dixit Dominus.

Ant. Celestis³. Ps. Beatus vir.

Ant. Meritorum⁴. Ps. Laudate.

Ant. Spei⁵. Ps. Credidi.

4. Messe de la translation.

Missa in die translationis Florentij confessoris non pontif.

Introitus. Os Justi, *ut in Communi conf. non pontif. cum duplici alleluja in fine.*

Oratio. Deus, *cujus nutu, etc., ut in officio diei*⁶.

Epistola. Lectio libri Sapientiae. Beatus vir, *ut in comm.*

Post epistolam. Alleluja. Alleluja.

† Florenti, flos egregie,
Sicut sol in meridie,
Fulgens merito duplici
In aula regis caelici.

Impetra nobis veniam

Ut habeamus patriam

In quâ sanctorum animæ

Miro vivunt lætamine.

Allel. Florenti, par martyribus,
Devotione floridus,
Regnas cum confessoribus
Conditione liberâ :
Pertrahe nos ad æthera.
Alleluja.

« *Lectio octava.* — Deinde beatus confessor Florentius ad locum Glonne super fluvium Ligeris situm, divinitus sibi designatum, perveniens drachonem sevissimum ibi la-

Evangelium. Sint lumbi vestri præcincti.

Dicitur Credo.

Offertorium. Veritas.

Secreta. Suscipe, sancte Pater, sacrificium quod instituit nobis offerendum Dominus noster Jesus Christus Filius tuus, propitius Ecclesiae tuæ gloriosi confessoris tui Florentij meritis et intercessione, quatenus per id Iohannis peccatis conjugatur⁷ coelestium angelorum chorus per Dominum nostrum. Amen.

Communio. Beatus servus, *ut in comm.*

Post communio. Obtineat nobis, quæsumus, Domine, gratiam tuam beatissimus confessor tuus Florentius, in cuius susceptionis festivitate sacrificium salutare majestati tuæ obtulimus, ut maneat in nobis sicut est pollicitus, cujus jussu carnem ejus et sanguinem sumpsimus. Per Dominum nostrum⁷.

tentem peremit. Aliisque virtutibus et miraculis clarus refulgens, anno vitesue centesimo et vicesimo tertio migravit ad Christum. » (*Br. de S. Aub.*)

1. Voir 8^e r. de Matines.

2. Voir 1^{re} ant. du 1^{er} noct. de l'octave.

3. Voir 2^e ant. du même nocturne.

4. Voir 3^e ant. du même nocturne.

5. Voir 4^e ant. du même nocturne.

6. Oraison des vêpres.

7. Deletis peccatis conjugamur ?

8. D. Huynes.

5. Messe du trépas.

Dicitur eadem missa in die transitus, his exceptis.

Oratio. Deus, qui beatum Florentium, ut in officio¹.

Graduale post epistolam. Justus ut palma, etc., ut in communi conf. non pontif.

Alleluya. Alleluya. Florenti par martiribus, etc. Ut supra².

Secreta. Benedictio tua, quæsumus, Domine, beati Florentij confessoris tui intercessionem super has hostias descendat; quæ et salutem nobis

clementer operetur et beatæ immortalitatis dona conciliet. Per Dominum.

Postcommunio. Beati Florentij confessoris tui, Domine, precibus confidentes, quæsumus clementiam tuam, ut per ea quæ sumpsimus æterna remedia capiamus. Per Dominum.

*Prosa dicenda ad libitum sacerdotis*³.

Protege nunc tuo...⁴

6. Suffrage de S. Florent.

Pro commemoratione sancti Florentij in fine laudum et vesperarum.

Opem nobis, Florenti, porrige :

Regæ stantes, jacentes erige

Et in pacis nos viam dirige;

Ferra presses certe exoneras;

Vincla solvis et serras reseras,

Pavans bella tyrannibus imperas,

Sedas fluctus et fluminis imperas;

Tibi cedunt et parent amona,

Pestes, morbi, mors et dæmonia,

Ignis, aer, tellus et maria.

ÿ. Justus germinabit.

Oratio. Beati confessoris et sacerdotis tui Florentii, Domine, precibus adjuvemur, ut quod nostra à te fragilitas obtinere non potest, ejus nobis intercessionem donetur. Per Dominum⁵...

De Sancto Florentio. Ant. Beatus Florentius ortus⁶...

Orem. Deus, qui beatum Florentium⁷...

7. Litanies.

Le Bréviaire manuscrit de l'abbaye Bénédictine de S.-Florent-lès-Saumur place l'invocation de S. Florent, S. Florenti, avant celle de S. Martin, évêque de Tours, en tête des confesseurs.

1. Voir oraison des Matines.

2. Voir messe de la translation.

3. Voir prose des Matines.

4. D. Huynes.

5. D. Huynes.

6. Voir 1^{re} ant. du 1^{er} nocturne.

7. Voir oraison de Sexte. (Ms de S. Aubin.)

VIII. — COMMENTAIRE ¹

La solennité qui rehaussa la cérémonie de translation d'une partie notable du corps de saint Florent dans l'église paroissiale de Saint-Florent-le-Vieil, au diocèse d'Angers, le 2 mai 1858, restera longtemps gravée dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur d'en être les témoins. Toutefois, afin de ranimer davantage la ferveur des nombreux pèlerins qui sont déjà venus ou viendront à chaque anniversaire prier le saint confesseur dans son premier sanctuaire, M. Courant, curé de Saint-Florent-le-Vieil, a cru qu'une fête commémorative, avec office propre, serait le moyen le plus durable et le plus saisissant pour entretenir dans la population le souvenir de ce fait glorieux. *Habebitis Domino in generationibus vestris hanc diem in monumentum et celebrabitis eam solemnem cultu sempiterno.* (*Exod.*, XII, 14.)

Rome elle-même conviait à ce retour aux anciens usages, lorsqu'elle félicitait le Révérendissime Évêque d'Angers de sa sollicitude à restituer au calendrier du diocèse les noms des saints qui y avaient occupé depuis de longs siècles une place d'honneur, justifiée par un culte solennel : « De romana liturgia in suam diocesim revocanda apprime sollicitus, Reverendissimus Dominus Guilielmus Laurentius Ludovicus Angebault, episcopus Andegavensis, clero populoque sibi commissis acceptissimum fore perspexit si in kalendario diocesano pristinam honorificam sedem pergerent retinere nomina illorum cœlitum quos fideles diocesis ipsius a vetusta ætate tanquam suos cives et singulares patronos solemniter cultu celebrare consueverunt. Piis ejusmodi votis permotus, idem Reverendissimus Episcopus, assentiente suæ cathedralis capitulo, nedum kalendarium perpetuum ad usum diocesis suæ ita conficere studuit ut certam fixamque sedem prædicti cœlites in eodem haberent, sed omnem præterea curam diligentiamque adhibuit, ut recitanda quotannis à clero Andegavensi in eorumdem honorem officia et missas e probatis fontibus desumeret apteque concinnaret². »

1. *Commentaire sur l'office monastique de S. Florent*, Angers, Cosnier, 1849. in 8° de 32 pages; extr. de la *Revue de l'Anjou*, tom. V et VI, tir. à part à 25 ex.

2. *Officia propria diocesis Andegavensis*. Décret d'approbation.

Nous devons aux pieux désirs de M. le curé de Saint-Florent et à cette déclaration si explicite de la Sacrée Congrégation des Rites, la réunion des documents liturgiques publiés il y a quelques mois sous ce titre : *Office monastique de Saint Florent, prêtre et confesseur, restitué d'après les manuscrits* (Angers, in-12), parce qu'ils établissent d'une manière rigoureuse l'existence, interrompue par la seule Révolution française, d'un office propre affecté à la célébration des translations antérieures. Nous tenions à montrer comment l'office nouveau, sur lequel le Saint-Siège est appelé à se prononcer¹, découle de ces sources, que la science et la piété ont éprouvées, « probatis fontibus ».

Saint Bernard, de sa voix austère, nous recommandait instamment de ne rien innover, de bannir toute frivolité, de rechercher exclusivement l'ancien et l'authentique : « In solemnitate celebri non novella audiri decet vel levia, sed certe authentica et antiqua². » Et avec cette conviction qui ébranle et intimide, il ajoutait : Sommes-nous plus savants ou plus dévots que nos pères ? « Numquid patribus doctiores aut devotiores sumus³ ? »

Tel était aussi le sentiment du célèbre Alcuin, qui écrivait avec fermeté au temps de Charlemagne ces belles paroles, non moins précieuses pour nous que celles du docte abbé de Citeaux : « In ecclesiasticis officiis inauditas prisceis temporibus traditiones nolite diligere. Per apostolicæ doctrinæ publicam pergite stratam ; nec per diverticula cujuslibet novitatis in dexteram vel sinistram a via regia declinate. » (Patrol. Migne, t. C, p. 288.)

L'office écrit, chanté, célébré, il y a huit cents ans, retentira encore, grâce à Dieu, le même sous les mêmes voûtes, dans la même enceinte de l'abbatiale, et les fidèles seront aussi joyeux de fêter leur patron avec les mêmes paroles, la même harmonie, la même pompe qu'établirent et continuèrent leurs ancêtres, qu'ils l'étaient au jour de sa translation, de pouvoir l'approcher, vénérer et prier.

Le texte n'est donc pas nouveau. L'arrangement de l'office ne sera cependant pas complètement conforme à l'ancien. Il fallait

1. *Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris, Andegavi*, in 8°.

2. *Opera*, t. I, *Epist.* cccxii.

3. *Opera*, t. I, *Ep.* clxxiv.

condenser pour l'usage séculier ce que la forme monastique avait amplifié. Mais là ce n'était qu'une appropriation et non une innovation. Nous y étions autorisé par l'exemple du passé et l'autorité de l'historien de l'abbaye de Saint-Florent, dom Huynes, qui mentionnait en ces termes la confraternité établie au XIII^e siècle entre le chapitre de Saint-Brieuc et l'abbaye de Saint-Florent, avec la conséquence de cette union spirituelle qui fut de réduire à neuf les douze leçons du bréviaire bénédictin.

L'an de grace mil deux cent dix-sept, Sylvestre, évêque de Saint-Brieux, et son chapitre, nous montrent en quelle estime ils avoient cette abbaye, car y donnant la chapelle ou esglise de Nostre-Dame de *Bralio* et la troisième partie de l'esglise de Saint-Pierre de *Mavojo*, tant ès choses acquises que celles que les moynes pourroient acquérir, ils contractèrent une estroite amitié et société par ensemble, les chanoines s'obligeants de célébrer la fête de saint Florent en leur esglise de Saint-Brieux, avec office de neuf leçons¹.

Je serai trop honoré, trop bien récompensé du labeur de mes patientes recherches, si j'apprends que l'anniversaire du 2 mai, fêté suivant le rite autorisé par la sainte Eglise romaine, attire aux pieds du saint protecteur de la contrée, une foule de plus en plus reconnaissante et recueillie.

Plus solito coeunt ad gaudia : dic, amice, quid sit ?
Festus apostolici nobis redit hic dies triumphus².

Comme au temps de Prudence, si le voyageur s'arrête pour interroger sur la cause de ce concours inusité, on lui répondra avec joie que les habitants du Mont-Glonne ont quitté leurs travaux pour fêter le retour du jour béni qui ramena parmi eux, après bien des vicissitudes, les restes vénérés de leur apôtre.

1. Le plan à adopter dans ce commentaire m'était offert par dom Huynes et le Bréviaire manuscrit de l'abbaye royale de Saint-Florent. Je l'ai accepté, comme je l'ai trouvé, logique, vrai, suivi et complet. Or, ce plan, riche d'idées, varié en aperçus, est tout entier dans la double rubrique qui ouvre l'office et dont mes paroles ne

1. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Florent près Saumur, ordre de saint Benoît* (1647), Ms. de la Bibliothèque de la ville d'Angers, f^o 218, verso. — Consulté sur cet office propre, le chapitre de Saint-Brieuc m'a répondu, par une lettre de son doyen, à la date du 22 décembre 1858, que la *tradition locale* était muette à cet endroit, et que, de temps immémorial, le culte de saint Florent avait cessé à la cathédrale.

2. Prudentius, *Peristephanon*, Hymn. XII.

seront que l'interprétation et le développement : *Officium Sancti Florentii, ex breviaris, antiphonariis, lectionariis et aliis antiquis manu-scriptis ejusdem abbatiæ desumptum et ad formam monasterii redactum. Die secunda maii, translatio sancti Florentii, confessoris non pontificis, officium primæ classis, primi ordinis, sine octavâ, alias festum annuale : est de præcepto per totum territorium Sancti Florentii veteris, non vero transitus, licet cum octava.*

Le mot office ¹, *officium*, dans son acception propre et rigoureuse, signifie devoir. Cicéron a écrit un traité des devoirs, *De officiis*, estimable autrefois à une époque où les idées vraies et saines manquaient presque partout, mais que l'évêque de Séville, saint Isidore, s'est chargé de faire oublier, en puisant aux sources vives de la foi chrétienne l'inspiration féconde de son admirable traité des devoirs ecclésiastiques, *De divinis seu ecclesiasticis officiis*².

Dans un sens plus restreint, le terme d'*office* s'entend du devoir qui incombe au prêtre, en raison de sa dignité et des obligations qui en sont inséparables. Chez les païens, l'office consistait dans l'oblation aux dieux des choses sacrées : « *Officia dicuntur etiam sacra quæ à paganis sacerdotibus agebantur* ³. » Pour le prêtre catholique, l'office est l'ensemble des prières liturgiques qu'en conscience il est tenu d'offrir chaque jour à Dieu⁴. Nommé, dès les premiers temps, cours, *cursus*⁵, l'office est, en effet, le développement d'une série d'heures grandes et petites, qui, sept fois le jour, louent le Seigneur, à la manière du prophète David : *Septies in die laudem dixi tibi.* (*Psalm. cxviii, 164.*)

Ces heures prennent leur dénomination des différentes parties de la journée auxquelles elles correspondent⁶. *Ténèbres* ou *Matines* se

1. « Interpretetur primo vocabulum. » (S. Hieronym., *Epist. ad Nepotian.*)

2. D. P. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 155.

3. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° *Officium*.

4. Fornici, *Institution. liturgicæ*, pars II, c. 2.

5. Gregor. Turonen., *De Gloria martyrum*, lib. I. — S. Fortunat., in *Vita S. Germani Parisien.*

6. J'insiste à dessein sur la division rationnelle et symbolique des heures canonicales, car une *Revue* fort accréditée en parlait récemment d'une manière qui est loin d'être exacte. Le lecteur en jugera par la citation suivante : « Ils (les convers de l'ordre de Cîteaux) étaient dispensés de presque tout l'office du jour, qui comprenait matines (appelé aujourd'hui laudes), prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. » Si tel était l'*office du jour*, nous aurions été curieux d'apprendre quel était, aux XII^e et XIII^e siècles, époque en question, l'*office de la nuit*. Voir *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 268.

chantent dans le recueillement de la nuit; *Laudes* commence à l'aube naissante. alors que toute créature reprend sa voix pour chanter une hymne à son créateur¹; les premiers feux du jour éclairent *Prime* : *Tierce*, *Sexte* et *None* viennent à la troisième, à la sixième et à la neuvième heures, séparées par le nombre trinaire qui joue un si grand rôle dans toute l'économie liturgique : le soir amène *Vêpres* et *Complies*, la dernière prière du soir, complément de toute une journée sanctifiée par la louange². Ajoutez entre *Tierce* et *Sexte* la *Messe*, pendant laquelle Jésus-Christ descend sur l'autel, et vous aurez l'office divin dans toute son intégrité, tel qu'au XIII^e siècle il était désigné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin : *Cantor canonicorum incipiet officium*³.

Romain ou monastique, l'office varie suivant qu'il s'adresse au clergé séculier ou au clergé régulier. Déterminé dans le principe par saint Benoît, l'office monastique contient des prières plus longues, car le moine se retire du monde pour prier et se sanctifier plus à l'aise. Le séculier, au contraire, qu'un ministère actif occupe, a besoin de plus de latitude : son office aussi est abrégé, et cette abréviation a fait donner au livre qui le renferme le nom significatif de bréviaire, *breviarium*⁴.

Sous chacune de ces deux formes, l'office est le même pour tous ceux qui combattent dans l'une ou l'autre milice. Toutefois, dans sa sagesse paternelle, Rome autorise, en raison de dévotions particulières et pour des motifs graves, ce qu'on appelle un office *propre*, c'est-à-dire un office limité à de certains lieux ou à de certaines personnes. Je dis plus, Rome seule a ce pouvoir, car toute dérogation à une règle générale, constante, doit émaner de l'autorité souveraine,

1. *Psal.* cXLVIII.

2. S. Isidori, *De divinis seu ecclesiast. officiis*, lib. I, c. XIV, XX, XXI, XXXIII.

3. *Cartulaire de Saint-Aubin*, 1180.

4. L'abbé Cousseau, *Sur l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers et sur les monuments qui nous en restent*, p. 28. — M^{er} de Conny, *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'église de Lyon*, p. 98.

« Au XIII^e siècle, les Franciscains, occupés à leurs lointaines missions, mirent en vogue la liturgie abrégée de la chapelle du Pape, *breviarium*, et retranchèrent un grand nombre d'anciens rites usités jusque-là. Il en resta cependant quelques lambeaux, surtout dans les monastères, qui, tout en embrassant les prières grégoriennes, avaient néanmoins conservé, non seulement la forme et l'ordre des prières tracées par saint Benoît, mais encore des usages et des formules empruntés soit au rite gallican, ou ambrosien, soit au rite romain-grégorien pur. » (*Note du R. P. D. Chamard.*)

l'autorité intermédiaire n'étant pas déléguée et n'ayant pas de pouvoir à cet effet. Au moyen âge, il est vrai, l'évêque du diocèse ou l'abbé du monastère composaient ou autorisaient des offices propres¹. Mais, depuis que l'autorité s'est fortifiée et agrandie par le retour heureux à l'unité, une seule règle subsiste, et la voici formulée nettement dans deux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, à la date du 10 mai 1594 et du 23 septembre 1649 : « *Officia particularia mature examinanda et a S. C. adprobanda, priusquam recitari possint* ². » — « *Officia non recitanda, nisi sint adprobata a Sede apostolica* ³. »

Ces concessions, nombreuses et fréquentes dans l'histoire liturgique, ont principalement pour but d'exciter les fidèles à une tendre dévotion, à un culte spécial envers les saints qui ont évangélisé le pays, développé la foi, laissé en garde aux populations fidèles leurs corps entiers ou une partie de leurs ossements, et cela, par tout ce que l'Eglise a de plus solennel dans ses rites et ses cérémonies. Elle apprend à prier par ses oraisons, à aimer par ses légendes, et par-dessus tout à honorer dignement comme elle sait honorer ses saints.

Ces préliminaires posés, je passe à l'examen détaillé de l'office propre de saint Florent, rédigé suivant l'usage monastique, *Officium sancti Florentii ad formam monasterii redactum*. Or cette forme monastique perce partout, à Vêpres et à Laudes, dans les quatre psaumes et le répons⁴ qui suit le capitule, à Matines, ou pour parler comme les manuscrits, aux *Veilles*, dans les deux nocturnes, chacun des six psaumes et six antiennes ; l'antienne unique *ad cantica* qui termine les trois cantiques de l'Ancien Testament, au troisième nocturne⁵ ; les douze leçons extraites de la légende et les douze ré-

1. D. Guéranger, *Instil. liturg.*, t. I, pp. 300-304.

2. Gardellini, *Decreta authentica Congregationis Sacrorum Rituum*, édit. de 1858, t. I, p. 22 ; t. IV, p. 346.

3. *Ibid.*, t. I, p. 280 ; t. IV, p. 346.

4. Ce répons bref du rite bénédictin persévéra et s'allongea dans la liturgie du diocèse d'Angers, même quand celle-ci fut réduite *ad Romani formam* ou refondue avec le parisien. « Cet usage, dit D. Chamard, qui nous vient de saint Benoît, avait été adopté par nos églises de France, même après l'introduction du romain, comme on le voit par les anciens sacramentaires et bréviaires gallo-romains. Du reste, on le retrouve dans le rite ambrosien et même dans le mozarabe. Peut-être saint Benoît l'avait-il emprunté à saint Ambroise ou bien Milan aux moines ? »

5. « *Dicantur tria cantica de prophetis quæ instituerit abbas... Dicto etiam versu et benedicente abbate, legantur aliæ quatuor lectiones de Novo Testa-*

pons qui les accompagnent, enfin dans le chant de l'Évangile du jour avec son verset sacerdotal et son oraison propre qui précède Laudes.

Telle fut sans doute la forme primitive, légèrement altérée en plein moyen âge, par l'usage séculier de la lecture légendaire aux trois nocturnes et d'une prose, glissée entre le dernier répons de Matines et le *Te Deum*. Cet usage d'une prose, général au xv^e siècle, se constate dans le *Breviarium completum ad usum celebris Ecclesie Andegavensis* (Rouen, 1504), que possède la Bibliothèque de la ville de Tours et le *Breviarium ad usum monasterii Sancti Albini*, imprimé en 1532.

Au xvii^e siècle, peut-être même cent ans plus tôt, après la réforme de saint Pie V, quelques modifications furent introduites dans la distribution des leçons, ainsi réparties : lecture du livre de l'Écclésiastique au premier nocturne ; leçons propres au second et commentaire de l'Évangile au troisième¹. Sur quoi dom Chamard, de l'abbaye de Solesmes, qui a bien voulu m'aider de ses conseils dans l'étude de l'office de saint Florent, observe fort justement : « Autrefois les leçons du troisième nocturne n'étaient tirées que du Nouveau Testament. Mais de bonne heure, on substitua les homélies à l'Écriture, dont souvent on avait déjà lu des passages au premier nocturne, et le commentaire s'ajouta aux paroles de l'Évangile que venait de lire le prieur ou l'abbé. « Codices vero legantur in vigi-
« liis, tam veteris quam Novi Testamenti, divinæ auctoritatis; sed
« et expositiones earum quæ à nominatissimis doctoribus et catholicis
« orthodoxis patribus factæ sunt » (*Reg. S. Bened.*). Toutefois, dans plusieurs églises séculières, au lieu d'homélies à certaines fêtes, on continuait la légende du saint. » (Lettre du 2 décembre 1858.)

J'accumulerai ici les passages de l'office qui demandent quelques explications spéciales.

Le manuscrit de Saint-Florent porte cette rubrique : *Ad vesperas antiphona*. L'antienne unique à Vêpres ne se rencontre ni dans la règle de saint Benoît, qui marque un pluriel, *cum antiphonis*², ni

mento, ordine quo supra. Post quartum r... hymnus *Te Deum laudamus*; quo perdicto, legat abbas lectionem de Evangelio. » (*Regul. S. Benedict.*, cap. ix et xi.)

1. Fornici, *Institut. liturgic.*, pars II, c. xxvi.

2. « Vespertina autem synaxis quatuor psalmis cum antiphonis terminetur.. »

dans les anciens antiphonaires bénédictins. Cet usage ne paraît même qu'assez tard chez les cisterciens et les dominicains.

Quoique simple prêtre et par conséquent confesseur, saint Florent jouit, dans sa liturgie, du privilège des psaumes réservés aux apôtres, sans doute, comme il fut fait pour saint Martial, qui évangélisa le premier l'Aquitaine, afin d'insinuer qu'il fut l'apôtre des Mauges auxquelles il apporta la foi.

L'Évangile *Nemo lucernam*¹, qui termine Matines, est moins commun dans les anciens évangélistes que l'Évangile correspondant de saint Mathieu², qui sert encore pour les docteurs. Néanmoins on le retrouve, sous ce titre *in natali unius confessoris*, dans un évangéliste du XI^e siècle, publié au tome IV des œuvres liturgiques du B. Tomasi, et dans un autre manuscrit moins ancien, aux fêtes de saint Saba et de saint Eutychius. Il commence à ce verset : *Nemo lucernam accendit et finit avec cet autre : Lucerna fulgoris illuminabit te.*

Reste à noter une particularité qui consiste à placer neuf oraisons à Sexte et à None. Je laisse volontiers de nouveau la parole à dom Chamard, à qui une étude approfondie des rites monastiques permet de donner son opinion, là où je n'ai qu'à me taire :

Sexte et none, dans la liturgie et chez les anciens, avaient une importance symbolique réelle en mémoire de la prière de Jésus-Christ sur la croix. Aussi les bréviaires marquent une oraison propre pour ces deux heures.

Quant aux neuf oraisons du manuscrit bénédictin, elles s'expliquent ainsi : 1^o Il suffit d'avoir feuilleté les anciens antiphonaires pour ne pas s'étonner de ce groupement, qui a subsisté autant que les manuscrits. Ainsi voir *Liturgia Alemannica*, t. II, p. 238, 239, où il y a quinze oraisons et seize bénédictions; *ibidem*, p. 242, dix-sept pour vêpres, sans compter celles réservées à Prime, Tierce, Sexte et None. Les récitait-on pour cela toutes ? Non, mais seulement quelques-unes. — 2^o Dom Martène, dans son Commentaire sur le chapitre XVII de la règle de saint Benoît, observe que ce saint, en parlant de la fin de l'office, dit *missæ fiant* au pluriel, ce qu'il entend des collectes : *non una*, dit-il avec D. Menard, *sed*

post quos psalmos Apostoli lectio (capitulo) recitanda est, inde responsorium ambrosianum (hymne), versus, canticum de Evangelio (Magnificat), Litanía (Kyrie eleyson) et Oratio dominica et fiant missæ (orationes, preces, suivant l'interprétation de D. Martène). »

1. S. Luc., XI, 33-36. — Dans l'ancienne division des chapitres, cet évangile figurait au chapitre CXXXIII.

2. S. Matth., V, 15.

plures dicendæ. Et il appuie son sentiment sur le chapitre LVII de la règle de saint Benoît, qui suppose évidemment plusieurs oraisons, puisqu'elle en mentionne une dernière : *Semper ad orationem ultimam operis Dei commemoratio omnium absentium fiat.* — 3^o Raoul de Tongres, mort en 1403, dit des Allemands : *Plures habent alium modum capitulandi. Nam ipsorum Ecclesie in officiendo habent sex propria capitula et orationes, scilicet ad utrasque vespervas, laudes, tertiam, sextam, nonam.*

Pour moi, je suis persuadé que ces neuf oraisons étaient des collectes anciennes conservées, à cause de leur antiquité, dans le manuscrit, et qu'il était libre à chacun de prendre pendant les jours de l'octave, à Sexte et à None, deux de ces oraisons à volonté, ou *per ordinem* comme les antiques. (Lettre du 3 juin 1859.)

Il y a certainement de l'érudition dans cette réponse, qui explique un fait à l'aide d'analogies et d'hypothèses ; mais j'avoue ingénument que je n'y vois pas la solution radicale de cette difficulté liturgique : pourquoi Sexte et None ont-elles seules, parmi les autres Heures, le privilège ou la singularité de neuf oraisons différentes, groupées, sans la moindre rubrique qui en indique l'usage ?

L'office de saint Florent était obligatoire sur toute l'étendue du territoire occupé, à titre d'ordinaire, d'exempt ¹ — *nullius diocesis* — et de seigneur temporel, par l'abbé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, *per totum territorium Sancti Florentii Veteris.* Nous en avons la preuve dans la rubrique même placée en tête de l'office et dans cette note de dom Huynes : (Folio 43).

La juridiction épiscopale de tout le territoire appartenant au monastère (de Saint-Florent-le-Vieil) provient premièrement de la libéralité des évêques de Poitiers ² et de Nantes et de l'empereur Charles-le-Chauve. A quoy l'évêque d'Angers et plusieurs autres souscrivirent au bréviaire selon l'usage de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, imprimé l'an mil cinq cens quatre vingt sept, à Angers, par le soin et diligence des religieux de la dite abbaye.

Or le territoire de Saint-Florent-le-Vieil, au témoignage de dom Huynes, comprenait : Le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, l'église du Marillais, le prieuré de Saint-Macaire, la prévôté de Saint-

1. Pour être exempt de la juridiction ordinaire et former un territoire séparé, il fallait ne dépendre en rien de la juridiction diocésaine, et avoir en outre un clergé et un peuple à soi appartenants, suivant la doctrine de tous les canonistes, doctrine embrassée par Benoît XIV, *De synodo diocessand*, lib. XIII, cap. IX. (*Analecta juris pontificii*, 1839, col. 1617.)

2. Le Mont-Glonne et les Mauges faisaient anciennement partie de l'Aquitaine et du Poitou.

Laurent-du-Mothay, *præpositura Sancti Laurentii de Motheio*; la cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Pierre¹ en Saint-Florent, *Sancti Petri de Sancto Florentio*, avec son annexe de la Madeleine de la Boutouchère, de *Bole Tuscheria*; Notre-Dame du Mesnil, de *Menilio*; Saint-Gille de Boz, de *Bozno*, avec son annexe de Saint-Germain; Saint-Symphorien de la Boissière, de *Bulceria*²; Saint-Christophe de la chapelle Saint-Florent, de *capella Sancti Florentii*; Saint-Pierre de Bouzillé, de *Bouzilleio*³; Saint-Macaire, *Sancti Macharii*; Saint-Laurent du Mothay et le prieuré, depuis cure, de Saint-Jacques de Beausse, *Sancti Jacobi de Belleia*⁴.

Saint-Florent-le-Vieil possédait autrefois deux églises : l'une abbatiale, plus tard simplement conventuelle, consacrée sous le vocable du Sauveur; l'autre paroissiale, ayant pour titulaire l'apôtre saint Pierre, en souvenir du lieu et du nom choisis par l'apôtre du Mont-Glonne pour son premier oratoire : « Ibi in honorem principis apostolorum oratorium construxit, in quo per orationes beati Florentii multæ virtutes patratæ sunt. » (Légende de son office.)

Saint Florent n'était donc titulaire d'aucune des deux églises, mais patron de tout le territoire. Aussi partout où s'étendaient les possessions bénédictines, la fête principale du saint confesseur était chômée, avec abstention d'œuvres serviles, de *præcepto*.

Saint Florent recevait, chaque année, les honneurs d'une double solennité. Au 2 mai, était fixé l'anniversaire de la translation de son corps, inscrit à la marge du Martyrologe romain⁵ (édit. de 1675) en ces termes : *Sexto nonas maii. Translatio corporis sancti Florentii, presbyteri et confessoris*.

Si le 2 mai commença à être un jour mémorable l'an 950 ou 973, suivant la *Gallia christiana*, lorsqu'Absalon, fier du trésor qu'il

1. C'est à tort et contrairement au droit que l'église paroissiale, maintenant affectée au service d'une congrégation, a changé son vocable primitif, historique et traditionnel, pour celui, très nouveau et non motivé, du *Sacré-Cœur*.

2. *Buxeria*.

3. *Bouzilliacum*. (P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II.)

4. Voir aussi pages 31 et suivantes du rarissime appendice des *Statuts du diocèse d'Angers*. M. le curé de Saint-Florent-le-Vieil en a un exemplaire.

5. L'exemplaire peut-être unique de ce Martyrologe, accommodé aux usages de l'abbaye bénédictine, appartenait à l'abbé Briffault, de Saumur, riche en objets curieux, mais trop cachés pour ceux auxquels ils pouvaient être utiles

avait reconquis sur les moines de Tournus, remit son précieux dépôt sur l'autel du nouveau monastère édifié à Saumur¹, il ne le fut pas moins l'an 1030, alors que, sortant de l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes, où la prudence des moines le tenait caché depuis cinq ans, le corps de saint Florent entra triomphalement sous les voûtes de la nouvelle église bâtie en son honneur sur les bords du Thouet, près Saumur².

Nous surtout, qui avons eu le bonheur de voir acclamée par la joie de la population la translation opérée le 2 mai 1858, nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer à cette date une providentielle coïncidence, et de demander que ce jour, fait par le Seigneur, soit désormais choisi entre tous pour fêter le retour des reliques trop longtemps exilées du patron du territoire.

La fête de la translation se célébrait sous le rite double *de première classe, de premier ordre*; c'était le jour de fête par excellence, *hæc est festa dies, festarum festa dierum*³, et comme cette solennité, sans octave, ne reparaisait qu'une fois l'an, au jour anniversaire, elle fut nommée fête annuelle, *alias festum annuale*. Rome, pour élever le degré liturgique de ses fêtes, avait doublé⁴ les antiennes de ses psaumes, et, pour mettre encore une hiérarchie dans les fêtes doubles, avait imaginé *la première classe*, « *prima classis*, » pour les plus solennelles. La France, dans son enthousiasme habituel, renchérit sur Rome, et créa un *premier ordre*, « *primi ordinis*, » à la première classe : ce fut l'*annuel*. « *Annuale*; Galli *Annuel* dicunt: — Quodlibet solemne festum quotannis recurrens. Hac voce utuntur in ordinibus celebrandi divini officii, Parisiensi scilicet et S. Cappellæ⁵. »

1. « *Castro Salmuro, susceptio corporis Sancti Patris Florentii, presbyteri et confessoris.* » (Mabillon, *Annal.*, t. III, p. 506. — Dom Huynes) — « *Ædificio novi monasterii consummato et thesauro reverendi corporis intus debito cum honore reposito.* » (Bollandist.)

2. L'église ne fut consacrée que le 14 juin 1061, par Eusèbe, évêque d'Angers, qui dédia l'autel *dominical au Sauveur* et le *matutinal à saint Florent* (D. Huynes, f° 75, verso.)

3. Office de la Circoncision, au XIII^e siècle. Voir F. Clément, *les Chants de la Sainte-Chapelle*.

4. « *Dicitur officium duplex, cum tota antiphona dicitur ante psalmum et tota post psalmum.* » (*Glossa in Clementin. de reliquiis et veneratione sanctorum.*) « — Etsi Joannes Frontonus perperam autumet duplex officium indictum fuisse, quia eo in die de duobus sanctis, seu de feria et de sancto recitatur. » (Catalani, *Pontific. roman. comment. illustr.*, t. I, p. 116.)

5. Du Cange. *Glossar.*, v° *Annuale*. — Le mot *annuel* se trouve, dès 1167,

Si l'*annuel* était, dans le monastère bénédictin, la plus haute expression de la solennité, il sera intéressant de rechercher quelles fêtes jouissaient de ce privilège et quelles particularités le caractérisaient. Le Bréviaire gothique imprimé à Angers, l'an 1532, à l'usage de l'abbaye de Saint-Aubin, répond pleinement à nos désirs. Cinq fêtes seulement étaient comptées parmi les *annuelles* : et d'abord celle du patron, surtout chez des moines fiers de posséder son corps, — puis Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et la Nativité de Notre-Seigneur ¹. Cet ordre hiérarchique, utilement combiné, sent peut-être son époque de décadence liturgique, mais il n'y a pas lieu d'en discuter la convenance, car les rubricistes romains ont fait de même depuis pour graduer les nombreuses fêtes de première classe.

Ces cinq solennités reçoivent un éclat particulier de l'augmentation du luminaire, du son répété de toutes les cloches, de l'apparat inusité de l'église et des moines. La fête s'annonce la veille par un messe plus solennelle, l'église revêt ses tentures les plus précieuses ² ;

dans l'inscription commémorative de la dédicace de l'église de Cheffes (Maine-et-Loire) : *Sciendum verò est quod in omnibus annalibus festis debet ipse prior missam cantare et servitium facere honorifice.*

1. « De festis annualibus. Rubrica prima. Sunt autem festa annualia quorum quinque dicuntur precipua, alia non. Precipua sunt hec: Festum beatissimi Albini Marcialis, patroni nostri, Pascha, Penthecoste, Assumptio B. Marie et Nativitas Domini. Que quidem quinque festa tali modo celebrantur. Major missa vigiliæ eorum cantatur cum sollemnitate, videlicet in ornatu, clacisco (a) et luminari. Et ad preces None non dicitur psalmus *Miserere*, nec ulla fit prostratio deinceps usque post octa (b) ipsorum festorum. Preparatur ecclesia omnibus suis preparatibus. Singule sonant campanæ, singulaque luminaria accenduntur. In I vesp. antiphone sunt proprie super psalmos. Ad *Magnificat* et *Benedictus* antiphone triplicantur. Ad mat. *In vital.* cantatur à quatuor capis indutis. Quartum responsorium, cujuscumque nocturni et ultrarumque vesperarum, laudum, stationum dicitur à quatuor. Reliqua autem à duobus. Duodecimum vero responsorium resumitur à capite. Ad tertiam, processionem et majorem missam induuntur capis et in processionem fit statio in navi. Ad missam dicitur Gloria in excelsis, sequentia et Credo. »

2. Dom Martène et dom Durand nous ont transmis dans le t. V, col. 1106-1131, de leur *Amplissima collectio*, la description détaillée des tentures qui tapissaient aux solennités les murs de l'abbatiale de Saint-Florent, sous les abbés Robert et Mathieu de Loudun. Ce texte est trop curieux pour que je l'omette :

« Ipse enim prefatus pater (Robertus, vers. ann. 985) multitudinem copiosam ornamentuum inauditorum diligens exquisitor adquisivit, videlicet

(a) Il n'est resté dans notre langue du terme *classicum* que l'expression *glas*, qui indique précisément tout l'opposé de ce que le texte du bréviaire de Saint-Aubin lui fait signifier, puisqu'il semble le restreindre au sens de sonnerie joyeuse.

(b) Octavam.

dans sa joie le moine évite les prostrations, cesse à None le chant de pénitence *Miserere*, proclame sa jubilation¹ par le chant du *Gloria*, du *Credo* et de la Séquence, triple les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*², et ne chante que des antiennes propres, qui lui rappellent le but de la fête; enfin, quatre chapiers sont députés pour l'*Invitatoire*, le quatrième répons de chaque nocturne, ceux de Vêpres et de Laudes; le dernier répons est répété depuis le commencement, suivant un usage qui a persévéré en Anjou jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine. Enfin, Tierce achevée, la procession tourne autour des cloîtres de l'abbaye, et s'arrête en station dans la nef devant le *Christ triomphal* du jubé³.

magnorum ex lanâ dossalium, cortinarum, fasterdium, tapetum, bancalium, cæterorumque ornatum variis imaginibus insculptorum. — Nempè duas mirificæ qualitatibus et quantitatis componi fecit aulæas, quas trapezite conductivi pretiosâ setâ elephanteas imagines venuste continentes consuerunt. Binos etiam ex lanâ dossales texi præcepit, quorum unus dum texeretur, memorato abbate in Franciam profecto, cum frater cellerarius mixtum solitum trapezitis vetuisset : En, inquit, in absentia boni domini nostri opus non deseremus, sed ut vos nobis ita et nos vobis opus inversum faciemus. Quod usque hodiè inversum aspicitur. Item, clarissima leonum specie multæ longitudinis et latitudine competenti, sanguineos gestantes campos, alios fecerunt, in quibus margo erat candidus bestie vel aves rubeæ... duo etiam præcipua tapetia à transmarinis partibus à quâdam reginâ sunt directa.

« Fecit etiam hic venerabilis pater (Matthæus de Losduno, vers. ann. 1133) dorsalia duo egregia, quæ præcipuis solemnitatibus extenduntur in choro, in quorum altero XXIV seniores cum citharis et phialis depinguntur, in reliquo Apocalypsis Johannis opere est descripta eleganti. Fecit insuper quosdam miræ pulchritudinis pannos, sagittariis et leonibus et ceteris quibusdam animantibus figuratos, qui in navi ecclesiæ festis solemnibus appenduntur. » (*Historia monast. sancti Florentii Salmuriensis.*)

Au x^e siècle, les tapis de l'abbé Robert sont donc en laine ou en soie et couverts d'éléphants, de lions, *sur champ de gueules*, d'oiseaux rouges ou de bestes blanches. Au xii^e siècle, les tentures de la nef et du chœur s'animent de lions, de sagittaires — comme dans les vitraux de la même époque qui brillent aux fenêtres de la cathédrale d'Angers — de figures diverses d'animaux, ou s'historient des scènes étranges de l'Apocalypse et des vingt-quatre vieillards, qui, quelques années plus tard, seront sculptés, la harpe et la fiole aux mains, aux voussures de la porte occidentale de Notre-Dame-Saint-Maurice. — Le détail intime des tapisseries qui travaillent à rebours parce que le cellerier leur refuse à boire le *mixtum* convenu, est d'une naïveté charmante.

1. Voir sur le *Jubilus* le mémoire cité de M. Cousseau.

2. L'antienne se chantait alors avant et après le psaume, et à la suite du *Gloria Patri*, ce qui s'est observé, dans le diocèse d'Angers, même après tous les bouleversements liturgiques, pour les antiennes O qui annoncent la solennité de Noël. D'anciens Missels, que j'ai étudiés autrefois dans les bibliothèques de Paris, portent en rubrique que l'antienne de l'introït sera triplée.

3. Un processionnal de Saint-Aubin (Bibl. de la Ville, N. 147, xvr siècle) précise le lieu de la station, lorsqu'il dit : *Fiat processio per claustra, in navi stacio ad crucifixum.*

L'Eglise et le monde ont des jugements bien opposés. Pour le monde, naître, c'est faire une entrée quelconque dans la vie; mourir, c'est en sortir et laisser sur la terre, comme trace du passage, un cadavre qui effraie ou qui embarrasse. Pour l'Eglise, au contraire, naître signifie commencer son exil ¹, ou plutôt mourir; mourir, commencer son bonheur ², naître véritablement. Elle nomme jour natal, *natale, natalitia*, le jour du trépas, parce qu'une âme trop belle pour la terre vient de naître au royaume des cieux. Aussi un écrivain moderne, à qui cette locution exquise n'a pas échappé, loue le christianisme, non de l'avoir inventée, mais d'avoir su changer les noms après avoir interverti les idées. « Le christianisme, dit-il, a aimé la mort; il l'a embellie à plaisir, l'a parée tendrement comme une sœur qu'on mène à l'autel. Il a fait mieux, il a changé son nom; il a juré qu'elle était la vie, il a appelé le dernier jour *natalis dies*. » (Michelet, » *Origines du droit français*, p. 72.)

L'Eglise encore nomme bienfaits, *beneficia*, la dépouille mortelle de ses héros, parce qu'elle identifie, dans une hardiesse sublime de langage, les ossements sacrés vivifiés par l'Esprit Saint avec le bonheur qui découle pour les pieux fidèles de la possession elle-même de ces saintes reliques. En Anjou, dès le VII^e siècle, le peuple reconnaissant, usant de la même figure, les qualifiait de *patronages*, et se plaisait à attester, par un terme créé exprès, la protection que lui attirait un culte assidu. *Juratus dixit : Per hunc loco sancto ET DIVINA OMNIUM SANCTORUM PATROCINIA qui hic requiescunt* ³.

Le 22 septembre est le jour natal de saint Florent ⁴. Cette fête annonce moins d'éclat, car elle n'est pas de précepte, quoique du même degré liturgique que celle du 2 mai; mais de plus elle a une

1. « Et Jesum nobis... post hoc exilium ostende. » (*Salve Regina*.)

2. « Temporalis vita æternæ vitæ comparata, mors est potius dicenda quàm vita. Ipse enim quotidianus defectus corruptionis quid est aliud quam quedam prolixitas mortis? Quæ autem lingua dicere, vel quis intellectus capere sufficit illa superne civitatis quanta sint gaudia; angelorum choris interesse, cum beatissimis spiritibus gloriæ conditoris assistere, præsentem Dei vultum cernere, incircumscriptionem lumen videre, nullo mortis metu affici, incorruptionis perpetuæ munere letari? » (S. Gregorii papæ, *Homil. xxxvii in Evang. S. Lucæ*.)

3. G. d'Espinay, *Les Formules angevines*, p. 66.

4. « Deus, qui nos beati Florentii confessoris tui annuâ solemnitate beificas, concede propitius ut ejus *natalitia* colimus, de ejusdem etiam protectione gaudeamus. » (*Orais. de Sexte*.)

octave, qui prolonge pendant les huit jours qui suivent l'office propre à la fête.

La rubrique donne à saint Florent la qualification de confesseur non pontife, *confessoris non pontificis*. Effectivement, c'est celle qui convient le mieux à sa vie, qui ressort le plus évidemment de la lecture attentive de son office et paraît la plus conforme aux formules du Missel romain. Mais il en est une autre que lui confère officiellement le Martyrologe romain, d'accord en cela avec la tradition ¹ : *In pago Pictaviensi, sancti Florentii presbyteri*. L'office monastique se complaît aussi à l'invoquer comme prêtre : *Sanctus sacerdos Dei, sacerdos Christi Florenti, beati confessoris et sacerdotis tui*. L'office va plus loin encore, et s'arrête volontiers à reconnaître un martyr non consommé dans sa résignation au supplice : *martyr, splendentis in martyribus, confessor post martyrium, voto martyr, coronam martyrii*, etc. Une idée semblable est exprimée dans cette antienne de l'office de saint Hilaire, évêque de Poitiers : « O beatum pontificem, qui totis visceribus diligebat Christum regem et non formidabat imperii principatum. O Hylari, dulcedo, medicamentum et medice. O sanctissima anima, quam si gladius persecutoris non abstulit, tamen palmam martirii non amisit ².

Confesseur, martyr, prêtre, saint Florent fut encore *apôtre*, apôtre du Mont-Glonne, d'où il chassa le démon et des Mauges qu'il évangélisa. Aussi, pour rappeler ce double triomphe de la foi, je lui ai mis aux mains, sur la médaille qui se répand par milliers dans le diocèse, l'Évangile et la croix de Jésus-Christ.

Je me suis servi également, pour la restitution de l'ancien office de Saint-Florent, de deux bréviaires de l'abbaye de Saint-Aubin, l'un manuscrit du xv^e siècle, qui appartient à la Bibliothèque de la ville, l'autre imprimé et de 1532, que je dois à l'obligeance de M^{er} Angebault. Tous les deux nomment saint Florent confesseur, *sancti Florencii confessoris*, n'ont qu'une oraison propre *Deus qui bea-*

1. « In pago Pictavensi, sancti Florentii presbyteri et confessoris. » (*Martyrol. Usuard.*) C'est à tort que le bréviaire de Tours, imprimé en 1635, le qualifie abbé, *confessor abbas*. Sa fête y est reculée jusqu'au 23 septembre, à cause de Saint Maurice, autrefois premier titulaire de l'église métropolitaine.

2. Bréviaire ms. de Saint-Florent-lès-Saumur, à la Bibliothèque de la ville de Saumur, xv^e siècle. Voir sur ce ms. mon *Étude liturgique et hagiographique sur un bréviaire manuscrit de la Bibliothèque de Saumur*.

tum et une légende partagée en huit leçons. Dans le bréviaire manuscrit, cette légende, identique à très peu de chose près à celle que nous avons publiée, s'arrête à l'ordination de saint Florent par saint Martin. Plus complète, mais aussi plus sobre de détails, celle du Bréviaire imprimé va jusqu'à la mort de l'apôtre des Mauges.

2. L'érudit historien de l'abbaye de Saint-Florent nous a légué une copie, malheureusement assez inexacte, de l'office monastique du saint confesseur. Il cite, à l'appui de sa transcription, des bréviaires, antiphonaires, lectionnaires et autres anciens manuscrits de l'abbaye, *ex breviariis, antiphonariis, lectionariis et aliis antiquis manuscriptis ejusdem abbatiæ desumptum*. Peut-être le bréviaire manuscrit, que j'ai rencontré à la bibliothèque de la ville de Saumur, est-il un de ceux dont s'est servi le chroniqueur bénédictin. L'un m'a servi à contrôler ou compléter l'autre, quoique tous les deux abondent en fautes de copiste.

J'attache une grande importance aux offices propres, parce qu'ils sont le témoignage le plus ancien, le plus solide, le plus vrai, même historiquement parlant, de la tradition sur le saint qui en est l'objet¹. On a cherché à atténuer la valeur des légendes, sous prétexte qu'elles contenaient des miracles impossibles ou plutôt improbables². Qu'il nous sied bien à nous, hommes de peu de foi, de renverser les œuvres de Dieu et de ses saints, trop grandes pour entrer dans le cadre trop étroit de nos idées humaines ! L'on en a discuté la chronologie, comme si la chronologie, même de nos jours, était assez éclairée, assez sûre d'elle, pour opposer à l'affirmation tradi.

1. EVEILLON, *Apologia capituli Ecclesiæ Andegavensis*.

2. « Parlez de ces prodiges aux gens du monde. Blasés avec les jouissances physiques, n'ayant pas même les premiers éléments de la science sacrée, ils riront, ils témoigneront de leur dédain, et traiteront de fables et de légendes apocryphes ces pieux récits que nous a transmis la vénération de nos pères... Il est clair que tous les raisonnements porteront à faux qui tendront à condamner un fait de cet ordre ou à l'absurde d'après les notions du droit humain, et les principes de sa logique toujours plus ou moins contestables. Ne soyons donc pas surpris de tant de miracles. Dieu pourra toujours plus faire que nous ne pourrions nier. L'incrédulité de l'homme n'ôte pas la moindre valeur à une vérité révélée non plus qu'à un fait historique. Cette vérité est passée par une bouche infailible; ce fait est resté net et incontestable depuis des siècles, en a percé les ténèbres, est arrivé jusqu'au nôtre sous les auspices de mille analogies aussi sérieuses, avec la protection des plus graves autorités qui l'ont cru, et dont plusieurs, aussi savantes que scrupuleuses, l'ont étudié, analysé et admis. » (AUBEN, *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 551.)

tionnelle des siècles une négation née d'hier et qui survivra à peine à son auteur ! Comme si encore, un défaut de date, une mutilation dans un accessoire, une interpolation faite à un manuscrit pouvaient annihiler une existence et lui ôter sa certitude ! L'on a abusé du terme de *légende*, en le détournant de son sens vrai. La vie du saint se *lisait*¹, elle ne s'inventait pas, et quand le peuple, de son oreille attentive, avait écouté les pages émouvantes qui parlaient de l'ambon ou de l'analogie, il les recueillait fidèlement, et si, lui, dans sa narration, variait, la liturgie, elle, ne variait pas et conservait intact son dépôt précieux.

L'office de saint Florent repose entièrement sur la légende ou, puisque ce mot est équivoque, sur l'*histoire*, *YSTORIA*². Son caractère propre est d'être légendaire, *historique*, à la façon de ces offices romains de sainte Agnès, de sainte Agathe, de sainte Cécile, de saint Vincent, de saint Laurent, où la sève qui circule est si abondante qu'elle ne peut se contenir dans les leçons et déborde en luxuriante végétation dans les moindres parties de l'office, des hymnes aux versets et des répons aux antiennes.

Les hagiographes du siècle dernier ont faibli à l'endroit des *Actes* de saint Florent. A l'aide de raisonnements, de dates, de noms, de rapprochements, de subtilités, ils les ont, sinon détruits, au moins morcelés, et, ainsi défigurés, rendus singulièrement suspects. Saint Florent a-t-il connu saint Martin ? A-t-il reçu du saint évêque de Tours l'onction sacerdotale ? Est-il réellement frère de saint Florian ? A-t-il chassé des serpents du Mont-Glonne ou le démon symbolisé par le serpent ? Que dirai-je ? Tout est mis en doute. Démolir, c'est fort bien, puisque le cœur ne s'affadit pas à cette triste besogne. Mais qu'a-t-on bâti sur ces ruines ? A cette critique trop sévère, que Launoy applaudirait, parce qu'elle *déniche un saint*, qu'a gagné la science ? En quoi la religion a-t-elle profité, elle qui cherche Dieu dans ses œuvres, tandis que nous substituons notre raison aux œuvres de Dieu ?

Ah ! laissez-nous croire à nos légendes avec la tradition, avec la

1. « *Passiones sanctorum, vel gesta ipsorum, usque Hadriani tempore tantummodo ibi legebantur ubi ecclesia ipsius sancti vel titulus erat. Ipse vero à tempore suo recitari jussit et in ecclesia Sancti Petri legendas esse constituit,* » (*Ordre romain publié par le B. cardinal Tomasi.*)

2. Procession. ms. de Saint-Aubin. Bibl. de la ville d'Angers, n° 147.

liturgie qui en est le *principal instrument* ¹, avec les monuments élevés pour perpétuer des souvenirs ineffaçables ². Saint Florent est en possession d'Actes, dont le compilateur disait, au ix^e siècle : *Quæ nobis priscâ fide nimium succinctius ab avitis patribus sunt tradita*. Et cette tradition passe, sans avoir besoin d'être épurée, par les mains des savants, qu'il est enfin temps de nommer, Robert, Renaud et Sigo, qui la transmettent, dans les mêmes termes, à cette Renaissance sceptique, qui ne trouve même pas à y redire, et la tisse, en 1524, en tableaux de tapisserie, avec inscriptions explicatives, pour l'abbaye de Saint-Florent, aux frais de l'abbé commendataire, Jacques Le Roy ³.

Peu importent le nom, la réputation, la science dont se pare la critique. Elle vient échouer, faible, impuissante à aller plus loin, contre une tradition que le raisonnement n'a pas établie, mais que la piété a acceptée ; qu'un savant n'a pas créée, mais que le cœur des fidèles a recueillie, et cette tradition puise toute sa force dans sa perpétuité à travers les âges, sans qu'aucune voix importune réclame contre elle, dans le temps qui la consacre, l'Eglise qui la garde, les prêtres qui s'en pénètrent, les fidèles qui en font leurs délices. Quand tout ce passé, qui proteste contre un doute qu'il n'a pas soupçonné, se sera effacé, la critique pourra se montrer et tailler dans un domaine qui lui appartient. Jusque-là nous ne lui reconnaissons pas le droit de s'immiscer là où tant de siècles ont vu un trophée de gloire et de vérité et non un amas de mensonges, de honte et de supercherie.

Au reste, la légende de saint Florent a subi victorieusement cette épreuve, car l'Eglise d'Angers, en présentant à l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites un office propre pour le jour *natal* de saint Florent, a donné un éclatant démenti à des assertions étrangères, qui ne sont pas parties de son sein, et témoigné hau-

1. Paroles de Bossuet, citées par dom Guéranger dans les *Institutions liturgiques*.

2. On montre encore à Saint-Florent, sur les bords de la Loire, l'endroit où le saint confesseur rendit à sa mère l'enfant noyé dans les eaux du fleuve. Plus loin, en s'enfonçant dans les terres, la chapelle de Mayet (xv^e siècle) a été bâtie sur l'excavation dans laquelle se réfugiait le serpent qui dévastait le pays et que chassa saint Florent.

3. D. Huynes. — Ces tapisseries appartiennent maintenant à l'église paroissiale de Saint-Pierre de Saumur.

tement combien elle est heureuse, en reprenant l'ancienne légende, de se constituer héritière des traditions de ses aïeux : *Quæ nobis priscâ fide ab avitis patribus sunt tradita.*

L'office monastique de saint Florent, tel que nous l'ont conservé les manuscrits, remonte aux dernières années du x^e siècle, ou, au plus tard, au commencement du xi^e, car dom Huynes nous dit qu'il fut composé *du temps de l'abbé Robert* ¹, qui mourut l'an 1011 ². Quelques années plus tard, l'office était augmenté de charmantes légendes, écrites par la plume élégante d'un écolâtre d'Angers ³.

Des miracles composés à la supplication de l'abbé Frédéric par Rainald ⁴, maître des écoles en l'église d'Angers.

Au lieu de Saint-Florent-le-Vieil anciennement Dieu opérait de grands miracles par les mérites de saint Florent. C'est pourquoy les samedis on y voyoit un grand concours de peuple. Rainald, homme de singulier exemple et maître des écoles d'Angers, instruit par l'évêque Fulbert, en composa quelques-uns, à la supplication de l'abbé Frédéric, sçavoir : *de ardente puero, de muliere contracta, de muliere dæmoniaca, de altero cæco*, avec un fort bel exorde montrant que saint Florent ne laisse pas d'élargir ses faveurs au mont de Glonne, bien que son saint corps en ait esté osté ⁵.

La date de ce recueil est précisée par la durée même de l'abbatit de Frédéric, qui gouverna l'abbaye de Saint-Florent, de 1022 à 1025. (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 626-627, *Eccl. Andegaven.*)

1. *Hist. ms. de l'abbaye*, f^o 72, verso.

2. *Gallia christiana*, t. XIV, *Ecclesia Andegaven.*

3. « Cujus officium est membra ecclesie potentia in scholasticis et scientiis et maxime in grammaticâ fideliter informare, in choro stans sagaciter mores singulorum et diligenter considerare quoslibet, ut temporibus opportunis, simul stent, sedeant, inclinent, genuflectant, surgant moderatè atque ordinatè, à confabulationibus quoque inutilibus et non necessariis, visionibus vagabundis omnimodè abstineant, monere ac arctare; corrupte in choro legentes corrigere, rectum indicere, etc. » (DU CANGE, v^o *Scholasticus.*)

Un acte, que j'ai découvert aux archives de la Préfecture, règle ainsi le rang et la dignité de l'écolâtre d'Angers :

« Nous, les doyen, chanoines et chapitre de l'Église d'Angers, certifions à tous ceux à qui il appartiendra que la place de maître-école de lad. église est une dignité qui donne à ceux qui en sont pourvus un rang supérieur à celui des chanoines, et que la place de chancelier de l'Université de cette ville yest annexée. En foi de quoi nous avons fait délivrer les présentes sous nos sceaux et le seing de notre secrétaire ordinaire. Donné à Angers dans notre chapitre extraordinairement assemblé, le treize août mil sept cent cinquante-quatre. — Sceaux du doyen et du chapitre. — Par ordre du chapitre, RANGÉARD, secrét. »

4. *Rainaldus, Rainald, Rainaud, Renaud*, manières différentes d'écrire le même nom.

5. DOM HUYNES, *Hist. ms.*, folio 70.

Dom Huynes atteste que le miracle de la femme possédée du diable¹, et délivrée par les mérites de saint Florent, figurait dans les bréviaires de l'abbaye. Quoi qu'il en soit, le bréviaire de Saumur n'enregistre, au second jour de l'octave, que la guérison d'un enfant du mal des ardents². Encore la légende y est tellement tronquée, que je crois devoir la restituer à l'aide des manuscrits de Dom Huynes, qui ne fait que traduire le récit du maître-école, contemporain, sinon témoin oculaire de l'événement.

D'un enfant auquel les os se consommoient petit à petit par un feu ardent. — Au pays de Mauge est un village nommé Saint-Quentin, à raison du saint martyr qui y est honoré. En iceluy habitait un honeste père de famille nommé Robert, ayant un fils fort jeune, lequel fut affligé de feu ardent. Cette maladie, commençant par le petit doigt du pied gauche, luy dévora et consumma les autres doigts successivement. Le père, tout pensif de cette infortune, jugeant les remèdes humains inutiles, et voyant que cette peste croissoit et pressoit de plus en plus, eut recours aux divins, se confiant d'en obtenir remède par les mérites de saint Florent. Il prend donc son fils, le porte et conduit au mont de Glonne, tandis que cette maladie petit à petit continuoit de le dévorer, et bien qu'à la haste il fut parvenu au monastère, néantmoins il trouva beaucoup d'accroissement au mal. Ce père tout gémissant représente devant l'image du saint le reste de son fils, le suppliant à grande instance qu'il luy veuille conserver, au deffault de paroles, montrant assez par larmes ses désirs ; qui plus est offre son fils au service du saint le reste de sa vie, affin qu'il le retienne pour son esclave³, luy ne le pouvant conserver pour son fils. Ce que

1. Sous Sigo II, abbé de Saint-Florent, un possédé fut amené « à l'église Saint-Florent, où l'on eut peine à le faire entrer, quoiqu'il fût lié, et un des custodes de l'église, ayant mis tremper dans du vin plusieurs des saintes reliques, lui donna ce vin à boire dans le vase de la Cène de Notre Seigneur que Charlemagne empereur donna autrefois à St-Florent ». (Dom Huynes, p. 126.)

2. « Ardentes, appellati à nostris, qui igneo quodam morbo correpti, toti quodammodo ardebant, et membris depastis, sensim consumebantur » (Du CANGE). Virgile, dans la 3^e de ses Géorgiques, nomme feu sacré cette terrible maladie : « Contractos artus sacer ignis edebat. » On se rappelle qu'en 1130 la ville de Paris ne fut délivrée du mal des ardents que par l'intercession de sainte Geneviève.

3. « Morinus, in libro de Sacris Ordinibus, parte III, exercitatione XV, de Tonsura clericali, cap. III, docet pueros oblatos Ecclesie, fuisse statim inter clericos receptos et tonsura et clericatu donatos. In cujus rei probationem plurima testimonia afferunt. » (Jos. Catalani, Pontificale romanum, prolegomenis et commentariis illustratum, édit. de 1850, t. I, p. 84, 85. — Voir aussi D. Martène, De antiquis Ecclesie ritibus, t. II, lib. I, cap. III, n. 3. — Card. Bona, Rerum liturgicar., lib. I, cap. XXV, n. 18. — Mabillon, Annal. ordin. S. Benedicti, sæcul. VI, præfat. I. — La tradition de l'enfant se faisait suivant cette formule : « Trado puerum istum in devotione Domini Nostri Jesu Christi co-

fait, il passe la nuit en prières avec son fils, et, le jour commençant, il fut comblé de grande allégresse, car le sang putréfié cessant de couler, et l'odeur pestilentielle s'étant évanouïe, vray signe d'extinction en telle maladie, l'incendie cessa incontinent. La santé s'en suivit et l'enfant marcha librement. Ses pieds n'étant entiers, demeurant néanmoins sains, le père, avouant que tout ce qui luy reste de son fils est deu aux mérites du saint, le reconduit en sa maison, afin de le rendre au saint quand il serait plus grand. Peu de jours après, quelques-uns des parens, au bruit de ce miracle, accoururent voir l'enfant, et l'ayant considéré, firent peu de cas de son incommodité et de la santé qu'il avoit reçüe, car le père ayant esté prompt à invoquer le saint, il n'y eut que les doigts du pied qui furent consummez, le reste demeurant entier, blasmant cet homme d'avoir, avouer, et rendre son fils esclave le reste de sa vie. Telle est l'impiété des hommes, lesquels, après avoir impétré de Dieu ce qu'ils luy demandoient avec instance et humilité, l'ayant obtenu, s'oublent incontinent de leur créateur, et demeurent comme en doute scavoir si cela ne leur est arrivé naturellement et par permission divine, retombent souvent de fièvre en chaud mal. Cet homme commençant desjà à être séduit par ces langues impies et à estre marri d'avoir voué son fils, voilà que la maladie reprend cet enfant, le sang coule comme auparavant et exhale une puanteur horrible. L'enfant, jettant des cris pleins de douleur, demande qu'on le reporte au plus tost à saint Florent. Ce qu'estant fait, il ressentit bien tost les effets de la médecine céleste, car dès le lendemain cette ardeur avec toute sa douleur et puanteur s'esteignit, ne laissant que le talon sans être consommé, tant cette reprise avoit esté véhémence et plus aiguë que la première. Cet accident fit que personne n'osa plus dissuader le père ou le fils de leurs vœux, estants enseignez par cette évidente punition qu'il faut garder à Dieu les promesses qu'on luy fait. Le susdict qui a décrit ce miracle dit : Bernald (ainsy avoit nom le fils) se ressouvient toujours de son affliction, et a peur de sortir du monastère du saint de peur que cela ne luy soit réputé à faute et que son mal recommence. Depuis ce temps-là, il est continuellement assidu au service du saint et est de présent portier au monastère. (Dom Huynes, f^{os} 70, 71.)

Frédéric, utilisant la science et le talent de son ami Rainaud, lui demanda pour l'office de saint Florent quelques-unes de ces for-

ram Deo et sanctis ejus, ut persistat omnibus diebus vite sue et fiat monachus usque ad mortem suam. » (MARTÈNE, *In regula S. Benedicti*, cap. LIX.)

Ce ne fut qu'au XII^e siècle, sous le pontificat de Célestin III, que cessa cette mesure de discipline, qui ôtait à l'enfant sa liberté de retourner dans le monde, si sa vocation ne l'appelait pas à la vie monastique. Innocent III, dans une lettre à l'archevêque de Lyon, dit qu'on doit consulter l'enfant, à l'âge de quinze ans, et que s'il refuse de persévérer dans le vœu de ses parents, permission lui soit donnée de se retirer : « Non adimetur ad sæculum redeundi facultas, ne coacta præstare adeo servitia videantur » (INNOCENT. III, *lib. I, Epis. CXVI.*)

mules rimées qui commençaient à s'introduire dans la liturgie et qui donnaient tant de charme et d'éclat aux paroles si graves des bréviaires.

L'abbé Frédéric s'étant servy de la plume dudit Rainald, maistre des escolles d'Angers, pour descrire les miracles susdits, s'en servit aussy pour composer plus élégamment les répons compris en l'office de saint Florent, selon que nous avons à présent, lesquels ont esté faits du temps de l'abbé Robert. Il supplia aussy Sigo, doyen de Chartres, d'en composer le chant. Le même Rainald composa de plus les hymnes : *Canat chorus fidelium*, etc., *Sancte confessor*, etc., selon que nous les voyons en l'office du saint. (Dom Huynes, f^o 72, verso.)

Le xi^e siècle fut en France une époque de rénovation intellectuelle et artistique. Un mouvement se produisait dans l'architecture, qui se faisait romane, et dans la liturgie, qui se modulait suivant les exigences d'un nouveau rythme. Nul ne réunissait mieux que Rainald les qualités qui doivent distinguer le liturgiste compositeur. Elevé à l'école de saint Fulbert, il avait ce tact des choses anciennes, cette autorité de doctrine et de vie, ce style mûr et doux qui flatte l'oreille et pénètre jusqu'au cœur, toutes choses qu'un siècle plus tard saint Bernard exigeait comme traits caractéristiques du compositeur d'un nouvel office ¹. L'abbé Rangeard va mieux nous le faire connaître et apprécier par cette courte notice biographique qu'il lui a consacrée dans son *Histoire de l'Université d'Angers*. (Ms. du xvii^e siècle, à la Bibl. de la ville, f^{os} 26-27.)

Renaud, dans un titre où Béranger est qualifié de grammairien, prend la qualité de chancelier, que les maîtres-écolles d'Angers ses successeurs retiennent encore aujourd'hui. Ce Renaud ou Regnaud, homme très catholique, un autre disciple de saint Fulbert, sous la discipline duquel il s'était distingué par ses progrès dans les lettres. Il est qualifié dans un ancien titre d'homme sage et très habile. Peut-être est-il le même que ce Renaud de Tours, chanoine de l'église de Saint-Martin de la même ville, qu'Adelman ² met au rang des sçavans que l'école de Chartres avait produit sous saint Fulbert, et auquel il donne la qualité d'habile gram-

1. « Sane altitudo negotii non amicum, sed eruditum, sed dignum : cujus auctoritas potior, vita sanctior, stylus maturior et opus illustret et consonet sanctitati... in solemnitate celebri non novella audiri decet vel levia, sed certe authentica et antiqua quæ et Ecclesiam ædificent et ecclesiasticam redeo-
leant gravitatem... quæ cordibus audientium quo gratiora eo utiliora reddat et eloquii dignitas et auctoris. » (*S. Bernardi opera*, t. I, *Epist.* CCCXII.)

2. Adelman, disciple de saint Fulbert, enseignait à Liège.

mairien, d'orateur aussi disert que fécond dans son style. Au reste l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, avait conçu une estime particulière pour Renaud, qu'il fit en différent tems archidiacre et scholastique de son église. Comme il le connaissait très propre aux négociations, il l'employa dans plusieurs affaires importantes au sein de son diocèse... L'histoire de l'abbaye de Saint-Florent l'appelle un homme d'un rare exemple, et fait foi qu'à la persuasion de l'abbé Frédéric, il fit un traité des miracles de saint Florent, les répons de l'office de ce saint et deux hymnes en son honneur, savoir les hymnes *Canat chorus fidelium* et *Sancti confessor*... Il (Frédéric) avait commencé à remettre l'abbaye de Saint-Florent dans le goût des lettres. Sigo, ancien professeur de l'école d'Angers, son successeur, acheva son ouvrage. L'école de cette abbaye d'Anjou devint très célèbre. On en tira plusieurs saints et savants religieux pour en faire des abbez des monastères voisins, et des évêques d'Angers, de Dol, de Rennes, de Cathane en Sicile. Le célèbre Suger, depuis abbé de Saint-Denis en France et régent du royaume, y vint étudier... Le maître-école Renaud était mort quelques années auparavant (1081).

Malgré le sentiment de dom Huynes, de Rangeard et des auteurs de la *Gallia christiana*, qui ne reconnaissent dans l'office de saint Florent, comme œuvre de Rainaud, que les répons et deux hymnes, je prétends, à la facture même d'un certain nombre d'autres morceaux, que ceux-ci doivent appartenir au scholastique d'Angers; ainsi l'invitatoire, les antiennes de l'octave, aux nocturnes, les deux alleluia de la messe et le suffrage des vêpres. Si ce n'est de lui, c'est au moins de son époque, qui se distingue partout dans ces vers qui riment deux à deux ou alternent leurs assonances, ces espèces de strophes qui empruntent à l'hymne son enthousiasme et sa grâce, cette mesure négligée, *metri negligens*¹, qui nombre les syllabes et cherche une harmonie différente de celle de l'accent et de la quantité, à la façon de l'art ogival qui brisa les lois du mode antique pour lancer dans les airs ses colonnes sveltes et légères, soumises à d'autres lois.

Pour moi, quand je lis cette poésie si douce, si peu préoccupée des règles du langage humain, mais si pleine du don de piété, je pense à Rainaud, qui, comme autrefois dans la chaire de Saint-Maurice, nous enseigne à aimer Dieu, et je crois entendre ce concert d'anges qui réveilla une nuit les échos endormis du Marillais : « Un jour de caresme, un prestre nommé Albéric, après avoir as-

1. SAINT BERNARD, *loc. citat.*

sisté aux ténèbres de ces moynes (de Saint-Florent-le-Vieil), selon sa coutume, s'achemina au Marillais pour y chanter ténèbres au peuple, et, faisant son chemin, il entendit d'en hault parmy l'air une psalmodie tellement agréable qu'il crut estre un chœur de voix angéliques. » (Dom Huynes, f° 69).

Les écolâtres des cathédrales étaient chargés d'apprendre à leurs clercs le chant ecclésiastique ¹. Sigo ², scholastique du chapitre de Saint-Maurice et disciple de saint Fulbert ³, fut chargé du soin de noter l'office de saint Florent. Nous ignorons avec quel succès il remplit sa mission ; mais nous ne doutons nullement qu'il ne fût à la hauteur d'une si sainte et noble tâche. Rangeard nous le fait singulièrement estimer, quand il dit de lui ⁴ :

L'école d'Angers, après la sortie de Bernard, prit une forme beaucoup plus régulière qu'auparavant. Saint Fulbert la dédommagea de la perte de ce professeur, en y envoyant plusieurs de ses disciples pour y instruire la jeunesse dans toutes sortes de sciences. Ilduin et Sigo ⁵, deux d'entre ses élèves, en qui il avoit le plus de confiance, et qui avoient le mieux profité de ses leçons, furent de ce nombre. Sigo fut un des hommes de son siècle le plus versé dans les arts libéraux et qui possédoit le mieux les langues grecque et hébraïque : il s'y perfectionna si fort qu'elles lui devinrent comme naturelles, en sorte que non seulement il les parloit sans peine, mais même qu'il en composoit des discours en ces sortes de langues, avec beaucoup de grâce, ce qui étoit fort rare de son temps ; il étoit en outre habile musicien, bon philosophe, solide théologien, et très intelligent dans les divines écritures, qui firent pendant qu'il vécut le sujet de

1. « Les maitres-écolles, en ces tems, se donnoient eux-mêmes le soin d'arranger leurs escoliers, alors tous ecclésiastiques. dans le chœur des églises, où ils venoient chanter, de leur prescrire les règles de la psalmodie, celles des cérémonies et de la modestie qu'on doit observer pour la décence du culte divin. » (Rangeard, *Ibid.*, p. 31.)

2. Rangeard dit qu'il fut maitre-école à Chartres, après la mort de Fulbert, en 1028. (*Histor. de l'Univ.*, f° 18.)

3. *Revue archéologique*, 1858, p. 552. — « Sigo, discipulus S. Fulberti, ad preces Frederici abbatis S. Florentii Salmuriensis, composuit cantum responsorium pro officio S. Florentii. Fuerit ne decanus an cantor variant auctores. » (*Gall. christian.*, t. VIII, col. 1197.)

4. *Histoire de l'Université d'Angers*, f° 16.

5. « Ce fut dans cette académie (de Reims) et sous ce dernier professeur (Gerbert) qu'étudia saint Fulbert, qu'on peut appeler le père des premiers maitres-écoles d'Angers. Ce saint fut fait évêque de Chartres, l'an 1007... Il vint enseigner à Chartres environ l'an 992. Sa réputation y attira une nombreuse jeunesse... Ses principaux disciples furent Ildier, Lambert, Angelbert, Renaud..., Bernard, Regnault, Sigo et Béranger. » (Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, p. 15.)

ses lectures et de ses méditations journalières... Sigo, quelques années après la mort de saint Fulbert, embrassa la règle de saint Benoist dans l'abbaye de Marmoutiers lez Tours et fut depuis élu abbé de Saint-Florent de Saumur¹.

Je termine cette glose par quelques observations liturgiques, héraldiques et paléographiques sur le texte de l'office.

La rubrique², placée en tête de l'office de saint Florent, suppose que la fête du 2 mai peut coïncider avec d'autres fêtes, et alors elle trace des règles générales qui se résument ainsi : Si l'anniversaire de la translation coïncide avec le dimanche de Quasimodo, la fête commence aux premières vêpres de ce jour et est retardée jusqu'au 3 mai. — Si elle tombe le jeudi de l'Ascension, elle se célèbre par anticipation le mercredi précédent, qui est le 1^{er} mai : les secondes vêpres sont alors de l'Ascension et la solennité des saints apôtres Philippe et Jacques est avancée jusqu'au mardi, dernier jour d'avril. Saint Athanase, dont la solennité est assignée au 2 mai, cède devant saint Florent. Aux vêpres, il y a mémoire de la sainte Croix. Le 22 septembre, jour du Trépas, saint Mathieu fait place, aux secondes vêpres, à saint Florent, qui ne lui accorde qu'une commémoration, et comme le territoire était exempt, saint Maurice, patron du diocèse, se voyait reculé jusqu'au premier jour libre après l'octave.

Les armes de l'abbaye de Saint-Florent sont des armes *parlantes*³ : elles *s'adextrent et se somment* de la fleur, par exemple, le lys, que nos rois reçurent des mains d'un ange pour emblème⁴. Était-il étonnant, à l'époque où le blason se formait, que l'abbaye bénédictine traduisit par la plus belle et la plus pure des fleurs, les pensées ingénieuses, les jeux de mots heureux qui remplissaient le vélin de ses livres de cœur ? La nuit elle chantait : « Florens, Florenti, numeroso munere Christi... Florenti, florido floride in præmio... » (Voir page 397.) Le jour, elle redisait encore : « Florenti, par martyribus, devotione floridus. » (*Ibidem.*)

Quelle fraîcheur et quels parfums ! Que la couronne de lys en

1. Il gouverna cette abbaye de 1055 à 1070. Son nom était inscrit, à cette dernière date, dans le Martyrologe de l'Eglise de Chartres.

2. Les rubriques du ms. de Saumur ne sont pas écrites en rouge, mais, selon un usage assez fréquent, au moyen âge, en lettres noires soulignées de rouge.

3. *Rapport sur la Vraie Croix découverte à Saint-Florent*, p. 17.

4. Voir annotations au *Clovis* de Desmarets.

fleurs va bien sur l'écu de ces moines qui demandent une couronne à leur protecteur! « Florens, Florenti, numeroso munere Christi, tecum nos aliquando donari posce coronâ, alleluia ¹. »

J'ai évité dans la transcription du manuscrit du xv^e siècle tout ce qui pouvait en rendre la lecture difficile ou pénible; ainsi les abréviations *eps*, *xpi*, *xi*, *ihs*, *dno*, qui sont pour *episcopus*, *xpisti*, *ihesus*, *domino*; les *u* pour les *v*, dans *deuotione*, *uestrum* pour *devotione*, *vestrum*. Mais, à part ces légers changements et une ponctuation plus régulière, j'ai laissé à l'orthographe son cachet d'antiquité. L'esimple reste où nous mettons l'*æ* dans *vesperæ*; le *c* dur, où nous voulons maintenant un *t*, *devocione*, *suscepçionis*, *rovidencia*. Parfois, il manque une lettre, comme dans *ymnus*; ou une lettre nouvelle est ajoutée, dans *perhempnis*, *suppremo*. Tout cela ne nuisant pas au texte, je me serais fait un reproche de le modifier.

J'en ai dit assez, trop peut-être, pour mettre en relief cet office plein d'attraits, que son antiquité, sa poésie, son onction et le nom de ses autours recommandent mieux que n'a pu le faire un commentaire impuissant à s'élever et surtout à se maintenir à la hauteur intellectuelle de tels maîtres.

IX. — OFFICE NOUVEAU.

Tout ce qui précède n'a eu qu'un but : motiver et justifier, auprès de la S. C. des Rites, la composition et l'adoption de cet office propre, en souvenir de la fête du 2 mai. L'imprimé qui lui a été soumis n'a été tiré qu'à une douzaine d'exemplaires. Il porte pour titre : *Andegaven. Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris*; Andegavi, Lainé, 1859, in-8° de 20 pages.

Le but est déterminé dès la troisième page :

Sacræ Rituum Congregationi. Andegaven. Instauracionis festi Transla-

1. Ant. des cantiques au 3^e nocturne. Le même jeu de mots se retrouve à l'antienne du *Benedictus*, dans l'office de S. Zanobi, au xiv^e siècle, à propos de la ville de Florence dont il était évêque (Dreves, *Anal. hymn.*, XIII, 263):

« Florendo florens floribus, Florentia, floresce,
 Translatus nam florescit
 Zenobius miraculis vivescit,
 Hoc ulma sicca Florens innotescit.
 Plebs ergo florens, laude non quiesco. »

tionis corporis sancti Florentii, presbyteri et confessoris, cum missa et officio propriis, ex antiquis et authenticis monumentis desumptis, ad usum ecclesiarum parochialium S. Salvatoris de S. Florentio ad Ligerim et S. Bartholomæi de S. Florentio prope Salmurum, ubi ejusdem sancti pignora divisa coluntur.

: Cet office propre, concédé par décret du 12 décembre 1861, a été imprimé sous ce titre : *Officium proprium Translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris, ab Ill^{mo} et R^{mo} D. Xav. Barberio de Monte alto, sacrosanctæ basilicæ Anagninæ canonico, exaratum et a S. Rituum Congregatione approbatum*; Andegavi, Lainé, 1862, in-12 de 12 pages.

Présenté au nom de M^{sr} Angebault, par M. Etienne Colonna, expéditionnaire apostolique et agent du diocèse, il m'a valu les félicitations de M^{sr} Dominique Bartolini, secrétaire de la S. C. des Rites.

Quelques différences existent entre le texte *proposé* et le texte *approuvé*. Je crois utile de les signaler, car elles tiennent à une question de principe. J'avais romanisé le plus possible l'office bénédictin et, suivant l'usage français, j'avais admis plusieurs oraisons : on ne m'en a laissé qu'une seule, la collecte de la messe. J'avais pourtant mis en note : « Ratione antiquitatis, ex speciali gratia, triplex petitur oratio propria. ¹ »

Une rubrique spéciale, après le qualificatif double de première classe, a été ajoutée pour spécifier que cette fête porte octave, là où S. Florent est patron.

L'hymne des premières vêpres a été modifiée en trois endroits :

« *Eo duce, Pannoniæ
Peremptorem Ecclesiæ... »
« Patravit sic episcopus
Nam ei jussit angelus
Et confessor longissimum
Post nactus est martyrrium. »*

L'hymnographie officiel ne me paraît pas avoir saisi la pensée de l'auteur anonyme. *Eo duce* est une redondance avec *adisti* : il s'agit du duc de Pannonie, persécuteur : « *Eo ducem Pannoniæ... adisti* ; » l'invocation directe continue. On a voulu éviter la répétition de *sic* et, *jussit se*, qui est de basse latinité, a été remplacé par *ei jussit* ;

1. Les deux oraisons supprimées sont : *Deus, cujus nulu* (p. 457), et *Deus tuorum gloria* (p. 467).

je ne m'en plains pas. *Confessor natus est* exprimait mieux la naissance spirituelle du confesseur, son jour natal : *nactus martyrrium* change l'idée, mais dom Huynes avait donné cette variante.

Au 5^e répons, à *sanctissimum* a été substitué *gloriosum*, pour différencier le confesseur du pontife S. Martin, dont le 4^e répons a dit : « Sanctissimo antistiti Martino. »

Au 6^e répons, le manuscrit portait *fluenti*, qui est devenu *fienti*.

Je vais reproduire les deux notes ajoutées aux leçons. A la 4^e : « Ex Bollandist., lectionibus officii S. Florentii ad usum monachorum et Historia abbatiæ S. Florentii ; » à la fin de la 5^e : « Ex inscriptionibus capsæ datæ a Ludovico XI. »

Il n'a rien été changé à la messe, qui ne contient de propre que le verset alléluatique, la secrète et la postcommunion.

Voici sommairement la composition de ce projet :

Premières vêpres, Antiennes. 1. Amator Dei (p. 470), 2. Elevatus (p. 471), 3. Innocens (p. 471), 4. Beatus (p. 472), 5. Plantatus (p. 472).

Hymne : Amator (p. 458).

ÿ. Justus (p. 457).

Ant. du Magnificat : Sanctum Florentium (p. 457).

Oraison : Deus cujus nutu (p. 457).

Matines. Hymne : Canat chorus (p. 459).

1^{er} Noct. Ant. 1. Beatus Florentius (p. 459), 2. Beatus Martinus (p. 460), 3. O gloriosa (p. 460).

ÿ. Os justi (p. 460).

Répons. 1. Fœcunda (p. 461), 2. Cum ambos (p. 462), 3. Peregrinanti (p. 462).

2^e Noct. Ant. 1. Perductus (p. 463), 2. Erexit (p. 463), 3. Non fuit (p. 463).

ÿ. Collaudabunt (p. 463).

Rép. 4. Apparuit (p. 463), 5. Amplexus est (p. 463), 6. Fœmineos (p. 464).

3^e Noct. Ant. 1. Inclytum (p. 464), 2. Præventus (p. 471), 3. Annuntiator (p. 471).

ÿ. Lex Dei.

Rép. 7. Immensa (p. 465), 8. Sanctus sacerdos (p. 465).

Laudes. Ant. 1. Gloriosus (p. 465), 2. Ad venerabilem (p. 465),

3. Sacerdos (p. 466), 4. Benedictus (p. 465), 5. Laudabilem (p. 465).
Hymne : Humana lingua (p. 465).

ŷ. Justus (p. 466).

Ant. du Benedictus : Beatissime (p. 466).

Oraison : Omnipotens (p. 458).

Secondes vèpres. Hymne : Sancte confessor (p. 468).

ŷ. Justus (p. 468).

Ant. du Magnificat : Florens (p. 457).

Oraison : Deus tuorum (p. 467).

OFFICIUM

Sexto Nonas maii, in die translationis sancti Florentii. *Duplex primæ classis cum Octavâ, ubi festum Translationis S. Florentii festum principale est Patroni.*

IN I. VESPERIS.

Psalmi de Dominica et loco ultimi Ps. Laudate Dominum, omnes gentes.

Ant. Amator Dei sedulus, Pater manens Florentius, dignus tali vocabulo, meritis refulget mundo. (T. P. Alleluia.)

Ant. Elevatus in excelsis pro meritorum titulis, nostri memor sit laboris, manum ferens pietatis. (T. P. Alleluia.)

Ant. Innocens enim manibus, mundus corde, Deo carus, benedictionis donum à Christo tenet in ævum. (T. P. Alleluia.)

Ant. Beatus quem elegisti, repletus dono cœlesti, reddit hymnum tuæ laudis, ô Christe, manens in astris. (T. P. Alleluia.)

Ant. Plantatus in domo Domini, Florentius, decus nostri, virtutum floret gratia, ut floret spectabilis palma. (T. P. Alleluia.)

Capitulum. — Beatus vir, qui inventus est sine maculâ, et qui post aurum non abiit, nec speravit in pecuniâ et thesauris. Quis est hic, et laudabimus eum? Fecit enim mirabilia in vitâ suâ.

HYMNUS.

AMATOR ardentissime,
Florenti, Christi gloriæ,
Hic tibi fuit vivere
Lucrumque mori corpore.

Eo duce, Pannoniæ
Peremptorem Ecclesiæ
Adisti gratiâ avidus
Esse cum illo citius.

Sed tormentorum plurima
Jam passo cum lætitiâ

Jesus transmisit angelum
Tale ferentem nuntium.

Non tibi dat brevissimi
Palmam Deus martyrii
Ac a Martino Turonis
Sacerdos ordinaberis.

Patravit sic episcopus,
Nam ei jussit angelus
Et confessor longissimum
Post nactus est martyrium.

Precamur ergo supplices
Servi quibus non indiges
Ut prece nobis impetres
Salvatis esse compares.

Deo deorum gloria,
A quo petenda omnia,
Qui suos hic bonificat
Et in cœlis salvificat. Amen.

†. Justus ut palma florebit. (T. P. Alleluia.)

ŕ. Sicut cedrus Libani multiplicabitur. (T. P. Alleluia.)

Ad Magnific. Ant. Sanctum Florentium devotione confitemur martyrem, quem non pœnalis timor revocavit à coronâ, sed nostræ salutis intuitu divîna reservavit providentia. (T. P. Alleluia.)

Oratio (Ut infra ad Laudes). Commemor. præced. SS. Philippî et Jacobi.

AD MATUTINUM.

Inv. Regem confessorum Dominum*, Venite, adoremus.

HYMNUS.

CANAT chorus fidelium
Devotione cordium
Patri supremo gloriam,
Qui dat indignis gratiam.

Ob quam beati credimus,
Licet non promerentibus,
Adesse nobis prosperam
Florentii præsentiam.

Hic peregrinus terreo
Sub corporis hospitio
Salutis opem cœlitus
Ferebat indigentibus.

Nunc jam positus requie
Civis perennis patriæ,
Imploret efficacius
Nobis benignis precibus.

Ut per virtutum studia
Hic debellantes vitia
Vitâ cum illo perfrui
Possimus digni fieri.

Summo Patri cum Filio,
Spiritui Paraclito
Sit laus et jugis gloria
Per sæculorum sæcula. Amen.

IN I NOCTURNO.

Temp. Pasch. Psalm. in quolibet nocturno dicuntur sub primâ ant. illius noct. Psalmi de communi Conf. non Pont.

Ant. Beatus Florentius, ortus in regione Baviariâ, à Domino directus est ad Sanctum Martinum in Galliam. (T. P. Alleluia.)

Ant. Beatus Martinus Sanctum Florentium aliquandiù secum retinens, divino admonitu ordinavit sacerdotem.

Ant. O gloriosa sanctorum cohabitatio, quæ omnino conjuncta est geminæ caritatis vinculo.

†. Os justi meditabitur sapientiam. (T. P. Alleluia.)

ŕ. Et lingua ejus loquetur judicium. (T. P. Alleluia.)

DE LIBRO ECCLESIASTICI.

*Lectio I. Cap. 31. De communi Conf. non Pontif. secundo loco. ŕ. Fœcunda felicitis germinis flore Bavaria geminos fratres Florentium et Florianum protulit. * Quorum Florianus per martyrium pervenit ad regna*

celestia; Florentius vero per sanctæ confessionis gratiam. (T. P. Alleluia, alleluia) †. Hos in terris sociavit genialis germanitas et apud Deum disjungit meritorum æqualitas. * Quorum.

Lectio II. Cap. 32 et 33. Qui timet Dominum. †. Cùm ambos fratres unanimis affectus ferret ad præparatam per multas passiones coronam, * Florianum divina dispensatio mox recepit in gloriam; Florentium ad amplio-rem fructum reservatum Galliis destinans. (T. P. Alleluia, alleluia.) †. Separatur ad tempus Sanctorum cara fraternitas, sed ut postmodum perenni conjungatur in gloriâ. * Florianum.

Lectio III. Cap. 34. Spiritus. †. Peregrinanti beato Florentio, secundum Dei jussu, in Gallias, dignis obsequiis multa rerum famulatur natura: * Navis hunc transvehit sine remige, sanitatem reddit infirmo, pulso dæmone, angelus comes certitudinem præmonstrat viæ. (T. P. Alleluia, alleluia.) †. Lumen veritatis portantem ministrum jure prosequitur claritas virtutum. * Navis.

IN II. NOCTURNO

Psalmi de communi Conf. non Pont.

Ant. Perductus Sanctus Domini ad certissimam habitationis suæ sedem, reperit eam serpentibus scatentem, quam mox emundavit per sanctam orationem. (T. P. Alleluia.)

Ant. Erexit sibi Sanctus Florentius dignum reverentia oratorium, jam dudum per ædificia virtutum factus ipse Deo vivo spiritale templum.

Ant. Non fuit otiosa in viro Dei corporalis vitæ longitudo, quæ omni impensa est vel debiliu curæ vel orationis instantiæ.

†. Collaudabunt multi sapientiam ejus. (T. P. Alleluia.)

†. Et usque in sæculum non delebitur (T. P. Alleluia.)

Lectio IV. — Sanctus Florentius, meritis plenus, in cellula sua Glourensi felicem vitam feliciori consummatione consummans, migravit ad Christum, anno vitæ suæ centesimo vigesimo tertio, decimo calendas octobris. In loco, quem ipse sibi præparaverat, sepultus est ibique in pace quievit, dum laudes ipsius cœnobitæ, qui postea Benedictini, canebant. At, irruentibus Normannis, patroni sui corpus, fugam arripientes, acceperunt monachi, cœnobiumque vastandum cum mœrore et gemitu ineffabili reliquerunt. Tum per diversa loca tentoria fixere, donec partes Burgundiæ petentes, pervenerunt Tornacum, ubi a fratribus invitati, hospitalitatis gratia, multo tempore sunt recepti. Tandem profugi repatriare cupiebant, sed monachi Sancti Philiberti corpus creditum reddere noluerunt. Quod quidem ab Absalone, ecclesiæ sacristâ, clam ablatum, in pera cervina collocatum est. Absalo autem devenit ad quoddam prædium Sancto Florentio olim attributum ac in parochia Sanctæ Mariæ de Lentiniaco situm. Theobaldum comitem accersivit, qui, munificentissimus, basilicam Sancti Joannis Baptistæ nomine extruxit. Intra cujus limina translatum, super altare matutinale, summo cum honore, psallentium concrepante

jubilò, corpus Sancti Florentii impositum est, sexto nonas maii, sæculo decimo exeunte.

ñ. Apparuit Angelus Domini Sanctissimo antistiti Martino : * Admonens illum Sanctum Florentium advenientem excipere et in officium sancti sacerdotii sublimare. (T. P. Alleluia, alleluia.) ŷ. Nuntius cœlestis Sancto præsulì Sancti viri prædixit adventum, notificavit vultum, commendavit meritum. * Admonens.

Lectio V. — Sæviente bello, anno Domini vigesimo quinto supra millesimum, castrum Salmuri eversum est ecclesiae Sancti Florentii concremata. Ast monachi flammarum incendium metuentes, ecclesiam Sancti Hilarii de Cryptis adierunt, ibidem thesaurum suum abscondentes, quoadusque, altero monasterio prope alveum Toedi ædificato, anno quinto exilii sui, translatione solemnì, die secunda maii, cultum patrono debitum instauravere. Regnante Henrico, Francorum rege, comes Viromandensis, filius Othonis, corpus Sancti Florentii, tunc innumeris fulgens miraculis, vi armorum ad ecclesiam collegiatam sancti Georgii Royensis transtulit, die vero vigesima quinta maii. Sed, evolutis annis quadringentis quadraginta, eadem die eodemque mense, gloriosissimus princeps Dominus Ludovicus undecimus, rex Francorum, oppido de Roya per eum capto, præfatum corpus, in terra sepultum, ad suum proprium monasterium prope Salmurum, exultantibus populis, reposuit, ipsumque in capsâ suis sumptibus auro pariter et argento confecta, recludi procuravit. Translatio hæc tertia sub finem sæculi decimi quinti acta est. Sed concertantibus canonicis Royensibus, divisa fuerunt sacra pignora.

ñ. Amplexus est gloriosum cum gaudio Florentium Martinus. * Hunc humanius secum tenens diutius : manent simul junctissimi, hic presbyter, hic pontifex. (T. P. Alleluia, alleluia.) ŷ. Amor ligavit vividus uno ferventes spiritu, sacrata Christo pectora astrinxit ardens caritas. * Hunc humanius.

Lectio VI. — Sæculis decimo sexto et decimo octavo, tam hæreticorum quam impiorum, Deo favente, furores evasit pars corporis S. Florentii in monasterio Salmuriensi relicta. Abbatiali vero ecclesia diruta, subtus altare majus ecclesie parochialis S. Bartholomæi de S. Florentio capsâ reposita est. Unde fuit levata jussu Guilielmi-Laurentii-Ludovici, Episcopi Andegavensis, qui ossa sacra divisit ecclesias inter S. Bartholomæi et Sancti Salvatoris de Sancto Florentio ad Ligerim. Decebat enim ut primus Sancti Florentii habitationis locus, primumque territorium eidem dicatum, non jam amplius tanto patrocinio orbarentur. Idcirco, recurrente felicitis recordationis die secunda maii, anno millesimo octingentesimo quinquagesimo octavo, quarta translatio apud Sanctum Florentium vetulum in Monte Glonna celebrata est. Cum civitatem ossa patroni circumirent, populi gaudentes occurrerunt, Deo de relatione gratias agentes Sanctoque animæ et corporis salutem instanter efflagitantes.

ñ. Feminæos fletus et damnum commiseratus confessor Domini Floren-

lius.* Impetrat matri lumen et amissi reddit solatia nati. (T. P. Alleluia, alleluia.) *ŷ*. Præstat opem geminam gemino mœroris flenti. * Impetrat.

IN III NOCTURNO

Ant. Inclytum confessorem Dei Florentium tanta miraculorum claritudo celebrat in terris, ut sit manifestum gloriari eum feliciter in supernis. (T. P. Alleluia.)

Ant. Præventus cœlestis dulcedine largitatis, magna lætatur gloria, laudis tenens diadema.

Ant. Annuntiator virtutis, operator æquitatis, nunc lætatur in Domino, festivum hunc dans diem mundo.

ŷ. Lex Dei ejus in corde ipsius. (T. P. Alleluia.)

Ŕ. Et non supplantabuntur gressus ejus. (T. P. Alleluia.)

Lectiones tertiæ nocturni : Homil. in Evang. Sint lumbi de communi.

Ŕ. Immensa superni Patris pietas etiam in corpore beato Florentio longævam concessit vitam. * Quam videlicet constat et sibimet lucrosam et aliis fuisse fructuosam. (T. P. Alleluia, alleluia.) *ŷ*. Vitam cœlestem perenniter obtenturus, etiam hanc mundanam incoluit prolixius. * Quam.

Ŕ. Sanctus sacerdos Dei Florentius, assumptus a corpore, declarat se nunc verius in Christo vivere. * Dum consueta sæ virtutis miracula poscentibus non denegat, sed ea ubertim dispensat, ubi exigit oratio et requirantium credulitas. (T. P. Alleluia, alleluia) *ŷ*. Non est ablatum usquequaque terris qui triumphans in cœlo meritis suis imbecilli subvenit sæculo. * Dum. Gloria Patri. * Dum.

Post IX lect. Te Deum laudamus.

AD LAUDES ET PER HORAS.

Psalm. de laud. de Dom.

Ant. Gloriosus Florentius, assumptus à fragili corpore, virtutum frequentia declarat se nunc verius in Domino vivere. (T. P. Alleluia.)

Ant. Ad venerabilem tumulum, qui pretiosum sacri corporis conservat thesaurum, superno munere recuperant cæci visum, surdi auditum et effugatur ab obsessis potestas malignorum spirituum. (T. P. Alleluia.)

Ant. Sacerdos Christi, Florenti, condigne tanto nomine, rogamus te per gratiam quam meruisti maximam ut nos à malis omnibus tuis defendas precibus. (T. P. Alleluia.)

Ant. Benedictus Deus in omni potentia sua, qui Sancto Florentio tantam contulit virtutum gratiam ut sic per eum universa attenuantur adversitatis incommoda. (T. P. Alleluia.)

Ant. Laudabilem Deum in sanctis suis laudibus veneremur debitum, qui nobis plium patrocinium providere dignatus est eximii confessoris sui Florentii. (T. P. Alleluia.)

Capitulum de communi Conf. non Pont. Beatus vir.

HYMNUS.

HUMANA lingua cœlici
Laudes canat Florentii,
Splendentis in martyribus
Junctique confessoribus.

Christi bibit nam calicem,
Aggressus ultro judicem,
Qui bis eum lignis dolat
Et scapulas ferris secat.

At cum necatum ducitur,
Vinclis ab alto solvitur

Et monitus per angelum,
Ad clima venit gallicum.

Clarus fit hic miraculis
Sacrique verbi radiis :
Quo lux datur cum filio
Cœcæ amne merso triduo.

Altissimo sit gloria,
Agatur atque gratia
Ipsi frui quo nos pii
Preces juvant Florentii. Amen.

γ. Justus ut palma florebit. (T. P. Alleluia.)

δ. Sicut cedrus Libani multiplicabitur. (T. P. Alleluia.)

Ad Benedict. Ant. Beatissime confessor Domini, Florenti, nostrum famulatum Deo nostro commenda tua interventione et virtutem tuam quam experiuntur debiles in corporum vegetationem, nobis impende propitius ad animarum salutem. (T. P. Alleluia.)

ORATIO. — Omnipotens sempiternæ Deus, qui hunc diem nobis honorabilem in beati Florentii confessoris tui translatione tribuisti : da Ecclesiæ tuæ, quæsumus, in hæc celebritate lætitiæ, ut cujus membra pio amore veneramur in terris, ejus intercessionibus sublevemur in cœlis. Per.

IN II VESPERIS.

Psalmi de Dom. et loco ultimi Ps. Credidi.

Ant. et cap. de Laudibus.

HYMNUS.

SANCTE confessor Domini, su-
pernæ
Gratiæ munus humili catervæ
Posce, Florenti, Deus ut decenti
Laude colatur.

Dum tuo læti redeunte festo
Debitis lucem veneremur hymnis
Quæ tibi suis fuit et viarum
Atque triumphus.

Te Pater quondam populi pe-
rennem
Occidentalis meditans salutem,
Pacis æternæ tribuit ministrum
Finibus istis.

Hic diu vitæ radians nitore,
Prævius ductor fidei sequendæ

Mitibus verbis operumque clara
Luce fuisti.

Pro quibus demum studiis pio-
rum

Actuum factus comes angelorum,
Jam tuæ certus precibus saluti
Consule nostræ.

Fac suo, clemens Deus, ut pre-
catu

Expiet nostri maculas reatus
Atque felices faciat beatæ
Munere vitæ.

Sit Deo Patri parilique
Nato,

Flamini necnon utriusque sancto
Gloriæ summum decus et potestas
Omne per ævum. Amen.

†. *Justus ut palma florebit.* (T. P. Alleluia.)

†. *Sicut cedrus Libani multiplicabitur.* (T. P. Alleluia.)

Ad Magnific. Ant. Florens, Florenti, numeroso munere Christi, tecum nos aliquando donari posce corona. (T. P. Alleluia.)

Oratio (Ut supra ad Laudes.)

Commem. seq. Inv. S. Crucis.

MISSA.

Missa. Os justii, de Communi Conf. non Pontificis, præter seq.

Oratio. Omnipotens sempiternè Deus, *ut in officio.*

Post graduale. Alleluia, Alleluia. Florenti, par martyribus, devotione floridus, regnas cum confessoribus, conditione libera pertrahe nos ad æthera. Alleluia.

Tempore paschali. Alleluia, Alleluia. Florenti, flos egregie, sicut sol in meridie, fulgens merito duplici, in aula regis cœlici, impetra nobis veniam, ut habeamus patriam in qua sanctorum animæ miro vivunt lætamine. Alleluia.

Secreta. Benedictio tua, quæsumus, Domine, beati Florentii confessoris tui intercessione super has hostias descendat; quæ et salutem nobis clementer operetur et beatæ immortalitatis dona conciliet. Per Dominum.

Postcommunio. Obtineat nobis, quæsumus, Domine, gratiam tuam beatissimus confessor tuus Florentius, in cujus susceptionis festivitate sacrificium salutare majestati tuæ obtulimus, ut maneat in nobis, sicut est pollicitus, cujus jussu carnem ejus et sanguinem sumpsimus. Per Dominum.

ANDEGAVEN. — Quum R^{mus} Dominus Guillelmus Laurentius Angebault, Episcopus Andegaven., desiderio flagret ut in ecclesiis parochialibus Sancti Salvatoris de Sancto Florentio ad Ligerim et Sancti Bartholomæi de Sancto Florentio prope Salmurum intra fines sibi commissæ diœceseos, sexto Nonas Maii, instaurari valeat festum Translationis reliquiarum Sancti Florentii Confessoris, Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX, clementer deferens supplicibus votis ejusdem Episcopi Oratoris, a subscripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario relatis, indulset ut a clero utriusque ecclesiæ parochialis festum Translationis reliquiarum Sancti Florentii Confessoris recoletur cum supra adnotatis Officio et Missa propriis, ab eadem Sacrorum Rituum Congregatione prævio accurato examine revisis atque approbatis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 12 Decembris 1861. — C. Ep^{us} Portuen. et S. Rufinæ, Card. Patrizi, S. R. C. Præf. — Locus † Sigilli. — D. Bartolini, S. R. C. Secretarius.

Concordat cum Originali. † GUIL. Episc. Andegaven.

SAINT HUBERT¹

Le progrès de la science exige que l'on révèle les choses cachées et inédites : de la sorte elles parviennent à la connaissance de ceux qui ont besoin de savoir leur existence, et les amateurs qui ont le loisir de les examiner sur place sont renseignés à leur égard. Il est préférable que la publication s'en fasse dans la ville même qui les possède; partout ailleurs, l'intérêt qu'elles présentent pourrait être considérablement diminué.

Ces considérations m'engagent à traiter, à Nancy même, de deux moules que j'ai remarqués au Musée lorrain, en l'automne de 1884. M. Lucien Wiener a eu la complaisance de m'en faire reproduire une partie en métal et d'y ajouter un double dessin que voici : la planche représentait les deux pierres gravées telles qu'elles sont, c'est-à-dire en creux.

Tout objet archéologique demande à être envisagé sous un double aspect, d'abord en lui-même, puis dans son procédé d'exécution. La fabrication fut très variée : une de ses formes les plus économiques est le coulage en métal vulgaire.

On a commencé avec raison à s'occuper des moules qui servaient à la fonte. Non seulement on les collectionne², mais on les décrit et on les fait graver pour mieux en donner idée³. J'apporte ici

1. *Les moules à bibelots pieux du Musée Lorrain*, Nancy, Crépin, 1885, in-8° de 15 pages, avec une planche. Extr. du *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, tir. à part à 50 ex.

2. Voir un moule analogue au musée Borelly, à Marseille.

3. Le moule figuré par Forgeais (*Notice sur des plombs historiques trouvés dans la Seine*, Paris, 1858, p. 7) représente quatre petits crucifix, un cœur, une médaille et une croix du Saint-Esprit. Celui du *Glossaire archéologique*, p. 153, figure un bourdon de pèlerin, et p. 152, une enseigne de saint Vincent. Les quatre moules, donnés dans *Archæologia*, t. XXXVI, pl. XI, contiennent un alphabet, des croix, des glaives et des oiseaux.

un élément nouveau à cette étude spéciale, qui n'est encore qu'à ses débuts.

L'industriel qui se livrait à ce genre de travail se nommait *bibelotier*¹ et le produit qu'il livrait au commerce s'appelait *bibelot*. Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, t. III, p. 334, écrivait en 1724 : « Sçavoir ce que c'est qu'un biblotier ? c'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb qui se vendent aux pèlerins et autres. »

De cette définition si précise, nous pouvons déduire que les moules du Musée lorrain sont les instruments du métier de *bibelotier* et que les *images* qui en sortaient sont véritablement des *bibelots*. Mais les bibelots étaient de deux sortes : *pieux* pour les pèlerins, *profanes* quand il s'agissait de jeux pour les enfants ou d'affiquets pour les dames.

Le bibelot pieux prenait généralement le qualificatif d'*enseigne*² : grâce à lui, nous pouvons étudier une des formes de la dévotion populaire, celle qui naturellement jouit de la plus grande vogue parmi les fidèles.

I. Les moules du musée de Nancy sont en lave calcaire, blanche, d'un grain serré et compact, analogue à la pierre lithographique. Tous les deux ne nous sont parvenus que mutilés d'une façon notable.

Le premier mesure neuf centimètres sur chaque côté : il est donc carré. Les deux cassures aux angles supérieurs n'en altèrent nullement la physionomie, car il est facile de rétablir par la pensée les parties enlevées.

Les images figurées sont au nombre de sept : deux crucifix, un titre de croix, une tête de mort, un saint Esprit, une médaille et un cornet. A la queue de la colombe et au pied de la petite croix on distingue parfaitement les conduits par lesquels se faisait la coulée du métal en fusion.

Le Christ, haut de sept centimètres, a la tête légèrement inclinée,

1. Voir ce mot, ainsi que *bibelot*, dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay.

2. « Pour la vente des enseignes d'argent dorées et blanches, comme d'autres d'estain » (*Comptes de la cath. de Troyes*, 1462). On les faisait indifféremment en étain ou en plomb.

les bras tendus et les reins couverts d'un linge étroit : les pieds sont juxtaposés. On l'appliquait, une fois fondu, sur une croix de bois, à laquelle on ajoutait, au-dessus de la tête, le titre marqué des quatre initiales traditionnelles INRI (*Jesus Nazarenus Rex Iudeorum*) et, sous les pieds, le crâne d'Adam, appuyé sur deux os en sautoir.

Le second crucifix était fait, au contraire, pour être suspendu : aussi porte-t-il une boucle au sommet. La hauteur est de quatre centimètres et sa largeur de deux et demi. Les extrémités sont patées et treillisées, un soleil luit au-dessus du divin crucifié.

La colombe divine, munie d'un anneau à la queue, vole, les ailes éployées.

La médaille, découpée en octogone, avec anneau de suspension, offre la scène de la Conversion de Saint-Hubert, encadrée dans une bordure perlée : Le chasseur s'incline devant le cerf qui lui parle, au ciel apparaît dans une auréole lumineuse, un angelot qui lui apporte l'école miraculeuse ¹.

Enfin, un cornet de chasse est suspendu à un triple cordon, qui aboutit à une bélière.

Toutes ces bélières indiquent l'usage qu'on faisait de ces images pieuses. Le jour du pèlerinage, on les fixait sur les vêtements ; à la maison, on les clouait, soit au lit ou à la cheminée, soit encore dans l'intérieur d'une armoire, afin de protéger tous les membres de la famille. Quand on tenait à s'en faire une protection exclusivement personnelle, on les accrochait au chapelet qui se portait dans la poche ².

2. Le second moule est plus gravement endommagé que le précédent, car il a perdu, à droite, par deux larges cassures, une image presque entière : en revanche, il est beaucoup plus digne d'attention. Les sujets sont restreints à quatre : un cornet, un crucifix, une croix à huit pointes, une enseigne de saint Hubert. Les canaux pour la fonte sont visibles en trois endroits : il y en a trois pour l'enseigne qui absorbait une plus grande quantité de métal.

1. Saint Hubert était si populaire qu'on l'associait au saint Suaire sur des médailles que reproduit M. Jules Gauthier dans ses *Notes iconographiques sur le saint Suaire de Besançon*, pages 17, 34 et pl. IV.

2. M. Rouyer, dans son intéressant opuscule *Un rosaire lorrain au XVII^e siècle* (Nancy, 1884), signale une colombe parmi les médailles appendues à un chapelet qui lui appartient.

Le cornet, intact, aide à déterminer celui que figure assez mal le premier moule. Ses deux extrémités sont *enguichées*, comme on dit en blason ¹.

La croix ressemble à celle du moule précédent, mais elle est plus petite, ne mesurant que trois centimètres sur deux.

La croix à huit pointes affecte la forme de celle adoptée par plusieurs ordres chevaleresques, entr'autres celui de Malte : de petites pointes saillissent aux angles rentrants pour imiter un rayonnement. Le champ est lisse ; s'il y avait une colombe, ce serait l'ordre du Saint-Esprit, mais dès lors qu'on n'a rien gravé, Malte paraît plus probable.

La pièce capitale est l'enseigne rectangulaire, garnie d'une boucle, haute de quatre centimètres et demi et large de trois et demi. Elle représente un évêque, habillé pontificalement. La mitre, en losange, avec bouton terminal, est coupée en deux par un orfroi vertical, dit par la liturgie *en titre* ; les fanons s'alignent horizontalement à droite et à gauche. La chasuble, à col rabattu, est rehaussée d'un orfroi droit, qui ne touche pas à l'extrémité inférieure, arrondi sur les bords. La main droite tient une crosse à volute fleuronnée, tournée en dehors ; la hampe passe obliquement devant la chasuble. L'autre main tient une clef, posée horizontalement. D'un côté se dresse une montagne, à plusieurs coteaux concentriques, que surmonte un édicule ; de l'autre, court un cerf, portant une croix entre ses bois. En haut, la colombe divine, planant dans la lumière, fait vis-à-vis à des nuages ou peut-être à des cordons destinés à relever une draperie.

Les dimensions devaient être identiques à celles du premier moule et les images avaient la même destination, attestée par les anneaux de suspension.

3. Trois points méritent explication : la date, l'iconographie et le but.

L'époque n'est pas ancienne. Il serait téméraire de remonter au-delà du commencement du siècle dernier. D'art, il n'y en a pas ombre, l'ouvrier est peu habile et il taille la pierre grossièrement.

1. Menestrier, *la Nouvelle méthode raisonnée du blason*, Lyon, 1761, p. 152.

juste ce qu'il faut pour qu'on ne se méprenne pas sur la signification de l'objet figuré.

Le but est incontestablement de fournir des souvenirs aux pèlerins. Les archéologues lorrains devront rechercher à quel pèlerinage en particulier peuvent se rapporter les images : ceci n'est pas de ma compétence, n'étant nullement familiarisé avec la topographie et les traditions de la contrée. *A priori*, j'aurais pensé au pèlerinage de saint Hubert dans les Ardennes, si célèbre en Europe ; mais il est possible que la Lorraine ait eu quelque sanctuaire où on ait particulièrement vénéré le saint évêque, invoqué comme patron des chasseurs et protecteur contre la rage. Ce qui motive chez moi cette réserve, c'est que j'ai pris note, au Musée lorrain, d'un bras-reliquaire, qui a contenu un os du bras de saint Hubert : la forme même indique la nature de la relique ¹. De plus, M. Léon Germain me fait observer que l'abbaye d'Autrey, près de Rambervillers (Vosges), autrefois du duché de Lorraine et du diocèse de Toul, possédait une phalange d'un doigt de saint Hubert, qui était l'objet d'un pèlerinage considérable.

Sur onze *images*, une seulement ne se réfère pas à saint Hubert ; c'est la croix à huit pointes, qui, à la rigueur, pourrait être une enseigne de confrérie, comme celle de Notre-Dame de Liesse. Le crucifix rappelle l'apparition miraculeuse entre les bois du cerf, dans la forêt même des Ardennes. Les autres attributs sont le costume pontifical, le cerf, le cornet ² et la clef ³ : la montagne doit faire allusion à l'église où son corps fut déposé et la colombe divine à son élection miraculeuse.

1. Ce bras, exécuté vers l'an 1520, est en cuivre repoussé. En plan, il dessine une ellipse. Il est vêtu d'une double manche en étoffe, l'une large et l'autre serrée au poignet : des gemmes, montées à quatre griffes, garnissent la bordure. La base est perlée. La main du pontife bénit.

L'inventaire de la cathédrale de Lyon, en 1562, mentionne « un bras, sans main, de cuivre doré, garny de pierreries en aucungz endroits » (Niepce, *les Trésors des églises de Lyon*, p. 74).

2. « Ung long cornet esmaillé » (*Inv. de Philippe II*, 1558). — « 2 cornets de voirre bleu venant de Saint-Hubert, comme on dit, avec leurs custodes de cuir noir » (*Ibid.*) — On faisait aussi des cornets au Mont-Saint-Michel : « Des povres gens..... faisans et vendans enseignes de Mgr S. Michel, coquilles et cornets, qui sont nommez et appelez *quincaillerie*, avecques autres œuvre de plon et estaing getté en moule, pour cause des pèlerins » (*Ordonn. de Charles VI*, 1393).

3. Cahier, *Caractéristiq. des saints*, aux mots *Cerf*, *Clef* et *Cor de chasse*.

Voici comment *le Pèlerin* (1884, n°409) raconte les trois faits qui sont la raison d'être de l'iconographie de saint Hubert, qui mourut l'an 727 :

Le cœur du jeune prince était encore épris du sentiment de la gloire humaine. Il brûlait d'ardeur pour la puissance que son titre de prince royal l'appelait à exercer, il avait une véritable passion pour les armes. La chasse surtout, cette image de la guerre, avait ses prédilections. Or, le jour du Vendredi Saint 683, il chassait, ce qui n'est pas un crime, mais ce qui est fortement reprehensible. Il courait donc la forêt des Ardennes. Soudain un cerf d'une incomparable beauté, qu'il poursuivait depuis longtemps, s'arrête et lui fait face. Entre les cornes de l'animal apparaît une croix¹ éclatante, et une voix se fait entendre : « Hubert ! Hubert ! si tu ne te convertis pas et ne mène pas une vie sainte, tu descendras bientôt en enfer. »

L'ardent chasseur, effrayé, saute à bas de son cheval, et se prosterne en disant : — « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? — Va vers l'évêque Lambert, il t'instruira. »

La vision disparut. — Saint Hubert ne chassa plus, et cette circonstance de sa vie, qui l'a arraché au plaisir de la chasse, l'a constitué le patron de ceux qui s'y livrent. Il vint écouter pendant deux ans les enseignements de saint Lambert, évêque de Tongres, et à la mort de son épouse Floribona, il se fit ermite au lieu même où le cerf mystérieux lui était apparu, à Andlaïn...²

Un ange apparaissait au Souverain Pontife, Sergius, qui prenait quelques instants de repos après la récitation de matines, et lui apprenait le meurtre qui s'accomplissait : « Or, ajouta l'ange, un disciple de Lambert viendra aujourd'hui se prosterner *ad limina Apostolorum*. Il se nomme Hubert : c'est lui que tu devras choisir pour succéder au nouveau martyr sur le siège de Tongres. »

Sergius après cette vision s'éveilla, et comme il hésitait à y ajouter foi, un ange vint déposer à ses côtés le bâton pastoral de saint Lambert. La chronique continue : « Après avoir terminé ses oraisons et immolé la sainte Hostie, Sergius se tint en observation auprès du tombeau des saints Apôtres. En ce moment, Hubert, qui avait passé la nuit dans un bourg voisin de la ville, entra pour la première fois dans l'église du bienheureux Pierre, terme de ses longues fatigues, but de ses plus chères espérances. — « Qui êtes vous ? » lui demanda Sergius. — « Je me nomme Hubert, serviteur de Votre Sainteté, » répondit le pèlerin. Le Pontife le prit affectueusement par la main, le conduisit à l'autel du prince des Apôtres, et lui fit connaître avec tous ses détails la vision évangélique. En apprenant

1. Ce n'est pas une croix, mais un *crucifix* qui lui parle.

2. Avec Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), M. Germain croit devoir corriger *Andlaïn* en *Adain* ou *Andain*.

la mort de son vénérable évêque, Hubert fondit en larmes. Mais quand le Pontife eut ajouté que le disciple devait succéder au maître et devenir évêque de Tongres, le pèlerin refusa nettement, se déclarant indigne d'un tel honneur.

Comme il parlait ainsi, on vit paraître, divinement apportés sur l'autel par le ministère des anges, les ornements pontificaux dont se servait saint Lambert. Sergius en fit sur-le-champ revêtir Hubert : il ne manquait que l'étole. Soudain une étole de soie blanche, brodée d'or, fut apportée par un ange : on la conserve encore aujourd'hui¹. Elle était envoyée par la Vierge Marie. A la vue de tant de prodiges, tous les assistants poussèrent des cris d'admiration. Le bienheureux Hubert reçut du Pontife la consécration épiscopale.

Or, un jour qu'il célébrait la messe sur l'autel de la Confession, le prince des Apôtres lui apparut et lui remit une clef d'or. Cette clef, symbole du pouvoir spirituel de lier et de délier les âmes, avait la puissance de rendre la santé aux lunatiques furieux. Elle se conserve encore et elle a de tout temps opéré un nombre infini de merveilles.

1. Je m'occuperai bientôt de cette étole, dont je déterminerai exactement la date et l'usage.

SAINTS INNOCENTS¹

1. Le chef est une forme très ancienne et très significative; il indique que la relique qu'il renferme dans sa cavité n'est autre que la tête entière ou une partie notable de la tête d'un saint. Cet usage est donc, par lui-même, fort louable, digne d'être conservé et, au besoin, recommandé.

S. Nicolas de Bari ne possède que deux chefs d'argent, fabriqués au xvii^e siècle. L'un renferme le crâne de saint Vito, enfant, connu sous le nom de saint Guy²; l'autre la tête d'un des saints Innocents. Ce dernier chef est charmant par sa grâce et sa naïveté enfantines; on a plaisir à le regarder, comme j'en éprouve encore à le décrire.

2. Je ne voudrais pas, au risque de m'allonger un peu, ne rien ajouter sur les reliques célèbres des saints Innocents, que l'on constate en plusieurs lieux. Il y aura tout avantage, au point de vue de l'hagiographie, à dresser, par ordre alphabétique, une liste de toutes les reliques des saints Innocents, connues tant par l'histoire que par la chronique et les inventaires, sources fécondes d'utiles renseignements. Puissé-je ne rien oublier dans cette longue nomenclature, pour laquelle n'existait aucun précédent³!

AIX. — « Le père Cortez, Dominicain, dans la vie de sainte Mag-

1. *Les chefs et les reliques des SS. Innocents*, dans l'Église royale et collégiale de S. Nicolas, à Bari, pp. 88-99.

2. Saint Guy avait douze ans lorsqu'il fut martyrisé. « En la ville de Nazare, qui est au royaume de Sicile, naquit saint Guy, martyr..... Notre Seigneur le délivra de ses mains (de son père qui était païen) et envoya un ange vers Modeste et Crescence qui l'avaient élevé et leur commanda de prendre Guy et de s'en aller avec lui sur la mer..., ce qui fut fait et l'ange lui-même servit de pilote en ce voyage et les mena au royaume de Naples, en la province de Lucanie, où, les ayant laissés au bord d'une rivière, il disparut. » (*Les nouvelles fleurs des vies des Saints*; Lyon, 1720, in-fol., pp. 582-583.)

3. M. de Saulcy a contesté le grand nombre d'enfants tués au massacre des Innocents; il l'estimait à une trentaine au plus. *L'Univers* lui a répondu en réfutant ses assertions.

delcine, raconte que, dans le tombeau de saint Maximin, évêque d'Aix, on trouva deux petits corps d'Innocents, qui furent séparés plus tard et mis dans une capse d'argent. » (Briand.)

L'inventaire de la cathédrale d'Aix enregistre, en 1533, une côte d'un saint Innocent : *Item, quedam crux deaurata..... cui cruci est alligata una costa Innocentum, quam dedit dominus Nicholaus Bruni, quondam benefficiatus.* (Bullet. du Com. des trav. hist., 1883, p. 158, n° 35.)

ALBI. — En 1492, une pancarte de l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, mentionnait, parmi les reliques de la cathédrale : *Reliquiæ sanctorum martyrum Innocentium..... Reliquiæ sanctorum Innocentium et aliorum plurimorum sanctorum..... Reliquiæ de ligno Domini et sanctorum Innocentium.* (De Rivières, *Procez verbal de la visite de l'église métropolitaine d'Alby*, en 1698, pp. 21, 22.) Une chapelle latérale leur était dédiée, ce qui motiva une fresque de 1513. (Crozes, *Monog. de la cathéd. d'Albi*, p. 291.)

ALLASSAC. — L'abbé Texier écrivait en 1843 dans les *Mémoires de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, p. 104 : « Aux ix^e et x^e siècles, se placent diverses réceptions des corps des saints Innocents dans l'église d'Allassac, qui leur est dédiée, et de saint Clarence, l'un d'eux à Nosevines ; ces deux localités faisaient partie du diocèse de Limoges avant 1790. »

ALTAVAU. — A l'abbaye d'Altavaux, diocèse de Limoges, il y avait des reliques des Innocents, provenant d'Aumont (Dordogne), ainsi que l'indique le catalogue du xii^e siècle (*Bullet. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXX, pp. 205, 206) : *Ex Alto monte attulit idem ipse Geraldus reliquias..... Sanctorum Innocentium..... Idem Geraldus, predictus prior, habuit reliquias..... Sanctorum Innocentium..... de quodam loco, certis sub titulis.*

ALVERNE. — Le P. Gonzaga a enregistré, au couvent des Franciscains du mont Alverne : *Ex ossibus quoque sanctorum Innocentum* (pag. 240).

AMALFI. — En 1208, Pierre de Capoue rapporta à la cathédrale d'Amalfi, de Constantinople, où elles reposaient à la Porte d'Or, « des reliques des SS. Innocents ». (Camera, *Istoria di Amalfi*: Naples, 1836, in-8°, p. 46. — *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, t. XXXVI, p. 204.)

AMIENS. — Le chanoine Corblet détermine ainsi leurs reliques, dans le diocèse d'Amiens : « A la cathédrale (un bras) ; aux Carmélites, aux Clarisses et aux Ursulines d'Amiens ; à Saint-Vulfran et à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville ; à Andainville, à Cérisy-Gailly, à Corbie (vérifiées en 1495), à Davenescourt (Dames de Saint-Maur), à Longpré-les-Corps-Saints, à Saint-Pierre de Roye, à Saint-Riquier. Jadis, à Saint-Jean et à Saint-Germain d'Amiens, aux Chartreux d'Abbeville, à Péronne, à Saint-Martin de Picquigny, etc. » (*Hagiog. du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 324.)

ANAGNI. — Voy. ROME.

ANCENIS. — Nous savons par le P. Gonzaga qu'il y avait, au couvent d'Ancenis, diocèse de Nantes : *de uno Innocentium* (p. 690).

AOSTE (Piémont). — En 1624, l'évêque, visitant la collégiale de Saint-Ours, mentionne au procès-verbal : *Aliambursam ex serico, in qua repertæ fuerunt reliquæ..... Sanctorum Innocentium; brachium argenteum, lapidibus pretiosis ornatum, in quo sunt reliquæ..... de Innocentibus.*

ARLES. — Le procès-verbal de la visite faite par Gaspar du Laurens, archevêque d'Arles, à sa cathédrale, le 12 septembre 1616, mentionne : « Une teste des Innocents en argent, avec un crâne d'iceulx en dedans. » (*Rev. des Soc. sav.*, 4^e sér., t. VI, p. 497.)

ARRAS. — D'après le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, au XII^e siècle et publié en 1875 par le chanoine Van Drival, le pape Adrien I^{er} aurait donné à Charlemagne les corps de deux saints Innocents, qui, par son petit-fils Baudouin, auraient été offerts à l'abbaye de Saint-Vaast. Le texte n'est pas suffisamment clair : d'une part, il porte *reliquie*, ce qui n'indiquerait qu'une portion du corps, de l'autre *corpora*, qui précise des corps entiers. « Balduinus, avi sui Karoli memor, qui ecclesiam Sancti Vedasti multis ornamentis aureis illustraverat, sancti amore ductus, vas preciosissimum ex candido puroque argento fabricari jussit, in quo ejusdem confessoris CHRISTI corpus in loco aureo repositum est, simulque XII apostolorum et duorum Innocentium reliquie, quas avus ejus Karolus, donante sibi eas Adriano papa, de Roma attulerat » (p. 45). — « Beati Vedasti corpus in scrinio, quod ex auro, argento et lapidibus pretiosis... sub ipsa principalis altaris mensa quiescit, quod seris et vectibus obseratum... In hoc scrinio, sicut a majorum veritate didi-

cius, duo sunt minoris quantitatis scriniola, in quorum altero aureo corpus beati Vedasti. in altero eburneo duo Innocentes et reliquie XII apostolorum » (p. 105). — « Francorum reges, qui hunc locum successiva devotione semper amplexati sunt, et regiis insignibus multisque possessionibus ac privilegiis, insuper et duodecim apostolorum et duorum Innocentium et multorum sanctorum circumquaque collectis reliquiis sublimarunt » (p. 114).

ASSISE. — P. Castet (*Annales des Frères mineurs, Toulouse, 1680, t. 1^{er}, p. 319*) indique, dans la basilique d'Assise : « des os des saints Innocents ».

AUGSBOURG (Bavière). — En 1274 fut consacré un autel par l'évêque d'Ausbourg, qui y mit des reliques *sanctorum Innocentium*. (Pertz, *Monum. Germ. histor.*, t. XVII, p. 326.) — L'église de S. Udalric possède plusieurs reliques des SS. Innocents, dans plusieurs reliquaires. Dans une monstrance, onze parcelles; dans un vase, « de SS. Innocentibus »; dans le reliquaire de S. Sébastien, « de SS. Innocentibus »; dans le reliquaire des SS. martyrs, « de SS. Innocentibus ».

AUXERRE. — « Dans le tombeau de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, martyr, on trouva un enfant. Voy. *Histoire d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf. » (Briand.)

AVIGNON. — *Item, quædam parva capsula, argenti deaurati, esmalhata desuper quatuor esmalhiis et cum certis parvis lapidibus pretiosis et cum sex aliis esmalhiis circumquaque cum quatuor serpentibus, ponderis duarum marcharum et septem unciarum. In qua quidem capsula est quedam manus de auro puro, ponderis trium unciarum cum dimidia, in qua manus sunt certi lapides pretiosi circumquaque. In qua quidem manu sunt duo ossa sanctorum Innocentium.* (*Inv. de la métrop. d'Avignon, 1511, n° 18.*)

AVRANCHES. — « Guillaume Poissonnier, orfèvre à Tours, pour un reliquaire en façon de berceau, donné par le roi à l'église de Saint-Sarny d'Avranches, pour mettre le Saint Innocent de la dite église, 230 l., 1 s. » (De Laborde, *Glossaire*, compte royal de 1471.)

BARÏ. — Dans la croix de cristal, apportée par Robert de Clari, de Constantinople à Bari, au commencement du XIII^e siècle, l'authentique indique: « des Innocens et de leurs vestemens ». (*Exuv. sacr. C. P.*, t. II, p. 176.)

Dans la crypte de la cathédrale, on conserve des reliques des SS.

Innocents (Garuba, *Serie critica dé sacri pastori Baresi*, p. 601.)

BÉNÉVENT. — Le cardinal Orsini signale dans l'inventaire des reliques de son diocèse, en 1723 : au séminaire de Bénévent : « Ossetti e ceneri confusi insieme degl'Innocenti martiri. » (*Synodic. dioces.*, append., p. 620); à la SS. Nunziata : « Un pezzo d'osso del braccio degl'Innocenti martiri » (p. 622); à l'abbaye de Sainte-Sophie : « Quantita di pezzi di coste ed altre ossa, frammenti degl'Innocenti martiri » (p. 263); à Saint-Pierre, « ossetto e frammenti degl'Innocenti martiri » (p. 632); à Saint-Victorin, « ossetto dell'Innocenti mm. » (p. 634); à Paduli, « frammenti e ceneri uniti degl' Innoc. mm. » (p. 665); à Sant'Angelo *a scala*, « due pezzetti d'osso degl'Innocenti » (p. 673); à San Giovanni *in Galdo*, « pietra del sepolcro degl'Innocenti » (p. 678).

BETHLÉEM. — Le P. Gonzaga, Général des Franciscains, dans son livre in-folio, imprimé à Rome en 1587 et intitulé : *De origine se-raphicæ religionis Franciscanæ*, mentionne, dans plusieurs couvents de l'Ordre, des reliques des Saints Innocents. Au couvent de Bethléem : *Ibidem etiam est sanctorum Innocentium sepulchrum.*

BORCETTE, près d'Aix-la-Chapelle. — « Un reliquaire de la forme d'un pied, avec des reliques des SS. Innocents. » (Baissel, *Le petit livre des grandes reliques*; Aix-la-Chapelle, 1881, p. 31).

BOUILLAC. *Voy.* MONTAUBAN.

BOURG-SAINT-AURICE (Savoie). — Le procès-verbal de visite de l'église Notre-Dame, au Bourg-Saint-Maurice, en 1633, inscrit parmi les reliques *de ossibus SS. Innocentium.* (*Réc. de mém. et docum. de l'Acad. de la Val d'Isère*, t. III, p. 80.)

BOURGES. — A la Sainte-Chapelle de Bourges, dom Martène et dom Durand virent, en 1717, « une belle châsse d'argent, dans laquelle sont trois corps des Saints Innocents ». (*Voyage litt.*, t. I, p. 27). — L'inventaire du même édifice en 1757 mentionne : « Une châsse d'argent renfermant des corps des Saints Innocents. ». — « Item, une châsse d'argent doré, appelée la châsse des Innocents, en laquelle a quatre pieds de cuivre doré, en forme de quatre imaiges, pourtant la dite châsse à quatre pans et à l'ung des grands pans a l'histoire de Ntre Dame allant en Egypte, il y a ung imaige de demye... et l'autre... à l'histoire de l'occision des Innocents contenant cinq images de demye... (*Inv. de la cathéd. de Bourges*, en 1537).

BRANTÔME. — « L'église abbatiale de Brantôme en Périgord était dédiée à Saint Sicaire, un des Saints Innocents, dont les reliques auraient été données par l'empereur Charlemagne... On a figuré sur une des moitiés d'un grand retable provenant de l'abbaye la remise solennelle du corps de Saint-Sicaire. La boiserie est du xvi^e siècle. On y reconnaît parfaitement l'église actuelle, dominée par son clocher pittoresque. L'abbé en sort processionnellement à la tête de ses moines, et, de l'autre côté, s'avance un empereur, armé de toutes pièces et coiffé d'une couronne fermée, qui tient sur les bras un enfant nouveau né. Les femmes qui craignent pour la santé de leurs petits enfants ou qui se désespèrent de demeurer stériles vont encore en pèlerinage à Brantôme, quelquefois de plus de dix lieues. » (De Verneilh, *l'Archit. byzant. en France*, p. 192). — « Saint Sicaire, un des Saints Innocents, honoré à Brantôme, près Périgueux, est invoqué dans les litanies des Saints de ce diocèse. On fait dériver son nom du poignard, *sica*, qui trancha ses jours. » (Pardiac, *Not. sur les cloches de Bordeaux*; Paris, 1858, in-8°, p. 35).

BUEIL. — Le Carme Martin Marteau, auteur du *Paradis délicieux de la Touraine*, imprimé à Paris en 1661, signalait, dans l'église de Bueil, « un berceau des Saints Innocents, tuez par Hérode, où il y est trois ». (*Bullet. monum.*, 1878, p. 339).

CAMBRAI. — « Rayssius (*Gazophylacium Belgicum*, p. 422) rapporte l'authentique de Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai, qui atteste qu'en 1586 il a transféré dans une nouvelle capse le corps de Saint Wamulphe, avec celui d'un Saint Innocent. » (Briand).

CARRARE. — A Carrara San Stefano, province de Padoue, on a découvert dans l'autel un locule plein de reliques, que désignait une inscription du xi^e siècle, gravée sur plomb. Or, parmi elles, il y en avait des SS. Innocents.

De ligno domini, Reliquie S. Stephani, Laurencii, Felicis, Fortunati, Innocentium...

CECCANO. — En 1196, fut consacrée l'église de Ceccano. Parmi les reliques de l'autel majeur sont celles *sanctorum Innocentium*. (Pertz, t. XIX, p. 293).

CHAMBÉRY. « Item est aliud reliquiarium cristallinum, cum argento desuper et subtus deaurato, in quo est unus Sanctorum

Innocentium Una cassia vitrea et nemorea, in qua sunt aliqui ex Inuocentibus. Item, deux reliquaires, tous semblables, à mode de châsse long, tous d'argent doré; en l'ung est du bras de Sainte Eufémie et en l'autre une cuisse des Innocens » (*Inv. de la Ste Chapelle*, 1408, nos 709, 732, 970). — « Item due capse argenteo deaurate, in quarum una, que substinetur quatuor leonibus, est tibia unius Ignoscentis. Item, aliud parvum reliquarium, super quatuor pedibus, oblongum, cum costa desuper et in medium cristallum longum, inter quod est tibia unius Ignoscentis, argenteum deauratum » (*Inv. de 1483*, nos 41, 57). — « Plus, ung Ignocent entier dans un cristal, sur quatre pieds d'argent. Plus, ung aultre coffre moyen, là où respouse les pieds des Innocents, avecque une chemise entière, hormy une manche, lequel coffre est de bois douré, garni de eristal » (*Inv. de 1542*).

CHARROUX. — En 769, Charlemagne donna à l'abbaye de Charroux, qu'il venait de fonder, *ossa de Innocentibus* (Brouillet, *Indicat. archéol. de l'arrond. de Civray*, p. 250). L'inventaire de 1045 dit : *Reliquiæ de Sanctis Innocentibus* (p. 153). Le cartulaire de Charroux au XIV^e siècle porte parmi les reliques de l'abbaye *reliquiæ de Sanctis Innocentibus*. En 1445, dit de Chergé, on les exposa le Jeudi saint, avec 74 autres reliques précieuses.

CHARTRES. — « Ung chief d'un des Innocens » fut volé à l'église S.-André, en 1491 (*Arch. hist. du dioc. de Chartres*, 1895, p. 32).

CHATEAU-PONSAC. — Un charmant reliquaire du XIII^e siècle énumère parmi ses reliques *de Innocentibus*.

CLAIRVAUX. — Voici d'après M. Lalore (*Trésor de Clairvaux*), ce que cette abbaye contenait : Dans l'autel de Saint-Nicolas, consacré en 1158 et reconsacré en 1488, furent déposées des reliques *Sanctorum Innocentium* (p. 152). — Dans le reliquaire n^o 51 figurent, en 1741, *Innocentium* (p. 29). — Dans le reliquaire n^o 71 : *De tribus Pueris et Innocentibus* (p. 62). — Dans le reliquaire n^o 73 : *Innocentium* (p. 66). — Dans les reliquaires nos 89 et 102 : *De SS. Innocentibus* (p. 76, 82). Enfin le même inventaire de 1741 enregistre un reliquaire exécuté en 1225, où se trouvent, au milieu de nombreuses reliques, celles des SS. Innocents : *Innocentium* (p. 24).

COMPIÈGNE. — « Un beau vaisseau de vermeil, très richement

émaillé... Au bas sont inclus plusieurs crânes des SS. Innocents. » (*Inv. de l'abb. de S. Corneille de Compiègne, 1770, n° 13*).

CONFLENS. — A Conflens (Savoie), j'ai relevé cette étiquette sur un sachet : *Sanctorum Innocentium*, et à Peisey, dans le même diocèse de Tarentaise : *De loco ubi sepulti sunt Innocentes*. Les deux étiquettes annoncent le xv^e siècle au plus tôt.

CONQUES. — Reliques des SS. Innocents dans une monstrance du xv^e siècle : « Des SS. Innocents » (Bouillet, *L'église et le trésor de Conques*, p. 91, 112).

CONSTANTINOPLE. — L'empereur Alexis I^{er} Comnène, dans sa lettre au comte de Flandre, écrite à la fin du xi^e siècle, mentionne, parmi les reliques conservées à Constantinople, les corps de plusieurs saints Innocents : *Reliquie vel corpora multorum sanctorum Innocencium*. (Riant, *Alexii I Comneni epistola spuria*, p. 17).

CORBIE. — « Les reliques des saints Innocens, vérifiées par un évêque de Nazareth, suffragant de Beauvais, qui conféra les ordres dans l'église de Corbie, en 1495, furent remises solennellement, le 19 décembre de cette même année, dans une nouvelle châsse de bois. En 1517, il y avait dans l'église de Saint-Pierre de Corbie, une confrérie des saints Innocents, et le maître, cette année-là, était D. Antoine de Colincourt, célerier de l'abbaye. » (Dusevel, *Hist. abrégée du trés. de l'abb. roy. de Saint-Pierre de Corbie*, p. 31). « Il y a dans la sacristie trois autres châsses, savoir : celle de saint Genticn, couverte de lames d'argent doré. Elle se trouve à la gauche de celui qui entre dans la sacristie. Celle de saint Paschase Ratbert, toute de bois d'ébène, ornée de bronze doré. Elle est au milieu, et celle des saints Innocents, qui est de bois doré, est placée à la droite. » (*Ibid.*, p. 86). — « Le troisième reliquaire est une châsse de cuivre doré en forme de chapelle. Elle renferme quelques os des saints Innocents. » (*Ibid.*, p. 60).

DOL. — « Item une coste de l'un des Innocens, que l'évesque Estienne Cueur donna, à qui Dieu fasse pardon, amen. » (*Inv. des reliques du chapitre de Dol, en 1410, apud Bullet. du Com. de l'hist.*, t. II, p. 66).

FERMO. — J'emprunte au P. Gonzaga la mention, au couvent de l'Annonciation de Fermo : *Ossium scilicet particulæ sanctorum apos-*

olorum Petri, Pauli, Andreæ atque Bartholomæi, nec non et sanctorum Innocentium (p. 199).

FONTENELLE. — L'abbaye de Fontenelle en Normandie possédait, au x^e siècle, des langes des saints Innocents, teints de leur sang, et de leurs vêtements : *De pannis Innocentium, aspersis eorum sanguine; de vestimentis eorum.* (Bolland., *Acta SS.*, t. V jul., p. 297.)

FRATTA. — En 1579, le P. Ignace Dante, de l'Ordre des Frères prêcheurs, le célèbre cosmographe qui peignit au Vatican la galerie des cartes géographiques, envoya à Fratta, diocèse de Pérouse, un ossement d'un des saints Innocents, qui lui avait été donné lorsqu'à Bologne fut ouverte l'arche de marbre qui contenait les corps de cinq de ces enfants martyrs.

Die 19 novembre 1579. — Io Fra Ign^o. Danti, M^o. et lettore pubblico dello studio di Bologna, fo fede di hauere donato alle compagnie del S^{mo}. Sacramento et del SS. Rosario della Fratta di Perugia una testa di stucco di uno delli Santi Innocenti, nella quale è un pezzo di osso della testa di uno di essi Innocenti et nella base di essa testa è un pezzode osso della gamba di S. Hysidoro, vescouo Ispalense; le quali reliquie cauai con le mie proprie mani d'un sepolcro di marmo, che è nella chiesa di santo Stefano di Bologna, il quale si apri l'anno 1578 del mese di febrajo, presente lo Ill^o. Signor Cardinale Paleotto et il molto Ill^o. e R^{mo}. Monsignor Bernardino Risio di Cupis, abate di detta abatia et sua signoria R^{ma}. mi dette le sopradette reliquie, essendo in detta arca di marmo il corpo di santo Hysidoro e cinque corpi di santi Innocenti, postivi già da san Petronio, vescovo di Bologna et cognato di Teodosio imperatore, che esso aveva portato di Levante dette reliquie con di molte altre che sono in detta chiesa et in fede di cio ho fatto la presente di mia pp. mano questo die. (*Archivio storico di Roma*, t. IV, p. 226.)

FRISINGUE. — En 1173, l'évêque de Frisingue, en consacrant un autel, y déposa *de capillis et veste S. Mariæ, SS. Innocentium.* (Pertz, t. XVII, p. 346.)

GRAN. — Parmi les reliquaires du trésor de la cathédrale de Gran (Hongrie), « il en est un qui reproduit la figure d'un enfant, du nombre des saints Innocents ». (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXXII, p. 345.) — *Reliquia argentea ad modum infantis innocentis martyris fabricata, in capite et in pede inaurata* (*Inv. de la cathéd. de Gran*, 1528.)

GRANDMONT. — Dans une description de l'église de Grandmont, on dit : « Sur le contre-retable est la châsse de S. Etienne, de cuivre

doré et émaillé, dans laquelle est aussi renfermé le corps d'un des SS. Innocens. » (*Bullet. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXV, p. 382.)

LAON. — A la cathédrale de Laon, on conservait de sanguine *Innocentium* (p. 12), de sanctis... *Innocentibus* (p. 14), de ossibus... *Innocentium* (p. 15), de ossibus *Innocentium* (p. 32), de sanguine *Innocentium* (p. 33), de *Innocentibus* (p. 41), de reliquiis *Innocentium* (p. 42 de l'*Invent. du Trés. de la cath. de Laon*, en 1523, par Ed. Fleury.)

LENS. — « Item uno relique de *Innocentibus*. » (*Inv. de N.-D. de Lens*, xv^e siècle.)

LODI. — Les Bollandistes citent des cendres des saints Innocents, dans une châsse d'argent, en l'église de Lodi vecchio (Italie) : SS. *Innocentium ab Herode interfectorum cineres aliquot theca argentea... asservantur.* (*Acta SS.*, Junii t. V, p. 455.)

MADRID. — Nous savons par le P. Gonzaga qu'il y avait, au monastère de Sainte-Marie de la Consolation, à Madrid : *Ex corpore unius ex sanctis Innocentibus pro Christo ab impio Herode occisis, et quamplurimis aliorum ossibus preciosa arcula recunditis atque a præfata serenissima Maria Austriaca, Germanorum Imperatrice, ejusdemque fundatricis sorore, liberalissime collatis.... Quodam pede unius ex sanctis Innocentibus* (pp. 152-153).

MANTOUE. — Au couvent de Saint-François : *de ossibus sanctorum Innocentium quatuor in locis.* (Gonzaga, p. 295.)

MARSEILLE. « Cassius, au commencement du ve siècle, arrivant de Bethléem à Marseille, apporta avec lui plusieurs petits corps des Innocents. » (Briand.)

M. Kothén écrit dans sa *Notice sur les cryptes de l'abbaye Saint-Victor de Marseille* :

Là se voyait un tombeau païen, dans lequel, suivant Ruffi qui nous en a donné une gravure (t. II, p. 132), furent renfermées les reliques des saints Innocents... Il paraît que la dévotion aux saints Innocents était bien grande au moyen-âge. Nous voyons aussi que les Souverains Pontifes, pour l'encourager et l'augmenter, accordèrent de nombreuses indulgences aux pieux fidèles qui visiteraient ce sanctuaire, le jour de leur fête. Bulle d'Innocent IV, 5 juin 1251, accorde 100 jours. Autre du même pape, 15 juillet 1254, 40 jours. Autre de Nicolas III, 1257, un an et 40 jours, aux fêtes des saints Innocents et de saint Blaise (p. 29.)

On lit dans ces bulles : *Necnon et maxima pars de reliquiis SS. Innocentium servetur ibidem. — Ecclesia vestra in qua SS. Innocentium nonnulla corpora, sicut asseritis, requiescunt. — Ecclesia monasterii vestri... in qua... SS. Innocentium quoque et S. Blasii reliquie, ut asseritis, requiescunt.*

MENDE. — Un manuscrit du XIII^e siècle, cité en 1875 par la *Semaine religieuse du diocèse de Mende*, nous révèle dans la cathédrale de cette ville, la découverte de plusieurs reliques des saints Innocents. Au livre II, chapitre 6, il est dit : « Nous avons appris dès notre enfance que nos pères avaient transféré et mis dans un endroit secret le corps de saint Privat, ceux de plusieurs autres saints; de nombreuses reliques et spécialement celles des saints Innocents que possédait l'église de Mende. » Ces paroles sont de l'évêque Aldebert, qui, « poussé par une inspiration religieuse, voulut descendre dans le caveau qui avait contenu le cercueil du saint martyr et examinant toutes les choses avec un soin et une diligence extrêmes, ne tarda pas à reconnaître le trésor qui jusque-là avait échappé aux recherches des ouvriers ». Le directeur de la *Semaine* continue ainsi : « Dans une seconde crypte, Aldebert croit aussi reconnaître de nouvelles reliques des Innocents. Nous donnons encore de ce morceau une traduction littérale :

On trouva dans de petits coffrets de bois, environnés de cercles de fer, d'autres ossements de saints, semblables à ceux qu'on avait découverts dans le sépulcre du saint martyr. Nous attendons un indice divin nous révélant les saints de qui nous proviennent ces restes, et nous osons à peine émettre notre avis. Cependant nous croyons avoir reconnu ici des reliques des saints Innocents, à cause de la petitesse des os et de leur similitude avec ceux qui ont été exhumés précédemment. A celui qui se montrerait étonné de ce que toutes les reliques des saints Innocents n'aient point été ensevelies dans la même crypte, nous répondrons que nos pères, par un esprit de prudence, les avaient ainsi dispersées afin qu'on ne pût à la fois s'emparer de toutes et nous les ravir.

« Et quand vint le jour solennel de la translation des restes de notre grand Pontife, ont n'eut garde d'oublier les reliques des Innocents. »

MILAN. — Les corps de onze saints Innocents ont été enfermés par Martin V, lors de sa consécration, dans le maître-autel de la cathédrale de Milan. Dans le trésor, plusieurs ossements des saints

Innocents sont enveloppés dans des suaires de soie rouge. Deux corps entiers, dans des langes, se voient à Saint-Ambroise. Le coffret qui les renferme est en argent doré et émaillé du xv^e siècle : l'un d'eux n'a pas de chef. Dans la même ville, à Saint-Laurent, derrière l'autel, j'ai copié cette inscription : SVB ARA MAIORI QUIESCUNT CORPORA... ET PLVRIM. INNOCENTVM.

MIMIGARDEVODE. — En 1086, un autel est consacré à Mimigardevode : l'évêque y dépose *reliquiæ SS. Innocentum*. (Pertz, t. XVI, p. 441.)

MONT-CASSIN. — En 1094, un autel est consacré au Mont-Cassin. Parmi les reliques sont : *De catena S. Petri apostoli... sanctorum Innocentium*. (Pertz, *Monum. German.*, t. IX, p. 764.)

MONTAUBAN. — La cathédrale de Montauban possède un gracieux coffret en cuivre doré et gravé, daté de 1357, qui porte cette inscription en gothique ronde et langue romane :

: † : AISO SO : LAS :

: RELEQUJAS : DE :

: S JCNOS : SENS :

Les ossements que nous possédons, dit le chanoine Pottier, ont été reconnus pour ceux d'enfants en bas âge. Ils ne sont pas les seuls que possède encore notre diocèse. A Bouillac, dans les reliquaires célèbres de l'abbaye de Grand-Selve, nous avons pu retrouver, lors de la vérification des reliques faites par M^{sr} Doney en 1865, la suscription suivante sur un petit sachet de soie : *De sanguine et vestimentis sanctorum Innocentium* ; la même châsse contenait des ossements des mêmes saints.

Le judicieux archéologue continue ainsi, en signalant l'origine des reliques apportées en France et un coffret émaillé dont l'iconographie révèle la destination primitive :

Il existe aussi, conservée dans une famille de Montauban, une remarquable châsse couverte d'émaux champlevés de Limoges, du xiii^e siècle, et qui porte sur sa face principale la scène du massacre des Innocents... Nous avons été heureux, en rendant à la vénération des fidèles les reliques des saints Innocents, de continuer une dévotion que la France a accueillie depuis les premiers jours du christianisme, car nous aimons et adoptons volontiers la pieuse tradition qui nous montre la famille de Béthanie, abordant par miracle sur les côtes de Provence, à l'extrémité de cette île de la Camargue, encore si sauvage et si solitaire. La barque était dépourvue de voile et de gouvernail, mais elle portait de précieuses dépouilles : les corps de sainte Anne et de deux saints Innocents.

Il a dû venir en France plus de deux corps et la voie indiquée ici n'a pas été certainement la seule, car la simple énumération que j'ai faite des reliques de cette sorte comporte nécessairement un plus grand nombre de saints Innocents.

« Ung grand reliquaire carré, d'argent, nommé des Innocents, dans lequel y a certaines reliques et quatre escrits d'argent. » (*Inv. de St-Jacques de Montauban, 1542, n^o 32.*)

MONTIER-EN-DER. — Le chanoine Lucot, dans sa brochure intitulée : *L'abbaye de Notre-Dame de Boulancourt*, parle d'une statue en bois de la Vierge, qui daterait de 1535, mais plus probablement du XIII^e siècle, et qui a émigré, depuis la Révolution, dans l'église de Montier-en-Der. Or, au sommet de la tête, est une « excavation, vide aujourd'hui », dans laquelle furent déposées des reliques. L'attestation du temps a été retrouvée dernièrement et elle porte : *In hoc capite sunt reliquie que sequuntur : de sanctis Innocentibus* (p. 50). *Voy. Rev. des Soc. sav., 7^e sér., t. V, p. 128.*

NANCY. — « Reliques des Innocens en bonne portion, mises dedans ung coffre qui n'a point de coverte. » (*Inv. des reliq. de saint Georges de Nancy, 1552.*)

NOZERINES. — *Voy. ALLASSAC.*

OFFEN. « Les Bollandistes (t. I, p. 609 de janvier) disent que les moines d'Offen reçurent avec une grande piété les restes de saint Paul ermite et le conduisirent heureusement jusqu'à Offen dans la capse de bois où il fut renfermé avec deux petits corps de saints Innocents. » (Briand.)

PADOUE. — « A Sainte-Justine de Padoue, on vénère les corps de trois petits Innocents. » (*Le Pèlerin, 1877, n^o 16.*) « Ces reliques, dit la même feuille (n^o 20), apportées à Padoue, par un évêque, au V^e siècle, perdues ensuite, furent retrouvées au XVI^e et placées dans une sorte de puits, où l'on descend par des marches et nommé le *puits des Saints Innocents.* » — « En octobre, p. 810, le continuateur des Bollandistes rapporte que, l'an 1177, Gérard, évêque de Padoue, avec les religieux du monastère de Sainte-Justine, fit la découverte des corps de sainte Justine, saint Mathias et saint Luc avec les petits corps de trois Innocents. » (Briand.)

PARIS. — « Une autre teste d'un Ynnocent, qui a les cheveux flocelez et tient sa main destre à sa poitrine et siet la dicte teste sur

III petiz lyonceaux et poize X mars, VII onces et XII deniers. » (*Inv. de Louis d'Anjou, 1360.*) — M. de Laborde a cité ce texte dans son *Glossaire*, p. 478 : « 1407. A l'église des Innocens est ung Innocent entier, enchâssé d'or et d'argent. » (*Descript. de Paris*, par Gilbert de Metz.) — « Item j autre reliquière doré, tout neuf, à tout ung cristal carré et au-dessus une manière de chappelle... et a dedens plusieurs reliques, c'est assavoir... des ossemens des Ynocens. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris, 1379, n° 81.*) — « Ung aultre image en façon d'un enfant, d'argent doré, assis sur ung entablement au pied quarré, aussi d'argent doré, esmaillé par le devant à fleurs de lys; autour duquel pied est escrit : *Le roy Charles, filz du roy Jehan, qui fut duc de Normandie et daulphin de Viennois, a faict faire cest ymage, l'an mil trois cens soixante huict.* Et en ung vaissel d'or, tenu par ledict enfant, y a un pied des Innocens, estant dedans ung reliquaire d'or garny de cristal. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle, 1573, n° 34.*) — « Une figure d'enfant, d'argent doré, debout, sur un pied quarré aussi d'argent doré et émaillé par devant à fleurs de lys; autour du pied est écrit : *Le roi Charles, fils du roi Jean, qui fut Duc de Normandie et Dauphin de Viennois, a fait faire cette image; et en un reliquaire d'or tenu par ledit enfant, il y a un pied des saints Innocens.* » (*Morand, Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 48.)

PARME. — Le décret suivant de la S. Congrégation des Rites indique quatre corps à la cathédrale de Parme :

PARMEN. — 1. An occurrente festo patroni in dominica secunda Adventus, possit de eo celebrari festum, an vero veniat transferendum? 2. An in Oclava SS. Innocentium, quorum quatuor corpora asservantur in cathedrali, debeat dici Credo in missis? Et S. C. mandavit : In utroque servari rubricas. Die 4 Februarii 1640.

PAVIE. — Jacques Gualla (*Sanctuarium Papiense*, lib. V, c. xi) dit que, dans le monastère de Saint-Félix de Pavie, on possédait douze corps saints, renfermés dans trois tombeaux et parmi eux deux saints Innocents. » (Briand.)

POITIERS. — Sous le règne de Pépin, les corps de trois saints Innocents furent apportés de Constantinople en Aquitaine par le moine Felicius : « Quod (corpus sancti Johannis Baptistæ) Alexandria a Marcello sacerdote ante translatum fuerat, postea Constanti-

nopolim, ad ultimum in Galliam, in pago Pictaviensi, a Felicio monacho, cum tribus Innocentibus, Aquitanie delatum est, Pipino rognante. » (Riant, *Alexii I Comneni epistola*, p. 51.)

La découverte la plus précieuse que j'aie faite dans la reconnaissance générale de toutes les reliques de l'ancienne abbatale de Ste-Croix de Poitiers, par délégation spéciale de M^{sr} Bellot des Minières, est indubitablement celle qui concerne les saints Innocents, dont les inventaires parlent en ces termes : « Item la chässe des Innocens » (1476, n^o 8). — « Le reliquaire des Innocents » (1571, n^o 7). — « Le reliquaire des Innocents » (1573, n^o 13). — « Item, une chässe en façon d'église, où il y a dès reliques des saints Innocents » (1674, n^o 8). Le mot *chässe*, employé deux fois au xv^e et au xvii^e siècle, dénote une quantité assez considérable d'ossements, et, par conséquent, selon toute probabilité, les corps de plusieurs saints Innocents. En effet, j'en ai retrouvé un presque entier, la moitié d'un second et des fragments minuscules qui ont pu appartenir à plusieurs. Les gros os portent encore la trace de lettres d'or sur fond brun qui devaient nommer les reliques. Pour me conformer à la tradition du moyen âge et de Sainte-Croix en particulier, j'ai fait sculpter un reliquaire en forme de berceau (*Inv. de 1476*, n^o 41), où les ossements, fixés selon l'ordre anatomique, de manière à reconstituer autant que possible les squelettes, s'étagent sur des tablettes séparées : en bas, les os indéterminés ; au milieu, le corps mutilé ; en haut, le corps entier. Sur le berceau est couché un enfant en cire, endormi et emmaillotté de langes.

Voici le relevé exact des ossements qu'il a été possible de reconstituer avec certitude, tel qu'il a été fait, à ma demande, par le docteur Pion, le 5 août 1883, pour satisfaire aux prescriptions d'Urban VIII, de sainte mémoire :

D'un même sujet : cinq fragments du crâne, deux maxillaires supérieurs portant encore de chaque côté trois dents : deux petites molaires, l'une bien sortie, l'autre en voie d'évolution, une grosse molaire encore incluse dans son alvéole ; l'âge du sujet, par conséquent, doit être supérieur à 24 mois et inférieur à 36 ; les deux os palatins adhèrent aux maxillaires ; les trois quarts d'un maxillaire inférieur ; une vertèbre dorsale, trois vertèbres lombaires, d'autres nombreux fragments de vertèbres ; neuf fragments de côtes, deux os iliaques appartenant au même bassin, deux ischions, deux fémurs, deux tibias incomplets, deux péronés, dont un

incomplet; angle supérieur de l'omoplate gauche, une clavicule complète et une incomplète, un humérus, deux radius, deux fragments de cubitus.

D'un autre sujet à peu près du même âge : neuf fragments du crâne, le maxillaire supérieur droit, deux dents; un fragment de vertèbre dorsale, un fragment d'os iliaque, un ischion, une extrémité supérieure du fémur gauche, une partie moyenne de fémur; deux tibias, deux extrémités inférieures de radius, deux fragments de cubitus¹.

ROCAMADOUR (Lot). — Une croix-reliquaire porte, sur émail bleu, cette inscription : R. DE INNOGENS. (Rupin, *l'Œuvre de Limoges*, p. 292.)

ROME. — Piazza écrivait au siècle passé : « Leur fête se fait, avec station et indulgence, à la vénérable basilique de Saint-Paul, où sous le maître-autel est la moitié de cinq de leurs corps, l'autre moitié étant à Sainte-Marie-Majeure dans la chapelle de la Crèche, à leur autel dédié aussi à sainte Lucie. Leurs autres reliques sont à Sainte-Marie *in Campitelli*, à la Consolation, à Saint-Jean *in fonte*, à Saint-Paul *alla regola* et à Sainte-Cécile, où il y a une jambe et un pied, et à Saint-André *a monte cavallo*. » (*Emerol. di Roma*, Rome, 1713, p. 748.)

Je n'en ai pas constaté actuellement ailleurs qu'à Saint-Paul-hors-les-Murs, où on les expose pour la station du dimanche de la Sexagésime et à leur fête; à Sainte-Marie *in Campitelli*, où on les montre le jour de l'Assomption, à l'ostension générale, et à la cathédrale d'Anagni, où l'ostension a lieu solennellement à l'Annonciation. (*Année liturg. à Rome.*, 2^e édit., pp. 124, 129, 187, 195, 216.)

L'inscription de dédicace de l'église de la Nunziatella, près Rome, qui remonte à l'an 1200, mentionne, parmi les reliques de l'autel : *Sanctorum Innocentum*. — « Strozzi, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, dans son catalogue des reliques de cette église célèbre, rapporte que deux corps de saints Innocents reposent sous l'autel de sainte Lucie. » (Briand.)

ROUEN. — Il existait, à la cathédrale de Rouen, une châsse des Innocents, datée de 1433; une chapelle et une confrérie du même nom. (*Bullet. de la Commiss. des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. V, p. 48, 145.)

1. Dans le *Trésor de l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers avant la révolution*, Poitiers, 1883, pp. 220-222.

SAINT-ALBAN. — Au XIII^e siècle, l'abbaye de Saint-Alban possédait *de quibusdam Innocentibus et quoddam os brachii unius ex ipsis.* (*Monastic. Anglican.*, t. II, p. 235.)

SAINT-AMAND. — On lit dans l'Inventaire de l'abbaye de S. Amand, en 1513, ces trois articles : « *Duæ juncturæ Innocentium. De Innocentibus* (en trois reliquaires différents). *Item est una costa de Innocentibus.* »

SAINTE-BAUME. — A la Sainte-Baume, en Provence, sont conservés les corps de douze saints Innocents.

SAINT-CLARENCE. — *Voy.* ALLASSAC.

SAINT-DENIS. — « Entr'autres présents qu'on fit aux églises de France, on doit remarquer celui que l'abbaye de Saint-Denis reçut de Charlemagne. C'était un corps entier que l'on y gardait encore avant 1792, dans un berceau de branches de palmier que recouvrait une châsse de vermeil. » (*Bullet. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1845, p. 262. L'« Inventaire du dénombrement tant des corps saints et tombeaux des rois qu'autres raretez qui se voyent en l'église Saint-Denys hors le trésor » (Paris, 1683) mentionne effectivement « un des saints Innocens ». Félibien, dans son Histoire de l'abbaye, dit, p. 537, avoir vu dans le reliquaire de Philippe-Auguste, *de ossibus parvulorum sanctorum Innocentium.*

L'autel de la Sainte-Croix, à Saint-Denis, était consacré aux saints Innocents, ce qui implique qu'il contenait de leurs reliques, ainsi qu'il résulte d'une note de l'an 1250 : *Consecratum est altare Sancte Crucis a domino Theobaldo, Cantuariensi archiepiscopo, in honore Sancte Crucis et sanctorum reliquiarum Clavi et Corone Domini, et sancti Symeonis, et sanctorum Innocentium omniumque sanctorum.* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 464.) Cet archevêque siégea de 1139 à 1161.

SAINT-JEAN D'ANGÉLY. — Thiers mentionne trois corps des saints Innocents à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, d'après le *Traité de la révélation du chef de Saint Jean-Baptiste*, qui est inséré parmi les œuvres supposées de saint Cyprien : *Ædificantes basilicam et in ea concavum ciborium cum sex columnis marmoreis mirifici operis bene compositis... In quo cum aromatibus et plurimis bonis odoribus condientes caput beati Johannis Baptistæ, almi præcursoris CHRISTI et*

beatorum trium Innocentium corpora simul in hoc ciborio concluserunt bitumineque sigillato munierunt.

SAINTE-MARIES. — « On s'accorde généralement à croire que Marie Jacobé et Marie Salomé, mères des deux apôtres appelés Jacques, étaient sœurs; les deux apôtres dont elles étaient les mères étaient donc cousins germains. La tradition rapporte qu'après la mort du CHRIST, les deux sœurs s'embarquèrent avec sainte Madeleine, saint Lazare, etc., et que cette troupe aborda en Provence, à l'embouchure du Rhône, sur les côtes de l'île appelée aujourd'hui la Camargue... à une petite distance de la ville qui porte aujourd'hui le nom des *Saintes Maries*... Les saintes Maries se fixèrent elles-mêmes dans ce lieu... La tradition ajoute que ces saintes femmes, sachant les prophéties de N.-S. que la Palestine devait être bientôt dévastée et entièrement ruinée, avaient apporté avec elles, en partant de Jérusalem, trois têtes des Saints Innocents et une autre qu'on prétend être celle de saint Jacques. Il est certain du moins que trois têtes de petits enfants et une autre plus considérable furent déposées dans la terre avec les corps des Saintes Maries. » (Pardiac, *Hist. de Saint Jacques le Majeur*, pp. 27-29.)

Le Pèlerin écrivait en 1877 : « Les apôtres de la Provence, saint Lazare, saint Maximin, sainte Madeleine, sainte Marthe et les saintes Maries, apportèrent dans les Gaules des reliques de ces bienheureux martyrs, et, ne voulant point les quitter, même après leur mort, les firent déposer auprès d'eux dans la tombe. »

SAINTE-MAXIMIN. — L'église de Saint-Maximin (Var) est en possession de plusieurs corps des saints Innocents. Sainte Madeleine en aurait apporté deux. L'inventaire du xv^e siècle décrit deux images des saints Innocents, destinées évidemment à contenir leurs reliques : *Item, due ymagines Innocentium, argenteae, quorum capilli sunt deaurati; que sustinentur cum pede sustento quatuor leonibus deauratis; in fronte cujus est scutum Francorum regis coronatum. Que ymagines sunt munite diadematis.* (*Rev. des Soc. sav.*, 6^e sér., t. V, p. 298.)

SAINTE-OUEN. — En 1090, un religieux de Saint-Ouen apporta à cette église, entr'autres reliques, « quelques ossements de Saint Médard, des Saints Innocens » (*Hist. des archevesq. de Rouen*, p. 288.).

SAINT-SAVIN. — Sur un autel du XI^e siècle, à Saint-Savin (Vienne), D. Estiennot, copié par de Caumont, Mérimée et de Longuemar, a lu : *Iste locus fulget Innocentium*. Le dernier mot est tellement mutilé que la lecture est très douteuse. D'après les autres autels, on lirait plutôt *in honore*.

SAINTE. — « On lit dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, XIV^e siècle, n^o 916... « On le mit (St-Eutrope) dans un tombeau « au milieu des restes des deux petits Innocents, immolés autrefois « à la fureur d'Hérode. C'est saint Eutrope lui-même qui apporta ce « riche trésor au peuple qu'il venait prêcher ; et comme il s'était « rendu digne de participer à leur gloire, on le jugea digne aussi « d'être renfermé dans ce même tombeau... Ici Dieu est présent, « car c'est lui-même qui l'a dit : *Là où deux outroiseront réunis...* » En effet, le 19 mai 1843, on découvrit les reliques d'un saint Innocent dans le tombeau de saint Eutrope. Lors de la découverte du corps de saint Eutrope, premier évêque de Saintes, on trouva dans le sarcophage un corps d'enfant, qui fut jugé être celui d'un saint Innocent : à cette occasion, le promoteur fit le relevé de tous les corps analogues découverts dans des tombeaux. » (Briand, *Hist. de l'Eglise Santone*, t. III, pp. 716-719.) — En 1617, le P. Bonnet, Jésuite, reçut de l'abbaye de Sainte-Croix « une coste d'un des Saints Innocents ». (Briand, *Hist. de l'Eglise Santone*, t. III, p. 742. — *Trés. de l'abb. de Sainte-Croix de Poitiers*, pp. 26-27.)

SENS. — « On trouva dans le tombeau de saint Savinien, premier évêque de Sens, au XI^e siècle, avec le corps de saint Lodald, martyr comme lui, celui d'un petit enfant. Voy. *Bréviaire de Sens*. » (Briand). — Le trésor de la cathédrale de Sens possède un suaire, du XIII^e siècle environ, que l'on nomme des *Saints Innocents*, ce qui prouve qu'il a servi à envelopper des reliques de quelques-uns d'entre eux (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XXI, 2^e pér., p. 248). — L'inventaire des reliques du trésor de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif, à Sens, rédigé en 1660, contient cet article : « La chässe des SS. Innocens, qui est d'argent et fort caduque, où l'on tient qu'il y a neuf de leurs corps, conformément à l'ancien inventaire de Gaudfridus cy dessus mentionné, dans lequel nous avons leu ce qui suit : *Item, reliquias habemus plurimorum Innocentium corpusculanovem, ut dicitur, in capsâ argentea cum reliquiis, etc.* » (Julliot, *Inven-*

taire, p. 4.) — « Un petit reliquaire de bois fort caduque, dans lequel nous avons veu... *de capillis sanctorum Innocentium.* » (*Ibid.*, p. 18.) — « Une autre petite châsse qui contient les reliques... *et de Innocentibus.* » (*Ibid.*, p. 19.)

SOULAC. — « *Item, un saint innocent tout entier.* » (*Inv. de Soulac, XVII^e siècle.*) — « Plus un reliquaire pesant deux marcs, où il y a des reliques... des Innocents » (*Ibid.*, 1676.).

TARASCON. — « La charte de consécration de Saint-Victor de Marseille, donnée par Benoît IX, et vingt-trois évêques, présents en 1040, porte que le corps de Sainte Marthe fut trouvé avec un autre corps et de plus, le corps d'un petit Innocent. » (Briand.)

TOURNAI. — « *Sanctorum Innocentium aliquot minora ossa.* » (*Inv. de la cath. de Tournai, 1661.*)

TOURS. — « Trois châsses de vermeil, l'une du poids de 48 mars, 4 onces, enrichie de 60 pierres précieuses, où était le corps d'un des Saints Innocents » (*Inv. de S.-Martin de Tours, 1493, 1562, n^o 5.*)

TROJA. — Plusieurs corps de saints Innocents ont été trouvés à la cathédrale de Troja (Deux-Siciles) dans un tombeau de pierre.

TROYES. — « *Capsellam rotundam de Innocentibus, cruce in fastigio existente, infixam super trunco ligneo.* » (*Inv. de Saint-Denis de Troyes, 1526.*)

VENISE. — Flaminio Cornelio (*Eccles. Venetæ, Venise, 1749*) signale à Venise, dans l'église de Saint-Hermagoras, *vas pretiosum honeste celatum, in quo Baptistæ manus* (t. I, p. 297) et à Saint-Pantaléon *ex Præcursoris cruce venerandæ portiones, unius ex Bethleemitis pueris corpus* (t. II, p. 347); à Saint-Siméon : *Plura SS. Innocentium martyrum ossa* (t. VI, page 389); aux Saints-Côme et Damien : *Ossa SS. Innocentium sub Herode mm.* (t. VI, p. 53); à Saint-Jean *in Oleo: Ossa SS. Innocentium martyrum* (t. XII, p. 219); à Saint-Marc, *duo capita SS. Innocentium, sub Herode martyrum* (t. XIII, p. 165) et à Saint-Zacharie : *Ossa SS. Innocentium* (p. 323). — Au monastère de Sainte-Marie des Miracles, *aliquot SS. Innocentium ossibus honestetur.* (Gonzaga, p. 322). — « *Item à Mara, en l'église des Innocens, a moult grande quantité des os des Innocens en une huche.* » (*Voyage du baron d'Anglure, 1395, p. 31.*)

VERRUE. — Le chanoine Auber a publié un reliquaire en plomb, de l'époque romane, trouvé dans l'autel de Verrue, diocèse de Poitiers; on y lit : INNOCENCIUM RELIQUIE HIC REQUIESCUNT ET ALIORVM. La relique consiste en un fragment de crâne fort mince. (*Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1845, p. 262; *Rev. de l'Art chrét.*, t. III, pp. 441 et suiv.; *Trés. de l'abb. de Sainte-Croix de Poitiers*, p. 27.)¹

1. Au tome I^{er} de février, p. 383, où est rapportée la translation des saintes Berlande, Celse, etc., les Bollandistes ajoutent qu'on trouva, avec le corps de la susdite vierge, les restes de deux autres vierges et, dans un coin du tombeau, une petite capse qui renfermait *certa laclentis membra excepto capitulo, ea vero ferunt Innocentis esse corpusculum*, que l'on disait être le corps d'un Innocent.

SAINT JEAN-BAPTISTE ¹

Il y aurait lieu de ne pas séparer ici les deux saints Jean, que la dévotion des Romains associe dans le même culte, puisqu'ils sont co-titulaires de la première église du monde chrétien, Saint-Jean de Latran, et aussi dans l'iconographie, où ils se font souvent pendant l'un à l'autre; de plus, ils ont un autre trait commun, qui est la double fête. Cependant, je n'étudierai pour le moment que le plus illustre, dont j'ai déjà parlé incidemment (*Œuvres*, I, 436; II, 436.)

I. — NATIVITÉ.

L'Église célèbre à la fois la naissance et la mort de saint Jean-Baptiste, par un privilège spécial. La Nativité, du rit double de première classe, qui est le plus élevé, tombe le 24 juin : elle est

1. *Le culte de S. Jean-Baptiste, à Rome*; Lille, Desclée, 1890, in-4° de 11 pag., avec deux vignettes. Extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 4^e sér., t. I, pp. 214-224; tiré à part à 100 ex. Compte-rendu par le commandeur di Crollanza dans le *Giornale araldico*; Pise, 1890, t. XVIII, n° 2: « Monsignor Barbier de Montault è il principe degli archeologi cristiani, e come tale riscuote la stima e l'ammirazione dell'universale. Eruditissimo in liturgia, in archeologia e in belle arti, mercè i suoi frequenti viaggi scientifici fatti in mezza Europa, a potuto raccogliere memorie e documenti che gli anno permesso d'illustrare i monumenti sacri di cui si pregiano le più illustri città. Ed in Roma, dove a fatto frequenti peregrinazioni e studi profondi, a fatto tesoro di tali e tante memorie che gli anno permesso di pubblicare interessantissime monografie sugli edifici e monumenti sacri di cui va giustamente superba quella metropoli del mondo cattolico. Alle tante, rese di pubblico diritto, ora a aggiunto questa che abbiamo sott'occhio e che si riferisce al culto di S. Giovanni Battista a Roma. Dopo aver dimostrato essere S. Giovanni Battista il maggiore dei santi venerati dalla Chiesa, il Barbier de Montault ne descrive la festa della natività che si suole celebrare in Roma, enumera le chiese a lui quivi dedicate, il suo protettorato sopra quattro compagnie, le reliquie che di lui vi sono conservate, e gli attributi che lo distinguono nelle rappresentazioni artistiche dovute a valenti pittori e scultori. E chiude questo interessante studio iconografico colla illustrazione di un marmo rappresentante S. Giovanni Battista che fa parte della collezione Scalabrini di Roma. Dal dotto archeologo desideriamo sieno accetti i nostri plausi sinceri. »

précédée d'une vigile et suivie d'une octave. L'office est entièrement propre. Trois Nativités seulement sont inscrites au calendrier (*Œuvres*, IX, 184) : celle de Notre-Seigneur, à Noël ; celle de la sainte Vierge (8 septembre), et celle de saint Jean-Baptiste. Ainsi s'accomplit la prophétie : « Multi in nativitate ejus gaudebunt ¹. »

La *Décollation* se fait le 29 août, sous le rit double-majeur, avec un office propre.

La fête de la *Décollation* devrait régulièrement être la fête natale et principale de S. Jean, mais une coutume générale a fait de la fête de la nativité, normalement secondaire, la fête principale. La réflexion est des *Ephemerides liturgicæ*, 1895, page 26 : « Nos quidem non latet diem 29 mensis augusti haud natalem esse, sed quasi natalem S. Præcursoris, qui circa festum Paschæ martyrîum suum fecit et cujus hac die festum colitur quo ipsius dicitur caput inventum; sed in præsentî materia dies natalitia, quasi natalitia, imo et assignata necnon translata, pro una eademque sumuntur, cum festum ejusmodi die assignatum sit ex generalissima lege primarium, uti palam decretum edicit. »

On lira avec plaisir l'article suivant de M^{sr} Chaillot, que je découpe dans la *Correspondance de Rome* :

Parmi les Grecs, comme dans l'Eglise d'Occident, la Nativité est la plus célèbre des trois fêtes de S. Jean-Baptiste. Les Grecs ont le double office vespéral, l'office majeur et l'office mineur. Dans l'Eglise latine, la Nativité est précédée de la *vigile*, dont l'institution est fort ancienne, puisqu'elle se trouve dans la liturgie de S. Ambroise. Le sacramentaire de S. Gélase contient des collectes propres, dont une pour la vigile. Dans le sacramentaire de S. Grégoire, toute la messe est telle que nous l'avons aujourd'hui dans le missel romain, sauf une préface propre, qui a été supprimée. La *circoncision* de S. Jean, qui eut lieu le huitième jour après sa naissance, ayant été marquée par des miracles plus grands que ceux qui s'accomplirent le jour de la naissance, c'est avec raison que l'Eglise d'Occident célèbre l'octave de la nativité. Les Orientaux ne connaissent pas cette octave.

La conception de S. Jean-Baptiste ne saurait être vénérée comme sainte en elle-même, attendu que c'est là le privilège de la conception immaculée de la Ste Vierge. Toutefois, quoique non exemple du péché originel, la conception du Saint Précurseur fut surnaturelle et miraculeuse, à cause

1. Telle est l'origine des feux de la Saint-Jean, qui sont véritablement des feux de joie.

de l'âge avancé de ses parents, et vu surtout la stérilité de Ste Elisabeth, sa mère. A ce point de vue, l'Eglise a pu instituer une fête de la conception de S. Jean. Les Grecs font l'office de la conception le 23 septembre et lui donnent le titre suivant : *Conceptio venerandi ac gloriosi Prophetæ, Præcursoris et Baptistæ*. Dans tout l'office, la conception est appelée *divine, sainte*, c'est-à-dire miraculeuse, supérieure aux œuvres de la nature. C'est ce que semble indiquer le *Synaxarium*, où il est dit : « Hanc divinam conceptionem, prophetæ ac sacerdoti Zachariæ annuntiavit divinus cælestis militiæ ductor Gabriel, dicens : *Exaudita est oratio tua; volens per miraculum, in Elisabeth senectute et sterilitate, patratum præsignare divinum et virgineum partum Deiparæ undique immaculatum.* » Toutes les rubriques sont celles que les Grecs réservent aux grandes solennités. L'office a été composé par S. Jean Damascène.

Il ne paraît pas que les latins aient eu l'office de la conception de S. Jean, à aucune époque. Il est pourtant certain que l'on en faisait mémoire pendant longtemps. Tous les anciens martyrologes, au 24 septembre, mentionnent la conception du Saint Précurseur. Dans un calendrier du ix^e siècle, renfermant les fêtes dont les églises d'Allemagne faisaient l'office ou la mémoire, la nativité et la décollation sont marquées à l'encre rouge, la conception l'est à l'encre noire. Un ancien manuscrit de S. Gall contient la note *plenæ commemorationes*, pour cette fête de la conception. Tous les martyrologes, les calendriers, les écrivains indiquaient jadis la conception de S. Jean, au 24 septembre. Le premier qui l'ait omise, suivant les Bollandistes, c'est Bellini de Padoue, qui publia à Venise, en 1478, le martyrologe d'Usuard à l'usage de la cour romaine. Le martyrologe réformé par Grégoire XIII n'en fait pas mention. Peut-être que l'on a cru devoir la supprimer dans la crainte de blesser dans l'esprit des fidèles la doctrine catholique sur l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.

Le récit évangélique de la naissance de S. Jean-Baptiste n'exige pas de longs commentaires. Le Saint Précurseur naquit sous le règne d'Hérode Ascalonite. La distribution de la postérité d'Aaron en vingt-quatre familles avait été faite à l'époque du roi David, afin que chacune à son tour servît dans le temple. Il n'est pas vrai que Zacharie fut grand-prêtre, car nous voyons, dans l'historien Josèphe, que Simon occupa le pontificat jusque vers la fin du règne d'Hérode. Au sujet de la parenté de la Sainte Vierge et de Ste Elisabeth, Saint Hippolyte, cité par Nicéphore, raconte que Mathan eut trois filles : Marie, qui fut mère de Salomé ; Elisabeth, qui mit au monde S. Jean-Baptiste, et Anne, mère de la Sainte Vierge.

Sur le lieu de la naissance de S. Jean, il y a grande discussion parmi les savants. On peut voir cette controverse dans les Bollandistes. Les uns pensent que le Saint Précurseur naquit à quelques lieues de Jérusalem, dans le lieu connu, aujourd'hui encore, sous le nom de S. Zacharie, et il faut avouer que l'on apporte des preuves assez bonnes. S. Pierre d'Alexandrie raconte que le roi Hérode, lors du massacre des Innocents, fit recher-

cher S. Jean-Baptiste dans la maison de son père, peu éloignée de Bethléem. Le cardinal Baronius penche pour ce sentiment. D'autres sont d'avis que le Saint Précurseur naquit à Machærunte, dans cette ville célèbre, au delà du Jourdain, et qui était la seconde place fortifiée de la Palestine. Le martyrologe attribué à S. Jérôme, en effet, porte : *In Machærunte castello, conceptio Joannis Baptistæ*. Le passage de l'évangile sur ce point est un des plus obscurs que l'on connaisse : *Exurgens Maria abiit in montana, in civitatem Juda*. On peut lire dans les Bollandistes, et surtout dans Fiorentini (*Notes sur le martyrologe de S. Jérôme*), les divers arguments que l'on croit propres à montrer que S. Jean-Baptiste naquit à Machærunte, au delà du Jourdain, près du désert qu'il sanctifia par sa retraite. Il semble certain que la maison que l'on présente aujourd'hui comme celle de Zacharie, à quelques lieues de Bethléem, n'était pas connue au VIII^e siècle. Saint Villibald n'en parle pas, quoiqu'il décrive tous les lieux d'alentour ; il dit expressément que la maison dont il s'agit n'est pas celle du père de S. Jean, mais celle d'un autre prophète de ce nom. Le sentiment contraire ne semble pas antérieur au XI^e siècle.

S'il faut en croire l'historien Josèphe, la décollation de S. Jean-Baptiste eut lieu à Machærunte, la ville même où il naquit. Les disciples enlevèrent le corps, comme il est dit dans l'évangile, et l'ensevelirent à Samarie, autrement dite Sébaste, où il demeura caché jusqu'au temps de sainte Hélène et de Constantin. Grégoire de Tours raconte à ce propos un fait intéressant. Il assure qu'une noble femme des Gaules se rendit à Jérusalem par dévotion, et pour avoir la consolation de jouir de la présence de Notre-Seigneur ; là elle apprit la décollation de S. Jean, et elle eut le bonheur de recueillir une partie de son sang, qu'elle porta dans les Gaules, où elle fit construire une église en l'honneur du Saint Précurseur (Greg. Turon., lib. I *Mirac.*, c. 19).

Il n'est aucun saint dont les reliques aient été l'objet d'un culte universel comme les reliques de S. Jean-Baptiste. On dirait que la Providence a voulu les disperser dans une foule de lieux, afin d'entourer d'un culte spécial les dépouilles mortelles de celui qui fut sanctifié avant sa naissance. Le corps fut d'abord enseveli à Samarie, où sainte Hélène fit construire ensuite une belle église ; il s'y accomplissait fréquemment d'éclatants miracles, comme l'atteste S. Jérôme. A l'époque de Julien l'Apostat, le sanctuaire de Samarie devint l'objet de la fureur des païens, et les reliques du Saint Précurseur auraient été jetées au feu, sans le dévouement de quelques moines qui ne craignirent pas d'exposer leur vie pour les sauver. On trouve dans Ruffin toutes les circonstances du fait. Les moines confièrent les reliques à saint Athanase, qui les tint cachées pendant tout le règne de Julien. L'on construisit ensuite à Alexandrie, sur les ruines du temple de Sérapis, une magnifique église, où furent placées les reliques apportées de Sébaste.

Il ne faudrait rien moins que tout un volume pour faire l'histoire des

diverses inventions et translations des reliques de S. Jean-Baptiste. Le savant Ducange a fait un traité sur le chef; il raconte sa translation à Constantinople sous Théodose, et plus tard, après les Iconoclastes. Au XIII^e siècle, lorsque les Latins s'emparèrent de Constantinople, les reliques du Saint Précurseur prirent le chemin de l'Occident. Rome se glorifie de posséder le Chef vénérable, et sa tradition sur ce point est consacrée par l'autorité du Martyrologe romain. Contentons-nous de répéter avec le cardinal Baronius : « Nous proclamons ce que nous savons indubitablement par tradition certaine : *Nos prædicamus quod scimus, ac certa traditione didicimus.* » S. Louis apporta à Paris quelques ossements de la tête. Un grand nombre d'églises se flattent de posséder des particules, S. Janvier à Naples, le Mont-Cassin, Sainte-Croix de Jérusalem à Rome, Lyon, Burgos, Oviedo et Coria en Espagne, Venise, Cologne, Aix-la-Chapelle, Tournai, Soissons, Beauvais, Nîmes, et une foule d'autres. La main droite, d'abord vénérée à Antioche, fut ensuite transportée à Constantinople, et plus tard dans l'abbaye de Cîteaux. En 1480, le sultan Bajazet envoya l'autre main au grand-maître des chevaliers de Rhodes, Pierre d'Aubusson. Un doigt de la main fut porté à Venise. Les cendres de S. Jean-Baptiste ont été à Gênes l'objet d'un culte constamment célèbre, dont l'histoire a été écrite par Augustin Calcagnino. Les bulles des papes confirment l'authenticité de ces reliques, auxquelles recouraient fréquemment les magistrats de la république, dans les calamités publiques. Grégoire XIV approuva l'office spécial de la translation.

II. — HIÉRARCHIE.

La liturgie a inséré, dans le *Confiteor*, le nom de saint Jean entre ceux de saint Michel et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Dans les litanies des Saints, il suit les saints Anges et se place immédiatement avant saint Joseph, par décret de Benoît XIII, en 1726; dans celles de la recommandation de l'âme, il est entre Abraham et saint Joseph. Son rang, dans la hiérarchie, est donc le premier entre tous les saints, la Vierge exceptée¹. C'était juste, puisque Notre-Seigneur a dit de lui ce que l'Église répète plusieurs fois : « *Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista* » (*verset du 2^e noct.*). — « *Præcursor Domini venit, de quo ipse testatur : Nul-lus major inter natos mulierum Joanne Baptista. Hic est enim pro-*

1. Une miniature de l'an 1372, à Bologne, lui fait occuper la gauche au couronnement de la Vierge; de la sorte S. Pierre, qui est à droite, passerait avant lui. Cette irrégularité ne tire pas à conséquence (*Arch. stor. dell' arte*, 1894, p. 3).

pheta et plus quam propheta » (*Rép. du 3^e noct.*). — « Puer qui natus est nobis plus quam propheta est ; hic est enim de quo Salvator ait : Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista » (*Ant. du Magnificat*). Qu'on remarque la force de ces expressions *nullus* et *major*. J'insiste à dessein sur ce point, car des personnes trop zélées et pas assez réfléchies cherchent à enlever à saint Jean cette possession paisible de primauté qui dure depuis dix-huit siècles pour lui substituer saint Joseph¹, qui est un tard-venu dans

1. *L'Ami du clergé* (1883, p. 428) me semble bien subtil quand il établit une distinction entre les saints de l'Ancien et ceux du Nouveau Testament, pour affirmer la prééminence de saint Joseph, qui, étant beaucoup plus âgé que saint Jean, appartient à la loi ancienne.

« Q. — Comment concilier le *Non surrexit major Joanne Baptista* avec la prééminence accordée à saint Joseph ?

« R. — En distinguant, conformément à la pensée de Notre-Seigneur, l'Ancien et le Nouveau Testament. Saint Jean-Baptiste est le plus grand des hommes dans l'Ancien Testament ; mais, ajoute Notre-Seigneur, *le plus petit dans le royaume de Dieu est plus grand que lui* (Luc, vii, 28). Or, dans le royaume de Dieu, saint Joseph est, non pas le plus petit, mais probablement le plus grand après la sainte Vierge, appartenant avec elle à l'ordre de l'union hypostatique comme époux de la Mère de Dieu. Cet ordre, composé de Jésus, Marie et Joseph, est infiniment élevé au-dessus de l'ordre commun de la grâce et de la gloire auquel appartiennent les anges et les saints. Saint Joseph est donc plus grand que saint Jean-Baptiste : 1^o par les avantages que le Nouveau Testament possède sur l'Ancien ; 2^o par les prérogatives de l'ordre de grâce auquel il appartient. »

La même revue revient ailleurs sur ce sujet :

« Q. — Le Bréviaire et toutes les traditions latines et françaises disent que saint Jean-Baptiste est le plus grand des hommes. Cependant le texte grec porte le plus grand des prophètes. (Saint Luc, vii, 28.) Comment expliquer ces traductions qui dénaturent le vrai sens ?

« R. — Ce n'est pas seulement le texte grec, mais encore le latin de la Vulgate qui offre le sens signalé par notre correspondant, comme chacun de nos lecteurs pourra s'en convaincre en recourant au passage indiqué. Le mot-à-mot est pour l'un et l'autre texte : « De plus grand prophète que Jean-Baptiste parmi les enfants des hommes, il n'en est aucun. » Le Bréviaire et les autres traductions ont suivi le texte de saint Mathieu, xi, 11, lequel, ni en latin, ni en grec ne contient l'expression de prophète. On pourrait toutefois la suppléer : 1^o en s'appuyant sur le passage parallèle de saint Luc, cité plus haut ; 2^o sur le contexte même de saint Mathieu, car, avant et après, il est explicitement question des prophètes auxquels saint Jean-Baptiste est comparé par le Sauveur (Math., xi, 9-10, 13-14,) ; la comparaison doit se continuer dans le genre même où elle s'établit. Toutefois on ne serait pas en droit de rejeter absolument l'expression plus large de saint Mathieu avec le sens que semble y attacher l'Eglise dans l'office de saint Jean-Baptiste. Car, outre la consécration que donnent à ce sens l'usage liturgique qu'en fait l'Eglise, et les pieux sentiments des fidèles, rien de plus facile à justifier. Saint Jean-Baptiste, soit à cause du privilège de sa première sanctification, soit à cause de sa sainteté suréminente, soit à cause de son incomparable mission, peut bien être le plus

la liturgie, puisque Grégoire XV est le premier qui ait imposé son office à l'Église universelle. Je sais bien qu'on objecte que le Christ a dit simplement que saint Jean était le premier et le plus grand des prophètes ¹, mais on oublie trop facilement qu'il l'a proclamé aussi *plus que prophète*, et c'est pour cela qu'il fut sanctifié dès le sein de sa mère. Ne cherchons donc pas, pour satisfaire une dévotion toute moderne, mais qui a fait rapidement son chemin, à rompre aussi directement avec l'Évangile et toute la tradition ².

III. — FÊTE. ³

Voici comment se fêtait la Saint-Jean à Rome, au temps de la liberté du pape, c'est-à-dire avant 1870.

La vigile comporte le jeûne et l'abstinence en maigre strict.

Les premières vêpres sont chantées avec beaucoup de solennité, à six heures et demie, dans l'archibasilique de Latran. Avant la cérémonie, dans la sacristie, ornée d'un tapis de fleurs et de fruits (*infiorata*), le cardinal-archiprêtre bénit solennellement des clous de girofle, qui sont distribués par paquets aux chanoines, bénéfi-

grand saint de l'Ancien Testament, quoiqu'il soit inférieur aux saints du Nouveau, en particulier à la Sainte Vierge et à saint Joseph. »

Benoît XIV tranche la question en disant que saint Joseph ne peut être « placé absolument ni parmi les saints de l'ancienne alliance ni avec ceux de la nouvelle, et qu'il se trouve avec l'auteur et pierre angulaire de l'une et de l'autre ». Il ajoute : « Que la sainteté de saint Joseph ait été supérieure à celle de saint Jean-Baptiste, c'est là une opinion que personne n'a enseignée avant Suarez, qui l'a soutenue avec talent et vigueur, non comme certaine, mais seulement comme probable » (*Anal. jur. pontif.*, t. IV, col. 1507 et suiv.).

1. *L'Hymnarius Severianus*, ou de S. Séverin de Naples, au XI^e siècle, le proclame le dernier prophète (Dreves, XIV, 118) :

« Adest propheta Altissimi
Finem daturus vobis,

Ostendit terræ verius
Omnipotentis Filium ».

2. Je recommande à ce propos l'excellente dissertation des *Ephemerides liturgicæ* (1887, pp. 741-749), qui repoussent les points suivants, réclamés par un opuscule imprimé à Paris, chez Lecoffre, en 1887 : Élévation de la fête du Patronage au rit double de première classe, addition d'une octave à cette fête, insertion du nom de saint Joseph au *Canon* et au *Confiteor*, préséance accordée à saint Joseph sur saint Jean-Baptiste, concession du culte *summæ dulciæ*.

3. Les *Analecta ecclesiastica*, 1893, p. 423, signalent, dans les Archives des Maîtres des Cérémonies de la chapelle papale, au Vatican, tome 342, page 11, « Benedictio charyophylorum in pervigilio S. Johannis Baptistæ in Lateranensi Basilica ».

ciers et clergé de la basilique. Les infirmes s'en servent pour leur guérison, et les femmes enceintes pour leur heureuse délivrance.

Au coucher du soleil, les artilleurs tirent le canon au fort Saint-Ange.

Le peuple, qui croit aux sorcières, *streghe*, prétend qu'elles courent toute la nuit aux environs de Saint-Jean de Latran et qu'elles jettent de mauvais sorts sur les enfants, qui, en conséquence de leur malice ou vengeance, sont exposés à tomber en langueur ou même à mourir. C'est pourquoi les enfants, aujourd'hui et demain, sont couverts d'objets de dévotion, dans le but d'éloigner l'esprit malin. On met également le balai à la porte de la maison pour chasser les *streghe*.

Les Romains ont l'habitude de faire une *passeggiata*, fort joyeuse, à la basilique de Latran, pendant une partie de la nuit ¹ et ils en rapportent des tiges d'oignons fleuries, dont le sens m'échappe.

Il existe un autre usage, qui consiste à prendre des fleurs que l'on effeuille et à laisser séjourner les pétales dans l'eau, la nuit entière. Le lendemain matin, on s'en lave par dévotion. Cette infusion se nomme *eau de saint Jean*.

La fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste est célébrée à Rome comme fête d'obligation, et les fidèles sont pour cela tenus de s'abstenir de toute œuvre servile.

Au point du jour, l'on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château Saint-Ange.

Le pape tient chapelle, à dix heures, à Saint-Jean de Latran, où sont exposés, au-dessus du maître-autel, les chefs de saint Pierre et de saint Paul. Sa Sainteté se rend à la basilique, avec le train de ville ordinaire. Dans sa voiture, trainée par six chevaux, ses deux camériers de service prennent place devant lui. Il descend au palais, où il s'habille et où l'attendent les cardinaux. Il monte sur la *sedia*, vêtu d'une chape blanche et portant la mitre de drap d'or. Dès qu'il paraît, les chantres de la basilique exécutent l'antienne *Ecce sacer-*

1. Il y a là un souvenir de la messe de minuit, qui fêtait sa nativité, car, d'après le plus ancien Ordre Romain qui en explique le symbolisme, chaque prêtre, le 24 juin, célébrait trois messes, à cause de son triple triomphe : « *Officio Precursoris, Baptiste ministerio et quia Nazareus in utero matris* » et de sa triple mission : « *Lucifer fuit solis orientis, terminus Legis Veteris et initium Novæ; indicium ubertatis ejus et veluti nexus utriusque.* »

dos magnus. De chaque côté de lui, deux camériers portent les éventails à plumes d'autruche. Après avoir adoré le Saint Sacrement, exposé dans la chapelle Corsini, il se rend au trône dressé au fond de l'abside, et assiste à la messe chantée par le cardinal-archiprêtre. Le sermon latin est prononcé à la suite du premier évangile par un élève du séminaire romain, dont le costume se compose d'une soutane violette, d'un *mantellone* de même couleur et d'une *cappa* violette retroussée. L'indulgence accordée aux assistants par Sa Sainteté est de trente ans et de trente quarantaines. La messe est célébrée à l'autel papal, en vertu d'une bulle spéciale, qui vaut pour cette fois seulement. Toutes les reliques de la basilique sont exposées dans leur chapelle. A l'issue de la fonction, le pape et les cardinaux s'agenouillent au bas de la confession pour vénérer les têtes des saints apôtres. Le Saint-Père remonte sur la *sedia* et rentre au palais, où il se déshabille.

A six heures et demie, les cardinaux reviennent assister aux secondes vêpres, qui sont chantées en musique à deux chœurs.

L'église de Saint-Sylvestre *in Capite* est parée avec beaucoup de goût de tentures de couleur. La messe y est célébrée pontificalement par un évêque, à dix heures et demie, en présence du chef de saint Jean-Baptiste, exposé derrière la grille du chœur des religieuses.

A Saint-Jean des Florentins, la messe se chante également à dix heures et demie, et l'on y expose, au grand autel, un os du crâne. L'église est parée et illuminée. Avant l'annexion, le ministre de Toscane assistait à la cérémonie, en dehors de la balustrade du chœur.

A Sainte-Croix des Lucquois, les chevaliers de Malte, autrefois connus sous le nom de *chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes*, célèbrent par une messe la fête de leur patron, sous la présidence de S. E. le grand maître de l'Ordre. Ils portent le pantalon blanc et l'habit rouge, à revers et plastron noirs. Le grand bailli se distingue par un manteau de soie noire, marqué d'une croix blanche.

IV. — ÉGLISES.

Saint Jean-Baptiste est titulaire à Rome de huit églises : Saint-Jean-de-Latran, le baptistère Constantinien, Saint-Jean *in Ayno*, Saint-Jean le décollé, Saint-Jean des Florentins, Saint-Jean des

Génois, *Saint-Jean della malva*, et *Saint-Jean della pigna* (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXI, pp. 111-121). Piazza y ajoutait, au siècle dernier, l'oratoire des néophytes, Saint-Jean des Spinelli et l'oratoire du colège des Fuccioli (*Emerologio di Roma*, pp. 422-423).

Une chapelle lui a été dédiée, au v^e siècle (*Œuvres*, I, 430), en face de celle de Saint-Jean l'Évangéliste, dans le baptistère de Latran, par le Pape saint Hilaire, qui en a fixé le souvenir par cette inscription, gravée sur la porte de bronze destinée à la clore :

IN HONOREM BEATI IOHANNIS BAPTISTAE HILARVS DEI
FAMVLVS OFFERT.

V. — PATRONAGE ¹.

A Rome, saint Jean est le patron spécial de quatre *compagnies* : celle des *peaussiers*, qui desservait autrefois Saint-Jean des Spinelli, hors la porte Angélique, parce qu'il fut vêtu de peau ; des *Néophytes*, à Strada Baccina, près Sainte-Marie-des-Monts, parce qu'il conféra le baptême ; des *prisonniers*, à Saint-Jean *della pigna*, près la Minerve, parce qu'il subit la prison ; des *condamnés à mort*, à Saint-Jean le Décollé, à cause de sa décollation.

VI. — RELIQUES ².

Les reliques, actuellement conservées à Rome et aux environs, sont : le chef, à Saint-Sylvestre *in Capite* ; de la tête et des cendres,

1. A consulter, Pardiac, pp. 130, 539, 541, 542, 545, 546, 547.

2. Pour les reliques et l'iconographie, je renvoie à mes *Œuvres complètes*, t. I, p. 574 ; t. II, p. 524, au mot *S. Jean-Baptiste*.

On lit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, pp. 337-338 :

« M. le Secrétaire-perpétuel attire l'attention de ses collègues sur deux études publiées dans le dernier numéro de la *Revue de l'art chrétien*... l'autre par Monseigneur Barbier de Montault sur les reliques de Saint Jean-Baptiste vénérées en Italie. M. Pujol de Fréchencourt formule des réserves expresses à propos de ce dernier travail. Le savant auteur, dans la description qu'il donne du chef du Saint Précurseur conservé à Rome, semble ignorer complètement l'existence de l'insigne relique de la Cathédrale d'Amiens ou en contester l'authenticité. Sans rappeler ici les travaux de du Cange et toutes les preuves qui militent en faveur de l'authenticité du trésor si cher à la Picardie, il suffit de citer l'opinion du célèbre cardinal Wiseman. Le vénérable prélat a vu lui-même, a examiné avec soin la partie du chef de Saint Jean-Baptiste déposé provisoirement dans l'église de Sainte-Pudentienne, lors d'un de ses voyages à Rome et il a constaté parfaitement qu'il n'y avait du chef vénéré

à la cathédrale d'Anagni; d'un ossement, à Marino; partie du menton, à Saint-Jean de Latran; des reliques innommées, à Sainte-Praxède, à Saint-Pierre du Vatican et à Sainte-Marie au Transtévère; du crâne, à Saint-Roch et à Saint-Jean des Florentins; des ossements, à Saint-Marc; du vêtement de poil de chameau, à Sainte-Marie *in Campitelli*.

Piazza ajoute: une dent, au Saint des Saints; des cendres, à Saint Jean des Génois; des ossements, de son cilice et de sa tête, à Sainte-Croix de Jérusalem; de la manne que distilla son corps, à Saint-Adrien; d'une épaule, à Saint-Laurent *in Damaso*; des reliques sans désignation spéciale, aux Saints-Vincent-et-Anastase.

Panvinio citait, au xvi^e siècle, à Saint-Jean de Latran: « du sang de saint Jean-Baptiste, de la cendre de son corps brûlé, son cilice en poil de chameau. »

En 1487, le voyageur flamand Jean Languerent voyait dans la même basilique: « Dans une vieille cappelle, l'autel sur lequel Monseigneur saint Jehan-Baptiste, luy estant au désert, faisoit sa prière et oroison...; des cheveulx et du sang de saint Jean-Baptiste, la robe laquelle estoit faite de poilles de chameau, » ce qui est conforme à une inscription du xiii^e siècle, en mosaïque, qui mentionne parmi les reliques de l'archibasilique: « *Item de cineribus et sanguine sancti Johannis Baptiste et cilicium ejus de pilis camelorum.* »

que la partie postérieure. Peu de temps après se trouvant à Amiens, la face vénérable lui fut présentée par monseigneur de Salinis, il la reçut dans ses mains émues. C'est bien, dit l'archevêque de Westminster, la face et ce n'est que la face. Rien ne s'y trouve de la partie tout à fait supérieure, ni du front, ni de l'occiput... Quant aux proportions et à la couleur, elles répondent entièrement à celles du fragment que j'avais vu à Sainte-Pudentienne. A la suite de cette communication, la Société décide que M. le Président voudra bien en référer à monseigneur Barbier de Montault, par l'intermédiaire de la rédaction de la *Revue de l'Art chrétien.* »

Je n'ai point répliqué, parce que, suivant le proverbe, à *sotte question pas de réponse.* Mais puisque le secrétaire perpétuel s'est obstiné dans les procès-verbaux et par lettre, à revenir sur sa demande, je lui dirai simplement ceci: Avec un peu plus de réflexion et moins de patriotisme local, il aurait compris que, ne parlant que des *reliques de Rome*, je n'avais point à m'occuper de celle d'Amiens. Il faut avoir l'esprit singulièrement préoccupé pour voir dans ce silence *motivé et rationnel*, ce qui n'y est pas et ne peut y être, l'ignorance et la *mauvaise foi*. Quand on se permet d'attaquer quelqu'un, ce devrait toujours être à bon escient et en mesurant ses expressions: rien n'est plus regrettable qu'une accusation qui porte complètement à faux.

Jean Diacre, au XIII^e siècle, et, après lui Panvinio, au XVI^e, signale dans l'oratoire de Saint-Laurent, près le Saint des Saints, « ossa duo S. Johannis Baptistæ ».

Comme il serait intéressant pour l'histoire des tissus de retrouver et d'étudier ce *cilice*, que les textes donnent comme entier ! Le chef, du moins, relique plus notable, a survécu aux révolutions et pillages dont Rome a été tant de fois le théâtre.

Il est, depuis l'invasion piémontaise, conservé au Vatican : on l'a alors enlevé à Saint-Sylvestre *in Capite*, qui lui doit son nom ¹. J'ai pu le voir une seule fois, de très près, à la sacristie, grâce à l'obligeance du chapelain des religieuses ; car, au jour d'exposition, il est placé très haut, en arrière du maître-autel et derrière une grille. Il y a encore toute la partie antérieure du masque, moins le menton ; les os ont une teinte très foncée, d'un brun noir. Le reliquaire, de forme pyramidale et gothique, est une pièce d'art insigne, en argent doré, rehaussé d'émaux translucides et de gemmes : œuvre notable du XV^e siècle (*Œuvres*, II, 486). Hélas ! je n'ai fait qu'entrevoir, le temps m'a manqué pour pouvoir prendre des notes détaillées. Une photographie seule pourrait donner idée de sa forme et de sa richesse.

On lit dans l'église cette inscription commémorative qui, par les noms d'Etienne IV et Adrien I, nous fait remonter jusqu'au VIII^e siècle :

SANCTISSIMI. IO². BAPTISTÆ
PRÆCURSORIS. CAPVT
ROMAN. QVOQVE. VLTIMO. TRANSLATVM
AC. IN. ISTA. SERVATVM. ECCLESIA
PROINDE. NYNCVPATA. DE. CAPITE
MIRO. CRISTIANORVM. CONCVRSV.

1. Je dois relever ici l'erreur, relativement à cette église, de Ch. de Linas, qui a confondu Saint-Sylvestre-aux-quatre-Couronnés avec Saint-Sylvestre *in capite* (*Rev. de l'Art chrét.*, 1883, p. 486), et du *Messager des fidèles*, 1887, p. 318, qui écrit : « Saint-Sylvestre *in capite* ou au Champ-de-Mars ». Piazza était plus exact en 1713 : « Alla magnifica chiesa di S. Silvestro *in capite*, con indulgenza plenaria, dove con molta solennità e concorso si venera il preziosissimo tesoro della testa del S. Precursore, che si espone nell'altar maggiore dentro le grate, e perciò si chiama la detta chiesa, dal medesimo capo, *in capite*. » (*Emerologio*, p. 422).

2. *Ioannis*.

VOTIS. AG. LAVDIBVS

CELEBRATVR

EX. PLERISQVE. MONVMENTIS PATRV. CONCILIORVM

AC. SVMMORVM. PONTIFICVM. PRÆSERTIM. STEPHANI. IIII

HADRIANI. I. MARTINI. IV. BONIFACII. VIII ET BONIFACII. IX

Deux ouvrages spéciaux ont été imprimés à Rome sur l'église et la relique. L'un a pour auteur Giacchetti et pour titre : *Historia della venerabile chiesa e monastero di S. Silvestro in Capite*, 1692, in-4° ; l'autre, écrit par Carletti, est intitulé : *Memorie di S. Silvestro in Capite*, 1795, in-8°.

L'ancien office de la Décollation de S. Jean-Baptiste, à Aoste (Piémont) donne, dans une leçon tirée du vén. Bède, ce renseignement précis que la tête du Précurseur, retrouvée par S. Grat, fut déposée à Rome dans l'église de S. Sylvestre et que la cathédrale d'Aoste en obtint la mâchoire : « Sed verius credendum quod a S. Joanne revelatum sit caput ipsis duobus monachis, qui a putei sordibus ipsum extraxerunt : et unus ipsorum, nomine Gratus, Augustensis episcopus, ipsum caput Romam delatum in ecclesia S. Sylvestri de papæ jussu reposuit, ubi a cunctis veneratur ; et papa de ipso sancto capite sibi partem faciens, mandibulam ei tradidit, quam ad suam ecclesiam deferens ibidem collocavit » (Duc, *Patronage de S. Grat*, p. 7) ¹.

En dehors de Rome, on trouve les reliques suivantes, dont l'énumération sera forcément incomplète, ne voulant pas revenir sur les travaux des Bollandistes et du chanoine Pardiac, mais fournir seulement aux hagiographes quelques indications particulières.

Chef. — Du Cange a écrit, à l'occasion du chef conservé à Amiens, un docte ouvrage intitulé : *Traité historique du chef de S. Jean-Baptiste*, Paris, 1665, in 4°. Briand (*Hist. de l'Eglise de Saintes*, pp. 249 et suiv) rapporte ainsi sa découverte. En 1204, Galon de Sarton, chanoine d'Amiens et croisé, rencontra à Constantinople, dans un bassin d'argent, le chef de S. Jean-Baptiste, qu'il reconnut à l'inscription qui le nommait. Il apporta la relique à Amiens, le 3^e dimanche d'Avent, en 1206 : la mémoire de cette translation se célèbre encore le 17 de décembre ². Ce chef consiste uniquement dans

1. Voir aussi sur cette relique le *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, 1892, p. 201.

2. *Histoire du chef de S. Jean-Baptiste, conservé à Amiens depuis le 17 dé-*

les os de la face, depuis le haut du front jusqu'à la bouche ; la partie supérieure est suppléée par une calotte d'argent doré, où l'on voit en émail, avec lettres grecques, S. Jean montrant le Christ ¹.

Le chef serait aussi à S.-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), comme le rapporte la *Gallia christiana* : « Virgini Dei Paræ sacra erat vetus loci (Angeriacum seu Angeliacum, S. Jean d'Angély) basilica, quam sancto Joanni Baptistæ Pipinus nuncupatam voluit, ob translatum in eam caput (sic tum jam creditum est) sanctissimi precursoris. » Le chanoine Briand affirme que la relique n'est pas du Précurseur, mais de S. Jean martyr d'Alexandrie ou de S. Jean d'Edesse.

La mâchoire était autrefois à la cathédrale de Lyon : « Quoddam jocale preciosum, in quo est maxilla beati Johannis Baptiste, datum per Dominum (ducem) Bituricensem (Jean, duc de Berry, en 1392) quondam ; quidem jocale est de argento et repositorium in quo infra est maxilla, de auro, una cum grossis perlis. » (Niepce, p. 35.) — Voir sur la mâchoire de saint Jean-Baptiste en Espagne, la *Revue de l'Art chrétien*, 1885, p. 187.

Dès la fin du v^e siècle, le pape saint Gélase recommandait de lire avec prudence, entre autres les nouvelles révélations de l'invention du chef de saint Jean-Baptiste : « Alia scripta de inventione capitis beati Johannis Baptistæ novellæ quidam revelationes sunt et nonnulli eas catholici legunt. »

En 1204, le doge de Venise obtint une partie du chef de S. Jean. — « Notabilis pars de capite S. Joannis Baptistæ, » dit l'étiquette d'un reliquaire de 1619, à S. Udalric d'Augsbourg.

Cendres. — Une inscription, placée au dehors de l'église de S. Stefano, à Gênes, relate la translation dans cette ville des cendres de S. Jean-Baptiste, en 1098 : « Domnus Obertus ex domnis de Passano..., capitaneus classis felicis communis Januæ, expeditione ob Sanctissimi Sepulchri Domini Nostri Jesu Christi liberationem rediens, ex urbe Lisizæ Mirrea sacros S. Joannis Baptistæ Præcursoris cineres maxima cum religione Januam deportavit, anno Dni nostri

cembre 1206, par Ch. Salmon ; Amiens, Langlois, in-12. (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXI, p. 237).

1. L'inventaire de S.-Nicolas de Port, en 1613, mentionne, parmi les menus objets offerts par les pèlerins à S. Nicolas « ung chef St Jean Baptiste », qui provenait évidemment du pèlerinage d'Amiens.

MLXXXVIII, die dominico post festum Ascensionis » (*Inst. des fastes du S. C.*, 1894, p. 644).

Main. — La Société scientifique des Pyrénées-Orientales a publié dans ses *Mémoires* « l'histoire et l'explication du précieux coffret byzantin contenant une main de S. Jean-Baptiste, qu'un inconnu apporta à Perpignan dans les premières années du xiv^e siècle et qu'on y conserve encore. Ce reliquaire est enrichi d'inscriptions grecques et de peintures » (*Rev. des Soc. sav.*, 2^e sér., t. V, p. 417).

On lisait en 1863 dans le *Journal de Constantinople*, à propos du sérail :

Sous le règne de Mahomet IV, pendant le vizirat de Kara-Mustapha Pacha, devenu célèbre au siège de Vienne, une main, qui était conservée dans une boîte en or et qu'on crut avoir appartenu à S. Jean-Baptiste. Sur la partie supérieure de cette main était écrit : *La main qui baptisa Jésus*. Sur l'index, on lisait : *Voici l'Agneau de Dieu*. Soliman en fit présent aux chevaliers de Malte et, en 1799, un an après l'abolition de l'ordre de Malte par les Français, l'empereur Paul I^{er} la transporta, dit-on, en Russie.

Bras. — « Les autres richesses de la cathédrale de Palerme consistent en quelques os de S. Pierre et un bras de S. Jean-Baptiste. » (*Voyage en Sicile et à Malte*, traduit de l'Anglais de M. Brydone, F. R. S., par M. Demeunier ; Paris, 1775, t. II, p. 157). « — Un bras d'argent, doré à la manche, dont l'ouverture est au coude, garni de 6 pierres; il y a une autre ouverture au milieu par où on voit la relique, garnie de 4 grosses pierres. Le bras est long de 14 pouces, soutenu par deux anges aussi d'argent, doré aux cheveux, aux ailes et à quelques endroits des vêtements. Les anges sont posés sur un carré de cuivre doré, qui sert de base, long de 4 pouces et large de presque de 4, autour duquel sont 12 pierres. Ce carré repose sur quatre griffes, aussy de cuivre doré. Il y a, dans ce reliquaire, un os du bras de S. Jean-Baptiste » (*Inv. du trés. de la collég. de S. Etienne à Troyes*, xviii^e siècle, n^o 40). — « Une petite châsse d'argent pour le bras de S. Jean-Baptiste, avec pied et pierres précieuses au nombre de 113, savoir : perles tant grosses que moyennes 41 et les pierres, saphirs, balais, émeraudes et rubis 72. Elle pèse 51 livres, une petite table de bois fixée au fond étant comprise dans le poids » (*Inv. de la cathéd. de Sienna*, 1467). Labarte ajoute en note : « La châsse fut exécutée en 1466, par Francesco, fils d'Antonio et compagne, orfèvres. Un tube de verre, apporté de Venise,

avait été acheté 6 livres 16 sols pour y placer sans doute la sainte relique » (*Annal. arch.*, t. XXV, p. 265).

M. Schlumberger, de l'Institut, dans une brochure intitulée : *Un tableau-reliquaire byzantin du X^e siècle*, qui appartient au comte Stroganoff, signale, page 7, parmi les reliques qu'il contient et qui sont désignées par des inscriptions grecques, « un fragment considérable d'un os de l'avant-bras ou d'un péroné, accompagné de l'inscription *Relique du Prodrome ou le Précurseur* ».

Mâchoire. — « Caput sacrum S. Joannis Baptistæ, argenteum, cri-nibus et barba deauratis, in cujus inferiori parte includitur maxilla ejusdem sancti sub clavi. » (*Inv. de la cath. d'Aoste*, 1612, n^o 1.)

Ossements. — « Item, un autre petit reliquaire d'argent, doré par quelques endroitz, hault de demy pied en tout, dans lequel paroist un tafetas ou satin rouge dans lequel sont contenuz des os en pouldre de saint Jean Baptiste ; sur le pied duquel sont gravez ces mots : *De pulvere et ossibus beati Joannis Baptistæ* » (*Inv. de la cath. de Sens*, 1633, n^o 17.) — En 1491, on vola à l'église S.-André de Chartres « des ossemens de Monsieur Sainct Baptiste » (*Arch. du dioc. de Chartres*, 1895, p. 32).

Doigts. — « On tient que le doigt que le S. Précurseur étendit pour désigner son maître en disant : *Ecce Agnus Dei*, est en l'île de Malte ; l'église de S.-Jean de Maurienne a le bonheur de posséder trois de ses doigts » (Béthaz, *Vie de S. Grat*, Aoste, 1884, p. 108). Le même écrivain affirme que le chef est à Rome, dans l'église de S.-Sylvestre *in capite* et la mâchoire inférieure à Aoste (pp. 114-116), s'appuyant sur le témoignage du cardinal Baronio : « Romanum Martyrologium profiteretur caput S. Joannis Baptistæ asservari in ecclesia S. Sylvestri in campo Martio ; pars tamen illa capitis *mentum* dicta, qua illud caret, Augustæ Prætoriae in finibus Subalpinorum haberi perhibetur ». — Le cartulaire de l'Église de Paris contient cette note au 4 août 1276 : « Obiit bone memorie dominus Adrianus papa quintus, qui antea vocabatur dominus Octobonus, sancti Adriani diaconus cardinalis, concanonicus noster, qui legavit nobis in testamento suo digitum beati Iohannis Baptiste » (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, IV, 125). — « Des os des doigts de S. Jean-Baptiste » (*Catal. des reliques de l'église abbatiale de Conques*, xvii^e siècle.)

« Un beau vaisseau de vermeil, très richement émaillé, en forme de chapelle, orné de quantité de pierres, entr'autres de trois beaux saphirs... Au bas sont inclus plusieurs crânes des SS. Innocents et la phalange d'un doigt de S. Jean-Baptiste, qui est renfermée dans un petit crystal garni en argent » (*Description historique des reliques... qui sont dans l'église de l'Abbaye royale de S. Cornille de Compiègne*, Paris, 1770, n° 13).

« Dans un rôle des reliques envoyées à Notre-Dame du Puy par Jean XXII (1316-1334), le doigt de S. Jean-Baptiste, sans doute l'indicateur, est mentionné, par exception, de la manière suivante: *Le doigt et des cendres de S. Jean-Baptiste*. Odo de Gisse, pp. 81 et 499 ». (*Bull. du Com. de la langue et de l'hist. de la France*, t. IV, p. 790).

Albert le Grand, dans les *Vies des Saints de Bretagne*, Rennes, 1680, t. I, p. 324, parle en ces termes d'une « phalange de l'index de la main droite que possède l'église de S.-Jean-du-Doigt, au diocèse de Quimper » (*Sem. relig. du dioc. de Poitiers*, 1894, p. 404):

Sigebert, en son *Chronicon*, sur l'an 513 et S. Grégoire de Tours, livre I de la *Gloire des Martyrs*, ch. XIV, disent que le pouce de S. Jean fut apporté par une femme à S.-Jean-de-Maurienne en Savoye et les Malthais disent posséder en leur île le doigt duquel le glorieux Précurseur montra le Sauveur lorsqu'il dit : *Voilà l'agneau de Dieu, voicy celui qui oste les péchés du monde* et nos Bretons armoricains de la paroisse de Plougaznon assurent qu'ils ont le même doigt dont Jésus-Christ fut montré, lequel se garde révéremment en l'église de S.-Jean-Traoun Mériadec, dite communément *Saint Jean-ar-Bis*, c'est-à-dire *S. Jean-du-Doigt*. Dieu ayant envoyé une pluie extraordinaire pour éteindre le feu dans lequel les païens (par l'ordre de Julien l'Apostat) avaient jeté le corps de S. Jean, ses reliques furent incontinent recueillies par les chrétiens qui étoient présents, lesquels envoyèrent ce doigt au patriarche de Jérusalem... Par un laps [de temps, une vierge nommée Tèle, de la province de Normandie, l'emporta en son pays où on édifia une église de S. Jean... Auprès de ladite église demuroit un grand seigneur, au service duquel étoit un jeune homme bas-breton, natif de la susdite paroisse de Plougaznon..., lequel portoit une singulière dévotion au S. Précurseur et vénéroit d'une tendre et sincère affection son sacré doigt et estant sur le point de prendre congé de son maistre pour s'en retourner en Bretagne, désiroit extrêmement d'avoir quelque portion de la sainte relique pour apporter en son pays C'estoit... environ l'an de grâce 1437... Mais, avant de se mettre en chemin, il fut en son accoutumée en l'église de S. Jean, où il fit sa prière avec une

lerveur et une dévotion extraordinaire; puis, se sentant saisi d'une joye et allégresse intérieure, sans savoir bonnement d'où elle pouvoit procéder, il se mit en chemin et, dès la première journée, passant par une petite ville, les cloches de l'église commencèrent à sonner d'elles-mêmes, les arbres lorsqu'il passoit se courboient et se fléchissoient devant luy, au grand estonnement du peuple, lequel le soupçonna d'être sorcier et le fit arrêter et serrer en prison. En cette affliction, il se recommanda affectueusement à Dieu et à S Jean-Baptiste... Le lendemain matin, à son réveil, il se trouva en son pays et paroisse, près d'une fontaine, laquelle s'appelle à présent *feuntu ar bis*... Il se lève tout joyeux, descend dans la vallée... La cloche de la chapelle, qui étoit alors dédiée à S. Mériadec, se prit à sonner d'elle-même d'une façon toute extraordinaire, de sorte que le peuple des villages circonvoisins s'estant rendus à ladite chapelle, y trouva ce jeune homme à genoux devant l'autel; et en leur présence les cierges s'allumèrent d'eux-mêmes et la sainte relique, que sans son sceu il avoit apportée en la jointure de sa main droite avec le bras, entre la peau et la chair, sauta sur l'autel. Le duc Jean V se rendit de Morlaix à la chapelle avec sa cour. Son Altesse, ayant dévotement baisé la sainte relique, tira un beau reliquaire d'or qu'il portait à son col et le donna pour servyr d'estuy au saint doigt, auquel il fit de grands présens et toute la noblesse à son exemple et fut commencée à bastir en ce lieu une église en l'honneur de S. Jean.

J'ai découvert, au grand séminaire d'Angers, un médaillon, en argent doré, représentant l'Agneau de Dieu (xv^e siècle) : au-dessus, dans une capse allongée, est un petit os, dont l'étiquette porte : *De juctura Indicis beati Johan(n)is bap(tis)te*. Il doit provenir de l'église de S.-Julien.

Epaule. — « L'épaule de S. Jean-Baptiste, enchâssée en argent doré » (*Inv. du trésor de S. Denis, xviii^e siècle*).

*Côte*¹. — « Une coste de Saint Jean Baptiste, cy-devant enchâssée en argent, de laquelle l'inventaire parle en ces termes : *Item, la coste de Monsieur Saint Jean Baptiste, dorée, ainsy qu'elle se comporte*. Et dans un autre article du mesme inventaire nous avons veu qu'il est encores parlé d'une autre coste du même saint : *Item, un autre petit reliquaire d'argent de Nostre Dame et deux anges tous tenans ensemble, où il y a en escrit : De costa beati Johannis Baptistæ*. Cette sainte relique et les autres ont été mises dans deux reliquaires ou petites chasses de bois doré, de pareille forme et grandeur, par les dits religieux prieur et sénieurs, le 17 octobre de l'an-

1. *Œuvres, X, 99.*

née dernière 1659 » (*Inv. des saintes reliques de l'abb. de S.-Pierre le vif de Sens, 1660, n° 14*).

Oreille. — « Je travaillai (à S.-Flour) au couvent des Jacobins... Ils me firent voir leurs reliques, entre lesquelles il y a une oreille de S. Jean-Baptiste, patron de leur église, dans un beau reliquaire, donné par Jean, duc de Berry, leur fondateur » (*Journal de voyage de D. Jacques Boyer, 1710-1714, p. 125*).

Dents. — « Item, un petit statuaire de cristal pour la plus grande partie et d'argent, contenant au fond deux dens de Saint Jean Baptiste, avec deux grosses émeraudes. » (*Inv. de l'abb. de Cluny, 1382, n° 33*). — « Item, un autre reliquaire, comme semble, de leton doré, auquel il y a une dent de S. Jean-Baptiste » (*Inv. de l'abb. de Grandmont, 1515, n° 33*).

« Item, une image de Saint Jean-Baptiste, d'argent doré... laquelle image montre de la main droite un reliquaire qu'il tient en la main gauche, lequel reliquaire est en forme de petite tour de cristal... Dedans le reliquaire est renfermée une dent de Saint Jean Baptiste, enclâssée dans un petit tuyau d'argent doré, hault d'un demy pouce » (*Inv. de la cath. de Sens, 1653, n° 16*).

Cheville. — Item une image de saint Jean-Baptiste, toute d'argent doré, de deux pieds et un peu plus de hauteur, compris son pied d'estal, aussy d'argent doré; laquelle image porte une croix d'argent doré, haulte d'un pied deux poulces, dans le milieu de laquelle est un rond, servant à exposer la sainte hostie; sur les branches de laquelle croix sont deux anges, haultz d'un pouce et demy chacun; l'un des deux anges portant un soleil et l'autre une lune et les quatre boutz de lad. croix estant ornez chacun d'un gros bouton et des deux fleurons... Le susd. pied d'estal, posé sur quatre pates d'argent, est émaillé tout autour et sur le devant est un ossement de S. Jean Baptiste, couvert d'un cristal attaché à un châssis d'argent et au bas dud. où est un escripteau d'ancienne escripture, contenant ces mots : *De chevillu beati Johannis Bpt.* (*Invent. des reliq. de la métrop. de Sens, 1653, n° 10*).

Bandeau (qui couvrit ses yeux lors de sa décollation). — « Item, une boîte d'yvoire, où est du bandeau de Monsieur Saint Jean Baptiste » (*Inv. de l'abb. de Grandmont, 1515, n° 35*).

Cilice. — Les reliques suivantes sont inscrites dans l'Inventaire de l'abbaye de S.-Amand, en 1513 : « Item, sunt duo brachia in quo continentur... de pulveribus carnis sancti Joannis Baptistæ. De

cilicio sancti Joannis Baptistæ. Joannis Baptistæ. De S. Joanne Baptistæ. In capsâ cuprea et vetusta, habente cristallum fractum, continetur et creditur deus S. Joannis Baptistæ : vix tamen legi potest præ vetustate literæ. De ossibus Johannis Baptistæ.

Cheveux. — « De capillis Sancti Johannis Baptiste » (*Cons. d'autel à S. Maximin de Trèves*, en 1018). — « Une boiste d'ivoire sur un pied d'argent en partie doré, où il y a *De cerebro et capillis beati Johannis Baptistæ* » (*Inv. de la collég. de S. Omer*, 1559, n° 102).

Reliques. — « Item, un autre reliquaire de cuivre doré, auquel il y a un cristal; dedans iceluy, *De reliquiis beati Joannis Baptistæ.* » (*Inv. de l'abb. de Grandmont*, 1515, n° 41).

Udon, archevêque de Trèves, consacra, en 1068, le maître-autel de l'église abbatiale de Gorze, au diocèse de Metz. Parmi les reliques, il y en a de saint Jean-Baptiste : *sanctique Johannis Baptistæ.*

VII. — VIE.

Nous n'avons à Rome que deux *Vies de Saint Jean-Baptiste* et encore la plus ancienne est-elle fort écourtée, puisqu'elle omet sa passion, représentée en deux tableaux de la fin du xiv^e siècle au musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, II, 251, n° 11.) La première, au même Musée (II, 259, n° 8; voir aussi page 249, nos 1, 2), comprend trois tableaux : la Visitation, la Nativité de saint Jean (Zacharie indique le nom qu'il portera); sa Prédication au désert; sur son phylactère est écrit : *Vox clamantis in deserto.*

Au baptistère de Latran, Urbain VIII a fait disposer au pourtour de l'octogone huit grandes toiles, dont voici les sujets : 1. Apparition de l'ange à Zacharie, qui remplit ses fonctions au temple. 2. Visitation. 3. Naissance de S. Jean et chant du *Benedictus*. 4. Nom de l'enfant, écrit par Zacharie sur des tablettes. 5. (Absente). 6. Prédication dans le désert. 7. Baptême de JÉSUS-CHRIST. 8. Décollation.

VIII. — ICONOGRAPHIE.

Les attributs qui distinguent saint Jean-Baptiste sont au nombre de quarante et un¹.

1. Le P. Cahier, toujours incomplet et mal informé de la pratique romaine,

Age. — L'art lui assigne trois âges : *enfant, homme fait, vieillard*. L'enfant apparaît surtout dans le groupe dit la *Sainte-Famille*, qui est un mensonge historique, car saint Jean vit pour la première fois le Sauveur lorsqu'il le montra au peuple, et là il remplit réellement son rôle de prophète, puisqu'il l'annonce ; il est même alors *plus que prophète*, le montrant du doigt. Le plus ancien exemple de ce type date de la fin du xv^e siècle, et se remarque sur un tableau de Pinturicchio ; Guido Reni, au xvii^e, l'a illustré par sa toile de la galerie Corsini.

L'adulte est le type ordinaire, celui qui convient à la vie publique. La *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVIII, p. 468, a reproduit la gravure de Mellan, exécutée à Rome en 1629 et signée *C. Mellan Gallus inv. pinx. et sculp.* S. Jean est assis sur un rocher sauvage, d'où coule l'eau et où un agneau broute l'herbe ; pensif, il tient sa tête dans sa main et a une croix de bois dans la gauche ; adolescent et imberbe, il est vêtu d'une peau d'agneau.

A Saint-Eloi-des-Orfèvres, une fresque de la fin du xvi^e siècle le représente âgé. C'est tomber dans l'erreur byzantine, car saint Jean, étant mort avant le Christ, était forcément jeune, puisqu'ils étaient à peu près du même âge, à une différence de six mois.

Agneau. — La présence de l'agneau résulte de ce texte de l'Écriture, qui nous apprend que saint Jean montra le Christ comme victime de propitiation, sous ce symbole : « Vidit Joannes JESUM venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. » (*S. Joann.*, I, 29). — « Altera die... respiciens JESUM ambulans, dixit : Ecce Agnus Dei. » (*Ibid.*, 36.)

L'agneau, en conséquence, est entouré d'une auréole¹, nimbé et il porte la croix, instrument du supplice et de la Rédemption (*Panneau du XV^e s., galerie Doria*). Le moyen âge le fixe même à la croix.

Saint Jean le tient à la main dans un pli de son manteau (*Ibid.*), ou posé sur un livre (*Statuette du XV^e s., à Saint-Sauveur in Lauro*

se borne à vingt : « Agneau, Ailes, Banderole, Baptême, Flambeau, Glaive, Coquille, Croix, Décollation, Drapeau, Enfant-Jésus, Épée (n'est-ce pas la même chose que *glaiue* ?), Hermite, Fenêtre, Grille (*unum et idem* avec prison), Hache, Jugement dernier, Lis, Peau de bête, Tête coupée » (*Caractér. des saints*, p. 831).

1. A Vézelay au trumeau de la porte (xii^e siècle), S. Jean debout tient à deux mains l'auréole (non le nimbe) dans laquelle est enveloppé l'agneau pascal (Viолlet-le-Duc, *Dict. d'Arch.*, IX ; 316.)

et Sainte-Marie-du-Peuple). Parfois, il est couché à ses pieds (*Plafond d'Urbain VIII, au Baptistère de Latran*), ou sur un nuage, où il le montre (*Panneau du XV^e siècle*)¹.

L'agneau est l'attribut le plus ancien, puisqu'il se retrouve, dès le iv^e siècle, au Baptistère Constantinien, comme il est écrit dans le *Liber pontificalis* en la *Vie du pape saint Sylvestre* : « Fontem sanctum, ubi baptizatus est Augustus Constantinus ab eodem episcopo Silvestro. Ipsum sanctum fontem ex metallo porphyretico, ex omni parte coopertum, intrinsecus et foris et desuper et quantum aqua continet, ex argento purissimo... In medio fontis, columnas porphyreticas, quæ portant phialam auream... In labro fontis baptisterii, agnum ex auro purissimo, fundentem aquam... Ad dexteram agni, Salvatorem ex argento purissimo... In læva agni, beatum Joannem Baptistam ex argento, in pedibus 5, tenentem titulum scriptum, qui hoc habet : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* »

S. Jean-Baptiste est pour cela appelé *agnifer*, dans le *Triumphus Christi*, attribué à Juvencus.

L'inventaire de la Sainte Chapelle de Turin, en 1498, renferme ces trois articles : « Item, ung saint Jehan Baptiste, d'argent doré et sa diadème de mesmes, vestu de peau faicte d'argent, tenant en la main gauche ung tableau garny de pierre de bisse, au sonjon ung *Agnus Dei* et une bannière de Savoye, aiant dedans des reliques où est cscript : *De capite sancti Johannis*. Item, ung aultre saint Jehan Baptiste d'argent doré, à double diadème, tenant en sa main gauche un *Agnus Dei* que monstre au doy de l'autre main, assis sur un pié à six quarrés d'argent doré. Item, un petit saint Jehan d'argent doré, tenant à la main senestre ung aigneau d'argent doré, à ung pié d'argent doré à six quarrés » (n^{os} 949, 960, 1042).

Ailes. — Saint Jean-Baptiste a des *ailes*, parce qu'il a été assimilé à un ange dans cette prophétie de Malachie (III, 1) rapportée par saint Mathieu (XI, 10) : « Hi est enim de quo scriptum est : *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.* » Au Musée chrétien du Vatican, je les constate sur un tableau grec. L'influence byzantine a pu seule les lui faire attri-

1. Sur une icône russe, S. Jean montre du doigt l'enfant Jésus, nu, étendu dans une auréole elliptique.

buer sur un autre tableau du même Musée, car ce type n'est pas latin, ni d'origine, ni de pratique ¹.

Ange. — Sur un tableau du xv^e siècle, à Cologne, S. Jean agenouillé écoute un ange qui lui dit sur un phylactère : *Vade et prædica viam penitentie in remissionem peccatorum* (*Zeitschrift für Christliche Kunst*, 1893, pl. III).

Attitude. — Elle est motivée par les circonstances, et de trois sortes : saint Jean est debout, assis ou agenouillé. Il se tient ordinairement debout, surtout quand il prêche, montre le Christ et le baptise ; enfant, il se repose, de même que le solitaire au désert ; Raphaël, dans la Dispute du Saint-Sacrement, l'a assis au ciel, signe de gloire ; il est agenouillé trois fois, lorsque, enfant lui-même, il adore l'Enfant-Jésus (*Toile de Sandro Botticelli, galerie Borghèse*), lors de sa décollation et lorsque, au jugement dernier, il intercède avec la Vierge pour le genre humain (*Fresque de la fin du XV^e s., à Saint-Eloi-des-Orfèvres*).

Banderole. — Voir *Phylactère*.

Baptême. — Saint Jean baptise le Christ, à la fois par immersion, puisqu'il le plonge dans le Jourdain, et par infusion, car il lui verse de l'eau sur la tête. Il faut citer en ce genre deux chefs-d'œuvre : le groupe qui, à Saint-Jean-des-Florentins, surmonte le maître-autel et qui a été sculpté par Antoine Raggi, et la mosaïque du baptistère de la basilique Vaticane, exécutée, en 1722, par Cristofari, sur les cartons de Charles Maratte.

Bélier. — A la galerie Doria, une toile d'un des Carache le fait jouer, enfant, avec un bélier : fantaisie d'artiste qui remplace ici l'agneau par le chef du troupeau ; je ne dois pas taire cependant que le Christ a été, au moyen âge, figuré sous ce symbole, mais, au xvii^e siècle, le comprenait-on de façon à le pratiquer ?

Bénédiction. — Elle est de deux sortes, donnée et reçue. Saint Jean bénit à la grecque, sur un tableau byzantin du Musée chrétien du Vatican ; je ne crois pas que les Latins aient adopté ce type. Il

1. Une prose du missel de Liège (1485), parmi les noms qu'elle donne à saint Jean-Baptiste, insère ceux d'*archange* et d'*ange* :

« Archangelus, angelus, patriarcha,
vates, propheta ac plus quam propheta.
Vox, index et præco, sacerdos, præcursor et baptista,
nec non apostolus, eremi cultor, anachoreta. »

est plus logique de le voir béni par le maître, comme dans le tableau de Paris Alfani, de la galerie Borghèse.

Cerf. — Il fait allusion au baptême et est représenté deux fois, près de saint Jean, aux fonts baptismaux de la cathédrale de Pistoia. Il en était de même au baptistère de Latran, au iv^e siècle : « *Cervos ex argento septem fundentes aquam.* » (*Liber pontific.*, vit. *S. Sylvestri.*)

Ciel. — Sur une miniature du beau missel de Sainte-Sabine (xiii^e s.), saint Jean, nimbé, pieds nus, livre à la main, vêtu de peau, montre le ciel qui l'envoie et où doit tendre le fidèle qu'il instruit.

Chardonneret. — Cet oiseau est un amusement entre les mains du petit saint Jean. Il lui donne à boire dans une tasse (*Tabl. de Fra Bartolomeo, gal. Sciarra*); l'étouffe, ce qui est cruel (*Tableau de Frédéric Barocci, gal. Corsini*) : il fait mieux de l'offrir, apprivoisé et perché sur son doigt, à l'Enfant-Jésus, comme l'a imaginé un peintre du xv^e siècle, dont j'ai vu le panneau peint, à fond d'or, chez un marchand d'antiquités.

Chien. — Un petit chien est encore un des amusements enfantins de saint Jean, qui le montre au petit Jésus, dans le but de l'inviter à venir jouer : ce serait pousser trop loin l'amour du symbolisme que d'y voir un gage de fidélité et d'attachement.

Christ. — Quelquefois, il se trouve en relation directe avec lui : dans les Saintes Familles, quand il le montre, le baptise et l'intercède.

Croix. — La croix, entre les mains de saint Jean, n'est un symbole ni de pénitence ni de prédication. Elle caractérise le prophète, qui annonce le rachat des péchés par l'immolation de l'agneau, qui y sera sacrifié, victime de propitiation, comme sur un autel, *ara crucis*, a dit souvent le moyen âge. Cette croix est en bois, et elle forme l'attribut le plus commun; saint Jean n'en a même pas d'autre, au ciborium de Saint-Jean-de-Latran (xiv^e s.). *Fra Bartolomeo* (*gal. Sciarra*) et Valentin (*Ibid.*) l'ont faite en roseaux, qu'il cueillit peut-être sur les rives du Jourdain; nous tombons ici dans le réalisme. D'or, c'est la croix triomphante; rouge (*Orat. de S. Venance, mosaïq. du VII^e s.*), elle est empourprée du sang divin.

Elle porte tantôt une banderole muette ou inscrite aux mots traditionnels : *Ecce Agnus Dei*; tantôt un véritable étendard. Adam de

Saint-Victor n'a-t-il pas appelé saint Jean *signifer* ? Dans la galerie Barberini, sur un tableau de Francia, la croix de bois à banderole où est écrit *Ecce Agnus Dei* est remise à S. Jean par l'Enfant-Jésus, ce qui est une pure fantaisie.

Le sens profond de la croix résulte de sa forme, au moyen âge : c'est une croix de procession, à longue hampe et croisillons pattés, en métal précieux, et ornée, sous la traverse, d'un médaillon dans lequel est figuré l'agneau pascal, la tête entourée d'un nimbe crucifère et arborant la croix de résurrection (*Panneaux peints du XV^e siècle, à Sainte-Barbe-des-libraires et dans la chambre de sainte Catherine de Sienna à la Minerve.*)

Décollation. — Elle est le sujet de deux tableaux célèbres : l'un de Segueyra, à l'Académie de Saint-Luc et l'autre de Valentin, à la galerie Sciarra. Elle s'opère généralement à l'aide d'une épée, parfois aussi avec une hache¹. A Anagni court cette légende que le pin ne pousse pas de rejetons, parce qu'il fournit le billot sur lequel saint Jean eut la tête tranchée.

Désert. — La vie au désert a inspiré les quatre beaux tableaux : du Parmesan, au Capitole ; de Jules Romain et de l'école bolonaise, à la galerie Borghèse ; du Guerchin, à la galerie Doria. L'amour de saint Jean pour la solitude l'a fait choisir comme patron des ermites de Saint-Augustin, qui l'ont représenté, sur une grande et belle toile de l'église de Saint-Augustin, par le pinceau du Guerchin, à un des autels du transept².

1. Sur un chapiteau du XII^e siècle, au musée de Toulouse, est sculptée la passion de S. Jean. Un soldat coupe la tête avec une épée droite et la présente sanglante, sur un plat, à Salomé : l'âme sort du corps et est reçue par Dieu, qui l'accueille avec un baiser. — Salomé prend le plat et le pose sur la table du banquet, entourée de convives. — Elle danse devant Hérode couronné, qui lui caresse le menton.

2. L'*Hymnarius Severianus* donne à S. Jean pour nourriture des sauterelles, du miel et de l'eau (Dreves, XIV, 114) :

« Locustæ victus et favi
Ac sola fontis pocula
Alent beatum martyrem. »

On a trouvé étrange que S. Jean-Baptiste se soit nourri de sauterelles dans le désert. Je lisais même dans le récit d'un voyage fait en Orient, il y a une quinzaine d'années, que le mot hébreu signifiant sauterelle avait été mal traduit et qu'il fallait lui donner le sens de *caroubier*, parce que la plaine en était couverte et que son fruit, sans fournir précisément un aliment, peut se manger. Voici la justification de l'Évangile dans une description du Sahara, faite par un officier de notre armée d'Afrique, qui n'avait pas le moins du

Disque. — Ce disque enveloppe l'agneau, auquel il sert d'auréole. Saint Jean le tient à la main (xiv^e siècle, *Fresque de la Madone du Bon Conseil*) ou l'a appliqué à la croix ou encore le porte élevé au haut d'un bâton (*Mosaïque de la chapelle Saint-Zénon, à Ste-Praxède; Fresque de Saint-Sixte-le-vieux, xv^e siècle*). Il est à fond rouge, couleur du sang versé, dans la fresque du Bon-Conseil.

Eau. — Du rocher tombe en cascade l'eau d'une source, à laquelle il puise, pour se désaltérer, avec une tasse de bois. (*Tabl. du Guerchin, gal. Doria*).

Enfant. — J'ai déjà dit que saint Jean a été représenté enfant, entr'autres par Guido Reni, dans un tableau de la galerie Doria; qu'il se rencontre avec l'enfant Jésus, dont il partage les jeux ou à qui il offre de petits présents. Je dois ajouter que ce même enfant, reconnaissable à son nimbe crucifère, est couché nu dans un bassin et montré par saint Jean (*Triptyque, au Musée chrétien du Vatican*). C'est une manière d'exprimer que, lors de la Visitation, il reconnut Celui qui n'était pas encore né, comme chante l'Église dans l'hymne *Ut queant laxis* :

Ventris obruso recubans cubili
Senserat Regem thalamo inanentem :
Hinc parens, nati meritis, uterque
Abdita pandit.

Étendard. — Il se confond, d'une part, avec la croix à laquelle il est fixé (*Fresque de Saint-Saba, XIV^e siècle*), et, de l'autre, avec le phylactère, parce qu'il est écrit de la même façon.

Figure. — Le type est sévère, austère, parfois presque sauvage. La barbe et les cheveux sont incultes (*Mosaïque de Saint Venance, VII^e siècle*). Aussi une hymne du moyen âge, antérieure au xii^e siècle, lui attribue une tête *hirsute* :

Tunc Joannes sustulit
Caput hirsuto crine.

monde envie de faire de l'apologie religieuse et qui rapportait en conséquence simplement ce qu'il avait vu. La lettre de M. Nayelle a été publiée dans le *Conseiller des Familles*, 1^{er} novembre 1871. J'y lis page 180 : « J'oubliais un élément alimentaire que nous apprécierons peut-être moins que les Ouargliens. Ce sont les *sauterelles*, considérées ailleurs comme une plaie, et que, dans ces régions déshéritées, on regarde comme une manne précieuse. Quand ces insectes viennent s'abattre sur le pays, les Ouargliens les récoltent avec soin, les salent, les font sécher, et s'en nourrissent avec le plaisir que nous pourrions avoir à manger des crevettes. »

Glaive. — Le glaive est l'instrument ordinaire de la décollation. On le met alors entre les mains du bourreau, pour se conformer à l'évangile de S. Marc : « Misso spiculatore, jussit (Herodes) afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere. » Au milieu des autres attributs, il peut avoir une signification symbolique, d'après deux textes liturgiques : la prophétie de Jérémie, qui fait l'épître de la vigile de S. Jean-Baptiste : « Dixit Dominus ad me : Ecce dedit verba mea in ore tuo..., ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes ; » puis la première antienne du 3^e nocturne, le 24 juin : « Posuit os meum Dominus quasi gladium acutum. »

Hache. — Elle a une double signification, suivant qu'elle est l'instrument de son supplice, et alors elle git à ses pieds (*Tableau byzantin du Musée chrétien du Vatican*) ; ou qu'elle entame un arbre mort, comme dans un tableau du xvi^e siècle, au Musée de Bologne, parce que saint Jean avait dit, pour engager à faire pénitence : « Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur. » (*S. Matth.*, III, 10).

Index. — Saint Jean tend vers le Christ l'index de la main droite pour le montrer à la foule¹ : ce geste est aussi fréquent que carac-

1. Un Bénédictional anglais du xii^e siècle contient cette formule liturgique : « Quatenus ipsius agni quem ille (S. Joannes Baptista) digito ostendit, cujus immolatione estis redempti, ita virtutum lanis vestiri et innocentiam valeatis imitari, ut ei in æternum patriæ felicitate possitis adjungi. Amen. »

Dans le Missel de Westminster, au xiv^e siècle, la bénédiction épiscopale de la fête de S. Jean-Baptiste porte : « Quatinus ipsius Agni, quem ille digito ostendit cujusque immolatione estis redempti, ita virtutum lanis vestiri et innocenciam valeatis imitari » (col. 333). De même dans le Missel de Winchester, p. 441.

La séquence de la messe de S. Jean-Baptiste, qui est d'Adam de Saint-Victor, dans le Missel de Westminster du xiv^e siècle, contient cette strophe :

« Ut agni vellere quem tuo digito
Mundi monstraveras tollere crimina
Nos velit induere ».

La tradition est unanime à cet égard. L'hymne de S. Jean dans l'Hymnaire de Moissac (Dreves, II, 51) a cette strophe :

« Ceteri tantum cecinere vatam
Corde præsago jubar adfuturum,
Tu quidem mundi scelus auferentem
Indice prodis ».

Conrad de Haimburg, au xiv^e siècle (Dreves, III, 106) :

« Nam te digne appellabat
Jesus Christus, qui amabat
Certe suum angelum,

téristique, que le Sauveur soit présent ou non. Je citerai en exemples : la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie *in Domnica* (ix^e siècle); un verre églomisé, au Musée du Vatican (xiii^e siècle); les panneaux peints (xv^e siècle) de la chambre de Sainte-Catherine à la Minerve, du palais Massimo et du Musée chrétien du Vatican. Dans la mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance (639), la main droite est ouverte.

Jugement dernier. — A la gauche du Christ, il intercède sur une fresque du xiii^e siècle, à l'oratoire de Saint-Sylvestre, aux Quatre-Couronnés. Sur un tableau byzantin, au Vatican, il assiste le souverain juge et fait pendant à la Vierge. Galerie Sciarra, sal. IV, n^o 22, Giotto l'a peint, en pendant de la Vierge, à gauche du Christ, assis et suppliant.

Limbes. — A Monza, sur le paliotto du xiv^e siècle, saint Jean descend aux limbes, où il annonce la venue prochaine du Messie¹. Sur

Dum præires nuntiando,
Indice hunc ostendendo ».

Dans un Missel imprimé à Venise en 1511 (Dreves, VIII, 150) :

« Vita vivens angelorum,
Ut lucerna populorum
Monstrans Dei filium ».

Dans un autre missel imprimé à Strasbourg en 1505 (*Ibid.*, 151) :

« Monstra cum dextera
Agnum in æthera ».

Dans le missel de Rennes, ms. du xv^e siècle (*Ibid.*, 153) :

« Sed postea plebs funesta,
Ne fierent sancti festa,
Ossa per agros sparserunt.
Et digitum, quo monstravit
Christum, illæsum servavit
Ostensionis meritum ».

Dans un Prosaire de Laon du xii^e siècle (Dreves, IX, 181) :

« Vox, index et præco, sacerdos, præcursor et baptista ».

Geoffroy de Courlon, dans son *Livre des reliques de l'abbaye de S.-Pierre le rif de Sens* (édit. Julliot, p. 24), racontant la descente aux limbes d'après l'Évangile de Nicodème, fait ainsi parler S. Jean : « Et Johannes Baptista : Ante faciem istius præivi et ipsum digito demonstravi ».

1. Ce qui faisait dire, au xiv^e siècle, à Conrad de Haimburg (Dreves, III, 106) :

« Ad limbum dum descendisti,
Præcursor quidem fuisti
Et dixisti patribus :
Noster venit liberator :
Cito inferni vastator
Cum donis cœlestibus,
Qui nos certe liberabit

une toile du xvii^e siècle, à la galerie Barberini, il en est tiré, comme d'un trou, par le Christ, qui, un étendard à croix rouge à la main, le fait sortir le premier, avant Adam et Ève, nus et ceints de feuillages : S. Jean se reconnaît à sa croix et à son vêtement en poil de chameau¹.

Livre. — Comme pour les apôtres, il symbolise la prédication : il le tient fermé dans la main gauche (*Missel de Ste Sabine*, xiii^e siècle). Parfois, l'agneau divin est étendu sur sa couverture, pour manifester que sa prophétie se réfère exclusivement à l'œuvre de la rédemption (*Statuettes du XV^e siècle, à Saint-Sauveur in Lauro et à Sainte-Marie-du-Peuple*).

Nom. — Le nom du nouveau-né est écrit par Zacharie, son père, qui est encore muet, sur une tablette (*Panneau peint du Musée chrétien du Vatican, XV^e siècle; toile du baptistère de Latran, XVII^e siècle*). « Et postulans pugillarem, scripsit, dicens : Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi. Apertum est autem illico os ejus et lingua ejus. » (*S. Luc.*, I, 63, 64).

Oiseau. — Dans un tableau de l'école de Raphaël, galerie Borghèse, saint Jean offre à l'enfant Jésus un oiseau indéterminé, tandis qu'ailleurs c'est bien un chardonneret.

Palmier. — Au Vatican, dans une chambre peinte en 1582 par ordre de Grégoire XIII, cet arbre, placé près de saint Jean, symbolise, non seulement le désert, mais aussi la vie frugale; peut-être encore la récompense qui attend le martyr, car, aux hautes époques, l'iconographie a planté le paradis de palmiers aux branches vertes et aux grappes dorées.

Parents. — Ses parents se voient seulement à sa naissance et dans son enfance. Le chef de S. Zacharie est, à St-Jean-de-Latran, dans un buste d'argent, du xvii^e siècle, dont la robe est dorée. On y lit cette inscription :

CAPVT
ZACHARIE PROPHETE
QVI FVIT PATER

Abrahamque dona dabit
Quæ promisit semini. »

1. Pardiac, *Hist. de S. Jean-Baptiste*, pp. 318, 605. — Sur la mosaïque de Torcello (xiii^e siècle), S. Jean sort aussi le premier; mais, pendant que le Christ tire Adam par la main, le Précurseur montre du doigt le Rédempteur.

SANCTI IOANNIS
BAPTISTÆ
SACROSANCTÆ
LATERANENSIS
ECCLESIAE

Le chef de sainte Élisabeth ¹ serait à Cluny (Saône-et-Loire), dans l'église Saint-Marcel, avec cette inscription : *Caput Elisabethæ*, qu'explique un ancien inventaire de l'abbaye : *Caput S. Elisabethæ, matris præcursoris Domini* (Durand, *l'Ecrin de la Ste Vierge*, t. II, p. 62).

Phylactère. — On sait qu'il exprime toujours la parole. Parfois, il prend l'aspect d'une étroite banderole blanche ². C'est un des attributs les plus ordinaires et tout à fait primitif, puisqu'au baptistère de Latran il existait dès le IV^e siècle : il s'entend toujours du prophète, aussi porte-t-il constamment le même texte inscrit, quand il n'est pas muet (*Statuette, à Sainte-Marie in Ara Cœli*, XV^e siècle), ou roulé (*Musée chrétien*, XV^e siècle). On y lit, sur une fresque de la Madone du Bon-Conseil (XIV^e siècle) :

ECCE. ANGNVS³ DEI...
QVI. TOLLIS⁴. PECC...

Sur un panneau du XIV^e siècle avancé du Musée chrétien du Vatican :

ECCE AN
GN.
ECCE QUI
TOLLIT P
CATA MŪD
DI

1. Dans le beau tableau d'Antonio Romano (1500), au musée de Capoue, la mère du Précurseur est âgée et tient une branche de rosier fleuri, que ne lui reconnaît pas le P. Cahier dans ses *Caractéristiques des saints*.

2. Le Musée chrétien du Vatican possède deux très intéressants tableaux grecs, peints sur bois. Sur l'un, saint Jean-Baptiste a pour attributs : un *phylactère* déployé, une grande *croix* qu'il tient de la main gauche, un *agneau* couché devant lui et qu'il montre, deux *colombes* qui voltigent autour de sa tête et les *pieds* nus. Sur l'autre, les *pieds* sont également nus, les *cheveux* sont longs; la *tunique*, en peau velue, est recouverte d'un *manteau*; il a des *ails* aux épaules, *bénil* à la manière grecque (ce qui est aussi le geste de l'allocution), tient de la main gauche une *croix*, un *rouleau* écrit et une *tête* dans un plat, quoiqu'elle lui soit restée sur les épaules et, à ses pieds, git la *hache* de sa décollation.

3. L'initiale, en prenant un son nasal, a motivé cette orthographe vicieuse, qui règne en Italie du XIV^e au XVI^e siècle.

4. Sic pour *tollit*.

Au même Musée (xiv^e siècle) en cursive :

Ecce agnus dei.

Fin du xiv^e siècle, fresque à l'extérieur de Sainte-Marie *in Trastevere* :

ECCE. ANGUS. DEI...

QUI TOLLIS. PECCAT...

Fresque de Saint-Sixte-le-Vieux (xv^e siècle) :

ECCE

ECCE¹

Tableau du xv^e siècle, chez un marchand d'antiquités :

ECCE AGNUS DEI ECCE QUI TOLLIT PECCATA MUNDI

Tableau du xv^e siècle, au Musée du Vatican :

ECCE. AGNVS. DEI.

Chambre de Sainte-Catherine de Sienne, à Sainte-Marie-sur-Minerve (xv^e siècle) :

ECCE AGNVS DEI QVI

On ne peut citer qu'à titre de fantaisie le tableau où Pinturicchio, à la fin du xv^e siècle, représente saint Jean-Baptiste, sa croix dans la main gauche, et, assis, écrivant de la droite sur un phylactère :

ECCE AGNVS DEI

L'*Archivio storico dell'arte*, 1894, p. 351, 463, a reproduit en phototypie le tableau de Palmezzano, du Musée de Latran (commencement du xv^e siècle), qui représente la Madone et plusieurs saints : parmi eux, à la droite, ayant S. Pierre pour pendant, est S. Jean-Baptiste, barbe et cheveux incultes, pieds nus, un manteau jeté sur sa tunique de peau, avec corde aux reins : de l'index, il montre l'enfant Jésus, tandis que la gauche tient une grande croix autour de laquelle s'enroule une banderole à ces mots : ECCE AGNVS. DEI.

Au Musée Brera, à Milan, sur le tombeau de Visconti (xiv^e siècle), S. Jean dit sur son phylactère : *Ego vox clamantis in deserto, parate viam Domini. Parate viam Domino* (S. Marc, I, 3) est le texte choisi, en 1582, pour accompagner le palmier, dans une des chambres de Grégoire XIII, au Vatican.

Pieds. — Saint Jean a constamment les pieds nus, pour plusieurs

1. *Ecce*, par la répétition, indique sommairement les deux membres de phrase qui commencent de la sorte.

motifs : d'abord, l'Évangile, dans la description de son costume sommaire, ne dit pas qu'il était chaussé; puis l'idée de la vie au désert, mortifiée, exclut naturellement toute espèce de chaussures; ensuite, quoique la loi iconographique relative à la nudité des pieds ait exclu généralement les prophètes de ce privilège, cependant il y a été fait souvent exception, à toutes les époques; enfin, la nudité des pieds s'harmonise mieux avec la nudité, parfois presque absolue, du corps, surtout depuis trois siècles. Les pieds nus se remarquent, entr'autres, sur une miniature du missel de Sainte-Sabine (xiii^e siècle), et le plafond du baptistère de Latran, peint sous Urbain VIII. De la sorte il est assimilé aux apôtres, dont il préside le collège (*Tabl. de Simon de Pesaro, gal. Borghèse*).

La mosaïque de Saint-Venance (639) lui donne des sandales, ce qui, en iconographie, équivaut à la nudité complète des pieds.

Plat. — La tête coupée de saint Jean fut apportée à Hérode dans un plat par Salomé, fille d'Hérodiade ¹. L'évangile le dit en ces termes : « Petivit (filia Herodiadis), dicens : Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.... Misso spiculatore, præcepit (rex) afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere. Et attulit caput ejus in disco et dedit illud puellæ, et puella dedit matri suæ » (S. Marc., VI, 25-28). Ainsi en est-il dans les tableaux de Simon Vouet (*Gal. Corsini*), de Guido Reni (*Ibid.*), de Pordenone (*Gal. Doria*) et de Giorgione (*Gal. Sciarra, sal. IV, n° 8*), qui jouissent d'une réputation bien méritée.

La tête dans un plat, avec une expression réaliste de mort, forme le signe distinctif ou les armes de la Confrérie de la Miséricorde, qui a pour mission d'accompagner au supplice les condamnés à mort, de les ensevelir et de prier pour eux.

Prédication. — Saint Jean prêche la foule, assemblée autour de lui : « Fuit Joannes in deserto, baptizans et prædicans baptismum poenitentiae » (S. Marc., I, 4). Il est debout, le bras tendu (*mos. de la chap.-S. Zénon; à Sainte-Praxède, ix^e siècle*); cependant, au baptistère de Latran, le plafond d'Urbain VIII le représente assis, c'est

1. Hérodiade perce de son couteau le chef de S. Jean-Baptiste dans le tableau de Quentin Metsys (xvi^e siècle), au musée d'Anvers (*Gaz. des Beaux-Arts, 2^e pér., t. XXXVII, p. 18*) et dans celui de Gérard Leu, xvi^e s. (*Ibid.*, p. 220).

une exception. Cette prédication se fait dans le désert, qu'il habite et où on va le trouver (*Tabl. de Locatelli, gal. Sciarra; Fresq. du XVI^e siècle, à Saint-Sylvestre in Capite*), et son enseignement se borne à répéter, avec l'évangile de saint Marc (I, 8) : PARATE VIAM DOMINO (*Fresque du pontific. de Grégoire XIII au Vatican.*).

Sainte-Famille. — On a donné ce nom à plusieurs groupes différents qui admettent plus ou moins de personnes. Dans le premier, il n'y a que la Vierge, l'enfant JÉSUS et le petit saint Jean (*Jules Romain, gal. Borghèse*); tels sont aussi l'admirable tableau de la galerie Doria, signé IOANNES BELLINVS; celui, également très remarquable, d'André del Sarto (*ibid.*); un autre de Fra Bartolomeo, à la galerie Spada, et un de Polydore des Madones, à la villa Albani. On y ajoute la mère de saint Jean, sainte Élisabeth (*Jules Romain, gal. Borghèse*), les deux mères se réjouissent de leurs enfants; enfin Scipion Gaétani (*Gal. Borghèse*) introduit saint Joseph, laissant dans l'ombre saint Joachim. Scarsellini et Innocent d'Imola l'ont placé dans le groupe (*Gal. Sciarra, sal. I, n^o 13; sal. III, n^o 20*).

Tasse. — Elle est en bois et sert à saint Jean pour puiser l'eau à la source du rocher (*Tabl. du Guerchin, gal. Doria*) et boire (*Toile du musée de Bologne, fin du XVI^e siècle*), ou faire boire un chardonneret (*Tabl. de Fra Bartolomeo, gal. Sciarra*).

Tombeau. — Des infirmes viennent en pèlerinage et prient au tombeau de saint Jean (*Panneau de la fin du XV^e siècle, au musée chrét. du Vatican*).

Tête. — Elle est coupée et posée dans un plat, que tient Hérodiade ou Salomé, ou même saint Jean; dans un tableau du Vatican, le plat est à ses pieds.

Trompette. — Elle symbolise la voix qui retentit, la prédication dans le désert. Je ne la trouve qu'une fois, à la fin du XVI^e siècle (1582), dans une des *Stanze* du Vatican, où Grégoire XIII l'a fait peindre. Adam de Saint-Victor, dans une de ses hymnes, se plaisait à proclamer saint Jean le héraut de la loi nouvelle :

Novæ legis, novi regis
Præco, tuba.

*Vêtements*¹. — Ils se réduisent à deux, d'après l'évangile : une

1. Nous trouvons dans *l'Aquitaine* un article intéressant sur les vêtements de S. Jean-Baptiste. L'auteur explique qu'il ne faut pas plus couvrir le Précur-

tunique en poils de chameau¹, étoffe tissée au métier, rude, gros-

seur d'une peau de bête que d'une étoffe de soie. « Les anciens maîtres de l'art, il est vrai, se préoccupaient peu de l'exactitude des costumes; ils habillaient les patriarches hébreux ou les soldats grecs et romains comme leurs propres concitoyens. Raphaël et les peintres formés à son école ont donné aux apôtres et aux Pères de la loi ancienne des costumes empruntés aux statues et aux bas-reliefs venus des anciens Romains. S. Jean-Baptiste lui-même n'a pas échappé à ce travestissement, malgré la simplicité de son vêtement. Dans certaines peintures, le Précurseur apparaît comme une sorte de demi-sauvage à peine vêtu. On jette sur ses épaules ou on étend sur ses reins un lambeau d'étoffe ou de grossière fourrure, usage qui est devenu tout à fait dominant sous l'empire du naturalisme de la renaissance. D'autres le représentent couvert d'une peau de bête.

« Cette dernière représentation a tellement prévalu, à une époque, que le peuple a cru que S. Jean-Baptiste était vraiment vêtu de cette façon. C'est cette conviction erronée qui avait déterminé certains corps de métiers à adopter S. Jean-Baptiste pour patron et à décorer leur armorial d'une toison. Citons les tondeurs de Saint-Jacques d'Abbeville, les pelletiers, corroyeurs et tanneurs d'Ambert, Brioude, Saint-Flour, Clermont, les savetiers d'Aubenton et de Tarascon.

« Pour se conformer à la réalité historique et aux vraies traditions de l'iconographie chrétienne, tout artiste doit habiller le Précurseur d'une tunique grossière qu'une ceinture de cuir fixera sur les reins. Une gravure, que nous avons apportée du mont Carmel, nous fournit, sous les traits du prophète Elie, une représentation exacte de l'habillement du Précurseur. La chevelure doit être noire comme celle des Orientaux, inculte comme celle d'un pénitent, longue comme celle d'un Nazaréen; les pieds nus comme ceux de Notre-Seigneur, des apôtres, des anges, des prophètes; car il a été, lui aussi, un envoyé de la bonne nouvelle. Tout ornement étranger est indigne de la majesté du Précurseur. »

1. « Tous les peintres représentent S. Jean-Baptiste vêtu de peau de chameau; l'Evangile dit pourtant qu'il était couvert de poil, au lieu de peau de chameau, ce qui est très différent. Ce vêtement, tissu de poil de chameau, était vil et grossier et comme les pauvres s'en servaient dans la Palestine, où cet animal est assez commun, S. Jean l'avait choisi pour s'en couvrir. Cet habit convenait d'ailleurs à sa vie austère et était assorti même à la pénitence qu'il prêchait. Nous ne disons rien ici que de conforme au sens et aux paroles de l'Écriture, ni qui ne soit encore prouvé par S. Jérôme dans ses Commentaires, où ce Père explique le texte de S. Mathieu de la même façon que nous venons de l'expliquer. L'on joint une ceinture de peau à ce vêtement de S. Jean, puisqu'il en est expressément fait mention dans l'Evangile: l'usage, en ce pays-là, était de la porter, quoiqu'elle ne fût point de même matière pour tout le monde, étant plus ou moins riche suivant la qualité des particuliers et le genre de vie qu'ils menaient. Jésus-Christ au reste compare dans l'Evangile S. Jean-Baptiste à Elie; il convient donc de lui donner encore de la ressemblance avec ce prophète par la ceinture et l'habit. Elie était habillé de poil et portait une ceinture de peau, ainsi qu'il est expressément marqué au quatrième livre des Rois.

« On peint un agneau auprès de S. Jean, pour signifier qu'il a montré Notre-Seigneur à ses disciples et leur a fait connaître qu'il est l'Agneau de Dieu. L'on met encore sur cet agneau une croix en forme de bannière, afin de mieux désigner par là Jésus-Christ.

« Il n'y a guères de sujet plus piquant et en même temps plus gracieux, soit pour le site du paysage sur les rives du Jourdain, soit pour les figures, que

sière et économique et une ceinture¹ de cuir : « Et erat Joannes vestitus pilis cameli et zona pellicea circa lumbos ejus » (S. Marc., I, 6).

Les artistes ont interprété la chose autrement : ils ont découpé le vêtement dans une peau velue, dont les longs poils sont tournés au dehors. Cette peau laisse à nu les bras et les jambes, parfois même une partie du torse². Ainsi le montrent une miniature du XIII^e siècle (*Missel de Sainte-Sabine*) et les fresques du XIV^e siècle, à Sainte-Marie-au-Transtévère et à la Madone du Bon Conseil; la fresque du XV^e siècle, à Saint-Sixte-le-Vieux; à la même date, une statuette de marbre à Saint-Sauveur *in Lauro* et deux tableaux au palais Massimo et galerie Doria; enfin, pour le XVII^e siècle, une toile du Guerchin, galerie Doria.

Sur cette peau, en signe de glorification et de martyre, est souvent jeté un manteau rouge : au XIV^e siècle, fresque de la Madone du Bon Conseil; au XV^e siècle, tableau de la galerie Doria, comme sur un tableau byzantin du Musée chrétien du Vatican; l'idée a pu, en effet, venir de l'Orient.

A l'oratoire de Saint-Venance (639), sur la mosaïque, la tunique est verte et le manteau jaune.

Vierge. — Elle fait partie intégrale et principale du groupe dit de la Sainte-Famille, mais à Saint-Éloi-des-Orfèvres, sur une fresque du XVI^e siècle, S. Jean âgé est agenouillé devant elle.

S. Jean au désert : Raphaël l'a traité en plusieurs manières et tout le monde connaît celui de Mgr le duc d'Orléans, qu'on a encore gravé pour mettre dans l'œuvre de Crozat. Ce morceau est d'un grand goût; il paraît pourtant singulier que S. Jean soit couvert d'une peau de tigre, car, outre que la figure est trop nue, cette draperie ne saurait lui convenir. Il serait ridicule, à la vérité, de s'imaginer qu'un peintre tel que Raphaël eût fait cela par méprise et il est naturel de penser qu'il l'a fait à dessein. Cette peau, qui de sa nature est douce et mouchetée, fait un beau contraste sur une figure dont les contours sont nobles et certains; si ce maître habile l'a seulement repliée, c'est qu'il a bien vu qu'une peau de tigre n'était point faite pour couvrir les membres de S. Jean-Baptiste et qu'elle aurait même fait un mauvais effet s'il l'eût développée davantage. Voilà, je m'imagine, quelle a été l'idée de ce grand peintre. Il faut convenir cependant qu'il n'est point permis de s'écarter si fort de la vérité et des règles de l'histoire, surtout en fait de religion, pour s'attacher à des beautés qu'on peut suppléer par beaucoup d'autres, peut-être encore plus réelles et plus solides. » (Méry, *la Théologie des peintres*, pp. 139-143).

1. Au XV^e siècle, sur un tableau du Musée chrétien, la ceinture est écrite et fait ainsi double emploi avec le rouleau que saint Jean tient dans la main gauche, tandis que la droite montre.

2. Sur une statue du Musée de Troyes, comme sur le Bréviaire d'Anne de Prie, à Poitiers, qui datent de la fin du XV^e siècle, la tête du chapeau pend jusqu'à terre entre les jambes, tandis que le reste de la peau couvre le corps.

VIII. — MARBRE DU XV^e SIÈCLE.

Je compléterai cette étude iconographique par l'examen d'un marbre de la collection Scalabrini, à Rome.



La Renaissance romaine a eu deux périodes distinctes : la première, qui correspond à la deuxième moitié du xv^e siècle, renouvela

l'art, tout en lui conservant une forme gracieuse ; la seconde, qui débute avec le xvi^e siècle, tourna vite au naturalisme et perdit en même temps toute naïveté. La sculpture que j'étudie date de la bonne époque : elle peut être contemporaine de Sixte IV ou d'Alexandre VI, ces deux papes qui ont porté si haut l'art chrétien dans la Ville Éternelle.

La hauteur de la tablette sculptée est de quatre-vingt-quinze centimètres, ce qui dénote pour ainsi dire un accessoire et non une pièce destinée à être isolée, comme serait un retable. Sa place devait être au pied-droit d'un tombeau, où s'étagent les patrons, parfois aussi les vertus pratiquées par le défunt ; j'en ai fourni de nombreux exemples dans mon grand ouvrage intitulé : *Les chefs-d'œuvre de la sculpture religieuse à Rome, à l'époque de la Renaissance, Rome, 1870, in-f^o*. Qu'il me suffise de rappeler ici les magnifiques monuments des trois cardinaux français : de Lévis, à Sainte-Marie-Majeure ; d'Albret, à Sainte-Marie *in Ara celi*, et de Coëtivy, à Sainte-Praxède.

Le marbre est évidé de manière à former une niche, dont le tympan s'arrondit en coquille, avec feuillages aux écoinçons. Le moyen âge abritait ses saints sous des *tabernacles* ; la Renaissance enleva le dais, qui souvent faisait ombre sur le visage.

Le système est celui que provoque l'imitation de l'antiquité classique : ovès autour de la valve, corniche moulurée sur laquelle elle s'appuie. Ce fond est simple et n'attire pas l'attention au détriment de la statuette, qui s'en détache presque entièrement.

Saint Jean-Baptiste est comme vivant : il marche et parle. Sa physionomie se fait surtout remarquer par une expression vraie. Dans une niche, le saint est ordinairement vu de face et immobile, dans le repos de son éternité glorieuse. La Renaissance a rompu avec cette tradition pour donner au personnage du mouvement et de la vie. Saint Jean est donc posé de trois quarts et il se dirige vers la gauche, ce qui prouve que le jambage devait être à droite du monument. Peut-être dominait-il le *gisant*, à qui il semblait dire : L'Agneau de Dieu a effacé les péchés du monde ; ayez confiance, il effacera aussi les vôtres.

Le nimbe, en disque doré, symbole de lumière, entoure harmonieusement la tête, car il est tracé dans de justes proportions. Il

dénote à la fois la sainteté et la gloire céleste qui en est la récompense. L'art renaissant n'oublie jamais cette caractéristique importante, et il lui garde sa forme première.

Les cheveux tombent sur le front et le cou par mèches incultes, pour mieux exprimer la vie pénitente au désert. La barbe, presque soignée, se bifurque au menton.

La figure est vive, énergique et d'un aspect fort agréable : les yeux baissés regardent comme pour convier ceux qui sont en bas à s'élever jusqu'à l'Agneau divin.

Le costume comporte une tunique de peau, dont les poils sont minutieusement rendus, et, par-dessus, un manteau, jeté sur l'épaule gauche, ramené en avant et relevé sur le bras tendu qui tient le symbole du Fils de Dieu. Le manteau était nécessité par la tradition, qui assimile le précurseur aux apôtres ; or, pour eux, c'est un insigne, un vêtement de gloire. Observez la multiplicité des plis et la souplesse de l'étoffe ; sur la jambe droite infléchie, les brisures du tissu, occasionnées par le mouvement en avant, rappellent la rigidité du bronze antique, qui accusait leurs reliefs.

La main droite, admirablement modelée, déroule un phylactère, sur lequel devait être écrit le texte évangélique bien connu : les inscriptions de ce genre s'ajoutaient après coup au pinceau. Il n'y a pas de doute sur ce texte, car la banderole aboutit à l'animal symbolique qu'elle désigne.

La droite s'appuie sur la poitrine, comme par un geste d'affirmation ; mais l'index est dressé, les autres doigts étant repliés, puisque le but est de montrer. Tout concourt donc à la même action : regard, geste, parole. L'unité de composition est rigoureusement observée dans ce petit chef-d'œuvre.

L'Agneau divin, reconnaissable à son nimbe, qui le différencie d'un animal vulgaire, se tient allongé, presque couché, sur la main gauche développée et projetée en avant. Il détourne la tête comme pour répondre à l'appel de la voix qui s'adresse à lui : « Ego vox clamantis in deserto ». On le trouvera peut-être sculpté dans de trop minuscules proportions : j'estime que le sculpteur aurait pu sans inconvénient le grandir, mais alors il eût cessé d'être en harmonie avec son support. Les artistes modernes, comprenant la difficulté, ont placé l'agneau sur le sol, près du prophète. L'intention des Re-

naissants, comme celle des artistes du moyen âge, était plus élevée, car saint Jean, non seulement désigne l'Agneau, mais il le présente aux fidèles pour être l'objet de leur adoration et de leur prière. Le fait est idéalisé et sort ainsi de la banalité d'une scène copiée d'après nature.

Saint Jean a les pieds chaussés de sandales ; en Italie, c'est l'équivalent de la nudité absolue, qui prédomina en France. Par là est indiquée la mission qu'il remplit : prophète, il a annoncé le Sauveur ; mais, plus heureux que ceux de l'ancienne loi, il l'a vu et, à ce titre, il devient son apôtre.

J'ai eu plaisir à insister sur les détails de cette charmante création de la première Renaissance, qui aurait pu enrichir le Musée du Louvre, à qui elle a été offerte : un si noble spécimen de l'art romain était assurément digne de cet honneur, accordé parfois à des œuvres qui sont loin d'avoir la même valeur esthétique et le même intérêt iconographique.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AU LECTEUR.....	1
I. LES PHYLACTÈRES.....	3
II. RELIQUAIRES PROFANES.....	31
1. La salière d'Enghien. — 2. Le coffret de l'Escorial.	
III. LE PITACIUM.....	42
IV. PATRONAGE DES SAINTS.....	116
1. Les édifices. — 2. Les choses. — 3. Les lieux. — 4. L'année. —	
5. Le mois. — 6. La semaine. — 7. Les saisons. — 8. Les	
noms de baptême. — 9. Les livrées. — 10. Les malades. —	
11. Les maladies, infirmités, accidents et fléaux. — 12. Corpo-	
rations, condition sociale. — 13. Demandes pieuses et actions	
de grâces. — 14. Les œuvres catholiques.	
V. LES PROTECTEURS CONTRE LA RAGE.....	169
1. Saints divers. — 2. S. Guy. — 3. S. Pierre. — 4. S. Hubert. —	
5. S. Tugen. — 6. Conclusion.	
VI. SAINT ADELPHÉ.....	227
VII. LES SAINTS DU NOM D'ANDRÉ.....	261
1. S. André Avellin. — 2. S. André Corsini. — 3. B. André Conti.	
— 4. B. André Bobola. — 5. B. André Dotti. — 6. B. André	
Hibernon. — 7. B. André de Mondovi. — 8. B. André de Pes-	
chiera. — 9. B. André de Spello. — 10. Vén. André de Burgio.	
— 11. Vén. André Fournet.	
VIII. SS. ANGES GARDIENS.....	274
IX. S. AVERTIN.....	300
X. S. BENOÎT JOSEPH LABRE.....	318
XI. S. BRUNO.....	328
XII. S. CHARLEMAGNE.....	335
1. La canonisation. — 2. Le culte. — 3. Souvenirs de Rome. — 4. La	
mosaïque du Triclinium. — 5. La mosaïque de Ste Suzanne. —	
6. Le S. Prépuce. — 7. Le <i>Veni Creator</i> . — 8. Prière de	
S. Léon III.	
XIII. S. FLORENT.....	377
1. Vie. — 2. Translations diverses du corps. — 3. Programme de	
la fête du 2 mai. — 4. Prières de dévotion. — 5. Médaille com-	
mémorative. — 6. Actes. — 7. Office monastique. — 8. Com-	
mentaire. — 9. Office nouveau.	
XIV. S. HUBERT.....	510
XV. SS. INNOCENTS....	517
XVI. S. JEAN-BAPTISTE.....	538
1. Nativité. — 2. Hiérarchie. — 3. Fête. — 4. Eglises. — 5. Patro-	
nage. — 6. Reliques. — 7. Vie. — 8. Iconographie. — 9. Marbre	
du xv ^e siècle.	

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

- Aaron, 120.
 Abbaye, 204; de Grandmont, 3, 13, 14; dévastée, 400.
 Abbé, 59, 69, 75, 90, 91, 109, 197, 219, 238, 273, 277, 327, 330, 334, 377, 398, 400, 432, 433, 436, 442, 443, 448, 455, 456, 480, 489, 499, 522; commendataire, 60.
 Abscès, 142.
 Abraham, 297, 542.
 Abréviations, 500.
 Abside, 349, 350, 353, 362, 441.
 Abstinence, 258, 544.
 Académie, 165.
 Acanthe, 232.
 Accidents, 142.
 Acclamation, 343, 360.
 Accolade, 436.
 Acier, 370, 371.
 Acte : capitulaire, 416; notarié, 86.
 Actes, 394, 395; des martyrs, 51; de S. Florent, 393, 492.
 Action de grâce, 161, 162.
 Adam, 512, 566.
 Adieux, 451.
 Adjoint, 306, 420.
 Adorateurs, 450.
 Adoration du S. Sacrement, 546.
 Adultes, 134.
 Affaires, 143.
 Agate, 36, 37.
 Age : de S. Florent, 423; de S. Jean-Baptiste, 558.
 Agenouillement, 262, 267, 272, 322, 356, 449, 452, 453, 470, 560.
 Agent, 501; diocésain, 316.
 Agneau, 284, 558; de Dieu, 28, 32, 38, 102, 555, 558, 562, 567, 571, 575.
 Agneliers, 150.
Agnus Dei, 38.
 Agonie, 261, 262, 265, 296.
 Agonisants, 143.
 Agrafe, 358; de chape, 19, 232; de surhuméral, 240, 256.
 Aigle, 170, 339, 345; à deux têtes, 311.
 Aigrette, 363; de feu, 298.
 Aiguère, 8, 10, 40.
 Aiguille, 5.
 Aiguilletiers, 150.
 Ailes, 567.
 Airain, 414, 429, 431, 448.
 Aix, 517.
 Aix-la-Chapelle, 6, 7, 19, 38, 89, 107, 108, 335, 337, 363, 368, 369, 542.
Albaranus, 81.
 Albâtre, 10, 70.
 Album, 448.
 Aliments, 331.
 Allemagne, 288, 337.
Almificus, 83.
 Altération des mots, 45.
Altitudo, 400.
 Amalfi, 518.
 Ame, 280, 296, 298, 455, 562.
 Ames du purgatoire, 265.
 Amérique, 236.
 Améthyste, 6, 12.
 Amict, 267, 301, 445, 454; paré, 230.
 Amidonniers, 150.
 Amiens, 519, 547, 550, 551.
 Amour : du ciel, 258; de Dieu, 278, 323.
 Ampoule, 86, 108.
 Anagni, 31, 73, 268, 532, 548.
 Analyse, 43.
 Anathème, 346.
 Ancenis, 519.
Ancona, 295.
 Ancre, 73, 298.
 Ange, 62, 119, 126, 127, 192, 204, 221, 232, 261, 263, 267, 268, 297, 368, 378, 379, 381, 386, 387, 389, 390, 431, 445, 446, 451, 452, 453, 455, 459, 463, 466, 469, 470, 471, 488, 499, 505, 506, 508, 515, 516, 517, 555, 556, 560; jeune, 279, 280; gardien du royaume, 287, 293.
 Anges : à l'autel, 414, 448; enlevant l'âme, 296; musiciens, 497.
 Angelot, 228, 512.
Angelus, , 64.
 Angers, 1, 22, 59, 60, 87, 110, 112, 312, 405, 412, 421, 431, 483, 487, 489, 493, 497, 555.
 Anglais, 221.
 Angleterre, 20, 34, 277, 308, 533.

- Angoulême, 63.
 Animaux, 197, 200, 201 ; domestiques, 143 ; enragés, 171 ; mordus, 189, 190, 191.
 Anjou, 93, 113, 119, 120, 161, 162.
 Anneau, 48, 246, 455 ; épiscopal, 70 ; du pêcheur, 266 ; de clef, 178, 225 ; à coffret, 21 ; de suspension, 38.
 Année, 124.
 Annexe, 484.
 Anniversaire, 131, 329, 330, 435 ; de dédicace, 72.
 Annociation, 151, 154, 158, 160.
 Annuel, 384, 457, 458, 478, 485, 486.
 Annulaire, 231.
 Anses du calice, 343.
 Antienne, 314, 386, 481 ; versifiée, 470, 471, 472, 474 ; triplée, 486, 487.
 Antipape, 336, 337.
 Antiphonaire, 457, 478.
 Antiquaires, 351.
 Anvers, 369.
 Aoste, 519, 550, 553.
 Août, 129.
 Apocalypse, 487.
 Apoplexie, 143, 261, 262, 263, 265.
 Apothicaire, 150.
 Apôtres, 9, 17, 49, 57, 182, 349, 353, 380, 411, 431, 439, 443, 482, 489, 520, 560, 569, 576 ; reliques, 386.
 Apparition, 274.
 Appendice, 395.
 Approbation, 208, 226 ; des offices propres, 480.
 Aqueduc, 120.
 Aquitaine, 124, 398.
 Arbalétriers, 150.
 Arbre, 390, 453, 555 ; de vie, 13 ; mort, 564.
 Arc : boutant, 11 ; de triomphe, 305, 355.
Arca, 75, 79.
 Arcades, 5, 10.
 Archange, 560.
 Arche, 370, 525 ; à reliques, 124 ; de Noé, 325.
 Archéologie, 42 ; pratique, 114.
 Archers, 150.
 Archevêque, 80.
 Archiconfrérie, 274, 318, 322 ; de l'Ange gardien, 289, 291, 294.
 Archidiacre, 111, 273, 396, 497.
 Archiduc, 288.
 Archiprêtre, 82.
 Architectes, 120, 150, 159, 221.
 Archiviste, 93.
 Ardents (mal des), 468, 494.
 Ardoise, 63, 66, 72.
 Ardoisiers, 150.
 Arêtes, 6.
 Argent, 23, 27, 34, 36, 38, 56, 61, 81, 82, 85, 86, 92, 124, 177, 228, 231, 254, 266, 347, 430, 519, 529, 534, 535 ; doré, 3, 5, 22, 23, 28, 59, 86, 228, 236, 243, 411, 431, 520, 522, 524, 530, 549, 555, 556, 559, 561, 566.
 Argenté, 432.
 Argentiers, 16.
 Arithmétique, 156.
 Arles, 7, 519.
 Armes, 375.
 Armoire aux livres, 461.
 Armoiries, 131, 179, 269, 448, 499 ; à amict, 254 ; à coussin, 455 ; à étendard, 124 ; à reliquaire, 26, 233, 236, 534 ; asceau, 241 ; à tapisserie, 447, 449, 452, 453, 454 ; à vitrail, 389 ; à voûte, 436.
 Armuriers, 150.
 Aromates, 533.
 Arquebusiers, 150.
 Arras, 27, 78, 95, 519.
 Article de la mort, 136, 261, 274, 282, 286, 295.
 Artificiers, 150.
 Artilleurs, 151.
 Artisans, 161.
 Artistes Milanais, 40.
 Arts du métal, 154.
 Ascension, 150, 153, 156, 159, 457, 499.
 Asile, 117.
 Assomption, 159, 160, 232, 368, 486.
 Aspersion, 384.
 Aspersoir, 267.
 Assis, 560, 569.
 Assise, 520.
 Assistants, 451.
 Astre, 278.
 Atelier de tapisseries, 422.
 Attitude, 262, 322, 560.
 Attributs, 261, 266, 442.
 Aube, 230, 267, 270, 297, 298, 301, 313, 363, 411, 432, 445, 451 ; du jour, 479.
 Auberge, 120.
 Aubergistes, 151.
 Auch, 2.
 Augmentatif, 45.
 Augustins, 271.
Augustissimus, 291.
Aulæa, 487.
 Aumône, 183, 331.
 Aumônier, 207, 210.
 Aumusse, 232, 452, 454.
 Auréolé, 177, 304, 455, 558, 563.
 Autel, 48, 65, 69, 98, 115, 150, 165, 211, 232, 234, 262, 267, 270, 312, 337, 338, 343, 370, 410, 433, 436, 438, 439, 451, 452, 453, 454, 455 ; de S.-Benoît-Labre, 318 ; de la Ste-Croix, 439 ; des SS. Innocents, 533 ; de St-Jean-Baptiste, 548 ; de S. Pierre, 350 ; d'or, à Constantinople, 8 ; dominical, 399, 439, 485 ; grand, 439 ; matutinal, 399, 403, 405, 430, 438, 439, 485, 505 ; papal, 546 ; principal, 519.

- Authentique, 42, 320, 426.
 Autorité spirituelle et temporelle, 355.
 Avalanche, 143.
Ave Maria, 37, 141, 262, 265, 324.
 Avertin, 143.
 Aveugles, 143, 174, 380, 389, 434, 453.
 Avocat, 151, 323, 413; saint, 125.
 Avoine, 207.
 Avortement, 143.
 Avril, 126.
 Azyme, 32, 103.
- Bachelier, 108, 434.
 Baguette, 120.
 Bahutiers, 152.
 Baignoire, 70.
 Baisement: d'étole, 182; d'image, 121;
 de reliquaire, 182, 184.
 Baiser, 562.
 Balai, 545.
 Balance, 151, 156, 157, 297.
 Balanciers, 151.
 Balayage, 222.
Bambino (Sacro), 319.
 Banc, 451.
 Bande, 449.
 Bandeau, 242; de S. Jean-Baptiste, 556.
 Bandelettes, 54, 82, 358.
 Banderole, 560, 561.
 Bannière, 304, 306, 454; pontificale,
 545.
 Banquet, 335, 349, 562.
 Baptême, 33, 121, 275, 283, 355; du
 Christ, 553, 557, 560.
 Baptistère, 362; de Latran, 546, 547,
 557, 559, 561.
 Barbares, 460.
 Barbe, 178, 264, 322, 323, 340, 342, 345,
 358, 363, 445, 563.
 Barbiers, 151.
 Bari, 68, 517.
 Baron, 367.
 Baroque, 6.
 Barque, 308, 445, 446, 459, 462, 470,
 528.
 Barrette, 443, 455.
 Bas, 363.
 Bas-relief, 380.
 Basilique, 59, 349, 533.
 Bassin, 34, 371, 563.
 Bataille, 375.
 Bâte, 6, 230, 232.
 Bateau, 378, 409.
 Bateliers, 151.
 Bâtiens, 151.
 Bâton, 49, 220, 224, 410, 563; de
 S. Florent, 411; de phylactère, 23;
 de vieillesse, 444; de voyage, 452.
 Bâtonnade, 378.
 Batteurs d'or, 151.
 Baume, 375.
 Bavière, 377, 459.
Beatæ memoriæ, 61.
- Béatification, 64, 326; équipollente,
 337.
 Beauvais, 26.
 Belgique, 31, 33, 91, 102.
 Bélier, 257, 560.
 Bélière, 512.
Bellator, 366.
 Bénédictins, 48, 59, 197, 268, 276, 315,
 364, 432, 444.
 Bénédiction, 121, 134, 232, 272, 436,
 471, 474, 560; du Christ, 346; latine,
 353; à trois doigts, 241; grecque,
 353, 560, 567; épiscopale, 277; avec
 relique, 29, 385, 418; des clefs de
 S. Hubert, 208; des clous de girofle,
 544; de fontaine, 306; des infirmes,
 141; divers, 306.
Benedictus, 557.
 Bénéfice ecclésiastique, 455.
 Bénéficiers, 140, 518.
Beneficium, 182.
 Bénévent, 67, 68, 181, 294, 521.
 Bénitier, 267.
 Béquille, 454.
 Berceau, 520, 522, 531, 533.
 Bergame, 55.
 Bergerie, 143.
 Bergers, 151.
 Besoins de la vie, 149.
 Bestiaux, 170, 207, 213.
 Bétail, 143.
 Bêtes, 143, 172, 390.
 Beurriers, 151.
 Bibelot, 510, 511.
 Bibelotier, 511.
 Bible, 343.
 Bibliographie, 396.
 Bidon, 322.
 Bienfait, 395; relique, 488.
 Bienheureuses: Rite de Cascia, 148,
 152; Philippe de Chantemilan, 144.
 Bienheureux, 61, 145, 146, 147, 148,
 156, 326; Robert d'Arbrissel, 97;
 du nom d'André, 268, 270, 271.
 Biens de la terre, 143.
 Bière, 421.
 Bijou, 155.
 Billet, 47, 124, 125, 413, 414, 415.
 Biographie, 394.
Birrus, 444.
 Bisoune, 52.
 Bitume, 534.
 Blanc, 133, 134, 240, 255, 258, 267, 268,
 290, 294, 297, 298, 304, 321, 354, 356,
 443, 487, 546.
 Blanchisseuses, 151.
 Blasphèmes, 143, 307.
 Blatiers, 151.
 Bleu, 133, 134, 239, 298, 304, 306, 363,
 451, 453, 455.
 Blond, 172.
 Bœuf, 143, 201.
 Bohême, 80.

- Bois, 32, 53, 57, 59, 156, 408, 412, 425, 431, 432, 435, 451, 524, 529, 536, 555, 561; peint, 21, 22.
Boîte, 31, 36, 97, 109, 110, 111, 112, 113, 229, 231, 365, 556, 557; à *Agnus*, 38.
Boiteux, 169.
Bollandistes, 396.
Bon : ange, 274, 296; pasteur, 282.
Bonæ memoriæ, 55.
Bonjour, 299.
Bonne mort, 143, 154.
Bonnet carré, 410.
Bonnetiers, 151.
Bordure, 355.
Bouchers, 151.
Bouclier, 298.
Boulangerie, 412.
Boulangers, 151.
Boules, 10, 241; de cristal, 10.
Bouquet, 4.
Bourdon de pèlerin, 510.
Bourgeoisie, 33, 35.
Bourges, 238, 521.
Bourreaux, 138, 151, 378.
Bourreliers, 151, 159.
Bourse, 21, 519.
Boursiers, 151.
Bouton, 323; de mitre, 230, 513; éruption, 143.
Boutonnet, 10.
Boutonniers, 151.
Boyaux, 155.
Brancard, 306.
Brandea, 182.
Bras, 78, 99, 228, 233, 533; de Sainte Agnès, 412; de S. Florent, 408, 410, 414; de S. Hubert, 514; de S. Jean-Baptiste, 552; de S. Serge, 410; reliquaire, 96, 514, 519, 532, 556; croisés, 323.
Brasseurs, 151.
Brebis, 196.
Bref, 165, 265, 294, 369, 428.
Brescia, 72.
Bretagne, 120, 554.
Breve, 90.
Bréviaire, 81, 118, 277, 322, 335, 385, 438, 454, 456, 457, 478, 479, 483, 486, 489, 494, 543; du B. André Conti, 268.
Brique, 363.
Brocart, 254.
Brodequin, 443.
Broderie, 304, 411.
Brodeurs, 151, 414.
Broiement, 258.
Bronze, 342.
Brossiers, 151.
Broutiers, 151.
Brun, 133, 268.
Bulles, 218, 427, 430, 542, 546.
Bulletin de vote, 48.
Bure, 272.
Burettes, 263.
Buste, 86, 227, 228, 236, 243, 254, 311, 341, 440.
Buveurs, 151.
Buzo, 11.
Byssus, 258.
C, 45, 107.
Cabaretiers, 151.
Cabochons, 6, 27, 230, 253.
Cachette, 412.
Cadavre lavé, 421.
Cadcaux, 131.
Cadre, 13.
Caisse, 412.
Calcata, 371, 372.
Calculs, 143.
Calendrier, 312, 321, 330, 339, 475.
Calice, 10, 61, 294, 343, 410, 443, 452.
Calligraphe, 338.
Calotte, 443.
Camail, 442, 453, 454.
Camée, 23, 28, 231, 254.
Camera, 349, 350, 362.
Camériers, 545, 546.
Camp romain, 402.
Campagne, 143, 170.
Cancer, 143.
Candélabre, 21, 24.
Candes, 453.
Canon, 80, 545; d'autel, 267.
Canonisation de Charlemagne, 336.
Cantiques, 480.
Cape, 444.
Capella, 60.
Capitaine, 551.
Capitule, 482.
Cappa, 346.
Capse, 80, 84, 87, 96, 176, 177, 518, 520, 535, 557.
Capsella, 536.
Capsule, 24, 28, 84, 85, 311.
Captifs, 143.
Capuchon, 321.
Capucins, 291, 324.
Caput, 24.
Cardeurs, 151, 215.
Cardinal, 349; archiprêtre, 544, 546; diacre, 351, 553; doyen, 111; évêque, 71; grand pénitencier, 268; légat, 357; prêtre, 488; vicaire, 53.
Carême, 497.
Carillonneurs, 151, 175, 188.
Carmélites, 304.
Carmes, 106, 108, 138, 266, 267, 268, 331.
Caroubier, 562.
Carré, 46, 559.
Carreaux, 448.
Carrée, 5.
Carriers, 152.
Carrossiers, 152.

- Cartiers, 152.
 Carton, 371.
 Cartouche, 254.
 Cartulaire, 94.
Carulus, 359, 361.
 Cassette, 83, 86, 97, 103, 370; à bijoux, 40.
Cassia, 523.
 Cassidoine, 36.
 Casuel, 136.
 Catacombes, 51, 98, 111.
 Catalogue, 330.
Cathedra, 356, 471.
 Cathédrale, 117, 124.
 Cautérisation, 209.
 Cavaliers, 152.
 Cavité, 440.
 Cécité, 447, 463, 464, 466, 472, 507.
 Cèdre, 390.
 Cédule, 44, 47.
 Ceinture, 135, 178, 263, 322, 323, 363, 571, 572; d'aube, 205; d'or, 76.
 Ceinturiers, 152.
Celebris, 481.
Cella, 400.
 Cellier, 487.
 Cellule, 25, 381.
 Cendré, 133, 322, 426.
 Cendres, 72, 521, 526; de S. Jean-Baptiste, 542, 548, 551, 556.
 Cène, 411.
 Cercle de fer, 73.
 Cercueil, 64, 67.
 Cérémonies, 498.
 Cerf, 202, 512, 513, 514, 561.
Cernuus, 286.
 Certitude morale, 417.
 Cerveille de S. Jean-Baptiste, 557.
 Chaines, 21, 23, 38, 61, 193; de S. Pierre, 159, 175, 176, 177, 182, 186, 187, 197, 199, 528; de fer, 59, 84.
 Chainette, 231.
 Chair, 93; du Christ, 365, 369; de S. Valentin, 371.
 Chaire, 233, 340.
 Chalumeau, 343.
 Chambre de S. Benoit Labre, 319.
 Chameau, 572.
 Chamoiseurs, 152.
 Chancel, 451.
 Chancelier, 358, 493, 496.
 Chancellerie, 320.
 Chandeleur, 152, 153, 158, 159.
 Chandeliers, 34, 110, 270, 410, 452; fabricants, 152.
 Chandelles, 301, 308, 440.
 Chanoincs, 60, 371, 433, 452, 454, 496; réguliers, 291, 308.
 Chant, 496, 498; grégorien, 152; du *Veni creator*, 373.
 Chantres, 95, 152, 411, 434, 461, 479.
 Chape, 267, 343, 346, 451, 452, 454, 486, 545.
 Chapeau, 233, 234, 322, 323; cardinalice, 269.
 Chapelain, 63, 140.
 Chapelot, 135, 219, 263, 270, 306, 322, 323, 347, 512.
 Chapeliers, 152.
 Chapelle, 223, 312, 425, 435, 436, 452, 455, 524, 530, 532, 547, 554; de S. Avertin, 302; papale, 479, 545; publique, 117.
 Chapellenie, 123.
 Chaperon, 254.
 Chapitre, 95, 329, 475, 493.
 Char, 40.
 Charbonniers, 152.
 Charcutiers, 152.
 Chardonneret, 561.
 Charité, 162, 258, 298, 345.
 Charlemagne, 87, 89, 138, 175, 494, 519, 522, 523, 533. Voir *Canonisation*.
 Charnière, 32, 33, 37, 97.
 Charpente, 441.
 Charpentiers, 152.
 Charrons, 152.
 Charroux, 364, 368, 369, 523.
 Charte, 46, 79.
 Chartres, 27, 88, 331, 523.
 Chartreux, 329.
 Chasse, 202, 411, 515.
 Châsse, 21, 59, 60, 61, 62, 73, 74, 81, 84, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 115, 272, 384, 385, 393, 405, 406, 409, 410, 412, 414, 415, 418, 426, 427, 429, 431, 432, 433, 521, 523, 524, 525, 531, 533, 535, 536, 555; émaillée, 58.
 Chasseurs, 152, 214, 514.
 Châssis, 556.
 Chasteté, 164, 258, 264, 283, 322.
 Chasuble, 61, 230, 241, 245, 246, 248, 263, 270, 297, 301, 313, 356, 363, 419, 432, 443, 445, 455, 513.
 Château, 402, 404, 413; S.-Ange, 545.
 Chaton, 231.
 Chats, 143.
 Chaudière, 172.
 Chaudronniers, 152.
 Chaussotiers, 152.
 Chaussure, 443, 450.
 Chef, 59, 236, 311, 517, 523, 566; reliquaire, 73, 75, 76, 82, 83, 84, 228; en cire, 313; de S. Florent, 405, 406, 409, 410, 414, 434; de S. Hubert, 217; de S. Jean-Baptiste, 533, 542, 546, 550; de S. Martin de Vertou, 410, 415; de S. Paul, 546; de S. Pierre, 546; de S. Philippe, 410.
 Chemin de croix, 319.
 Cheminée, 38.
 Chemise, 263, 523; de Ste Madeleine, 85; de la Vierge, 27, 95, 135.
 Chêne, 432, 440.
 Cheval, 143, 210, 449, 515.
 Chevalet, 170, 172.

- Chevaliers, 152, 340, 464; de Malte, 546; de S. Hubert, 210.
 Chevelure, 322, 323.
 Chevet, 435.
 Cheveux, 178, 264, 563, 567, 575; en couronne, 357, 363, 443, 445; dorés, 534; du Christ, 17, 27; de la Vierge, 26, 28, 525; de S. Etienne, 23; des Innocents, 536; de S. Jean-Baptiste, 557.
 Cheville de S. Jean-Baptiste, 556.
 Chevriers, 452.
 Chiens, 34, 143, 172, 173, 174, 175, 185, 186, 202, 210, 219, 222, 224, 561; enragés, 169, 182, 194, 195, 212, 222, 225.
 Chiffre, 131.
 Chirurugiens, 152.
 Chlamyde, 358, 363.
 Cœur, 447, 487, 493, 498.
 Choléra, 143.
 Chorista, 140.
 Choses, 116, 121.
 Choux, 128, 436.
 Chrisme, 354.
 Christ, 62, 198, 353, 355, 362, 411, 431, 561; triomphal, 487.
 Christophe Colomb, 324.
Christus vincit, 324.
 Chronologie, 491.
 Chutes, 143.
 Ciboire, 454.
Ciborium, 343, 533.
 Ciel, 264, 272, 278, 297, 298, 353, 386, 561; de lit, 454.
 Cierges, 162, 305, 307, 312, 384, 433, 455, 555; bénits, 324.
 Cilice, 77, 268; de S. Jean-Baptiste, 548, 549, 556.
 Cinq plaies de N. S., 158, 210.
 Circoncision, 130, 367, 369, 372; de S. Jean-Baptiste, 539.
 Cire, 57, 266, 410; jaune, 454; rouge, 111. Voir *Chef*.
 Ciriers, 152.
 Cisterciens, 170.
 Clairvaux, 11, 13, 16, 25, 523.
 Clarté, 12.
 Classe (1^{re}), 457, 458, 485.
Classicum, 486.
 Claudication, 143.
 Clef, 178, 191, 223, 232, 233, 334, 235, 414, 513, 514, 515, 553; contre la rage, 169, 175; rougie au feu, 121, 174, 175, 188, 196, 206, 211, 214, de S. Hubert, 176, 210, 211, 214, 215, 218, 516; de S. Tugen, 219; de la basilique de S. Pierre, 199, 175, 177, 187, 199, 202, 357; de chapelle, 455; d'église, 221; de tabernacle, 213; du paradis, 193, 194; double, 189.
 Clefs de S. Pierre, 159, 176, 179, 188, 196, 197, 354, 356, 453.
 Clerc, 48, 232, 263, 454, 455; bénéficiaire, 136; régulier, 263; de la Chambre, 263.
 Clergé, 479, 483.
 Cléricature, 443.
 Clermont-Ferrand, 87.
 Clocher, 3, 221, 439, 442, 522.
 Cloches, 19, 30, 121, 224, 436, 439, 442, 486, 555.
 Clochetons, 5, 11, 24.
 Cloître, 270, 341, 448, 487.
 Clou, 172; de la Passion, 533.
 Cloutiers, 152.
 Cluny, 19.
 Coadjuteur, 82.
 Cochers, 152.
Cœnobium, 330, 331.
 Cœur, 119, 231, 242, 298, 326, 327, 422, 510; de Robert d'Arbrissel, 97.
 Coffre, 123, 431, 529.
 Coffret, 21, 24, 32, 95, 527, 528; de mariage, 31; de l'Escurial, 40.
 Coffretiers, 152.
 Col, 263; de chemise, 322.
 Colique, 183, 312, 439.
 Collectes, 482, 501, 539.
 Collectionneurs de reliques, 2.
 Collectivités, 274.
 Collège, 117, 165, 320, 547; romain, 321.
 Collégiale, 234, 342, 383.
 Collerette, 11.
 Collet, 440.
 Collier, 237, 238, 239, 252, 341, 345.
 Cologne, 7, 31.
 Colombe, 98, 231, 571; divine, 512, 513, 514.
 Colonnes, 432, 533, 559; de l'autel, 343.
 Coloration, 436, 445.
 Colysée, 319.
 Commémoration, 330, 457, 458.
 Commentaire de l'office de S. Florent, 475.
 Commissaire, 136, 291.
 Communians, 441.
 Communion, 127, 265, 295, 375.
 Compagnie, 299.
 Compagnons, 172.
 Compiègne, 554.
 Complainte, 315.
 Complices, 479.
 Comptable, 156.
 Comte, 122, 461, 462.
 Conception de S. Jean-Baptiste, 539.
 Concile, 50.
 Concurrence, 291, 292.
 Condamnés à mort, 547, 569.
 Condition sociale, 150.
 Conduite de la vie, 144.

- Conférences** : ecclésiastiques, 1; de S. Vincent de Paul, 163.
Confesseur, 316, 377, 384, 385, 398, 438, 439, 482, 489.
Confession : sacrement, 127, 265, 375; crypte, 70, 205, 295, 343, 516.
Confirmation, 131.
Confiseurs, 152.
Confiteor, 542.
Confraternité, 477.
Confrérie, 139, 152, 311, 321, 524, 525, 532; des Agonisans, 290; de N. D. des Neiges, 321; de S. Hubert, 210, 211; de S. Pierre, 200; de la Miséricorde, 509.
Congrégation : des Rites, 500; de la Mission, 162, 163; de S. Maur, 425.
Conque, 70.
Conques, 8, 9, 29, 88, 90, 111, 524, 553.
Conscrits, 153.
Consécrateur, 109.
Consécration : d'autel, 33, 39, 69, 72, 98, 109, 345; d'église, 33, 34, 71, 109.
Conseillers, 450.
Conservatoire, 117.
Constantin, 170, 346, 355, 356.
Constantinople, 8, 518, 524, 530, 542, 550.
Constitution, 164.
Constructeurs, 153.
Contagion, 138, 143.
Contreforts, 350, 435.
Contrepointiers, 153.
Contretable, 525.
Conventuels, 268, 269.
Couvers, 478.
Conversion de S. Hubert, 512.
Convulsions, 144.
Copie, 92, 95, 419.
Coq, 33, 105, 172.
Coqueluche, 144, 312.
Coquille, 574.
Corbeille, 7, 160, 161; d'osier, 54, 81.
Corbie, 73, 84.
Corde, 272, 378, 450, 451; de S. François, 135, 322; d'instrument de musique, 155.
Cordiers, 153.
Cordon, 133, 268, 269, 425; d'aube, 301; de sac, 321; de clefs, 179; bénit, 134.
Cordonniers, 153.
Cornaline, 6.
Corne, 417, 419, 429, 449.
Cornes, 24.
Cornet, 204, 209, 218, 232, 235, 514, 512, 513, 514.
Cornelo, 68.
Corniche, 232, 295.
Corporations, 149, 150.
Corps : saint, 65, 268; de S. Jean Baptiste, 530, 541; des Innocents, 518, 521, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 533, 534, 535, 536.
Corps de métiers, 150.
Correction, 493, 502.
Correspondant du Ministère de l'instruction publique, 328.
Corrèze, 215.
Corroyeurs, 152, 571.
Coseigneur, 215.
Costume, 263, 272; militaire, 172; monastique, 392; religieux, 135; sacerdotal, 237; de S. Benoît Labre, 322.
Côte, 423, 424, 518, 521, 523, 524, 535; de S. Jean-Baptiste, 555.
Couché, 559.
Coucher du soleil, 545.
Couches, 135, 144.
Coule, 442, 444.
Couleur, 132; du saint, 321.
Coupe, 37, 349.
Coupole, 291.
Cour de la reine, 322.
Courage, 345.
Courroie, 443; du Christ, 28.
Couronne, 24, 26, 27, 233, 297, 340, 342, 345, 356, 358, 386, 440, 449, 457, 510, 505, 509; d'autel, 343; d'épines, 71, 533; cléricale, 178; impériale, 339, 344, 346; suspendue, 28.
Couronnement : de Charlemagne, 342, 343, 344; de la Vierge, 264.
Cours de ventre, 141.
Courtiers de commerce, 153.
Courtines, 487; d'autel, 451, 455.
Courlisanes, 153.
Coussin, 82, 407, 453.
Couteau, 569.
Coutelas, 235.
Couteliers, 153.
Coutume, 246, 249, 292, 539.
Couturiers, 153.
Couvent, 117, 137.
Couvercle, 32, 37; de reliquaire, 22.
Couverte, 529.
Couverture de livre, 94.
Couvreurs, 153.
Crâne, 61, 138, 519, 524, 531, 537; de S. Florent, 408; d'un S. Innocent, 554; de S. Jean-Baptiste, 546, 548.
Crèche, 26, 95.
Crédence, 263, 267, 343.
Credo, 486, 530.
Crénelage, 178, 192, 240.
Cri, 358.
Cristal, 4, 5, 10, 13, 17, 22, 23, 24, 28, 36, 37, 40, 86, 144, 240, 410, 520, 522, 523, 551, 556, 557.
Cristallin, 3.
Critique, 331, 492.
Crochet, 37.
Croisettes, 356.
Croix, 7, 128, 150, 152, 178, 179, 197,

- 214, 231, 241, 261, 283, 325, 370, 392, 410, 445, 489, 512, 518, 520, 523, 536, 546, 556, 558, 561, 563, 566, 567; de S. André, 95, 104, 452; de S. Pierre, 354; de Malte, 513; du S. Esprit, 510; à huit pointes, 514; double, 354; triple, 346; de bois, 331; de feuillage, 37; d'or, 369; d'autel, 270; de consécration, 109; initiale, 361; patriarcale, 25; pectorale, 77; processionnelle, 412, 454, 454, 455, 562; reliquaire, 5, 19, 23, 532; à étole, 182; au pallium, 356; à la toiture, 11.
- Crosse, 70, 206, 210, 228, 231, 232, 233, 234, 241, 267, 268, 432, 436, 442, 444, 449, 450, 454, 455, 513, 515; de bois, 61; de suspension, 448.
- Croup, 144.
- Croûte, 143.
- Crucifix, 23, 28, 263, 267, 322, 323, 510, 511, 515.
- Crucifixion, 77, 232, 452.
- Cruz Christi*, 375.
- Crypte, 345, 520.
- Cubes d'émail, 351.
- Cuiller, 34, 119.
- Cuir, 46, 47, 92, 421, 572; blanc, 410.
- Cuirasse, 340.
- Cuisine, 414.
- Cuisiniers, 153, 412.
- Cuivre, 24, 63, 64, 206, 228, 448, 514, 521, 524, 525, 528, 552, 557; argenté, 97; doré, 81.
- Culte, 311, 434, 480; des bienheureux, 326; des saints, 150; de S. Charlemagne, 335, 338; de S. Tugen, 223; immémorial, 271; liturgique, 437; local, 327.
- Curé, 104, 105, 122, 136, 189, 201, 321, 371.
- Cursive, 78, 89.
- Cursus*, 478.
- Cuveliers, 153.
- Cygne, 40.
- Cypres, 370.
- Dais, 232, 241, 450, 451, 452, 455.
- Dalmatique, 232, 275, 313, 315, 343, 346, 443, 452, 455.
- Damas, 419, 426, 450.
- Dames, 36.
- Danse, 153, 156, 297, 562.
- Danseurs, 153.
- Dartres, 144.
- Dation des clefs, 193.
- Dauphin, 40; du Viennois, 530.
- David, 341.
- Dea*, 281.
- Débardeurs, 153.
- Debout, 262, 322, 445, 560, 569.
- Décanat, 246, 247, 248.
- Décembre, 126.
- Déchargeurs de vin, 153.
- Décollation, 154; de S. Jean-Baptiste, 539, 541, 558, 562.
- Décret de la S. C. des Rites, 287, 315, 316, 509; *Orbis*, 162.
- Décrétales, 13, 48.
- Dédicace, 289; d'église, 402, 403, 404, 439 (Voir *Anniversaire*); de gravure, 321.
- Dégraisseurs, 153.
- Dei gratia*, 94, 108.
- Délégation, 418.
- Délégué, 137.
- Demandes pieuses, 161.
- Démon, 154, 183, 186, 193, 265, 275, 278, 281, 297, 379, 474, 491.
- Démoniaque, 192, 431, 434, 470.
- Denier, 100.
- Dentelières, 153.
- Dentelle, 233.
- Dentelure, 241, 242.
- Dents, 94, 531, 532; de S. Etienne, 28; de S. Jean-Baptiste, 548, 556, 557; de Ste-Marthe, 371; mal de, 222.
- Dépendance, 441.
- Déposition, 62, 89, 330, 399.
- Depositum*, 63.
- Descentes, 144.
- Désert, 541, 562.
- Dessin, 350, 362.
- Dessinateur, 347.
- Devise, 22, 102, 106, 233.
- Dévotion locale, 130.
- Diable, 194, 346, 375, 465. Voir *Démon*.
- Diaconat, 443.
- Diaconie, 83, 170.
- Diacre, 48, 116, 138, 159, 300, 308, 310, 313.
- Diadème, 357, 534, 559.
- Diamant, 231.
- Diarrhée, 144.
- Dictionnaire de l'Académie, 326.
- Dieu, 438, 562.
- Dignitaire de confrérie, 181.
- Dignité, 493.
- Dijon, 58.
- Dimanche, 127, 327, 330, 406, 470; *Jubilate*, 80; *Modicum*, 71.
- Diminutif, 45.
- Dinandiers, 153.
- Diner, 350.
- Diorèse, 124.
- Diplôme, 150.
- Diptyque, 29.
- Disciples, 329, 381; du Christ, 248; de S. Jean-Baptiste, 541.
- Discipline, 322.
- Disette, 263.
- Disques, 356, 358, 563; du surhuméral, 230, 238, 239, 240, 241, 242, 256.
- Distique, 364.
- Docteur: angélique, 166, 168; de l'Église, 17.

Doigt, 96, 97; de S. Hubert, 514; de S. Jean-Baptiste, 553; de pied, 495.
 Doiler, 389.
 Dôme, 32.
 Domestique, 216.
 Dominations, 277.
 Dominicain, 271.
 Domino, 321.
Dominus, 87, 334; *noster*, 359.
Domnus, 69, 71, 349, 364.
 Donateur, 232, 234, 340, 447, 448.
 Donalion de Charlemagne, 344.
 Dons, 321; du S. Esprit, 374.
 Doré, 11, 528. Voir *Argent*. *Cuivre*.
 Dorures, 153, 158.
 Dorure, 177, 552, 553, 557.
Dossale, 487.
 Dossier, 455.
 Double, 485; de 1^{re} classe, 116, 117, 124, 440; de 2^e classe, 440; majeur, 116.
 Doublet, 230.
 Douleurs, 312.
 Doyen, 95, 433, 493, 496.
 Doxologie, 281, 286, 375.
 Dragon, 9, 10, 12, 298, 390, 445, 446, 452, 464, 473.
 Drap, 419; d'or, 240, 256; mortuaire, 455.
 Drapeau, 304, 305, 306, 357.
 Draperie, 267.
 Drapiers, 153.
 Droguistes, 153.
 Duc, 81, 268; de Bourgogne, 33, 35, 37; de Berry, 551.
 Duché de Rome, 360.
 Dysenterie, 144.
 Eau, 40, 120, 137, 158, 190, 375, 390, 558, 559, 563; grégorienne, 33; bénite, 33; de S. Guy, 171; de S. Hubert, 218; de S.-Jean, 545.
 Ebène, 13, 228.
 Ecarlate, 258.
 Ecartelé, 449.
Ecclesia, 289, 330, 331.
 Ecclésiologie, 456.
 Echarpe, 306.
 Echaudé, 139.
 Echelette, 306.
 Echiqueté, 449.
 Eclairs, 40.
 Eclat, 258.
 Ecoinçon, 355.
 Ecolâtre, 493, 498.
 Ecoles, 117, 156, 162, 165, 339.
 Ecoliers, 116, 144, 153, 498.
 Ecrin, 155, 231, 371, 429.
 Écrit, 529.
 Ecriteau, 556.
 Ecritoire, 40.
 Ecriture, 156; sainte, 278, 498.
 Ecrivains, 154.

Ecrouelles, 144.
 Ecu en bannière, 450, 451, 452.
 Ecuelle, 322, 323.
 Ecurie, 157.
 Ecusson, 150.
 Effigie, 139, 228.
 Eglise, 123, 329; universelle, 289, 291.
 Eglise, 117, 341, 363, 435, 438, 441, 462; al batiale, 484; paroissiale, 509; royale, 439.
 Eglises de Rome: *Ste Agathe ai pantani*, 138; *S. Alexis*, 81, 138; *S. André della valle*, 261, 262, 263, 264; *S. Ange gardien*, 298; *S. Ange in pescheria*, 66, 395; *S. Antoine*, 336, 340; *SS. Apôtres*, 268, 269, 319; *S. Augustin*, 138; *S. Barthélemy en l'île*, 67; *Ste Bibiane*, 70; *S. Clément*, 17, 65; *Ste Croix de Jérusalem*, 70, 96; *Ste Croix des Lucquois*, 546; *S. Cyr et Ste Julitte*, 99; *S. Eloi des orfèvres*, 558, 560; *S. Etienne del cacco*, 294; *S. Eustache*, 70; *S. François a Ripa*, 270; *S. Georges au Vélabre*, 70; *S. Grégoire au Carlius*, 298, 331; *S. Ignace*, 321; *S. Jean des Florentins*, 546; *S. Jean de Latran*, 31, 266, 267, 351, 370, 538, 544, 545; *S. S. Jean et Paul*, 70; *Jésus*, 294; *S. Louis des Français*, 111, 138, 321; *S. Marc*, 31, 70; *S. Marcel*, 100; *Ste Marie ara celi*, 319, 411; *Ste M. in Campitelli*, 124; *Ste M. in Cosmedin*, 70; *Ste M. Majeure*, 343, 532; *Ste M. des Monts*, 64, 318, 321, 323; *Ste M. du Suffrage*, 261; *Ste M. Transpontine*, 138, 267; *Ste M. au Transtévère*, 261, 397; *Ste M. in via*, 138; *Ste M. in via lata*, 138; *S. Martin des Monts*, 266; *S. Michel et S. Magne*, 245; *S. Nicolas in carcere*, 70; *la Nunziatella*, 532; *S. Paul trois Fontaines*, 138; *S. Paul hors les murs*, 343, 532; *S. Pierre à liens*, 65; *S. Pierre au Vatican*, 186, 342, 343, 345, 515; *Ste Pudencienne*, 294, 297; *Sacré Cœur*, 319, 324; *Saint des Saints*, 351; *S. Sauveur a ponte rotto*, 298; *S. Sauveur in ossibus*, 342; *S. Sylvestre in capite*, 546, 549, 550; *Ste Suzanne*, 361; *Trinité du Mont*, 341.
 Egypte, 284.
 Election de patron, 290.
 Elégies, 328.
 Eléments, 40.
 Eléphants, 487.
 Elévation de corps saint, 59, 63, 74, 92, 206, 337.
 Elie, 571.
 Elus, 297.
 Email, 22, 26, 28, 29, 36, 228, 241, 514, 520, 524, 526, 528, 530, 532, 551, 554;

cloisonné, 7, 9; translucide, 3, 549; byzantin, 8.
Emailliers, 16.
Emeraude, 6, 9, 12, 27, 370, 556.
Emmanuel, 131.
Empereur, 337, 346, 360, 449; chanoine de S.-Pierre, 343.
Employés de l'église, 154.
Encens, 109.
Encensement des reliques, 418.
Encensoir, 267, 403, 442.
Encolpium, 20.
Enfant, 134, 144, 148, 154, 172, 197, 273, 297, 298, 306, 437, 445, 468, 522, 530, 545, 563; Jésus, 126, 158, 161, 272, 274; noyé, 445, 447, 453, 464, 466, 472, 492, 507, 562, 563, 576; malade, 440; de cœur, 34, 116, 154.
Enfantement, 144.
Enfer, 276, 282, 296, 298, 346.
Enflure, 144, 312.
Engelures, 144.
Enquête, 215.
Enseigne, 510, 511, 512; d'auberge, 120; de pèlerinage, 121, 514.
Entablement, 530.
Enterrement, 136.
Entrée : au paradis, 296; de Louis XI à Poitiers, 411.
Entrelacs, 432.
Entrepreneurs de bâtiments, 154.
Enveloppes, 419; de lettres, 161.
Epaule, 258; de S. Jean-Baptiste, 548, 555.
Epée, 154, 156, 233, 234, 325, 345, 356, 358, 363, 391, 562.
Eperonniers, 154.
Eperons, 449.
Ephod, 256, 258.
Epiciers, 154.
Epidémie, 144.
Epigraphie, 43.
Epilepsie, 144.
Epines, 323; de la Ste Couronne, 18, 27.
Epingles, 423.
Epingliers, 154.
Epiphanie, 154, 160.
Epis, 129, 263.
Episcopus catholicæ Ecclesie, 71.
Epitaphes, 45, 51, 342.
Epizootie, 144.
Epouse du Christ, 366.
Epoux, 296.
Ermitage, 401.
Ermites, 170, 329, 332, 333; de S. Augustin, 104, 562.
Eruptions, 144.
Erysipèle, 144.
Escabeau, 356.
Esclave, 494.
Escrimeurs, 154.

Espagne, 40, 49, 123, 134, 271, 274, 287, 288, 293.
Espaliers, 154.
Espérance, 135, 345.
Esprit Saint, 107, 118, 127, 242, 511.
Voir *Colombe*, *Dons*.
Esquinancie, 145.
Estagniers, 154.
Estampe, 270.
Estomac, 145.
Estrade, 305.
Estropiés, 145, 174, 454.
Etain, 32, 35, 39, 102, 111, 158, 511, 514.
Etau, 378.
Etendard, 124, 356, 357, 561, 563, 566; de Rome, 357; de S. Georges, 83; de la Ste Eglise, 357.
Etiquettes, 27, 42, 86, 96, 97, 371, 383, 407, 418, 425, 524, 555.
Etisie, 145.
Etoffes, 420, 422.
Etoiles, 304, 307, 390, 432, 450.
Etoile, 96, 182, 183, 198, 218, 267, 269, 298, 357, 451, 454; de S. Hubert, 204, 205, 206, 208, 218, 512, 516.
Etouffement, 223.
Etudiants, 154.
Etui, 555.
Etuvistas, 154.
Etymologie, 44, 45, 47, 397, 402.
Eucharistie, 74, 126, 128, 262, 330, 447. Voir *Exposition*.
Evangélique, 343.
Evangélistes, 17, 28.
Evangile, 140, 173, 182, 183, 353, 392, 481, 482, 489; de S. Jean, 325.
Eve, 322, 566.
Eventail, 546.
Evêque, 1, 17, 23, 48, 59, 89, 93, 132, 134, 232, 254, 258, 272, 277, 327, 433, 443, 480, 513, 524; chanoine, 101; *in partibus*, 104, 105, 106, 108; du dehors, 346; de Toul, 241.
Ex-voto, 162, 197, 231, 308, 313, 454.
Exaltation de la Croix, 370.
Exarchat, 360.
Excellence, 321, 367.
Excommunication, 13, 48.
Exempt, 483.
Exil, 308, 385.
Exorcisme, 444.
Expéditeurs, 154.
Expéditionnaire, 316, 501.
Exposition : de reliques, 384, 385; du S. Sacrement, 128, 322, 516.
Extension de privilège, 255.
Extrême onction, 140, 262.
Fabricants de peignes, 154.
Façade de S. Jean de Latran, 351.
Facteurs, 154.
Faiblesse, 145.

- Fafenciers, 154.**
Familia, 400.
Famille (Ste), 140, 274, 570.
Famine, 145.
Famulus Dei, 547.
Fanons, 451, 453, 455.
Faucheurs, 154.
Felicitæ memoriæ, 287, 420; recordationis, 290.
Femmes, 40, 145, 154, 306, 522; encointes, 545; en couches, 139.
Fémur, 423.
Fenêtre, 97, 441.
For blanc, 112, 410.
Ferblantiers, 154.
Feretrum, 78, 92, 110.
Fermail, 9.
Fermaillet, 241.
Fermiers, 154, 409.
Fermeoir, 232.
Ferronniers, 151.
Férule, 48.
Fête, 98, 263, 311, 339; annuelle, 486; chômée, 124, 484; des Anges gardiens, 275, 287; de S. Jean-Baptiste, 544.
Feu, 40, 145, 158, 298, 375, 390, 554; nouveau, 410; sacré, 494; de joie, 307; de S.-Jean, 539.
Feudataire, 357.
Feuillages, 13, 422.
Fidèles, 397.
Fief, 367, 371.
Fierte, 24. Voir Feretrum.
Fièvre, 139, 141, 145, 382, 408, 434.
Figure, 264; de S. Benoit Labre, 322; de S.-Jean Baptiste, 563, 575.
Filaterium, 19.
Filigranc, 4, 5, 6, 12.
Fillatière, 30.
Filles, 130; à marier, 145; de la croix, 272.
Fillette, 5.
Fillole, 5.
Fils, 380; de Charlemagne, 343, 344.
Filtriers, 154.
Fiole, 97, 487.
Fistules, 145.
Flacon, 11.
Flagellation, 77.
Flambeaux, 433.
Flamme, 40.
Flanelle, 383, 419, 420.
Fléaux, 142, 145, 324.
Flèches, 152.
Fleuron, 180.
Flours, 121, 155, 262, 278, 280, 354, 397, 544, 545; de lis, 26, 33, 233, 339, 341, 345, 346, 451, 499.
Flouves du paradis terrestre, 353.
Floquet, 93.
Florence, 344.
Florent, 396.
- Flux de sang, 145.**
Fluxion, 145.
Foi, 13, 180, 345.
Foire, 216.
Folie, 145.
Fondateur, 118, 329, 342, 436.
Fondation, 268; de messes, 428.
Fondeurs, 154.
Font baptismal, 559, 561.
Fontaine, 120, 222, 223, 401, 555; de S.-Avertin, 300, 302, 305, 306, 312, 315.
Fonte, 410, 413, 430.
Force, 36.
Forestiers, 154.
Forgerons, 154.
Fosse, 412.
Fossoyeurs, 154.
Foudre, 40, 145, 170.
Fouet, 219.
Foulons, 154.
Fourbisseurs, 154.
Fourchette, 119.
Fourniers, 155.
Fourreau, 358, 363.
Fourreurs, 155.
Fracture, 145.
France, 123, 335.
Franciscains, 108, 136, 271, 273, 319, 479, 521.
Franges, 240, 242, 243, 253, 256.
Frater, 268.
Fraternité, 15.
Frère, 282, 329, 330, 374; lai, 271.
Fresque, 518.
Fretelet, 10.
Fripriers, 155.
Frise, 232.
Froid, 145.
Fromagiers, 155.
Frondeurs, 155.
Front, 190, 207, 211.
Frontal, 451, 453, 455.
Frontispice, 431.
Fruitiers, 155.
Fruits, 155, 354, 544; spirituels, 13.
Fuite en Egypte, 521.
Fumée, 161.
Fumier, 370.
Funérailles des enfants, 292, 293.
Furoncles, 145.
Fusées, 307.
Fusil, 306.
- Gainiers, 155.**
Galant, 410, 413.
Gale, 145.
Galerie, 11, 12.
Galon, 238, 240; d'or, 61.
Gantiers, 155.
Gants, 232, 450; pontificaux, 231.
Garçons, 130.
Garde d'honneur, 306.

- Gardes, 451.
 Gardien, 137; des reliques, 1.
 Garenne, 401.
 Gastelet, 139.
 Gédéon, 120.
 Gelée, 129, 145.
 Gemmes, 23, 87, 230, 231, 254, 256,
 343, 355, 514, 519, 520, 549.
 Général, 136, 162, 268, 329.
 Gènes, 69, 542, 547, 551.
 Génétliague, 131.
 Génitif, 361.
 Gedliers, 155.
 Gerbes, 157.
 Geste, 264, 313, 354, 363.
 Gisant, 574.
 Glace, 13.
 Glaive, 154, 270, 340, 341, 342, 346,
 449, 564; de douleur, 231.
 Glandes, 145.
 Glas, 486.
 Globe, 339, 340, 341, 342, 346, 357.
Gloria : in excelsis, 355, 486; *Patri*,
 262, 265.
Gloriosissimus, 428.
 Gonfalonier, 357.
 Gorge, 146.
 Gorliers, 155.
 Gothique, 328.
 Goutte, 146.
 Gouverneur, 378.
 Grâce, 13; très spéciale, 259.
 Grainetiers, 155.
 Grammaire, 493.
 Grammairiens, 45, 46, 496.
 Grand : croix, 268; maître, 210, 546;
 messe, 407, 418, 486; prêtre, 239,
 258, 540.
 Grange, 435.
 Grappe, 11.
 Gravelle, 146.
 Gravoars, 155, 262, 263, 321, 347, 558.
 Gravure, 227, 229, 264, 272, 322, 340,
 348, 349, 445, 558; sur bois, 329.
 Grec, 67, 88, 498, 539.
 Grêle, 146, 312, 390.
 Grenat, 26, 230.
Grex, 330.
 Griffes, 514, 552.
 Griffons, 422.
 Gril, 153.
 Grille, 546, 549.
 Grossesse, 146.
 Grossiers, 155.
 Grotte, 51, 370, 402, 436, 446.
 Guérison, 150, 171, 173, 174.
 Guerre d'Italie, 344.
 Guerriers, 155.
 Guilloché, 37.
 Guimpe, 198.
 Guirlande, 33, 354.
 Gymnase, 165.
 Habit, 159, 546; religieux, 134.
 Hache, 152, 172, 562, 564, 567.
 Hagiographie, 1.
 Haie, 412.
 Hallebarde, 450.
 Hallebardiers, 449.
 Hampe de crocse, 232.
 Hanap, 37.
 Hannetons, 146.
 Harangue, 336.
 Harnacheurs, 159.
 Harpe, 391, 487.
 Haut-de-chausses, 356, 363.
 Haute-lisse, 160.
 Haute-lissiers, 160.
 Hebdomadier, 19.
 Hébreu, 493.
 Heli, 218, 219.
 Hémorragie, 146.
 Hémorroïdes, 146.
 Héraut d'armes, 450.
 Herbe, 302.
 Hérésie, 13, 125.
 Hermine, 233.
 Hernies, 146.
 Herpès, 144.
 Heures canoniales, 478.
 Hexagone, 7.
Hic : jacet, 59, 61; *requiescit*, 55, 58,
 79, 83.
 Hiérarchie, 542.
 Hirsute, 563.
 Histoire, 491; de l'abbaye de S. Flo-
 rent, 399.
 Historiographe, 305, 307, 383, 394,
 396, 445.
 Homme, 34, 40.
 Hôpital, 117.
 Horlogers, 155.
 Hospitaliers, 119, 155.
 Hostie, 32, 38, 102, 474; de S. Fran-
 çois de Paule, 139.
 Hôtel-Dieu, 117.
 Hôteliers, 155.
 Houilleurs, 155.
 Houppo, 357.
 Huche, 536.
 Huchiers, 155.
 Huguenots, 311, 408, 413, 418, 431.
 Huile, 137, 156, 160, 162, 262; des
 Saints, 46; de S. Benoît Labre, 318,
 323; de Ste Catherine, 29; de S.
 Guy, 171.
 Huilliers, 155.
Humérale, 242.
 Humeurs froides, 312.
 Hyacinthe, 258, 370.
 Hydrophobie, 146.
 Hydropisie, 146.
 Hymnes, 84, 277, 293, 294, 387, 388,
 389, 458, 459, 465, 468, 496, 497,
 501, 503, 508.
 Hymnographie, 502.

Iconographie : de S. Benoît Labre, 322 ; S. Florent, 442 ; S. Jean-Baptiste, 557.
Identité, 417.
Idolâtrie, 379.
Idoles, 172, 450.
Ignorance, 150.
Illustrissime, 103, 114 ; et Révérendissime, 113, 122, 287, 288, 289.
Image, 21, 24, 26, 121, 125, 314, 323, 327, 339, 410, 430, 511, 534, 556.
Imberbe, 172, 354, 558.
Immaculée Conception, 126, 160, 276, 321.
Inola, 72.
Imperans, 334.
Imprécations, 225.
Impression, 288, 289.
Imprimatur, 367.
Imprimeurs, 155.
Impuissance, 146.
In puce, 98.
Incendie, 87, 146, 404.
Inclytus, 400.
Incontinence d'urine, 146.
Incunable, 296.
Index, 554, 564, 575.
Individus, 274.
Indulgences, 1, 72, 109, 110, 111, 121, 126, 427 ; partielles, 92, 108, 265, 295, 375, 526, 546 ; plénières, 127, 128, 165, 170, 264, 265, 290, 294, 295, 372, 375, 429.
Indult, 291, 327.
Inforata, 544.
Infirmes, 118, 278, 310, 403, 545, 570.
Infirmier, 270.
Infirmités, 142, 440.
Inflammations, 146.
Information, 413.
Innocence, 564.
Inondations, 146.
INRI, 512.
Inscriptions, 16, 26, 32, 43, 44, 55, 57, 58, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 82, 83, 85, 86, 88, 89, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 109, 111, 112, 113, 114, 117, 132, 139, 171, 232, 246, 256, 268, 269, 294, 297, 304, 305, 324, 339, 341, 344, 350, 351, 352, 355, 364, 397, 430, 431, 446, 522, 528, 530, 535, 537, 547, 549, 566 ; peintes, 53 ; des tombeaux, 50.
Insectes, 146.
Insensés, 146.
Insigne, 320.
Intaille, 7.
Introduction de cause, 272.
Introit, 487.
Instruction, 206.
Instruments : de musique, 155 ; de la Passion, 119, 414 ; de profession, 150 ; de supplice, 172.

Inventaire, 410 ; de reliques, 521.
Invention de corps saint, 81.
Investiture, 357.
Invitatoire, 487, 497.
Invocation, 230 ; des Saints, 149.
Irlande, 123.
Ivoire, 23, 95, 97, 31, 206, 239, 240, 267, 520, 556, 557.
Ivresse, 146.
Jaloux, 155.
Jambe, 146 ; de S. Jean-Baptiste, 536.
Jansénisme, 214.
Janvier, 126.
Jardiniers, 155.
Jaspe, 23.
Jaugeurs, 155.
Jaune, 133, 240, 267, 424, 455.
Jaunisse, 146.
Javelot, 298.
Jérusalem, 94, 368 ; céleste, 3, 11.
Jésuites, 136, 164, 270, 292, 321, 337, 338, 408.
Jeu de mots, 500.
Jeudi, 126, 128 ; saint, 366, 523.
Jeûne, 124, 207, 542.
Jeunes : filles, 298, 304, 306 ; gens, 304.
Jeunesse, 14, 162, 172.
Joaillier, 40.
Jocale, 551.
Joie, 12, 453, 467.
Jonc, 40.
Jonchée, 305.
Jour de naissance, 130.
Journaliers, 156.
Joyaux, 28.
Jubé, 487.
Jubilus, 487.
Juge, 409.
Jugement dernier, 296, 560, 565.
Juifs, 49.
Juillet, 126.
Juin, 126.
Junctura, 533.
Juridiction, 234.
Justice, 256, 258, 345.
Laboureurs, 156.
Labrum, 559.
Laine, 160, 487, 564.
Lait, 129, 146, 157, 312 ; de la Vierge, 26, 27.
Laiton, 228, 556.
Lambrequins, 355.
Lames : d'argent, 409 ; de plomb, 51.
Lampe, 162, 232.
Lampistes, 156.
Lance, 81, 358 ; de S. Georges, 83.
Langes, 528 ; des SS. Innocents, 525.
Langue de S. Jean-Baptiste, 569.
Langueur, 440.

- Langueyeurs, 156.
 Lanterne, 232.
 Lanterniers, 156.
 Laon, 20, 24, 238, 526.
 Lapidaires, 156.
 Lapidation, 93.
Lapillus, 28.
 Lapin, 7.
 Laquais, 132.
 Lard, 128, 129.
 Larines, 516.
 Laticlave, 353, 354, 356.
 Latin, 67.
 Latine, 154.
 Latoniers, 156.
 Latran (palais de), 83, 118, 427, 430, 436.
 Laudes, 479, 480, 507.
 Lauréat, 335.
 Laurier, 233.
 Lavandières, 156.
 Le Puy, 79, 369.
 Leçons, 316, 317, 477, 480, 481, 490, 503.
 Lecteur, 493, 525.
 Lectionnaire, 60, 457, 478.
Lectum, 290.
Lectus, 349.
 Légende, 220, 221, 341, 481, 490; gothique, 449.
 Lèpre, 146.
 Lépreux, 21.
 Lessive, 146.
 Lettre : mortuaire, 424; de faire part, 328; papale, 49; testimoniale, 433.
 Lettres, 46, 47, 161, 410; d'or, 45, 59; sur les vêtements, 354, 356, 450, 451.
Lex, 241.
 Lézarde, 200.
Libitina, 332.
 Libraires, 156.
 Licence des mœurs, 335.
 Liège : ville, 203, 243, 247; écorce, 56.
 Liens, 183; du Christ, 366.
 Lieutenant, 409.
 Lieux, 116, 117, 123.
 Lille, 33, 95.
 Limbes, 565.
 Limousin, 3, 7, 10, 15, 16, 29, 57, 107, 130, 131.
 Lin, 420.
 Linge, 320, 321, 414; bénit, 137.
 Lingères, 156.
 Liniers, 156.
 Lion, 26, 32, 36, 40, 102, 172, 173, 228, 280, 281, 284, 339, 487, 523, 534.
 Lionceau, 530.
 Lipsanographie, 1.
Lipsanthecca, 87.
 Lis, 233, 264, 278, 322, 355. Voir *Fleur*.
 Lit, 269, 454; de justice, 344; de S.-Benoit Labre, 319.
Litania, 482; procession, 343.
 Litanies : des agonisants, 118; des saints, 306, 364, 384, 438, 474, 522, 542.
 Lithographes, 156.
 Livre, 22, 45, 219, 232, 244, 272, 322, 341, 414, 432, 440, 443, 444, 451, 452, 455, 558, 567; de cœur, 418; des évangiles, 304, 313, 315; d'argent, 94; noir, 401..
 Livrée, 132.
Loculus, 84.
 Lodi, 192, 194.
 Lombards, 344, 350.
 Longévité, 463, 465, 507.
 Lormiers, 156.
Lorum, 353.
 Louis XI, 431, 506.
 Loup, 147, 150, 172, 282.
 Loupe, 147, 410.
 Lourdes, 161.
 Luçon, 333, 334.
 Lumière, 275, 390, 488.
 Luminaire, 486.
 Lunaison, 223.
 Lunatiques, 516.
 Lundi, 126.
 Lunc, 304, 390, 511, 556.
 Luth, 392.
 Luthiers, 156.
 Lutte, 224.
Lux, 332, 333.
 Lyon, 331, 378, 446, 470, 487, 495, 551.
 Lyre, 391.
Macellum martyrum, 138.
 Mâchoire : de S. Jean-Baptiste, 236, 550, 551, 553; de Ste Marthe, 371.
 Maçons, 149, 156.
 Madame, 97.
 Madone, 120; *del parto*, 162; de la providence, 264.
 Madrid, 526.
 Mages, 120.
 Magnanimité, 345.
 Mai, 126.
 Maigre strict, 544.
 Maillezais, 334.
 Main, 228, 298; de S. Jean-Baptiste, 536, 542, 552, 553; de justice, 346; reliquaire, 520; à la tête, 301, 304; 313; touchant la châsse, 385.
 Mains : croisées, 264; jointes, 264, 267, 452.
 Maire, 306, 420.
 Maisons, 120.
 Maître, 156, 434, 524; autel, 32, 65, 66, 70, 71, 84, 93, 100, 102, 112, 186, 302, 418, 506, 527; chapelain, 385;

- école, 493, 496, 497, 498; du S.-Pala-
 is, 336, 367.
 Majesté, 23, 241; catholique, 288.
Majolica, 120.
 Mal : S.-Fiacre, 146; S. Laurent, 143;
 S.-Maixent, 144; S.-Mathurin, 146;
 S.-Nauphrase, 144; S.-Sylvain, 147;
 des ardents, 143; de dents, 144;
 d'entrailles, 144; de gorge, 142; de
 reins, 135; de tête, 300, 311, 312,
 313, 314, 382, 408, 431.
 Malades, 137, 147, 193.
 Maladies, 142, 149, 150; des animaux,
 311; contagieuses, 147, 312.
 Maléfices, 147.
 Malte, 553.
 Mamelle, 231.
 Manches, 443.
 Mânes, 397.
 Manne, 95, 150, 284; de S. Jean-Bap-
 tiste, 548.
Mansuetudo, 400.
 Mantau, 129, 178, 270, 319, 340, 346,
 347, 353, 354, 356, 358, 546, 567, 572,
 575.
 Manuscrits, 373, 478.
 Manuterge, 34.
 Maquignons, 156.
 Marbre, 43, 44, 46, 52, 58, 59, 61, 67,
 68, 69, 70, 79, 82, 83, 95, 99, 267,
 362; peint, 52; du xv^e siècle, 573.
 Marbriers, 156.
 Marchands, 156; de campagne, 261.
 Marche, 354.
 Mardi, 126, 127.
 Maréchaux-ferrants, 156.
 Marguerite, 36, 239.
 Marguillier, 216.
 Marianne, 122.
 Mariées, 156.
 Mariniers, 453.
 Marins, 156.
 Marquis, 198, 367.
 Marraine, 121, 130.
 Mars, 126.
 Marseille, 84, 526.
 Martyr, 134, 489.
 Martyrologe, 118, 162, 310, 330, 343,
 438, 484, 489, 540, 542.
 Martyrs, 17, 54, 68, 111, 133, 272,
 273, 385, 457, 459, 464.
 Massacre des Innocents, 511, 522, 528,
 540.
 Masse d'armes, 450.
 Matines, 379, 472, 478, 515.
 Matricule, 330.
 Mausolée, 71, 75, 91.
 Maxillaire, 423.
 Médaille : 121, 150, 261, 262, 267, 304,
 327, 347, 444, 512; de S.-Florent, 392.
 Médaillon, 354.
 Médecins, 152, 157, 417, 423, 425.
 Médisseurs, 157.
 Meige, 217.
 Membrane, 46, 47; du S. Prépuce,
 365.
 Membre guéri, 162.
Memoria, 82.
 Mende, 527.
 Ménétriers, 157.
Mensa, 343.
 Menton de S. Jean-Baptiste, 548, 562.
 Menuisiers, 157.
 Mer, 40, 147, 156, 517.
 Merciers, 157.
 Mercredi, 126, 128.
 Mère, 437, 447.
 Méreaux, 150.
 Messagers, 157, 449.
 Messe, 127, 262, 264, 327, 330, 343,
 380, 442, 443, 446, 470, 472, 473, 474,
 479; des S.-Anges, 289, 293; de
 minuit, 545; pontificale, 245, 383;
 première, 270; propre, 509; de *re-*
quiem, 290, 428; votive, 293, 316.
 Messire, 60, 122, 123, 220, 320.
 Mesures de dévotion, 135.
 Mesureurs, 157.
 Métayer, 215.
 Métropolitain, 48.
 Metz, 242, 243, 244.
 Meubles, 123.
 Meule, 157.
 Meuliers, 157.
 Meuniers, 157.
 Mie de pain, 35.
 Migraine, 147, 301.
 Milan, 527.
 Militaires, 157.
 Minckeurs, 157.
 Mineurs, 157.
 Miniatures, 296, 298, 323, 345, 542.
 Miniaturistes, 338.
 Minimes, 139, 341, 342.
 Minium, 46, 93.
 Ministre de Toscane, 546.
 Minuit, 379. Voir *Messe*.
 Miracles, 26, 56, 74, 81, 83, 127, 169,
 175, 232, 310, 371, 380, 381, 382, 434,
 445, 463, 470, 474, 490, 493, 497, 507,
 539.
 Miséricorde, 325. Voir *Confrérie*.
Missa, 482.
 Missel, 403, 438, 443.
 Mission donnée aux apôtres, 353.
 Mitre, 218, 219, 228, 230, 234, 235, 236,
 241, 267, 268, 451, 452, 454, 513, 545.
Mixtum, 487.
 Mode, 228.
 Modèle, 340.
 Moineaux, 269.
 Moines, 76, 77, 157, 272, 329, 382, 400,
 425, 443, 479, 480, 495, 541.
 Moire, 304.
 Mois, 125.
 Moïse, 120, 411, 412, 413, 414, 448.

Moissonneurs, 157.
 Moissons, 147.
Molto Ilmo et Rmo, 525.
 Monastère, 117, 329, 404, 461, 479, 494.
 Monitoire, 411.
 Monnaies, 124, 360.
 Monnayeurs, 157.
 Monogramme, 354 ; du Christ, 98.
 Monstrance, 24, 38, 173, 176.
 Mont : Cassin, 528 ; Glonne, 379, 380, 381, 382 ; Joie, 358.
 Montagne, 390, 514.
 Montauban, 5 8.
 Montpellier, 16.
 Monza, 46, 96.
 Moribonds, 147, 296.
 Mort, 173, 332, 333, 394, 488 ; spirituelle, 147 ; subite, 147, 261, 262 ; de S. Florent, 454.
 Mortification, 310.
 Mort, 126.
 Mosaïque, 267, 565 ; de Ste-Suzanne, 361 ; du *Triclinium*, 347.
 Mosaïste, 267, 560.
 Mosette, 451.
 Motte de terre, 353.
Motu proprio, 295.
 Moule, 510, 514.
 Moustache, 358.
 Muets, 137, 147, 169.
 Mulots, 147, 196.
 Mulquiniens, 157.
 Murs, 12.
 Musée diocésain, 2, 433.
 Musiciens, 157, 498. Voir *Anges*.
 Musique, 546.
 Nacre, 38.
 Naissance, 488 ; du Dauphin, 347.
 Nancy, 96, 109, 239, 510, 529.
 Nantes, 10, 460, 483.
 Naples, 124, 542.
 Nappo, 34, 92, 303.
 Narbonne, 38, 76.
 Narni, 58, 63.
 Natal (jour), 394, 466, 467, 488, 492, 539.
Natalitia, 388.
 Nativité : de la Vierge, 151, 152, 154, 155, 157, 158, 161 ; de S. Jean-Baptiste, 538, 557.
 Nattiers, 157.
 Naufrage, 147.
 Navette, 267.
 Navigateurs, 157.
 Navire, 121.
 Nécessités, 324.
 Nef, 105, 487.
 Néophytes, 547.
 Nerfs, 147.
 Neuf, 127.

Neuvaines, 81, 162, 207, 209, 301, 308, 312, 440.
 Névralgie, 147.
 Niche, 118, 120, 340, 372, 574.
 Nimbe, 180, 339, 340, 341, 353, 356, 445, 455 ; carré, 356, 363, 374 ; crucifère, 353, 356, 562, 563.
 Nocturne, 374.
 Noël, 325.
 Noël, 337, 343, 349, 486.
 Nœud, 5, 9, 176.
 Noir, 133, 134, 135, 269, 445, 546.
 Nom, 566 ; de baptême, 130, 320, 326, 339 ; de Jésus, 271, 371 ; de Saint, 416 ; de S. Tugen, 220.
 None, 479, 482, 483, 486.
Nonnus, 25.
 Normands, 382, 400, 401, 436, 457.
 Notables, 306.
 Notaire, 86, 105, 157, 266, 395, 434 ; apostolique, 434 ; épiscopal, 92.
 Notation, 498.
 Notre-Dame, 436, 439, 484 ; de Lorette, 151 ; des Neiges, 151, 153, 155, 159, 160 ; de Pilié, 402 ; des vertus, 151.
 Nourrices, 157, 172.
 Novembre, 126.
 Noyade, 147, 378, 450, 469.
 Nuages, 40, 264, 267, 270, 304, 353, 513, 559.
 Nudité, 172, 298, 563.
 Nuit, 479, 495.
 Obituaire, 330.
 Objets perdus, 147.
 Oblation, 478.
 Octave, 116, 124, 290, 316, 385, 440, 457, 458, 466, 470, 478, 489, 539.
 Octobre, 126.
 Odeur, 371.
 Œuvres catholiques, 162.
 Office, 330, 478 ; divin, 262 ; monastique, 439, 456, 478, 479, 480 ; propre, 124, 271, 437, 439, 475, 479, 480, 490, 501, 503, 509 ; de 1^{re} classe, 478 ; du S. Ange gardien, 290 ; de S. Charlemagne, 338 ; de S. Florent, 408, 493, 500 ; du S. Sacrement, 152.
 Official, 233.
Officium, 247.
 Oies, 147.
 Oignons, 545.
 Oiseaux, 9, 220, 390, 424, 487, 566.
 Oisiers, 157.
 Oliphant, 206.
 Olivétains, 2.
 Olivier, 98.
 Olympe, 285.
 Onciales, 257.
 Onomastique, 131.
 Onyx, 256.

- Opus : Dei*, 483; *plumarium*, 257; *vernuculatum*, 352.
- Or, 10, 12, 26, 27, 36, 37, 81, 87, 92, 203, 206, 231, 258, 339, 343, 422, 519, 520, 530, 531, 555, 561; des mosaïques, 351.
- Orage, 147.
- Oraison, 48, 126, 142, 272, 310, 340, 385, 386, 387, 388, 389, 467, 481, 482, 483, 501.
- Orange, 451.
- Oranger, 129.
- Orateur, 336, 497.
- Oratoire, 117, 319, 380, 434, 435, 451, 454, 463, 464, 472, 484, 505; de S. Laurent, 370; de N.-D. des Neiges, 318.
- Ordinaire, 184.
- Ordinatio*, 75.
- Ordination, 379, 431, 452, 472.
- Ordo*, 292.
- Ordonnance, 1.
- Oreille : de S. Jean-Baptiste, 556; mal d', 147, 301.
- Orfèvrerie, 33.
- Orfèvres, 157, 228, 229, 231, 405, 414, 431, 520, 552.
- Orfroi, 237, 267; d'amict, 254; de chasuble, 230, 238, 432, 513; de mitre, 230, 513.
- Organiste, 433.
- Organe, 413, 448.
- Orient, 436, 441.
- Orientaux, 246.
- Oriflamme, 306, 358.
- Origine apostolique, 248.
- Orthographe, 500.
- Ossements, 494; de S. Florent, 407, 423; de S. Jean-Baptiste, 549; des Saints, 394.
- Ostension, 61, 430.
- Ouate, 32, 102.
- Ouragan, 147.
- Ouvertures à châsse, 432.
- Oves, 574.
- P. G. R., 162.
- Paderborn, 244.
- Padoue, 529.
- Pagnotta*, 138.
- Paiens, 478.
- Pain, 34, 129, 171, 269; bénit, 138, 174, 185, 186, 207; de S. Hubert, 217; de S. Tugen, 222, 225.
- Paix, 325, 345; des ménages, 147.
- Palais : des Césars, 344; du ciel, 286; de Latran, 247, 350, 545; de Néron, 345.
- Palefreniers, 157.
- Palerme, 552.
- Pallium, 242, 243, 244, 246, 247, 249, 250, 356, 357, 363.
- Palme, 53, 98, 101, 172, 282, 489; du martyr, 387.
- Palmier, 533, 566.
- Panaris, 147.
- Pancossiers, 157.
- Panegyrique, 327, 328, 384, 441.
- Panneaux, 171.
- Panneton, 178, 192, 196, 197, 211, 225.
- Pannus*, 487.
- Pans, 239.
- Pantalon, 546.
- Papes, 132, 139, 250, 329, 346; Adrien I, 342, 344, 350, 358, 519, 549; II, 48, 73; IV, 78, 405, 427, 428, 435, 441; V, 553; Alexandre III, 309, 337, 405, 441; IV, 268; VII, 244, 372; Anastase IV, 405, 430; Benoît IX, 536; XIII, 66, 164, 165, 176, 372, 542; XIV, 119, 181, 209, 226, 266, 376, 342, 351, 352, 417, 438, 544; Boniface VIII, 17, 550; IX, 550; Caius, 362; Calixte II, 405, 441; Célestin III, 62, 70, 436, 495; Clément I, 73, 104, 156, 248; VII, 371; VIII, 104, 109; IX, 290; X, 292; XI, 261, 294; XII, 267, 351, 352; XIII, 49, 271; Cornéille, 143, 144, 146, 235; Etienne I, 367; IV, 549; IX, 243; Eugène III, 405, 433, 441; IV, 38; Fabien, 138; Gélase, 551; Grégoire I, 17, 19, 33, 46, 48, 152, 154, 175, 186, 194, 257, 276; VII, 75; IX, 13; XIII, 99, 287, 321; XIV, 542; XV, 544; Hilaire, 547; Honorius III, 72; Innocent II, 247, 441; III, 14, 75, 495; IV, 526; X, 263, 372; XII, 266; XIII, 268; Jean VIII, 100; XXII, 54; Léon I, 66; III, 341, 342, 343, 345, 348, 349, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 359, 362, 369, 370, 375, 422; IV, 351; IX, 250, 251, 259, 260; X, 328, 344; XII, 293; XIII, 118, 126, 132, 162, 165, 294, 348; Lin, 193; Marcel I, 100; Martin IV, 550; V, 186, 527; Nicolas III, 526; Paul IV, 371; V, 288, 289, 291, 292; Pélagé, 65; Pie VI, 271, 295, 324, 375; VII, 86, 271, 295; IX, 64, 116, 123, 132, 252, 259, 263, 265, 270, 308, 318, 428; Serge I, 202, 215; Sixte I, 90, 159; IV, 136, 186; V, 120, 124, 372; Sylvestre I, 170; Symmaque, 48; Urbain I, 101, 130; III, 441; V, 86; VIII, 110, 123, 267, 268, 290, 372, 374, 423, 531; Vigile, 99; Zacharie, 83.
- Papetiers, 158.
- Papier, 93, 111; doré, 161.
- Papyrus, 46.
- Pâques, 342, 344, 349, 486.
- Paragaudes, 239.
- Paralysie, 147.
- Parcelle de relique, 25, 320, 327.

- Parchemin, 32, 44, 46, 56, 60, 61, 62, 85, 88, 90, 97, 105, 109, 418, 424, 425, 426; plissé, 452.
 Parcheminiers, 158.
 Pardon, 224.
 Parement d'autel, 232, 267, 270, 451, 452, 453, 455.
 Parenté, 130.
 Parents de S. Jean-Baptiste, 566.
 Parfumeurs, 158.
 Paris, 26, 164, 201, 293, 336, 529, 553.
 Parlement, 339.
 Parme, 330.
 Paroisse, 124, 306.
 Parole, 440.
 Parrain, 121, 130.
Parrochia, 435.
 Partage de reliques, 383, 406, 418.
 Passage : du Rhône, 445; sous la châsse, 385.
Passaggiata, 545.
 Passement, 363.
 Passementiers, 158.
 Passion, 126, 133, 490; de S. Apollinaire, 56.
 Pastel, 158.
 Pâte vitrifiée, 7.
 Patène, 343, 410.
Pater, 106, 107, 109, 141, 262, 265, 324, 482.
 Patience, 256, 258, 284.
 Pâtisseries, 158.
 Patriarcat de Latran, 349.
 Patriarche, 48; d'Antioche, 132.
 Patrice, 350, 357, 360.
Patriarchium, 83.
 Patrie, 325.
 Patrimoine de S. Pierre, 342.
Patrocinium, 89, 90, 182, 488.
 Patron, 84, 116, 150, 177, 290, 308, 311, 316, 336, 339, 340, 377, 446, 475, 486, 501, 530; des associations de charité, 162; du duc, 499; des écoles, 165; de la jeunesse, 165; de lieu, 437, 438; du royaume, 80; de territoire, 484; de ville, 440, 445.
 Patronage, 507; des Sts, 1, 116; de S. Jean-Baptiste, 547; de S. Vincent de Paul, 163.
 Patte de reliquaire, 228.
 Paumiers, 158.
 Pauvres, 74, 330.
 Pavés, 158.
 Pavie, 530.
Pax vobis, 353.
 Payroliers, 158.
 Paysans, 158.
 Peau, 147, 153, 155; d'agneau, 558; de bœuf, 421; de cerf, 78, 90, 91, 382, 383, 393, 401, 410, 417, 420, 421, 433, 461, 505; de tigre, 572; velue, 572.
 Peaussiers, 158, 547.
 Pêché originel, 539.
 Pêcheurs, 125.
 Pêcheurs, 158, 381.
 Pectoral, 19, 237, 242.
 Pédicures, 158.
 Peigne, 151, 206.
 Peigniers, 158.
 Peintres, 158, 173, 198, 230, 267, 294, 297, 321, 345, 558, 560, 562, 568, 569, 570.
 Peinture, 252; à la cire, 304.
 Pèlerinage, 120, 121, 150, 197, 300, 311, 327, 366, 440.
 Pèlerine, 321, 440; du surhuméral, 238, 242, 256.
 Pèlerins, 219, 224, 310, 511, 514.
 Pelletiers, 158, 571.
 Pelote, 243.
 Pendant, 238; du surhuméral, 230, 240, 241, 242, 253, 256.
 Pendentifs, 268.
 Pénitence, 135, 153, 225, 325, 428, 564.
 Pénitent, 273, 286.
 Pentapole, 360.
 Pentecôte, 372, 375, 486.
 Pentures, 451.
 Père, 329, 332; éternel, 325.
 Perfection, 125, 258.
 Périls de la mer, 121.
 Perinsigne, 320.
 Perles, 6, 10, 26, 27, 36, 230, 231, 239, 240, 242, 253, 280, 551.
 Perpignan, 552.
 Perruque, 198, 272.
 Perruquiers, 158.
 Persécution, 377, 449, 462.
 Personnes, 116, 190, 200.
 Pèser des âmes, 151, 157, 297.
 Poste, 144, 147, 261, 284, 474.
 Petite vérole, 148.
 Pétition, 303.
 Peuples, 390.
 Peur, 148, 150, 298, 312, 454.
 Pharmaciens, 158.
 Phéniciens, 6, 7.
Phiala, 559.
Philacia, 23.
 Philosophes, 153, 158, 498.
 Photographie, 161.
 Phylactères, 3, 15, 19, 21, 25, 557, 567, 568, 575.
 Pièce, 237; reliquaire, 3.
 Pied, 494, 523, 526, 559; reliquaire, 521; de l'Enfant Jésus, 27; de calice, 36; de monstrance, 176; de reliquaire, 22, 24; de table, 343; en carré, 5.
 Piédestal, 556.
 Pieds nus, 178, 297, 443, 567, 568, 576.
Pignora, 88, 89, 90.
 Pierre, 57, 155, 159, 220, 435; angu-

laire, 179; au cou, 378; calcul, 148.
 Pierreries, 3, 4, 227, 228, 236. Voir
Gemmes.
 Pierres précieuses, 6, 12, 240, 242,
 258, 536, 552, 554; taille, 230, 231.
 Pieux ouvriers, 320.
Pissimus, 428.
 Pilastres, 432.
 Piliers, 24.
 Pilote, 144.
 Pin, 14, 562.
 Pinne, 3.
 Pintiers, 158.
 Piscine, 442.
 Pistoia, 561.
Pitacium, 42, 345, 433.
 Place, 124; vide, 331.
 Plaies, 148, 209, 231; du côté, 376.
 Voir *Cinq plaies*.
 Plan : carré, 11; circulaire, 294.
 Plantes, 121.
 Plaque : d'argent, 231; d'ornement, 20.
 Plat, 569, 570.
 Plateau, 5, 10.
 Plâtre, 295, 303, 323, 340.
 Plâtriers, 158.
 Pleurs, 440.
 Plénier, 330.
 Plinthe, 5.
 Plomb, 32, 33, 43, 44, 50, 51, 54, 58, 59,
 60, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 72, 74,
 75, 76, 78, 80, 85, 87, 88, 91, 100,
 101, 102, 108, 109, 110, 113, 172, 225,
 345, 433, 511, 514, 522, 537.
 Ployeurs, 158.
 Pluie, 128, 129, 148, 272, 302, 554.
Plumbetum, 44, 51.
 Plumes d'autruche, 546.
 Poignard, 522.
 Poin de chameau, 152, 571.
 Poinçon, 104, 221.
 Point du jour, 546.
 Points, 37; milieux, 360, 361.
 Pointillé, 238.
 Pois, 357, 363.
 Poissonniers, 158.
 Poissons, 222, 257.
 Poitiers, 8, 98, 101, 135, 210, 228, 246,
 251, 272, 276, 302, 320, 321, 324,
 328, 332, 411, 479, 483, 530, 535,
 537.
 Poitou, 122, 131, 176.
 Poitrine, 19, 322.
 Poivrière, 31.
 Poix, 46.
 Pomme, 264; d'or, 37; de pin, 11, 37.
 Pommer, 451.
 Pompier, 158.
 Ponceurs, 158.
 Pont, 119, 377, 378, 463, 469; S. Ange,
 119.
 Pontifical romain, 109.
 Pontificaux, 234.

Porc, 148, 152, 156, 210.
 Porcelainiers, 158.
 Porche, 305, 454.
 Porphyre, 65, 559.
 Portail, 448.
 Porte, 12, 212; de cœur, 60; de ville,
 124, 452, 453.
 Portefaix, 158.
 Porteurs, 158.
 Portier, 495; du ciel, 179.
 Portique, 233, 362.
 Portrait, 321; de S. Benoît Labre, 323,
 324; de Charlemagne, 342.
 Possédés, 193, 379, 494.
 Possession diabolique, 148, 198.
 Post-communion, 509.
 Postulateur, 320, 326.
 Potence, 411.
 Potiers, 158.
 Pouce de S. Paul, 88.
 Poudriers, 158.
 Pouillé, 441.
 Poule, 33, 105.
 Pourpre, 258, 425.
 Poussière, 37.
 Pouvoir : de juridiction, 357; d'ordre,
 357; royal, 258; spirituel, 202; de
 S. Tugen, 220.
Præceptum, 291, 400.
Præcordia, 326.
Prælat, 79.
Præsul, 75.
 Prague, 80.
 Pratiques religieuses, 150.
 Prébende, 321, 442; canoniale, 123.
 Précepte, 478, 488.
 Précieux Sang, 126.
 Précurseur, 560.
 Prédication, 431; de S. Jean-Baptiste,
 557, 560, 566, 569, 570.
 Préface, 539.
 Préhistorique, 42.
 Prélature, 443.
 Prépuce (St), 342, 364.
Presbyter, 58.
Presbyterium, 362.
 Présentation, 441.
 Présents, 563.
 Préservation de la rage, 220.
 Prêtre, 48, 63, 116, 273, 308, 377, 398,
 438, 442, 478, 489.
 Prévôt, 233, 234, 449, 450.
 Prévôté, 483.
 Prie-Dieu, 232.
 Prière, 225, 271, 322, 329, 331, 435,
 443, 452; au S. Ange Gardien, 295;
 à S. Avertin, 314; à S. Florent, 385;
 de S. Benoît Labre, 324; de S. Léon
 III, 375; pour la rage, 182.
 Prieur, 63, 84, 96, 407, 415, 426, 434,
 444, 486, 518, 555.
 Prieuré, 2, 436, 484.
 Prime, 82, 479.

Primicier, 349.
Prince, 390.
Princesse, 322.
Principal, 116.
Prison, 223, 378, 451; Mamertine, 138.
Prisonniers, 148, 547.
Privé, 117.
Privilège, 259.
Procès : apostolique, 272; verbal, 60, 92, 98, 109, 114, 415, 419.
Procession, 19, 21, 23, 34, 139, 197, 224, 327, 336, 370, 384, 451, 486.
Procurator, 75.
Procureur, 136; général, 291.
Profanation, 207.
Profane, 117.
Profession, 150; de foi, 330; religieuse, 131, 261.
Programme de fête, 384.
Promoteur, 535; de la foi, 163.
Prophète, 543, 560, 561, 567, 569, 576.
Propre diocésain, 440.
Prose, 384, 386, 403, 458, 474, 481.
Prostrations, 487.
Protecteurs contre la rage, 169.
Protestants, 84, 442.
Protonotaires, 395.
Province, 124.
Provincial, 271.
Prudence, 345.
Psalmodie, 498.
Psaumes, 331, 380, 389, 391, 472.
Psautier, 330, 403, 411, 443, 453.
Public, 117.
Puits, 138, 529, 550.
Pureté, 258, 264.
Purgatoire, 331.
Punition divine, 409.
Purification, 152, 154, 157, 261.
Pyramide, 5.
Pyxide, 23, 24, 36.

Quarante heures, 322.
Quasimodo, 499.
Quatrains, 449.
Quatre, 36.
Queue, 13.
Quincaillerie, 514.
Quincailliers, 158.

Raccommodeuses, 159.
Rage, 148, 169, 199, 219, 514.
Raies, 364.
Ramonours, 159.
Rapporteur, 323, 328.
Raquetiers, 159.
Rational, 235, 244.
Rats, 148.
Ravages des Normands, 59.
Ravanne, 56, 69.
Rayon lumineux, 445.
Rayonnement du corps, 177, 180, 181.
Réception des reliques, 440.

Receveurs, 409.
Recognition, 64, 85, 531.
Récolte, 128, 264.
Recommandation de l'âme, 542.
Recteur, 220, 320.
Redingote, 322.
Réfectoire, 34, 331.
Registre : des actes capitulaires, 407; paroissiaux, 177.
Règleurs, 159.
Regnum, 359.
Reims, 26, 34, 49.
Reins, 148.
Relation, 457.
Relief, 177.
Relieurs, 159.
Religieuse, 323.
Religieux : édifice, 117; régulier, 433; défunt, 424.
Religion, 340.
Religiosus, 400.
Reliquaires, 1, 2, 3, 13, 181, 301, 365, 407, 425, 434, 523, 529, 530, 531, 536, 537, 549, 553, 555, 556; profanes, 31; en clef, 187, 221. Voir *Bras, Chef*.
Reliques, 1, 16, 19, 32, 40, 99, 109, 110, 140, 141, 261, 318, 319, 326, 441, 494; du Sauveur, 368; de la Passion, 26, 28; de S. Charlemagne, 338; de S. Jean-Baptiste, 541, 547, 557; de S. Pierre, 182. Voir *Collectionneurs*.
Remaniements, 417.
Remerciements, 453.
Renaissance, 574.
Rennes, 238.
Rentes seigneuriales, 366.
Réparation, 236, 327.
Répit, 208, 210.
Répons, 262, 480, 486, 487, 496, 497, 498.
Repos du dimanche, 307.
Repositorium, 551.
Repoussé, 177.
Réserve : eucharistique, 448; du Jeudi Saint, 40.
Résurrection d'un mort, 243.
Retable, 110, 267, 340, 442, 451, 452, 522.
Révélations, 551.
Révérénd, 105, 106, 107, 108, 110, 403, 456.
Révéréndissime, 92, 162, 164, 268, 316, 475.
Rhumatisme, 148.
Rideaux, 452.
Rinceaux, 37, 304, 424.
Rit : double, 291, 336, 339; double majeur, 294, 335; double mineur, 292; double de 1^{re} classe, 316, 485, 538; monastique, 489.
Rituel, 275, 452, 453, 454.

Robe, 297; nuptiale, 282.
 Rocamadour, 532.
 Rocher, 436, 558.
 Rochet, 233, 451.
 Rogations, 385.
 Roi, 21, 172, 277, 346, 390, 391; de France, 341, 421; de gloire, 324.
 Roman de chevalerie, 31.
 Romanisme, 327.
 Rome, 263, 264, 328, 532.
 Rosaire, 126.
 Rose, 7, 172, 239, 358.
 Roseau, 40, 561.
 Rosette, 253.
 Rosier, 323, 567.
 Rôtisseurs, 159.
 Roue, 152, 160, 422.
 Rouen, 237, 532.
 Rouge, 133, 179, 267, 269, 304, 323, 425, 426, 454, 487, 528, 546, 553, 561, 563, 572.
 Rouleau des morts, 329.
 Roux, 444.
 Royaumes, 123, 274.
 Ruban, 86, 133, 134, 135, 298, 306, 426.
 Rubis, 26, 27; balai, 6, 9, 27, 231.
 Rubriques, 499.
 Rue, 124.
 Ruptures, 148.
 Rustique, 83.
 Sabotiers, 159.
 Sabres, 450.
 Sac, 91, 92, 93, 133, 158, 294, 321; de Rome, 370.
 Sacerdoce, 310, 379, 442, 463, 472.
Sacerdos, 56.
 Sachets, 73.
Sacratissimus, 400.
Sacræ memoriæ, 287, 291.
 Sacré Cœur, 126, 128, 323.
 Sacre, 111, 132, 202, 357.
 Sacrement (St.), 151, 158, 349.
 Sacristain, 111, 140, 159, 211, 217, 382, 409, 449, 455.
 Sacriste, 407, 426, 461, 505.
 Sacristie, 72, 358, 544.
 Sacrosaint, 320.
 Sagesse, 36, 258.
 Sagittaire, 487.
 Saint des Saints, 370.
 Saint-Denis, 19, 21, 26, 27, 533, 555.
 Saint-Jean; d'Angély, 533, 551; du doigt, 554; de Maurienne, 553.
 Saint-Savin, 535.
 Sainte-Baume, 533.
 Saintes (ville de), 535.
 Saints, 1, 44, 55, 320, 391, 439; auxiliaires, 172; funestes, 128; de glace, 129; martyrs, 439; protecteurs, 149.
 Sainte-Vierge, 17, 26, 90, 99, 102, 108, 113, 114, 123, 126, 128, 133, 134, 141, 145, 152, 153, 155, 157, 158, 161,

192, 204, 207, 210, 228, 262, 263, 264, 265, 270, 279, 284, 283, 285, 304, 322, 325, 362, 367, 436, 439, 451, 516, 565, 568, 570, 572.
 Saintes : Adèle, 149; Afre, 50; Agathe, 146, 148; Agnès, 22, 99, 155, 228, 412; Agrippine, 73; Aldegonde, 143, 144, 146, 148; 169; Amelberge, 146; Anastasie, 94; Anne, 107, 113, 119, 123, 127, 144, 145, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 228, 276, 528, 540; Antonine, 98; Apolline, 133, 144; Balbino, 144; Barbe, 104, 119, 143, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160; Bathilde, 341; Baudrucho, 312; Begge, 146; Berlande, 537; Bertile, 144, 146; Bibiane, 144, 149, 151; Blandine, 146; Bove, 145; Brigitte, 22, 143, 145; Catherine, 18, 28, 119, 122, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 439; Catherine de Sienne, 159; Catherine de Suède, 143, 146; Cazarie, 146, 149, 169; Cécile, 156, 157; Celse, 537; Chélidoine, 147; Christine, 119; Claire, 154; Clotilde, 119, 341; Crescence, 170; Cyre, 146; Darie, 104; Dorothee, 28, 151, 155, 156; Dympe, 145; Edigne, 147; Elévare, 90; Elisabeth, 153, 546, 567, 576; Elisabeth de Hongrie, 28, 119, 144, 155; Emerance, 143, 145; Emérite, 148; Euphémie, 18, 145, 523; Euphrasie, 392; Eurosie, 145, 147, 148; Eusébie, 55; Fare, 149; Febronia, 53; Félicité, 28, 145, 364; Firma, 68; Flore, 183; Florence, 148, 149; Foy, 90, 146, 148, 149; Françoise, 119; Françoise romaine, 274, 275; Galle, 118; Geneviève, 119, 143, 145, 147, 152, 153, 159, 160, 406; Germaine, 151; Gertrude, 143; Gertrude de Nivelles, 148, 149; Godeberthe, 145, 146, 147; Hélène, 57, 75, 76, 117, 119, 147, 192, 194, 541; Hermeline, 169; Honora, 157; Hunna, 151, 156; Irène, 145; Jeanne de Chantal, 119; Jeanne de Valois, 123, 133; Joconde, 146; Julienne, 147; Julienne Falconieri, 141; Julienne de Collalto, 147; Julitte, 90, 99, 148; Justine, 529; Laurence, 157; Laurentienne, 73; Livrade, 145; Lucie, 144, 145, 146, 147, 149, 153, 156, 158, 159, 160, 161, 532; Madeleine, 18, 22, 23, 26, 56, 85, 107, 119, 123, 151, 154, 155, 160, 253, 312, 367, 368, 439, 484, 534; Madeleine de Pazzi, 128, 267; Marguerite, 85, 94, 118, 119, 123, 135, 141, 145, 148, 149, 157, 340; Marguerite de Hongrie, 146; Marie de Cervellon, 147; M. Egyptienne, 145;

- M. Jacobé, 82; M. d'Oignies, 144; M. Salomé, 82; Maries, 534; Marthe, 90, 119, 147, 151, 153, 155, 156, 159, 160, 371, 534, 536; Martine, 78; Matrone, 146; Maure, 157; Menchould, 156; Monique, 119; Néomaye, 144, 148, 149, 151, 442; Odile, 149; Pélagie, 119, 153; Pétronille, 149, 406; Philomène, 133, 392; Praxède, 143, 148; Prève, 149; Quiterie, 143, 146, 155, 169; Radegonde, 122, 128, 131, 133, 144, 148, 149, 228; Raffnie, 158; Reinelle, 147, 149; Restitue, 145; Richarde, 146; Rose de Viterbe, 125; Scholastique, 119, 147; Sigismond, 145; Sigolène, 145; Sponsare, 90; Suzanne, 152, 157, 362; Symphorose, 66; Syrie, 146; Tanche, 22, 146; Telme, 147; Thais, 153; Thècle, 57, 87; Théopiste, 70; Thérèse, 119, 133; Ursule, 119, 143, 154, 156; Verge, 145; Vénère, 149; Véronique, 156, 157, 158; Vierges, 439; Walburge, 146; Zite, 159.
- Saints : Abdon, 146; Acaire, 143; Adalbert, 80; Adéclard, 73, 75, 80, 155; Adelphe, 227; Adrien, 147, 148, 151, 155; Agapit, 70; Agricol, 81; Aignan, 159; Aimé, 75; Albert, 138; Albert de Trapani, 142, 146; Alexandre, 152; Alexis, 138; Alpinien, 145, 147, 156; Amarand, 151; Amalaire Fortunat, 145, 147; Ammon, 145, 146; André, 71, 90, 94, 95, 104, 148, 151, 157, 158, 340, 452, 525; André Avellin, 143, 147, 261; André Corsini, 266; Andronic, 157; Anges gardiens, 143, 274; Angilbert, 60; Antoine, 119, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 155, 156, 158, 160, 228, 340, 439; Antoine de Padoue, 127, 144, 145, 147, 154, 158; Apollinaire, 56, 99; Apothème, 22; Arthémie, 63; Arnaud, 235; Arnold, 157; Athanase, 458, 499, 541; Aubert, 151; Aubin, 88, 149, 433, 486; Auctor, 235; Auger, 108; Augustin, 133; Avertin, 120, 149, 300; Ayon, 148; Barnabé, 128, 129, 160; Barthélemy, 67, 144, 146, 147, 151, 153, 155, 158, 159, 312, 340, 525; Belin, 143, 169, 209; Bénigne, 58, 235; Benoît, 78, 131, 133, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 439, 480; Benoît év., 22; Benoît Labre, 64, 137, 318; Bernard, 12, 13, 160, 231, 294; Bernard de Menthon, 144, 146, 149; Bernard de Tiron, 160; Bernardin, 160; Bernward, 157; Bittus, 99; Blaise, 28, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 151, 152, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 526, 527; Blanc, 156; Bohi, 144; Bon, 158, 160; Boniface, 148, 159; Branca-
- tius, 99; Brice, 73, 148; Briuc, 59, 143, 151, 421; Bruno, 328; Cado, 143, 144; Calmine, 145, 148; Camille de Lellis, 118, 127; Casimir, 147; Cassien, 72, 99, 156; Cèleste, 235; Cerin, 145; Charlemagne, 335, 355, 362, 368; Charles, 119, 147, 150, 339; Chrsyanthe, 101; Christantien, 147; Christophe, 94, 147, 150, 154, 155, 156, 158, 488; Cinq frères, 80; Clair, 143, 146, 148, 149, 151, 156, 160, 161, 174; Clarence, 518; Claude, 119, 124, 143, 144, 145, 152, 156, 159, 160; Clément, 235; Cloud, 144, 145, 149, 152; Colomban, 146; Côme et Damien, 28, 144, 150, 151, 152, 153, 157, 158; Conocain, 96; Corentin, 96; Crépin et Crépinien, 145, 153, 159, 160; Crescentin, 83; Cucuphas, 28, 160; Cybard, 63; Cyr, 90, 99, 124, 148; Cyriaque, 138, 148; Défendant, 143, 146, 147; Denis, 23; Dérien, 464; Désiré, 160; Dié, 124; Dominique, 152, 159, 160; Donnion, 55; Dominus, 55; Donat, 145, 146, 147; Druon, 151; Dunstan, 157; Edme, 340; Edouard, 144; Efflam, 153, 155; Eloi, 92, 106, 143, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 340, 403; Emydius, 149; Ennemond, 146; Erard, 144; Erasme, 144, 148, 149, 155, 156; Eston, 144; Ethbin, 95; Etienne, 17, 23, 28, 93, 94, 99, 106, 116, 143, 149, 155, 159, 229, 439; Etienne de Grandmont, 525; Eucher, 248; Eugène, 95; Euladius, 145; Eustache, 17, 70, 94, 152; Eutrope, 22, 107, 130, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 160, 174, 312, 535; Evre, 143, 147, 252; Expédit, 143, 154; Exupérance, 83; Faustin, 72; Félix, 235; Ferréol, 147; Fiacro, 143, 144, 145, 146, 149, 152, 153, 155, 158, 312; Flavius Clément, 66; Flocel, 144, 145; Florent, 78, 93, 124, 145, 149, 377, 439, 446; Florentin, 53; Florian, 146, 377, 378, 396, 406, 431, 440, 448, 450, 461, 462, 463, 467, 469, 470, 491; Fort, 144, 145; Frambauld, 149; François d'Assise, 122, 126, 133, 145, 153, 159, 160; François de Borgia, 149; Fr. de Paule, 133, 135, 139, 144, 415, 424; Fr. Régis, 153; Fr. de Solano, 149; Fr. Xavier, 145, 146, 147, 149; Front, 62; Fulbert, 496, 498; Fulgent, 63; Fuscien, 84; Gabin, 362, 364; Gaétan, 263, 264; Gabriel, 153, 154, 157, 276, 277, 280, 540; Gallican, 118; Garin, 170; Gatien, 146; Gautier, 149; Gauzlin, 250, 251; Genès, 144, 157; Genou, 146; Gentien, 54, 73, 84, 408; Georges, 83, 90, 143,

150, 151, 152, 155, 158, 439 ; Georges év., 79 ; Germain, 122, 145, 484 ; Germ. d'Auxerre, 146 ; Gérard, 145, 146 ; Gervais et Protas, 128, 129, 145, 146, 148, 439 ; Gétule, 66 ; Ghislain, 144 ; Gilbert, 146 ; Gildas, 145 ; Gilles, 143, 145, 154, 484 ; Girard de Toul, 143 ; Giraud, 124 ; Giraud de Salles, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149 ; Goërry, 143, 157 ; Gomer, 157, 160 ; Gondon, 382, 400 ; Gonery, 145, 147, 148 ; Gotard, 146 ; Gour, 160 ; Goussault, 148 ; Gradulphe, 75 ; Grat, 143, 145, 146, 147, 148, 530 ; Grégoire, 156 ; Grég. l'Illuminateur, 144, 145 ; de Néocésarée, 146 ; d'Ostie, 148 ; Guaffard, 151, 159 ; Guidon, 143 ; Guillaume de Malavalle, 150 ; Guil. Pichon, 93 ; Guillaume d'York, 144, 146, 147 ; Guy, 143, 144, 145, 146, 148, 156, 159, 169, 170, 517 ; Hadulphe, 62 ; Héribert, 148 ; Herméngilde, 40 ; Hérmin, 147 ; Hervé, 149 ; Hidulphe, 76 ; Hiéron, 147 ; Hilaire, 17, 79, 228, 239, 251, 294, 312, 485, 489 ; Hildevert, 145 ; Hippolyte, 28, 89, 90, 99 ; Hirmus, 145 ; Hommebon, 153, 159 ; Honestus, 63 ; Honoré, 84, 151, 157 ; Hubert, 107, 143, 146, 151, 152, 154, 158, 159, 169, 173, 174, 201, 207, 209, 235, 510 ; Hyacinthe, 147 ; Idunet, 144 ; Ignace de Loyola, 137, 143, 147, 149, 155, 321 ; Ingaud, 91 ; Innocents, 17, 116, 154, 228, 366, 517 ; Irénée, 98, 101, 236 ; Iry, 143 ; Isidore, 148, 156, 525 ; Jacques, 89, 94, 104, 119, 120, 123, 152, 192, 340, 484, 499, 534 ; Jacq. mineur, 154, 276 ; Jacq. l'Allemant, 160, 161 ; Jacq. l'intercis, 17 ; Jean-Baptiste, 17, 90, 99, 119, 121, 122, 123, 129, 130, 143, 144, 148, 149, 152, 153, 155, 157, 158, 159, 160, 228, 229, 236, 340, 347, 439, 461, 505, 530, 533, 536, 538, 551 ; Jean év., 90, 116, 126, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 192, 368, 439 ; Jean de la Croix, 133 ; Jean Damascène, 540 ; Jean de Dieu, 118 ; Jean d'Ortèga, 147 ; Jean Népomucène, 119 ; Jean de Sahagun, 148 ; Jean et Paul, 145, 147 ; Jérôme, 17, 120, 154 ; Joachim, 144 ; Job, 149 ; Joconde, 144, 145, 146, 147 ; Joseph, 113, 116, 123, 126, 130, 133, 135, 143, 151, 152, 154, 157, 161, 210, 215, 216, 302, 542, 543, 544, 570 ; Jovite, 72 ; Jubin, 146 ; Jude, 143, 159, 160 ; Judicaël, 420, 425, 426 ; Jules, 160 ; Julien, 157, 160, 439 ; Jul. d'Alexandrie, 146 ; Jul. du Mans, 23, 144, 145, 148, 149 ; Jul. le pauvre, 151, 153, 155 ; Junien, 156, 228 ; Juste,

63, 90, 149 ; Lambert, 144, 240, 515 ; Large, 100 ; Laudo, 149 ; Laurent, 17, 71, 94, 99, 143, 146, 151, 152, 153, 154, 159, 439, 484 ; Lazare, 151, 158, 534 ; Léger, 157 ; Léonard, 145, 147, 148, 155, 158 ; Léontius, 51 ; Leu, 148 ; Leufroi, 144 ; Lewias, 144 ; Lezin, 150 ; Liboire, 146, 148 ; Liduire, 151 ; Lien, 312 ; Lienne, 144 ; Lin, 192 ; Lodald, 535 ; Longin, 152 ; Louis, 119, 143, 151, 153, 156, 158, 159, 160, 276, 336, 340, 341, 542 ; L. de Gonzague, 127, 153, 161, 162, 164 ; L. de Toulouse, 146 ; Loup, 147, 148, 149 ; Lubin, 151 ; Luc, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 529 ; Lucius, 148 ; Macaire, 148, 160, 483, 484 ; Machabées, 65 ; Madir, 147 ; Mages, 144, 152 ; Magne, 73, 345 ; Maixent, 144 ; Malachie, 13 ; Malo, 144, 145, 146 ; Mamert, 129, 143, 146, 169 ; Mammès, 231 ; Mandé, 228 ; Mang, 149 ; Mansuy, 243, 244, 245, 248, 256 ; Marc, 156, 158, 160, 161 ; Marcel, 28, 157 ; Marcellin et Pierre, 58 ; Marcou, 144 ; Marin, 73, 159 ; Martial, 57, 87, 121, 131, 148 ; Martin, 17, 28, 54, 81, 89, 90, 98, 99, 112, 120, 144, 148, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 309, 340, 378, 379, 380, 381, 387, 425, 431, 438, 439, 442, 443, 447, 451, 452, 454, 459, 463, 464, 469, 471, 472, 473, 474, 491, 506 ; Martin de Vertou, 228, 410, 415 ; Martinien, 138 ; Martyrs de Trèves, 59 ; Materne, 235 ; Mathias, 57, 75, 148, 149, 151, 152, 153, 160, 529 ; Mathieu, 154, 156, 296, 438, 499 ; Malburin, 145, 146, 149, 158 ; Maudéz, 149 ; Mauguille, 91 ; Maur, 137, 148, 152, 153, 156, 158 ; Maurice, 8, 21, 23, 96, 155, 160, 439, 458, 466, 489, 499 ; Maurille, 23, 145, 421 ; Maxentius, 148 ; Maximin, 148, 518, 534 ; Médard, 89, 128, 129, 144, 151, 534 ; Medicus, 58 ; Mœn, 93, 144, 145, 377, 393, 420, 425, 426 ; Mériadec, 555 ; Mesmin, 143, 147 ; Michel, 108, 119, 121, 123, 127, 147, 150, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 159, 265, 274, 276, 280, 297, 346, 512 ; Modeste, 170 ; Monon, 144 ; Monulle, 88 ; Nauphrase, 141 ; Nicaise, 145, 146, 148 ; Nicolas, 17, 104, 106, 108, 116, 119, 122, 124, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 160, 228, 254, 276 ; Nic. de Tolentin, 138 ; Onuphre, 128, 145 ; Othon, 146, 170 ; Ours, 145, 157 ; Paixent, 143, 149 ; Palerio, 79 ; Pancrace, 129 ; Paschase, 73, 74 ; Patrice, 123, 169, 218 ; Paul ap., 57, 71, 87, 88, 89, 90, 94, 104, 120,

126, 138, 148, 152, 153, 154, 155, 156, 184, 233, 234, 340, 362, 439, 525, 542, 545, 586; Paul erm., 160; Paul de Narbonne, 148; Pélerin, 141, 520; Perpet, 54, 81; Pétrone, 525; Philbert, 160; Philippe ap., 154, 276, 410, 446, 499; Ph. Benizi, 139, 141; Ph. Neri, 120; Piat, 91; Pierre ap., 56, 63, 71, 73, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 104, 120, 123, 126, 138, 144, 145, 146, 148, 154, 155, 157, 158, 159, 169, 173, 177, 192, 213, 233, 234, 248, 275, 340, 353, 354, 355, 356, 359, 362, 380, 398, 433, 434, 436, 439, 440, 452, 454, 455, 472, 484, 516, 525, 528, 542, 545, 568; P. Chrysologue, 143, 145, 146, 169, 173; P. Damien, 147, 149, 180; P. Gonsalès, 147; P. de Trévi, 147; Placide, 125; Pol, 464; Prêcord, 73; Prêcordat, 408; Privat, 527; Proesse, 88, 138; Prosper, 69; Quarante MM., 66; Quatre Couronnés, 153, 154, 156, 158, 159; Quentin, 28, 406, 494; Quirin, 146, 147; Radiswinde, 287; Raphaël, 280; Raymond, 145, 149; Regnauld, 145, 149; Remy, 144, 148, 292; René, 159; Roch, 139, 143, 144, 148, 155, 156, 158, 160, 312; Romain, 147, 148, 464; Sabin, 68; Saintin, 248; Salve, 91; Salvi, 148, 149; Sanctien, 148; Saturnin, 140; Savin, 72; Sébastien, 23, 28, 88, 99, 110, 113, 143, 146, 148, 150, 152, 153, 228; Sept dormants, 51; Sept fondateurs, 141; Serge, 145; Serené, 148, 385; Serge, 410; Servais, 148; Sévère, 99, 147, 153, 160; Séverin, 145; Sicaire, 522; Sidoine, 56; Sigebert, 148; Siméon, 18, 77, 533; Siméon le Reclus, 50; Simon, 153, 159, 160; Simon stylite, 77; Sirot, 145; Smaragde, 100; Sour, 149, 174; Spes, 89; Spiridion, 146; Stanislas, 127; Stapin, 146, 148; Suilbert, 145; Sylvain, 144, 147, 149; Sylvestre, 192, 194, 559; Symphorien, 145, 228, 481; Syrus, 69; Taraque, 149; Telme, 156; Théobert, 108; Théodore, 99, 137, 144; Théodore Tiro, 147; Théodote, 151; Théodulphe, 145, 146; Théopiste, 70; Thibault, 62, 144, 145, 146, 148, 149, 153, 154; Thomas ap., 28, 123, 159; Th. d'Aquin, 145, 150, 151, 152, 158, 162, 165; Thomas de Cantorbéry, 28, 96, 137, 151, 300, 308, 309; Trocomus, 99; Trois enfants hébreux, 523; Trojan, 89; Trophime, 146; Tudual, 146; Tugen, 169, 219; Turibe, 144, 149; Ubald, 148; Udalric, 145, 146, 169; Urbain, 155; Ursmar, 144; Valentin, 52, 73, 143, 144, 147, 148, 149, 228,

371; Vât, 144, 154, 519; Venant, 143, 228; Véran, 149; Victor, 89, 157; Victorié, 84; Victorien, 53; Vigor, 91; Vincent, 17, 143, 160, 161, 233; V. Ferrier, 149, 153; V. de Paul, 125, 162, 163; Vindicien, 78; Vit, 172, 173; Vital, 87; Vrain, 145; Vulgan, 146; Vulphus, 82; Walf roid, 146, 147, 148; Walstan, 154; Wamulphe, 522; Wendelin, 151; Werner, 160; Willibrord, 144; Winebald, 145; Wolfgang, 152; Yves, 133, 146, 147, 151; Zuharie, 150, 510, 557; Zachée, 151; Zanobi, 500; Zébedée, 17.

Saisons, 40, 128, 354.
 Salez bien à point, 33, 36, 39.
 Salière, 10, 33, 34, 37, 39, 106; d'Engghien, 31.
 Salle du Concile, 349.
 Salomé, 562, 569, 570.
 Salomon, 341.
 Salpêtriers, 159.
 Salut du S. S., 307.
 Samedi, 126, 128, 493.
Sanctæ memoriæ, 89.
Sanctissimus, 84, 359.
 Sandales, 206, 353, 354, 356, 363, 443, 569, 576; pontificales, 61.
 Sang, 93, 495, 525, 526; du Christ, 27, 71, 94, 325, 363, 368, 369; de S. Jean-Baptiste, 541; d'un martyr, 98.
 Santé, 403.
 Saphir, 6, 9, 12, 26, 27, 554; percé, 36.
 Sapin, 305.
 Sarcophage, 57, 59, 60, 65, 67, 69.
 Sarrasins, 129, 315.
 Satin, 553.
 Saumur, 380, 402, 412, 447, 453, 461, 472, 485.
 Sauterelles, 148, 562.
 Sauveur, 382, 484.
 Savetiers, 159, 571.
 Savonnière, 159.
Scammum, 349.
 Scapulaire, 132, 135.
 Seeau, 54, 75, 79, 82, 86, 96, 106, 108, 110, 124, 150, 179, 203, 233, 234, 241, 243, 250, 252, 288, 320, 410, 418, 433, 444, 493; d'ivoire, 95; episcopal, 426.
 Sceptre, 231, 339, 340, 341, 346.
 Sciatique, 148.
 Scieurs, 159.
 Science, 43.
 Scolastique, 497.
Scriniolum, 520.
Scrinium, 22, 23, 75, 519.
 Scriptor, 105.
 Scrofule, 148.
 Sculpteurs, 119, 120, 159, 560.
 Sécheresse, 148, 272.

- Secondaire, 116.
 Secrétaire, 415, 434; des brefs, 336;
 d'Etat, 336.
Secretarium, 471.
 Secrète, 509.
 Séculaire, 245.
 Sécularisation, 439.
Sedia, 546.
 Sein, 148.
 Séjour de Charlemagne à Rome, 342.
 Sel, 32, 33, 106.
 Selliers, 159.
Sellula, 471.
 Semaino, 126.
 Semeurs, 555.
 Séminaire, 1; romain, 53, 546.
 Sénat, 268.
 Sénéchal, 415.
 Sens (ville de), 21, 535, 556.
 Sentence, 450.
 Sepme, 330.
 Sépulture du Christ, 17, 27, 85, 94, 366.
 Sépulture, 381; de S. Avertin, 311;
 de S. Florent, 398, 455.
 Séquence, 486.
 Séraphins, 276.
 Sérénissime, 80, 288, 341, 526.
 Sérénité, 148, 272.
 Serge, 383, 420, 444.
 Sergent, 413.
 Serfers, 159.
 Serment, 26, 48, 215, 216.
 Sermon, 307, 396, 546.
 Serpents, 148, 170, 172, 194, 195, 218,
 298, 379, 380, 381, 431, 436, 437, 445,
 446, 447, 453, 454, 463, 464, 472, 491,
 492, 505, 520.
 Serrure, 192, 519.
 Serruriers, 159.
 Sertissage des pierres, 230.
 Servantes, 50, 159.
 Servites, 100, 139, 141, 270.
 Serviteurs, 74, 258.
 Sexte, 479, 482, 483.
 Sibylle, 411.
Sicla, 343.
 Sienna, 552.
 Signature: d'artiste, 198, 570; de ma-
 nuscrit, 374; d'évêque, 108, 110.
 Signe de croix, 142, 162, 185, 193, 195,
 196, 379, 381, 446, 452, 459, 470.
 Simarre, 323.
Signifer, 562.
 Simon le magicien, 174, 184, 186.
 Sincérité, 258
 Six, 258.
 Socle, 179.
 Soie, 32, 69, 75, 83, 86, 93, 92, 102,
 266, 383, 419, 424, 425, 487, 519, 528.
 Sol, 353, 363, 364.
 Soldats, 278, 370, 377, 378, 450, 467,
 469.
 Soleil, 390, 473, 513, 556.
 Solennité transférée, 316.
 Solidité, 258.
 Solitaires, 443.
 Solitude, 400.
Solum, 471.
 Sommeil, 296, 451, 461, 469.
 Sonneurs, 159.
 Sons, 359.
Soprana, 263, 546.
 Sorciers, 545, 555.
 Soubassement, 26, 229, 236.
 Souffrance, 12.
 Souliers, 47, 269, 356, 363; à boucles,
 322, 323; à oreilles, 443.
 Sourds, 169, 174.
 Souris, 148.
 Sous-préfet, 418.
 Soutane, 263, 270, 546.
 Souvenir, 330.
 Souverains, 346.
 Spasmes, 148.
 Spécialité des Saints, 312.
 Stalles, 448.
 Station, 486, 532.
 Statue, 117, 120, 124, 227, 228, 262,
 263, 301, 302, 306, 312, 313, 319, 341,
 346, 436, 452, 455; peinte, 304; de
 la Vierge, 529.
 Statuette, 232, 313, 342.
 Statuts, 247; diocésains, 437.
 Stérilité, 148.
 Stuc, 298.
 Stylet, 51, 52.
 Suaira, 86, 93, 181, 383, 393, 417, 419,
 420, 422, 423, 425, 426, 528, 535; du
 Christ, 360, 512.
Subgrondarium, 60.
Sublimitas, 400.
Sudarium, 455.
 Suffragant, 105, 249, 524.
 Suffrage, 474.
 Suisse, 96.
Sujets galants, 31.
 Supérieur, 137, 331.
 Superstition, 226.
 Supplice, 378.
 Supplique, 161.
 Suppression d'usages, 190.
 Surdité, 149.
 Surhuméral, 227, 230, 232, 237, 258, 259.
 Surplis, 96, 263, 440, 443, 452, 454, 455.
 Susception, 377, 403, 457, 473, 485.
 Suspension, 21.
 Symbolisme, 3, 9, 11, 179, 200, 206,
 256, 298, 564.
 Synode, 289.
 Synthèse, 43.
 Syphilis, 149.
 T, 45.
 Tabart, 356, 358.
 Tabernacle, 409, 417, 442; dais, 5, 257,
 297.

- Table, 6, 269, 331; d'autel, 411, 430; à reliques, 25, 26; de l'onction, 17; à manger, 35.
 Tableau, 13, 25, 228, 326, 449, 455.
 Tablette, 32, 359, 557; à écrire, 45, 46, 566.
 Tabletliers, 149.
 Taffetas, 96, 111, 372, 553.
 Taillandiers, 159.
 Taille, 208, 210; des gemmes, 6.
 Tailleurs, 153, 159.
 Talon, 495.
 Tambour, 306, 391, 392.
 Tanneurs, 159, 571.
 Tapis, 450, 487.
 Tapisseries, 382, 393, 413, 434, 447; d'Arras, 448; de S. Florent, 492.
 Tapissiers, 160.
 Tarascon, 536.
 Targe, 150, 175, 321; de confrérie, 181.
 Tartare, 283.
 Tasse, 561, 563, 570.
 Tau, 241, 242, 411; abbatial, 225.
 Taverniers, 160.
 Taxe, 216.
Te Deum, 82, 149, 160, 306, 383, 481, 482.
 Témoins, 63, 413.
 Tempérance, 345.
 Tempête, 149, 324.
 Temple, 541.
 Ténèbres, 478, 498.
 Tentations, 283.
 Tente, 110.
 Tentures, 486.
 Terre, 158; cuite, 32, 76, 102.
 Territoire de S. Florent, 437, 457, 483.
 Tertiaires, 135.
 Testament, 276, 296.
 Tête, 52, 85, 228, 301, 567; creusée, 529; maux de tête, 149.
 Thaumaturge, 442, 445.
 Théatins, 265.
 Théâtre, 347.
 Théologien, 498.
 Thèque, 86.
Thesaurus, 83.
 Tiare, 346.
 Tibia, 423.
 Tierce, 372, 479, 486.
 Tiers de la pénitence, 427.
 Tige, 176.
 Timbres-poste, 161.
 Tisserands, 160.
 Tisseurs, 160.
 Titre : de la croix, 512; funèbre, 329.
 Titulaire, 117, 121, 234, 304.
Titulus, 44, 393, 397, 559.
 Toile, 85, 92, 371, 383, 419; d'argent, 239.
 Toilette, 7, 11.
 Toiliers, 160.
 Toit, 432.
 Tolérance, 335.
 Tombeau, 50, 65, 72, 73, 81, 89, 98, 114, 253, 399, 507, 525, 526, 535, 536, 537, 568, 574; des Innocents, 524; de S. Benoit Labre, 318; de S. Hubert, 205; de S. Jean-Baptiste, 570; de S. Pierre, 194; de la Vierge, 95.
 Tombier, 296.
 Tondeurs, 160, 571.
 Tonneau, 160.
 Tonneliers, 160.
 Tonnerre, 149, 324.
 Tonsure, 178, 443, 452, 454, 495.
 Topaze, 6, 12, 27.
 Toque, 358, 443, 452.
 Torchés, 40, 433, 454, 455.
 Torrent, 156.
 Torsade, 6.
 Torse, 228.
 Toul, 252, 259.
 Toulouse, 15, 16, 198, 201, 562.
 Tour, 439, 556.
 Tourelles, 4, 10.
 Tournai, 3, 9, 536.
 Tourneurs, 160.
 Tournoiement de tête, 143.
 Tours (ville de), 48, 54, 300, 309, 310, 316, 379, 380, 447, 471, 496, 499, 520, 536.
 Toussaint, 151.
 Toux, 149.
 Tradition, 179, 213, 227, 250, 251, 300, 435, 440, 476, 490, 492, 544; de l'enfant, 494.
 Trafic, 208.
 Train de ville, 545.
 Traiteurs, 545.
 Transcription, 500.
 Transfiguration, 151, 153, 155, 160.
 Translation, 56, 60, 63, 204, 377, 386, 382, 384, 392, 405, 427, 431, 432, 433, 437, 458, 478, 484, 500, 506, 508; de corps saints, 68, 95, 404; de reliques, 84, 86, 91, 93, 97, 542; de S. Florent, 457, 475.
Transitus, 329, 330, 331, 458.
 Transsept, 435.
 Travail à rebours, 487.
 Travertin, 120.
 Tref, 305, 370.
 Trèfle, 7, 422, 425.
 Tréfoncier, 247.
 Treillis, 239, 241, 242.
 Treize, 127.
 Tremblement de terre, 149.
 Trentain, 330, 331.
 Trépas, 458.
 Trépassés, 162.
 Trésor du corps, 485.
 Trésorier, 95.

- Trécaux, 410.
Treuil, 155.
Trèves, 8, 9, 53, 57, 59, 75, 76.
Triangle, 211, 254, 323.
Tribulations, 324.
Tribun, 272.
Tribunal, 471.
Tribus d'Israël, 258.
Triclinium, 347, 349.
Tricolore, 133, 357.
Triduo, 261.
Tringles, 455.
Trinité, 133, 141, 157, 159, 161, 180, 243, 245, 256, 282, 323, 329, 355, 381, 439.
Triomphes, 40.
Tripelia, 471.
Tripes, 471.
Triptyque, 232.
Trois, 36, 330.
Trombe, 324.
Trompe, 450.
Trompette, 391, 570.
Tronc, 183, 450; d'arbre, 402.
Trône, 431, 449, 546.
Trou, 399. Voir *Cavité*.
Troubadour, 160.
Troupeaux, 170.
Troyes, 448, 452.
Tuf, 69.
Tuiliers, 160.
Tumeurs, 149.
Tumulus, 77.
Tunique, 178, 269, 353, 354, 356, 363, 420, 450, 567, 575; du Christ, 17.
Turquoise, 6.
Tuyau, 556.
- Ulcères, 149.
Université, 165, 335, 493.
Uranicus, 286.
Urbis et orbis, 289, 291.
Urne, 70, 100.
Usage de la clef contre la rage, 226.
- Vaches, 129, 215.
Vaine estime, 125.
Vair, 233.
Vaisseau : vase, 523, 554; reliquaire, 228.
Valet, 419; de ferme, 160.
Vanité, 13.
Vannes, 5.
Vanniers, 160.
Variole, 119.
Vas, 78, 79, 85, 433, 536.
Vasculum, 110.
Vase, 24, 32, 97, 98, 102, 354, 372, 519; de la Cène, 403, 410, 494; à parfums, 6, 7; sacré, 313; de sang, 52, 98.
Vatican, 83, 88.
Veille, 480; de fête, 486.
Veines, 7.
- Velours, 215, 239, 304, 421; de Gènes, 93, 426.
Vendeurs, 160.
Vendredi, 126, 128; saint, 515.
Vénéral, 60, 64, 83, 84, 89, 91, 95, 107, 272, 320, 330, 400, 427.
Venerandus, 109.
Veni creator, 372, 383, 418, 433.
Venin, 218.
Venise, 10, 536, 540, 542, 551, 552.
Ventre, 149. Voir *Colique*, *Cours*.
Vents, 149, 390.
Vèpres, 215, 217, 255, 291, 292, 306, 327, 372, 384, 407, 440, 479, 480, 481, 499, 503, 508, 544, 546.
Verbum caro factum est, 324, 325.
Verduriers, 160.
Verge d'Aaron, 28.
Vergetiers, 160.
Vermeil, 4, 228, 229, 230, 236, 425, 533, 554.
Verna, 332.
Verre, 514, 523; phénicien, 6.
Verriers, 158, 160.
Verroterie, 253.
Vers, 149, 331, 450, 451, 452, 453, 497; français, 448, 449, 454, 455, 456; latins, 65, 70, 171, 430, 431; de S. Bruno, 328.
Verset sacerdotal, 481.
Vert, 133, 135, 357, 363, 364, 424.
Vertige, 149, 311.
Vertu (Ste), 365.
Vertus, 258, 388; théologiques, 282, 325.
Vestis, 422.
Vêtement, 132, 525; béni, 134; double, 178; du Christ, 71, 366; de S. Florent, 383; de S. Jean-Baptiste, 548, 570; de la Vierge, 18, 26, 27, 366, 525.
Vêtu, 321.
Vexillum, 357.
Vicaire, 108; général, 111, 233, 265, 305, 320, 383, 418; perpétuel, 140, 484.
Vice-gérant, 108, 367.
Vices, 258, 282, 286.
Vicomte, 441.
Victorium, 466.
Victoire, 360, 375.
Vidangeurs, 160.
Vie, 296, 360, 393; de Charlemagne, 338; de Saint, 126; de S. Adelphe, 232, 233; de S. Benoît Labre, 323; de S. Bruno, 329; de S. Florent, 450; de S. Jean-Baptiste, 557.
Vieillards, 390; de l'Apocalypse, 487.
Vierges, 390.
Vièsiers, 160.
Vigile, 124, 330, 334, 457, 539, 544.
Vignerons, 160, 215.
Vignes, 120, 149.
Vignette, 126.

- Village, 442.
Ville, 124, 133. Voir *Patron, Porte*.
Vin, 128, 129, 137, 138, 156, 160, 170, 331, 410, 413, 494; eucharistique, 32, Voir *Mixtum*.
Vinaigriers, 161.
Violet, 133, 267, 302, 419, 421, 424, 426, 546.
Vipère, 218.
Virtuoses, 161.
Vision, 127.
Visitation, 153, 157, 159, 160, 557.
Visite d'église, 295; épiscopale, 92.
Visiteur, 97, 415.
Vita, 421.
Vitatorium, 459.
Vitreaux, 240, 339, 340, 445, 448.
Vitriers, 161.
Vivants, 356, 363.
- Vocable : d'autel, 302; d'église, 435; changement, 484.
Vœux, 48, 97, 131, 133, 134, 220, 231, 264, 495.
Voile, 434; huméral, 266; des reliques, 140.
Vol de reliques, 382.
Volute, 225.
Voués, 133, 134.
Voûte, 435, 436, 448.
Voyages, 301, 302, 303, 312; de Charlemagne, 344.
Voyageurs, 149, 156.
Vraie croix, 17, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 71, 84, 94, 99, 366, 426, 518.
Yeux, 149, 321; mal d', 301; baissés, 323; levés, 267, 323, 442.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT
(Voir tomes III, VI, VII, VIII et IX).

XXIII. M. Emile Fage, dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, Tulle, 1893, pp. 451-453 :

M^{gr} Barbier de Montault est à la tête d'une entreprise, d'un ordre plus général, mais qui est digne aussi, au plus haut degré, de fixer l'attention des érudits. La publication de ses *Œuvres complètes*, qui se poursuit sans interruption, est un événement pour la science archéologique et religieuse. On peut juger, par les documents parus, de l'importance et de la variété des richesses qu'elles contiendront. Elles ne comprendront pas moins de quarante volumes ; ce sera, grâce aux notes copieuses et aux éclaircissements multiples qui les accompagnent, une encyclopédie méthodique et raisonnée, la plus complète et la plus étendue, des objets du culte, des exercices de dévotion, des pratiques liturgiques, des traditions de l'Église et des connaissances de l'archéologie chrétienne. M^{gr} Barbier de Montault compte, de nos jours, dans la sphère des matières qu'il étudie, au premier rang de nos érudits. Ses travaux sont aussi appréciés en Italie et en Allemagne qu'en France ; et il y est entouré, pour son zèle infatigable et son grand savoir, de la même considération.

Le tome VII, qui est le dernier paru, traite (suit l'énumération des chapitres.) Ce simple énoncé suffit pour donner une idée de l'intérêt des matières qui s'y trouvent amassées.

Pour ce qui a trait à la région limousine, nous avons relevé notamment au chapitre de la Passion du Christ, une prière attribuée à Innocent VI, qui y attacha vers 1352 une indulgence de trois ans, pourvu qu'on la récitât devant la Sainte Face ; une variante de l'hymne composée en l'honneur de la Sainte Face par Jean XXII (1313), et que reproduisent les Heures gothiques du xvi^e siècle, dont un exemplaire figura à la dernière Exposition de Tulle ; l'établissement par le pape Innocent VI de la fête de la Sainte Lance. Le même volume fait mention d'une chemisette, pendue à un chapelet, qui se voyait à l'Exposition de Limoges en 1886 ; d'un édicule reproduisant le Saint-Sépulcre de Jérusalem, et placé autrefois dans l'église de Saint-Pierre de Limoges.....

Les offrandes en cire furent une dévotion particulière au moyen âge. L'usage en était fort répandu dans notre province. Il s'y est perpétué avec les modifications apportées par le temps et le changement des mœurs.

Ces offrandes étaient faites soit à la Vierge, soit aux Saints, en guise d'*ex-voto* ou de reconnaissance, ou pour mériter leur intercession. Elles affectaient, suivant les cas, des formes différentes. Dans les temps de guerre et de siège des villes, si fréquents alors, la cire était enroulée autour d'une mèche ayant la longueur du *tour de ville*, c'est-à-dire du pourtour de l'enceinte fortifiée. Ainsi lorsque, en 1183, Henri II mit le siège devant Limoges, les bourgeois de la ville, se plaçant sous la protection « de M. Saint-Martial, firent faire une chandelle en rondeau, montant à dix-huit cents brasses, de laquelle avoyent été les murs de la ville mesurés. » Suivant le P. Bonaventure, les femmes firent encore après un autre exercice de dévotion, « entourant les susdites murailles d'un filet ou corde d'étoupes, de laquelle elles firent faire de la bougie ou des chandelles de cire qu'elles distribuèrent à Saint-Martial et aux autres églises pour y être brûlées en odeur de suavité. »

M^r Barbier de Montault emprunte au *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze* quelques renseignements curieux au sujet de ce qu'il appelle les *Empreintes laïques* ; il signale celles près d'Egleton, où se remarquent les sabots du cheval de Roland et les replis d'un serpent, celles encore du même chevalier, à Saint-Martin-la-Méanne, à Haute-Brousse et à Cautine.

En réunissant ainsi, dans une édition complète, qui, à elle seule, constituera une bibliothèque, de telles ressources de renseignements, de recherches, de documents et de notes, pour en faire profiter les érudits et les travailleurs de tous les pays, l'auteur rend à la science d'inappréciables services et a droit à la gratitude des Sociétés savantes. La Société de Tulle lui est en particulier reconnaissante de ses *Œuvres*. Nous sommes heureux de lui exprimer, avec les félicitations qui sont dues à ses grands travaux, nos remerciements pour le gracieux envoi qu'il veut bien nous en faire.

XXIV. M. Narbonne, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1891, pp. XXI-XXV :

Les tomes VII et VIII des *Œuvres complètes* de M^r Barbier de Montault s'occupent encore de *Rome* et des *Dévotions populaires*. Que dire de ces nouveaux volumes qui n'ait déjà été dit à l'occasion de ceux qui les ont précédés ! L'auteur, un érudit s'il en fut, a ramassé des documents innombrables qui, mis au jour et commentés, forment, ainsi qu'on l'a dit, un ensemble de richesses et comme une vaste bibliothèque que l'on consultera de tout temps avec fruit.

Dans le tome VII, nous trouvons de substantielles et intéressantes études sur le *Baptême*.....

Dans le tome VIII, les chapitres ont pour titres : *Les labyrinthes*...

Il a paru intéressant de signaler dans ces deux volumes quelques passages qui concernent plus particulièrement notre région.

Dans le tome VII, au chapitre des *Reliques*, M^r Barbier de Montault s'occupe des autographes de Saints, et il cite une lettre de saint Vincent de Paul (1644). Rappelons à ce propos que l'hôpital général de Narbonne possède une lettre adressée par saint Vincent de Paul à mademoiselle Legras..... Nous lisons à la page 357 : « Personne n'ignore.... »

Dans le tome VII, M^r Barbier de Montault décrit une partie du célèbre parement d'autel que Charles V avait offert à la cathédrale de Narbonne et qui figure au Musée des Souverains, au Louvre.....

Ces extraits montrent l'intérêt qui s'attache aux questions étudiées par M^r Barbier de Montault. Signalons, à la fin de chaque volume, des tables de matières fort bien faites et où se révèle l'esprit de méthode de l'éminent directeur de la *Revue des inventaires*.

XXV. Bollandistes, dans *Analecta Bollandiana*, t. XIII, pp. 378-399 :

M^r BARBIER DE MONTAULT vient de livrer au public tout un volume d'*Hagiographie*. Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ce recueil, qui touche à beaucoup de sujets dont plusieurs dépassent notre compétence.

Citons les chapitres assez longs intitulés : *La Sainte Famille, l'Imagerie religieuse, le Chef de S. Laurent*, et une grande quantité d'articles bibliographiques, sans doute très importants puisqu'ils ont eu les honneurs de la réimpression. Pour le reste, nous renverrons nos lecteurs à la table alphabétique très bien faite, aux mots *saints* et *saintes* ; un coup d'œil suffira à donner une idée de la prodigieuse faculté d'assimilation que suppose une pareille accumulation. Outre les matières hagiographiques, l'auteur en traite plusieurs autres qui leur sont tout à fait étrangères ; il entremêle le tout de « souvenirs personnels », qui mettent dans l'ensemble une agréable variété. Dans la préface nous apprenons que l'hagiographie, « une des branches les plus importantes de l'ecclésiologie, a été élevée à la hauteur d'une véritable science par les travaux immortels de Siméon Métaphraste et de Surius qui ont colligé et publié les actes des saints, des Bollandistes et de Mabillon, qui ont discuté les textes pour en établir l'authenticité... » Voilà des aperçus bien nouveaux. La modestie de l'auteur l'a sans doute empêché de prendre rang parmi les représentants de l'hagiographie savante ; il voudra nous permettre de le placer parmi ceux qui se sont donné la tâche ingrate de « colliger ». La collection qu'il a entreprise de ses propres œuvres ne comptera pas moins de quarante volumes, le catalogue imprimé sur la couverture annonce déjà l'*opus 174* ; et ce n'est pas le dernier. Après l'achèvement de ce vaste répertoire, M^r Barbier de Montault s'occupera, sans doute, d'en faire un extrait qui en comprenne la substance. Cela ne sera pas fort long¹.

1. L'ouvrage se terminera par une table générale, donnant, par ordre alphabétique, les titres des mémoires et des chapitres. X. B. de M.